3 1761 08309034 0

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

CINQUIÈME ANNÉE.

Paris
1891
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1967

JX
3
R48
1891

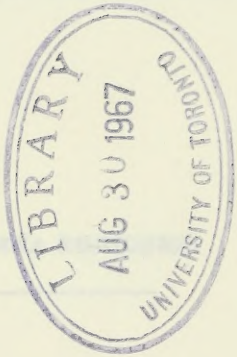

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

JANVIER 1891

MEMBRES D'HONNEUR

Sa Majesté Don Pedro II, Empereur du Brésil.

Sa Majesté Don Carlos Ier, Roi de Portugal et des Algarves.

Son Altesse Royale Ernest II, duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal de Danemark.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Sparte, prince-héritier de Grèce.

Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Eu.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco.

BUREAU

Président : M. le duc de Broglie.

Vice-présidents : M. Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'École française de Rome, vice-président de la commission des archives diplomatiques ;

M. le marquis de Beaucourt ;

M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.

Secrétaire général : M. R. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes.

Secrétaires du Conseil : M. le comte de Barral, ancien secrétaire d'ambassade ;

M. Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris.

Trésorier : M. Octave Noel, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Allemagne

Grand-Duché de Posen

MM.

Le baron CHLAPOWSKI.

Wurtemberg

Le docteur von SCHLOSSBERGER, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

Autriche-Hongrie

Autriche

S. E. le baron von ARNETH, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

Bohême

FOURNIER, professeur à l'Université allemande de Prague.

GINDELY, professeur à l'Université tchèque de Prague, archiviste de la Bohême.

Croatie

S. G. Mgr STROSSMAYER, évêque de Diakovo.

Hongrie

Mgr FRAKNOÏ, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

Galicie

Le docteur St. SMOLKA, professeur à l'Université de Cracovie.

Belgique

MM.

Le baron KERVYN de LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants.

Brésil

S. E. le conseiller F. DE MENÉZES DORIA, baron DE LORETO, ancien ministre.

Centre-Amérique

S. E. le docteur Manuel M. de PERALTA, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

Nicaragua

S. E. JOSÉ PASOS, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Nicaragua à Londres.

Danemark

S. E. le conseiller intime VEDEL, directeur du ministère des Affaires étrangères de Danemark.

Égypte

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, ministre adjoint de l'instruction publique.

Espagne

Ministère d'État

S. E. le marquis de PRAT de NANTOUILLET, ministre résident d'Espagne à Athènes, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire.

Madrid

S. E. WENCESLAO de VILLA-URRUTIA, ministre résident d'Espagne à La Haye.

Barcelone

A. RUBIO Y LLUCH, professeur à l'Université de Barcelone.

États-Unis

Andrew D. WHITE, président de Cornell University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin.

France

Alger

D. de GRAMMONT, président de la Société historique d'Alger.

Grande-Bretagne

Angleterre

OSCAR BROWNING, esq., R. S., professeur à l'Université de Cambridge.

Malte

Le docteur CARUANA, directeur de la bibliothèque de la Valette.

Grèce

D. BIKÉLAS.

Italie

Rome

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

Bologne

Le comte N. MALVEZZI de' MEDICI.

Turin

Le baron Antonio MANNO, secrétaire de l'Académie des sciences.

Venise

V. CÉRÉSOLE, consul de Suisse.

Grand Duché de Luxembourg

Le professeur van WERVECKE, secrétaire de l'Institut royal grand-ducal.

Monaco

SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives du palais.

Pays-Bas

W-H. de BEAUFORT, membre de la Chambre des députés.

Pérou

PRADIER-FODÉRÉ, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

Portugal

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, ancien président du Conseil des ministres.

Roumanie

BENGESCO, chargé d'affaires de Roumanie à Paris.

Russie

Saint-Pétersbourg

S. E. M. de MARTENS, professeur à l'Université impériale, directeur au ministère Impérial des Affaires étrangères.

Moscou

S. E. le baron BÜHLER, directeur général des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères, tuteur des Établissements charitables de S. M. l'Impératrice.

Pologne

Le comte WALISZEWSKI.

Serbie

S. E. Jean RISTITCH, Premier Régent du Royaume.

Suède

S. E. M. Ch. de BURENSTAM, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège à Bruxelles et à la Haye.

Suisse

Fribourg

Le comte Max de DIESBACH.

Genève

Francis DECRUE DE STOUTZ, professeur à l'Université de Genève.

Grisons

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG.

Lausanne

Berthold van MUYDEN.

Neuchâtel

Jean de PURY, docteur en droit.

Schwytz

Le baron Rodolphe de REDING-BIBEREGG.

Turquie

S. E. SAÏD-PACHA, ministre des Affaires étrangères.

Cilicie

S. B. Mgr ÉTIENNE PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'ANTIOCHE ;
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire ;
Le comte de BARRAL, *secrétaire du Conseil* ;
Le marquis de BEAUCOURT, *vice-président de la Société* ;
Le comte de BIZEMONT, ancien officier de marine, président de la commission centrale de la Société de géographie de Paris ;
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'École des chartes ;
Le marquis de BRETEUIL, membre de la Chambre des députés ;
Le duc de BROGLIE, *président de la Société* ;
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur ;
Le baron de COURCEL, ancien ambassadeur ;
J. DELAVILLE LE ROULX, ancien élève de l'École des chartes ;
Paul DURRIEU, conservateur au Musée du Louvre ;
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris ;
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des sciences politiques ;
Le marquis de GABRIAC, ancien ambassadeur ;
GEFFROY, *vice-président de la Société* ;
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur ;
Le duc de LA TRÉMOILLE ;
René LAVOLLÉE, ancien consul général ;
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;
Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'État ;
Le comte de MAS LATRIE, membre de l'Institut ;
R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* ;
Le comte de MOUSTIER, ancien secrétaire d'ambassade ;
Octave NOEL, *trésorier de la Société* ;
G. PICOT, membre de l'Institut ;
Victor PIERRE, avocat ;
ROTT, *secrétaire du Conseil* ;
Le baron de RUBLE ;
Léon SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, député, ancien président du Conseil des ministres ;
SCHEFER, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École des langues orientales ;
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut ;
Le vicomte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade ;
Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien ambassadeur ;
TRANCHANT, ancien conseiller d'État, vice-président de la Société de législation comparée ;
Albert VANDAL, professeur à l'École des sciences politiques ;
Le marquis de VOGUÉ, vice-président ;
E. de VORGES, ministre plénipotentiaire ;
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. AAGAARD, professeur au collège royal de Frédericsborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd (Danemark);

Le duc d'ABRANTÈS, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorron, Mayenne (France);

La Bibliothèque de la MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest;

Lord ACTON (Grande-Bretagne), 72, Princesgates, London;

S. E. le baron AKERHIELM, ministre d'État (Suède), slott Margretelund, over Stockholm;

Le conseiller Laurenço CAVALCANTI de ALBUQUERQUE, député (Brésil), Rio de Janeiro;

S. E. le duc de ALMENARA LA ALTA, premier secrétaire d'ambassade (Espagne), boulevard de Courcelles, Paris;

Jean ALEXANDROPOULOS, attaché au ministère des Affaires étrangères (Grèce), Ὑποεργεῖον τῶν Ἐξωτερικῶν, ἐν Ἀθήναις;

J.-C.-W. ALVAREZ, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), English Embassy, Péra, Constantinople;

Le baron Jules d'ANETHAN, secrétaire de légation de 1re classe (Belgique), 1, Nassau laan, 's Gravenhage;

Le baron Paul d'ANETHAN, secrétaire de légation (Belgique), 234, rue Royale, Bruxelles;

Le comte d'ANSEMBOURG, député (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg (G.-D. de Luxembourg);

Le comte d'ANTIOCHE, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vaneau, Paris;

Stamati ANTONOPOULOS, secrétaire de légation (Grèce), 18, rue Châteaubriand, Paris;

Al. d'APLETSCHÉIEFF, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 39, rue de la Boétie, Paris;

Le comte Alexandre APPONYI (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megye (Hongrie);

Les ARCHIVES ROYALES de HONGRIE, représentées par M. Jules de PAULER (Hongrie), Lanczhidutcza, 2, sz, Budapest;

Les ARCHIVES ROYALES de SUÈDE (Suède), Riks Archivet, Stockholm;

Les ARCHIVES du LOIRET, représentées par M. DOINEL (France), à la Préfecture, Orléans, Loiret (France);

D'ARGOLLO FERRAO, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris;

G. ARGYROPOULOS, agent diplomatique et consul général (Grèce), Alexandrie (Égypte);

Le comte ARMAND, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 22, rue Franklin, Paris;

S. E. le baron von ARNETH, *membre correspondant* (Autriche), Hofarchiv, Burg, Wien;

Le conseiller d'État Alfonso-Celso de

Assis FIGUEIRADO, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

ATHENEUM de Boston (États-Unis), Boston ;

Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève;

D'AUBIGNY, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 5, rue de l'Odéon, Paris ;

Le comte Ludovic d'AUBIGNY, consul général (France), Hôtel du Consulat général, au Caire;

Le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris ;

Le comte BALNY d'AVRICOURT, consul général (France), Hamburg;

Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 27, rue Galilée, Paris;

Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 27, rue Galilée, Paris ;

J.-F. de AYCINENA (Guatemala), Guatemala :

Albert AYGUESPARSSE (France), château de Toulouse, par Vayres, Gironde (France);

S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople ;

L'honorable Georges BABY, juge de la Cour d'appel du Canada, ancien ministre fédéral, membre du Conseil privé du Canada (Canada), Montréal ;

Charles BÆTZMANN, vice-président de l'association littéraire internationale (Norvège), 7, rue du Congrès, Asnières, Seine (France) ;

G. BAGUENAULT de PUCHESSE, docteur ès-lettres (France), 18 rue Vignon, Paris ;

Frédéric BANCROFT, Ph. D., chef du bureau of Rolls and Library au Ministère d'État, professeur d'histoire diplomatique des États-Unis à l'École Columbia des sciences politiques de New-York (États-Unis), Departement of State, Washington ;

E. BANNING, directeur du ministère des Affaires étrangères (Belgique), au ministère des Affaires étrangères, Bruxelles ;

Germain BAPST (France), 6, rue d'Antin, Paris ;

Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'École des sciences politiques de Paris (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;

Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris ;

Le comte de BARRAL, *secrétaire du Conseil* (France), 36, rue Tronchet, Paris ;

S. E. Camille BARRÈRE, ministre de la République française (France), München ;

Le conseiller H. de BARROS GOMES, ancien ministre des Affaires étrangères (Portugal), Lisboa ;

Le docteur BARTOLETTI EFFENDI, inspecteur général du service de santé (Turquie), Constantinople;

A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15 rue Lesueur, Paris ;

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bastiat, Paris;

S. E. Antonio BATRES, ministre de l'instruction publique (Guatemala), Guatemala ;

BAUDRAN, lieutenant au 10e chasseurs (France), Moulins, Allier ;

Alfred BAUDRILLART, agrégé de l'Université (France), L'Hay, Seine-et-Oise (France) ;

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue Pierre Charron, Paris ;

Le marquis de BEAUCOURT, *vice-président de la Société* (France), 53, rue de Babylone, Paris ;

De BEAUFORT, *membre correspondant* (Pays-Bas), den Treck Leusden, Amersfoort, provincie Utrecht (Pays-Bas);

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris ;

BÉCOURT (France), 11, rue de la Banque, Belfort, territoire de Belfort ;

Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), 10, place Saint-François-Xavier, Paris ;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES ;

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 236, boulevard Saint-Germain, Paris ;

BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), 21, rue Beaujon, Paris ;

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris ;

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris :

Comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), Italienische Botschaft, Wien ;

P. BERTRAND (France), 51, boulevard Arago, Paris ;

Le baron BEYENS, ministre de Belgique (Belgique), 25, avenue Marceau, Paris ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE WURTEMBERG (Wurtemberg), Stuttgart ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Saxe), Dresden ;

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 4, rue de Babylone, Paris ;

Basile BILBASSOFF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 38, Liteïna, Saint-Pétersbourg ;

Le comte de BIZEMONT, *membre du Conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;

BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'École des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris ;

Jean BLOCH (Russie-Pologne), Marszalkowska, Varsovie ;

Le baron de BLOCHAUSEN, ancien ministre d'État, député (Grand-Duché de Luxembourg), château de Birtrange (G. D. de Luxembourg) ;

S. A. le prince Roland BONAPARTE (France), 22, Cours la Reine, Paris ;

Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), slott Ericsberg, over Katrineholm, Södermanland (Suède) ;

L'honorable R. BONGHI, membre de la chambre des députés (Italie), villino Bonghi, quart. Macao, Roma ;

BONIECKI (Russie-Pologne), 53, Nowy Swiat, Varsovie ;

Pierre BONNASSIEUX, archiviste aux Archives nationales (France), 62, rue de Rennes, Paris ;

F. BONNET, avocat au Conseil d'État (France), 198, boulevard Saint Germain, Paris ;

Le docteur Carl von BONSDORFF, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors (Finlande) ;

Auguste BOPPE (France), 13, rue Bonaparte, Paris ;

Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris ;

Le comte BOULAY de la MEURTHE (France), 23, rue de l'Université, Paris ;

Joseph BOURDEL (France), 1, rue de Narbonne, Paris ;

Le comte de BOURMONT, *membre du Conseil* (France), 24, rue Las Cases, Paris ;

BOUTIRON, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Tanger ;

Alfred BOVET (France), Valentigney, Doubs (France) ;

La Légation du BRÉSIL (Brésil), 17, rue de Téhéran, Paris ;

Le marquis de BRETEUIL, *membre du*

Conseil (France), 28, rue François Ier, Paris ;

Mgr Carmel BRINCAT, évêque d'Adrumète, auxiliaire de S. E. le cardinal Lavigerie, directeur général de l'Œuvre antiesclavagiste (France), 6, rue Chomel, Paris ;

Le comte Pierre de COSSÉ-BRISSAC (France), 61, avenue de l'Alma, Paris ;

Le BRITISH MUSEUM (Grande-Bretagne), London ;

Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), casa propria, Milano ;

Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris ;

Le prince de BROGLIE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris ;

G. BROLEMANN (France), 12, boulevard Malesherbes, Paris ;

Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge ;

BRÜCKNER, professeur à l'Université de Dorpat (Russie), Dorpat ;

BUCHHANDLUNG der ACTIEN-BUCHDRUCKEREI d'Agram (Hongrie-Croatie), Agram ;

S. E. le baron BÜHLER, *membre correspondant* (Russie), Moscou ;

SON ALTESSE ROYALE Mgr LE PRINCE DE BULGARIE ;

S. E. Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), 50, rue Marie de Bourgogne, Bruxelles ;

Le marquis de BUTE, pair du Royaume (Grande-Bretagne), Chiswick House, Chiswick, London ;

Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des États de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, ministre résident en disponibilité, membre de la seconde chambre des États généraux (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Le grand rhéteur CALLIADY-BEY, président du Syllogue littéraire hellénique (Grèce), Constantinople ;

S. E. Ch. CALVO, ministre de la République Argentine (République Argentine), 91, Roonstrasse, Berlin ;

S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France), 11, Calle Olozaga, Madrid ;

Augustin GONZALEZ del CAMPILLO, secrétaire de légation (Espagne), Legacion española, Tanger ;

S. E. Antonio CANOVAS del CASTILLO, président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'Histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid ;

Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major, chef de l'État-major du 13e corps d'armée, ancien ministre de la guerre du Prince Alexandre de Bulgarie (Russie), à l'État-major du 13e corps d'armée, Moscou ;

Cesare CANTÙ, surintendant des Archives de Lombardie, membre de l'Académie dei Lincei, membre correspondant de l'Institut de France, (Italie), 5, via Morigi, Milano ;

S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;

S. A. CARATHÉODORI-PACHA, prince de Samos (Turquie), au Palais princier, Samos ;

CARTERON, consul de France (France), Bâle ;

Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte ;

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 8, via Florida, Roma ;

Le conseiller Francisco de CARVALHO SOAREZ BRANDAO, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

CASATI, conseiller à la cour d'appel

de Paris (France), 12, rue de Martignac, Paris ;

Antonio de CASTRO Y CASALEIZ, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, Calle de Claudio Coello, Madrid ;

CEGIELSKI, député du Reichstag (Prusse), Posen ;

Le CERCLE AGRICOLE (France), 284, boulevard Saint-Germain, Paris ;

CÉRÉSOLE, *membre correspondant* (Suisse), Consolato di Svizzera, Venezia ;

Gabriel CHABERT, (France), 31, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

La bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;

Le baron James de CHAMBRIER (Suisse), Neuchâtel (Suisse) ;

Alfred CHARPENTIER, consul général (France), Consolato di Francia, Milano ;

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;

H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris ;

Georges CHASSIOTIS (Grèce), 21, avenue de l'Opéra, Paris ;

Le comte de CHAUDORDY, *membre du Conseil* (France), 22, rue de l'Elysée, Paris ;

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris ;

Le comte de CHAUMONT-QUITRY (France), 5, avenue d'Antin, Paris ;

S. E. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S.M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris ;

CHÉRUEL, membre de l'Institut (France), 16, rue de l'Odéon, Paris ;

A. CHEVANDIER de VALDRÔME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris ;

Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 35, rue Jacob, Paris ;

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen ;

CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme (France) ;

Jean de CHROUSTSCHOFF, attaché au ministère de l'Instruction publique, (Russie), 38, milaïa Italianska, Saint-Pétersbourg ;

Le comte Albert de CIRCOURT, ancien conseiller d'État (France), 17, rue de Milan, Paris ;

Jules de CLERCQ, consul, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le Bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont Ferrand, Puy-de-Dôme (France) ;

Alfred CLICIAN, publiciste (Turquie), 106, boulevard Tarla Bachi, Pera, Constantinople ;

COGORDAN, ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 7, rue Marbeuf, Paris ;

Mme COIGNET (France), 23, rue des Écuries d'Artois, Paris ;

Le comte Luigi PROVANA di COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la reine d'Italie, correspondant du Comité royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via Bogino, Torino ;

André CONDOURIOTIS, Maréchal de la cour de S. M. le Roi des Hellènes (Grèce), ἐν Αθήναις ;

LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (Suisse), Bern ;

G. CONSTANTINIDÈS, ancien directeur de l'École normale hellénique de Philippopoli (Grèce), 7, ὁδὸς Κάνιγγος, ἐν Ἀθήναις ;

Le CONSULAT GÉNÉRAL de GRÈCE à Paris (Grèce), 20, rue Taitbout, Paris ;

Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris ;

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris ;

M. CORGIALEGNO (Grèce), 71, Cornhill, London E. C.;

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris;

Le conseiller d'État Manuel-Francisco CORRÉA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro;

Le comte de COSNAC (France), 37, rue Vaneau, Paris;

A. da COSTA, secrétaire de légation (Brésil), Washington;

Le baron de COURCEL, *membre du Conseil* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris;

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris;

Le marquis COSTA de BEAUREGARD, ancien membre de l'Assemblée nationale (France), 7, rue Marignan, Paris;

Le marquis de COURCY, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris;

Ant. de COURTOIS (France), 57, boulevard Malesherbes, Paris;

Gustave COUTEAUX, docteur en droit de la Faculté de Bruxelles, avocat (Belgique), Constantinople;

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand Rozay, par Oulchy-le-Château, Aisne (France);

Robert de CRÈVECŒUR (France), 120, rue de Longchamp, Paris;

CRIÉZIS, premier secrétaire de légation (Grèce), 44, rue François Ier, Paris;

De CYON, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du ministère du Commerce (Russie), 11, rue Copernic, Paris;

S. A. le prince CZARTORYSKI, membre de l'Institut de France (Autriche-Galicie), Hôtel Lambert, île Saint-Louis, Paris;

Le Jonkheer abbé Th. M. A. van DAEHNE VAN VARICK, (Pays-Bas), 154, Noordeinde, 's Gravenhage;

H. DANLOUX-DUMESNIL (France), 5, cité d'Antin, Paris;

Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris;

Le duc DECAZES (France), 12, rue de Lubeck, Paris;

Paul DECAZES, secrétaire du département de l'Instruction publique à Québec, membre de la Société royale du Canada (Canada), Québec;

S. E. Albert DECRAIS, ambassadeur de France (France), Französische Botschaft, Wien;

Francis DECRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève;

Norbert DELACROIX, professeur à l'École spéciale de Varsovie (Russie-Pologne), 19, Smolna, Varsovie;

DELAFOSSE, député (France), 19, rue Caumartin, Paris;

DELAGARDE (France), 10, rue de Courcelles, Paris;

DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris;

Louis DELAVAUD, secrétaire d'ambassade (France), Französische Botschaft, Berlin;

J. DELAVILLE LE ROULX, *membre du Conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris;

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris;

N. DELYANNIS, ministre de Grèce à Paris (Grèce), 46, rue Pierre-Charron, Paris;

DEPREZ et GUTEKUNST (Grande-Bretagne), 18, Green street, St-Martin's place, London;

DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg;

Paul DESCHANEL, député (France), 69, avenue Marceau, Paris;

DESCOS (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris;

DEVERIA, professeur à l'École des langues orientales (France), 2, rue de Lille, Paris;

Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-les-Joncs, par Fribourg;

S. E. DJEVAD-PACHA, gouverneur de Crète (Turquie), Candie;

Le colonel DONOP, commandant le 4e régiment de chasseurs (France), Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise (France);

DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople;

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris;

L'archimandrite Nikiphor DOUTCHITCH (Serbie), Belgrad;

S. E. E. DRAGOUMIS, ministre des Affaires étrangères (Grèce), ἐν Ἀθήναις;

S. E. Marc DRAGOUMIS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Grèce), Griechische Gesandtschaft, Wien;

Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire;

DUBOIS de l'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris;

Alfred DUCLOS DE CELLES, conservateur de la bibliothèque du Parlement du Canada (Canada), palais du Parlement, Montréal;

DUCROS-AUBERT, ministre plénipotentiaire (France), 80, rue de Lille, Paris;

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillière, Isère (France);

Alfred DUMAINE, secrétaire d'ambassade (France), Französische Botschaft, Berlin;

S. E. Enrique DUPUY de LÔME, ministre plénipotentiaire (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid;

Roberto DUPUY de LÔME, secrétaire d'ambassade (Espagne), 22, Calle del Prado, Madrid;

Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 75, rue de Courcelles, Paris;

Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires (Grèce), Bukarest;

Bernard DUTREIL, sénateur (France), 22, rue de Marignan, Paris;

La Bibliothèque de l'ÉCOLE des SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris;

L. EMBIRICO, attaché de légation (Grèce), 22, rue de Stade, ἐν Ἀθήναις;

ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 5, rue de Médicis, Paris;

Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'Arcade, Paris;

Le vicomte Alfredo d'ESCRAGNOLLE TAUNAY, ancien sénateur de l'Empire (Brésil), 152, rua larga de S. Joaquin, Rio de Janeiro;

Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris;

S. E. ESSAD-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris;

Le baron d'ESTRELLA, chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil (Brésil), 14, place Vendôme, Paris;

A. EYDIN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles (France);

S. E. P. EYSCHEN, ministre d'État (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg;

L'honorable H. FABRE, *membre du Conseil* (Grande-Bretagne), 10, rue de Rome, Paris;

G. FAGNIEZ, ancien archiviste aux Archives nationales (France), 69 *bis*, rue de Paris, Meudon, Seine-et-Oise (France);

La marquise de FALANDRE (France), château de Falandre, Moulins-la-Marche, Orne (France);

N. FAUCHER de SAINT-MAURICE, député à la Législative, membre de la Société royale du Canada (Canada), Québec;

Maurice FAUCON, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome (France), Arlane, Puy-de-Dôme (France);

Camille FAVRE, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), rue Eynard, Genève ;

Ed. FAVRE, ancien élève de l'École des hautes études (Suisse), rue neuve du Manège, Genève ;

FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;

S. E. MAURO FERNANDEZ, ministre des finances (Costa-Rica), San José, Costa-Rica ;

Hugo FINALI (France), 68, rue de la Chaussée d'Antin, Paris ;

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), 12, Arlington street, London S. W. ;

Jules FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres (France), 47, rue Gantois, Lille (France) ;

FLOURENS, député, ancien ministre des Affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris ;

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris ;

Le FOREIGN-OFFICE (Grande-Bretagne), London ;

Le comte FOUCHER de CAREIL, sénateur, ancien ambassadeur (France), 9, rue François Ier, Paris ;

FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prag ;

Mgr FRAKNÓI, *membre correspondant* (Hongrie), az Akademia palotájában, Budapest ;

S. E. le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad ;

Le comte Édouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 101, rue de Rennes, Paris ;

M. de FRÉVILLE de LORME, auditeur à la Cour des comptes (France), 12, rue Cassette, Paris ;

F. de FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris ;

S. E. le comte de KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland (Danemark) ;

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 5, rue de la Barouillère, Paris ;

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris ;

GABBA, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pisa ;

Le marquis de GABRIAC, *membre du Conseil* (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris ;

Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa ;

Emmanuel GÉDÉON, président de la Société des études médiévales à Constantinople (Turquie), au patriarchat œcuménique, Phanar, Constantinople ;

A. GEFFROY, *vice président de la Société*, (France), palazzo Farnese, Roma ;

S. E. J.-U. GENNADIOS, ministre de Grèce (Grèce), 55, Saint-James street, London ;

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 16, rue de Siam, Paris ;

De GEOFROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris ;

D. GEORGIADÈS (Grèce), 28, avenue de l'Opéra, Paris ;

Le prince Romuald GIEDROYC, chambellan de S. M. l'empereur de Russie (Russie), 3, rue Galilée, Paris ;

Michel de GIERS, conseiller au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le chambellan Nicolas de GIERS, premier secrétaire d'ambassade (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;

Le professeur Ant. GINDELY, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), Université tchèque, Prag ;

Le docteur GLAESENER (Grand-Du-

ché de Luxembourg), Diekirch (Gr. D. de Luxembourg) ;

J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, membre de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

René GOBLET, ancien député, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministre (France), 83, rue de Chaillot, Paris ;

Le baron de GOLSTEIN, membre du Conseil de Régence, ancien ministre de colonies (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Ch. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'État (France), 1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris ;

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varennes, Paris ;

Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consulta, Roma ;

D. de GRAMMONT, *membre correspondant* (France), villa Grammont, Saint-Eugène, Alger ;

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris ;

Le comte GRANVILLE, pair du royaume, ancien ministre, etc. (Grande-Bretagne), 18, Carlton House Terrace, London, S. W. ;

Le comte GREFFULHE, député (France), 8, rue d'Astorg, Paris ;

La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère ;

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur (Italie), 12, via S. Antonio, Milano ;

Le comte Louis Gabriel GROPELLO, attaché d'ambassade (Italie), Italienische Botschaft, Wien ;

Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris ;

Le vicomte de GUICHEN, attaché d'ambassade (France), légation de la République Française, Rio de Janireo ;

Le baron GUILLAUME, chargé d'affaires (Belgique), 12, place de la Liberté, Bruxelles ;

Enrique GUZMAN (San Salvador), Managua (Nicaragua) ;

Arpàd de GYÖRY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), 2, Renngasse, Wien ;

Herbert HAINES, esq. (Grande-Bretagne), 110, Belgrave Road, London ;

Agathon de HAMMARSKJÖLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Riksarchivet, Stockholm ;

Le prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados (France) ;

Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 43, rue de l'Université, Paris ;

Arthur HARDINGE, chargé de la légation de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), Bukarest ;

S. E. le jonkheer C. HARTSEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Le docteur HEIMBURGER, privat-docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 22, Leopoldstrasse, Heidelberg ;

S. E. M. HERBETTE, ambassadeur de la République française (France), Französische Botschaft, Berlin ;

Le comte d'HÉRICOURT, consul de France (France), Stuttgart ;

Manuel HERRERA, ancien ministre plénipotentiaire (Guatémala), 139, Pasco de Gracia, Barcelona ;

Edmond HIPPEAU (France), 61, faubourg Montmartre, Paris ;

S. E. Michel HITROVO, ministre de Russie à Bucharest (Russie), Bucharest ;

Le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), slot Bellings, over Marvinsholm (Suède) ;

HODJI-EFFENDI, secrétaire d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;

S. E. le docteur Carlos HOLGUIN, vice-

président de la République (Colombie), Bogota ;

Henri HOUSSAYE (France), 47, avenue Friedland, Paris ;

La direction de l'HÔTEL CONTINENTAL (France), rue Castiglione, Paris ;

Le baron d'ITAJUBA, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris ;

JAGERSCHMIDT, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des consulats (France), 24, rue de l'Arcade, Paris ;

Le baron de JAURU, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 1, Schwindstrasse, Frankfurt am Mein :

Augustus JAY, secrétaire de la légation des États-Unis à Paris (États-Unis), 10, avenue Marceau, Paris ;

L'honorable Louis-A. JETTÉ, juge de la Cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval (Canada), Montréal ;

Le JOCKEY-CLUB (France), rue Scribe, Paris ;

Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux ;

JOORIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 94, avenue Louise, Bruxelles ;

Camille JORDAN, consul suppléant (France), Shang-Hai ;

André JOUBERT (France), 49, boulevard de Saumur, Angers, Maine-et-Loire (France) ;

S. E. le jonkheer A.-P.-C. van KARNEBEEK, ancien ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 's Gravenhage ;

Mgr KEANE, recteur de l'Université catholique d'Amérique (États-Unis), Washington ;

Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier (France) ;

P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

Le baron KERVYN de LETTENHOVE, *membre correspondant* (Belgique), Saint-Michel, près Bruges ;

De KIROW-DINJAN, consul général de Russie (Russie), Cadiz (Espagne) ;

Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade, (France), 3, rue de la Terrasse, Paris ;

Raymond KŒCHLIN, rédacteur au *Journal des Débats* (France), 205, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le comte KOMAROWSKI, professeur de droit international à l'Université (Russie), au Lycée du Cesarevitch Nicolas,, rue Ostojenka, Moscou ;

Le docteur Benjamin KORDT, bibliothécaire adjoint à l'Université de Dorpat (Russie), Dorpat ;

Le comte KOSCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), 32, Kœniggraetzerstrasse, Berlin ;

Le comte Hector KWILECKI, député au Reichstag (Prusse), Kwilcz, Gr. Duché de Posen ;

Edouard de LAAGE de MEUX (France), château de Maisonfort, par Olivet, Loiret (France);

Le marquis de LA BORDE (France), 8, rue d'Anjou, Paris ;

S. E. E. de LABOULAYE, ambassadeur de la République française (France), Saint-Pétersbourg ;

J. de LA BOULINIÈRE, secrétaire d'ambassade (France), 23, rue de l'Université, Paris ;

A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 23, rue de Luxembourg, Bruxelles ;

André de LACVIVIER, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Belgrad ;

Le comte Hector de LA FERRIÈRE (France), 138, boulevard Pereire, Paris ;

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LA FONT, secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue d'Antin, Paris ;

Pierre de LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-les-Béthunes, par Béthune, Pas-de-Calais (France) ;

A. LAHAILLE, premier secrétaire-interprète (Roumanie), légation de Roumanie, Constantinople ;

Louis de LAIGUE, consul général

(France), plaza de Mina, Cadiz (Espagne) ;

Roger LAMBELIN (France), 57, rue de l'Université, Paris ;

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, London ;

Spiridion LAMBROS, professeur à l'Université d'Athènes (Grèce), ἐν Αθήναις ;

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 22, rue d'Assas, Paris ;

Luis de LA PIEDRA (Espagne), 98, rue Miromesnil, Paris ;

M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 4, rue Cambon, Paris ;

Théodore de LA RIVE (Suisse), rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève ;

William de LA RIVE (Suisse), Présinge, près Genève ;

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris ;

Le duc de LA TREMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris ;

Comte de LAUGIER-VILLARS, conseiller de légation (France), 24, rue de l'Université, Paris ;

Eugène LAUTIER, secrétaire de la rédaction du *Temps* (France), 3, place des Batignolles, Paris ;

Le marquis de LA VÉGA di ARMIJO, ancien ministre d'État (Espagne), Madrid ;

M. de la VERTEVILLE, ancien ministre plénipotentiaire (France), 78, rue de l'Université, Paris ;

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris ;

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris ;

S. E. le comte LEFEBVRE de BÉHAINE, ambassadeur de France près du Saint-Siège (France), palazzo Rospigliosi, Roma ;

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 3, rue des Mathurins, Paris ;

S. E. le baron de ROSENÖRN-LEHN, ancien ministre des Affaires étrangères (Danemark), Kjöbenhavn ;

Ernest LEHR, docteur en droit, membre de l'Institut de droit international, conseil de l'ambassade de France en Suisse (France), les Toises, près Lausanne (Suisse) ;

J. Mc Pherson LE MOINE, membre de la Société royale du Canada (Canada), Québec ;

M. de LÉON Y CASTILLO, ancien ambassadeur (Espagne), Madrid ;

LÉONARDON, ancien élève de l'École des chartes, s.-conservateur de la Bibliothèque de Versailles (France), 11 bis, rue de Mademoiselle, Versailles (France) ;

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris :

LE ROY (France), 112, rue Lafontaine, Paris ;

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;

René de LESPINASSE, ancien élève de l'École des chartes, conseiller général de la Nièvre (France), 44, rue du Bac, Paris ;

André LEVAL (France), 92, rue Yeni-Tcharsy, Pera, Constantinople ;

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur le Prince, Paris ;

Ach. LE VAVASSEUR, ancien élève de l'École des chartes (France), 63, rue du Bac, Paris ;

Georges LEVIDIS, deuxième secrétaire de légation (Grèce), Saint-Pétersbourg ;

Le comte Adam LEWENHAUPT, premier chambellan, grand'croix de l'Étoile polaire (Suède), slott Sjöholm, over Katrineholm, Södermanland (Suède) ;

Aimé LIEFFROY (France), 11, rue Charles-Nodier, Besançon, Doubs (France) ;

S. E. le prince LOBANOFF, ambassadeur de Russie (Russie), Russische Botschaft, Wien ;

Le prince A. LOBANOFF de ROSTOFF, vice-consul de Russie (Russie), Yokohama ;

R. LODGE, esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford ;

Isidore LOEB (France), 35, rue de Trévise, Paris;

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 71, rue de Madame, Paris ;

S. E. F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), la Grande Garenne, par Neuvy-sur-Barangeon, Cher (France);

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, Rouen ;

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varennes, Paris ;

S. E. le comte E. BULWER-LYTTON, pair du Royaume, ancien vice-roi des Indes, ambassadeur d'Angleterre (Grande-Bretagne), English Embassy, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci (Roumanie) ;

Le vicomte Adrien MAGGIOLO, ancien élève de l'École normale supérieure, (France), 41, rue Demours, Paris ;

C.-G. MALMSTRÖM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Riks archivet, Stockholm ;

Le comte Nerio MALVEZZI de' MEDICI, *membre correspondant* (Italie), Bologna ;

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris ;

Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino ;

S. E. M. MANSFIELD, ministre d'Angleterre au Pérou (Grande-Bretagne), Lima ;

L'honorable F.-G. MARCHAND, président de l'Assemblée législative de la province de Québec, membre de la Société royale du Canada (Canada), Saint-Jean-de-Québec ;

I. MARINOVITCH, ancien ministre plénipotentiaire (Serbie), 46, rue Prony, Paris ;

S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Paataleimonskaïa, Saint-Pétersbourg ;

A. de MARTIN, licencié en droit (France), 14, avenue de Wagram, Paris;

Le comte de MAS-LATRIE, *membre du Conseil* (France), 229, boulevard Saint-Germain, Paris ;

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris ;

Francisco de MATHÉUS, ancien ministre plénipotentiaire (Colombie), Bogota ;

S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris ;

Paul de MATVÉIEFF, ancien ministre plépotentiaire (Russie), 15, Pouschkine, Saint-Pétersbourg ;

Mme de MAULDE (France), château de Flotin, par Boiscommun, Loiret (France) ;

R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris;

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), Γαλλική Πρεσβεία, ἐν Αθήναις·

Michel MAVRO (Grèce), Odessa ;

S. E. le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople ;

S. E. MAVROGÉNY-PACHA, sénateur, médecin en chef et particulier de S. M. I. le Sultan, inspecteur général des institutions médicales de l'Empire ottoman (Turquie), palais de Yildiz kiosque, Constantinople ;

E. MAVROMATTI, ancien consul général (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;

Edmondo MAYOR, ancien chef du secrétariat particulier du ministre, conseiller d'ambassade (Italie), villino Mayor, Porta Pia, Roma ;

MAYOR (Suisse), 7, rue des Chaudronniers, Genève ;

Alexis de MAZARAKI (Russie), au Cercle anglais, Saint-Pétersbourg ;

Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), rue du Bac, 101, Paris ;

Constantin MÉLAS (Grèce), 67, cours Pierre Puget, Marseille ;

Joseph MÉNARD, publiciste (France), 13, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris ;

Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

MERCIER, premier président honoraire de la Cour de Cassation (France), Saint Jeoire, Haute-Savoie (France) ;

L'honorable Honoré MERCIER, procureur général et premier ministre de la province de Québec (Canada), Québec ;

Le docteur Carlo MERKEL (Italie), 36, corso Oporto, Torino ;

S. E. le Prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de la Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerskaja, Moscou ;

D. METAXAS, secrétaire de légation (Grèce), Griechische Gesandtschaft, Berlin ;

Louis METMAN (France), 17, avenue Montaigne, Paris ;

S. A. le prince Richard de METTERNICH, ancien ambassadeur (Autriche), 27, Rennweg, Wien ;

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris ;

Le révérend C.-P. MILES, chanoine honoraire de Durham (Grande-Bretagne), Saint-Julian, Hatherley Road, Kew gardens, Surrey (Grande-Bretagne) ;

René MILLET, ministre de la République Française (France), Stockholm ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES et des CULTES de BULGARIE (Bulgarie), Sofia ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de Costa-Rica (Costa Rica) ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de l'ÉQUATEUR (Équateur), au Consulat général de l'Équateur, 19, avenue de l'Opéra, Paris ;

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris ;

Le directeur des Affaires politiques au MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de GRÈCE (Grèce), ἐν Ἀθήναις ;
(souscrit deux fois)

Le MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople ;
(souscrit cinq fois)

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), KK. Ministerium des Æussern, Wien ;

Le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de la RÉPUBLIQUE ARGENTINE (République Argentine), Buenos Aires ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES du BRÉSIL (Brésil), Rio de Janeiro ;

Le MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;

Le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de PORTUGAL (Portugal), Lisboa ;

H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;

M.-A.-M. MIZZI, consul général de Libéria, directeur de la Société

géographique de Malte, président d'honneur des Hospitaliers d'Afrique, etc. (Grande-Bretagne), Valetta, île de Malte ;

S. E. le comte de MOLTKE-HVITFELD, ministre de Danemark à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris ;

Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, consul général (France), la Havane, île de Cuba ;

Le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople (Turquie) ;

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse Romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey (Suisse) ;

Le comte de MONTHOLON, ministre de la République française (France), Γαλλικὴ Πρεσβεία, ἐν Αθήναις ;

Le marquis de MONTMARIN, conseiller d'ambassade (France), Französische Botschaft, Wien ;

Le docteur Manuel-J. MORALÈS (San-Salvador), San Salvador ;

M. MORET, ancien ministre d'État (Espagne), Madrid ;

Alfred MORRISON, esq., (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, Saint-Martins place London ;

Le comte de MOSBOURG, ancien ministre plénipotentiaire (France), 9, quai Voltaire, Paris ;

Le comte Renaud de MOUSTIER, *membre du Conseil* (France), 85, rue de Grenelle, Paris ;

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 9, avenue de l'Alma, Paris ;

Ad. MOYNIER, consul de Belgique à Genève (Belgique), 4, rue Constantin, Genève ;

Sir Charles MURRAY (Grande-Bretagne), villa Victoria, Cannes (France);

Berthold van MUYDEN, *membre correspondant*, (Suisse), Lausanne (Suisse) ;

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, Samter, Gr. Duché de Posen ;

Le comte de LA BARRE de NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère ;

Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), ambasciata di Francia, pal. Farnese, Roma ;

NAVILLE, directeur de la Banque ottomane à Paris (Suisse), 7, rue Meyerbeer, Paris :

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 31, rue Fortuny, Paris ;

Le baron de NERVO (France), 25, rue de Marignan, Paris ;

N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris ;

S. E. le comte NIGRA, ambassadeur d'Italie, sénateur (Italie), Italienische Botschaft, Josefsplatz, Wien;

Le duc de NOAILLES, 60, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris ;

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;

Le marquis de OLIVART (Espagne), 7, Sagristans, Barcelona ;

Luigi OLIVI, professeur à l'Université de Modène (Italie), R. Universita, Modena ;

Le comte d'ORMESSON, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs (France), 15, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques (Portugal), Ministerio dos Negocios estrangeiros, Lisboa ;

W. OULANITSKI, professeur agrégé à la Faculté de droit de Moscou, archiviste aux Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Moscou ;

S. E. le prince OUROUSSOFF, ministre de Russie (Russie), Hôtel de la légation, Bruxelles ;

Théodore OUSPENSKI, professeur à l'Université d'Odessa (Russie), Odessa ;

Leonidas PACHECO, secrétaire de légation (Costa-Rica), 71, rue du Commerce, Bruxelles ;

Don Manuel del PALACIO, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid ;

G. PALLAIN, conseiller d'État, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, quai Debilly, Paris ;

Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, archiviste de S. B. le patriarche grec de Jérusalem (Turquie), au Patriarchat grec orthodoxe, Jérusalem ;

Le conseiller d'État vicomte de PARANAGUA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;

Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenna : 74, piazza S. S. Apostoli, Roma ;

S. E. JOSÉ PASOS, *membre correspondant* (Nicaragua), Managua;

Louis PASSY, membre de la Chambre des députés (France), 45, rue de Clichy, Paris ;

L.-G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 5, rue du Palais, Montpellier (France) ;

S. E. le marquis de PENAFIEL, ministre de Portugal à Berlin (Portugal), 5, Alsenstrasse, Berlin ;

Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris ;

S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid ;

Le conseiller d'État Lafayette-Rodriguez PEREIRA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Michel PERRET, ancien élève de l'École des chartes (France), 19, boulevard des Capucines, Paris ;

Le marquis de PERSAN, secrétaire d'ambassade (France), 50, rue Delaborde, Paris ;

Maxime PETIT, chef du secrétariat particulier du ministre des finances (France), 5, rue Sainte-Beuve, Paris;

E. PETIT, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles;

S. E. Edward-I. PHELPS, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), Yale University, New-Haven, Connecticut ;

Georges PICOT, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris;

V. PIERRE, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris;

Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris;

Léonce PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Faculté des lettres, Besançon ;

PIOT, archiviste général du Royaume (Belgique), aux Archives royales, Bruxelles ;

L'abbé PISANI, professeur à l'Institut catholique de Paris (France), 5 bis, rue Bara, Paris;

Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 74, avenue Marceau, Paris ;

PLANTET, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 242, boulevard Saint-Germain, Paris;

J.-Casimir PLEBANSKI, docteur en philosophie, rédacteur en chef de la *Biblioteka Warszawska* (Russie-Pologne) 41, Nowy Swiat, Varsovie;

S. E. M. POLOVTSOFF, secrétaire de

l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg;

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris;

Eustache POPPESCOS, professeur au Lycée hellénique, ancien secrétaire général du syllogue littéraire hellénique (Grèce), 18, rue Toptchilar, Constantinople;

René BITTARD des PORTES, avocat, docteur en droit, rédacteur au *Mémorial diplomatique* (France), 9, rue Auber, Paris;

G.-H. POULOULIDIS, avocat, licencié en droit de la Faculté de Paris (Grèce), 109, boulevard Tarla Bachi, Constantinople;

Le comte Pozzo di BORGO (France), 51, rue de l'Université, Paris;

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon;

S.E. le marquis de PRAT de NANTOUILLET, *membre correspondant* (Espagne), ἐν Αθήναις;

William H. PRESCOTT, ancien sous-secrétaire d'État, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), Vermont avenue and L. St., Washington, D. C.;

Le docteur A. F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien;

Le comte Constantin PRZEZDZIECKI (Russie), 4, ulica Wolska, Cracovie;

Jean de PURY, *membre correspondant* (Suisse), Neuchâtel;

Vincente-G. QUESADA, ministre de la République argentine à Washington (République Argentine), Washington;

Mgr le chanoine RAÇKI (Hongrie-Croatie), Agram;

Le marquis de RAMBURES, ancien secrétaire d'ambassade (France), 44, rue du Bac, Paris;

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris;

F. de RAMEL, député (France), 37 bis, rue de Bourgogne, Paris;

Le baron de R. REDING-BIBEREGG, *membre correspondant* (Suisse), Schwytz (Suisse);

Arthur REED ROSSES (Grande-Bretagne), King's college, Cambridge;

Joseph REINACH, député, directeur de la *République française* (France), rue de la Chaussée-d'Antin, Paris;

L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris;

M. RENIERI, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Ἐθνικὴ Τράπεζα, ἐν Αθήναις;

Rafael REYES, consul de Venezuela (San-Salvador), San-Salvador;

P. RISTELHUEBER, consul de France (France), Tien-Tsin (Chine);

S. E. Jean RISTITCH, *membre correspondant* (Serbie), Belgrad;

Alph. RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;

Emmanuel E. RODOCANACHI (France), 8, avenue Hoche, Paris;

S. E. Juan-J. RODRIGUEZ, ministre de l'Agriculture (Guatemala), Guatemala;

H. G. ROGGE, professeur à l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas), Amsterdam;

ROLIN JAEQUEMYNS, ancien ministre, membre de l'Institut de droit international (Belgique), 67, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles;

Le vicomte Olivier de ROMANET (France), château du Guillet, Orne;

H. de RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris;

Le comte de ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre, etc. (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, St-Martins place, London;

Jules ROSTAND, banquier (France), 45, rue de Courcelles, Paris :

Madame ROTHAN (France), 21, avenue Montaigne, Paris;

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris;

Le baron Arthur de ROTHSCHILD (France), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris;

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris;

Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy, Paris;

Louis ROUILLER, préfet de l'Académie I. R. orientale de Vienne (Autriche), KK. Orientalische Akademie, Wien ;

François ROUSSEAU (France), 12, rue Bayard, Paris;

Antonio RUBIO Y LLUCH, *membre correspondant* (France), 9, Claris, Barcelona ;

Le baron A. de RUBLE, *membre du Conseil* (France), 43, rue Cambon, Paris;

Le baron Reinhold RUDBECK, ancien chambellan et secrétaire de légation (Suède), slott Edsberg, over Thüreberg, län Stockholm :

Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, NOWO Zielna, Varsovie ;

Le conseiller Franco de SA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Pétersbourg ;

Le duc de SABRAN (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris ;

S. E. SAÏD-PACHA, *membre correspondant* (Turquie), Ministère des Affaires étrangères, Constantinople;

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au Palais, Monaco :

Maurice SAINCTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 28, rue Berkmans, St-Gilles-Bruxelles;

H. de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;

Th. de SAINT-GEORGES d'ARMSTRONG (France), 32, rue de Monceau, Paris;

Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris;

Le marquis de SAINT-MAURICE (France), en son hôtel, Montpellier (France);

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris;

SAÏTO SHMICHIVO, chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce (Japon), au Ministère, Tokio;

Le docteur SAKELARIDES (Grèce), 3, Kolowratring, Wien ;

Le comte SALA, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Clément-Marot, Paris;

S. G. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), 20, Arlington street, London S. W.;

G. de SALVERTE, maître des requêtes au Conseil d'État (France), 54, avenue Marceau, Paris ;

Enrique SANCHO, secrétaire d'ambassade (Espagne), 5, calle de Jovellanos, Madrid ;

SANFORD, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), 66, rue de la Loi, Bruxelles ;

Alfred SANOÇKI (Russie), Jitomir, Wolynskaïa Goubernia (Russie) ;

Le conseiller Felipe-José-Antonio SARAIVA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Albert SARAZIN, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), rue Neuve-Saint-Léger, Genève ;

Mme Marie SARNECKA (Russie), Ville Slawuta, Volhynie (Russie) ;

Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), ambasciata di Francia, palazzo Rospigliosi, Roma ;

Léon SAY, *membre du Conseil* (France), 21, rue Fresnel, Paris ;

SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France). Faculté des lettres, Besançon, Doubs (France);

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;

SCHEFER, *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Christian SCHEFER (France), 2, rue de Lille, Paris ;

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Königl. Archiv, Stuttgart;

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;

J.-R. SEELEY, professeur à l'Université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge ;

Le vicomte de SÉGUR d'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), Fransch Legaatschap, 's Gravenhage (Pays-Bas) ;

Le comte E. de SÉGUR d'AGUESSEAU, lieutenant au 6e Dragons (France), Évreux, Eure (France);

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;

Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 3, boulevard de la Tour Maubourg, Paris ;

Em. SÉNART, membre de l'Institut (France), 16, rue Bayard, Paris;

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisboa ;

H. SHIMAMURA, secrétaire de légation (Japon), Japaneesch Gesantschap, 's Gravenhage ;

Le jonkheer T.-H.-Hora SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), Uitlandsch Ministerie, 's Gravenhage ;

J.-A. SILLEM, membre du Conseil communal d'Amsterdam et des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam ;

Luis de SILVA, secrétaire d'ambassade (Espagne), 14, calle San Bernardino, Madrid ;

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade (France), 23, quai d'Orsay, Paris ;

Guillaume SINGER, chef-correspondant de la *Neue Freie Presse*, syndic de la presse étrangère de Paris (Autriche-Hongrie), Grand-Hôtel, boulevard des Capucines, Paris ;

De SIVRY, secrétaire d'ambassade (France), 7, rue Bonaventure, Versailles (France) ;

SMOLKA, *membre correspondant* (Autriche-Galicie), 22, Ul. Slawkowska, Cracovie ;

La SOCIÉTÉ de LECTURE de NEUCHATEL, représentée par G. de Coulon (Suisse), Neuchâtel ;

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays-Bas), Utrecht ;

La SOCIÉTÉ de LECTURE de LYON (France), Lyon ;

Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles ;

Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris ;

S. E. Bernardo SOTO, président de la République de Costa-Rica (Costa-Rica), San-José ;

SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 5, avenue de Messine, Paris :

Le conseiller d'État Paulino-José

SOAREZ de SÓUZA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG, *membre correspondant* (Suisse), château de Maienfeld, Grisons (Suisse) ;

C.-C. STAVRIDES, drogman de l'ambassade (Grande-Bretagne), English Embassy, Constantinople ;

H. STEIN, archiviste aux Archives nationales (France), 54, rue Saint-Placide, Paris ;

STENDMANN, secrétaire de la Société historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg ;

B.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, London ;

Le docteur STŒRCK, professeur à l'Université de droit international de Greifswald (Prusse), Greifswald ;

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des Cultes (Bulgarie), Sofia ;

S. E. Oscar STRAUS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis, (États-Unis), American Legation, Constantinople ;

S. G. Mgr STROSSMAYER, *membre correspondant* (Hongrie-Croatie), Diakovo (Croatie) ;

S. E. le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas à Paris (Pays-Bas), 21, rue Lapérouse, Paris ;

S. E. le comte Ant. SZECSEN von TEMERIN, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison-d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Hongrie), 4, Herrengasse, Wien ;

S. E. M.-Lad. SZÖGYÉNY-MARICH de MAGYAR-SZÖGYEN et SZOLGAEGYHAZA, premier secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères (Autriche), KK. Ministerium des Aeussern, Wien ;

Ladislas de TACZANOWSKI, ancien député au Reichstag (Prusse), Zzyplow, Gr. Duché de Posen ;

Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, *membre du Conseil* (France), palazzo Talleyrand, Firenze ;

TAMIZEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut, par Marmande, Lot-et-Garonne (France) ;

L'abbé Cyprien TANGUAY, membre de la Société royale du Canada (Canada), Montréal ;

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 25, avenue d'Antin, Paris ;

Joseph TASSÉ, ancien député, rédacteur en chef de la *Minerve* de Montréal, membre de la Société royale du Canada (Canada), Montréal ;

Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 56, boulevard Maillot, Paris ;

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris ;

Charles THIÉBAULT, avocat (Belgique), 60, rue St-François, Bruxelles ;

S. G. Mgr THOMAS, archevêque de Rouen (France), Rouen ;

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris ;

THUASNE (France), 73, rue de Vaugirard, Paris ;

THUREAU-DANGIN, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 11, rue Garancière, Paris ;

G. TOCILESCO, député, professeur à l'Université de Bukarest (Roumanie), Bukarest ;

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris ;

Le baron de TORNACO (Grand-Duché de Luxembourg), château de Sanem (G. D. de Luxembourg) ;

Le comte de TORREPALMA, premier secrétaire d'ambassade (Espagne), 10, calle de la Sarten, Madrid ;

TORRES-CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Universita, Granada ;

S. E. le conseiller A. de TOVAR, ministre plénipotentiaire de 1re classe, ancien directeur des affaires politiques au ministère des Affaires

étrangères (Portugal), 90, rue de Courcelles, Paris ;

G. TOWNSEND WARNER, fellow of Jesus College (Grande-Bretagne), Jesus College, Cambridge ;

TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 20, rue Barbet de Jouy, Paris ;

HOVYN de TRANCHÈRE, ancien député (France), Guitres, Gironde (France);

A. TRATCHEVSKI, professeur à l'Université d'Odessa (Russie), Odessa ;

S. E. le comte TRAUN, grand veneur de S. M. I. R. Apostolique (Autriche), 13, Wallfischgasse, Wien ;

Le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza S. Alessandro, Milano ;

La princesse Lise TROUBETZKOI (Russie), Simeonoffski pereoulok, Saint-Pétersbourg ;

Le comte THOINNET de la TURMELIÈRE, conseiller général de la Loire-Inférieure (France), 54, rue de Grenelle, Paris ;

Herbert TUTTLE, professeur à Cornell-University (États Unis), Ithaca, New-York ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ (France), à la Sorbonne, Paris ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5 sz. a., Budapest ;

La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de HEIDELBERG (Grand Duché de Bade), Heidelberg ;

Le Sénat de l'UNIVERSITÉ d'UPSALA (Suède), Universitet, Upsala ;

Octave VALIERI (Grèce), 2, Kensington Park gardens, London ;

Oscar de VALLÉE, sénateur (France), 58, rue Pierre Charron, Paris ;

Le duc de VALLOMBROSA (France), 125, rue de Grenelle, Paris ;

Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 1, rue François 1er, Paris;

Le conseiller Joao-Florentino Meira de VASCONCELLOS, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople ;

Jean VAUQUELIN (France), château de Saint-Maclou, par Beuzeville, Eure (France) ;

De VAUVINEUX, premier secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie);

S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Kjöbenhavn ;

VEILLET-DUFRÈCHE, commis principal au ministère des Affaires étrangères (France), 3, rue du Cirque, Paris;

De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de de Varennes, Paris ;

L'abbé Hospice-A. VERREAU, principal de l'École normale Jacques Cartier, membre de la Société royale du Canada (Canada), École normale Jacques-Cartier, Québec ;

S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), Spaansch Legaatschap, 's Gravenhage (Pays Bas) ;

Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), Bruxelles ;

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milano ;

Arnold VISSIÈRE, ancien interprète de la légation de France à Pékin (France), 80, avenue de l'Est, Parc Saint-Maur, Seine (France) ;

A. D. VLASTO (Grèce), 144, avenue de Champs-Elysées, Paris ;

Etienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille ;

Le marquis de VOGUÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris ;

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGUÉ, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris ;

Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople ;

E. DOMET de VORGES, *membre du*

Conseil (France), 74, rue Miromesnil, Paris ;

VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos*(Grèce),au Νεόλογος, Constantinople ;

Le comte WALISZEWSKI *membre correspondant* (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris ;

WALLON, *membre du Conseil* (France), Palais de l'Institut, Paris;

WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris :

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 30, Hibernergasse, Prag;

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;

Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg ;

Th. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm :

Le comte Joseph WEYSSENHOFF (Russie-Pologne), Marzalkowska, Varsovie ;

Andrew D. WHITE, *membre correspondant* (États-Unis), Cornell University, Ithaca, New-York ;

Le baron Ch. de WIMPFEN, ministre plénipotentiaire (France,) 3, rue de Villersexel, Paris ;

Pierre de WITT (France), 88, rue Pierre-Charron, Paris ;

E. J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity College, Cambridge ;

XYDACHIS (Grèce),46, rue Pierre-Charron, Paris ;

S. E. YACOUB-ARTIN-PACHA, *membre correspondant* (Égypte), au Caire;

YAVER-PACHA, contrôleur impérial de la dette publique et de la Régie des tabacs (Turquie), Grand'rue, Péra, Constantinople ;

Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris ;

Ch. ZAPPAS(Grèce), Brosthéni, (Roumanie);

(souscrit cinq fois)

Constantin ZAPPAS (Grèce), Brosthéni (Roumanie);

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople ;

Pedro-Perez ZELEDON, ministre de Costa-Rica (Costa-Rica), Washington ;

S. E. Christaki Effendi ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;

Georges Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;

Solon Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Le Dr Aug. von BULMERINCQ, professeur à l'Université d'Heidelberg (Allemagne):

L'honorable CHAUVEAU, ancien président du Sénat canadien, ancien ministre, membre de la Société royale, doyen de la Faculté de droit de Montréal (Canada);

Paul DELAROCHE (France):

Le vicomte de GONTAUT-BIRON, ancien ambassadeur (France) ;

N. JAROCZINSKI, secrétaire d'ambassade (France) ;

Enrique PALACIOS, consul général de Costa-Rica à Paris (Costa-Rica):

ROTHAN, ministre plénipotentiaire (France):

Diaz SANCHEZ, directeur des archives de Simancas (Espagne):

Le conseiller François Belisario SOAREZ de SOUZA, sénateur de l'Empire (Brésil);

De TCHIHACHTEFF, membre correspondant de l'Institut de France, conseiller d'État, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur (Russie).

BERLIN IL Y A CENT ANS

Rien de plus rare, dans les archives diplomatiques, que de rencontrer l'impression sincère et vraie d'un contemporain sur la société qu'il a traversée. Ambassadeur, ministre ou chargé d'affaires, tous, dès qu'ils écrivent une dépêche officielle, trempent leur plume dans du gris. Il y a un style dit diplomatique qui est de tradition, dans lequel on ne peut exprimer que certaines idées qui sont d'usage. Les évènements même, on les conte le moins possible, de crainte sans doute d'en donner une relation qui compromette, ou peut-être parce qu'on suppose qu'ils sont connus. Du physique des gens, on parle à peine comme si c'était là une vulgarité. Point d'anecdote ; l'anecdote ne pouvant entrer dans une phrase d'une bonne tenue. Point de détail pittoresque et qui fasse image, cela n'étant point, paraît-il de la politique. Il faut que tout soit suivant *la forme :* le papier, l'écriture, les faveurs dont on attache les feuillets. Devant de tels préparatifs, la pensée entre malgré elle en un moule pompeux, s'efforce de s'exprimer en termes distingués, s'allonge en ambiguités sous prétexte de nuances. Quelques siècles plus tard, vienne un chercheur qui essaie de tirer de ces lettres, étonnamment correctes et nobles, la représentation du temps où elles furent écrites ; après en avoir feuilleté, de ces lettres, des volumes et des volumes, qu'il regarde son butin, il ne se trouvera au bout des doigts qu'un peu de cendres... de la cendre impalpable et grise.

On réserve, paraît-il, tout ce qui n'est point dans les dépêches officielles pour la correspondance particulière : mais il faut, d'abord, que cette correspondance ait existé ; puis, il faut qu'on la

retrouve, car elle ne va guère aux archives publiques. Là est, au vrai, bien plus que dans les documents d'États, où souvent et de parti pris même on omet ou l'on défigure les faits, la source de l'histoire. Le style n'y est point apprêté ; les hommes s'y laissent voir ; on y glisse à l'anecdote et parfois même on s'y amuse aux racontars. Mais combien rares sont-elles les correspondances de cette sorte qu'on a jusqu'ici découvertes et publiées ; comme il en est dont on sait qu'elles furent et dont on ignore ce qu'elles sont devenues ! Tout conspire contre elles, jusqu'à la petitesse des appartements modernes, jusqu'aux continuels déménagements, jusqu'aux partages successoraux. Encore, n'y peut-on prendre que des notes, des détails, des accents, n'y trouve-t-on point un tableau complet dont tous les tons aient été à dessein posés par un contemporain. Il se peut faire qu'en glanant dans ces lettres, on grossisse les contours ou qu'on charge les couleurs. Il y manque l'air du temps, la vue d'ensemble qu'on ne prend que sur place et qui fait en une œuvre crier la vérité.

Il arriva bien en des cours qu'on demanda à des envoyés des tableaux ou des relations, et il en existe de cette sorte, mais c'est encore de l'officiel, écrit, si on peut dire, *en officiel*, un développement de l'almanach où l'historien n'a guère à prendre. L'intimité y manque toujours et le parti pris est d'y être correct, point scandaleux et de bonne façon.

Aussi quelle joyeuse surprise lorsque, dans des volumes perdus d'archives, on rencontre écrites à la bonne franquette par un secrétaire d'ambassade qui n'était point un sot, des lettres qui font comme un journal de la Cour et de la ville. Et quelle ville : Berlin, il y a tantôt cent ans ! Et quelle Cour, celle du Grand Frédéric ! L'auteur en voulait-il faire un corps d'ouvrage, cela est possible. Il y avait préposé une introduction sur les manies et habitudes d'esprit des Français en pays étranger, mais, plus tard, il a laissé courir sa plume, traitant un peu de tout, racontant ce qu'il voyait, curieux de nouvelles, d'anecdotes, de détails précis et laissant ainsi, mieux qu'à coup sûr s'il s'en était donné la tâche, œuvre d'historien.

C'était un Gascon, un certain chevalier de Gaussen, qui répon-

dait aux prénoms de Pierre-Jean-François et dont le père avait, paraît-il, commandé à Avesnes. Né à Lunel en 1747, il avait, comme on faisait alors, voyagé pendant trois années en Pologne, en Allemagne et en Hollande avant que de s'attacher au marquis de Pons qui, nommé ministre du roi à Berlin, l'y emmena au commencement de 1772. Il y resta quatre années sans nul traitement quoiqu'il eût été chargé des affaires durant presque tout 1775. En 1776 seulement il eut, grâce au duc de Nivernois qui s'occupa de lui, une gratification de 4000 livres et il fut, presque en même temps, attaché sans appointements, comme sous-lieutenant, au régiment d'Auvergne-infanterie, où par la suite (1780) il passa capitaine, sans avoir d'ailleurs fait jamais aucun service. Retourné à Berlin, il dut malgré l'insistance de son protecteur attendre jusqu'en 1778 une nouvelle gratification. Mais il l'eut alors de 3000 livres, et bien mieux il lui fut accordé sur le Département politique un traitement annuel de 2000 livres. Il est vrai qu'il venait d'être de nouveau chargé d'affaires pendant près de douze mois. A la mort de l'Électeur de Bavière, il le fut encore. Ce fut lui qui seul entama et suivit les négociations qui aboutirent à la paix de Teschen et il y réussit assez bien pour que le roi de Prusse voulut que ce fût Gaussen qui portât à Versailles les ratifications : ce qui lui valut 4680 livres par Bon du 18 octobre 1779.

Que Frédéric ne le dédaignât point, cela ressort de la lettre suivante qui semble toute de la main du Roi et qui paraît inédite.

3 avril 1783.

M. le Chevalier de Gaussen, vous m'avez rendu un service bien agréable, d'avoir été le fidèle interprète de mes sentiments pour MM. les ducs de Nivernois et de Richelieu, ainsi que pour le vicomte de Noailles et le Sr d'Alembert. C'est bien un très aimable quadrille, qui tant que je vivrai aura une part très distinguée à mon estime et à ma considération. Votre propre mérite n'y perdra rien. Ayant appris à le connaître pendant le séjour que vous avez fait à ma Cour, je saurai l'apprécier également et me réjouirai toutes les fois que j'apprendrai la justice qu'on

lui rend : Et qu'il est récompensé. C'est dans ces sentiments, que je prie Dieu, M. le Chevalier de Gaussen, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Potzdam, le 3 avril 1783.

FRÉDÉRIC.

Au Chevalier de Gaussen, à Paris.

Gaussen semble n'avoir pas à demi profité de cette bienveillance et des commissions qu'il s'était fait donner, témoin une lettre de d'Alembert à Frédéric du 28 avril 1783 et d'autres qu'on trouverait ; mais il devait quitter Berlin sans esprit de retour et après encore un intérim d'une année, rejoindre à Stockholm son ancien chef le marquis de Pons. Il passa là le reste de sa carrière, chargé d'affaires pendant deux ans de 1786 à 1788 et, pour récompense de ses services, destitué en 1792 par Dumouriez. Il est vrai que Dumouriez lui écrivit : « Sa Majesté n'en apprécie pas moins votre zèle et vos services, et me charge de vous assurer de ses dispositions favorables à votre égard ». Mais on sait ce que coûte l'eau bénite au ministre qui la donne et ce qu'elle rapporte à l'employé qui la reçoit.

Pourtant, Gaussen, quoique gascon, prit cette gasconnade pour une promesse ou du moins feignit de la prendre. Il se garda de quitter Stockholm où il se trouvait mieux qu'en pays de révolution et, tenant encore la place, car le roi de Suède avait refusé Verninac-Saint-Maur, il s'y cramponna. Il n'était point le seul en pareille posture, et plusieurs, dans les rangs secondaires de la diplomatie monarchique, par passion pour la carrière, par amour des distinctions qu'elle procure, ou simplement par désir de conserver leur traitement, eussent été prêts à recevoir des ordres aussi bien de Najac que de Chambonas, de Bigot de Sainte-Croix que de Lebrun-Tondu, de Deforgues que de Buchot. Depuis 1790, Gaussen, comme chargé d'affaires, touchait 20,000 livres par année et il trouvait que cela valait bien un sacrifice. Pris entre ce désir de conserver son traitement et la volonté très nette de ne point revenir en France, il essaya toute une année de se couvrir des services officieux qu'il pouvait rendre, comptant que

dans leur rapide passage aux affaires étrangères, les ministres ne se souviendraient point qu'il avait été rappelé, qu'il s'en trouverait un, peut-être, pour le rétablir en titre. Ce jeu aurait pu lui réussir s'il n'avait eu quelques propriétés à Avesnes, et si les officiers municipaux de la dite ville ne l'eussent fait inscrire sur la liste des émigrés. Le 20 février 1793, c'était chose jugée, et Gaussen prit le parti de faire le mort.

Avant de reparaître, il attendit près de dix années. En l'an XI, on trouve pour la première fois de ses nouvelles. Bonaparte, appelant à lui les vétérans de la vieille diplomatie, leur payait généreusement la dette de la France. Il avait pensionné les Premiers commis et avait réclamé leurs lumières. Il avait aux anciens secrétaires d'ambassade rétabli des traitements qui leur assuraient du pain. Gaussen eut une pension de cent louis. Il est vrai qu'il ne la trouvait point suffisante, que, gérant assez mal ses petites affaires, il était constamment aux prises avec ses créanciers. Dès qu'on lui avait donné, il revenait à la charge, emportant tantôt une gratification de 6000 francs, tantôt l'augmentation de sa pension jusqu'à 4000 francs, mais ne réussissant point, quelque acharnement qu'il mît en ses demandes, à emporter la croix de la Légion.

Le dévouement qu'il témoignait à l'Empereur ne l'empêcha point du reste de solliciter, au retour des Bourbons, tantôt la mission de Suède, tantôt une augmentation de pension de 2000 francs. On trouve de sa main six à sept pétitions rien que pour l'année 1814. Il obtint en 1816 la croix de l'Étoile polaire de Suède, et la même année pour ses services *militaires*, la croix de Saint-Louis, et puis il continua, ne laissant guère un mois se passer sans une demande, décrochant enfin 3000 francs d'augmentation de pension : au total 9000 francs par année.

Il mourut le 24 mars 1843 à quatre-vingt-seize ans, et l'on parla sur sa tombe : on parla de cette diplomatie française « où le sentiment de l'honneur ne s'est jamais altéré et qui toujours le front levé pour rendre hommage à la justice, peut également répondre à Dieu par sa conscience et aux hommes par ses succès ». A propos de ce vieux mendiant, la louange pouvait sembler un

peu grosse, mais les nécrologistes n'ont point pour coutume de consulter les dossiers de finances.

Gaussen doit avoir écrit autre chose que les souvenirs de Berlin : peut-être des mémoires qu'on retrouvera quelque jour, et qui seront curieux. Si chez lui les principes, quoiqu'il en dise en ses pétitions, ne sont point inébranlables, — à moins que, comme il arrive, ses principes ne soient ses intérêts, — cela ne peut que témoigner en faveur de son intelligence. Il y joint le degré de *fatuité* nécessaire pour être convaincu de son importance, une dose de provincialisme qui s'étonne et, par suite, qui observe, la volonté de se faire du monde et de ne rien laisser échapper de la façon dont on s'y conduit. Les petites choses de Cour prennent à ses yeux d'homme de Lunel la grosseur qu'il faut pour qu'on en parle en détail. Bref, malgré que ses lettres de Berlin soient un peu trop imitées de celles d'Archenholtz sur la France et l'Italie, il semble que, sur une période médiocrement connue, où Thiébault s'est peu attaché, elles apportent des informations qui ont leur prix et qui, pour le détail des faits, ont l'importance d'un témoignage exact. Au surplus, tout ceci n'est que pour annoncer les extraits qu'on en va lire, et mieux vaut laisser le lecteur en juger.

FRÉDÉRIC MASSON.

Les courses de traîneaux. — On pourrait dire avec quelque raison que ce pays n'a que trois saisons : l'été, l'automne et l'hiver. Le printemps y est presque nul ou du moins si tardif qu'on se trouve à l'été sans s'être aperçu de la saison qui le précède. Les hivers sont assez ordinairement constamment froids. Les pluies cessent vers la fin de novembre et alors commencent les gelées qui durent jusque vers le mois de mars. Quelquefois elles sont précédées d'une neige abondante qui procure le plaisir du traînage. Je ne parle que du traînage comme agrément, car pour le voyage dans le nord on ne prend ordinairement les traîneaux que du côté de Dantzig. Ce plaisir est ici un peu cher. Un traîneau coûte un ducat par heure. Il est vrai que très souvent les chevaux crèvent à la fin d'une journée de courses et il faut bien que les loueurs aient un moyen de se dédommager. Les parties réglées sont assez rares. Il n'y a que quelques jeunes gens qui prennent ce divertissement dans sa primeur. Les moyens ne suffisent pas longtemps. Aussi,

après les quinze premiers jours de fureur, ne voit-on presque plus de traîneaux. Les rues de Berlin, étant fort larges, sont fort commodes ; aussi ne sort-on point de la ville et se contente-t-on de parcourir les rues et les places publiques. Quelquefois le prince Henri fait des parties au flambeau. Tous ses palefreniers, sous différents habits de masque, portent des torches autour des traîneaux pendant que les autres s'évertuent à faire avec leurs fouets le plus de bruit possible : c'est dans ce vacarme que consiste tout le plaisir et le brillant de la fête. Les grelots, les fouets et les voix des gens à cheval sont insupportables pour les personnes indifférentes pour cette espèce de divertissement. Il est d'autant plus désagréable que ce tintamarre dure depuis le matin jusque bien avant dans la nuit.

Promenades. — Les promenades de Berlin ne sont pas nombreuses, mais la seule qui existe est d'un agrément et d'une commodité à dédommager du petit nombre. Cette promenade consiste dans un parc qui est à la porte de la ville. Une allée d'arbres de six rangées y conduit depuis les environs du château qui se trouve presque au centre, de façon que sans sortir des murs on peut jouir du plaisir de la promenade. L'allée du milieu est pour les gens à pied. Des deux côtés, il y a des allées pavées jusqu'aux maisons que le Roi régnant a fait construire et qui forment un coup d'œil fort agréable. Ces six rangées d'arbres mènent à une grande place au bout de laquelle on entre dans le parc. La même régularité dans l'allée du milieu est continuée jusqu'à Charlottembourg, petite ville à une lieue de la ville, où est un château de plaisance du Roi. Des deux côtés de cette grande route, sont des bois où l'art est presque caché sous le voile de la nature. Des petites allées à perte de vue, d'autres qui vont en serpentant et qui sont couvertes, des cabinets de verdure, des places entourées de statues, toutes mauvaises à la vérité, mais propres, au point de vue des chemins, pour la promenade des voitures, des gazons en compartiment, quelques bassins mal entretenus, voilà la disposition d'un endroit qui pourrait être charmant si on y donnait le soin qu'il mérite, mais le Roi ne donne pour ce vaste enclos que mille écus par an. Cette somme modique ne suffit pas aux réparations nécessaires de sorte qu'on laisse tout dépérir.

Il y a aussi une grande quantité de sapins. Cet arbre triste par lui-même donne un air sombre à plusieurs parties de cette promenade d'ailleurs très variée et très agréable. D'un côté du parc coule la Sprée au bord de laquelle il y a des situations charmantes. Lorsque le gouverneur de la ville veut faire sa cour à la Reine et aux princesses qui vont ordinairement s'y promener en voiture, il fait distribuer dans les bosquets les musiciens des différents régiments de la garnison. Ces jours

là, toute la ville s'y rassemble, mais on y voit peu de beau monde. Ce sont presque tous ouvriers qui viennent célébrer le jour du repos. Dans une grande place sur le bord de l'eau, il y a des tentes où se trouvent des petites guinguettes et, dans une autre partie du parc, il y a des cabarets où l'on s'assemble pour faire des pics nics.

On croirait peut-être que ces belles et grandes promenades sont toujours bien garnies. Ce serait une erreur. En général l'on n'aime pas à promener. Il est vrai que par le petit nombre des habitants tout le monde est occupé. Le militaire durant toute la belle saison est toute la matinée sous les armes et, l'après-midi, il aime à oublier les fatigues dans une tabagie où la bière et la pipe le retiennent jusque bien avant dans la nuit. Dans le civil, les matinées ne sont pas moins bien employées et les soirées diffèrent fort peu. Les femmes, comme dans tous les pays du monde, se lèvent fort tard, ne se montrent pas dans leur état naturel, et l'embarras et la longueur d'une toilette ne leur permettent jamais d'être prêtes avant l'heure de l'assemblée qui précède le souper. Pendant ces beaux jours d'été où l'épaisseur des arbres du parc met à l'abri de la chaleur, l'on s'imaginerait trouver bien des personnes profiter de ces moments qui, dans ces contrées, ne sont pas de longue durée, mais quelquefois l'on parcourrait toute l'étendue du parc sans trouver un être pensant. La promenade ici semble être réservée pour le jour de la chemise blanche. Effectivement, après avoir été toute la semaine entre quatre murs, on fait le dimanche un grand effort en se faisant traîner dans une voiture soit tout autour de la grande Allée des Tilleuls qui est dans la ville, soit dans tous les chemins praticables du parc, et on a la constance de rester ainsi dans sa boite des quatre et cinq heures entières sans mettre pied à terre. L'année dernière encore, la princesse Henri promenait quelquefois à cheval et invitait quelques dames de la Cour à l'accompagner, mais elle a été obligée de vendre son cheval et peu de femmes prennent ce plaisir. Ce qui occasionne en partie ce dégoût pour la promenade c'est qu'il n'y a, aux environs de la ville, aucune maison de campagne où l'on puisse aller. On est réduit à la seule enceinte du parc et l'on n'a pas pour s'en former l'habitude des maisons peu éloignées où l'on puisse aller faire des parties de plaisir et passer des journées entières.

Les soupers. — Cet esprit de paresse qui empêche les femmes de jouir du plaisir de la promenade était aussi la cause qu'on ne pouvait profiter de leur société. Quoique levées fort tard, elles étaient accoutumées à se retirer de fort bonne heure, et il était inouï de s'asseoir un seul moment après le souper. M. le marquis de Pons, de concert avec M. de Swieten et M. Harris est l'auteur de cette grande révolution. Ils ont eu

beaucoup de peine dans les commencements à arrêter les femmes jusqu'à onze heures et minuit, mais, peu à peu, ils sont parvenus à leur faire passer cette heure et, ce qui tient du prodige, c'est que parfois aujourd'hui, on remet à l'après souper une partie de jeu commencée avant de se mettre à table. Cela est d'autant plus surprenant qu'il ne se pratique absolument dans aucune maison de la ville.

Dans celles où l'on donne à manger trois ou quatre fois l'année, comme les ministres d'État et quelques généraux, il faut se sevrer absolument de la comédie et arriver à six heures du soir. A peine est-on entré que le maître de la maison vous présente une carte et, comme toute la société est rangée de quatre à quatre, vous feriez mal votre cour à l'hôte si, par votre faute, trois de ses convives se trouvaient sans jouer. Il m'est arrivé, pour avoir fait pareille sottise, de n'avoir pas même pu me procurer une chaise depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Aussi me suis-je bien proposé d'enrager plutôt et perdre mon argent à mon aise que de rester à faire d'aussi longues séances debout. Cela vient de ce que dans ce pays on ne sait pas ce que c'est que les doubles chaises. Mais, revenons à la carte présentée et nécessairement acceptée. Sans avoir le temps ni de se reconnaître, ni de connaître une partie des personnes avec lesquelles l'on doit souper, il faut aussitôt se mettre à sa table de jeu et continuer jusqu'au moment précis qu'on est servi.

Le jeu. — La fureur du jeu est si forte que lorsque l'heure du souper approche, l'on demande à l'hôte de la maison s'il est encore temps de recommencer une partie ou un rob. L'on ne joue pas gros jeu, du moins dans les sociétés, car il y a quelques endroits où se joue le *quinze* et il se fait là quelquefois de très grandes pertes. D'ailleurs les jeux ordinaires sont la *manille*, le *whist*, le *liccet* et l'*ombre*. On a joué autrefois le *reversi*, mais la vivacité de quelques femmes qui n'épargnait ni les cartes, ni les figures, l'a fait bannir de la société. Presque tout le monde joue et, quoique le jeu ne soit pas fort, il suffit à bien des femmes pour leurs épingles. La Reine ne joue qu'avec les ministres d'État et les généraux ou autrement avec les Excellences. Les ministres étrangers jouent avec des princes et princesses et des étrangers. Il faut avoir le grade de colonel pour faire leur partie. Il y a cela de singulier que les princesses ne touchent jamais l'argent du jeu, soit pour payer, soit pour recevoir. Dans l'un et l'autre cas, l'affaire se règle avec la dame d'honneur, de qui on reçoit l'argent ou à qui on le donne. Une autre coutume d'autant plus aisée ici à suivre par le petit nombre de personnes qui se connaissent toutes et fort avantageuse dans certaines occasions c'est que, très souvent, l'on ne paye point après la partie et, le lendemain, on envoie

par un domestique un rouleau contenant ce qu'a gagné l'adverse partie. Comme le jeu constitue une petite branche de commerce, il y a ici des personnes qui jouent fort bien, même parmi les femmes. Les cartes sont sur le revers ou bleues ou rouges et cette variété ne laisse pas que d'être fort utile pour ne pas être dans le cas de confondre les jeux.

Manière de servir les tables. — Dès que la table est couverte, l'on finit le jeu et c'est alors un plaisir de voir comment s'arrangent les personnes pour se trouver à côté l'un de l'autre. Il faut remarquer que toutes les liaisons sont connues, et que le maître de la maison se ferait des querelles tous les jours s'il n'avait soin de faire jouer ensemble ceux et celles qu'on sait déjà se convenir. Aussi un Ministre étranger, nouvellement arrivé, doit-il prendre la plus grande attention à s'informer des intrigues et à ne point manquer à ces convenances. Au moment où l'on ouvre les deux battants de la salle à manger, chacun s'approche insensiblement de sa chacune et se trouve à portée de lui donner la main. Tous ces couples charmants sont à table pour eux seuls, de manière qu'un malheureux étranger qui les a pour voisins, est réduit à boire et à manger en silence, sans qu'il puisse espérer de dire un mot ni d'un côté ni de l'autre. Le maître de la maison ne serait pas supportable s'il osait négliger les lois rigoureuses de l'étiquette qui exigent que l'on connaisse et que l'on suive le rang des convives. Une femme ne paraîtrait plus dans une maison si, devant être conduite par celui qui en fait les honneurs et être assise à ses côtés, si, dis-je, l'on oubliait une de ces formalités. Aussi, entre elles, la même étiquette les fait passer chacune à son tour pour entrer dans la salle à manger.

A souper comme à dîner, il y a toujours deux soupes aux deux bouts de la table ; le reste est garni de tous les plats qui doivent être servis et tout le changement de services consiste en ce que les deux soupes sont relevées par deux plats de rôtis et ensuite par des glaces et des fruits, et c'est là le dessert. Il y a très peu de maisons où le fruit ne soit pas ensemble avec le reste. L'on y ajoute quelques plats, mais c'est tout au plus. Une coutume excellente pour les gourmands et bien fatigante pour les autres, c'est que le maître et la maîtresse se font apporter tous les plats et les servent les uns après les autres ; les assiettes tournent tout autour de la table et l'on ne cesse de couper que lorsque le domestique rapporte une assiette encore pleine.

L'on sent combien cette cérémonie doit faire durer un repas. Tous les plats du dessert sont portés de même par des domestiques qui font la ronde jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'endroit où ils les ont pris. De toutes les coutumes de ce pays, celle qui me plairait le plus est celle de mettre, devant chaque personne, une petite carafe d'eau, une autre de vin,

un grand et un petit verre. Il est vrai qu'au premier abord cet attirail a l'air embarrassant, mais il est bien agréable de ne pas dépendre de domestiques qui, quelquefois, sont occupés ailleurs ou sont portés de mauvaise volonté. Cette méthode est ici d'autant plus nécessaire que les seuls domestiques de la maison servent à table. On ne peut point se faire servir par son laquais et la raison n'est point en l'honneur de la valetaille du pays dont on se défie et avec raison. Comme les gages de la livrée sont fort médiocres et que tous les gens de cette classe sont, ou fort gourmands ou un peu fripons, très souvent ils escamotaient quelque couvert ou mettaient dans leur poche des rôtis entiers. Cette nécessité de ne se servir que de ses gens doit naturellement en rendre le nombre beaucoup plus considérable : aussi emploie-t-on pour cela tous les gens de l'écurie, des offices, etc., et même, dans certaines occasions, on a des habits de livrée qu'on endosse pour ce moment à des laquais de louage. Après avoir fait une séance de deux bonnes heures et que tout le monde est dans l'inaction, l'on se regarde mutuellement, mais personne n'oserait bouger de sa place que celle qui a eu le pas ne se lève la première. J'ai vu des étrangers qui, ne sachant pas cette coutume, étaient la cause innocente que l'on restait à table des grosses demi-heures sans rien faire et un voisin charitable était obligé de leur expliquer la raison de ce silence et de ce retard. Dès qu'on s'est levé, l'on se salue les uns les autres et, chez les gens du pays, l'on s'embrasse, du moins entre femmes, en se souhaitant que le repas ait été bon, et chacun s'approche de l'hôte pour le remercier. L'on revient dans le même ordre dans la salle d'assemblée et chacun défile peu à peu et prend le chemin de son logis.

Invitations des Cours très désagréables aux particuliers. — Il n'y a que les Ministres étrangers qui donnent à dîner et qui aient une maison ouverte, c'est-à-dire où il y ait un ou deux soupers par semaine. Les Ministres d'État, même celui des Affaires étrangères, ne donnent à manger que cinq ou six fois par an. Leurs revenus de quatre à cinq mille écus par an ne pourraient guère suffire à une plus grande dépense. D'ailleurs, dans toute la ville, il n'y a que trois maisons ouvertes le soir, de sorte que toutes les invitations roulent sur sept ou huit soupers qui, pendant l'été, sont réduits à un plus petit nombre encore par celui des personnes qui vont à la campagne. Quelques généraux donnent aussi, de temps en temps, à souper, mais l'ordinaire paye cher pendant longtemps les sacrifices d'une seule soirée qui ne revient pas souvent. Les Cours ont aussi leurs soupers, mais n'ont point de jour fixe, ce qui devient très désagréable pour les Ministres étrangers et tous ceux qui tiennent maison. Malgré toutes les invitations an-

térieures, si une Cour vous fait inviter, il faut, de toute nécessité, rompre ses premiers engagements et cette règle n'est pas moins pour les Cours elles-mêmes, suivant leur rang, que pour les maisons particulières. On est obligé de se dégager chez la Princesse Ferdinand lorsqu'on est invité chez le Prince Henri, qui le cède à la Princesse Douairière, qui à son tour éprouve le même sort lorsqu'il y a une invitation de la Reine. Ces quatre Cours font que, très souvent, lorsqu'on a un grand nombre de convives, on le voit diminué d'une manière à devoir renvoyer son souper à un autre jour. Je me souviens d'un souper auquel M. le marquis de Pons avait invité entre quarante cinq et cinquante personnes et où il se trouva deux femmes avec sept ou huit hommes. Assez souvent les Cours agissent par malice et se font un plaisir malin d'enlever les convives d'un souper. La coutume alors est, en sortant de chez les Princesses, vers les onze heures, de venir dans la maison où on avait été invité et d'y rester jusqu'au moment où tout le monde se retire.

Genres de sociétés. — Quoique les fortunes des particuliers ne soient rien moins que considérables, l'on aime beaucoup, à Berlin, l'apparence et l'ostentation. Ces deux vices portent la plus grande gêne dans la société ou pour mieux dire la rendent absolument nulle. Jamais on n'est reçu dans une maison en ami. Jamais vous ne serez invité à la fortune du pot, parce que le pot n'existe pas toujours. Pour un souper qu'on donnera dans un mois, on ne soupera pas les autres trente jours, ou, du moins, ce souper consiste dans une beurrée, c'est-à-dire une tartine de beurre et du rôti froid coupé en lèches. Afin que le vanité même des personnes les moins fortunées ne soit point dans une gêne continuelle, on a trouvé un fort bon expédient qui est d'inviter en très grande cérémonie à un café coëffé, c'est-à-dire qu'il faut y aller dans la plus grande parure. Après le café, accompagné de quelques petits gâteaux, on fait une partie de jeu et, vers les huit heures, chacun s'en retourne chez soi, manger sa petite beurrée.

Cette gêne perpétuelle qui existe pour les soupers existe de même pour les simples visites. Dans tout Berlin, il y a à peine trois maisons qui reçoivent. Dans les autres, comme il faudrait que les antichambres fussent garnies de domestiques de toute espèce qui ne paraissent que dans les grandes cérémonies, on est sûr de ne jamais trouver personne. On courrait quelquefois toute la ville sans déterrer une âme charitable qui voulût vous donner asile un seul moment. Comment avec cela pourrait-il y avoir de la société? On ne se voit que lorsqu'il y a un souper. On joue avant, on se sauve après. On n'a pas seulement le temps de se voir. Depuis la révolution des veillées, on a un

peu plus de temps à s'entretenir ; mais, comme je l'ai dit, ce nouvel usage n'est pratiqué que chez les Ministres étrangers. Les maisons du pays suivent toujours l'ancienne routine.

Promenades. — Ministres étrangers, 5 mars 1776. — ...Le Ministre de l'Empereur à cette Cour a voulu aller se promener au Parc. L'officier du régiment de Frédéric s'est approché et lui a demandé fort poliment son nom. Le Ministre lui a dit que son intention était d'aller prendre l'air hors de la ville, mais que, puisqu'on ne pouvait avoir cette satisfaction sans décliner son nom, il ne se souciait plus de la promenade et retournait chez lui. L'officier surpris de cette réponse lui a demandé très civilement excuse de l'obligation où il était de le questionner ainsi ; mais que tels étaient les ordres du Gouverneur. M. de Swieten lui a demandé alors si ces ordres s'étendaient jusque sur les Ministres étrangers, à quoi l'autre a répondu on ne peut pas plus poliment que l'ordre ne portait à la vérité aucune exception, mais qu'il suppliait de nouveau Son Excellence de pardonner à la nécessité où il était de faire son devoir, ajoutant que, s'il avait la moindre peine à dire son nom, il pouvait sortir sans remplir cette formalité. Le Ministre, persistant dans sa résolution, a pris le chemin de son hôtel. L'officier, tremblant sur les suites d'un pareil évènement et craignant que les plaintes que Son Excellence paraissait intentionnée de porter, ne retombassent sur lui, a suivi le Ministre, le suppliant de nouveau de sortir, mais celui-ci l'a tranquillisé en l'assurant qu'il était très satisfait de son honnêteté, qu'il n'avait rien à appréhender, mais que, pour rien au monde, il ne sortirait. Nous avons dîné aujourd'hui chez lui et c'est de sa propre bouche que je tiens tous les détails que je viens de rendre...

... On sera peut-être curieux de savoir d'où vient une pareille inquisition, que tout piéton allant promener hors des portes d'une capitale soit ainsi arrêté et questionné. C'est un usage établi dans toutes les places fortes, usage porté à l'excès à Potzdam où l'on ne se contente pas de vous assommer de questions à la porte de la ville, mais où l'on vous poursuit jusque dans vos demeures pour vous refaire plusieurs fois par jour les mêmes interrogations. Le Roi de Prusse, pendant sa maladie, a toujours été fort inquiet. Ne pouvant avoir des occupations sérieuses, son amusement était de lire le nom des personnes arrivées à Potzdam, mais, comme le nombre en était fort circonscrit, il a voulu donner plus d'étendue à cet amusement en ordonnant la même consigne pour les portes de Berlin. C'est dans le mois d'octobre que l'ordre en arriva ici et, depuis ce temps, on ne questionne pas seulement les personnes qui sortent en voiture ou à cheval, mais encore celles qui vont se promener à pied.

(Le comte de Swieten en parla au comte de Finckenstein qui en parla au Roi, mais la consigne ne fut pas levée.)

Mon Ministre a éprouvé cette fois-ci ce qui était arrivé au Ministre de l'Empereur, et cet évènement a eu les mêmes suites. De même que son confrère, il a rebroussé chemin et dès le soir même il a fait demander à M. de Hertzberg, en l'absence du comte Finck, l'heure où il pourrait lui parler. Il s'y est rendu dimanche 24 à quatre heures après midi et a eu une assez longue conférence. Les difficultés d'obvier à cet inconvénient ont été présentées à peu près sous le même aspect et M. de Pons a répondu que ce n'était point à lui à trouver le moyen de concilier les choses, qu'il n'avait autre chose à faire qu'à déclarer son droit et la légitimité de sa prétention. Enfin il a terminé la séance par prier le Ministre de vouloir bien lui faire dire quand il pourrait sortir de la ville en toute sûreté. Il faudra voir à présent la manière dont on s'y prendra pour faire cesser les plaintes du Corps diplomatique. On est outré contre lui de ce qu'il ne veut pas se soumettre à des lois qui sont généralement et aveuglément suivies. Les premiers de l'Etat, aussi soumis et aussi tremblants que le dernier des sujets, voudraient que les Ministres étrangers tremblassent comme eux au seul nom de leur maître. Ils n'osent point porter aux pieds du trône les représentations du Corps diplomatique et ils ont d'autant plus tort que le Roi traite les Ministres étrangers avec distinction et que, dans toutes les occasions, il leur témoigne les plus grands égards. Les Ministres des affaires étrangères, ne pouvant se résoudre à s'adresser au Roi, se contentent de parler au gouverneur de la ville. Celui-ci répond que tels sont ses ordres et qu'il les suivra et les fera suivre exactement jusqu'à ce qu'ils soient révoqués par celui qui les lui a donnés.

On ne peut en vouloir au Gouverneur de cette fermeté. La faute en est seulement aux Ministres qui n'osent pas troubler le repos du souverain par un rapport dont l'objet leur paraît de trop peu d'importance. Les militaires sont furieux de ce qu'on ose porter la témérité jusqu'à résister à leur maître. Ils rapportent tout au Roi et ne s'occupent que de sa puissance et de sa gloire qui, suivant eux, efface tout. Ses victoires pendant la dernière guerre, l'accroissement de sa puissance depuis cette époque, sa nouvelle augmentation de forces en Pologne, le nombre formidable de ses troupes, le bon état de ses finances, voilà les seuls objets de leur admiration et de leur orgueil.

La démarche du baron de Swieten avait préparé les voies, mais n'était point parvenue jusqu'au Roi; celle du marquis de Pons, faite auprès de M. de Hertzberg, a eu plus de succès. Sur ce que M. de Hertzberg a

répété au Gouverneur ce que lui avait déjà dit M. le comte Finckenstein, le général Ramin a écrit à S. M. P. et a eu pour réponse que son intention n'avait jamais été de comprendre les Ministres étrangers dans la consigne des portes de Berlin et qu'il eût à recommander à l'ordre de ne point les interroger. Le marquis de Pons ayant signifié à M. de Hertzberg qu'il se croirait aux arrêts dans la ville et qu'il n'en sortirait point dans la crainte de se voir exposé à quelque compliment désagréable, le Ministre l'a prié de passer jeudi chez lui pour recevoir la réponse du Roi telle que je viens de la donner. Depuis ce moment, malgré la fureur du militaire et les clameurs de toute la ville, les officiers de garde sont très attentifs à ne pas arrêter les Ministres étrangers. Je suis déjà sorti plusieurs fois avec celui d'Angleterre par plusieurs portes où l'on a voulu faire la grimace, mais le cocher a ordre d'aller son train et les officiers, soupçonnant apparemment la chose, n'osent point insister. Les Ministres étrangers s'attendent bien à trouver parfois quelque officier qui, ne les ayant jamais vus, pourra les questionner. Leur intention est de répondre. Il leur suffit que le Roi ait exprimé ses intentions et que l'ordre ait été donné. Ils ne s'en plaindraient qu'autant que cet inconvénient se renouvellerait trop souvent. Une chose que je remarque, c'est que, pendant qu'on ignorait encore l'ordre du Roi et qu'on en doutait, tout le monde se déchaînait contre des prétentions aussi injustes de la part du Corps diplomatique. On disait hautement qu'ils ne réussiraient point dans leurs projets et que le Roi ne céderait sûrement pas. A peine la nouvelle de cet ordre a été répandue, qu'on n'a plus parlé de cette contestation. L'on dirait presque que toute la ville est peut-être moins fâchée de la victoire remportée par les Ministres étrangers que confondue de la facilité avec laquelle le maître a reconnu leurs droits. Voilà le génie de la nation. Il vous opprime si vous pliez. Il cède et se tait si vous lui résistez.

Divertissements actuels — Ce que j'ai dit des sociétés de Berlin a dû nécessairement faire conclure que les plaisirs de cette ville ne sont ni vifs ni fréquents. Une maison qui ne s'ouvre qu'une fois le mois pour vous donner à souper, et dont la porte vous est fermée tout le reste du temps, n'offre rien de fort agréable. Il semble que, cette année, on ait voulu obvier à cet inconvénient en multipliant les occasions de se voir sans augmenter cependant la nécessité des dépenses particulières. Dès que le carnaval a été fini, on a proposé et mis à exécution le projet d'un pique nique de près de deux cents personnes. Voici les règles de cet établissement. Il a lieu tous les lundis : l'on s'assemble vers quatre ou cinq heures. Dans plusieurs chambres il y a des tables de jeu pour les papas et les mamans ; dans

la salle, une musique pour la jeunesse qui danse jusqu'à neuf heures précises, Le jeu et la danse finissent pour un ambigu servi dans deux chambres séparées. On recommence ensuite à danser et à jouer jusqu'à onze heures sonnantes où tout disparaît. Le prix très modique de douze gros par personne donne aux officiers la facilité de pouvoir subvenir à cette dépense sans se gêner,et le moment de la retraite fixé à onze heures a pour objet d'y attirer sans les incommoder les personnes dont les occupations les forcent de se lever matin. La seule chose que trouvent des gens peut-être trop délicats et qui à coup sûr ne dansent point, c'est que cette société se tient dans un cabaret où tout en a l'air et le désagrément. Ils voudraient qu'à l'instar de celle qui est à Manheim, il y eût ici une maison appartenant à la noblesse où elle pourrait décemment se rassembler à volonté et n'y voir que des personnes choisies, car, pour avoir entrée dans cette maison de Manheim, il faut prouver le même nombre de quartiers que pour aller à la Cour.

Ces pique-nique commencés d'abord après le carnaval doivent durer jusqu'au mois d'avril que commencent les exercices militaires ; depuis le premier de ce mois jusqu'au vingt-trois du mois de mai, les officiers n'ont pas un moment de repos. Levés à quatre ou cinq heures tous les jours, ils se retirent avant dix heures et ont besoin de toutes leurs forces pour suffire à la rigueur et à la durée de leurs exercices.

Jamais, ou, pour mieux dire, de tout le présent règne, les plaisirs de l'hiver n'ont été ni si variés,ni en aussi grand nombre que cette année. Outre le pique-nique hebdomadaire, on a formé encore une autre assemblée qui doit se tenir tous les samedis dans les premières maisons de la ville. L'on s'y rend vers les quatre ou cinq heures du soir. Les tables sont toutes prêtes et chacun doit arranger sa partie.Le maître de la maison aurait trop d'embarras si, comme aux assemblées particulières qui précèdent les soupers, il était lui-même et seul chargé de ces arrangements. Quand l'emplacement le permet, il y a des violons pour la jeunesse. On sert des rafraîchissements comme thé, limonade et orgeat. Le jeu et la danse finissent entre neuf et dix heures où chacun se retire. La première idée de cet établissement est due à la princesse Henri, qui se flattait de pouvoir se dédommager ce jour-là de la retraite où elle vit tout le reste de la semaine. Mais la princesse Ferdinand ayant déclaré ne vouloir pas se trouver dans une société où tout le monde généralement aurait droit de ne la regarder que comme une particulière, la première a été forcée de voir de loin l'exécution de son projet sans pouvoir en profiter. Le prince et la princesse Frédéric y viennent.

La raison de tous les divertissements qui ont eu lieu pendant cet hiver et qui dure encore est bien simple. C'est la répétition de ce qui s'est passé à la fin du dernier règne. Ce Roi-ci, comme son père, ne peut supporter l'idée qu'on le croit malade, encore moins qu'on s'entretienne de sa maladie et du danger où il se sent fort bien lui-même depuis l'automne. Pour faire diversion à ces pensées et à ces conversations, il n'a pas formellement ordonné, mais ce n'est pas sans quelque instigation, que l'on a donné naissance aux pics-nics du lundi et aux assemblées du samedi. C'est la douairière Kamke qui a formé le premier établissement. Le projet du second est de la princesse Henri, qui aurait bien désiré être de ces assemblées et s'en est flattée jusqu'au dernier moment. Mais la princesse Ferdinand, qui trouve chez elle d'autres objets de dissipation et qui ne voudrait pas se compromettre dans une si grande cohue, n'a pas voulu y aller et en a privé par ce moyen sa belle-sœur Henri qui ne pouvait pas décemment y être toute seule. Les mêmes raisons n'existaient qu'en partie pour la princesse Frédéric de Brunswick, je dis en partie, parce qu'elle jouit à la vérité des honneurs et des prérogatives des princesses : elle va dans la ville à six chevaux, on bat aux champs pour elle, etc., mais tout cela ne lui est point dû de droit, c'est une pure concession. Le prince Frédéric n'étant que neveu de la Reine, n'est point de la maison royale et ne peut prétendre, ni lui, ni sa femme, aux honneurs qu'on rend aux princes et princesses de la Maison. Cette jeune princesse fut jusqu'au dernier moment sans savoir qu'elle irait aux assemblées, et sa joie fut sans égale lorsque, le matin, son mari lui fit dire qu'elle pouvait s'y rendre et qu'il s'y trouverait aussi. L'étiquette ne voulant pas qu'en ma qualité de secrétaire de légation je fusse présenté aux princes et princesses et me trouvant dans le cas de danser aux assemblées avec la princesse Frédéric, je crus que préalablement je devais me faire présenter. Mlle de Maltzan, sa dame d'honneur, avec qui j'étais engagé pour une *anglaise*, me rendit ce service et aussitôt je me mis en danse.

Les ministres étrangers. Leur Existence. Etiquette. Leurs Droits. — Le roi de Prusse s'est expliqué sur l'ordre des personnes qu'il veut recevoir des différentes Cours de l'Europe. Il dit qu'un Ambassadeur est un animal trop difficile à vivre et n'en envoie ni n'en reçoit. Quant à la vraie raison de ce goût, on la juge différemment et l'on ne croit pas que la difficulté de vivre avec un Ambassadeur soit la seule. On pense qu'un esprit d'économie entre pour beaucoup dans son système. Il lui en coûterait trop pour entretenir des Ambassadeurs dans toutes les Cours qui seraient dans le cas de lui en envoyer. A

l'exception de celles du Midi, presque toutes les puissances de l'Europe ont ici un ministre ayant caractère, ou de ministre plénipotentiaire, ou d'envoyé extraordinaire, ce qui revient ici à peu près au même. Depuis deux ans, il y en a un de Sardaigne et c'est le premier que cette Cour ait tenu ici. Dès avant la guerre dernière, le roi de Sardaigne avait désiré la réciprocité de cette mission, mais Frédéric s'en était peu soucié et l'affaire est restée en suspens jusqu'aux insinuations du nouveau roi de Sardaigne qui ressortirent leur effet en 1774. Il y a eu cela de particulier que le roi de Prusse, si scrupuleusement attentif à n'avoir pas l'air de faire la première démarche, ce qu'il a bien prouvé pour l'envoi de M. de Goltz, qui ne dut partir de Berlin qu'au même instant que le Marquis de Pons partait de Paris, a eu le désagrément, dans cette occasion, de voir son ministre à Turin avant que celui de cette Cour songeât même à en partir. M. de Keith s'était arrêté quelque temps à Venise pour donner à M. de Rosignan celui de se mettre en route, mais ce dernier était encore dans ses terres quand l'autre arriva à la cour de Turin.

Pour ne rien omettre de ce qui peut intéresser dans le sujet que je traite, je donnerai ici la liste et les noms de tous les Ministres étrangers qui résident ici en ce moment.

De LL. MM. Imp. et Roy.	M. le baron de Swieten.
de France.	M. le marquis de Pons.
de Russie.	M. le prince Dolgorouki.
d'Angleterre.	M. le chevalier Harris.
de Suède.	M. le baron de Zoge de Manteüffel.
de Sardaigne.	M. le marquis Grizalli de Rosignan.
de Danemark.	. . . . .
de Pologne.	M. le comte de Kwilecki.
de Saxe.	M. le comte de Stutterheim.
de l'Electeur Palatin. / de l'Electeur de Bavière.	M. de Schlipp.

Je suis l'ordre et j'ai conservé autant, que possible, le rang des différentes Cours qui ont ici leurs envoyés. On se demandera peut-être pourquoi je ne mets pas mon ministre le premier. Si nous cédons le pas à celui de l'Empereur, usage assez reçu mais sans être loi, c'est qu'ici il est pour ainsi dire sur son fumier. Le Ministre de Russie forme les mêmes prétentions et on en a vu une preuve pendant le séjour du comte de Guines, qui ne fut invité à danser par les Princesses qu'après le Prince Dolgorouki. Le Ministre de France refusa et cette circonstance ne contribua pas peu à la promptitude de son retour. La Russie prétend au pas sur nous à cause de son titre d'Empereur, mais elle oublie qu'en le lui passant nous sommes convenus que cela ne changerait rien à ce qui avait été pratiqué jusqu'alors.

La préséance est ici une vraie chimère, puisqu'il n'y a jamais d'occasion où elle puisse exister, jamais de cérémonies publiques où les Ministres étrangers aient une place fixe et par conséquent susceptible de discussion. Les Ministres étrangers ne mangent jamais à la table du Roi ou de la Reine et, de tous les Princes et Princesses de la Maison, il n'y a que la Princesse Amélie qui les invite à souper. Cette invitation n'est point générale et tombe, tantôt sur l'un tantôt sur l'autre, sans aucune affectation de préférence. Si, lorsqu'il vient ici des Princesses étrangères, le Roi leur donne quelque fête, comme le cas est arrivé au voyage qu'a fait ici la Reine de Suède ou au mariage de la Princesse Philippine de Schwedt, les Ministres étrangers se trouvent dans la foule et s'ils doivent souper à la Cour, il y a une table séparée dont le comte de Finckenstein fait les honneurs et où tous les Ministres se placent comme ils arrivent.

Aux repas particuliers de la ville, où l'on se trouve plus rassemblés et plus en vue, il serait plus aisé de marquer sa prétention à la préséance par une continuité affectée de se l'approprier et c'est un reproche qu'on fait au Prince Dolgorouki auquel seul on cherche chicane et on fait souvent dépit. D'ailleurs, tous les autres sont convenus tacitement et sagement de ne pas porter cette gène dans la société. Celui qui est le plus près de la porte passe sans qu'on y mette ni attention, ni affectation quelconque. Dans les bals particuliers, il n'y a pas plus d'étiquette. On danse peu de menuets, ce qui diminue encore les occasions de dispute et, comme, dans la société, chacun y est pour soi, danse qui veut et quand il veut. En tout, il n'y a point de pays au monde où il y ait moins d'étiquette qu'ici. Ce défaut est même porté trop loin, non pas pour les Ministres qui doivent s'en embarrasser peu, mais pour leurs femmes.

... Il est vrai qu'elles mangent à la table de la Reine et des Princesses avec lesquelles elles jouent, mais, ou elles ne devraient jamais jouer qu'avec des Princesses, ou, si elles jouent avec d'autres, ce devrait être, comme les Princesses, dans l'appartement où joue la Reine, et non dans l'antichambre, ce qui n'est point du tout décent. Mais les ministres mariés ont laissé prendre le pli et peut-être serait-il difficile de remettre les choses sur un bon pied, ce qu'on pourrait faire si on était plus ferme qu'on ne l'est.

Ainsi elles ont cédé le pas aux femmes des Ministres d'Etat, mais l'ont disputé aux dames d'honneur de la Reine qui, dans le pays, ont le même rang. La Reine doit s'en être plainte et depuis ce temps les personnes de la ville qui ont des soupers donnent la préséance aux dames d'honneur. Les Ministres étrangers, ne pouvant être maîtres chez les autres, le sont au moins chez eux et, à leurs repas, ils donnent la main

aux femmes de leurs confrères de préférence aux dames d'honneur. J'aurais préféré un expédient qui avait été proposé et qui était aussi simple qu'il était honnête. Les Ministres étrangers chez eux auraient par politesse donné la main aux dames d'honneur et, par un retour convenu de la même politesse, les particuliers de la ville auraient eu les mêmes égards pour les femmes des Ministres étrangers, mais les gens du pays ont craint de déplaire à la Reine et les Ministres n'ont fait que suivre l'exemple.

Une chose bien singulière qui arrive toutes les fois que la Reine et les Princes donnent quelque fête où l'on danse, c'est que les Ministres étrangers sont invités au jeu et au bal, mais non au souper qui se trouve nécessairement entre les deux. Ils se rendent comme tout le monde vers les six heures à la Cour, y jouent ou font ce qu'il veulent jusqu'à ce que les tables soient servies et, au moment qu'on est prêt à se mettre à table, ils sont forcés d'aller chercher fortune ailleurs. Leurs femmes restent cependant ; pour eux, ils vont ordinairement souper chez celui de leurs confrères qui loge le plus près. Leur séance à table est déterminée pour ainsi dire et, vers onze heures, ils sont obligés de retourner au bal, comme si, pendant le temps du souper, leur présence était plus dangereuse qu'avant.

Après ces quelques notions générales sur ce sujet, en voici de plus particulières qui ne sont pas moins dignes de la curiosité. Je commencerai par les droits accordés à un Ministre lors de son arrivée. Dans quelques Cours de l'Europe, ils jouissent d'une franchise générale et pendant tout le cours de leur mission. Mais il s'est commis tant d'abus dans cette partie que cette règle n'existe plus que dans un très petit nombre d'endroits. Le Prince Louis de Rohan en a causé la suppression il y a deux ans à Vienne où, par le relevé des registres de la Douane, on a trouvé que les droits seuls de ce qui était entré pour son compte dans le courant d'une année montaient à 80 ou 90 mille florins. Aussi son hôtel n'était rien moins qu'une boutique où l'on venait acheter publiquement. Cette conduite et la suppression du droit qui s'en est suivie, n'a pu qu'indisposer contre l'Ambassadeur de France tous ses confrères qui ne se souviendront jamais de lui que pour ne pas lui donner des bénédictions.

A Berlin, un Ministre a six mois de franchise, c'est-à-dire que pendant ce temps il a la liberté de faire entrer tout ce dont il a besoin, tant pour sa personne que pour son ameublement et ses provisions. Il n'a d'autre obligation que celle de spécifier exactement tous les objets qui, au bout de six mois, forment un tableau que le Ministre des Affaires étrangères présente au Roi pour qu'il en signe le passeport. Un privilège dont jouissent encore les Ministres, c'est que ni leurs voitures ni

celles de leur suite, ni enfin rien de ce qui arrive à leur adresse par quelque voie que ce soit n'est fouillé à la douane. Un visiteur se rend à l'hôtel du Ministre et assiste là à l'ouverture de tous les ballots; ce qui, pendant les six premiers mois, n'est qu'une pure formalité pour constater la vérité de la déclaration, mais, après ce temps, c'est pour faire payer les droits auxquels sont sujets les Ministres comme tous les autres particuliers.

Sans craindre qu'on me reproche d'être payé pour exalter mon Ministre, je dois à la vérité de faire connaître jusqu'à quel point il a porté sa délicatesse au sujet de tout ce qui pouvait être contrebande. Il savait, avant de venir, qu'un des crimes de M. le comte de Guines auprès du Roi de Prusse était son indifférence sur cet article. L'on m'a assuré qu'à l'arrivée de ce Ministre, ses gens avaient fait entrer pour plus de cent mille écus de marchandises de France. L'hôtel de la légation était ici comme celui de l'Ambassade de France à Vienne, c'est-à-dire qu'on y tenait presque boutique et qu'on se la désignait publiquement dans les plus nombreuses sociétés. Le Roi de Prusse, qui est instruit des moindres particularités, n'avait pas ignoré celle-ci et ne pouvait le pardonner à M. de Guines à qui l'on doit cependant la justice de dire que cet abus était moins la suite de sa faiblesse pour le lucre de ses gens que de son indifférence à se mêler de rien de ce qui se passait dans sa maison.

M. le Marquis de Pons voulant parer à cet inconvénient, fit la leçon à tout son monde avant de partir de Paris et menaça celui de ses gens contrevenant à ses ordres de le livrer à la justice prussienne. On se le tint pour dit, mais comme, dans le nombre, il s'en trouve toujours de plus entreprenants que les autres, un d'eux profita d'un dernier convoi de douze ballots qui devait arriver par mer et en fit joindre deux dans l'espérance de les faire passer sans qu'on s'en aperçût. Le marquis de Pons, instruit de toutes ses affaires, reconnut tout de suite la supercherie et, ne voyant sur son compte que douze ballots, il voulait faire punir celui qui avait hasardé de le tromper. Cependant, pour ne pas rendre le châtiment trop rigoureux, il se contenta de proscrire les deux ballots et, sans vouloir même s'informer à qui ils appartenaient, il les fit sceller de son cachet et les renvoya à Hambourg par le retour du même bateau. Ce trait, que je me suis plu à rendre public autant que possible, a fait un grand effet dans toute la ville et je ne doute pas qu'il ne soit parvenu jusqu'au Roi.

Dans une Cour comme celle-ci, où il n'y a ni cérémonial, ni étiquette, l'arrivée d'un Ministre étranger est absolument comme celle d'un simple particulier. Si celui qu'il vient remplacer s'y trouve encore, où son chargé d'affaires, je suppose que l'arrivant l'aura déjà prié de lui re-

tenir une maison convenable. Sans cette précaution, il doit s'attendre à loger dans une auberge très incommode et très chère, comme aussi à se voir mettre le couteau sur la gorge pour une maison dont le prix augmente à mesure qu'on voit que vous en avez besoin. Dès que le Ministre a mis pied à terre, ou son prédécesseur ou lui, s'il est seul, fait annoncer son arrivée au Ministre des Affaires étrangères et lui fait demander l'heure où il pourra le voir. Ces sortes de commissions, comme en général toutes celles qui ont lieu pendant tout le cours d'une mission, se font simplement par un laquais qui va chez le Ministre des Affaires étrangères. Il fait demander par un laquais à son maître l'heure où le sien doit venir et rapporte la réponse. Tout se passe ainsi verbalement. Il en est de même lorsque le Ministre des Affaires étrangères a quelque chose à communiquer à un ou à plusieurs Ministres. Il leur envoie son laquais pour les prier de passer chez lui à une certaine heure. D'ailleurs, il ne va jamais ni pour affaires ni en cérémonie chez les Ministres étrangers. Il ne leur rend pas même la visite qu'ils lui font. Toutes les fois qu'il veut leur parler, il les prie de passer chez lui, et quand eux veulent l'entretenir, ils doivent se rendre chez Son Excellence après avoir pris son heure, suivant les formalités dont j'ai parlé.

Le Ministre arrivant a toujours une double lettre de créance, c'est-à-dire qu'il en a une cachetée qu'il doit remettre lui-même au Roi et à la Reine et les copies qui y sont jointes. Il remet ces copies ouvertes au Ministre des Affaires étrangères et le prie de demander à Leurs Majestés le jour et l'heure où elles voudront recevoir les lettres qu'il a à leur remettre.

Le Ministre prussien écrit au Roi pour lui annoncer et l'arrivée et la demande du nouveau Ministre et, d'après la réponse de Sa Majesté, un laquais de M. de Finckenstein vient prier le nouveau venu de se rendre chez son maître à une telle heure. C'est pour s'entendre dire avec un petit compliment accessoire que le Roi lui donnera sa première audience un tel jour et que lui se trouvera à Potzdam pour le présenter à S. M. Le Ministre étranger et le Ministre Prussien se rendent à Potzdam, chacun de son côté. Assez souvent ces sortes d'audiences sont à onze heures et demi, lorsque le Roi revient de la parade, ou à quatre heures, à l'issue de table. Comme les Ministres étrangers ne mangent jamais avec le Roi, ils sont toujours invités chez le Prince de Prusse. Que l'audience soit avant ou après le dîner, un laquais du Ministre prussien vient à l'auberge pour en annoncer l'heure au Ministre étranger. A la minute, arrive un carrosse du Roi à six chevaux dans lequel il faut aller à Sans Souci à un quart de lieue de Potzdam. Ce chemin paraît deux fois plus long à cause de la mauvaise voiture qui, traînée avec la plus grande rapidité, vous jette du fond sur l'impériale à la moindre

pierre qu'on rencontre. Arrivé au château, on trouve le comte Finck qui entre avec vous dans la chambre du Roi et vous présente. Après quoi il se retire.

L'audience terminée, on est reconduit dans le même coche jusqu'à son auberge. Il faut donner quelque chose au cocher. Cette gratification dépend de la générosité du donneur, mais, pour l'ordinaire, c'est deux louis du pays. A moins que le mauvais temps n'empêche le retour à Berlin, l'usage ne veut point que l'on couche à Potzdam et, pour l'ordinaire, le Ministre étranger revient aussi le même jour. Ni le Ministre prussien, ni les envoyés, ni même les Princes ne peuvent jamais se rendre à Potzdam qu'ils n'y soient mandés. Le Roi veut être seul chez lui, et il est bien servi, car personne ne met le pied à Potzdam qu'en passant ; encor tâche-t-on d'en éviter le passage pour se soustraire à tous les désagréments de l'affreuse inquisition qui s'exerce aux portes de la ville.

De retour de Potzdam, le Ministre étranger attend que le Ministre prussien lui fasse donner l'heure de la Reine et, en attendant, il va seul ou avec son prédécesseur s'il en a un, porter un billet de visite chez la Grande maîtresse de la Reine et en même temps chez les Maréchaux de cour des Princes et chez les Gouvernantes des Princesses. Le jour indiqué par la Reine, il se rend chez S. M. à qui il donne dans une audience particulière ses lettres de créance. Les Maréchaux de cour et les gouvernantes des Princesses lui envoient successivement les heures.

Il est à remarquer que les premières audiences sont des audiences particulières, c'est-à-dire que la Reine voit le Ministre seul et non avec le reste de la Cour, comme aussi les Princes et Princesses dans leur intérieur. Quand, après une certaine absence, un Ministre étranger revient pour reprendre ses fonctions, on prétend lui disputer cette audience particulière, mais M. de Swieten et M. le marquis de Pons l'ont demandée avec instance et l'ont obtenue. Les Princesses voulaient recevoir cette espèce de visite chez la Reine, au Cercle ; mais les Ministres ont répliqué que c'étaient chez elles-mêmes qu'ils devaient être reçus et, pour constater ce droit, lorsque, à son retour de Paris, M. de Pons eût vu la Reine, il traversa le Cercle entier sans aller faire sa révérence aux différentes princesses et attendit qu'elles lui fissent donner une audience particulière. Après quelques difficultés et quelque délai, il a fallu en venir là, M. de Pons n'étant point retourné à la Cour jusqu'à ce qu'elles lui eussent fait donner l'heure.

Dans l'intervalle des audiences des Princes et des Princesses, le Ministre arrivant fait, suivant l'usage établi, la première visite à tous ses confrères et ensuite à toutes les personnes distinguées de la ville.

Il y a une liste générale de toute la noblesse qui ne laisse pas que d'être fort longue. On est d'ailleurs fort sensible à cette attention qui coûte peu.

Les visites ont, en effet, cela de singulier qu'on n'est reçu dans aucune maison, pas plus la première que la dernière fois. Il ne s'agit que de se mettre dans sa voiture et de s'arrêter devant toutes les portes le temps que le laquais met à donner un ou plusieurs billets, suivant le nombre des personnes, qui viennent ensuite toutes, les unes après les autres, faire la même cérémonie à votre porte. Il n'y a que les deux Ministres des Affaires étrangères et le Gouverneur de la ville qui soient dispensés de rendre les visites. Quelques Ministres d'Etat et Généraux veulent s'arroger ce droit, mais il ne leur appartient pas et,quand ils ne répondent pas à la première honnêteté, on peut le leur faire sentir en se dispensant de leur en faire une seconde.

La cérémonie des visites une fois achevée, le nouveau Ministre est connu au moins de nom dans toute la ville. Quant aux présentations, elles se font par le prédécesseur ou par un autre Ministre, soit à la Cour, soit dans les assemblées, à mesure que l'on se trouve avec de nouvelles personnes. Ces assemblées n'ont consisté jusqu'à cet hiver qu'en un souper avant lequel on se rassemble dans une maison où vous ne pouvez point vous rendre si vous n'êtes invité. D'ailleurs, toutes les maisons sont fermées et il faut que chacun reste chez soi.

Je ne dois pas passer sous silence l'usage établi pour l'arrivée des étrangers qui viennent à cette Cour. Chaque Ministre est chargé de ceux de sa nation, et pendant son absence, il a soin de prier quelqu'un de ses confrères de tenir sa place. Une règle invariable et nécessaire, du moins pour nous, c'est que notre Ministre ne présente de Français qu'autant qu'il apporte avec lui une lettre du Ministre des Affaires étrangères. J'ai vu ici le comte d'Adhémar qui, à Paris, était fort lié avec le marquis de Pons, ne pas se contenter de cette connaissance intime et ne se présenter à lui qu'avec une lettre des Affaires étrangères. C'est le seul moyen de prévenir les inconvénients du genre de celui qui est arrivé ici au marquis de Valori, Ministre de France avant la dernière guerre.

Un Français arrivé à Berlin avait été présenté par M. le marquis de Valori à toute la ville,à la Cour et même au roi de Prusse qui l'invitait à sa table. Comme il était fort bel homme et avait infiniment d'esprit, il plaisait beaucoup aux femmes et était devenu l'âme des premières et meilleures sociétés. Le train qu'il menait surpassant ses facultés, il en fut bientôt aux expédients, ce qui commença à alarmer M. de Valori qui voulut dès ce moment écrire en France pour prendre quelques informations sur le compte de cet homme. Après quelques

recherches, on découvrit qu'il n'était qu'un perruquier. M. de Valori fut si outré de cette fourberie qu'il contribua à le faire arrêter par ses créanciers, qui l'ont retenu fort longtemps dans les prisons de cette ville.

De tels exemples sont bien capables de tenir en garde les successeurs de ce Ministre. Il n'en est point d'aussi circonspect sur cet article qu M. le marquis de Pons et il n'a qu'à s'en féliciter, puisque depuis sa résidence à cette Cour, il a eu deux aventures dont l'une, si sa prudence n'y avait pourvu, n'eût pas été moins désagréable que l'aventure arrivée à M. de Valori. Aussi tout français qui n'apporte pas avec lui sa lettre de recommandation est sûr d'être assez froidement reçu. J'ai suivi ce système pendant le cours de mon petit ministère qui a été d'un an (1775) et bien m'en a pris, car j'aurais eu le déplaisir de voir un Français, le chevalier de Langle, passer de la Cour dans les prisons de la Hausworgtey, où il est encore dans ce moment-ci pour dettes. Ce jeune homme, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et mousquetaire, m'en a beaucoup voulu au commencement de ce que je ne le faisais pas présenter et, en effet, sa croix et son passeport bien en forme pouvaient me tenir lieu de recommandation, mais il n'avait pas la lettre nécessaire et j'ai été inexorable. Quels désagréments pour moi et quels reproches de la part de M. le marquis de Pons si, pour m'être un peu relâché de ses errements rigoureux, il avait trouvé, à son arrivée, dans les prisons, un homme que j'aurais fait mener à la Cour et que j'aurais introduit dans les premières maisons de la ville !

Lorsqu'un étranger arrive, muni de sa lettre soit directement du Ministre des Affaires étrangères, soit de quelque Ministre à l'étranger auquel il aurait été adressé et de la résidence duquel il se serait déterminé à venir à celle-ci, n'ayant pas fait ce calcul en partant de Paris, il est sûr de recevoir toute sorte d'honnêtetés de la part du Ministre. Un domestique à la livrée de son Ministre le suit dans tout le cours des visites qui commencent par les Maréchaux de cour, les Gouvernantes et les maisons de la ville dont il y a toujours une liste. Après cette première formalité, l'étranger va avec son Ministre chez la Reine à laquelle il est présenté par son Grand Maréchal. Si les princesses ont fait donner leur heure par le Cavalier qui envoie en instruire le Ministre, ils se rendent ensemble chez elles, et les présentations ordinaires se font ou dans les assemblées particulières ou à la Cour.

Lorsqu'un Ministre s'absente, il prie un de ses confrères de vouloir bien se charger de cette commission. On devrait croire qu'elle regarderait les chargés d'affaires mais ils ne vont pas à la Cour. J'aurai dans la suite occasion d'en expliquer la raison.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à dire sur les ministres étrangers.

J'ai parlé du rang qui est le même pour tous, des prérogatives qui, toutes circonscrites qu'elles sont, font encore des envieux dans un pays où l'on ne connaît que celles accordées par le maître. J'ai conduit un ministre depuis l'instant de son arrivée jusqu'au moment de son départ où il emploie les mêmes formalités pour annoncer au comte Finckenstein la nouvelle de son rappel. L'audience du congé ne diffère que dans le fond de la première audience et nullement dans la forme. La seule différence est que la dernière est suivie d'un présent qui est remis au Ministre rappelé par le Ministre des Affaires étrangères et qui consiste en porcelaine ou en une tabatière dont la valeur peut être de six à sept mille livres. Quant à la vie qu'ils mènent, deux mots la peindront : ils se promènent et s'ennuient. Ils pourraient seulement en diminuer le désagrément s'ils suivaient ce proverbe qu'il faut hurler avec les loups.

Des secrétaires de légation. — Je sais qu'autant qu'il est possible on ne doit jamais parler de soi, mais quand on tient à un corps aussi respectable que celui dont je suis membre, il ne faut pas qu'une modestie particulière fasse tort aux personnages illustres dont les noms et les faits dignes d'être transmis à la postérité méritent au moins la curiosité. Je n'ai pas besoin de dire que les individus de ce collège étranger ne sont point de ceux dont parle le valet de la comédie lorsqu'il dit : « je suis valet de chambre et presque secrétaire. » Non, non, nous sommes d'une nature toute différente et du bois dont on fait ceux dont nous sommes les coopérateurs. Un secrétaire de notre façon est la seconde personne de la légation et tel est entre nous qui, totalement indépendant du Ministre, peut n'avoir rien de commun avec lui que les jours de poste. Tous ne sont pas dans le même cas, mais tous ont les mêmes droits, c'est-à-dire qu'en cas de maladie, mort ou absence, le secrétaire est seul chargé des affaires de sa Cour. C'est ici la place de parler de leur existence comme secrétaires de légation et de la différence comme chargés d'affaires, de leurs droits imaginaires ou réels dans l'une et l'autre position, mais, pour suivre l'ordre que j'ai tenu à l'égard des Ministres, je vais commencer par décliner leurs noms.

De la Cour de Vienne.	MM. Hadrava.
de Versailles.	Le Chevalier de Gaussen.
de Pétersbourg.	De Matzow.
de Londres.	Barnier.
de Stockholm.	De Carisien.
de Turin.	Vernet.
de Copenhague.	Le Capitaine Rudinger.
de Dresde.	Clémens.
de Varsovie.	De Zablocki.

... L'amour propre n'entre pour rien dans ce que j'ai à dire. On le verra bien dès la première ligne : Un secrétaire de légation n'est ici qu'un polisson, oui un polisson, j'en demande pardon à mes confrères. mais, comme j'entre pour ma part dans cette dénomination caractéristique, ils me pardonneront ma franchise. Je leur répète tous les jours cette vérité qu'ils sentent aussi bien que moi, et je ne puis donner d'autre nom à des gens qui tombent ici des nues, qui ne sont présentés ni recommandés à personne, qui ne voyent personne, qui ne sont connus de personne. Mais il faut que j'explique mieux ce que j'entends par cet abandon général de tout le monde et cette espèce d'avilissement dans lequel est plongé tout ce corps qui n'est rien moins qu'un corps et dont les parties sont obligées de se diviser pour jouir d'une considération que le tout ne peut pas avoir.

Autrefois les secrétaires de légation jouissaient dans cette Cour-ci des mêmes avantages qu'ils ont dans toutes les autres Cours de l'Europe. Le laps du temps ou, pour mieux dire, les mauvais choix des gens qui ont rempli ces places les en ont totalement privés. Jadis ils allaient à la Cour. Aujourd'hui, on y ignore s'ils existent et à peine sont-ils connus de ce qu'on appelle la bonne société. On ne sera point surpris de cet état d'ignominie, si je raconte ce qui vient d'arriver au secrétaire de la légation de Russie qui, pendant l'absence de son Ministre, est dans ce moment chargé d'affaires. Il était avant hier à dîner chez le comte Reuss, grand maréchal de la maison du Roi, à une table de plus de trente couverts. Apparemment qu'avant de s'y rendre, il avait commencé la scène dont le dénouement fut si honteux pour lui et si affreux pour le corps dont il est membre. Il était placé à côté du maître de la maison qui par honnêteté l'invitait à boire. Bientôt il fallut remplacer une bouteille de vin de Champagne qu'il avait vidée par une autre qu'il but encore. Les premières marques de son ivresse furent de grandes protestations de tendresse données à droite et à gauche, mais surtout au comte Reuss dont il baisait les mains et qui, ne pouvant s'en défaire, lui en céda une pour pouvoir être tranquille. Les effets suivirent bientôt la crapule et il fallut enlever cet homme qu'on mit dans sa voiture et qu'on conduisit pas à pas chez lui.

Avec des gens de cette sorte. pouvons-nous espérer de jouir jamais ici de quelque considération ? Aussi faut-il songer à s'en faire une personnelle et c'est le parti que je pris. Je ne tiens en rien à ce corps qui n'en mérite pas le nom et dans lequel il y a cependant des personnes distinguées. Je ne vois que celles-là. D'ailleurs je fais absolument bande à part et je n'ai qu'à me louer des agréments particuliers que j'éprouve pendant que j'en vois tous les autres privés. Il est vrai que je ne vais pas plus qu'eux tous à la Cour, mais dans les premières mai-

sons de la ville, soit en visite, soit à des repas invités. Mais finissons ces personnalités pour reprendre notre thèse générale.

Lorsqu'un secrétaire de légation arrive, ou avec son ministre, ou seul, il n'a autre chose à faire qu'à porter son billet chez tous les Ministres des Affaires étrangères et tous les membres du corps diplomatique. Cette cérémonie faite, il n'a qu'à se retirer chez lui, d'où on ne le tirera certainement pas. Chaque Ministre lui porte ou lui envoie son billet, mais il ne leur est présenté que successivement et à mesure que l'occasion s'en présente. Autrefois, les Ministres étrangers invitaient les secrétaires de légation aux repas de cérémonie. Ils en sont bannis aujourd'hui.

Lorsque le Ministre étranger part soit par congé, soit par rappel, il mène son secrétaire de légation chez les Ministres des Affaires étrangères et le leur présente comme celui qui, pendant son absence doit rester chargé des affaires de la Cour. Cette nouvelle dignité ne jouit pas de grandes prérogatives. Le chargé d'affaires ne va point à la Cour et ne diffère du secrétaire de légation que par sa présence à tous les repas de cérémonie qui se donnent dans le monde diplomatique. On voit que le métier que je fais est bien moins honoré qu'honorable, mais ou j'y perdrai mon latin ou j'y porterai quelque changement. A notre arrivée dans ce pays-ci, mon Ministre me dit qu'il ferait pour mon agrément et ma satisfaction tout ce qu'il dépendrait de lui, mais que mes confrères n'étant point présentés à la Cour, je n'exigeasse point de sa complaisance de faire autrement que les autres, ajoutant que s'il partait ou par congé ou autrement il me présenterait. Pendant cet intervalle, il a vu partir plusieurs Ministres qui n'ont point mené leurs secrétaires de légation à la Cour et il s'en est dispensé lorsqu'il eut un congé pour aller à Paris. Si je l'avais voulu je pouvais être présenté le lendemain de son départ. Les Maréchaux des Cours qui croyaient la chose toute naturelle, me le firent demander. Je refusai, mais, au retour de mon Ministre, je ne lui ai caché ni cette anecdote, ni le dessein formel où je suis, en cas d'une seconde absence, d'être présenté avant ou après son départ. Nous verrons d'ici là comment tourneront les choses. L'étiquette ne peut rien contre moi puisque plusieurs de ceux qui m'ont précédé dans ce poste ont joui de ce privilège que je ne veux point avoir d'ailleurs en qualité de secrétaire de légation, mais comme gentilhomme français.

Les revues et manœuvres. 28 mai 1776. — Les revues et manœuvres sont ici un événement courant dont je dois rendre compte bien que je me réserve de parler dans un mémoire particulier du Roi et de la Cour de Prusse.

Après les secousses violentes que S. M. P. a éprouvées pendant tout cet hiver, après avoir été jusqu'à trois fois aux portes du tombeau d'où il n'a été tiré que par la violence des remèdes qui en auraient tué un autre, enfin après avoir langui plus de six mois toujours renfermé dans sa chambre, réduit au régime le plus austère et hors d'état de se tenir seulemement debout, il est bien inconcevable que, tout à coup et à point nommé, cet homme se trouve rétabli et capable de s'exposer à des épreuves que supporterait à peine le jeune homme le plus robuste. Au temps de l'ignorance on aurait cru qu'un génie, un Dieu était député de la troupe céleste pour veiller à la conservation de ce demi-dieu. Au temps de la crédulité, on aurait soupçonné de la magie sous jeu. Dans ce temps où nous sommes presque exempts de ces deux erreurs, on ne crie point au miracle ou au sortilège, mais on ne trouve pas la chose moins extraordinaire. Une partie des gens étonnés croit que le mal n'a jamais été au point où on l'a dit, que cet homme, aussi grand dans son cabinet qu'à la tête de ses armées, s'est fait passer pour malade pendant qu'il n'était occupé qu'à un travail suivi, que le dégoût qu'on lui connaît pour Berlin, n'est pas entré pour peu dans ce subterfuge, voulant cesser de venir passer une partie de l'hiver dans sa capitale. L'autre partie, moins visionnaire, ne voit dans toute sa conduite rien que de très naturel. Elle croit bonnement qu'il a été effectivement très mal, mais que le régime auquel il s'est astreint, le renouvellement de la saison et, plus que tout cela, son bon tempérament a seul opéré ce prodige surprenant et subit de guérison.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, le roi de Prusse, qui, jusqu'au dernier moment avait paru ne pas être en état de s'exposer à la moindre fatigue, a devancé le temps habituel de ses revues spéciales. D'ordinaire il ne les fait qu'au commencement de mai ; cette année-ci il est venu à la fin d'avril, a couché comme de coutume deux nuits à Charlottembourg, et est venu deux matins de suite au Parc pour y passer en revue toute la garnison de Berlin. Cette revue s'appelle *spéciale* parce que le Roi entre dans tous les détails. Il parle à chaque officier et assez souvent même à des soldats. Pour l'ordinaire, il va de rang en rang à cheval et en descend pour voir défiler les régiments tant d'infanterie que de cavalerie. Ces premières revues, qui précèdent d'un mois celles qu'on appelle les grandes revues, en diffèrent en ce que le Roi y vient seul, sans être accompagné du Prince de Prusse ni des autres officiers de sa suite. Il n'y veut point être suivi et les officiers étrangers, lorsqu'ils veulent les voir, sont obligés d'aller sans uniforme et à pied pour ne pas s'exposer à quelque désagréable compliment s'ils étaient remarqués par S. M. P. Le premier jour de cette revue spéciale, le Roi entre dans Berlin, pour faire deux seules visites, l'une à sa sœur Amélie, l'autre à sa manufacture de porcelaine. Après quoi, il retourne

dîner à Charlottembourg. Le second jour, dès que sa revue est finie, il s'en retourne à Potzdam.

Ce que le Roi fait tous les ans, il l'a fait cette année-ci, avec la seule différence qu'il est resté moins longtemps,qu'il n'a pas parcouru exactement tous les rangs et qu'il n'est pas descendu de cheval. D'ailleurs je n'ai aperçu aucun changement dans sa manière d'aller ni sur son visage. Il était même d'assez bonne humeur, mais elle n'a point continué jusqu'aux grandes manœuvres et comme chacun éprouve à son tour des marques de son mécontentement factice, le sort est tombé cette année-ci sur les Gardes du corps.

Dans l'intervalle des revues spéciales aux grandes manœuvres de Berlin, la garnison de Potzdam a les siennes. Pour cet effet,les trois escadrons des Gardes du corps dont l'un est à Berlin, l'autre à Charlottembourg et le troisième à Potzdam, s'y rassemblent et s'y exercent tous ensemble jusqu'à ce qu'ils se rendent tous ici pour le 20 du courant. Un principe du roi de Prusse est d'entretenir dans son armée une émulation continuelle en distribuant de temps à autre le blâme et la louange. On est déjà si accoutumé à cette régularité de conduite qu'on prévoit d'avance pour quel corps seront les éloges et pour quel autre les reproches. Cette année-ci,c'était le tour des Gardes du corps,aussi a-t-il mis aux arrêts les trois chefs l'un après l'autre.

L'année militaire du roi de Prusse est si exactement régulière qu'on est assuré du jour et de l'heure de tous ses exercices. L'on est sûr par exemple que,le 19 de ce mois,il vient coucher à Charlottembourg;que, le 20,il passe de bon matin la revue spéciale des régiments qui s'assemblent ici pour les grandes manœuvres, qu'à dix heures et demie il arrive au château où se trouvent déjà tous les Ministres étrangers et tous les étrangers qui lui sont présentés par le comte Reuss, grand maréchal de sa Cour; que,le 21,il est déjà sur le terrain de la manœuvre à cinq heures, qu'il voit d'abord la cavalerie à part,puis l'infanterie et que l'une et l'autre défilent devant lui, ce qui dure jusque vers onze heures ; que,le 22,il est encore de meilleur matin à cheval pour voir les détails de la cavalerie et de l'infanterie séparément,ce qui est fini vers les neuf heures; que, le 23, à la même heure,après avoir fait manœuvrer d'abord séparément les corps de cavalerie et d'infanterie, il forme ordinairement une espèce d'attaque soutenue par la cavalerie qui attaque ensuite l'infanterie formée en bataillons carrés, ce qui dure jusque vers dix heures. Du terrain même, le Roi allait autrefois à cheval jusqu'à Potzdam; à présent,il monte dans sa voiture, assez éloignée pour ne point être aperçue, va coucher à Potzdam pour recommencer le lendemain des courses dont je donnerai ailleurs l'itinéraire détaillé.

Revues spéciales. 12 mai 1777. — J'ai déjà dit que les revues qu'on nomme ici *spéciales* sont à peu près nos revues de commissaires. C'est ici le Roi qui fait leurs fonctions. Ce Prince examine avec la plus grande attention tous les régiments l'un après l'autre. Il parle à tous les officiers. Le chef de chaque corps le suit tout le long de la ligne et, à chaque commencement de compagnie, il appelle le capitaine, qu'il salue d'abord, et le faisant ensuite marcher à côté de son cheval, il l'entretient de ses recrues, de ses malades et enfin de tout ce qui regarde sa compagnie jusqu'à ce que, arrivé au dernier soldat, il appelle le capitaine de la suivante pour faire avec lui le même manège. Cette opération de détail une fois achevée, il se porte à la tête de ses troupes et les fait défiler toutes devant lui, demandant leur nom aux officiers qu'il ne connaît pas, et le chef de chaque régiment, après avoir passé à la tête de son corps, venant se placer à côté de S. M.

Ces revues spéciales qui précèdent les grandes revues, n'ont point de temps fixe. Pour l'ordinaire, elles ont lieu depuis le 25 d'avril jusqu'au 6 ou 8 de mai. Cette année-ci elles ont été retardées jusqu'au 19 par l'indisposition du roi de Prusse qui doit être d'un tempéremment des plus robustes pour pouvoir soutenir de pareilles épreuves. Ce Prince avait eu un accès de goutte très violent vers le 20 d'avril. Obligé de garder la chambre et quelques jours de lit, il avait dû charger le Prince de Prusse des manœuvres de la garnison de Potzdam, et avait dit en propres termes au général Lestwitz qu'il ne faisait nullement le malade, mais qu'il l'était très sérieusement. C'est dans cet état de souffrance que S. M. P. passa jusqu'au commencement du mois de mai et ce ne fut que le 3 qu'elle fut en état de manger en public sans pouvoir s'exposer à l'air qui était encore très froid. On ignorait encore le jour qu'il viendrait faire ses revues spéciales et on l'ignora jusqu'au 8 au soir qu'il annonça son arrivée ici pour le surlendemain.

Le 9, le roi de Prusse était levé à trois heures du matin. A six, il avait déjà lu ses lettres et expédié ses secrétaires. Il fut à la manœuvre de la garnison de Potzdam, et, du champ de bataille, il partit pour se rendre à Charlottembourg. A peine arrivé, il donna audience aux généraux de Berlin, et après avoir été plus d'une heure debout, il dîna avec eux. Au sortir de table, il monta dans une voiture ouverte et vint à Berlin pour rendre visite à sa sœur Amélie et au prince Henri, après quoi il s'en retourna à Charlottembourg.

Le 10, les cinq régiments d'infanterie qui sont dans l'usage de passer les revues spéciales le premier jour, étaient commandés pour six heures. A peine y en avait-il un en ordre que le Roi arriva et, après sa marche ordinaire, il fit défiler devant lui tous les régiments l'un après

l'autre. Autrefois c'était à pied que ce prince était accoutumé de voir passer devant lui toutes ses troupes, mais, depuis deux ans, il a pris malgré lui la coutume de rester à cheval.

Le 11, le Roi était sur le terrain encore plus tôt que la veille. A six heures, la cavalerie rentrait déjà dans la ville et aussitôt le Roi repartit pour Potzdam dont la garnison devait se trouver dans la plaine à neuf heures, afin que le Roi pût présider à sa manœuvre.

Si je n'étais pas le témoin oculaire de tout ce que je raconte, j'aurais comme bien d'autres beaucoup de peine à y ajouter foi. Il est vraiment incompréhensible comment ce Prince aujourd'hui malade à la mort peut demain s'exposer à d'aussi grandes fatigues. On prétend que son ministre à Paris, M. de Goltz, lui a envoyé une espèce de taffia des Indes qui doit être un souverain remède contre la goutte. Je sais positivement qu'il en a fait usage et il en aura besoin pour la tournée qu'il va faire depuis le 15 de ce mois que commencent les manœuvres de Potzdam jusqu'au 13 du mois de juin qu'il revient de ses manœuvres de Prusse et de Poméramie.

Les spectacles. — Quoique le Roi de Prusse ne soit pas grand amateur de spectacles, ce Prince ne laisse pas que d'y consacrer une assez grosse somme d'argent. L'on a dit qu'il avait assigné pour cet objet cent mille écus par an. Il est vrai qu'autrefois il y regardait de moins près qu'à présent, mais,comme il a rogné sur tout,et que depuis quelques années il a fait plusieurs diminutions, tous ses spectacles ne vont pas à plus de cinquante ou soixante mille écus par an,ce qu'il sera aisé de voir par le calcul exact que nous donnerons des dépenses de chacun séparément après que nous les aurons fait connaître l'un après l'autre.

Dès le commencement de son règne, le Roi de Prusse fit bâtir une salle d'opéra qui est fort belle. C'est un carré oblong couronné d'une galerie. Au-dessus des quatre entrées, il y a de grandes statues de pierre. De chaque côté on peut entrer soit par le rez-de-chaussée. soit par des escaliers qui montent en dehors du bâtiment jusqu'au premier étage. La façade est à un des bouts du carré et, au haut de l'escalier, est un péristile formé par les colonnes qui soutiennent le fronton. Il y a dans la salle quatre rangs de loges, toutes assez spacieuses pour qu'on puisse mettre sept et huit gradins l'un derrière l'autre. Les corridors sont en pierre et fort larges et fort clairs. Le théâtre est très grand, mais sans machines, de sorte que les changements de décorations se font à force de bras, ce qui est sujet à bien des inconvénients dont le moindre est la quantité de gens nécessaires à cette opération. L'opéra étant ici un spectacle royal, l'entrée en est gratis. La loge de la Reine vis-à-vis le théâtre est pour tous les Princes et Princesses de la Cour. Le Roi se met toujours au parterre et, quand il y est,

tous les princes sont placés à ses deux côtés sur deux chaises. Un peu plus loin sont des bancs d'abord pour les officiers généraux, puis pour les subalternes, et enfin pour les soldats. Comme le Roi aime beaucoup à voir la salle remplie et que le nombre des amateurs n'est pas assez grand pour la grandeur du parterre, on donne une certaine quantité de billets à chaque régiment de la garnison. Ils sont distribués également par compagnie et le soldat est commandé pour l'opéra comme pour l'exercice. Des deux côtés de la loge de la Reine, sont les loges assignées d'abord aux Cours de chaque prince et princesse, et le reste du premier rang est pour la noblesse, mais la facilité qui se glisse dans la distribution des billets fait qu'on se trouve souvent en mauvaise compagnie, ce qui est contre l'institution et la volonté du Roi. Au second rang sont les loges des différents départements. Les autres places sont à la disposition du directeur des spectacles. Quoique les acteurs et actrices de l'opéra soient fixés à Berlin et pensionnés du Roi, ils ne jouent ordinairement que pendant le mois d'hiver que le Roi de Prusse vient ordinairement passer à Berlin. Pendant ce temps il y a deux représentations par semaine, le lundi et le vendredi, de façon que du 20 au 22 décembre jusqu'au 24 janvier, on peut compter sur dix représentations. Comme il y a pour l'ordinaire deux opéras, chacun a cinq représentations. Le reste de l'année, il n'y a d'opéra à Berlin que dans les grandes occasions, comme on a vu durant le séjour du Grand-duc de Russie dans cette capitale. Pour l'ordinaire aussi il va jouer à Potzdam dans le mois de juillet. C'est un temps que le roi de Prusse passe à son nouveau château de Sans-Souci, où il est accoutumé d'avoir toujours quelque prince ou princesse étrangers. Pour leur procurer des plaisirs, tout l'opéra a ordre de se rendre à Potzdam, soit pour jouer sur le théâtre du nouveau palais, soit pour chanter dans les concerts.

Il y a aussi chez la Reine des concerts auxquels elle fait inviter très honnêtement les chanteurs et chanteuses italiens, mais cette prière n'est pas toujours favorablement écoutée, et très souvent ces gens, qui sont si bien payés, donnent de mauvaises excuses pour se dispenser de faire pour la Reine ce qu'ils prétendent ne devoir qu'au Roi. Il y a à l'Opéra, avec pension, six acteurs dont cinq castrati et une basse-taille, deux actrices dont l'une, nommée Mara, est une des premières voix de l'Europe comme Concholini l'est parmi les castrati. Les chœurs, quand il y en a, sont composés des écoliers qui, en Allemagne, sont accoutumés à chanter des psaumes devant les maisons. Six figurants, autant de figurantes, deux danseurs pour les solos et autant de danseuses forment tous les ballets. Tout ce qui est nécessaire pour la suite et l'appareil est loué à la journée. On donne aux femmes une paire de bas de soie

pour le carnaval entier, indépendamment du salaire qui est de huit gros. Les chanteurs des chœurs en ont douze. Tous les hommes employés dans les opéras en reçoivent huit.

Sur les redoutes. — Il faut ajouter à l'article de l'opéra ce qui regarde les redoutes qui se tiennent dans la même salle dont on relève le parterre au niveau du théâtre. Elles ont lieu une fois par semaine, le mardi. On s'assemble vers les six heures du soir. La Reine joue dans sa loge tandis qu'en bas l'on danse. La salle est partagée en deux par une séparation à hauteur d'appui. Du côté du théâtre tous les masques sont admis indifféremment, mais, du côté du parterre, on n'y laisse entrer que les dominos roses, d'où vient que l'on dit ordinairement la redoute rouge. On danse jusqu'à neuf heures qu'on passe dans une grande salle où il y a cinq tables de vingt-quatre couverts chacune et arrangées suivant cette figure.

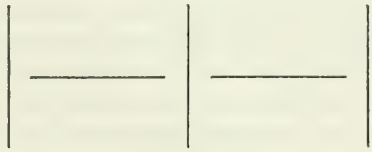

Au haut de la salle, il y a une galerie qui règne tout autour et où l'on va par curiosité pour voir le coup d'œil d'en bas qui est très varié, et par les masques qui sont à table, et par ceux qui se promènent tout autour. Il y a cette règle que, lorsqu'on entre dans la salle du souper, il faut ôter son masque et le mettre quand on entre dans la salle du bal. Les cinq tables sont les tables du Roi, de la princesse Henri, du prince Ferdinand, du Gouverneur et du Ministre des Affaires étrangères. Chacun de ceux qui font les honneurs de ces tables y invitent les personnes de la Cour. La table du Gouverneur est pour les militaires comme celle du Ministre des Affaires étrangères est pour les Ministres étrangers. Le peu d'ordre qui se trouve là comme partout ailleurs fait que souvent les Ministres étrangers voient leurs places prises par des sous-lieutenants et des enseignes. Aussi, quand ils peuvent s'en dispenser n'y vont-ils guère. Les tables sont en général mal servies : celles du Roi et du prince Henri un peu mieux, mais à peu de chose près. Elles pourraient l'être bien cependant, étant taxées à cent écus par table pour vingt-quatre personnes. Il faut y ajouter à la vérité les lumières, mais elles sont si clair semées, quand le Roi n'y est pas, que le profit doit être considérable. Celui qui est chargé de ce service est ordinairement le premier cammerhouzard du Roi, qui a un secrétaire à cet effet. Des

gens de cette espèce doivent nécessairement chercher à grapiller sur tout et profitent de l'occasion. Le désordre est extrême surtout lorsqu'on se lève de table. Ceux qui les ont couvertes les desservent avec bien plus de promptitude. Chaque table est servie par un genre différent de serviteurs. Les pages du Roi et de la Reine sont à la table du Roi. La table du prince Henri est servie par la grande livrée du Roi et celle du prince Ferdinand par la petite livrée. Ce sont des chasseurs à grande livrée qui servent à la table du Gouverneur et à celle du Ministre des Affaires étrangères ce sont des Heiduques d'une grandeur gigantesque. C'est le reste de ce fameux bataillon des Gardes qu'avait le Roi défunt et qui lui coûtait si terriblement cher. Il est vrai qu'il avait des hommes de sept pieds et plus et il y en a encore parmi ces Heiduques. Il y en a tel qui lui a coûté deux et trois mille écus d'engagement. Le Roi régnant parvenu au trône licencia cette troupe dispendieuse. Chacun eut le choix, ou de retourner dans sa patrie, ou de devenir Heiduque avec une pension alimentaire jusqu'à sa mort. La plupart, accoutumés déjà au pays, prirent ce parti.

Tous ces gens,comme autant d'oiseaux carnassiers,se jettent sur les tables et ne donnent pas même le temps de se lever. Si l'on n'a la précaution de se retirer aussitôt, l'on risque de se trouver parmi les combattants et d'être couvert des éclaboussures des plats que tous s'arrachent à l'envi. Ce qu'il y a de plus affreux. c'est que les pages eux-mêmes font comme les laquais et ne se contentant pas de sauter sur les plats et sur les bouteilles, ils mangent encore avec avidité ce qui est sur les assiettes et,versant d'un verre dans l'autre, boivent dans un seul le reste d'une douzaine de personnes. Le vin qu'on boit à la redoute répond à la bonté des mets. On sert du Champagne, du Bourgogne et du vin de Hongrie. Tous ces vins, faits à Berlin pour n'avoir pas la peine de les faire venir de si loin, ne sont pas potables ou ne le sont qu'avec de l'eau. Car enfin, il faut boire pour avoir l'air de prendre quelque chose. Une attention qu'il faut avoir en se mettant à table est de se concilier la bienveillance d'un des servants pour avoir de l'eau et tout ce dont on a besoin. Pour cet effet il faut prendre de tout ce qui vous est présenté et après avoir fait semblant d'y toucher le donner au laquais. Vous êtes sûr alors qu'il sera plein d'attentions. Une autre méthode que j'ai vu employer avec succès par le marquis de Fleury est de donner quelque chose à ces gens pour se les captiver. En arrivant dans la salle, il tira un écu de sa bourse et le mit dans la main d'un Heiduque en lui disant de rester là. Cet homme ne bougea pas de derrière sa chaise et je n'ai jamais vu personne d'aussi bien servi. Lorsque le Roi soupe à la redoute, il y a dans la salle deux cascades dont les eaux jouent pendant tout le souper. Lorsqu'il n'y est

pas, elles ne jouent que lorsqu'on entre et qu'on sort de la chambre. Ces eaux viennent d'un grand réservoir qui est placé au-dessus du bâtiment de l'opéra en cas de feu. Il y en a un pareil au-dessus du château.

D'abord après le souper, on descend dans la salle de la redoute, les uns pour y danser, les autres pour y promener sous le masque. Il y en a qui restent dans la loge de la Cour où l'on est démasqué pour jouir du spectacle. La Cour ne danse jamais de menuets et l'on n'en joue que jusqu'à son arrivée. La plupart des danses sont des anglaises. On danse aussi des contredanses, mais ce n'est que vers la fin. Le Roi, au commencement, voulait qu'il n'y eût que les dominos roses pour les gens de la Cour et le côté du parterre devait être pour elle uniquement; mais bientôt le bourgeois s'est mis en rose et il y entre de façon qu'à présent on ne voit pas dans toute la redoute deux ou trois masques d'une autre couleur et aucun masque de caractère. Les personnes de la Cour qui ne dansent pas vont promener dans la partie qui est sur le théâtre, mais une femme ne doit y aller qu'accompagnée. Comme il y a beaucoup de marchandise mêlée, elle s'y trouverait beaucoup trop exposée. Les princesses dansent pour l'ordinaire jusqu'à minuit. Lorsqu'elles montent dans la loge de la Cour, tout le monde comme il faut y monte aussi et il ne reste dans les deux salles que des hommes et ce qu'on peut appeler mauvaise compagnie. Les deux seules princesses dansantes à présent sont la Princesse Royale et la Princesse Frédéric de Brunswick. Le Prince de Prusse danse quelquefois mais fort rarement. Il ne fait que promener et quelquefois met sa bahutte, croyant être bien déguisé, mais il serait masqué jusqu'aux dents qu'on le reconnaîtrait tout de suite. Les princesses Henri et Ferdinand promènent quelques tours après le souper et se retirent de bonne heure. Les deux Princesses dansantes se reposent quelques temps dans la loge de la Cour où on leur sert des rafraîchissements ainsi qu'à toutes les personnes de la Cour qui en demandent, après quoi elles se retirent et la garde d'honneur s'en va aussi. Il ne reste que quelques soldats pour mettre l'ordre parmi les masques qui restent à danser jusque bien avant dans la nuit. La musique, composée d'une trentaine de musiciens des régiments de la garnison, est obligée de jouer tant qu'il reste un certain nombre de masques. Sans cela, ils font avec les pieds un tapage terrible. Ces redoutes n'ont lieu que les mardi pendant le Carnaval et dans tout autre temps, il faut une occasion extraordinaire pour les occasionner.

Théâtres. — Le Roi de Prusse donne 10000 écus pour l'entretien d'une Comédie française. L'on devrait plus proprement dire d'une

tragédie, car ce Prince ne peut souffrir et ne voit presque jamais que des pièces tragiques. Les acteurs ne sont pas comme ceux de l'Opéra réservés uniquement pour les plaisirs de S. M. et de sa Cour. La troupe française n'a cette destination que pendant le carnaval où elle joue tous les mercredis sur le théâtre du Château. Quand il y a aussi à Potzdam quelque prince ou princesse étrangers, elle est mandée pour jouer à la Cour et chaque acteur voituré par les carrosses de la Cour reçoit douze gros par jour pendant tout le temps qu'il reste à Potzdam. Le goût connu et exclusif du Roi pour la tragédie a beaucoup fait remarquer sa complaisance lorsque, pendant le séjour du Grand-duc de Russie à Potzdam il a fait jouer un opéra comique français, y a assisté et a paru même s'y amuser quoique de pareilles fariboles soient au-dessous des règles d'un grand musicien.

Pendant le reste de l'année, la troupe des Comédiens français joue trois fois par semaine dans une salle que le Roi de Prusse a fait bâtir pour la ville en 1775. Ce bâtiment qui doit avoir coûté au Roi trente mille écus est tout à fait manqué. C'est un carré oblong placé au milieu d'une grande place qu'il défigure. Des deux côtés sont deux rampes parfaitement inutiles puisqu'elles sont trop étroites et trop roides pour les carosses et que la foule n'est jamais assez grande pour que les piétons s'en servent. La façade consiste en trois grandes fenêtres d'Eglise, un fronton ou l'on voit: *Ridentur et castiguntur mores*, idée fausse, et au dessus trois statues. Un grand escalier, vrai casse-col pour l'hiver, mène à la salle qui a trois rangs de loges mais toutes trop hautes. D'ailleurs aucune commodité ni pour les acteurs, ni pour le public.

L'architecte n'ayant pensé à faire aucun foyer, les acteurs et actrices ont été obligés de faire construire sur le théâtre même des petites baraques pour s'y habiller.

C'est le directeur des spectacles de S. M. qui a aussi la direction de la troupe française qu'il doit composer de façon à pouvoir donner à la ville les trois genres de spectacle. Aucun de ceux qui jusqu'à présent ont eu cette place n'a pu se soutenir autrement que par des moyens forcés, mais la raison en est bonne: c'est que tous, assez mal dans leurs affaires, n'ont pas employé toute la recette à l'entretien seul de ce spectacle. Il faut pour le soutenir 20 à 22 mille écus par an. Le directeur crie toujours misère mais il faut nécessairement qu'il ne la sente pas, car ce spectacle est aussi couru qu'il peut l'être dans un pays étranger et il le serait encore d'avantage s'il y avait de l'ordre et que, sans se rien approprier, on employât tout l'argent à l'acquisition de bons sujets qui manquent toujours et qu'on supplée par des gens qui ne coûtent pas beaucoup.

Outre le Grand opéra italien, le roi de Prusse a encore à son service

à Potzdam un petit opéra Buffa. Il n'est composé que de cinq à six personnes et ne joue que dans les occasions extraordinaires.

Le Grand opéra Italien : 8 acteurs	16.000 écus
10 représentations à 500 éc.	5.000
4 redoutes à 500 écus	2.000
Décorations et machines	6.000
Opéra buffa	5.000
Comédie française	10.000
Directeur	2.000
En tout	48.000 écus.

LA CONFÉRENCE ANTI-ESCLAVAGISTE

DE BRUXELLES

« Les puissances ont arrêté un plan d'action commun tendant « à un seul et même but, dont toutes elles désirent l'accomplis- « sement avec une égale ardeur. Leur œuvre, sous ce rapport, « offre un caractère universel; son développement doit créer un « mouvement convergent qui, partant de tous les points du con- « tinent africain, aura pour résultat final le salut et la civilisa- « tion des races indigènes qui l'habitent. Mais si, à ce point de « vue, leur programme est et doit rester international, l'exécu- « tion demeure strictement nationale. Chaque puissance entend « agir chez elle ; elle recourra aux moyens indiqués, elle en « emploiera d'autres analogues ; mais aucune intervention réci- « proque n'est prévue ni admise sur ce terrain. Le concert est « au début comme il doit être au terme de l'entreprise ; le pas- « sage de l'un à l'autre aura lieu par les soins exclusifs et sous « la direction de chaque puissance souveraine ou protectrice dans « les territoires placés sous son autorité. Ce sentiment a été ce- « lui de toutes les parties contractantes ; il était nécessaire de « l'exprimer afin qu'aucun doute ne pût naître à ce sujet, ni « compromettre la réalisation d'une pensée qui intéresse l'hu- « manité à un degré aussi élevé. »

Ces paroles terminent un rapport présenté à la Conférence par M. Banning et M. Cogordan, contresigné par le baron de Lambermont, président de la commission chargée d'élaborer le premier chapitre de l'Acte projeté (p. 227). Je les cite au début, parce qu'elles expriment très nettement et le but et le procédé. Voilà ce qui demeure bien entendu : *Chaque puissance entend agir chez elle.*

Ces paroles si claires comprennent implicitement, par leur clarté même, le germe des difficultés sérieuses que la Conférence aurait à résoudre. Au moment que j'écris, elles n'ont pas encore toutes reçu une solution.

Agir chez soi est facile lorsqu'on est *chez soi* ; mais la Conférence devait rencontrer, dans le champ de son action, des étendues sur lesquelles personne n'est chez soi ou tout à fait chez soi.

Or, il se trouve que c'est précisément là qu'il est le plus nécessaire d'organiser sans retard une action décisive, concordante pour le but, encore qu'indépendante pour l'exécution. Chaque lecteur aura compris qu'il s'agit ici de la pleine mer, de ce qu'on a appelé le Bassin conventionnel du Congo, et de l'autonomie dont jouissent certains groupes.

I

Mare apertum [1]

Nous abordons l'une des étendues sur lesquelles nous avons énoncé qu'il devait surgir des difficultés pour l'application du principe formulé par MM. Banning et Cogordan, *chacun agira chez soi !* Sur la mer, chacun est bien chez soi, mais tout le monde y est chez soi. *Mare apertum* appartient à tous ou à personne, ce qui est exactement la même chose. Or la traite ou plutôt le transport par mer des esclaves a toujours sévi et il sévit encore sur cette vaste étendue, où par conséquent il est indispensable d'organiser la répression et où il faut l'organiser de manière que chacun y agisse comme chez soi, sans attenter aux droits de tous autres qui sont aussi chez eux. Tel est le problème, en apparence, insoluble, que la conférence de Bruxelles avait à résoudre et qu'elle a résolu sans compromettre l'efficacité de la répression et en respectant la souveraineté de chacun.

Analysons d'abord les faits et les situations respectives.

[1] Consulter un discours de M. l'avocat-général Desjardins dans les *Archives diplomatiques*, 1890, octobre-décembre, p. 146.

L'officier croiseur à son bord est *chez soi*, c'est-à-dire sur le territoire ambulant de son souverain : il y est encore s'il se transporte sur le bord d'un bâtiment de sa nation : de ce qu'il y fera, il doit compte seulement aux autorités de son pays. S'il aborde en mer le bâtiment d'une autre puissance, c'est-à-dire un territoire étranger, il doit, dans quelque intérêt que ce soit, se conformer aux stipulations qui règlent le cas entre les deux gouvernements.

Dans toute rencontre de ce genre, la question primordiale est de savoir à quelle nation appartient le navire marchand. Le signe apparent et usuel de la nationalité sur mer est le pavillon. L'usage a consacré qu'en vue d'un bâtiment de guerre tout navire marchand arbore son pavillon sur sommation ou sans sommation. Quelle est la valeur de cette manifestation ? Nulle : elle prouve seulement que le capitaine du navire possède dans sa soute aux pavillons celui qu'il vient de hisser.

Voyez les conséquences sur une mer où l'humanité exige que les négriers soient recherchés. Si le croiseur doit s'incliner purement et simplement devant les couleurs du pavillon, il ne pourra même pas exercer les droits qu'il possède sur ses nationaux. En effet, le négrier de son pays ne manquera pas d'exhiber un pavillon étranger.

Donc, si la manœuvre du pavillon fait foi absolument, impuissance complète du croiseur, soit qu'il s'agisse d'un de ses nationaux, soit qu'il s'agisse d'un étranger sur lequel il ait conventionnellement quelque droit.

Nous rencontrons ici l'opération de vérification de la nationalité, à laquelle nous laisserons un nom assez usité : l'*arraisonnement*. C'est vague et quelque peu élastique ; mais nous allons, dans l'espèce, préciser et délimiter, après avoir fait remarquer que l'arraisonnement n'est pas sans analogie avec l'exigence du passeport à la frontière terrestre ; mais restons sur mer et dans nos eaux négrières.

Sans discuter si l'arraisonnement est de droit, il faut reconnaître que là où sévit le commerce des noirs, on aurait mauvaise grâce à le refuser : mais, d'un autre côté, l'exercice de l'arraisonne-

ment peut entraîner beaucoup plus loin. On vérifiera les papiers ; soit, mais il y a beaucoup de papiers à bord. L'officier croiseur sera irrésistiblement tenté de passer de la vérification des papiers à la vérification des personnes et du navire. La prudence exige donc, si l'on veut éviter des conflits, que les formalités de l'arraisonnement soient nettement précisées et qu'elles soient concédées seulement aux croiseurs de certaines puissances, c'est-à-dire, dans l'espèce, des puissances signataires de l'Acte anti-esclavagiste, sans que tout adhérent quelconque puisse s'en prévaloir de plein droit.

Le premier pas est fait. La nationalité est reconnue. De deux choses l'une : le navire arraisonné appartiendra à la nationalité du croiseur ou à une nationalité étrangère. Si l'officier croiseur est sur un bord national, il vérifiera ; il saisira, il coulera, il brûlera, il pendra ; c'est affaire entre lui et son gouvernement ; les autres n'ont rien à y voir, pourvu que les obligations contractuelles contre l'esclavagisme soient observées.

Voici le cas d'un navire étranger. Si le croiseur n'a d'autre pouvoir que de constater la nationalité, s'il doit se borner à consigner en son journal de bord qu'il a rencontré un navire sérieusement soupçonné d'être négrier, il n'y aura rien de fait contre l'esclavagisme. A l'effet de combler cette lacune, certaines puissances se sont concédé mutuellement la faculté de faire comparoir les embarqués, de les interroger, de vérifier tout le navire, de compter les planches, etc., etc. C'est, puisqu'il faut l'appeler par son nom, le droit de visite, et ce n'est que justice d'ajouter le nom anglais *Search right*. De pareilles conventions, librement consenties, sont légitimes ; mais il peut arriver qu'une nation ait des raisons graves pour repousser la concession réciproque du droit de visite ; que le respect de cette tradition soit devenu pour cette nation une affaire d'honneur. Comment concilier l'accomplissement sur mer des obligations anti-esclavagistes avec la persistance dans cette tradition ? C'est bien simple : il suffit que, de l'une et des autres parts, on soit animé de deux sentiments : le désir sincère de réprimer un infâme trafic et le respect de la souveraineté de chacun, aussi bien pour les scru-

pules sacrés de l'honneur que pour les intérêts de l'ordre matériel. Sous l'empire de ces deux sentiments, on trouve la solution ; je ne dis pas *on cherche*, mais *on trouve*.

Croire qu'une nation ou un individu peut se trouver dans l'alternative de manquer à un devoir ou de faillir à l'honneur, c'est nier la Providence divine.

Je viens de faire *in abstracto* l'histoire de la conférence de Bruxelles. Ce qui caractérisera cette conféreuce dans l'histoire, c'est, nous l'avons déjà constaté, le respect des souverainetés et un désir de réprimer la traite, que j'appellerais passionné, si le mot était admissible autour du tapis vert. Sous l'empire de ces deux sentiments, la Conférence devait trouver et elle a trouvé la conciliation.

Il n'y eut pas, du reste, à proprement parler, un conflit, puisqu'on savait d'avance que la France ne céderait pas : on dirait plutôt un tournoi où il n'y avait, en présence, que deux champions, le Français et l'Anglais, entre qui le Russe fut en réalité un médiateur, bien que M. de Martens s'en soit défendu par délicatesse. Voici quelle a été la marche de la négociation.

Au début même de la Conférence, le 19 novembre 1889, le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne présenta un « résumé historique de la longue lutte que l'Angleterre a engagée contre la traite et de ses résultats, en y ajoutant quelques observations générales basées sur l'expérience acquise par son pays en ce qui concerne la traite maritime, à la suppression de laquelle le gouvernement anglais attache une importance capitale (p. 19). » Le but de la conférence actuelle « tel que le gouvernement de la Reine le comprend, est de concerter des mesures efficaces pour mettre en pratique ces principes (les principes généraux de Vienne, de Vérone et de Berlin) et pour substituer une action collective à l'action individuelle ». Lord Vivian ajoutait :

« Selon l'avis du gouvernement de la Reine, la suppression de la traite maritime est l'objet sur lequel les efforts de la Conférence devraient porter en premier lieu, vu qu'il est plus dans la limite de son

pouvoir. Il y aurait moyen peut-être d'arriver à une entente internationale unanime, laquelle, tout en respectant les droits et les intérêts des puissances non encore liées par des traités, pourront incorporer et même amplifier les provisions des traités existants (*ils comprennent tous le droit de visite réciproque*), auxquels elle pourrait même être substituée (p. 21). »

Suivent des têtes de chapitres et un programme qui fut sensiblement celui de la Conférence.

Le plénipotentiaire de S. M. Très Fidèle demanda que la communication de lord Vivian fût imprimée et distribuée.

Or, il n'était pas juste que l'action anti-esclavagiste de la Grande-Bretagne fût seule consignée aux Actes de la Conférence. Aussi M. de Macedo présenta-t-il, au nom de son gouvernement, un mémoire concernant l'abolition, non seulement de la traite des noirs, mais de l'esclavage en territoire portugais, et demanda-t-il que sa communication fût jointe au protocole (p. 23). Avec l'assentiment tacite de l'assemblée qu'il présidait, le baron de Lambermont accéda au désir de M. de Macedo (voir p. 28 à 66).

Le 23 novembre 1889, la Conférence instituait « une commission spéciale ayant pour tâche d'examiner toutes les propositions qui seraient faites au nom des puissances représentées, afin de combattre le trafic des esclaves sur mer. » Dès sa première séance, la commission, après avoir conféré la présidence au baron de Lambermont, désigna ses rapporteurs. Elle le fit avec un tact exquis qui dut laisser pressentir une issue favorable. Les rapporteurs furent M. Bourée (France), sir John Kirk (Grande-Bretagne), M. de Martens (Russie), c'est-à-dire l'antagonisme et la médiation (p. 133).

Les délibérations, qui furent sérieuses et approfondies, toujours courtoises, portèrent principalement : sur la zone où la surveillance maritime serait exercée ; sur les marines de guerre autorisées à agir ; sur la dimension des navires soumis à la surveillance ; sur les formes de l'arraisonnement ; sur l'usage d'un pavillon national ; sur l'action à exercer à l'encontre des navires qui seraient l'objet de soupçons véhéments lorsqu'ils n'appar-

tiennent pas à la nationalité du croiseur ; sur les peines à infliger aux coupables ou complices et sur la juridiction ; sur la protection des libérés.

L'espace ne permet pas de traiter spécialement chacun de ces points. En parlant de ce qui s'est passé tant au sein de la commission qu'à la réunion plénière, je ne traiterai guère que de ce qui concerne la question... j'allais dire scabreuse.

Les commissions eurent à délibérer sur deux projets dont, naturellement, l'un était anglais et l'autre français.

Dans le projet anglais qui fut présenté le premier (p. 149) et dont le préambule assimile la traite à une épidémie contagieuse, je relève que la surveillance (*supervision*) serait exercée même dans les eaux territoriales et que les inculpés seraient traduits devant des tribunaux mixtes.

Les plénipotentiaires de la France remirent d'abord, le 20 décembre, une Déclaration.

En la présentant, M. Bourée s'exprima en ces termes (p. 152) :

« Lorsque le gouvernement français a reçu l'invitation de prendre part à la Conférence, il a été amené à formuler deux réserves catégoriques portant sur des points dont il ne pourrait accepter la discussion.

« La première portait sur la question territoriale.....

« Le second point, sur lequel portaient les réserves, était relatif au droit de visite. Si cette question était mise en discussion, les plénipotentiaires français n'étaient pas autorisés à en délibérer.

« Ces derniers ont constaté avec satisfaction et reconnaissance que les mots *droit de visite* n'avaient pas été insérés dans les propositions anglaises. Rien ne s'opposait dès lors à ce qu'elles fussent examinées par eux. »

. . . . . .

Le 20 janvier 1890, les plénipotentiaires de la France présentèrent à la commission un projet de traité et un projet de règlement pour la répression sur mer. A propos de l'arraisonnement, l'art. 11 porte :

« La vérification porte sur les papiers suivants :

« L'acte constatant le droit de porter le pavillon.

« Le rôle d'équipage et, s'il y a lieu, le manifeste des passagers.

« En dehors de la vérification des papiers de bord visée par le paragraphe 4, il ne pourra être procédé sur place à aucune enquête sur les opérations commerciales ou sur la cargaison du navire : toute recherche, toute perquisition sont absolument interdites. »

Les délibérations de la commission portèrent sur les deux projets qui viennent d'être mentionnés.

A la demande des premiers plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, M. de Martens fut chargé d'un travail de codification de ces rapports. La codification fut opérée en deux parties : 1° les principes ; 2° le règlement d'application. La commission, sur la proposition de son président, indiquait que les deux parties entreraient entières dans le corps de l'Acte général avec un même numérotage uniforme (p. 137). Le 12 février, le prince Ouroussov et M. de Martens remettaient un projet dont la discussion commença au sein de la commission maritime le 17 février, après que ses membres eussent été unanimes à reconnaître, sur la proposition de S. E. lord Vivian « le rôle strictement impartial et éminemment utile que les plénipotentiaires de la Russie ont bien voulu remplir à cette occasion ».

Nous relaterons quelques-unes des observations et réserves qui ont été présentées à la commission maritime pendant les sept jours que dura l'examen du projet élaboré par M. de Martens.

— Il est entendu que toutes les dispositions des conventions antérieures non modifiées par le projet restent en vigueur.

— L'esclave, réfugié à bord d'un bâtiment de guerre et accusé d'un crime de droit commun, ne sera pas rendu si le commandant de ce navire a des raisons de croire que l'incriminé sera remis en état d'esclavage ou de servitude (p. 139). La commission maritime laissait ouverte la question des esclaves réfugiés à bord d'un navire marchand non indigène, et la Conférence n'a rien statué à cet égard (p. 140).

—L'affranchissement de l'esclave *africain*, qui se trouve contre son gré à bord d'un bâtiment indigène naviguant en haute mer, pourra être prononcé par tout agent d'une des puissances signataires habilité par l'Acte général à contrôler l'état des personnes à bord desdits bâtiments (p. 140).

— Sur la motion de lord Vivian, il a été entendu que la surveillance en haute mer est non seulement une faculté, mais une obligation pour toutes les puissances *signataires*, même non possessionnées dans la zone (p. 140). Je souligne le mot signataire pour constater ici que le premier plénipotentiaire d'Italie a demandé que le droit de surveillance réciproque ne fût pas reconnu aux *adhérents*, lesquels n'offriront peut-être pas les garanties suffisantes. La commission maritime a fait droit à la judicieuse observation du baron de Renzis (p. 141).

— Sur l'initiative de M. Bourée, la commission a été d'avis que tous les bâtiments de guerre des puissances signataires ont le droit et le devoir d'exercer la police *en haute mer*, mais jamais dans les eaux territoriales d'une autre puissance, à moins qu'une concession de cette espèce n'ait été accordée par un traité spécial (p. 142). Sur la proposition du ministre du Portugal, il fut expressément constaté par la commission « que les droits de surveillance des commandants des bâtiments de guerre ne dérogent nullement aux droits de souveraineté dans les eaux territoriales (p. 143). »

— M. Bourée fit une déclaration importante : le gouvernement français tient à constater que « la vérification des papiers de bord n'autorise l'appel de l'équipage et des passagers que dans les cas et suivant les conditions » prévus dans les conventions particulières. Autrement dit : à bord d'un navire portant légalement le pavillon français, il est interdit à l'officier croiseur de faire comparaître, encore moins interroger les personnes embarquées, mariniers ou passagers.

Voilà qui a amené la commission maritime à se prononcer sur les réserves françaises, et voici comme elle en parla :

« Si le bâtiment se trouve sous la protection du pavillon français, le commandant du croiseur est, dans tous les cas, obligé de se borner à la vérification des documents mentionnés à l'art. III (*c'est-à-dire l'acte constatant le droit de porter le pavillon, le rôle d'équipage et, s'il y a lieu, le manifeste des passagers*).

« Dans le cas où, après avoir procédé ainsi, le capitaine du croiseur conserverait des doutes quant à la correction des opérations poursui-

vies par le bâtiment arrêté, il aurait le droit de conduire le bâtiment dans le port le plus proche où se trouve une autorité française, qui, seule, en présence de l'officier capteur, aurait qualité pour procéder à une enquête sur la cargaison ou à une visite proprement dite (p. 144). »

Voilà qui est clair.

Le rapport ajoute :

« Cela étant, la commission est heureuse de constater que cette seule différence dans la procédure à l'égard des bâtiments arrêtés en pleine mer, en vertu de dispositions de cet Acte, ne saurait ébranler les bases d'une entente générale et uniforme que présentent le projet de traité et son règlement annexé (p. 144). »

Ces paroles sont le commentaire d'une appréciation consignée au préambule du rapport ; il y est dit : « La France a refusé depuis longtemps de prendre part à un engagement international quelconque établissant le droit de visite en temps de paix. Elle ne pouvait renoncer à ses traditions les plus chères, qui font partie de son histoire nationale (p. 134). »

Je dois mentionner que, le 5 février 1890, c'est-à-dire antérieurement au dépôt du projet, les plénipotentiaires anglais avaient présenté à la commission maritime une Déclaration portant, entre autres choses :

« Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté apprend avec regret que le gouvernement français se trouve dans l'impossibilité d'accepter, sous quelque condition que ce soit, le droit réciproque de surveiller les navires à voiles dans la zone de la traite, tel qu'il avait été suggéré dans les propositions du gouvernement de Sa Majesté, limitation d'un droit que presque toutes les puissances possèdent actuellement, en vertu de traités conclus entre elles (p. 159). »

Dans son rapport sur les deux projets, M. de Martens adresse à la Grande-Bretagne un éloge mérité :

« Les propositions faites à la Conférence au nom de S. M. Britannique étaient basées sur une expérience de près d'un siècle, d'un siècle pendant lequel la nation anglaise a fait des sacrifices immenses pour supprimer un fléau qui déjà en 1815, au Congrès de Vienne, a été stig-

matisé comme un crime contre toutes les lois divines et humaines. Certes, personne parmi nous ne contestera les titres de gloire que la Grande-Bretagne s'est acquis sur ce champ de bataille contre la perversité et l'avidité des tribus sauvages de l'Afrique (p. 168). »

Je rappellerai enfin qu'il avait été institué auprès de la commission maritime un comité technique, dont le concours lui a été des plus utiles. La France y avait appelé M. l'amiral Humann. J'ignore les noms des autres délégués.

Il me paraît inutile de suivre devant la commission plénière le projet qui avait été élaboré par M. de Martens. Sur les points que nous avons signalés tout à l'heure, la Conférence, dans sa séance du 23 avril (Protocole X, p. 119), n'a apporté au projet, tel qu'il sortait des délibérations de la commission maritime, que des changements ou de peu d'importance, ou que nous aurons à relever au cours de cette étude.

II

Un territoire conventionnel.

Les efforts tendant à la suppression de la traite des noirs s'étaient portés primitivement sur la région des grands lacs. C'est sur cette région et sur les routes qui y conduisent que furent installées les stations belges et que les missions religieuses exercèrent leur action bienfaisante depuis le royaume d'Ouganda jusque dans la contrée du lac Nyassa. A la fin de l'année 1884, lorsque se réunit la conférence de Berlin, la région des grands lacs n'avait rien perdu de son importance au point de vue anti-esclavagiste ; mais les découvertes et les établissements de l'Association internationale, fondée par S. M. Léopold II, avaient spécialement appelé l'attention sur la région qui s'étend à l'ouest du lac Tanganika dans le bassin du Congo et de ses affluents. La question de la traite entrait dans une période congolaise. Les puissances déjà possessionnées dans la nouvelle région concluaient

avec l'Association internationale des conventions particulières à l'effet de délimiter les frontières dans leur contact avec un nouvel État, en même temps que d'autres puissances non frontalières signaient des conventions de navigation et de commerce. Telle fut la genèse de l'État indépendant du Congo.

Entendons-nous : ni les conventions conclues avec les puissances frontalières ou non frontalières, ni l'acte de Berlin ne sont ici la *cause*. L'État indépendant est né de la découverte et de la prise de possession par l'Association internationale. Le rôle des puissances consistait à reconnaître le fait de droit produit par cette découverte et prise de possession.

Le nouvel État n'avait pas été convoqué à la conférence de 1884-85 ; mais il a adhéré à l'Acte général le jour même de la signature. Il a assumé par cette adhésion les obligations stipulées en cet Acte, qui contient des dispositions de diverses natures : nous les rappellerons en citant les termes mêmes du préambule de Berlin :

« Au nom de Dieu Tout-Puissant.

(*Suit l'énumération des souverains*).

« Voulant régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, et assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'Océan atlantique ; désireux, d'autre part, de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique, et préoccupés en même temps des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par le gouvernement impérial d'Allemagne d'accord avec le gouvernement de la République française, de réunir à cette fin une conférence à Berlin..... »

Il est important de préciser d'abord que les stipulations conclues aux fins ci-dessus visées, ne durent pas s'appliquer à l'ensemble du continent africain (comme le fera en 1890 la conférence de Bruxelles), mais seulement à une certaine zone que détermine l'article 1er de l'Acte général.

La zone enserre d'abord tous les territoires drainés par le Congo et ses affluents, avec le lac Tanganika et ses tributaires orientaux, ce qui comprend toutes les possessions de l'État indépendant du Congo et une partie seulement des possessions françaises et portugaises de l'Afrique occidentale. De ce côté, la Conférence était inclinée à déborder au delà du bassin désigné et elle le fit aux dépens du Portugal et de la France. Le bassin de l'Ogoué a échappé à l'annexion par une disposition formelle ; mais la vallée du Kiliou-Niari a été jetée dans le bassin, et cela sans raison avouable et en contradiction même avec le premier paragraphe de l'article 1er.

Ce n'est pas tout : l'idée fut émise et adoptée d'étendre la zone jusqu'à l'Océan indien en l'élargissant encore par le sud jusqu'à l'embouchure du Zambèze. Discutable au point de vue des intérêts matériels, cette extension était justifiable, au point de vue anti-esclavagiste, comme il a été indiqué plus haut ; mais quand on a senti le besoin de donner un nom à la zone, il faut reconnaître que la Conférence n'a pas été une marraine bien inspirée. Sous l'influence sans doute du prestige congolais, que j'ai déjà signalé, la zone a reçu le nom de Bassin *conventionnel* du Congo ! La nature a doté le vrai bassin de magnifiques affluents, le Kassaï, l'Arrouhimi, l'Ubanghi : n'était-ce pas assez ? Je n'ai pas été le seul à rechercher ce que Quilimane, Zanzibar et Monbaze pouvaient avoir à faire avec le Congo. Si le grand Camoëns vivait encore, il eût évoqué les nymphes du Tana et du Rovuma pour protester contre l'annexion. La dénomination est hautement incorrecte au point de vue géographique : c'est la nature qui fait les bassins et non la diplomatie. Ériger un bassin conventionnel est aussi bizarre — pour ne pas dire ridicule — que si l'on délimitait deux États par une montagne conventionnelle ou par un fleuve d'imagination. Puisque je ne puis faire autrement, je dirai le *bassin conventionnel*, mais en frémissant et tenté d'y ajouter chaque fois : «Sauf votre respect».

Le champ de la conférence de Berlin était délimité. Voyons ce que le régime de 1885 y a établi. Cette constatation est indispensable pour expliquer la difficulté à laquelle Bruxelles s'est aheurté.

Je ne dirai rien ici des déclarations relatives à la traite des esclaves, posant des principes excellents dont l'application devait être déterminée en 1890 — à la neutralité des territoires — aux règles concernant les occupations sur les côtes.

La navigation du Congo fut réglée par un acte qui rappelle le régime appliqué au Danube, avec une extension aux voies artificielles. Il n'y a pas à nous en occuper ici. Par contre, je retiens « une déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin (conventionnel) du Congo, ses embouchures et pays circonvoisins, avec certaines dispositions connexes. C'est sur cet écueil que la conférence de Bruxelles demeure encore échouée. Là encore, et pour ne pas distraire l'attention, je puis me borner aux articles IV et V de Berlin, ainsi conçus :

Art. IV.

. Les marchandises importées dans ces territoires resteront affranchies de droit d'entrée et de transit.

Les puissances se réservent de décider, au terme d'une période de vingt années, si la franchise d'entrée sera ou non maintenue.

Art. V.

Toute puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires sus-visés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale.

Il existe encore un deuxième paragraphe de l'article III, où il est dit :

Tout traitement différentiel est interdit à l'égard des navires comme des marchandises.

Les restrictions consignées en l'article IV atteignent un État qui est compris tout entier dans le bassin conventionnel et des États qui n'ont dans le bassin qu'une partie de leurs possessions. Elles seront fort gênantes pour ces possessionnés *mixtes*, qui devenaient des espèces de Janus ayant une face tournée vers le Congo, l'autre vers Paris ou Lisbonne. Que la France, par exem-

ple, juge utile de concéder dans cette colonie le monopole de la fabrication de l'alcool, comme a fait la Suisse, ce qui serait fort opportun — ou celui du tabac, de la poudre, etc., elle le pourra dans le bassin de l'Ogoué : elle ne le pourra pas sur le Kiliou-Niari, sur la Sangha, sur l'Alima. Licite à Franceville, illicite à Brazzaville. Il en sera de même si l'un de ces États *mixtes* vient demander à l'importation étrangère des taxes fiscales ou de protection. Il lui faudra alors établir une ligne de douanes intérieures et entretenir pour la garder, un millier d'Européens. Et le tout au profit des autres contractants, qui n'auront rien à dépenser de ce côté pour réprimer la traite. Il y a là une inégalité à faire disparaître le plus tôt possible.

Je ne le dis pas spécialement pour l'Allemagne, la France ou l'Angleterre, dont la force gouvernementale triomphera de ces difficultés et dont le crédit peut entreprendre, aux conditions honnêtes, des opérations à échéance de 15 ans, même de 150 ans. Je ne le dis pas non plus pour le Portugal, dont la domination est certainement encore la mieux assise de toutes. San-Salvador florissait avant que fussent nés les arrière-grands pères de ceux qui...

Se taillent des pourpoints dans son manteau de roi.

L'année même où fut signé l'Acte général de Berlin, il s'était écoulé précisément quatre siècles depuis le jour où Diogo Cam, après avoir découvert le Congo en 1485, dressait, sur la pointe la plus avancée, dans l'estuaire du *Poderoso*, cette colonne commémorative (padron) aux armes portugaises, dont les traces furent encore reconnues en 1851 [1].

L'article IV de Berlin atteint plus grièvement l'État indépendant du Congo, lequel, compris tout entier dans le bassin conventionnel, ne jouit pas, comme les colonies portugaises, du prestige d'une possession séculaire et qui ne peut s'appuyer sur

[1] Sur les *padrons* et les découvertes des Portugais, lisez le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris. V^e^ série, tome XVIII, V^e^ série, tome XI et XVII, et *passim*.

les plus puissantes métropoles comme les colonies de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne. L'Acte général de Bruxelles implique des dépenses sérieuses pour la répression de l'esclavage. Le caractère du souverain ne permet pas de douter que le nouvel État ne fasse honneur à la réquisition. L'article IV de Berlin lui rend, cependant, on peut dire impossible de se procurer les ressources nécessaires pour y subvenir.

Trois conditions rendent cette situation particulièrement anormale. C'est d'abord l'obligation de subvenir à des dépenses, qui lui imposent une charge disproportionnée avec celles qui pèseront sur des puissances dont le budget se chiffre par milliards. En second lieu, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne ont renoncé à l'un des attributs essentiels de la souveraineté, mais seulement sur un champ très restreint de leur activité gouvernementale. Personne n'aura l'idée que. du fait de cette concession localisée, leur qualité souveraine soit atteinte. Il n'en est pas de même pour l'État du Congo : comme il est compris tout entier dans le bassin conventionnel, il ne pourra exercer nulle part l'un des attributs essentiels de la souveraineté. En troisième lieu, l'Allemagne, la France, le Portugal et la Grande-Bretagne doivent, par réciprocité, recevoir en franchise, dans leurs colonies du bassin, les produits étrangers ; mais ils importeront avec la même faveur leurs nombreux produits européens dans tout ce bassin. L'équilibre est encore en leur faveur, car il n'en est pas de même pour l'État du Congo. Il ne pourra pas introduire en franchise dans le reste du bassin ses produits d'Europe, puisqu'il est tout entier en Afrique, ni ses produits africains qui ont leurs similaires dans tout le bassin : Zanzibar, Monbaze, Quilimane exporteront mais ne recevront jamais l'ivoire, ou le caoutchouc ou les arachides. Par contre, en Europe, en Amérique, en Asie et dans le reste de l'Afrique, chaque puissance, en vertu de la plénitude de sa souveraineté, imposera sur les produits africains de l'État congolais toutes les charges qu'elle voudra, et pourra même en édicter la prohibition. C'est de la compensation à rebours.

En résumé, étant données les charges proportionnellement

plus lourdes qu'imposera obligatoirement la répression de la traite, l'absence de toute compensation à l'exportation et à l'importation en échange d'un abandon complet de la souveraineté sur un point essentiel, l'article IV de Berlin place l'État du Congo dans une condition qui doit être définie ainsi : « une sujétion inégalement grevée ».

Ne semble-t-il qu'il y ait comme une ironie dans le titre que le nouvel État s'est donné ? Aussi longtemps que l'article IV de Berlin sera en vigueur, ne devrait-on pas dire : « l'État *dépendant* du Congo? »

Ce n'est pas la première fois que le Conseil amphictyonique marchande l'exercice complet de la souveraineté aux Etats dont il reconnaît et salue l'avènement. Dans le temps, j'ai contesté avec quelque développement, peut-être même avec quelque vivacité, les restrictions douanières que le traité de 1878 imposait à la Serbie, à la Roumanie et au Monténégro[1]. Encore pouvait-on arguer ici de ce que ces restrictions consacraient un état de choses existant et de ce que les contractants n'étaient pas tenus d'empirer leur condition antérieure. C'eût été plus digne ; ce n'était pas obligatoire.

Rien de semblable dans le bassin du Congo. Il est possible que la liberté commerciale de l'État indépendant vînt à l'encontre d'un *fait* existant ; mais je ne vois pas un *droit* antérieur à la conférence de Berlin. C'était un fait. Et un fait pousse l'autre.

La conférence de Bruxelles n'a pas abordé la question de l'affranchissement complet du bassin conventionnel au point de vue commercial ; mais il lui a été présenté la proposition de modifier l'article IV de Berlin. A la séance du 10 mai 1890, le président, premier plénipotentiaire du roi des Belges, a donné lecture d'une proposition longuement motivée, et formulée comme il suit (p. 285) :

(*à suivre*)

A. D'AVRIL.

[1] *Négociations relatives au traité de Berlin*... Paris, Leroux.

MÉMOIRES DE M. DE BONAC[1]

(1715).

(Suite)

L'origine des troubles du Nord est assez connue ; le roi de Suède a été injustement attaqué, mais ce prince ne s'étant pas tenu dans les bornes d'une vengeance modérée s'est exposé à des revers qui l'ont réduit à l'état où nous le voyons et qui, outre cela, ont mis, presque du côté de ses ennemis, la justice qui était d'abord du sien, et l'ont fait regarder également de toute l'Europe comme un prince qui donnait tout à sa fortune et à son honneur, et qui, de cette manière, serait toujours un ennemi redoutable et un ami peu utile.

Ses disgrâces l'ont fait revenir à la France dont il avait été trop éloigné pendant sa prospérité et peut-être, est-ce au secours qu'il reçoit d'elle, qu'il doit les moyens de se maintenir dans Stralsund. Mais ce n'est pas assez pour lui, ni pour nous que de maintenir et conserver une place ou deux en Allemagne. Il faut aussi qu'il se maintienne dans la possession de ses provinces, ou tout ce que nous faisons pour lui sera perdu et ne servira qu'à nous engager dans de nouvelles dépenses.

Il n'y a que deux moyens pour y parvenir, celui de la force ou de la négociation. Les Suédois les mettent tous les deux en usage, mais on peut dire que ce n'est pas, jusqu'à présent, d'une manière propre à sortir promptement de l'état où ils se trouvent. Tant que le roi de Suède se réduira à défendre personnellement

[1] Les quelques lignes placées en tête des mémoires dressés après la mort du roi contiennent des fautes qu'il faut corriger ainsi. Au lieu de : le marquis de Bannac, lignes 8 et 12, il faut lire : le marquis de Bonac. Ligne 16, au lieu de : celui-ci l'invita à lui faire connaître ses vues, il faut lire : celui-ci l'invita à lui exposer ses vues.

Stralsund, tout ce qu'il pourra faire sera d'empêcher que ses ennemis s'emparent de cette place, pour la conservation de laquelle il exposera sa personne, épuisera ses forces et ses finances de même que les secours de ses amis, et se tiendra et eux aussi, dans une nécessité indispensable de faire de perpétuels efforts pour s'y maintenir. Il serait nécessaire, s'il est dans le dessein de continuer la guerre, qu'il prît quelque autre parti plus convenable, et que laissant, par exemple, le soin de la défense de Stralsund à quelqu'un de ses généraux, il tâche de se rendre dans le duché des Deux-Ponts ou dans les États du landgrave de Hesse-Cassel qui est le seul allié qu'il puisse avoir en Allemagne, et que là, il travaillât par les secours de ses amis à former un corps d'armée capable de donner de l'inquiétude à ses ennemis, ralentir leurs efforts contre Stralsund, et exciter les Hollandais, ou à le secourir ou à s'employer au moins plus vivement pour lui procurer la paix.

L'hiver qui s'approche et qui obligera peut-être les alliés du Nord à changer le siège de Stalsund en blocus, pourrait favoriser ce projet. Le roi de Suède ne sera plus si attaché à la défense d'une place qui ne sera plus attaquée, et s'il conçoit vivement le dessein de former un corps de troupes dans les pays du landgrave, il surmontera sans peine les difficultés qu'il pourrait trouver à s'y transporter. En effet, la voie de la mer lui étant ouverte, rien ne saurait l'empêcher d'aller à Lubeck et traverser de là dans le pays de Hesse. Ces sortes de trajets, qui seraient peut-être difficiles à un autre prince, sont devenus aisés au roi de Suède, par l'habitude qu'il s'est faite de se dérober à son armée et à sa maison et de faire de longues courses sans aucune suite. Si ce projet ne se trouvait pas du goût du roi de Suède, comme la simple défense de Stralsund n'avance en aucune façon ses affaires par rapport à la paix, il serait absolument nécessaire qu'il se rendît plus facile sur la négociation publique qu'on a projeté de faire à Brunswick ou qu'il en fit de particulières avec quelques-uns de ses ennemis pour les détacher d'une ligue qui tomberait peut-être après d'elle-même. Mais, jusqu'à présent, les négociations particulières que le roi de Suède a commencées,

n'ont eu aucun succès parce qu'il a toujours fait des demandes peu proportionnées à l'état où il se trouve ; il n'a voulu prendre, d'un autre côté, aucune part à la négociation générale du congrès de Brunswick et il a prolongé de cette manière une guerre inutile pour lui et onéreuse à ceux de qui il tire des secours. Tant que le roi de Suède persistera dans ses dispositions, on peut juger que cette guerre finira par la prise de Stralsund et par l'expulsion des Suédois hors de l'Allemagne, car quoique ses ennemis, retenus par leurs jalousies réciproques, conduisent faiblement ce siège, il y a lieu de croire qu'ils en viendront enfin à bout, l'expérience ayant fait voir qu'il n'y avait plus de places imprenables, et qu'un intérêt présent faisait passer par dessus un sujet de jalousie éloigné. Il arrivera même en attendant que le roi de Suède, trop occupé de la défense de cette place donnera lieu au Czar de faire de nouveaux progrès dans ses États au-delà de la mer Baltique, ce qui rendra la paix encore plus difficile.

Il serait donc très important ou d'inspirer au roi de Suède des pensées plus pacifiques ou de l'engager à prendre d'autres mesures pour la continuation de la guerre ; sans cela la France s'expose à voir périr l'allié le plus considérable qu'elle eut en Allemagne et à éloigner de son amitié ceux qui s'agrandiront sur ses ruines, ce qui est contraire aux maximes les plus communes de la politique. Car dans l'état où sont les choses et pour se conduire selon les règles ordinaires, la France n'a que deux partis à prendre, ou d'employer tout ce qu'elle a de forces et d'industrie pour conserver son allié, ou si elle reconnaît n'en pouvoir venir à bout, songer de bonne heure à s'en former d'autres qui remplaceront la perte qu'elle fera de celui-ci, l'intérêt de la France n'étant pas de conserver personnellement le roi de Suède, mais bien de maintenir une puissance en Allemagne, quelle qu'elle soit, qui puisse, par ses forces, contrebalancer celles de la maison d'Autriche. Ainsi il deviendra indifférent à la France, que le roi de Suède se maintienne en Allemagne, si le roi de France, par exemple, y devient assez puissant pour donner de la jalousie aux Impériaux, parce que, en ce cas, ce prince se

portera de lui-même pour maintenir et augmenter son autorité, à résister aux entreprises de la cour de Vienne et à protéger ceux des princes d'Allemagne qu'elle voudrait opprimer, ce qui lui rendra le concours et l'amité de la France nécessaires.

Les Hollandais pourront penser différemment là-dessus, parce qu'ils ont beaucoup à craindre de l'agrandissement du roi de Prusse, et que, par cette raison, ils sont plus intéressés que la France à maintenir le roi de Suède. On ne prétend pas, par ce qu'on vient de dire, établir positivement que la France doive abandonner le roi de Suède et préférer l'alliance du roi de Prusse ou de quelque autre autre prince que ce soit à la sienne, mais seulement que si le roi de Suède s'obstine à périr et ne veut pas suivre aucun des partis qui le peuvent conduire à la paix, soit par la négociation, soit par de nouvelles entreprises de guerre, la France ne doit pas négliger, en ce cas, de se faire un ou deux alliés en Allemagne.

Le roi de Prusse est maintenant le plus considérable des princes d'Allemagne dont nous pouvons rechercher l'amitié. Ce prince aime naturellement la guerre et veut demeurer armé par le goût qu'il a d'avoir un grand nombre de troupes. Ses ministres qui sont fort habiles s'appliquent à tirer usage des forces de leur maître. Ainsi on peut juger que le roi de Prusse aura toujours sur pied des troupes considérables et qu'elles seront toujours employées à son agrandissement, soit du côté de l'Allemagne, soit du côté de la Pologne.

Le roi Auguste, quelque puissant qu'il soit dans l'Empire, par les États qu'il y possède, n'y égalera jamais l'autorité du roi de Prusse parce que, préoccupé de la crainte d'une invasion des Turcs en Pologne, des agitations intérieures de ce royaume et du désir de se rendre maître absolu, ses forces se trouveront divisées, et, par conséquent, inégales à celles du roi de Prusse.

Le roi de Danemark paraît borner ses projets à s'assurer la possession entière des duchés de Sleswig et de Holstein dont il a partagé, jusqu'à présent, la souveraineté avec le duc de ce nom. Les dépenses qu'il fait pour soutenir la guerre où il est engagé, augmenteront la dépendance de la maison d'Hanovre. On ne peut

pas le regarder, du moins jusqu'à cette heure comme un prince qui ait envie de s'allier avec la France, ou qui le faisant, peut lui donner un allié utile.

Il n'en est pas de même du Czar : quoique plus éloigné, ce prince qui a des vues fort étendues et un génie capable de les faire réussir, s'approche à grands pas de l'Allemagne, et se trouve par les conquêtes qu'il a faites sur la Suède, maître d'une grande partie des côtes de la mer Baltique et des meilleurs ports de cette mer pour le commerce. Il confine d'un autre côté, par la Livonie, avec les États du roi de Prusse et pouvant se porter par mer dans la Poméranie brandebourgeoise et donner de l'inquiétude à la Prusse par la Curlande, il doit être regardé, à tous égards, comme un allié convenable à la France. Car, si d'un côté, on peut faire usage de son amitié pour contenir ou le roi de Prusse ou le roi de Danemark, de l'autre, on peut tirer un grand profit par l'augmentation du commerce de la France dans la mer Baltique. Ce commerce a toujours quasi été entre les mains des Anglais et des Hollandais ; le Czar cherche toutes sortes de moyens pour diminuer la navigation de ces puissances dans la mer Baltique et augmenter celle de ses sujets. Dans ces dispositions, il ne faut pas douter qu'il ne favorise le commerce de notre nation, si on cherche à lier quelque correspondance suivie avec lui. Jusques à présent, on n'en a eu que d'interrompues, quoique, peut-être, il n'y ait point de puissance en Europe de qui la France ait moins à craindre et plus à espérer.

Je n'entrerai pas dans le détail des dispositions particulières des princes d'Allemagne. On voit, en général, qu'intimidés pendant la dernière guerre par nos pertes, ils ne sont pas encore revenus de leur terreur depuis la paix, et qu'ils se sont portés avec lenteur et circonspection aux démarches ordinaires en pareille occasion. Quoique l'alliance de ces princes ne soit pas toujours utile et qu'elle soit souvent à charge, elle n'est pas cependant à négliger, et on jugera sans doute nécessaire de faire passer des ministres dans la plupart des cours où le feu roi avait accoutumé d'en tenir, non seulement pour conserver notre réputation en Allemagne, mais aussi pour être exactement informé

de ce qui s'y passe, savoir les mesures que la cour de Vienne cherche à prendre contre la France et être à portée d'en prendre nous-mêmes dans les conjonctures qui se présenteront.

Un des principaux fruits de l'application qu'on donne au rétablissement des affaires au dedans du royaume est d'en persuader les étrangers pour conserver auprès d'eux une réputation qui leur fasse voir qu'on ne fera pas impunément des entreprises sur nous et que nous sommes encore en volonté et en état de les aider à repousser celles que l'on voudrait faire contre eux.

Ces sortes d'insinuations, qui se font souvent avec succès dans les cours particulières où les ministres du Roi résident, sont encore plus utiles dans les lieux où il se trouve plusieurs ministres assemblés, comme à Ratisbonne et présentement au congrès de Brunswick. La présence du ministre du Roi dans ces deux endroits, n'a jamais été plus nécessaire. On s'est servi aussi plusieurs fois, et pendant la paix et pendant la guerre, de quelques ministres des princes d'Allemagne qui s'attachaient, ou par inclination ou par intérêt, à ce qui nous regardait. Le baron d'E. qui est ici actuellement est un de ceux dont on a fait le plus d'usage. C'est un homme d'une grande expérience, qui connaît parfaitement bien les affaires de son pays, et qui, ayant été longtemps auprès de l'impératrice régnante, comme son principal conseiller, a conservé de grandes habitudes à la cour de Vienne et peut donner de bonnes vues et des avis utiles. Le duc de Brunswick, son maître, est un prince d'un génie médiocre, d'un esprit timide, incertain, et principalement occupé d'augmenter ses revenus. Comme il sait que son père a toujours été pensionnaire de France, on ne peut pas douter qu'il n'ait envie de l'être aussi à son tour, mais sans prendre aucun engagement avec lui, on pourrait lui envoyer un ministre, avec ordre d'assister au congrès de Brunswick, lui laisser quelque espérance de recevoir de la France, dans de meilleurs temps ou dès à présent, des subsides, et profiter cependant de l'envie qu'il aurait d'en obtenir pour être exactement fourni par son moyen des vues de tous les princes de l'Europe avec lesquels il est en commerce.

On dira ici par occasion que tous les ministres que le Roi a employés jusqu'à cette heure dans le Nord, on n'en trouvera peut-être pas de plus propre à servir utilement Sa Majesté dans ce poste que le sieur Campredon, qui fait actuellement les fonctions de résident de Sa Majesté à Stockholm. Il est parfaitement instruit des affaires des Suédois, des Danois et des Allemands, y ayant plus de vingt ans qu'il est employé dans ces cours. Il a tous les talents nécessaires pour faire un bon usage de ses connaissances et pour ménager les esprits et les intérêts des princes qui envoyèrent leur ministre au congrès de Brunswick.

L'attention de la France pour conserver et fortifier la bonne intelligence qui est établie depuis longtemps entre elle et les Suisses a toujours été considérée comme une des principales affaires de l'État, ce qui fait considérer comme un inconvénient que l'ambassadeur, que le Roi a nommé pour résider auprès des cantons suisses, n'ait pas pu s'y rendre encore, car outre qu'il peut beaucoup contribuer aux négociations qu'on jugerait à propos d'engager avec une partie des princes d'Allemagne, il paraît important qu'il y ait quelqu'un de la part du Roi auprès de cette république pour veiller à la conduite des ministres de Vienne, d'Angleterre et de la Hollande, et dans ce changement de règne, travailler selon la coutume, au renouvellement de l'ancienne alliance. Il est vrai que nous en avons fait une particulière, depuis peu, avec les cantons catholiques, mais cela ne suffit pas, et on trouvera sans doute qu'il est de l'intérêt et de la réputation de la France d'en faire une générale avec tout le corps helvétique. Les cantons protestants, séduits par un prétexte de religion, mais plus encore par l'argent et par les intrigues des alliés, se sont absolument éloignés de nous pendant le cours de la dernière guerre. Si nous laissons, par la suite, les esprits dans cette disposition, nous courons risque de ne tirer aucun avantage solide des mesures que nous avons prises en particulier avec les cantons catholiques, qui sont, comme on l'a expérimenté dans la dernière guerre, trop faibles pour résister en rien aux cantons protestants.

Ce serait ici le lieu de parler des intérêts de la France par rap-

port aux affaires d'Italie, mais on ne connaît pas assez à fond les dispositions présentes des puissances italiennes pour entrer dans un grand détail à ce sujet. On sait seulement, en général, que l'intérêt de la France demande qu'on maintienne la neutralité établie pour ce pays-là, et qu'il est également nécessaire d'empêcher que l'empereur y étende sa puissance et que le roi de Sicile s'y agrandisse ; le pape et les républiques de Venise et de Gênes ont en cela un intérêt commun avec nous, mais nous avons éprouvé la faiblesse du pape, nous connaissons les embarras des Vénitiens, et les forces des Génois sont trop médiocres pour pouvoir attendre quelque chose de considérable d'eux dans cette occasion. Cependant, comme on ne peut prévenir ce que nous avons à craindre du côté de l'Italie que par le moyen de ces puissances, on jugera sans doute qu'il est nécessaire d'entretenir quelque correspondance avec elles et d'engager, même sans perte de temps, quelque négociation sur ce sujet parce que les successions du grand-duché de Toscane et du duché de Parme peuvent être ouvertes d'un moment à l'autre. L'un ou l'autre de ces événements donnera lieu à l'Empereur et au roi de Sicile de rompre la neutralité d'Italie et de chercher à s'agrandir.

Le pape a un si grand intérêt à prévenir l'augmentation de la puissance de ces deux princes en Italie, qu'il nous recherchera sans doute, pour nous engager à concourir à ce dessein. Si on suit la maxime que le cardinal Dossat a établie pour négocier avec la cour de Rome, on tirera un très grand avantage de toutes les affaires que nous avons avec cette cour, du besoin qu'elle croira avoir de nous en cette occasion.

Quoique la République de Venise soit engagée dans une guerre périlleuse avec les Turcs, elle ne saurait s'empêcher de faire une grande attention à ce qui se passera en Italie, lorsque les successions de Toscane et de Parme seront ouvertes. Ce sera une occasion de faire revenir cette république dans les sentiments qu'elle devrait avoir pour la France et dont elle s'est éloignée pendant le cours de la dernière guerre.

Tout ce qu'on peut faire avec la république de Gênes est de l'encourager. En général, l'objet de la France, du côté de l'I-

talie, doit être de réunir ces trois puissances et de tâcher d'exécuter par leur moyen ce que son éloignement et l'état des affaires du royaume ne lui permettront pas d'entreprendre par elle-même.

Les Espagnols qui n'ont pas perdu leurs vues sur l'Italie voudront se mêler, sans doute, aussi de ces affaires, et quoiqu'ils ne soient guère à portée d'y contribuer à cause de leur faiblesse et de leur éloignement, on ne doit pas négliger leur concurrence; il serait même à propos d'agir unanimement avec eux et de s'assurer des vues qu'ils forment sur les successions de Toscane et de Parme ; l'occupation qu'on leur donnera de ce côté-là pouvant les détourner de porter leur attention ailleurs. L'occasion de parler ici de l'Espagne se présentant naturellement, on croit être obligé de dire que si les changements qui sont arrivés depuis quelque temps à la cour de Madrid n'en ont point apporté aux dispositions naturelles du roi d'Espagne pour la France, S. M. Catholique ne se portera jamais à rien entreprendre qui puisse aller contre les engagements qu'elle a pris. Ils sont regardés dans le public, avec justice, comme l'effet d'une nécessité indispensable, mais on peut assurer que si le roi d'Espagne est capable par lui-même d'aucune fermeté, ce sera par rapport à la renonciation qu'il a faite de ses droits à la succession de la couronne de France. Il pourrait arriver pourtant que la reine eût d'autres pensées, et qu'appliquée à l'établissement des enfants qu'elle peut avoir, elle ne songeât un jour à se défaire des enfants du premier lit, avec un prétexte aussi honorable que de les renvoyer en France pour y recueillir la succession de la couronne, si elle venait à être ouverte. Il ne faut pas douter qu'elle ne soit entretenue dans ces pensées par les Italiens qui l'entourent, et il est peut-être à craindre que des esprits remuants et inquiets ne cherchent, du côté de la France, à la fortifier dans ces idées. Nous n'avons pas d'affaire qui demande une plus grande attention que celle-là ; nous n'avons, dans le fond, rien à craindre de la faiblesse des Espagnols quand ils agiront seuls, mais il n'en serait pas de même si l'inquiétude ou le mécontentement des Français en portait quelques-uns à se joindre à eux. C'est ce qu'on doit travailler à éviter surtout dans ces commencements.

Les Turcs ayant commencé une guerre qui les approche de l'Europe et dont la faiblesse des Vénitiens peut rendre les suites très dangereuses à la chrétienté, la France a un double intérêt de tourner ses négociations à la cour de Vienne et à la Porte, de manière que les Impériaux attaquent les Turcs comme ils ont un prétexte naturel de le faire, ou que ceux-ci attaquent les Impériaux, parce que cette diversion diminuant les efforts des Turcs contre les Vénitiens préviendra les suites de cette guerre qui, sans cela, pourraient être telles que la France se trouverait nécessairement engagée, et par honneur et par intérêt, de donner des secours à cette république.

D'ailleurs, dès que l'Empereur sera engagé à la guerre contre les Turcs, nous n'aurons plus rien à craindre de sa part, et il est à souhaiter, pour le bien de la chrétienté et pour celui du royaume, que la cour de Vienne persiste dans les résolutions où elle paraît être maintenant de secourir les Vénitiens, comme elle y est engagée par le traité de Carlowitz et même de faire directement la guerre aux Turcs. Le but général de ce mémoire est de faire voir que, si d'un côté, les finances du royaume sont épuisées et les affaires en désordre, l'état intérieur des puissances qui environnent la France n'est guère meilleur et qu'elles ont des choses plus pressées et plus importantes à faire que de l'inquiéter ; qu'ainsi on ne doit pas se laisser intimider dans les affaires qui restent à régler avec quelques-uns des États voisins, par la crainte d'une nouvelle guerre, aucune de ces puissances ne paraissant, pour le présent, en état de former une nouvelle ligue, encore moins de nous faire la guerre avec ses seules forces. Cependant, pour ne rien négliger, de notre part, de ce qui peut empêcher ces puissances de prendre de pareilles pensées, il est important que pendant que l'on travaille avec beaucoup d'union et une grande espérance de succès au rétablissement des affaires du dedans du royaume, on cherche à soutenir sa réputation au dehors par des négociations bien ménagées qui, sans nous engager dans aucune ntreprise, puissent contribuer à rétablir la réputation de bonne foi et de ponctualité dans l'exécution des traités, qui a été fort endommagée pendant le précédent règne, et à persuader les

princes étrangers que, si on ne doit plus avoir d'ombrage de nos desseins, on ne doit pas non plus mépriser notre puissance. De cette manière il y a lieu d'espérer que nous éviterons, avec beaucoup d'application et une médiocre dépense, d'être négligés par les anciens amis et alliés de la couronne, ce qui arriverait, sans doute, si par une inaction totale nous leur donnons lieu de juger que nous ne voulons ou ne pouvons plus nous mêler de leurs affaires.

MÉMOIRE

Contenant une idée du plan qu'on peut former pour négocier avec les princes étrangers.

La méthode la plus nouvelle pour se faire un plan général sur lequel on puisse régler les démarches qu'il y a à faire par rapport aux puissances étrangères est de s'instruire à fond de l'état actuel où nous nous trouvons avec elles. Il n'y a pour cela qu'à examiner les traités que nous avons avec toutes ces puissances, voir sur quel pied on a traité autrefois avec celles avec qui nous n'avons point présentement de traité et examiner les raisons qu'on peut avoir, ou de demeurer dans cet état d'indifférence avec elles, ou de chercher à en sortir par quelque négociation.

Les traités de paix que la France vient de conclure avec les princes qui s'étaient alliés pour lui faire la guerre l'ont fait cesser à la vérité, mais ils n'ont pas détruit leur jalousie, et il y a une grande différence entre les sentiments d'un prince qui cesse d'être votre ennemi et un qui est ou veut devenir votre ennemi.

Ainsi, quoique nous n'ayons point actuellement d'ennemis déclarés, nous ne devons pas croire que nous ayons des amis. Il

est indubitable qu'un État, quelque puissant qu'il soit, en a toujours besoin et que, quelque désir qu'on ait de se conserver dans le repos, on n'y peut parvenir qu'au moyen des alliances qu'on se forme au dehors. L'Empereur, l'Empire, l'Angleterre, le Portugal, le roi de Sicile et la Hollande, sont les puissances avec lesquelles nous avons signé des traités pour la conclusion de la paix. Les principaux articles de ces traités ont eu leur exécution, mais il en est resté plusieurs, comme il arrive ordinairement, qui n'ont pu encore être exécutés, soit qu'on n'ait pas été d'accord sur le véritable sens de tel article, soit qu'on ait eu, de part et d'autre, des raisons pour en éloigner l'exécution. Nous ne pouvons pas espérer de parvenir à former des liaisons plus étroites avec ces puissances que nous n'ayons auparavant terminé ces difficultés. C'est pourquoi il paraît nécessaire qu'après s'être éclairci à fond de la nature de ces difficultés et avoir formé un plan sur la méthode de les lever, nous commencions par donner une idée de notre bonne foi et de notre sincérité à faire déclarer que nous sommes dans le dessein d'exécuter de notre part ce qui manque à l'accomplissement des traités et que nous les excitions à faire la même chose de leur côté. La négociation où on entrera là-dessus sera comme un premier pas aux ouvertures d'une plus étroite alliance, si on juge à propos d'en faire. Voilà pour les puissances avec lesquelles nous venons de conclure la paix. Il n'y en a point dans l'Europe avec lesquelles nous n'ayons eu de traité en divers temps; mais, soit qu'on ait changé de maximes sous le dernier règne, ou qu'on ait jugé la chose peu nécessaire, on a négligé, contre les maximes du cardinal de Richelieu, quasi toutes les alliances qu'on aurait pu faire, et on n'a traité avec les puissances voisines et éloignées qu'à mesure qu'on a eu besoin d'elles.

Si on examinait soigneusement les évènements de ce règne, on trouverait que cette négligence ne nous a pas réussi et nous a été même quelquefois préjudicable. Si on peut se convaincre de cette vérité, il faut espérer qu'on changera de politique et qu'on travaillera de bonne heure à se faire des alliés, surtout en Allemagne. La garantie des traités de Westphalie est un fonde-

ment certain et utile pour négocier avec les princes de l'Empire. Le Roi forma, en 1658, une ligue avec les princes du Rhin dont il tira un grand avantage, quoiqu'il n'y eût qu'une partie des princes d'Allemagne qui y fussent entrés. On pourrait chercher à traiter sur le même fondement avec les princes de l'Empire, qui avaient le plus de bonne volonté pour s'opposer aux entreprises de la cour de Vienne. Les traités qu'on a conclus avec la cour de Danemark étant expirés, on pourrait aussi travailler à en faire un nouveau. La correspondance qu'on avait eue avec cette cour a été affaiblie ou même entièrement interrompue par d'autres précédents. Pendant le cours de la dernière guerre, l'attachement que le roi de Danemark a témoigné pour les alliés, et quelques difficultés sur le nouveau cérémonial qu'il a voulu établir, ont donné occasion à ce refroidissement. Il n'est plus question, après la paix, de l'attachement de ce prince pour nos ennemis, et il ne reste que la difficulté du cérémonial à lever. Il faut observer sur cela que nous avons toujours tenu, jusqu'à cette heure, dans ces sortes de choses, une conduite absolument différente de celle des alliés dont nous devrions être désabusés par le mauvais succès qu'elle a eu, parce que, nous attachant avec trop de hauteur à nous opposer aux prétentions que la vanité de quelques princes leur a fait former pour leur agrandissement, nous les avons entièrement éloignés de nous, et donné lieu à nos ennemis de s'en assurer avec plus de facilité par leurs complaisances. Ce qu'il y a eu de plus fâcheux pour la France en cela, est, qu'après avoir résisté à faire des choses dont on nous aurait eu obligation, si nous avions donné l'exemple, nous nous sommes vu forcés de les faire dans les traités de paix, comme la reconnaissance de l'électorat de Hanovre et celle du roi de Prusse. Il nous arrivera peut-être la même chose avec le Danemark, si nous ne prenons de bonne heure des mesures pour l'éviter. Il y a une chose à observer avec cette couronne, c'est que la France s'étant chargée de la garantie des traités de Copenhague et de Fontainebleau, elle a contracté des obligations avec elle qui durent encore, pendant le temps que cette couronne n'en a eu aucuns avec nous. On pourrait donc négocier avec le roi de Danemark pour fixer par un nouveau

traité l'étendue de ses garanties et prendre des liaisons avec lui qui pussent être un jour de quelque utilité, soit que le roi de Suède se maintienne en Allemagne, ou qu'il en soit entièrement chassé.

On ne connaît jusqu'à présent à la France que trois alliances faibles et onéreuses, savoir : avec le roi de Suède dont on comprend, sans doute, tous les embarras ; celle qui a été depuis peu renouvelée avec le roi de Pologne, comme Électeur de Saxe, dont on ne peut pas se promettre une grande utilité et celle avec les cantons catholiques qui, si on n'y prend garde, sera peut-être un obstacle au renouvellement de l'alliance générale qu'il est nécessaire de faire avec tous les cantons. On ignore quelles sont nos alliances avec les princes d'Italie ; mais, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, il paraît absolument nécessaire de former quelque liaison avec le Pape, les Vénitiens et les Génois. Comme l'effet de ces alliances est fort douteux, on trouvera, sans doute, qu'il est de l'intérêt de la France de pressentir la cour de Vienne et celle de Turin sur les vues qu'elles peuvent avoir par rapport à la succession de Florence et de Parme, afin que les lumières que nous pourrons tirer des négociations où nous entrerons là-dessus, servent à nous régler dans celles que nous engagerons avec la cour de Rome et les républiques de Venise et de Gênes, de manière que nous puissions prendre des mesures plus solides avec ces deux puissances et que nous évitions d'entrer dans des engagements avec elles que nous jugerions ne pouvoir pas soutenir.

Le cardinal de Richelieu, dont le grand génie embrassait tout, n'avait pas regardé comme inutile une alliance avec le Czar, dans un temps où les princes qui régnaient en Moscovie ne prenaient aucune part aux affaires du reste de l'Europe. Cette raison paraît seule suffisante pour déterminer la France à chercher à former quelque liaison avec le Czar. Tant que le royaume de Pologne sera agité comme il est, on ne peut pas prendre aucune mesure solide avec cet État, et on doit se réduire seulement à cultiver le parti que nous y avons toujours eu, pour en faire usage dans des temps plus tranquilles.

On aurait dû commencer ce mémoire par ce qui regarde les traités faits ou à faire avec l'Espagne, mais quoique ce soit, sans doute, l'affaire la plus importante de l'État, elle est si délicate qu'il est bien difficile à ceux qui ne voient pas le cours actuel des affaires, de pouvoir donner aucune vue juste là-dessus. En effet, il peut être également dangereux, ou de vivre avec cette couronne, sur la foi de simples liaisons d'amitié que des intérêts communs avaient formées et que l'autorité du feu Roi avait soutenues pendant le cours de la dernière guerre ou de proposer aux Espagnols de faire un nouveau traité avec nous, car nous n'en avons aucun depuis que le roi d'Espagne a pris possession de cette couronne. Cette proposition d'un traité donnerait naturellement lieu à deux questions fort délicates : la première, la confirmation et l'extension de la renonciation ; la seconde, le dédommagement des frais faits par la France pour l'Espagne pendant le cours de la dernière guerre, qui montent à des sommes immenses. Avant donc de s'engager dans une pareille démarche, il sera nécessaire d'examiner avec toute l'attention possible s'il est plus à propos de demeurer avec l'Espagne dans l'état où nous sommes, c'est-à-dire sans autre traité que ceux qui ont été faits avec le roi Charles II, ou de sonder les intentions de la cour de Madrid sur la négociation d'une alliance plus particulière.

Ch. Schefer.

RÉCEPTIONS D'AMBASSADEURS A ORLÉANS

AU MOYEN-AGE

Les anciens *Comptes de Villes* d'Orléans (commune et forteresse, série CC), au milieu de faits de tout genre qui font connaître l'état de la société et des mœurs, présentent des mentions curieuses de passages de rois, de princes et d'ambassadeurs, qui jettent un jour tout nouveau sur le cérémonial usité, même en temps de troubles et de guerres, et prouvent que le droit des gens et le prestige des missions diplomatiques, revêtaient d'un caractère tout particulier les souverains et leurs envoyés.

C'est au temps de la guerre entre la France et l'Angleterre que nous relevons le premier trait de cette sorte. Il s'agit d'un chevalier anglais nommé Jean Blanc qui, sans caractère diplomatique officiel, paraît avoir cependant rempli une fonction d'envoyé secret près du conseil ducal d'Orléans. C'était en septembre 1411 ; les Anglais occupaient les environs de Blois, Chartres, Chateaudun, Bonneval et Beaugency, c'est-à-dire tout le pays environnant.

Ils tenaient même le *Portereau* d'Orléans, et par conséquent le territoire contigu : la Sologne et le val de Loire. Blois, pour les éloigner, avait payé une rançon : Chartres, également... Jean Blanc (en réalité John White) entra dans Orléans le 22 et y coucha. Il y reçut des présents, le 23. Venait-il pour traiter de l'évacuation du Portereau ? Tout porte à le croire ; car quelques jours après, les Anglais reprenaient le chemin de Sologne et marchaient sur la Ferté-Hubert. On offrit à John White le vin et le *cotignac*[1]. On lui offrit aussi de la vaisselle d'argent, pour racheter un prisonnier qui s'était échappé, grâce au fils du maître

[1] Confiture de coing, d'une fabrication spéciale à Orléans.

de l'hôtel du *Lièvre* qui avait coupé ses liens, « dont ledit chevalier menaçoit prendre des bourgeois de la ville, pour marquer et faire plusieurs grands maulx » [1]

Ce trait est extrêmement curieux, on le voit, parce qu'il éclaire la situation singulière où se trouvait alors la France envahie, à une époque où Paris gémissait sous la domination des Cabochiens et où le duc de Bourgogne amenait les soldats anglais jusque dans la capitale, en tout cas au cœur du Royaume. En ce même mois, les capitaines anglais assiégeaient Romorantin. Orléans de son côté, réparait ses barrières et ses remparts et se préparait à un siège possible.

Cette réception honorable faite à un envoyé ennemi en 1411, eut pour contre-coup, plusieurs années après, en 1419, de faire suspecter la fidélité de la brave cité. Charles VII, alors Dauphin, étant à Mehun-sur-Yèvre, donna audience à quatre bourgeois qui venaient se disculper de cette accusation redoutable [2].

Entre 1411 et 1420, nous trouvons de courtes mentions de vin offert à l'empereur en 1414, le 26 février (CC. 641), et au cardinal de Saint-Marc, légat, le 9 juillet 1418 (CC. 650).

En 1421, nouvelle apparition des Anglais. Ils envoient le héraut Cornouailles sommer la ville. Le gouverneur Audry Marchand le retient prisonnier. Les Anglais passent sans mettre le siège [3].

En 1424, le 1er août, le vin est offert au comte de Terde, parent du comte de Foix [4]. En janvier, c'est Bertholet de Pise, ambassadeur de l'Empereur, qui traverse Orléans [5]. En août 1428, à la veille du grand siège, la ville envoie du vin au comte de Salisbury, par deux hérauts anglais qu'on logea à la *Pomme-d'Or*, faubourg Bannier [6].

En 1439, en présence de Jeanne des Armoises, la fausse *Pucelle*, au mois d'octobre, on offre le vin à M. de Clégny, ambassadeur

[1] Arch. communales. CC. 543.
[2] Ibidem. CC. 547.
[3] CC. 548.
[4] CC. 652.
[5] CC. 633.
[6] Ibidem.

du duc de Bourgogne, au bailli d'Amiens et aux délégués d'Arras [1].

En mai 1440, nous rencontrons une curieuse mention, celle de 4 livres parisis données à « Thomas, comte d'Egypte la Petite » [2]. Marguerite d'Anjou passe en mai 1443, et reçoit le vin d'honneur. Elle allait épouser le roi Henri VI d'Angleterre. Le 4 septembre 1445, les filles du roi d'Écosse passent à leur tour [3]. Le 4 septembre 1449, c'est le patriarche d'Antioche et M. de Croy, ambassadeur de Bourgogne, qui sont reçus [4]. Le 8 juin 1450, c'est le cardinal légat, Robert d'Estouteville [5]. Le 7 février 1454, Orléans donne 3 écus d'or à deux chevaliers de Constantinople, « l'un appelé Théodoys et l'autre nommé Andronicon Triospandini... pour leur aider à payer leur rançon aux Sarrazins... [6] »

L'année 1455 voit venir les ambassadeurs de Bourgogne, le seigneur d'Esternay, le seigneur de Croy et le chancelier. On les loge à la *Tête-Noire* [7].

En 1458, c'est un chevalier d'Arragon qui prétend venir « devers les princes de la Krestienté, pour les essorter de résister aux Turcs ». Le corps de Ville et l'Université vont le saluer [8]. Le 9 septembre de la même année, le vin est offert à l'ambassadeur de Ferrare [9].

Il nous faut descendre à l'an 1470 pour rencontrer une mention nouvelle d'une réception de personnages de marque. Louis XI et la Reine passent à Orléans au retour de leur pélerinage au Puy, le 16 novembre 1470 [10]. Le 8 janvier 1461, la reine de

[1] CC. 655.
[2] CC. 656.
[3] CC. 658.
[4] CC. 661.
[5] CC. 662.
[6] CC. 663.
[7] CC. 664.
[8] CC. 566.
[9] Ibidem.
[10] CC. 661.

Sicile passe à son tour [1]. On lui présente le vin au Portereau. Le 24 mars 1474, le comte de Prato et Castillon de Damposte, ambassadeurs d'Aragon, arrivent à Orléans (CC. 767). L'ambassade de Portugal et celle d'Angleterre sont reçues en 1475 (CC. 668). En juillet 1475, la ville offre le vin et la viande à un lord anglais qui était venu saluer le Roi à Orléans [2]. Le 19 janvier 1476, le monarque demande à la ville 30 poinçons de pièces de vin et les offre au grand maître d'Angleterre [3].

Le 1er mars de la même année, on donne 51 sols 3 deniers parisis « à un chevalier de Grèce, lequel avoit perdu tout le sien en deffendant la foy catholique sur les infidèles, lequel estoit venu devers le Roy » [4].

Le 21 septembre 1476, la ville, sur l'ordre de Louis XI, offre un *luz* et un *barbeau* à « sir Selangier, beau-frère du roy d'Angleterre, » qui allait en pèlerinage à Saint-Antoine de Viennois [5].

Le 19 novembre, le roi de Portugal fait son entrée solennelle sous un dais « de taffetas de Florence, blanc et rouge » [6]. Vingt-quatre porteurs de torches entourent le dais. On présente au Roi 12 livres de dragées, le vin et l'avoine.

Le 16 octobre 1477, le comte Robert, frère du feu duc de Milan, qui allait rejoindre Louis XI à Tours, est reçu avec solennité. On lui offre des chapons enguirlandés de violettes et de marjolaine [7].

L'an 1484, les ambassades de Bruges et de Venise font leur entrée, celle de Bologne leur succède en novembre [8].

Nous assistons, le 17 décembre 1501, à l'arrivée des ambassadeurs de Hongrie [9].

[1] CC. 566.
[2] CC. 562.
[3] Ibidem.
[4] Ibidem.
[5] CC. 562.
[6] Ibidem.
[7] CC. 563.
[8] CC. 669.
[9] CC. 673.

Sous François Ier eut lieu la réception solennelle de Charles-Quint, qui a fait époque dans les fastes de la ville d'Orléans : tous les historiens locaux en ont donné le détail.

Au seizième siècle, parmi une quantité de réceptions, notons le passage de Marguerite de France, le 17 juillet 1555 [1], et celui de l'ambassadeur d'Angleterre en 1598 [2].

Les diverses mentions qui nous ont fourni le texte de cette courte revue, permettent de se rendre un compte exact de la façon dont les ambassadeurs étaient reçus dans dans nos villes de l'ancienne France,

On les logeait aux frais de la ville, dans un hôtel. On leur présentait le vin d'honneur, les dragées et les fruits confits, la volaille et les viandes. Quelquefois, les corps constitués allaient les saluer.

On les défrayait de toutes leurs dépenses de transport. Même en temps de guerre, on rendait ces honneurs aux ennemis : nouvelle preuve, s'il en était besoin, que la société des XVe et XVIe siècles reconnaissait le caractère sacré qui s'attache à la personne et à la mission des représentants des souverains.

JULES DOINEL.

[1] CC. 572.
[2] CC. 575.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

AU DEBUT DE LEURS RELATIONS RÉCIPROQUES[1]

Les causes premières qui déterminèrent l'établissement des relations internationales entre la Russie et la Grande Bretagne, diffèrent essentiellement de celles qui servirent de bases aux relations établies d'abord entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. La communauté d'intérêts politiques considérables obligea ces deux derniers États à rechercher continuellement l'alliance de la Russie dans leurs luttes contre la Turquie, la Pologne et la Suède. Comme ces trois Puissances se trouvaient également être les antagonistes séculaires de la Russie, il est, dès lors, évident que le gouvernement de Moscou profita avec empressement de la possibilité de combattre ses plus ardents ennemis en s'appuyant sur l'alliance de l'Autriche et la Prusse.

En outre, le voisinage de la Russie avec ces deux Puissances devenant de plus en plus proche, donnait lieu à de plus fréquentes relations de frontière et de commerce, qui, par la force des choses, firent naître divers pourparlers diplomatiques, ainsi que différentes transactions internationales. Le voisinage immédiat de la Russie avec l'Autriche et la Prusse s'est définitivement établi à la fin du siècle passé, par suite du partage de la Pologne. Ce voisinage créa une telle solidarité d'intérêts politiques entre les trois États copartageants, que d'étroites relations d'alliance en durent être la conséquence naturelle.

[1] Cet aperçu sur les relations internationales entre la Russie et l'Angleterre depuis leur commencement jusqu'à la fin du XVIIe siècle entrera dans le Xe volume du Recueil des Traités et des Conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, publié par l'auteur et qui paraîtra dans quelques mois. Les 9 premiers volumes contiennent tous les traités conclus par la Russie avec l'Autriche et l'Allemagne.

Aucune de ces causes n'existe dans les relations internationales entre la Russie et la Grande Bretagne. Toutes deux n'avaient point d'ennemis politiques communs, et leurs États, jusqu'à ces tout derniers temps, n'étaient limitrophes sur aucun point.

Si la Russie, à l'époque des souverains moscovites, était en lutte continuelle avec les Polonais et les Suédois et devait par suite de cette lutte arriver à constituer son unité tout en accomplissant son évolution historique, — par contre, l'Angleterre devait envisager la Suède et la Pologne comme ses alliées naturelles au Nord de l'Europe. De même, en ce qui concerne la Turquie, la Russie fut, dès l'établissement de la puissance ottomane sur les rives du Bosphore, toujours en antagonisme avec elle — tandis que l'Angleterre, surtout au XVIIe siècle, envisageait la Turquie comme le plus vaste débouché pour l'écoulement de ses produits manufacturés et coloniaux.

Cet état de choses explique les reproches que le Tsar Boris Godounow se crut en devoir d'adresser à la reine d'Angleterre par une lettre qu'il lui écrivit au mois de mai de l'année 1600, au sujet de son amitié pour la Turquie : « Et à toi, sœur bien-aimée, il ne convient pas à l'avenir de s'unir à des Princes mécréants, de frayer avec eux, ni de faire commerce d'amitié, ni de les aider en rien, soit en hommes, soit en argent, mais bien avoir soin et de contribuer à ce que tous les Souverains chrétiens soient unis entr'eux par l'amour, l'alliance, de bons rapports et une ferme amitié, pour ne former qu'un contre le mécréant, afin que la main chrétienne s'élève et que la main de l'infidèle s'abaisse ».

Enfin, comme le gouvernement moscovite ne participait point aux affaires politiques de l'Europe Occidentale, l'alliance de la Russie ne paraissait pas offrir à l'Angleterre d'utilité suffisante pour qu'elle eût à la rechercher. Aussi est-ce exclusivement aux transactions commerciales avec la Russie d'alors que les Anglais attachèrent du prix durant un long espace de temps, de la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe. Il est évident que plus la participation du peuple russe aux transactions commerciales internationales était passive, plus se manifestait l'es-

prit entreprenant des Anglais envers un peuple étranger et peu développé au point de vue économique, mais qui leur fournissait un vaste champ d'enrichissement et d'exploitation.

Cette considération primordiale réagit sur toute l'époque des premières relations internationales entre la Moscovie et la Grande Bretagne ; on en retrouve même la trace durant le XVIIIe siècle. Il est hors de doute que l'initiative de ces relations appartient en entier aux Anglais. La découverte inattendue qu'ils firent d'une population russe sur le littoral de la Mer Blanche fut pour eux une agréable surprise, qui les remplit d'allégresse.

Lorsque vers le milieu du XVIe siècle les marchands anglais s'aperçurent de la décroissance progressive de leur trafic sur les marchés de l'Europe Occidentale, tandis que le commerce espagnol et portugais progressait d'une manière inouïe, grâce à la conquête des pays d'outre-mer découverts par eux, — ces marchands organisèrent une compagnie en participation spéciale, sous le titre de : « Société des marchands chercheurs de pays, terres, îles, États et possessions inconnus et non encore visités par voie maritime ».

Cette compagnie équipa, en 1553, trois navires sous les ordres de Sir Willoughby, ayant pour pilote Richard Chancellor. Le 11 mai de la dite année l'expédition quitta les bouches de la Tamise et mit le cap sur le Nord. Le mauvais temps et de fortes tempêtes rendirent la navigation fort dangereuse. Au commencement d'août l'expédition parvint pourtant heureusement jusqu'à la côte septentrionale de la Norvège, lorsqu'une violente bourrasque dispersa les navires. Le 24 août, Chancellor, seul avec son bâtiment, atteignit l'embouchure de la Dwina septentrionale qui lui était entièrement inconnue, à proximité du monastère de Saint-Nicolas. C'est là que Chancellor apprit qu'il se trouvait dans les États du Tsar Moscovite et obligé d'y passer l'hiver. Les syndics de Kholmogory expédièrent un rapport à Moscou pour annoncer l'arrivée d'un envoyé du roi d'Angleterre Édouard, du nom de « Richard accompagné d'hôtes » (marchands). Un Oukaze du Tsar Iwan Wassiliewitch prescrivit de laisser librement passer Chancellor et les « hôtes » (c'est-à-dire les marchands

anglais, ses compagnons) jusqu'à Moscou, où ils arrivèrent à la fin de l'année 1553.

Le Tsar reçut avec grande bienveillance le navigateur anglais qui lui remit une charte d'Édouard VI dont il était porteur. Cette pièce, qui porte la date du 14 février 1553, était adressée à tous les Souverains « résidant dans les pays septentrionaux et orientaux de par delà l'océan glacial, de même qu'à ceux de l'Inde Orientale ». Il y est éloquemment prouvé que Dieu a créé les hommes pour qu'ils vivent en communauté avec leurs pareils ; qu'ils les aiment et soient réciproquement aimés d'eux : qu'ils dispensent des bienfaits et en acceptent par réciprocité. Mais il faut particulièrement agir avec humanité et bonté « envers les commerçants qui voyagent par tout l'univers, traversant les mers et les déserts, afin de porter dans les États et les pays les plus éloignés des objets bons et utiles qui par grâce divine sont produits dans leur pays, et rapporter en retour des pays visités tout ce qu'ils pourront désirer acquérir pour l'utilité de leurs propres pays.... Parce que, dans sa sollicitude illimitée pour le genre humain, le Créateur des Cieux et de la Terre n'a pas voulu que tout se trouvât uniquement dans un seul pays quelconque ».

Au mois de mars 1554, Chancellor fut congédié de Moscou muni de lettres patentes du Tsar Iwan Wassiliewitch pour le roi Édouard VI. Dans ces lettres le Tsar déclare que les navires et bâtiments anglais peuvent « dorénavant arriver avec confiance et aussi souvent qu'il leur sera loisible avec la certitude qu'il ne leur sera fait aucun préjudice ». « Et si, — écrit le Tsar au roi d'Angleterre, — tu nous envoyais des conseillers de Ta Majesté pour traiter avec nous, afin que les gens commerçans de ton pays puissent arriver avec toute espèce de marchandises et choisir dans nos États les endroits où ils désireraient établir leur marché et y faire le commerce de toutes marchandises librement sur toute l'étendue de nos États, d'y importer toute espèce de produits et d'en exporter également, selon leur désir, sans qu'ils leur fût fait aucun tort ou empêchement sur la foi de notre parole et de notre présente lettre patente muni de notre sceau »...

C'est ainsi que par une circonstance toute fortuite commencèrent les premières relations directes entre la Russie et l'Angleterre, grâce aux tempêtes qui obligèrent les navigateurs anglais à chercher un refuge dans les États du Tsar moscovite, baignés par la Mer Blanche. Toutefois, il est question, dans certains papiers conservés aux archives principales du Ministère des Affaires étrangères à Moscou, d'une correspondance échangée entre le Tsar Iwan Wassilievitch et Édouard VI, antérieure à l'arrivée de Chancellor à Moscou. Mais on ne connaît aucun document ni acte quelconque qui vienne à l'appui de l'existence même de cette correspondance. En outre, il est difficile de se représenter à quel propos pareille correspondance eût pu se produire.

A son retour à Londres, Chancellor présenta un rapport détaillé de son voyage et de l'accueil bienveillant dont il fut honoré à Moscou. Malgré la perte des deux autres bâtiments et de l'amiral Willoughby, les nouvelles apportées par Chancellor produisirent une impression des plus favorables sur l'esprit des négociants de Londres. La compagnie des marchands « chercheurs de pays inconnus » obtint du gouvernement royal une charte en vertu de laquelle elle était autorisée à faire des explorations dans le Nord et à arborer, dans les pays découverts par ses agents, le pavillon et l'étendard britanniques.

Peu après, cette compagnie décida d'envoyer de rechef Chancellor à Moscou à la tête d'une expédition dont les membres furent munis d'instructions fort précises et intéressantes. Tous les employés de la compagnie devaient entière obéissance à Chancellor et aux autres agents de l'association. Tous s'engageaient à se soumettre à la législation locale et aux usages des pays où ils résideraient; de payer exactement les droits et les impôts et de se distinguer par une conduite irréprochable.

Une très curieuse recommandation est faite aux agents. S'il plaisait au Tsar de s'attribuer à lui-même ou de conférer à qui que ce fût le droit de trafiquer avec les Anglais, il faut dans ce cas fixer le prix le plus élevé pour les marchandises anglaises et par contre, le prix le plus minime pour les produits russes,

de façon que les prix établis de prime abord fissent règle à l'avenir. En outre, les agents de la société devaient tâcher de rassembler le plus de renseignements possible sur tous les produits du territoire russe susceptibles d'exportation pour l'Angleterre et, d'autre part, de s'enquérir de quelles marchandises on avait le plus besoin en Russie.

Chancellor revint en octobre 1555 à Moscou. Il remit au Tsar une charte de la reine Marie et de son époux le roi Philippe II. Dans ce document il est donné au Tsar le titre « d'Empereur de toutes les Russies » (Emperor of all Russia), en lui exprimant la profonde gratitude de l'accueil fait aux négociants anglais se rendant dans les États du Tsar Moscovite. « Mais pour meilleur exercice en matière commerciale, certificat et promesse assurée », le gouvernement anglais priait celui de Moscou de nommer des commissaires spéciaux pour entamer des pourparlers avec Chancellor et deux de ses compagnons par rapport aux droits et privilèges dont jouiraient en Russie les négociants anglais, « le gérant, les consuls, les compagnons et les partners de la Société anglaise » organisatrice de l'expédition de Chancellor.

Le Tsar Iwan Wassilievitch fit de nouveau un accueil bienveillant à Chancellor et ses compagnons. Il enjoignit au commissaire anglais d'entamer avec le sieur Wiscovatow, Doumny Diac (secrétaire du Conseil du Tsar) des pourparlers relativement aux conditions du commerce anglais dans les limites des États Moscovites. A l'issue de ces négociations, il fut octroyé à la Société des négociants anglais une patente du Tsar assurant aux Anglais le droit de franchise pour le commerce de toutes marchandises dans la Russie entière. En outre, il fut stipulé que toutes contestations qui surgiraient entre marchands anglais et russes seraient soumises à l'examen du Tsar lui-même. Dans le cas de condamnation d'un Anglais, ses marchandises et son avoir n'étaient pas sujets à confiscation au profit du fisc moscovite, mais remis entre les mains de l'agent de la Société. Quant aux contestations des marchands anglais entr'eux, elles étaient déférées à la juridiction de l'agent de la Société, qui avait droit de leur infliger des peines correctionnelles et pénales avec le concours des autorités moscovites.

Mais le Tsar ne se borna pas uniquement à octroyer aux Anglais ces patentes et privilèges ; il entra immédiatement en relations directes avec le gouvernement royal d'Angleterre. Simultanément avec Chancellor, qui quitta Moscou en mars 1556, un envoyé extraordinaire du Tsar se rendit à Londres ; ce fut Ossip Grigoriewitch Nepea, lieutenant du Tsar à Wologda. A bord du bâtiment anglais sur lequel l'envoyé moscovite prit passage, se trouvait une très riche cargaison de produits russes, exportée par les Anglais, et consistant en cire, graisse de veau marin, suif, fourrures, feutre et câble filé, le tout d'une valeur de 20.000 livres.

Malheureusement la navigation du premier représentant de Russie auprès de la Cour d'Angleterre fut des plus désastreuses. Ce n'est que par miracle que Nepea put se sauver du naufrage que subit le bâtiment qui le portait et qui sombra, tandis que Chancellor, presque tout l'équipage et environ la totalité du riche chargement y périrent. Jeté comme une épave sur le rivage écossais, Nepea atteignit avec de grandes difficultés la frontière anglaise. Mais là il reçut l'accueil le plus empressé et amical, et les personnes expédiées spécialement à sa rencontre lui témoignèrent les plus grands égards et le munirent de tout ce dont il pouvait avoir besoin. A Londres même on fit à l'envoyé du Tsar une réception des plus honorables. Il fut salué par le Lord Maire entouré de tous les aldermen et escorté d'une nombreuse suite. C'est ainsi qu'il fit son entrée dans la capitale anglaise. Quelque temps après il fut reçu en audience solennelle par le roi Philippe II et la reine Marie. Des plénipotentiaires spéciaux furent désignés pour négocier avec lui sur les questions relatives aux transactions commerciales entre la Russie et l'Angleterre. Au mois de mai de l'année 1557, l'envoyé moscovite quitta l'Angleterre avec de grands honneurs et des présents à bord d'un bâtiment anglais commandé par Anthony Jenkinson.

Nepea rapporta à Moscou pour le Tsar, de la part du roi, comme présents : « deux bêtes féroces, une armure de guerre, une pièce d'étoffe écarlate, une autre de drap français et deux pièces de satin broché d'or ». En outre, il était porteur d'une charte royale,

datée d'avril 1557, qui mérite attention. En premier lieu, dans cette pièce, est exprimée la gratitude du gouvernement anglais pour le droit de franchise octroyé aux marchands anglais dans les limites de l'État moscovite. Ensuite, vient la confirmation de la part du roi Philippe et de la reine Marie du droit concédé aux sujets du Tsar moscovite « s'ils désirent se rendre chez nous (en Angleterre) et entreprendre un trafic dans notre royaume d'Angleterre, qu'ils peuvent librement arriver en notre susdit royaume et faire leurs affaires dans toutes ses parties, y séjourner et en partir quand et autant de fois qu'il leur sera nécessaire ». En outre, il fut garanti aux marchands moscovites le droit de libre trafic dans l'étendue du royaume avec affranchissement « du payement des taxes et en franchise de droits d'importation à l'égal des sujets d'autres Souverains chrétiens, se livrant au commerce à l'intérieur de notre royaume ». A cet effet, est-il dit plus loin dans le document, « nous désignerons pour vos marchands en notre ville de Londres un ou plusieurs édifices convenables pour le trafic et dans lesquels ils pourront habiter eux-mêmes et y tenir leurs marchandises en dépôt ». Quant au jugement des conflits et procès, il fut dévolu au grand chancelier du royaume d'Angleterre.

Enfin il faut ajouter que le premier envoyé russe fit sur tous les Anglais l'impression la plus favorable. La lettre royale rend complète justice au jugement, à la gravité et à l'esprit de conciliation de Nepea. Ceci, comme nous le verrons par la suite, ne saurait être dit de tous les autres envoyés moscovites qui se succédèrent en Angleterre.

L'Anglais Jenkinson, qui accompagna Nepea à son retour en Russie, fut reçu par le Tsar de la manière la plus prévenante ; il fit au souverain la narration de ses intéressants voyages dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. Anthony Jenkinson, nommé aussi Anton Yankine dans plusieurs documents des Archives, sut à tel point plaire au Tsar qu'il put de suite commencer à mettre en exécution les instructions dont l'avait muni la Compagnie londonienne. Il sollicita du Tsar Iwan Wassiliewitch l'autorisation de se rendre par delà le Wolga

à la découverte de nouvelles terres et voies commerciales. Le Tsar, non seulement acquiesça à sa requête, mais le fit même munir de sauf-conduits, adressés à tous les propriétaires des territoires qui se trouveraient éventuellement sur la route que Jenkinson pourrait avoir à suivre.

L'entreprenant Anglais, accompagné de deux voyageurs, ses compatriotes, et suivi d'un grand transport de marchandises, se mit hardiment en route pour l'Asie Centrale par la mer Caspienne. Ces pérégrinations durèrent environ dix mois. Il eut le temps de visiter les Turcmènes et d'atteindre Boukhara. En septembre 1559, Jenkinson fut de retour à Moscou en compagnie d'envoyés de plusieurs potentats de l'Asie Centrale, ainsi que de vingt-cinq Russes, délivrés de la captivité dans laquelle les retenaient les Turcmènes. Toutes les marchandises qu'il avait emportées, avaient été soit vendues, soit échangées contre des produits asiatiques qu'il exporta en Angleterre.

Dans son intéressant voyage, Jenkinson acquit la conviction que la Russie devait aussi avoir pour le commerce anglais la valeur d'une voie naturelle pour le trafic avec la Perse. Il est donc parfaitement compréhensible que la découverte d'un commerce libre avec la Perse par la Russie devînt le but le plus désiré des Anglais.

En effet, lorsque Jenkinson arriva pour la seconde fois à Moscou en 1561, il présenta au Tsar une lettre de la reine Élisabeth, datée du 24 avril 1561, par laquelle cette Souveraine le prie de munir son envoyé de saufs-conduits indispensables pour le libre passage jusqu'en Perse où il se rendait auprès « du Schah Safy le Grand ». Ayant surmonté diverses difficultés, Jenkinson obtint du gouvernement moscovite les lettres nécessaires et se mit en route par Astrakhan et la mer Caspienne.

Malgré l'énergie et l'esprit de ressource, propres aux Anglais, ils ne réussirent pourtant pas à nouer des relations commerciales régulières avec la Perse, par suite des constantes attaques qu'ils eurent à subir, eux et leur avoir, de la part des nomades pillards. Pour cette cause le commerce anglais avec la Perse, par voie de Russie, fut définitivement abandonné vers 1580.

En vue de ces considérations, le gouvernement anglais, ainsi que la compagnie des marchands de Londres, devait attacher une haute valeur à leur commerce avec la Russie, placé dans des conditions si favorables pour l'Angleterre. On comprendra donc aisément quelle alarme dut produire au sein de la compagnie « Moscovia », qui avait monopolisé tout le commerce avec la Russie, l'apparition à Moscou en 1564 de l'Italien Barberini, qui prouva au Tsar et à ses conseillers que les marchandises importées par les Anglais n'étaient nullement d'origine anglaise et pouvaient être acquises à bien meilleur compte tant chez les Hollandais que chez les Allemands. Mais Jenkinson reparut de nouveau à Moscou en 1566 et réussit à prouver que l'Italien Barberini s'était procuré « frauduleusement » de la part de la reine la lettre de recommandation pour le Tsar, en affirmant que Sa Majesté ne désirait aucunement que n'importe quel étranger, à l'exception des Anglais, fût admis aux embouchures de la Dwina. Jenkinson obtint un succès complet dans la mission dont il avait été chargé. Barberini fut expulsé de Moscou, et le Tsar octroya aux Anglais de nouvelles patentes, défendant à tous étrangers, voire même aux Anglais qui n'étaient pas membres de la Société des marchands de Londres, l'arrivée à Kholmogory, aux bouches de la Dwina, à Kola, Mezène et même à Wardhuys. Quant à la dite Compagnie, elle fut autorisée aussi à l'avenir à posséder, sans empêchement aucun, sa maison à Moscou, sise à la Warwarka, et, de plus, à organiser des entrepôts dans d'autres localités de l'État moscovite. Enfin, il lui fut également permis de transiter en franchise ses marchandises en destination de Shémakha, Boukhara, Samarcande et du pays inconnu « Cathay ».

Le Tsar Iwan Wassiliewitch ne s'était d'abord réservé aucune prérogative ou avantage en retour des privilèges exclusifs qu'il avait accordés aux Anglais. Il demanda uniquement que les négociants russes qui se rendraient en Angleterre y pussent librement vendre leurs marchandises et y acquérir pour compte du trésor tsarien des saphyrs, des rubis et des vêtements qui lui étaient nécessaires. Mais aucun droit ne devait frapper ces ob-

jets, de même que « nous, dans nos États, nous ne ferons percevoir aucun impôt de tes sujets », écrit le Tsar à la reine Élisabeth en avril 1567. Et lorsque les marchands de Moscou auront terminé la vente des objets appartenant au trésor et voudront retourner en Russie, tu donneras l'ordre de les embarquer sur tes navires pour les expédier de là dans nos États ».

Il ressort du document précité que le Tsar Iwan Wassiliewitch envisageait le commerce avec l'Angleterre comme une affaire dans laquelle il était personnellement le principal intéressé. C'est avec les marchandises du trésor moscovite qu'il expédiait ses négociants en Angleterre et, ne possédant pas de navires, c'est sur des bâtiments anglais qu'il les embarquait et les faisait revenir. Par conséquent, il ne put exister entre les deux pays de réciprocité entière en matière de transactions commerciales. Le gouvernement anglais ne réserva en sa faveur aucune prérogative, mais obtint divers droits et privilèges à l'avantage du commerce anglais.

En outre, le Tsar avait le désir de tirer profit de ses relations commerciales avec l'Angleterre dans d'autres buts. Il pria la reine Élisabeth d'envoyer à Moscou « un architecte qui pût édifier des forteresses, des tours et des palais ». Il désira aussi avoir « un médecin, un pharmacien, ainsi que d'autres maîtres-ouvriers, de ceux qui sachent découvrir l'or et l'argent, construire des navires et pouvant les conduire », en promettant de gratifier largement tous ces étrangers et de les combler de sa munificence, surtout ceux d'entr'eux qui exprimeraient le désir de s'établir définitivement dans ses États et à son service.

Mais ce ne fut pas tout. Iwan IV voulut entrer avec l'Angleterre dans les relations politiques les plus intimes et conclure avec elle une alliance défensive contre des ennemis communs. Il chargea Jenkinson de déclarer à la reine d'Angleterre que le Tsar demande « que Sa Majesté soit l'amie de ses amis et l'ennemie de ses ennemis, à titre de réciprocité, et que l'Angleterre et la Russie agissent d'accord en toute occurence ».

Mais là encore ne s'arrêtèrent pas les exigences du Tsar, formulées par Jakinson à la « reine en Parlement ». Il demanda

instamment aussi : « qu'il soit fait entre Sa Majesté Royale et lui la promesse solennelle qu'au cas où il arriverait malheur quelconque à l'un ou l'autre, chacun d'eux aurait le droit d'arriver dans les États de l'autre pour la préservation de son existence, y séjourner et avoir refuge sans crainte et péril, jusqu'au moment où le danger serait passé et où Dieu disposerait les choses autrement. L'un sera reçu avec honneur par l'autre. Tout ceci doit être gardé dans le plus profond secret ».

Ces exigences du Tsar produisirent un étonnement prodigieux chez le gouvernement anglais, qui n'avait envisagé l'État moscovite qu'au point de vue d'un nouveau débouché pour l'écoulement avantageux de ses produits, et comme une source d'où il pourrait tirer les matières premières nécessaires à son industrie.

Mais le gouvernement anglais ne jugea pas possible d'entrer en n'importe quelle obligation politique envers celui de Moscou, avec lequel il n'avait en commun ni ennemis ni amis.

Le Tsar désirait conclure avec l'Angleterre une alliance offensive et défensive contre la Pologne et la Suède ; les intérêts anglais exigeaient, au contraire, des liens étroits avec ces deux puissances. D'autre part, l'Angleterre était en lutte constante avec les États catholiques de l'Occident, et dans cette lutte l'aide ou l'assistance moscovite était impossible. Quant à une promesse réciproque, sous serment, d'offrir l'un à l'autre un refuge au cas où il arriverait malheur au Tsar ou à la Reine, par suite de complot ou d'inimitié étrangère, Sa Majesté n'admettait pas l'idée de pareille éventualité pour l'Angleterre.

Dans ces circonstances, la Reine d'Angleterre trouva plus prudent de laisser sans réponse aucune les dernières propositions du Tsar Moscovite. Mais Iwan Wassiliewitch, ne recevant pas, à la date fixée par lui, la moindre réponse d'Angleterre, entra en grande irritation contre les Anglais et prit de suite des mesures contre l'exploitation commerciale à laquelle ils se livraient au détriment de ses sujets. Ayant fermé l'accès des ports de la Mer Blanche au profit de la compagnie « Moscovia » à tous les étrangers, les agents de ladite Compagnie exceptés, le Tsar Iwan Wassiliewitch, après avoir conquis les bouches de la Narova, ouvrit la

ville de Narva au libre commerce de tous les pays. Mais les premiers qui profitèrent de ce privilège furent encore les Anglais, mais non pas les agents de la Compagnie de la Mer Blanche ; celle-ci requit de son gouvernement l'envoi immédiat à Moscou d'une nouvelle mission. Le choix de la Reine s'arrêta sur Thomas Randolph, Maître des Postes anglaises, qui arriva à Moscou en octobre 1568.

Les instructions données à Randolph demandent une attention exceptionnelle ; elles étaient rédigées fort adroitement. Avant tout, il est fait allusion au désir du Tsar, communiqué sous le sceau du plus grand secret, de conclure avec la reine une telle alliance qui offrît en cas de malheur à l'un un refuge dans les États de l'autre. La reine suppose que Jenkinson ne comprit pas le sens des paroles du Tsar (might misconceave the words o the said Emperour). Le Tsar avait pu faire des propositions pour la conclusion d'une alliance, mais non pas au sujet de la possibilité d'être forcé de quitter ses Etats. « Nous ne doutons pas le moins du monde » écrit la reine, « du maintien de la paix durant notre règne, ne craignant rien de nos sujets, ni d'ennemis du dehors ; d'autre part, nous ignorons quoique ce fût de contraire à ceci relativement à la situation du Tzar, dont la puissance et la sagesse nous sont connus par les rapports que nous recevons de ceux de nos sujets qui font le trafic dans ses États. En conséquence, nous supposons que notre susdit serviteur a compris d'une manière erronée le sens du discours que lui a tenu le Tzar ».

Néanmoins Randolph est chargé d'assurer le Tsar que « s'il surgissait pendant son règne quelque malheur » il serait « amicalement reçu » dans les États de la reine et y trouvera une amitié assurée pour le soutien de ses justes désirs.

Un autre point se rapporte à une alliance entre la Russie et l'Angleterre. Il est catégoriquement prescrit à Randolph de n'entamer aucun pourparler relatif à cette question, parce qu'une alliance avec la Russie aurait été fort incommode pour l'Angleterre. L'Angleterre ne désire se brouiller ni avec l'Empire Romain, ni avec les rois de Pologne et de Suède. Quant au gouvernement

de Moscou, l'Angleterre ne désire obtenir de lui que quelques prérogatives à l'avantage de ses marchands. Partant de là, il est prescrit à l'envoyé anglais de faire la sourde oreille à toute proposition qui pourrait lui être faite par le gouvernement moscovite.

Dès son arrivée à Moscou, Randolph put aussitôt se convaincre combien le Tsar était en effet mécontent du gouvernement anglais. Depuis le mois d'octobre 1568 jusqu'en février de l'année suivante, il dut subir toute sorte d'humiliations et de désagréments avant d'obtenir la faveur d'une audience du Tsar. Après sa réception, dénuée de toute solennité et d'éclat, l'envoyé anglais fut convié à une conférence personnelle chez le Souverain, conférence qui fut entourée d'un certain mystère. Quelques semaines après, le Tsar le reçut encore une fois et lui témoigna une grande bienveillance. Toutefois, Randolph eut plusieurs conférences avec le prince A. N. Wiasemski, favori du Tsar, dont le résultat fut une nouvelle lettre patente qui assurait au commerce anglais des prérogatives nouvelles. Les Anglais furent autorisés à faire le commerce avec la Perse, à chercher du minerai de fer à Wytchegda et à refondre la monnaie tant à Moscou, qu'à Novgorod et Pskow.

Enfin Randolph atteignit également le but essentiel de sa mission. Le Tsar ordonna la cessation du commerce à Narva à tout Anglais ne faisant pas partie de la Compagnie londonienne ; il ordonna en outre de livrer à l'envoyé anglais le principal promoteur de ce commerce et d'autoriser la Compagnie à capturer tout navire étranger surpris dans les eaux de la Mer Blanche. Mais ce n'était pas encore assez. Dans le but de démontrer personnellement sa bienveillance particulière envers les Anglais, il enleva l'édifice affecté à Moscou aux Anglais, à la compétence des autorités provinciales pour le confier à l'Opritchnina (garde particulière d'Iwan IV).

Néanmoins, tout en conférant aux Anglais de nouveaux privilèges, le Tsar ne dissimula pas à l'envoyé d'Angleterre son extrême mécontentement à l'occasion de son mutisme au sujet du traité d'alliance. Il décida d'expédier en Angleterre, en compagnie de Randolph, un envoyé de sa part avec prescription d'insister sur la conclusion de cette affaire.

En effet, Randolph quitta Moscou pour se rendre en Angleterre simultanément avec l'envoyé moscovite, Sovine, qui avait ordre d'exiger du gouvernement anglais la conclusion d'un traité d'alliance formel.

Les négociations entre le représentant du Tsar et les ministres anglais durèrent à Londres jusqu'au mois de mai de l'année 1570. Sovine lui-même se convainquit finalement qu'il ne pourrait atteindre le but qui lui était assigné et que les plénipotentiaires anglais ne faisaient que le berner ; il insista, en conséquence, pour qu'on le rappelât de Londres et revint à Moscou au printemps 1570, muni de deux chartes royales à l'adresse du Tsar. Dans la première, ostensible, la reine d'Angleterre va au devant du Tsar et s'envisage comme son alliée. Il y est dit : que la reine « entre en alliance fraternelle et d'amitié avec le Tsar pour un temps éternel » et qu'elle s'engage à « s'opposer au moyen des forces respectives réunies et d'attaquer tous ceux qui se trouveront être ennemis communs à nous deux, » et enfin, « à aider, secourir et favoriser réciproquement contre nos ennemis communs dans la mesure stipulée dans notre présente charte ».

Conclue en termes aussi vagues, l'alliance n'eut et ne put avoir aucune valeur aux yeux du Tsar. Ce document n'était pas un traité d'alliance et ne définissait par aucune expression « la mesure dans laquelle il pouvait compter sur les secours de l'alliance avec la reine d'Angleterre, « sa sœur bien-aimée ». Il est vrai qu'au début la charte établit l'alliance et l'amitié « dans les limites qu'admettront les traités et les alliances », transmis par héritage ou conclus depuis longtemps par la reine avec les Souverains chrétiens de l'Europe. Il est évident que ces obligations envers des alliés paralysaient entièrement la valeur de l'alliance avec le Tsar, lequel désirait trouver du côté de l'Angleterre un appui pour ses vues politiques relativement à la Suède et à la Pologne.

La seconde pièce, — laquelle était secrète — porte que la reine déclare au Tsar qu'elle prend un tel intérêt à sa sécurité, qu'elle lui propose à lui, à son épouse et à ses enfants de se rendre en son royaume « au cas où une si malheureuse éventualité

le surprendrait, soit par suite de complot ou à cause d'inimitié du dehors, » et qu'il fût obligé de quitter son pays. Les honneurs et la réception auxquels il a droit, sont promis au Tsar, ainsi que « pleine liberté pour l'exercice de la foi chrétienne, selon qu'il lui plaira. « Le droit lui est également concédé de vivre dans la localité qui serait fixée en Angleterre, à ses frais, durant tout le laps de temps qu'il lui conviendrait d'y séjourner. A l'effet de donner à ce document une signification toute exceptionnelle, il fut signé non seulement par la reine elle-même, mais par les principaux ministres anglais.

Naturellement le Tsar Iwan Wassiliewitch ne put être satisfait du résultat de la mission Sovine. De plus, celui-ci revint seul à Moscou sans Jenkinson, dont cependant le Tsar avait exigé péremptoirement l'envoi en qualité d'ambassadeur d'Angleterre.

Dans une curieuse lettre qu'il adressa le 24 octobre à la reine Élisabeth, le Tsar Iwan Wassiliewitch donne libre cours à son indignation. Il y énumère toutes les ambassades anglaises venues à Moscou, et qui y ont trouvé l'accueil le plus bienveillant ; les privilèges exceptionnels qui ont été dévolus aux négociants anglais par le gouvernement du Tsar, qui constamment les confirmait et sauvegardait leurs droits commerciaux.

Mais maintenant, écrit le Tsar, l'ambassadeur Sovine est revenu sans que la reine m'ait envoyé le sien. « Quant à la charte, toi tu m'as envoyé une lettre de recommandation ordinaire, tandis que de grandes affaires pareilles ne se traitent pas sans actes formels, ni sans ambassadeurs. Et tu mets l'autre affaire de côté (l'alliance offensive et défensive), tandis que tes boyards ne parlaient que de commerce avec mon ambassadeur. »

« Et nous pensions, continue le Tsar, que dans tes États tu étais Souveraine, que tu étais omnipotente et regardant à ton honneur souverain, ainsi qu'aux avantages de l'État. C'est pourquoi nous voulions aussi faire de telles affaires avec toi. Mais chez toi et par devers toi, ce sont d'autres qui exercent le pouvoir, et quels autres encore ? De vulgaires commerçants (« commerçants moujikis »), faisant peu de cas de nos couronnes, de notre honneur souverain et des intérêts du pays, mais qui pour-

suivent leurs propres profits. Et toi tu continues à demeurer en ton état de vieille fille »...

Le courroux du Tsar eut pour suite immédiate l'effondrement de tout le commerce anglais en Russie et la cessation de toute relation avec l'Angleterre. « Et les marchands, écrit le Tsar, qui écartent nos couronnes et notre honneur souverain et le bien de nos États et n'ont souci que de leurs intérêts mercantiles, eux aussi ils verront comment ils trafiqueront à l'avenir. Quant à Notre État, il n'a pas à redouter la perte du commerce anglais ».

Dès cette époque et en suite de ces faits, les patentes octroyées deviennent nulles et non-avenues dans les relations entre la Russie et l'Angleterre. « Que toutes nos patentes ayant trait aux affaires commerciales jusqu'à ce jour, — ajoute le Tsar, — cessent d'être en vigueur ».

Les conséquences de l'irritation du Tsar ne tardèrent pas à se produire. Il ne se contenta pas de faire annuler tous les anciens privilèges accordés aux négociants anglais et de supprimer le droit de trafiquer avec la Perse à travers la Russie, mais il donna encore l'ordre de séquestrer toutes les marchandises et de ne pas acquitter les dettes contractées envers eux. La Compagnie anglaise de la Mer Blanche s'adressa aussitôt à son gouvernement avec l'instante prière de faire changer le courroux du Tsar en grâce, afin de sauver le commerce anglais d'une ruine complète. La reine d'Angleterre aquiesça à cette requête et écrivit une nouvelle lettre au Tsar, dans laquelle elle lui exprimait sa profonde perplexité au sujet des persécutions encourues par ses sujets. Peu après, le gouvernement anglais se décida enfin à expédier Jenkinson à Moscou, avec la mission de rétablir les anciens droits des négociants anglais et d'obtenir la restitution de leur propriété confisquée.

Il appert de la lettre (juin 1571) dont avait été muni Jenkinson, que la reine Élisabeth avait pris en fort mauvaise part la missive du Tsar, datée du 24 octobre 1570, dans laquelle il lui appliquait ironiquement la qualification de « vieille fille ». L'ambassadeur racontera au Tsar, — écrivit la reine, — « qu'aucun marchand chez nous ne gouverne l'État ni ne manie les affaires ;

que nous même nous vaquons à cette besogne, comme il appartient à une femme et Reine, désignée par le très clément et tout puissant Créateur ; et qu'il n'y a pas de Souverain auquel il fut témoigné plus d'obéissance de la part de ses sujets que celle dont nos peuples font preuve ».

Toutefois la persécution du gouvernement moscovite, exercée contre les marchands anglais, paraît extrêmement injuste à la reine, car ce n'est que par suite de ses sentiments d'amitié particulière pour le Tsar que la reine a accordé à ses négociants l'autorisation d'importer dans les États Moscovites « toute espèce de produits que nous ne permettons d'importer dans nul autre pays de tout l'univers ».

Enfin, la reine conclut, très diplomatiquement, que beaucoup de Souverains lui ont écrit pour qu'elle mît fin à son amitié avec le Tsar. « Mais aucune lettre, — déclare-t-elle solennellement, — n'a pu nous persuader de faire cesser notre amitié pour Vous ! ».

Iwan IV avait franchement exprimé à la reine la vraie cause de son mécontentement ; celui-ci n'était nullement motivé par le refus d'envoyer en Russie des charpentiers de navires, ainsi que la reine feignait de supposer. « Pour ce qui est des charpentiers navals, écrit-il dans sa lettre du mois d'août 1571, nous n'en avons pas été peiné ». Mais le Tsar se montre irrité contre la reine « de ce qu'elle n'ait pas baisé la Sainte Croix devant son ambassadeur Sovine par rapport à sa charte, en témoignage de sa bonne foi, et de ce qu'elle avait déguisé certaines vérités ». En d'autres termes : qu'elle n'eût pas conclu d'alliance avec lui, — tel était le grief essentiel.

Cependant, lorsqu'il écrivait cette lettre, le Tsar était déjà informé de l'arrivée de Jenkinson à Kholmogory ; des pourparlers personnels avec cet envoyé devaient éclaircir les relations réciproques entre le Tsar et la reine Élisabeth.

L'envoyé anglais arriva à Kholmogory en juillet 1572, mais y fut retenu durant sept mois entiers ; ensuite il séjourna six semaines à Péréyaslawl ; ce ne fut qu'au mois de mars 1573 qu'il eut l'honneur d'être reçu par le Tsar. Il ne fut congédié qu'en mai 1573. Iwan Wassiliewitch exprima personnellement à « An-

toine Yankiné » (Jenkinson) toutes les causes de son mécontentement envers le gouvernement anglais, dont la principale était le mépris témoigné par la reine au sujet de sa proposition d'alliance.

« Nous savons », — disait le Tsar à l'envoyé anglais, lors de sa première audience, — « qu'il faut ouïr les discours au sujet d'affaires commerciales, car elles sont le soutien de Notre trésor. Mais au préalable il faut établir les affaires des Souverains et passer ensuite à celles des marchands » ; tandis que Randolph n'a rien conclu par rapport « à Nos affaires souveraines » et que Notre envoyé, — lui aussi, — n'a pu terminer les dites affaires, « contrairement à Notre désir et à Notre accord avec votre susdit envoyé ».

A l'issue de ce réquisitoire d'Iwan Wassiliewitch, l'envoyé anglais fut autorisé à fournir ses explications. D'abord Jenkinson s'excusa auprès du Souverain de n'avoir pas pu — en accomplissement du désir du Tsar, — arriver en Russie plus tôt, parce qu'il avait pris part à la guerre contre les ennemis de l'Angleterre. En ce qui concerne l'envoyé Randolph, celui-ci « nie avoir jamais consenti, décidé ou promis n'importe quelles clauses ou arrangements sans les subordonner, à son retour en Angleterre, à l'approbation de Sa Majesté la Reine ».

Le courroux du Tsar contre les innocents marchands anglais découle plutôt — au dire de l'envoyé anglais, — « des rapports malveillants et mensongers qui lui ont été faits tant par Sovine, son dernier ambassadeur, que « par de méchantes gens, — Anglais d'origine, qui agissent contre le gouvernement anglais », — alors que les agents et les marchands de la Compagnie de Londres avaient rendu de grands services au Tsar lui-même. Les navires de la Compagnie sont entrés en lutte avec les bâtiments armés en course par le roi de Pologne, « ont brûlé ces bâtiments, ont tué bon nombre de leur gens d'équipage et remis entre les mains de ton woyéwode à Narwa tous les prisonniers qu'ils ont pu faire ».

Eu égard à toutes ces circonstances, Jenkinson demanda au Tsar d'accorder à nouveau « sa bienveillance souveraine » à la

Compagnie de Londres et de lui faire restituer, dans sa bonté habituelle et sa justice, les privilèges de libre commerce à exercer sur toute l'étendue des États du Tsar, comme auparavant.

Iwan Wassiliewitch écouta avec bienveillance le discours de l'envoyé anglais, mais ne prit aucune décision, par la raison qu'il se proposait, au préalable, d'examiner la lettre de la reine. Deux mois après, en mai 1573, Jenkinson fut mandé à Staritza pour son audience de congé. Là, le Tsar lui dit qu'ayant mûrement pesé tout ce que lui avait communiqué l'envoyé et examiné la charte de la reine, — « sa sœur bien aimée », — il s'était convaincu que la mission secrète, — « dont je t'avais chargé, avait été exécutée d'accord avec nos intentions (quoique nous ayons été informé du contraire), et maintenant nous sommes entièrement satisfait de toi ». Le Tsar décida, en conséquence, de livrer à l'oubli son mécontentement et de restituer aux commerçants anglais leurs anciennes prérogatives et franchises.

Cette décision du Tsar fut confirmée par une lettre patente, qu'il adressa en mai 1573 à la reine Élisabeth, dans laquelle il est dit entr'autre : « Et par égard pour toi nous avons décidé d'accorder à tous tes négociants la liberté de commerce dans toute l'étendue de nos États, en ordonnant de les laisser librement passer de nos États dans ceux où il leur conviendrait d'aller sans aucun arrêt, ni préjudice. Quant à ce qui se rapporte à « l'affaire secrète » (l'arrivée du Tsar en Angleterre), — « pour cette question le temps est passé, — ces affaires entre Souverains ne sont viables qu'en tant qu'elles sont confirmées et sanctionnées par serment : — de plus, elle a été trop tirée en longueur ».

Ainsi, la mission de Jenkinson en Russie fut couronnée d'un plein succès ; les privilèges de la Compagnie londonienne de la Mer Blanche furent de rechef solennellement confirmés par patente tsarienne.

Mais la bienveillance d'Iwan IV envers les marchands anglais ne fut pas de longue durée. En 1574, il donna l'ordre de saisir, au profit du Trésor de l'État, toutes les marchandises anglaises se trouvant dans leur comptoir à Wologda. Les Anglais furent

privés du commerce en franchise. Pourtant on leur accorda la faculté de ne payer que la moitié des droits de douane que l'on prélevait sur les négociants des autres nations. Dans sa lettre à la reine, en date du 20 août 1574, le Tsar explique très franchement les causes de son nouveau mécontentement. Les négociants anglais importent en Russie des marchandises étrangères, non anglaises, — et en exigent également l'entrée en franchise. Ensuite, des Anglais se sont trouvés dans les rangs des ennemis du Tsar — polonais et suédois, et ont été faits prisonniers les armes à la main. Enfin, malgré tout, la reine n'a pas accédé au désir du Tsar par rapport à une alliance secrète, qui jusqu'ici n'a pas encore été conclue.

Vers cette époque, le gouvernement anglais expédia à deux reprises à Moscou un individu du nom de Sylvestre, qui avait assez longtemps séjourné en Russie et en comprenait bien la langue. Cet Anglais avait emporté de son premier séjour à Moscou, de 1573 à 1574, la conviction que le mécontentement du Tsar portait d'abord sur l'absence des signatures des membres du Conseil anglais apposées sur la charte signée par la reine ; en second lieu, sur le refus de la reine d'en répéter toutes les stipulations séparément. En d'autres termes, que le Tsar ne se désistait pas de l'idée de chercher refuge en Angleterre, mais désirait en même temps voir formuler par la reine une demande analogue.

Le gouvernement anglais envisageait comme une nécessité pressante de tranquilliser le Tsar et de le convaincre de la justice des réclamations anglaises. La reine Élisabeth ne savait pas de quel traité secret il pouvait encore être question après les explications fournies par Jenkinson. Mais, quoi qu'il en soit, Sylvestre fut de nouveau envoyé à Moscou, au mois de mai 1575, ayant pour instructions de prouver le haut prix que le gouvernement de la reine attachait à ses relations commerciales et d'amitié avec l'État moscovite. Il lui fut enjoint de convaincre Iwan IV de ce que, non seulement le gouvernement anglais n'approuvait pas les agissements de quelques sujets anglais qui avaient contrevenu aux lois russes et lésé les intérêts du fisc moscovite,

mais qu'il était même prêt à leur infliger les plus sévères punitions. Si des sujets anglais avaient été surpris dans les rangs de l'armée suédoise, ce devait pour sûr être des Écossais qui parlent aussi l'anglais et avaient dû être pris pour des Anglais. Le grief du Tsar contre la reine, que la charte ne portait pas les signatures des membres de son Conseil, n'était pas fondé, pour cette raison déjà : « que les chartes signées par Nous, — écrit la reine, — ne sont jamais signées par Notre Conseil. Il serait envisagé comme offensant la dignité de Notre position, si quelqu'un juxtaposait sa signature à la Nôtre ». La reine n'a pas confirmé sa charte par serment, parce qu'elle croyait que sa parole et sa signature royales étaient suffisantes pour donner à ce document pleine force aux yeux du Tsar.

Enfin, en ce qui concerne l'exigence du Tsar que la reine lui demandât également la promesse de lui accorder refuge, Sa Majesté donne pour instructions ce qui suit : « Vous déclarerez au Tsar que si jamais nos sujets avaient connaissance du moindre doute que nous pourrions élever à leur égard ou que nous suspections qui que ce fût d'entr'eux d'un changement envers nous, (et nous savons que cela aurait lieu si nous consentions à exprimer une pareille prière), cela provoquerait parmi eux un si dangereux mécontentement contre Nous, que Notre bien-être en pourrait être menacé. Le frère bien aimé de la Reine ne saurait désirer chose pareille ; elle espère, en conséquence, qu'il demeurera satisfait de sa réponse ».

Sylvestre arriva à Moscou en pleins troubles de l'Opritchnina, à l'époque où Iwan le Terrible s'occupait exclusivement de l'extermination systématique et sans merci de tous ces ennemis ostensibles et présumés. Il reçut personnellement l'envoyé anglais à l'hôtel de l'Opritchnina, à Moscou, en novembre 1575, et dans un long discours lui exprima les causes de son mécontentement contre le gouvernement anglais.

« Nous avons obtempéré, — lui dit le Tsar, — à toutes les demandes (des envoyés anglais), dans l'espoir de trouver un égal empressement envers Nous, parce que les raisons que nous suggérèrent ces pourparlers avec Notre sœur au sujet de la chan-

geante et périlleuse situation des Souverains avaient été exactement prévues ; comme les gens les plus infimes, ils sont sujets aux tribulations. C'est pourquoi nous n'avions pas confiance en notre propre puissance, ce qui se confirme actuellement. Nous avons remis les attributions de notre pouvoir, si royalement exercé jusqu'ici par Nous, entre les mains d'un étranger, qui n'est uni par aucun lien ni à notre pays, ni à notre trône ».

Les actions criminelles et perverses de ses sujets forcèrent le Tsar à scinder le gouvernement en deux parts : la Zémtchina et l'Opritchnina ; il plaça à la tête de la première Siméon Beckboulatowitch, Tartare d'origine.

C'étaient ces circonstances que le Tsar avait prévues, lorsqu'il expédia en Angleterre Sovine avec la mission de lui assurer un refuge dans les États de la reine. « Mais à notre regret, ni notre sœur, ni son Conseil n'examinèrent pas plus attentivement notre proposition, qui était de si majeure importance ».

En janvier 1576, le Tsar honora une seconde fois Sylvestre d'une audience, pendant laquelle il lui affirma de nouveau combien il était blessé de ce que la reine se refusait à lui demander aussi un refuge en cas de révolte de ses sujets.

« Nous trouvons en Notre Sœur — lui dit-il — quelque orgueil et le désir de Nous abaisser devant elle, en ce sens que nous lui proposons ce qu'elle croit inutile pour elle ».

Entre temps le Tsar avait conclu une alliance pareille avec l'Empereur Maximilien, et l'Empereur n'avait vu nulle difficulté à la signer, car « quel serait le Souverain qui bénévolement et sans raisons quitterait son trône et son pays pour implorer la miséricorde d'un autre Souverain, étranger et non connu ? Et pareillement, quel Souverain, dans le cas où il devrait subir sans murmure la dure nécessité de s'expatrier et de quitter le pouvoir, ne se soumettrait à la volonté d'un Souverain ou Potentat qui lui offrirait un refuge ? « De même le Tsar, forcé de chercher hospitalité en Angleterre, se serait incontestablement soumis au pouvoir de sa protectrice » [1].

(*à suivre*). DE MARTENS.

[1] Comp. t. I, de mon Recueil des traités, Introduction, p. XII et ss.

COMPTES-RENDUS

Études sur l'Espagne, par A. Morel-Fatio, 2e série. *Grands d'Espagne et petits princes allemands au XVIIIe siècle,* d'après la correspondance inédite du comte de Fernand Nuñez avec le prince Emmanuel de Salm Salm et la duchesse de Béjar. — Paris, E. Bouillon, 1890. Petit in-8o.

Cette seconde série d'études, relative au règne de Charles III, nous présente une suite de tableaux fort animés, qui nous mettent sous les yeux l'existence d'un Grand d'Espagne au XVIIIe siècle ; nous sommes initiés à sa façon de penser, on nous raconte sa jeunesse, sa carrière militaire, ses voyages en Europe, son mariage et ses ambassades à Lisbonne et en France, et, autour de lui, nous voyons revivre des personnages de toutes sortes, ministres, diplomates et soldats, qui furent ses parents, ses amis, ou avec lesquels il fut en relation.

Orphelin à huit ans, cadet aux Gardes Royales Espagnoles à douze ans, le comte de Fernan Nuñez était brigadier à vingt-cinq ans, en 1767, et ce fut vers cette époque qu'il se lia avec le prince Emmanuel de Salm Salm, du même âge que lui, comme lui officier au service de l'Espagne, et qui plus tard fut mestre-de-camp du régiment de Salm Salm en France. Jusqu'en 1772, Fernan Nuñez, tantôt réside à la Cour, tantôt suit son régiment dans ses diverses garnisons. Mais, à cette date, le comte, à l'imitation de son ami, le prince de Salm, se sent pris de l'envie de visiter les capitales d'Europe. Il se met donc en route, et nous le suivons successivement à Naples, à Vienne, où il est reçu le plus aimablement du monde, et à l'armée du roi de Prusse qui l'autorise à assister aux manœuvres de Silésie. A Paris, il se présente aux Rohan, son oncle et sa tante du côté maternel, dont l'accueil cordial le touche jusqu'à l'attendrissement. Il est ravi, élevé sans famille, avec la seule affection de sa sœur, la duchesse de Béjar, de se trouver en France des parents qui le reçoivent simplement et avec la plus charmante amitié. Du reste, la colonie espagnole de Paris, nombreuse alors, rivalise d'attentions à son égard. Il y a là, dans le livre de Morel-Fatio, des portraits très intéressants et très détaillés de ces divers personnages d'Espagne, résidant alors en France. Au premier rang se présente naturellement l'ambassadeur Aranda, dont la figure est très vivement dessinée ; sa leçon de diplomatie au comte de Ségur est très fine et bien amusante.

La nouvelle des préparatifs faits en Espagne pour tenter un coup de main sur Alger, empêcha le comte de Fernan Nuñez de mener à bonne fin ses projets de voyage. Après une excursion en Angleterre, à peine de retour à Paris, il jugea de

sa dignité, bien qu'en congé régulier, de venir offrir ses services à Charles III pour l'expédition projetée. Il y prit part, en effet, et il nous a conservé sur cet épisode des renseignements fort précieux. Après cette campagne, qui échoua si piteusement, Fernan Nuñez rentre en Espagne, et, deux ans après, se marie. Il est très curieux de voir la façon dont il apprécie, dans ses lettres à Salm Salm, les qualités physiques et morales de sa future et de sa femme. L'année d'après, en 1778, le comte entre dans la carrière diplomatique et est envoyé comme ambassadeur à Lisbonne. Il y fut très bien accueilli et réussit dans la plus délicate de ses négociations, le double mariage de l'infant Don Gabriel avec Dona Maria-Ana Victoria de Portugal et de Don João avec Dona Carlota Joacquina, fille du Prince des Asturies. Le roi d'Espagne, très satisfait de ses services, après avoir voulu lui donner les postes de Vienne, puis de Londres, le désigna pour remplacer en France le comte d'Aranda.

Fernan Nuñez arriva à la Cour à la fin de 1787 et y retrouva le prince de Salm. Mais la Révolution n'allait pas tarder à les séparer de nouveau. Salm, réfugié à l'étranger, vit considérer ses biens comme biens d'émigré. Quant au comte, il se trouva, comme représentant d'un des gouvernements les plus despotiques de l'Europe et d'un prince allié par le sang à Louis XVI, dans une situation diplomatique d'autant plus difficile que les deux souverains ne montraient aucune volonté bien arrêtée. Il en résulta que le ministre Floridablanca finit par obtenir le rappel de Fernan Nuñez, qui avait surtout le tort de n'avoir pas les mêmes tendances politiques que lui. L'ambassadeur se retire alors à Bruxelles, puis à Louvain. A Paris, l'ambassade fut violée, les papiers furent saisis et les gens arrêtés. Les protestations du comte restèrent vaines, au moins avant sa mort (février 1795).

A côté du soldat, du voyageur et du diplomate, M. Morel-Fatio nous montre l'écrivain, car Fernan Nuñez nous a laissé, entre autres ouvrages, une *Vie de Charles III* et une très curieuse *Lettre à ses fils*, inspirée par une philosophie pratique pleine de bon sens. Par ses goûts et l'instruction qu'il se donna, il appartenait à la partie la plus éclairée de cette Grandesse du XVIIIe siècle, dont plusieurs membres ne furent pas sans valeur.

Comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, les principaux éléments en sont empruntés à la correspondance de Fernan Nuñez avec son ami le prince de Salm Salm et avec sa sœur la duchesse de Béjar. Mais cette correspondance est intermittente, elle fait allusion à une foule de personnages divers, espagnols ou autres. Il a donc fallu, dans la mesure du possible, combler les lacunes, présenter les inconnus, donner sur plusieurs des détails circonstanciés. Or cela n'est souvent pas fort aisé, quand il s'agit de choses d'Espagne, car, malgré tout le zèle et les travaux des savants espagnols de ce siècle, on ne possède pas encore, de l'autre côté des Pyrénées, ces grands répertoires de biographie, de généalogie et d'histoire, ces éditions de lettres et de mémoires, que l'on trouve en France et qui sont d'un si utile secours. Félicitons donc l'auteur des *Études sur l'Espagne* d'avoir si bien su réussir dans ses recherches. Le livre est très érudit et, en même temps, très vivant.

H. LÉONARDON.

Histoire de Louis XII, par M. de Maulde La Clavière. T. I et II. Paris, in-8, Leroux[1].

Il est curieux de constater combien la France a changé d'attitude vis-à-vis de l'histoire par suite de ses cinquante années d'apprentissage à l'École des chartes. Les Français d'aujourd'hui ont atteint une telle habileté dans les détails, une telle connaissance des faits microscopiques et inédits que probablement aucun pays d'Europe ne peut les égaler, que certainement aucun ne peut les surpasser. ..... Ces productions si savantes et si exactes n'ont en règle générale qu'un défaut : « *elles ne se laissent pas lire.* » Elles sont utiles et ennuyeuses comme un carton de gravures anatomiques. Cependant, de temps à autre, parmi les représentants les plus experts de l'histoire dans la France moderne, il s'en trouve un qui possède les vieilles qualités françaises, l'esprit de synthèse, les idées générales, qui connait la vie, la philosophie, qui a de l'imagination, qui a acquis en même temps les connaissances françaises les plus modernes, qui a l'amour de l'exacte vérité, des études minutieuses, de la patiente analyse et de la persévérante critique. Quand cette conjonction se réalise, c'est un historien qui en résulte.

M. de Maulde, dans ses bons moments (et il est souvent dans ses bons moments), est un de ces historiens, charmant, soigneux, vivant et exact. Les personnages de son récit semblent vivre et penser pour eux-mêmes. Les détails sont relevés avec soin, sans détruire l'effet de l'ensemble. A vrai dire, le canevas, très fort, parait vide à certains endroits, dont plusieurs semblent inachevés. Mais le personnage principal et quelques-unes des figures secondaires sont si vivants, si pittoresques, si humains qu'après tout, en considérant le bon et le mauvais, nous devons reconnaitre que la peinture est vraiment réussie.

Dans ces deux premiers volumes de l'histoire de Louis XII — 21 chapitres, sur sa vie comme duc d'Orléans,— le personnage le plus intéressant est le père du héros, le poète Charles d'Orléans. Le récit débute par la mort tragique de Louis d'Orléans et le désespoir de sa veuve, Valentine Visconti. Charles, l'ainé de ses enfants, n'avait à ce moment que treize ans : il n'en était pas moins le chef d'une maison remplie de cruelles inquiétudes et de préoccupations. Le nom d'Orléans, jusqu'ici, avait été synonyme de mollesse, d'art, de faste. Mais l'assassinat de Louis laissa le trésor vide, des dettes à payer, et un crime à venger. Le premier acte de la veuve fut de vendre le mobilier de son hôtel à Paris. Une de ces choses, peu nombreuses, que M. de Maulde aurait pu faire, mais qu'il n'a pas faites, aurait été de citer les documents des Archives nationales, énumérant les biens de Valentine et montrant, marqués d'une croix, les quelques objets qu'elle sauva du naufrage général. Le jeune homme qui devait mettre de

[1] L'auteur étant directeur de la *Revue*, nous n'avons cru pouvoir mieux faire que d'emprunter un compte-rendu critique de son œuvre à une Revue étrangère. Le présent compte-rendu est donc la traduction de celui qui a été donné dans *The Athenæum*, de Londres (n° du 25 octobre 1890), par un écrivain très particulièrement compétent et membre de notre société (*Note de la Direction*).

l'ordre dans ces affaires était d'une nature rêveuse, passive, comptant à peine, entre sa mère Italienne, et sa femme ambitieuse, blessée au vif par son mariage avec un enfant. Charles, qui avait perdu son père en 1407, perdit sa mère en 1408 et sa jeune femme en 1409. Ces coups réitérés portèrent l'énergie et l'indignation dans ce tempérament rêveur et peu pratique. En 1410, il épousa la fille du guerrier comte d'Armagnac et se jeta tout entier et résolument dans les bras de la violente faction qui cherchait à venger la mort de son père sur les Bourguignons, mais qui réussit seulement à attirer sur son pays des désastres indescriptibles et l'invasion anglaise. La vue des étrangers calma, un moment, les haines intestines ; les Anglais avaient à peine débarqué que le parti d'Orléans et le parti Bourguignon firent trève. A la vérité, il était impossible à Charles de maintenir son drapeau ; il ne savait à qui s'adresser pour trouver un écu. Nous le voyons emprunter quelques livres à son médecin et vendre les nappes de la maison, pendant que sa petite fille Jeanne et sa sœur Marguerite étaient vêtues comme des filles de paysan. Le duc était, néanmoins, généreux avec ses jeunes compagnons d'armes ; son dernier acte, la veille de la bataille d'Azincourt, fut de signer 500 livres à Jean de Bar, qui fut tué sur le champ de bataille. Le soir de la bataille, quand les vainqueurs retournèrent les monceaux de cadavres, un des chevaliers à terre parut se mouvoir et s'éveiller. C'était Charles d'Orléans, qui, à ce moment, commençait ses vingt-cinq années de captivité en Angleterre.

Il aurait été intéressant de rassembler et d'étudier les nombreux documents qui existent à Paris et à Londres relativement à la captivité des princes français en Angleterre. M. de Maulde ne pouvait entreprendre cette agréable et utile excursion. Il nous donne néanmoins quelques détails intéressants sur l'administration du duché, pendant la captivité de Charles, où sa petite sœur, sa petite fille et « Monseigneur le Bastard » (le grand Dunois) étaient ses lieutenants. Son deuxième frère (un héros) était presque continuellement absent, en train de combattre et de négocier ; le plus jeune, Jean (un saint), était avec lui en Angleterre. Les deux jeunes dames d'Orléans paraissent avoir été sous la dépendance de leur gardien absent pour tous les détails de leur existence. M. de Maulde trouverait, s'il voulait, quelques détails exacts dans les Archives nationales ; la note des souliers de la famille, par exemple, pour l'année qui suit Azincourt, est soigneusement conservée. La jeune tante et sa nièce ont dû marcher et danser beaucoup ; chacune d'elles a porté seize paires de chaussures en l'espace de douze mois. Entre temps, Charles arrangeait ses livres à distance, fixant les gages de ses domestiques à Orléans, essayant vainement d'obtenir l'héritage de sa mère à Asti. En vérité, jamais poète n'eut à supporter autant de soucis d'affaires, ni à débattre autant de questions d'argent.

Il est impossible de savoir à quel moment précis Charles d'Orléans commença sa carrière de poète ; mais tout concorde pour prouver que la muse lui fit la première visite dans sa prison d'Angleterre. Jusque-là, ce jeune homme de vingt-et-un ans n'avait jamais eu le temps de respirer ; la vocation poétique, il est vrai, pas n'était considérée comme un don si important qu'il eût fallu négliger toutes autres choses pour la suivre. Le père de Charles avait été un lyrique, non sans valeur ; tout gentilhomme instruit, d'alors, faisait des ballades plus facilement qu'il ne parle sa langue de nos jours. M. de Maulde donne quelques preuves char-

mantes à l'appui de son assertion (que le « Livre des Cent Ballades », à lui seul, pourrait justifier) dans le dernier chapitre de son livre.

Cependant, les années passaient ; les ballades augmentaient, et Charles, veuf pour la seconde fois, se trouve encore, à 45 ans, en captivité. Nous n'avons pas la place nécessaire pour nous étendre sur l'amitié touchante qui unissait l'excellent et aimable fils du duc assassiné à l'excellent et aimable fils de l'assassin du duc d'Orléans. Qu'il suffise de la constater ; mais, sans les efforts de Philippe le Bon, Charles le Bien-aimé serait devenu blanc en prison. La rançon demandée était au-dessus des ressources du duché. Le duc de Bourgogne proposa de marier son ami captif à sa nièce jeune et riche, dont la dot aurait fourni la rançon de son mari. Charles accepta avec plaisir la proposition.

Mon cœur dormant en non chaloir,
Reveillez-vous joyeusement
. . . . . .
Une dame très honorée
Désire de vous acheter

s'écriait-il, l'esprit rempli de ce singulier et unique mélange de poésie et de questions d'argent, qui était le propre de son existence. La chose s'arrangea ; en 1440, le duc fut relâché ; il épousa Marie de Clèves, et le plus charmant chapitre du 1er volume de M. de Maulde raconte leur vie de famille à Blois.

Charles d'Orléans, en rentrant de l'exil, était pauvre et n'était plus jeune ; il fut forcé de garder les habitudes d'économie et de simplicité (moins fâcheuses au déclin de la vie), avec lesquelles il était devenu familier depuis longtemps, et, la plupart du temps, son tailleur lui faisait un costume neuf en en découpant deux vieux. Il dépensait peu pour ses écuries, presque rien pour le plaisir de la chasse, article si important dans la vie des princes de ce siècle. A vrai dire, le bon duc avait peu de goût pour les distractions actives. Son portrait montre une tête robuste et lourde, une bonne figure ronde, à joues massives, le nez et le menton italiens.

« Comme ung chat suis vieil et chesnu, »

chantait le bon duc ; et il se contentait facilement des plaisirs peu coûteux de jouer aux échecs et d'écrire des ballades. Il collectionnait des livres, les faisait relier à bon marché, à dix-sept sous pièce ; il faisait de la médecine en amateur ; et un des principaux usages qu'il fit de ses prétentions sur le duché de Milan fut de tirer ses drogues à un prix raisonnable de la Lombardie ; en compagnie de ses trois vieux médecins, il se prêta à des expériences sur les contrepoisons ; il prenait un certain intérêt à l'astronomie ; il jouait de la harpe, la nuit ; sa seule extravagance, son seul luxe personnel fut de maintenir, dans sa chapelle, un chœur composé de quatorze choristes, d'un harpiste et d'un organiste.

De tous ces plaisirs innocents et vieillots, le principal était de faire des vers. Tout le monde dans le palais ducal sacrifiait à la manie du maître. La duchesse, le docteur, le chambellan, le secrétaire, l'orfèvre, tous ciselaient leur ballade et rythmaient leur valentine (en honneur de l'amour et de Valentine Visconti), le 14 février. Même les hôtes du château étaient pris de la contagion générale. Certainement, chez eux, le sire de Lorraine, le duc de Bourbon, et le comte d'Alençon, pensaient peu au sextet et au refrain. A Blois, ils notaient des vers dans l'album du maître ; la rime était dans l'air. Quant au bon duc, son cœur débor-

dait, sans s'épuiser, de vieilles inspirations naïves — le printemps, l'amour, les belles femmes ; — il amplifiait son sujet dans le style reçu, sans aucune recherche d'esprit, sans aucune note personnelle, mais uniquement pour s'amuser un peu dans la même intention que s'il jouait aux échecs.

Nous autres modernes, nous ne comprendrons jamais complètement le bon poète d'alors, qui chantait comme chante la linotte — pour passer le temps et exprimer sa satisfaction par des généralités. Probablement rien dans sa vie ne parut à Charles d'Orléans aussi peu important que son don lyrique ; son secrétaire, Nicolas d'Asti, choisi par le duc en Lombardie, raconte qu'il n'avait aucune idée du talent de son maître jusqu'au jour où il alla mener la vie tranquille de Blois ; dans les compliments rimés que les hôtes adressaient à Charles, nous ne trouvons pas une seule allusion à son génie ; l'épitaphe dédiée à sa mémoire ne mentionne non plus sa qualité de poète. Le bon duc, qui copiait Pétrarque pour ses amis, ne pensa jamais à leur envoyer ses propres chants ; sa femme en prenait copie, comme, dans nos maisons modernes, la maîtresse a un album, un livre des visiteurs, où l'on collectionne quelques pensées insignifiantes. Bien plus, lorsque, vers la fin du siècle, le fils du poète monta sur le trône de France sous le nom de Louis XII, et que tous les plumitifs du royaume cherchaient à chanter sa gloire, personne ne songea à lui faire compliment des poésies de son père.

En vérité, il n'est pas certain que la duchesse elle-même, bonne et soumise comme elle était, jouit de tous les avantages d'être la compagne d'un personnage illustre. Marie de Clèves fut élevée à la fastueuse cour de Bourgogne, et dut trouver, comme duchesse d'Orléans, avec son vieux mari et ses ressources limitées peu de plaisir dans sa position élevée — presque royale. — Le couple ducal, après seize ans de mariage, n'avait pas d'enfant, et le palais aurait été bien triste sans la voix enjouée et les jeux d'un petit cousin, Pierre de Bourbon, adopté par le duc. Ce jeune homme, la vie de la maison, avait 21 ans quand, en 1457, il naquit au duc un premier enfant, une fille, à laquelle Pierre de Bourbon fut immédiatement fiancé. Mais le duché d'Orléans ne pouvait être donné à une fille. Louis XI, qui avait déjà commencé sa campagne contre les grands fiefs, escomptait ouvertement le retour d'Orléans à la couronne, après la mort de Charles. Le duc vieillissait, et la goutte le faisait encore plus vieux que le nombre des années. Il n'écrivait plus et ne jouait plus, de la harpe par suite de ses infirmités, quand, à la confusion, à la joie ou la moquerie des contemporains, un fils naquit finalement à la maison d'Orléans.

Les commentateurs pleins de malice ne manquèrent pas à un évènement si important, si inattendu et si contraire aux intérêts royaux. M. de Maulde lui-même insiste, nous croyons, plus que la charité ne le permet, sur les relations familières de la jeune duchesse (trente-deux ans de moins que son mari) avec un cousin adolescent. Le vieux duc, lui aussi, murmurait entre les dents :

« Dieu vous gard' d'injurieux soupçons. »

Les contemporains étaient divisés en ce qui concernait le père de l'enfant ; les uns parlaient d'un gentilhomme bourguignon, Jacques de la Lain, les autres d'un gentilhomme de Blois : mais, que ces rumeurs aient été fondées ou non, du moment que le vieux duc agréait l'héritier, le monde fut obligé de l'accepter à son

tour. Orphelin à deux ans, le *baby* héritait du duché d'Orléans et devint par la suite roi de France.

Maintenant, tout à la fin, après des intermèdes délicieux et utiles, mais non sans longueurs, M. de Maulde est donc arrivé à la naissance de Louis XII. Sauf Tristram Shandy, nous ne connaissons pas de héros qui ait le droit de nous faire attendre l'audience aussi longtemps. L'historien a, néanmoins, une bonne excuse pour les délais qu'il nous impose.

Le long préambule nous a fait connaitre les singulières conditions dans lesquelles est né le second Louis d'Orléans, l'enfant du miracle. Haï du roi qui voyait en lui le triomphe illégitime de la fourberie et de l'impudicité d'une femme, il fut, depuis son enfance, le point de mire de la tyrannie de ce rusé monarque. Louis XI estimait que Louis d'Orléans n'aurait jamais dû naitre; il n'osait pas le tuer; mais, en le mariant avec une princesse déformée, incapable d'avoir des rejetons, il espérait mettre un terme avec lui à la dangereuse lignée d'Orléans.

Le second volume de M. de Maulde raconte la résistance désespérée du jeune duc contre une union aussi mal assortie qu'il dut néanmoins subir; la maladie et la mort de Louis XI; la révolte du duc d'Orléans contre la Régence, et sa réconciliation finale avec la Cour. Nous nous arrêtons au début de l'invasion de l'Italie par le futur Louis XII, allant prendre possession de son magnifique héritage de Milan. Nous ne doutons pas que le troisième volume de M. de Maulde ne soit aussi intéressant que les deux premiers. Les chroniques de Commines et de De la Vigne nous donnent une image incomparable de tous les faits pittoresques, caractéristiques et romantiques de cette merveilleuse campagne, tandis que M. de Maulde, dans son chapitre: « Relations de Charles d'Orléans avec Milan et Asti » a déjà montré qu'il possède une connaissance étendue des complications inextricables de la politique franco-italienne.

Mme DARMSTETTER (miss Mary Robinson).

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique. — M. le baron Chlapowski a été élu Membre Correspondant à Posen, en remplacement de Mme la princesse A. Radziwill, démissionnaire.

Ont été élus membres de la Société :

M. le docteur Carl von Bonsdorff, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Finlande, Russie), présenté par MM. Westrin et de Maulde [1] ;

Le prince Michel Cantacuzène, général major, chef de l'État-major du 13e corps d'armée, ancien ministre de la guerre du Prince Alexandre de Bulgarie (Russie), présenté par S. E. M. le baron Bühler ;

M. Jules de Clercq, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), présenté par MM. Lavollée et de Maulde :

M. Michel de Giers, conseiller au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), présenté par MM. Nicolas de Giers et de Maulde ;

M. Agathon de Hammarskjöld, attaché aux archives du Royaume (Suède), présenté par MM. Westrin et de Maulde ;

M. Henri Johnston (France), présenté par MM. Vandal et de Maulde;

M. le comte Komarowski, professeur de droit international à l'Université de Moscou (Russie), présenté par S. E. M. le baron Bühler ;

M. le comte Hector Kwilecki, député au Reichstag (Prusse), présenté par M. le baron Chlapowski ;

M. André de Lacvivier, secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. Lefèvre-Pontalis et Plantet ;

M. Michel Mavro (Grèce), présenté par M. Bikélas ;

S. E. le prince Alexandre Mestcherski, écuyer de la Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), présenté par S. E. M. le baron Bühler ;

M. le comte P. D. Pasolini, sénateur du Royaume (Italie), présenté par MM. Vandal et de Maulde ;

M. W. Henry Prescott, ancien sous-secrétaire d'État, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), présenté par MM. Bancroft et de Maulde ;

M. Th. de Saint-Georges d'Armstrong (France), présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie;

[1] Aux termes des statuts de la Société, tout nouveau membre est admis sur la présentation d'un membre correspondant de la Société ou de deux parrains, membres de la Société. Le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir les noms du présentateur ou des parrains seraient publiés avec les noms des nouveaux membres.

M. le vicomte de Sartiges, secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. de Navenne et le comte de Barral ;

M. le comte Siméon, premier secrétaire d'ambassade (France), présenté par MM. de Maulde et Decrue de Stoutz ;

M. Ladislas de Taczanowski, ancien député au Reichstag (Prusse), présenté par M. le baron Chlapowski ;

M. Ch. Thiébault, avocat (Belgique), présenté par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

La Société vient de perdre : M. de Tchihachteff, M. Palacios.

M. de Rosenœrn-Lehn a résigné ses fonctions ; M. Candido Galicia a été promu à la première classe de son grade ; S. E. le comte Nigra a été nommé sénateur du royaume ; M. le marquis de Prat de Nantouillet a été nommé ministre résident à Athènes ; MM. le comte de Laugier-Villars et Mayor, conseillers d'ambassade à Constantinople ; M. Maurouard, secrétaire d'ambassade de 2e classe à Athènes ; M. G. Levidis, deuxième secrétaire de légation à St-Pétersbourg.

M. Cogordan a reçu le grand cordon de l'ordre de Stanislas de Russie ; S. E. M. P. Eyschen, le grand Cordon du Lion néerlandais ; S. E. le prince Ouroussow, M. le baron d'Itajuba ont été nommés grands officiers de la Légion d'honneur.

S. A. M. le prince Czartoryski a été élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts de France.

Dans sa séance publique annuelle, l'Académie des sciences morales et politiques de France a proclamé les prix décernés pour 1890 ; parmi les titulaires nous avons relevé MM. René Lavollée et Eugène Plantet.

Les deux premiers volumes des *Mémoires de Talleyrand*, publiés par M. le duc de Broglie, vont paraître en janvier.

France. — M. de Maulde de la Clavière a lu, à Paris, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, un mémoire sur la *Conquête du Tessin par les Suisses*, mémoire édité depuis lors par la librairie Cotta, de Turin. M. de Maulde a retrouvé le texte des arrangements conclus entre la France et les Suisses à Novarre en 1500 : texte secret, qu'aucune histoire n'avait connu. Grâce à ce document important et à d'autres pièces inédites, il a pu, pour la première fois, établir l'origine précise du canton suisse du Tésin, qui a tant fait parler depuis quelque temps. M. de Maulde est, du reste, en voie de publier, comme on sait, une *Histoire de Louis XII*, dans laquelle cette importante question sera traitée plus à fond. Le tome III, qui va paraître, en contiendra les préliminaires, et la question sera développée au cours des volumes suivants.

M. Welschinger a réuni dans un petit volume, sous le titre *Le Roman de Dumouriez* (Plon, 1890, in-12), plusieurs études relatives à l'histoire de la Révolution. C'est un petit livre d'une lecture variée, agréable et intéressante. Nous signalerons l'histoire des escapades de Dumouriez, dans sa jeunesse, hors de France, couronnées par des négociations diplomatiques et une incarcération à la Bastille dont le *Secret du roi* de M. le duc de Broglie a donné le récit. Dans l'étude suivante, *Le Livret de Robespierre*, M. Welschinger a occasion de toucher à la diplomatie de Robespierre, qui, on le sait, se réduit à peu de chose : quelques relations avec les Etats-Unis, et, comme l'a montré M. Sorel, avec la Suisse. N'oublions pas aussi *Adam Lux et Charlotte Corday*. M. Welschinger a

étudié et bien mis en relief la figure de ce personnage cosmopolite, modéré, lisant Horace, bon père, bon mari..., et admirateur si passionné de cette noble Charlotte Corday, pour laquelle M. Welschinger éprouve lui-même un tendre sentiment, qui ne le rend point jaloux ni injuste.

Notre éminent collaborateur, M. le baron d'Avril, a publié dans le *Mémorial diplomatique* (15 novembre) un article bibliographique et historique sur la question du Nyassa et sa découverte ainsi que sur l'esclavage, le tout à propos de la brochure : *Nyassaland; Great Britains case against Portugal* du Rév. H. Waller. Une carte est jointe à sa démonstration.

Allemagne et Autriche. — Depuis notre dernière chronique, un nombre considérable de travaux plus ou moins importants, méritant l'attention des historiens, ont été livrés à la publicité.

En première ligne, il faut mentionner les efforts des historiens allemands ; ils ont condensé les matériaux qui se sont accrus dans une proportion énorme pendant les dix dernières années, et ont essayé d'exposer le développement de la nation allemande. Nous avons sous les yeux deux œuvres importantes sur le sujet, l'une, composée d'après le principe de la division du travail (de plus en plus en faveur), par un groupe de chercheurs illustres, l'autre émanant d'un seul savant.

De la première, qui aura 14 forts volumes, nous n'avons encore que des fragments ; la deuxième, embrassant en un volume toute l'histoire allemande, est terminée. Les deux méritent l'attention, et il n'y a pas de raison pour que l'une fasse tort à l'autre. L'histoire d'Allemagne d'Otto Kämmel, en un volume, suffira sans doute à ceux qui veulent lire l'histoire générale du peuple allemand, basée sur la connaissance exacte des publications antérieures. Mais la *Bibliothèque d'histoire allemande*, éditée par la librairie Cotta sous la direction de Zwiedineck-Südenhorst, sera indispensable à ceux qui désirent entrer plus avant dans la connaissance de l'histoire d'Allemagne, sans devoir recourir aux travaux spéciaux et plus étendus.

L'ouvrage de Kämmel a un avantage sur celui de Zwiedineck, c'est l'unité ; on ne trouvera pas chez Kämmel des jugements contradictoires portés sur la même personne, qui sont, en dépit de toute précaution, inévitables dans une œuvre émanée de plusieurs historiens ; de même, le lecteur n'est pas troublé chez Kämmel par les points de vue politiques différents, comme c'est le cas pour la *Bibliothèque*, notamment dans les volumes concernant la période moderne. Ce facteur a beaucoup plus d'importance dans une histoire d'Allemagne que dans celle d'un autre pays.

En revanche, on ne pourra pas contester que la connaissance plus exacte des périodes en question de l'histoire d'Allemagne, ainsi que la possibilité, pour ce groupe de savants, d'étendre et d'approfondir le sujet, inspire une plus grande confiance au lecteur. Quelques-uns des volumes parus jusqu'ici, tels que les « Carolingiens » de Mühlbacher ; « l'Époque des Habsbourg et des Luxembourg, 1274-1439 », de Lindner ; la « Contre-Réforme et la Guerre de 30 ans » de Ritter ; le « Frédéric-le-Grand » de Koser, peuvent être considérés comme des travaux accomplis, nécessaires à une étude approfondie.

Nous devions mentionner ce que ces deux œuvres avaient de commun, malgré qu'ils ne sont pas exclusivement du domaine de l'histoire diplomatique ;

néanmoins, nous devons nous intéresser surtout au grand ouvrage, dans lequel le grand maître de l'histoire allemande, Heinrich von Sybel, expose la fondation de l'empire allemand sous Guillaume Ier, d'après les innombrables documents des Archives de Prusse.

Nous ne pouvons entreprendre de résumer, même approximativement, le contenu de cet ouvrage fondamental ; tous les journaux politiques et littéraires du monde entier ont, du reste, parlé de cette œuvre ; aussi croyons-nous devoir nous contenter de quelques observations. Dès le début, Sybel ne permet pas de doute sur le point de vue auquel il se place pour raconter les évènements ; il se déclare catégoriquement national-libéral et Prussien.

La politique extérieure seule nous intéresse dans son ouvrage, et il est certain que Sybel la voit plus d'une fois autrement que ne le font les écrivains qui se placent au point de vue de l'Autriche ou de la France ; il est non moins certain que beaucoup de points que Sybel explique d'après les archives prussiennes seront sérieusement modifiées le jour où les archives des autres États, intéressés au premier chef dans cette lutte, seront aussi accessibles que les archives de Prusse l'ont été pour Sybel. Ce sont également les vues politiques qui font employer à Sybel, dans son jugement sur la politique française sous le second empire, des termes plus durs que ceux dont il se sert dans sa narration concernant les relations de la Prusse et de l'Autriche. Néanmoins, il est hors de doute — et c'est la seule chose qui nous intéresse — que l'œuvre de Sybel, au point de vue de la science et de l'art, doit être considérée comme l'une des plus importantes parmi toutes les publications historiques de l'Allemagne. En la lisant, on ne peut cesser d'admirer avec quel art l'auteur a su se rendre maître de la matière. A ce point de vue, les 3e et 5e volumes méritent surtout d'être mentionnés. Jamais le développement et l'issue du conflit danois n'ont été exposés d'une façon aussi saisissante que dans Sybel ; de même, on ne peut trop louer la manière dont Sybel nous montre l'origine et la solution de la question germano-autrichienne.

Dans ses portraits de personnages importants, Sybel nous apparaît comme un élève de Ranke ; comme lui, il aime à les faire connaître par leurs côtés frappants. Pour être convaincu de la justesse de cette observation, il suffit de lire le portrait de Bismarck ou de Frédéric-Guillaume IV.

Malgré son respect pour la personne de ce monarque, Sybel condamne clairement et en termes très durs sa politique ; de même — et malgré la contradiction avec son propre passé politique — Sybel, avec beaucoup de franchise, décrit la part énorme qu'a prise le prince de Bismarck dans la reconstruction de l'État prussien ; ce qui lui a valu autant de répliques véhémentes que son exposé des luttes diplomatiques des hommes d'État prussiens avec les représentants des grandes puissances européennes.

Parmi les nombreux travaux qu'ont provoqués les cinq volumes parus jusqu'ici de l'œuvre de Sybel, et allant jusqu'à la création de la confédération du Nord, nous ne mentionnerons que ceux du baron d'Eberstein, qui a écrit plus de 200 pages de polémique contre les deux premiers volumes de Sybel ; il s'est surtout proposé de défendre Frédéric-Guillaume IV contre les reproches de Sybel, ce qui, en dépit de tout son patriotisme, ne lui a que médiocrement réussi. Frédéric Guillaume III, le père de Frédéric-Guillaume IV, a trouvé un défenseur

plus habile dans Henri de Treitschke, dont le volume IV de son Histoire d'Allemagne au XIXe siècle comprend les deux dernières années du règne de Frédéric-Guillaume III. La personne de Treitschke est aussi connue au lecteur que Sybel ; on sait que Treitschke est un des partisans les plus décidés des Hohenzollern ; qu'il est l'adversaire du libéralisme et qu'il hait également les Français et les Juifs. On sait aussi que, pour Treitschke, l'histoire n'est qu'un moyen d'agitation politique et qu'il ne veut rien savoir du rôle de la science dans l'histoire. Treitschke, dans le fait, n'est pas historien au sens de Ranke ou de Sybel. Treitschke est écrivain et politicien ; c'est un écrivain qui choisit dans la masse des documents ceux qui peuvent lui servir et néglige les autres. Ce n'est qu'en se rappelant sans cesse dans quelle intention et à quel point de vue Treitschke écrit l'histoire qu'on peut lire avec fruit son ouvrage et qu'on peut l'apprécier. Personne, quelle que soit l'opinion politique qu'on a, ne pourra contester les qualités de Treitschke comme styliste et comme écrivain. Son histoire d'Allemagne et particulièrement ses nombreux essais sont regardés partout comme des modèles de conception et de groupement de la matière ; on les lira encore, pour l'élégance et le pathétique de la langue, quand les vues politiques de l'auteur auront perdu tout intérêt.

Le 4e volume de l'histoire d'Allemagne au XIXe siècle se place sous tous les rapports sur le même rang que les volumes parus antérieurement. Il montre les mêmes qualités et les mêmes défauts : possédant à fond les immenses matériaux tant manuscrits qu'imprimés ; ayant un style brillant et achevé, l'auteur montre en revanche une incapacité complète de juger avec impartialité les choses et les hommes dont il est l'adversaire.

Treitschke, dans son avant-propos, a défini lui-même sa tâche comme suit : « Un cercle épais de fables a enveloppé l'histoire de ces dix années. Les fables « franco-polonaises et celles des libéraux particularistes, parentes des pre- « mières, tombent, il est vrai, peu à peu en oubli, mais les légendes des Anglais « et des Cobourg et celle de l'influence de la littérature gardent encore en par- « tie leurs anciens droits. Il n'est pas facile de pousser, à travers ce monde de « mythes, jusqu'à la conception simple, allemande, des évènements ; il est en- « core plus difficile de reconnaître et d'exposer les causes infinies du mouve- « ment de l'histoire dans les luttes confuses des partis pendant ces dix années ; « comment l'unité allemande ne s'est certainement pas faite par le libéralisme, « comment elle ne s'est pas faite sans lui, comment tantôt la couronne, tantôt « l'opposition ont arrêté ou fait progresser la vie nationale. »

A nos yeux, les plus achevés des dix chapitres dans lesquels Treitschke divise son œuvre qu'il croit caractériser le mieux par le titre : *L'invasion du libéralisme français*, 1830-1840, sont ceux qui traitent du Zollverein et de la lutte constitutionnelle du Hanovre. Le chapitre qui a provoqué le plus d'oppositions est intitulé : *La jeune Allemagne*, dont le contenu a inspiré à Paul Nerlich un écrit spécial. Toute la haine de Treitschke contre les Français et les Juifs se montre ici dans son plein jour. De Henri Heine il écrit : « Heine est le seul de « nos poètes lyriques qui n'a jamais écrit une chanson à boire ; son ciel était « plein de gâteaux, de bourses d'argent et de filles de trottoir. » Et de Börne : « Aux colères révolutionnaires de Börne, la grossièreté convenait seule ; par ses « éternelles querelles et ses railleries, son sentiment de patriote allemand, qui

« n'avait jamais été fort et profond, s'est entièrement perdu dans un sentiment « de citoyen universel frisant la haute trahison. »

Voilà comment Treitschke juge un écrivain qui a compté parmi les serviteurs les plus ardents du peuple allemand, pour lequel il a écrit et travaillé avec le meilleur de son sang.

A côté de ces ouvrages qui méritaient une mention spéciale, tant à cause de leur contenu que de l'influence de leurs auteurs, ont paru, depuis notre dernière chronique, de nombreux écrits plus ou moins importants. L'histoire d'Allemagne au XIXe siècle est traitée dans le travail de Biedermann : 25 années de l'histoire d'Allemagne, 1815-1840. Cet auteur, en opposition avec le point de vue prussien de Treitschke, s'est placé au point de vue « grand-allemand. » Citons aussi l'étude du philosophe Hartmann, « Vingt années de la politique allemande et la situation actuelle du monde », qui fournit des contributions sur l'histoire des dernières 20 années.

D'autres ouvrages étendus qui traitent particulièrement de négociations diplomatiques, sont l' « Histoire des Papes » de Pastor, dont le volume II, comme le Ier, est consacré à l'histoire des papes dans la période de la Renaissance ; l'ouvrage en deux volumes de Grégorovius : l' « Histoire de la ville d'Athènes au moyen-âge » ; Marcus Landau : l' « Histoire de Charles VI, Roi d'Espagne », d'après des documents manuscrits ; cet ouvrage complète le « Philippe V d'Espagne et la cour de France » de Baudrillart.

Parmi les innombrables travaux peu étendus et les articles de revues qu'il est impossible de citer tous,(ils se trouvent notés dans la bibliographie d'Oskar Masslow, publiée par la *Deutsche Zeitschrift der Geschichtswissenschaft*),nous citerons comme les plus intéressants : H. Baumgarten, Dissensions entre Charles-Quint et Ferdinand Ier, 1524 (*Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft*) ; W. Busch, L'origine du divorce d'Henri VIII d'Angleterre (*Historisches Taschenbuch*); A.von Druffel, L'Empereur Charles-Quint et la curie romaine, 1544-1546 (*Bairische Akademie der Wissenschaften*) ; G.Wolf, La paix d'Augsbourg, 1555 ; M. Brosch, coupable ou non liquet (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*). Cette étude porte sur la question de culpabilité de Marie Stuart ; l'auteur arrive à la conclusion qu'en l'état de nos connaissances une solution est impossible ; M. Brosch traite le mariage des Habsbourg avec Élisabeth d'Angleterre (*Mittheilungen des Instituts f. oesterreichische Geschichtsforschung*), concernant particulièrement les archiducs Ferdinand et Charles. E. Marcks essaie, dans son étude : Coligny et l'assassinat de François de Guise, paru dans l'*Historische Zeitschrift* de Sybel, de montrer que Coligny fait connaître dans ses propres écrits jusqu'à quel point il a participé à l'assassinat commis par Poltrot sur Guise, c'est-à-dire qu'il a envoyé Poltrot comme espion dans le camp de son ennemi, malgré qu'il savait les plans que Poltrot avait formés contre Guise, mais qu'il n'avait pas combiné la tentative d'assassinat avec Poltrot.

En ce qui concerne le XVIIe siècle, les suivants, parmi les travaux moins étendus, méritent d'être signalés : Gindely, La convention de Wallenstein avec l'empereur lors de la prise de possession du généralat (*Boemische Akademie der Wissenschaften*) ; l'étude très considérable de Heigel sur la Révolution dans la politique de la Bavière, 1679-1681 (*Abhandl. der bayr. Akademie der Wissenschaften*),qui prouve que cette révolution était surtout l'œuvre de la curie romaine

qui sut empêcher l'alliance des Wittelsbach avec une maison protestante — alliance en projet — par le mariage de l'électeur Max-Emmanuel avec la fille de Léopold Ier. Hans Prutz continue à montrer dans une nouvelle lumière la politique de Frédéric III de Brandebourg après son avènement.

En opposition avec l'étude de Prutz parue antérieurement, sur « la France et le Brandebourg, 1688 » (*Hist. Taschenbuch*), qui tendait à établir que les rapports de Frédéric III avec Louis XIV après son avènement, avaient été très amicaux, Meinecke a publié dans la Revue de Sybel une étude portant le même titre que l'article de Prutz, et qui prouve clairement que l'opinion préconisée auparavant était la bonne, et que les rapports de Frédéric III avec Louis XIV étaient tendus dès l'abord.

Les deux nouvelles études de Prutz concernent les agissements franco-polonais en Prusse, 1689 (*Zeitschrift für Geschichstwissensch.*) et les rapports des troubles de Cologne, avec la rupture de la paix par la France en 1688 (*Hist. Taschenbuch*).

Nous-même avons écrit une étude sur la politique de médiation de l'Autriche pendant la guerre polono-russe, 1654-1667 (*Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichte*). Malgré le talent de François de Lisola et d'autres personnages, cette politique n'eut pas de résultat par suite de l'indécision des conseillers de Vienne et la crainte de dangers possibles qui empêchèrent l'Autriche de prendre parti dans la lutte. Dans les « Contributions à l'histoire de la question du Nord, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, » Fritz Arnheim montre surtout la politique de Frédéric-le-Grand de 1760-1770 (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*). L'étude de Zeissberg, « Contribution à la politique impériale de l'Autriche » (*Wiener Akademie der Wissenschaften*), enrichit considérablement nos connaissances en ce qui concerne les efforts faits par l'Autriche dans la question de l'empire en 1795. Une étude qui ne manque pas d'intérêt est celle d'Adolf Wohlwill, parue dans la Revue de Sybel, « Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre la Prusse et la France, 1800-1808 », étude faite principalement d'après la correspondance diplomatique éditée avec tant de soin par Paul Bailleu. Il y est question des tentatives de Napoléon pour gagner la Prusse ; l'article jette également quelque lumière sur la situation intérieure de la France et sur Napoléon lui-même.

Parmi les autres articles concernant l'histoire du commencement de notre siècle, mentionnons encore les études de Max Lehmann, surtout « l'Ambassade de Gneisenau en Suède et en Angleterre, en 1812 » ; Lehmann a prouvé que cette mission, qui n'a pas eu de résultat pratique, était connue, mais non ordonnée par la chancellerie de Berlin.

L'étude de Hans Delbrück, « Frédéric-Guillaume III et Hardenberg au Congrès de Vienne », apporte la preuve que Treitschke avait tort de trouver une si grande importance à l'intervention du Roi de Prusse. O. Harnack fournit, dans la Revue de Sybel, des contributions à l'histoire préliminaire de la guerre de 1812 ; H. Schlitter publie, dans les *Mittheilungen des Institutes*, des lettres de Murat à Savary.

Parmi les études concernant les temps récents, mentionnons celle de Sybel sur « Les journées de mars 1848 à Berlin ; celle de Koser sur « La politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée (*Forschungen zur brandenburgisch-preussischen Geschichte*.

Dans le domaine des publications de documents et des mémoires, nous avons également à signaler des travaux remarquables.

Encore avant la retraite du prince de Bismarck, ont paru deux volumes de lettres politiques de cet homme d'État, sur les choses les plus diverses et surtout de différentes époques, lettres qui font admirablement connaître leur auteur. L'énorme succès en librairie de cette publication a peut-être hâté l'apparition des « Lettres et discours de l'empereur Guillaume Ier », qui permettent également de se rendre rapidement un compte exact des idées politiques du premier empereur d'Allemagne.

De la grande publication de sources où la politique autrichienne pendant les années décisives 1790-1800 est exposée d'après les documents, nous possédons aujourd'hui le cinquième volume élaboré par Zeissberg avec son habileté ordinaire. Il traite l'année 1795 et, comme les autres, il renferme quantité de choses nouvelles.

De même, deux autres grandes publications de documents ont été continuées vers la fin de 1889 et au commencement de 1890. Ce sont : « La correspondance de Frédéric le Grand », volume 17, élaboré par Naudé et qui concerne les évènements de l'année 1757 ; enfin, le 14e volume des « Documents et actes sur l'histoire de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg », élaboré par nous sur l'initiative de l'empereur Frédéric III ; ce volume comprend les relations diplomatiques de l'Autriche avec le Brandebourg de 1648 à 1675. Une autre publication bien précieuse est celle d'Irmer sur Wallenstein ; le deuxième volume paru depuis peu, « Des négociations de la Suède et de ses alliés avec Wallenstein et l'empereur, 1631-1634 », contient la très intéressante correspondance de Wallenstein et d'autres personnages qui ont joué dans ce drame un rôle prépondérant et confirme l'opinion de ceux qui ne veulent rien savoir de la non-culpabilité de Wallenstein, cependant — constatation déjà faite pour les publications parues antérieurement— les idées intimes de Wallenstein,le fin fond de ses projets, Irmer, pas plus que ses prédécesseurs, ne les a reconnus.

On saluera avec joie, comme le commencement d'une entreprise grandiose, le premier volume de la publication décidée par la commission historique de l'Académie des sciences de Vienne,laquelle doit comprendre les rapports extrêmement précieux des envoyés vénitiens auprès la Cour impériale. Le premier volume des «Dispacci di Germania», élaboré par deux jeunes historiens de l'école de Vienne, comprend les années 1538-1546. Il serait très désirable que l'entreprise fût rapidement continuée. Une autre grande publication documentaire, projetée par des savants autrichiens est celle qui doit exposer, d'après les actes, les relations de la Cour de Rome avec les souverains de la maison de Habsbourg. Le premier volume des «Monumenta Vaticana» a déjà paru et contient un assez grand nombre de documents qui jettent une lumière, plus vive qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à nos jours, sur les relations de Rodolf de Habsbourg et de son fils Albrecht avec le Saint-Siège. Ici encore, on peut souhaiter de rapides progrès, devenus beaucoup plus faciles par suite de la création à Rome, sous la direction de Sickel, d'un Instituto Austriaco.

En ce qui concerne les petites publications de sources, nous appelons l'attention sur les lettres de Wittelsbach, fort bien éditées par Stieve (*Abhandlungen der bayrischen Akademie der Wissenschaften*), ainsi que sur la correspondance de

Maximilien II avec le pape Pie V, publiée par Schwarz sous le titre : « Lettres et actes pour l'histoire de Maximilien II.

Enfin, nous devons mentionner quelques publications importantes de mémoires qui ont paru depuis notre dernière chronique. La première place revient au 3e volume des mémoires du duc de Cobourg, «Aus meinem Leben», qui termine cette œuvre, unique sous un certain rapport, parmi les publications de mémoires. Comme pour l'œuvre importante de Sybel, nous renvoyons ici nos lecteurs aux nombreux comptes-rendus qui essaient de résumer le contenu du livre et qui se contentent finalement de dire qu'on ne peut refuser au troisième le mérite qu'on a reconnu aux deux premiers volumes de ces mémoires. Si, d'un côté, beaucoup de points de ce volume, comprenant les années 1861 à 1871, sont complétés et ratifiés par l'œuvre de Sybel ; d'un autre côté, le livre du Cobourg, dans bien des choses, élucide et complète la narration de Sybel, spécialement pour les évènements auxquels le duc a pu prendre une part prépondérante et active.

On a, à plusieurs reprises, relevé l'importance particulière qui doit être accordée à la relation du duc de Cobourg sur le congrès des princes à Francfort, en 1863, de sorte que nous n'avons pas besoin d'y revenir plus longuement.

Une autre publication importante est celle du comte Vitzthum von Eckstaedt, qui, dans le second volume de son œuvre, intitulé : « Londres, Gastein et Sadova, 1864-1866 », apporte des contributions intéressantes pour l'histoire des négociations diplomatiques si compliquées de ces années mémorables. Cependant, ces contributions ont, en plus d'un point, besoin d'être rectifiées.

Finalement, nous voudrions attirer l'attention du lecteur sur le second volume des « Souvenirs de Hermann von Boyen », édités par Nippold. Il est vrai, si on considère les recherches minutieuses qui nous ont fait connaître, dans leurs plus petits détails, la période des guerres contre la France au commencement de notre siècle jusqu'en 1815, ces souvenirs ne rapportent pas grand'chose de nouveau ; néanmoins, ils donnent une idée claire et vivante des circonstances qui ont eu pour conséquence l'essor de l'Allemagne, de la Prusse surtout. Boyen juge très sévèrement Frédéric-Guillaume III, et des diplomates il ne veut rien savoir. « Le « grand mérite d'un diplomate, dit-il à l'occasion, repose en règle générale sur « le succès qu'il a obtenu auprès de la soi-disant haute société : mais, dans ce « cercle, il apprend uniquement à être très réservé dans ses conversations ; il n'a « jamais l'occasion d'apprendre à connaître au fond les besoins des peuples. » Nous pouvons dire que, d'une façon générale, ce jugement de Boyen n'est pas juste ; s'il l'était, il faudrait plaindre non-seulement les diplomates, mais également ceux qui, sur le rapport des diplomates, entreprennent d'écrire l'histoire d'un certain temps ou d'un évènement déterminé.

A. F. Pribram.

Les études d'histoire, spécialement d'histoire internationale, viennent de trouver en Allemagne un appui inattendu, une haute recommandation dans la parole de S. M. l'Empereur Guillaume II. A la séance d'ouverture de la commission pour la réforme de l'enseignement supérieur, l'Empereur a prononcé les paroles suivantes :

« Avant tout, il faut que nous sachions l'histoire de notre patrie.

« Du temps où je fréquentais le collège, le Grand Électeur n'était qu'une apparition nébuleuse ; la guerre de Sept ans était presque en dehors du programme tracé et l'histoire finissait à la fin du siècle dernier, avec la Révolution française.

Les guerres d'émancipation, qui sont la période la plus importante pour tout jeune Allemand, n'étaient pas étudiées ; et ce n'est que grâce à des cours complémentaires très intéressants faits par M. Hinzpeter que j'ai été, Dieu merci, en mesure d'apprendre ces choses. Mais c'est là précisément le point saillant : pourquoi donc nos jeunes gens sont-ils induits en erreur ? pourquoi fait-on tant de plans de réformes confus et peu nets ? pourquoi critique-t-on tant notre gouvernement et s'en rapporte-t-on tant à l'étranger ? Parce que les jeunes gens ne savent pas comment notre nation s'est développée et parce qu'ils ignorent que les origines de notre situation actuelle datent de l'époque de la Révolution française. C'est pourquoi j'ai l'intime conviction que si nous exposons clairement aux jeunes gens ces traits fondamentaux, ce passage de la Révolution française dans le dix-neuvième siècle, ils jugeront autrement les questions du temps présent.[1] »

Belgique. — Le tome IX des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II* (*gouvernement de don Juan*, 1re partie, 3 novembre 1576-8 octobre 1577), par M. le baron Kervyn de Lettenhove, vient de paraître (4o, XXXVI et 580 pages). Ce volume contient 373 pièces, presque toutes empruntées aux collections du *Record-Office*. Don Juan d'Autriche prit possession de son gouvernement dans les conditions les plus critiques. A ce moment, l'Angleterre paraissait assez froide, et, en somme, plutôt portée aux idées de conciliation que représentait don Juan, si bien que Guillaume le Taciturne se tourna vers la France. La diplomatie anglaise s'émeut : elle accorde aux États une avance d'argent. Une lutte diplomatique s'engage. Don Juan d'Autriche en sort vainqueur et traite avec Élisabeth : mais c'est à elle-même qu'il en veut ; il l'embrasse pour l'étouffer. Il médite de la renverser du trône. Mais le projet d'expédition en Angleterre échoue, au grand désespoir de don Juan. Ajoutons que la main de Marie-Stuart lui était promise.

Élisabeth n'était pas plus sincère. Son ambassadeur vint suggérer à don Juan de demander sa main. Secrètement il suscite à don Juan des embarras, avec l'aide de deux personnages des Pays-Bas, MM. de Champagney et de Sweveghem. On signe à Marche une paix bien dérisoirement qualifiée d'*Édit perpétuel*. De cette source découlent mille intrigues qui se croisent dans tous les sens, et un combat corps à corps, à armes diplomatiques. L'astuce et la duplicité sont extrêmes, de part et d'autre : au fond, il s'agit toujours du trône d'Élisabeth. Élisabeth négocie avec Guillaume le Taciturne ; les négociations se refroidissent. Le Taciturne triomphe : Élisabeth accepte de lui donner son appui, mais elle y met des conditions auxquelles les États hésitent à souscrire. Les Etats ne veulent point se livrer à l'Angleterre. Élisabeth veut mettre la main sur les Pays-Bas, et le fantôme d'une intervention française l'obsède. Rome et don Juan ont juré la destruction d'Élisabeth ; Philippe II fait le projet sien, mais au moment de l'exécution, il recule toujours.

Telle est la morale de ces troubles profonds, de cette lutte acharnée. Les correspondances de Wilson, agent d'Élisabeth près de don Juan, et de Davison, son

[1] A propos de notre dernière chronique allemande, M. Max Lehmann nous écrit pour protester contre l'interprétation de sa thèse ; nous nous empressons de lui en donner acte.

agent au contraire en faveur du Taciturne, occupent la place principale dans ce volume, et constituent une série de documents de la plus haute importance.

Espagne. — Pour M. Pujol, ce ferme critique, si versé dans son sujet, qu'il a traité deux fois, d'abord en ce qui concerne sa patrie, Gerona, et la part qu'elle a prise à la guerre de séparation, ensuite dans son discours de réception à l'Académie où il parlait des révolutions de Catalogne, écrites par le fameux Melo [1], nous répéterons une fois de plus qu'il a encouru le reproche de ne pas reproduire les sources originales, c'est-à-dire le manuscrit Catalan même, écrit par Parets, déjà cité, pauvre artisan sans prétention scientifique qui, par pure curiosité, a jeté sur le papier ses impressions.

Nous pouvons appliquer notre observation à beaucoup d'ouvrages sur notre histoire régionale en ce qui concerne la Catalogne.

Il est certain que M. Pujol n'a pas suffisamment exploré les archives et les bibliothèques de France, c'est-à-dire la Bibliothèque nationale de Paris, les archives des Affaires étrangères, qui contiennent en abondance des documents avec lesquels il aurait pu constituer de nombreux suppléments à sa riche collection diplomatique. Rappelons que dans le fonds espagnol de la Bibliothèque nationale il existe maintes liasses de papiers relatifs au règne de Philippe IV, sur le soulèvement de la Catalogne et son incorporation dans la France.

Cette époque si critique pour la monarchie espagnole, déjà déchue de ses splendeurs, a, dans ces dernières années, avec raison, attiré l'attention des savants. S.-E. M. Canovas del Castillo, l'a, étudiée comme historien et érudit, comme homme de gouvernement et homme d'État; il en a fait l'objet de sa prédilection; il nous a donné ses importantes études, *Estudios del reinado de Felipe IV*, que nous avons, dans notre dernière chronique, considérées comme une révélation historique. Ces études et d'autres publiées dans la *Revista de España* et dans la *España moderna*, et d'autres, encore inédites, forment une partie de sa grande *Historia de la Casa de Austria*, au sujet de laquelle elles ont redressé bien des erreurs et détruit nombre de légendes. Nous sommes de l'avis de M. Morel Fatio : le passage capital de son 2e volume, dont nous n'avons pas pu parler, contient une nouvelle relation de la bataille de Rocroy. Le duc d'Aumale, qui a raconté cette fameuse bataille dans la *Revue des Deux Mondes* (15 avril 1883) a piqué l'amour propre espagnol ; M. Canovas a émis avec vigueur des doutes sur les assertions du duc dans son *El Solitario y su tiempo* (1883, t. II, p. 74). Dans le tome IV de son *Histoire des princes de Condé*, le duc a modifié plusieurs détails de son récit ; M. Canovas a profité des recherches et des rectifications de son antagoniste sur le sujet et nous a donné une narration très complète, exacte et pittoresque, de la bataille..

En dehors des *Estudios* de M. Canovas et de la *Crónica del Espadero* de Miguel Parets on a publié dans ces dernières années les ouvrages suivants sur le règne de Philippe IV :

Historia de Felipe IV rey de Espana, publiée pour la première fois conformément aux manuscrits de la bibliothèque nationale (*Colleccion de documentos inéditos para la historia de Espana*, t. 69, 77, 80 et 86, Madrid, 1878-1886, 4 vol. in-4o).

[1] Pujol y Camps (Celestino) : *Melo y la revolucion de Cataluna en 1640*. — Madrid, 1886.

El duque de Albuquerque en la batalla de Rocroy par A. Rodriguez Villa (Madrid 1681, in-8o).

Correspondencia diplomatica de los plenipotenciarios espanoles en el congreso de Munster de 1643 à 1648 (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana*, t. 82 à 84. Madrid 1884-1885, 3 vol. in-4o).

Quoique d'un genre complètement distinct, il nous reste à citer, parmi ces ouvrages relatifs à Philippe IV, que le *Memorial històrico espanol* nous fait connaitre, une publication modeste d'un caractère particulier qui a vu le jour cette année, sous cet étrange titre : *Miscellaneos historicos y politicos sobre la guerre de Catalona* depuis l'année 1639, de M. Alberto de Torme y Liori, éditée par M. Antonio de Font y de Boter (Barcelone, Font-Rosada, 1887). C'est une œuvre classique *à lo* Saavedra y Hurtado de Mendoza, c'est-à-dire laconique et sentencieuse, avec des prétentions à imiter Tacite. Le premier volume a seul paru ; l'auteur y entre à peine en matière. Néanmoins le critérium de l'auteur est curieux, anti-catalan (chose rare chez un Catalan) ennemi de notre antique constitution démocratique, du gouvernement de la Catalogne par ses habitants, des privilèges de la Catalogne, en revanche centralisateur et absolutiste *enragé*. Le lecteur jugera de son impartialité quand il saura que l'ouvrage est dédié à Philippe IV, dans des termes de basse adulation. Dans le second volume il sera question des rebelles Catalans.

L'Académie d'histoire a entrepris en 1885 une publication permanente sur la découverte, la conquête et l'organisation des immenses territoires découverts et conquis par les Espagnols, en Amérique et en Asie : territoires connus sous le nom général des Indes. Pour cette publication, elle a fait des recherches dans les archives d'État, particulièrement dans les riches archives des Indes qui sont à Séville. Néanmoins, bien avant que l'Académie ait songé à réaliser cet important projet et lui ait donné un commencement d'exécution, MM. Torres de Mendoza, Pacheco et Cardenas donnaient dès 1864 le premier volume intitulé : *Coleccion de documentos inéditos relativos al descubrimento, conquista y colonizaciòn de las posessiones españolas en America y Oceania.* A ce volume vinrent s'en ajouter 41 autres, dans l'espace de vingt ans : 1864-1884.

En 1883, par suite de la mort de l'éditeur, la publication a été suspendue, quand cependant il restait un grand nombre de documents inédits. Alors l'Académie, ainsi que le dit M. Oliver dans un article curieux, cité antérieurement, a repris la charge de la *Cronista mayor* des Indes et en 1885 a publié le premier volume de la nouvelle série, qui porte le titre significatif de *Coleccion de documentos inéditos relativos al descubrimiento conquista y organizacion de las antiguas posessiones de Ultramar*. Deuxième série publiée par l'Académie d'histoire, Madrid, 1885-1890, 5 vol. in-4.

De ces cinq volumes, les 4 premiers ont seuls paru ; le 1er et le 4e contiennent des documents retatifs à l'île de Cuba, depuis l'arrivée de Diego Colon auquel le roi d'Espagne a concédé des privilèges féodaux, jusqu'à 1528, où a cessé la juridiction de l'amiral. Les deux autres contiennent un grand nombre de documents concernant la première période de l'histoire de la découverte et la conquête des îles Philippines de 1541 à 1567. La lecture en est très intéressante pour connaître, entre autres choses, la religion, les coutumes et les institutions des habitants primitifs des îles.

L'académie n'a pas développé, sur le glorieux épisode de la domination espagnole en Outremer, l'activité qu'on pouvait espérer, et dont les illustres Mendoza, Pacheco et Cardenas ont donné l'exemple en entreprenant presque seuls une publication dont ils avaient donné deux à trois volumes chaque année. Néanmoins cette corporation distinguée ne manque pas d'auxiliaires intelligents et de moyens. Elle compte dans son sein des américanistes éminents comme MM. Fernandez Duro, Valera y Barrantes; d'autres, en dehors d'elle, ont porté très haut leur nom dans ce cercle d'études: MM. P. Cappa, Taviel de Andrade et Jimenez de la Espada. Dans les républiques hispano-américaines, il existe un grand mouvement de sympathie pour les recherches sur leur passé historique, soit avant Colomb, soit sous la domination espagnole ; et les érudits américains sont en grand nombre qui viennent en Espagne avec l'unique but de recourir aux archives d'État et à celles des Indes. Les gouvernements protègent également l'initiative individuelle en ce qui concerne cette étude. Une revue paraissant en Colombie apporte la copie d'un contrat passé entre le ministre de l'instruction publique et M. Rivas Groot, pour la publication en plusieurs volumes des *Noticias historiales de las conquistas de Tierra Firme en las Indias occidentales* pour les parties inédites. Au Chili, M. P. T. Medina fait paraitre une *Coleccion de documentos ineditos* sur l'histoire de cette république, depuis le voyage de Magallanes jusqu'à la bataille de Maipo, 1518-1818. M. Manuel Maria de Peralta a fait paraître l'année dernière un travail rempli de documents sur l'histoire et les limites de Costa-Rica, Nicaragua et Panama au XVIe siècle. Nous citons ces quelques exemples parce qu'ils sont venus par hasard à notre connaissance ; pour épuiser la matière, il faudrait un article plus étendu que cette chronique ne le permet.

Une intéressante série de publications, périodiques aussi, se trouve constituée par les discours lus par les académiciens à la réception dans la docte compagnie. La plupart du temps, ce sont des monographies historiques de haute valeur, ou des études critiques sur des points d'un caractère général. A ces discours de réception le président, au nom de l'Académie, fait répondre par un membre désigné par l'assemblée.

Dans la dernière année académique, trois membres ont été reçus : M. Antonio Sanchez Moguel, professeur de littérature générale et littérature espagnole à l'Université de Madrid; M. Eduardo de Hinojosa, professeur de l'école diplomatique, et M. Juan Vilanova. Les discours des deux derniers ne présentent pas le même intérêt historique que le premier ; celui de M. Hinojosa porte sur la vie et les œuvres du célèbre professeur de l'antique Université de Salamanca *D. Francisco de Victoria* ; celui de M. Vilanova sur la Proto-historia ibérica. M. Sanchez Moguel a traité un point historique très débattu, le célèbre *compromiso de Caspe*, et s'étend en des observations curieuses sur le mouvement régionaliste (autonomiste) en Catalogne et en Galicie.

M. Sanchez Moguel a parlé beaucoup du compromiso de Caspe, sur lequel il apporte des choses nouvelles. Il faut reconnaitre qu'il est un peu dur pour la Catalogne et l'infortuné comte d'Urgel. Quant à l'amour des Catalans pour ce prince, il ne fut pas aussi exclusif qu'on le croit. Les Catalans se sont battus pour le comte d'Urgel, parce que celui-ci représentait sa dynastie nationale et son indépendance.

La guerre contre D. Fernando de Antegnera est la première de ces guerres de

succession acharnées qui ont rendu célèbre la Catalogne ; guerres qu'il ne faut pas considérer comme la manifestation d'un sentiment monarchique, mais comme l'expression de l'amour des Catalans pour la patrie et la liberté.

En luttant pour le comte d'Urgel, pour le prince de Viana, contre le duc de Olivares et contre Philippe V, les Catalans entendaient lutter surtout pour la Catalogne. Nous recommandons à M. Sanchez Moguel la précieuse chronique inédite publiée l'année dernière par le *Revista Catalana* sous le titre : *Scriptura privada o Fi del comte d'Urgell.*

C'est un précieux tableau de l'époque ; la narration, remplie de couleur et de passion, est une des plus belles de notre littérature.

En indiquant les publications officielles de l'Académie, nous avons atteint le but que nous nous étions proposé en entretenant les lecteurs de la *Revue* de l'activité et des travaux de la première association pour l'étude de l'histoire de notre pays ; il nous semble néanmoins qu'il n'est pas inutile de les informer aussi des tâches de quelques académiciens pris individuellement. Depuis notre avant-dernière chronique, ont paru, en dehors des *Estudios del reinado de Felippe IV* de l'infatigable M. Canovas del Castillo, deux œuvres fort importantes : *La expulsion de los moriscos espanoles,* par M. Manuel Danvila y Collado, et la *Bibliotheca Arabico-hispana* entreprise par le savant et laborieux M. Codera.

Le fanatisme et l'envie de beaucoup d'étrangers, mal accommodés de nos gloires et de notre grandeur passée, ont obscurci le critérium historique en Espagne, jusqu'à considérer comme ignorants et fanatiques ceux qui prenaient la défense de quelques-uns des actes d'intolérance politique et religieuse de nos rois absolus et de leurs ministres. Ils continuent à juger l'histoire d'Espagne avec les idées du XIXe siècle en faisant abstraction complète de l'atmosphère morale de l'époque. M. Danvila n'a pas été victime de ces préoccupations d'un faux libéralisme, que regrettent ceux qui combattent dans les rangs des partisans de la liberté et du progrès moderne. En étudiant un grand nombre de documents inédits des archives publiques et privées, en examinant le sujet sous toutes ses faces, en tenant compte de toutes les manifestations de l'esprit public de l'époque, de la littérature aussi bien que de la vie sociale et religieuse, il a clairement démontré, en une série de conférences lumineuses, que l'Espagne, en chassant les Maures du pays, agissait par instinct de défense nationale et n'obéissait à des préoccupations d'aucune espèce.

Il suffit de lire Cervantes et de recourir au théâtre espagnol pour se convaincre de la vérité de ce que nous disons. L'expulsion était populaire, exigée par la voix impérieuse du peuple ; les classes élevées seules y étaient opposées, à cause du préjudice causé à leurs intérêts matériels. Philippe III cependant y fit une vive résistance ; tant qu'il put, il prolongea les tentatives de fusion des deux races. Le séjour des Maures en Espagne constituait un véritable péril pour la paix publique et l'unité nationale : le mouvement de l'opinion, du *suffrage universel* entraina le monarque à une mesure douloureuse qui favorisait l'unité politique et religieuse de l'État, mais causait un dommage terrible à l'agriculture.

Le savant professeur d'arabe à l'Université de Madrid, M. Francisco Codera, a rendu et continue de rendre d'autres services, d'un genre distinct, à l'histoire musulmane de notre patrie, avec sa grande entreprise de la *Bibliotheca Arabico-Hispana.* Les lumineuses recherches du modeste érudit aragonais, un des hommes

les plus savants de notre pays, rejettent dans l'ombre celles de Dozy, de Viardot, et celles de Conde, le premier espagnol qui ait ouvert la voie de notre histoire arabe, bien qu'il présente beaucoup de lacunes et que de profondes connaissances lui aient manqué.

L'histoire arabe est, on peut dire, ressuscitée entre les mains de M. Codera, qui l'a reconstruite *de fond en comble*. Dans sa *Bibliotheca* subventionnée par le gouvernement, il se propose de publier les nombreuses œuvres inédites des écrivains arabes, relatives à l'histoire hispano-musulmane. Le dernier volume publié est le tome VI destiné à compléter l'œuvre biographique du fécond historien de Valence, Aben-el-Abbar (S. XIII de T. C.), intitulée *Tecmilah*, commencée dans le tome V. M. Codera prépare actuellement l'histoire des *Sabois del Alandoluz* (España) écrite par Aben-eb-Faradhi, qui paraitra dans le tome VII de la *Bibliotheca*.

Quoiqu'il soit un peu tard et que la chose n'ait pas été publiée, nous ne pouvons passer sous silence l'importante conférence faite l'année dernière par M. Canovas del Castillo aux membres de l'Ateneo de Madrid, sur le règne de D. Pedro I de Castille. On ne pouvait traiter de façon plus neuve un sujet rebattu jusqu'à la satiété. Pour les sources historiques, M. Canovas signale comme écrivains contemporains dignes de crédit, ou qui pouvaient du moins lui fournir, après une sélection nécessaire, les dates et les faits exats, en dehors du Castillan Lopez de Ayala, le chroniqueur italien Mateo Vilani, et Froissard, le hérault et l'agent de Juan Chandos, et enfin l'historien poète Cuvelier, qui a écrit l'histoire de Duguesclin quelques années après le sombre drame de Montiel.

Ensuite M. Canovas analyse les causes de la première intervention étrangere et entre dans l'étude de la personnalité de D. Pedro et de la légende formée autour de son nom. Ses observations, où il nous apparait à la fois comme homme d'État et comme historien érudit et impartial, montrent qu'il incline du côté de ceux qui considèrent D. Pedro comme *cruel* plutôt que de ceux qui l'appellent *justicier*, et il appuie son opinion sur une critique saine et nouvelle. Jamais on n'a produit des arguments aussi originaux et aussi frappants. Ses portraits historiques sont admirables; ses descriptions de batailles sont pleines de couleur et d'animation.

Nous devons terminer cette chronique par une note triste, dédiée à la mémoire du savant académicien D. Vicente de la Fuente qui a tant de fois présidé les séances de l'Académie royale d'histoire. Menendez Pelayo le peint d'un coup de pinceau dans le tome III de son *Historia de los Heterodoxos Espanoles* p. 757 en disant: « Dans les œuvres de ce fécond et calme canoniste revivent la tradition, l'esprit et jusqu'aux formes de nos anciennes écoles; il est peut-être le plus pur représentant de nos races universitaires et d'une méthode d'enseignement tout près de se perdre. »

L'illustre Vicente de la Fuente a écrit beaucoup d'ouvrages de controverse religieuse et de droit canonique et des travaux historiques aussi importants que nombreux, qui se distinguent par leur esprit de sagace critique, bien que la forme soit un peu négligée. Nous devons citer sa monumentale *Historia eclesiastica de España* en 6 volumes, la seule qui existe en notre pays; les traités 87 et 88 de la *España Sagrada*, écrits par ordre de l'Académie royale d'histoire; les précieuses

études : *Estudios críticos sobre la Historia y el Derecho en Aragon* ; une *Historia de Calatayud*, et une brochure intéressante sur *Las comunidades de Aragon*.

A. Rubió y Lluch.

Italie. — M. Giov. Filippi, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les estimables travaux, vient de publier deux nouvelles brochures sur l'histoire de Savone : *Nuovi documenti intorno alla dominazione del Duca d'Orleans in Savona* (1394-1397), à laquelle il a joint le texte de quatre documents importants d'Enguerrand de Coucy et du comte de St Pol : *Una contesa tra Genova et Savona, nel Secolo XV*, page nouvelle de l'histoire des luttes incessantes entre Savone et Gênes ; la nouvelle difficulté était relative à la possession incertaine du territoire de Quiliano, en 1405. L'opuscule du même auteur *Il matrimonio di Bona di Savoia con Galeazzo Maria Sforza*, édité *per le nozze* de M. Carlo Cipolla, dont le nom est si sympathique aux lecteurs de notre *Revue*, touche à des questions d'ordre plus général : aux rapports de Milan avec la Maison de Savoie et avec la France. Quoique la question traitée par M. Filippi soit déjà élucidée par de nombreux travaux, l'auteur lui apporte de nouvelles contributions, surtout des détails pittoresques. Il montre, contrairement à l'opinion reçue, que la main de Bonne de Savoie fut demandée, et non pas seulement acceptée, par Galéas Sforza. Il révèle les difficultés opposées en France à ce mariage, les démarches de l'envoyé milanais pour sa réalisation et pour en assurer l'apparat. On sait que, pour se rendre à Milan, Bonne de Savoie dut faire un long détour afin d'éviter le Piémont. M. Filippi a retrouvé dans les Archives de Milan un curieux rapport de Tristan Sforza sur le caractère de la princesse, et sur son voyage de San Remo à Savone. Il fallait aller par mer : la traversée fut difficile et excessivement longue ; la malheureuse fiancée n'en pouvait plus. Ce n'était que le commencement de ses infortunes ! Tristan fait de Bonne un portrait touchant : « Elle est, dit-il, pure, sincère et bonne comme un agneau..., docile comme un enfant de huit ou dix ans, toute prête à faire tout ce que vous voudrez ».

M. le Dr Giul. Romano, professeur au lycée de Pavie, s'est avantageusement fait connaître par des travaux sur les Visconti, qui font augurer de sérieuses productions. Il fait trêve aujourd'hui à ses recherches habituelles pour donner au public un intéressant document. Originaire d'Eboli, M. Romano a eu la bonne fortune de rencontrer une relation inédite de la mort du roi Murat, écrite par l'ecclésiastique qui l'assista à ses derniers moments, un chanoine T. A. Masdea. M. Romano en a tiré un récit, intéressant à plus d'un titre, qu'il publie sous le titre de *Ricordi Murattiani* (Pavia, 1890, broch. de 45 p.). Il y a ajouté quelques pièces curieuses sur la reconnaissance témoignée par Ferdinand IV aux habitants de Pizzo, pour la capture de Murat.

En même temps que paraissait la 2e édition du traité de M. Cogordan, *La nationalité au point de vue des rapports internationaux*, M. le Dr Giovanni Gorrini publiait à Voghera la thèse qu'il a soutenue à Rome en décembre 1889 pour le doctorat de jurisprudence sous le titre de *La Concessione della Cittadinanza*. Jurisconsulte et naturellement familier avec les questions internationales, M. Giov. Gorrini a fait précéder cette étude de législation comparée d'un résumé, en 32 pages, de l'historique de la question. Il indique les idées qui ont prévalu

depuis l'antiquité classique jusqu'à la fin du siècle dernier, et les principes modernes sur la matière, et la doctrine de M. Mancini. Dans le chapitre 2, il cite sommairement les législations correspondantes. Comme le dit M. Giov. Gorrini, l'histoire de la naturalisation, si intéressante pourtant, n'a jamais été faite, et les textes sont rares. Aussi l'auteur se restreint-il assez sur ce chapitre. D'après lui, la première forme de naturalisation a consisté dans des lettres de sauf-conduit, et dans les chartes d'incolat et d'adoption. Ce n'est que plus tard qu'on a distingué les deux sortes de naturalisation *de intus tantum* et *de intus et extra*. Nous ne pouvons qu'indiquer cette théorie.

Les lois françaises de 1790-93, les décret et ordonnance de 1808 et 1814, la loi de 1849 ont reconnu la naturalisation comme un droit, mais en conservant les traces des deux espèces de naturalisation. Dans les premiers temps du royaume d'Italie, la question est demeurée obscure jusqu'à la législation de 1865 que l'auteur s'est donné pour mission d'étudier.

Russie. — Malgré l'intérêt que devrait avoir pour le public russe l'histoire diplomatique de la navigation sur le Danube, cette question, qui a toute une littérature en Europe, n'a été abordée jusqu'à présent d'une manière plus ou moins détaillée par aucun des publicistes russes. Cette lacune vient d'être remplie par l'ouvrage de *M. Forsteter*, publié sous la direction du professeur agrégé de l'Université de Moscou, M. Oulanitski, et ayant pour titre : *le Danube comme fleuve international*. L'auteur donne un exposé détaillé de l'histoire diplomatique de la navigation sur le Danube depuis le commencement du XIXe siècle ainsi que des opinions émises à ce sujet par les publicistes. Entre autres, la question si controversée des droits riverains de la Roumanie fait l'objet d'un examen spécial. Malheureusement l'auteur se place du côté des publicistes autrichiens ; il trouve que les intérêts de l'Europe seraient mieux garantis, étant placés sous la sauvegarde de l'Autriche-Hongrie que si les droits et intérêts légitimes de la Roumanie sont satisfaits.

M. A. Brückner (professeur de l'Université de Dorpat) a publié la suite (les 2e et 3e vol.) des *Matériaux pour servir à la biographie du comte N.-P. Panine*. Ces deux volumes se rapportent à l'époque où le comte Panine occupait le poste de ministre de Russie à Berlin, depuis le mois de juillet 1797 jusqu'à 1799 (le 3e vol. de cette série est sous presse) et renferment 650 documents, extrait des deux Archives du ministère Impérial des Affaires étrangères (à Moscou et à St-Pétersbourg), des archives du comte Panine et autres. La plus grande partie de ces documents est en langue française. Ils sont partagés en deux groupes : *a*) documents officiels (correspondance avec l'empereur Paul, le chancelier comte Bezborodko, le vice chancelier prince Kourakine, avec les ministres prussiens, avec Louis XVIII et ses adhérents, avec Caillard, etc.), et *b*) documents privés (correspondance avec le comte Worontsow et Kourakine).

L'époque à laquelle se rapportent tous ces documents est si intéressante pour l'histoire de la France, et les efforts faits par le comte Panine à Berlin dans le but d'attirer la Prusse dans une coalition contre la France sont si intimement liés avec les combinaisons diplomatiques qui se tramaient presque dans toute l'Europe contre les armes victorieuses de la France, qu'il serait impossible de faire ressortir la valeur des actes publiés par M. Brückner dans une notice succincte.

Nous nous contentons de recommander cette intéressante publication à l'appréciation du public. Du reste, la publication en question aurait encore gagné sous le rapport de sa valeur historique, si l'éditeur ne l'avait pas réduite aux seuls documents, ayant un rapport direct avec la *personne* du comte Panine ; nous regrettons peut-être qu'il ait éliminé certains documents annexés à ceux publiés par lui et que certains autres ne soient publiés qu'en extraits.

Dans la 5e livraison des *Archives Russes*, nous trouvons une lettre des princes frères de Louis XVI, Louis et Charles Philippe, à Catherine II, en date du 29 juillet 1791 et deux lettres de l'impératrice en réponse à cette lettre en date du 19 août. Les copies de ces lettres se trouvent dans un cahier manuscrit de F. Cristine (employé par Louis XVI à l'étranger), contenant différents documents ayant rapport à l'histoire de France de cette époque et appartenant au comte S. Cheremetew. Cette correspondance a été échangée par l'entremise de Bombelles. La lettre des princes-frères ne présente rien de bien intéressant. Quant aux lettres de l'impératrice, en réponse aux secours que les princes lui demandent, elle écrit qu'elle considère la cause du roi Louis XVI « comme devant devenir celle de toutes les têtes couronnées », et elle applaudit à leurs desseins justes, nobles et glorieux. Répondant à l'endroit de la lettre des princes, où ils disent que Catherine partage avec Pierre le Grand d'avoir créé son vaste Empire, car s'il l'a, le premier, fait sortir du chaos, etc., elle écrit que « le Ciel a réservé à vos Altesses Royales le soin et la gloire de débrouiller un chaos plus effectif que celui dans lequel on suppose que Pierre le Grand trouva son empire, » elle espère « que tous les esprits s'animeront à vous seconder, que votre vœu réunira les différens états dispersés, que votre exemple donnera une nouvelle force au zèle, au courage de cette noblesse qu'il est impossible d'abattre et de détruire, mais à laquelle, comme à tous combattans et à toute entreprise, il faut sans doute des chefs. » A cette lettre, l'impératrice joint sa réponse au mémoire, par lequel les princes lui confiaient leurs vœux et leurs espérances ; dans cette réponse elle leur annonce que « l'éloignement et l'embarras de mes propres affaires m'empêchent pour le présent d'envoyer à vos Altesses Royales un secours aussi effectif et aussi prompt que l'exigence de vos affaires le demande peut-être ; j'ai jugé que le seul et unique que je pouvais vous donner avec célérité était celui que j'enferme dans cette lettre. Acceptez-le à titre de prêt ; vous me le rendrez quand l'état du royaume de France et vos propres affaires vous le permettront. » Une lettre de change à l'ordre du porteur pour une somme de 500 m. roubles était incluse dans ce billet.

La 9e livraison de la même revue contient 20 documents, extraits par M. Tatistchew des archives du ministère des Affaires étrangères de France et ayant rapport aux négociations secrètes entre Napoléon Ier et Alexandre, après l'entrevue d'Erfurt, relatives au projet de mariage de l'empereur des Français avec la Grande Duchesse Catherine, sœur de l'empereur de Russie. Dans une courte préface, M. Tatistchew explique comme quoi le refus de la main de la Grande Duchesse a eu pour conséquence le refus de Napoléon de ratifier la Convention, conclue par Caulaincourt avec la Cour de Russie concernant la Pologne, ce qui amena la rupture de l'alliance de Tilsit et la catastrophe de 1812. Les documents précités que M. Tatistchew donne en traduction russe servent à prouver la connexité existant entre ces diverses phases des relations entre Alexandre Ier et Napoléon.

Les rapports entre la Russie et la France font aussi l'objet de deux articles de M. Tatistchew dans la revue *Le messager Russe* (mars-avril), ayant pour titre : « Le partage de l'univers (de Tilsit à Erfurt) ». Dans le rapprochement survenu en 1807-1809 entre Alexandre et Napoléon, l'auteur aperçoit un retour salutaire de la politique russe vers les vrais principes après les erreurs commises à l'époque précédente, depuis les dernières années de Catherine II. C'est la politique des intérêts de la Russie qui remplace une politique, basée sur « des principes abstraits de droit et d'équité ».

Malheureusement cette nouvelle direction de la politique russe ne fut que de courte durée, et elle ne préserva pas l'Europe de même que la Russie et la France de la catastrophe de 1812-1815. Dans son récit, l'auteur expose d'abord la politique d'Alexandre (contre-carrée parfois par ses ministres et diplomates) envers la France au commencement de son règne et le changement survenu par suite de la proclamation du « consulat à vie », des liens avec la Cour de Prusse et des principes « de droit et d'équité », préconisés par le prince Cartoryszki. Ensuite l'auteur nous donne une analyse de la politique de la Prusse ; le fait d'une alliance, conclue par la Prusse simultanément avec la France et la Russie, ennemies, suffit pour la caractériser, et l'attachement aveugle d'Alexandre pour la famille royale de Prusse suffisait pour expliquer la possibilité d'une pareille anomalie politique. Tandis que la Prusse ne considérait que ses intérêts propres, Alexandre faisait parade de son désintéressement absolu, de ses sentiments magnanimes pour le salut de l'Europe et le bien de l'humanité et de ses sentiments chevaleresques ainsi que de son dévouement cordial pour le couple royal de Prusse, que la Russie payait du sang de milliers de ses soldats employés à l'étranger pour la bonne cause « et les beaux yeux de la reine de Prusse. »

Enfin nous trouvons dans l'étude de M. Tatistchew un récit détaillé des pourparlers entre la Russie et la France en vue de la paix ou d'un armistice en 1806. La Russie se fait le champion des intérêts de l'Angleterre, de Naples, du Danemark et de la Suède, de la Turquie, en un mot de toute une série d'États étrangers, beaucoup plus que des intérêts russes. Cependant, le 8 (20) juillet 1806, on finit par signer un traité, qui ne fut pas ratifié par Alexandre...

M. Teplow donne dans la même revue une étude historique sur les *Représentants des Puissances dans l'ancien Constantinople*. C'est une esquisse succincte des usages diplomatiques et de l'étiquette, observés à Constantinople envers les représentants des puissances chrétiennes aux XVIe et XVIIe siècles et des mésaventures qu'ils éprouvaient dans leurs relations diplomatiques avec les Turcs. L'auteur s'applique à relever la différence entre la conduite des anciens ambassadeurs russes envoyés auprès de la Porte et la conduite de la plupart des diplomates européens, et tâche de démontrer que les Russes ont réussi à en imposer aux Turcs par leur conduite pleine de dignité et de fermeté, à leur inspirer les égards dûs à la personne du monarque et à l'État qu'ils représentaient.

W. Oulanitski.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin Mensual.** — *Juillet.* — Recepcion del Ministro residente de la Reblica Argentina en Bolivia, Don Belisario J. Montero. Nombramiento en el Cuerpo consular. — *Août.* — Invitacion del gobierno de los Estados Unidos para que la Republica adhiera al dictamen de la Comision de comunicaciones por ferrocarril, expedido en el congreso internacional de Washington. — Nombramiento en el Cuerpo consular. — *Septembre.* — Recepcion del E. E. y Ministro plenipotenciario de la Republica O. del Uruguay, Dr. D. Ernesto Frias. Discursos pronunciados. Decreto. — Notas relativas al retiro de la mision del Sr. Baron de Alencar, E. E. y ministro plenipotenciario del Brasil. Cartas autografas. — Nombramiento en el Cuerpo consular de la Republica.

FRANCE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie, 1881-1890 (204 p. in-8, six chapitres, conclusions et documents annexés).

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **United States.** — *No 2.* — Behring Sea seal fisheries correspondence, 1886-90. — **Washington**: International marine conference. Summary of protocols and final act.

PORTUGAL

NEGOCIOS EXTERNOS. — *Documentos apresentados ás Cortes na sessão legislativa de 1890 pelo ministro e secretario d'Estado dos negocios estrangeiros.* — **Negocios da Africa oriental e central** : Correspondencia com a Inglaterra e documentos correlativos até 13 de janeiro de 1890 (206 pièces, du 15 juin 1888 au 13 janvier 1890). — Relatorio e documentos ácerca do conflicto do Chire (3 pièces, 42 annexées, du 19 octobre 1888 au 11 janvier 1890). — Fundação da missão religiosa de M'Ponda (23 pièces, du 6 novembre 1888 au 11 juillet 1889). — **Negociações do tratado com a Inglaterra** (323 pièces, du 13 janvier au 14 septembre 1890).

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Documents parlementaires.* — T. 27 et 28. Session ordinaire de 1889. 2 vol. in-4° à 3 col. T. 1er : du 8 janvier au 11 avril 1889, 971 p. ; t. 2 : du 14 mai au 15 juillet 1889, 527 p. T. 29. Session extraordinaire de 1889. Tome unique : du 12 novembre au 23 décembre 1888. In-4° à 3 col., 487 p. *Paris, impr. des journaux off.*

ANNALES DU SÉNAT. — *Débats parlementaires.* — Session extraordinaire de 1889, T. 26 : du 12 novembre au 23 décembre 1889. In-4° à 3 col., 275 p. *Paris, imp. des journaux off.*

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *N° 4.* — **F. Aubertin** : Les débuts diplomatiques de Talleyrand. Sa mission à Londres, 1792. — **P. d'Orgeval** : Les protectorats allemands.

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR 1890. — Nouvelle série. T. 12. (33e année). 3 juin 1890. In-8°, 494 pages avec cartes. *Paris, Berger-Levrault.*

CORRESPONDANT. — *10 août.* — **P. de Haulleville** : Le roi Léopold II et l'État indépendant du Congo. — *25 août, 10 et 25 septembre.* — **P. Thureau-Dangin** : Les dernières années de la monarchie de juillet ; M. Guizot et lord Aberdeen ; les mariages espagnols. — *10 octobre.* — **Mte de Courcy** : Un grand inquisiteur à la cour de France. — **Baguenault de Puchesse** : Les souvenirs de M. de Barante.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES. — *Août.* — **P.-E. Hamon** : Les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre.

NOUVELLE REVUE. — *15 septembre.* — **Prince de Valori** : Les czars et la France. — **Ed. Fuster** : Sedan et l'Allemagne contemporaine. — *1er octobre.* — **Cte Vasili** : Le vrai Maroc. — **H. Gaidoz** : Le Grand-Duché de Luxembourg ; son histoire, ses institutions, ses traditions. — *15 octobre.* — Les mémoires du prince de Talleyrand ; l'affaire du duc d'Enghien.

REVUE D'ALSACE. — *Juillet-septembre.* — **R. Reuss** : L'Alsace pendant la Révolution française ; correspondance officielle de Schwendt, député de Strasbourg (janvier-mars 1790). — **X. Mossmann** : Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans, tirés des Archives de Colmar (suite).

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Août.* — **D. Bellet** : Les procédés de colonisation de la République Argentine. — *Août et septembre.* — **P. Gaffarel** : Les Irlandais en Amérique avant Colomb, d'après la légende et l'histoire ; colonisation de l'Irland-it-Mikla. — *Septembre.* — **L. Delavaud** : Le mouvement géographique ; le partage de l'Afrique et l'Angleterre. — **L. Vignols** : La France à Madagascar de 1674 à 1750. — **Gaudefroy-Demombynes** : Zanzibar ; le traité anglo-allemand et l'est africain.

REVUE DES DEUX MONDES — *1er août.* — L'expédition d'Égypte ; fragments des « Mémoires militaires » du colonel Vigo-Roussillon (1793-1837). — *15 août et 15 septembre.* — **G. Cavaignac** : La Prusse après Tilsit ; les débuts de la réforme sociale ; la réforme militaire.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Octobre.* — **Cte H. de la Ferrière** : Les dernières conspirations du règne de Charles IX. — **G. Fagniez** : Le père Joseph et Richelieu ; la déchéance politique et religieuse du protestantisme et la première campagne d'Italie (1627-1638). — **A. Spont** : La France et l'unité allemande.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Décembre.* — **Funck-Brentano** : La force et la liberté. — **H. de La Ferrière** : Marie Stuart.

REVUE FRANÇAISE ET EXPLORATION. — *1er mai.* — **Benjamin Sulte** : Origines des Canadiens français. — *15 juin.* — L'Allemagne au Maroc.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *12 juillet.* — La France et l'Angleterre, puissances coloniales. — **S.-A. van Raalte** : La révolution brésilienne et son influence sur les autres tats de l'Amérique du Sud. — *26 juillet.* — **A. Malet** : Metternich et la question

des Balkans. — *23 août.* — La convention anglo-française pour l'Afrique. — *6 septembre.* — **G. Giacometti** : Les origines de l'alliance italo-germanique. — **Ed. Simon** : La fondation de l'empire allemand, d'après H. de Sybel. — *27 septembre.* — **A. Malet** : Le prince de Talleyrand et la maison d'Orléans.

Revue historique. — *Novembre.* — **B. de Mandrot** : Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 1433-1477. — **L. Vignols** : Le commerce hollandais et les congrégations juives à la fin du XVIIe siècle.

Arvède Barine. — Princesses et Grandes Dames. Marie Mancini ; la Reine Christine ; Une princesse arabe : la Duchesse du Maine ; la Margrave de Bayreuth. 2e *éd.* In-18. 359 p. *Paris, Hachette.*

Basset (R.). — Documents musulmans sur le siège d'Alger en 1541. In-8°, 48 p. *Paris, Leroux.*

Brutails (J.-A.). — Documents des archives de la chambre des comptes de Navarre (1196-1384). In-8°, xxxvi-204 p. *Paris, Bouillon.*

∴ — État du personnel et organisation des bureaux du ministère des Affaires étrangères, suivis de la liste des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger et de celle des agents diplomatiques et consulaires étrangers en France. (3 juin 1890). In-8°, 88 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Carette (Mad. A.). — Erinnerungen aus den Tuilerien. Aus dem Franz. von E. v. Adlersfeld. 1. Bd. *Breslau, Schlesische Verlagsanstalt.*

Clercq (A. de) et de **Vallat.** — Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires, suivi du tarif des chancelleries et du texte des principales lois, ordonnances, circulaires et instructions ministérielles relatives aux consulats. Nouv. édit. Tome I. In-8, xv-823 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Cosnac (G. J. de) et **E. Pontal.** — Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc Des Cars. T. 10. (Janvier 1706-décembre 1707). In-8°, 447 p. *Paris, Hachette.*

Debidour (A.) — Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin (1814-1878). In-8. T. I. XII-460 p. T. II. 600 p. *Paris. F. Alcan.*

De Ridder (A.). — Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du xvie siècle. In-8, 160 p. *Louvain, C. Peeters.*

Fiore (Pasquale).— Un appel à la presse et à la diplomatie. L'Empereur d'Allemagne ; la France ; la question européenne ; une solution. In-8°, 44 p. *Paris, Chevalier-Marescq.*

Font-Réaulx (H. de). — La jeunesse de Mazarin. Sa carrière de diplomate et d'homme d'État. In-8°, 160 p. *Limoges, Ardant et Ce.*

Gaulot (P.). — Fin d'empire (La vérité sur l'expédition du Mexique, d'après les documents inédits d'E. Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire). In-18, 354 p. *Paris, Ollendorff.*

Houssaye (A).— Galerie du xviiie siècle. (Louis XV ; le Règne de Louis XV ; les Maîtresses du roi ; la Duchesse de Châteauroux ; la Marquise de Pompadour ; la Comtesse du Barry. In-18, 375 p. *Paris, Charpentier.*

Joubert (A.). — Documents inédits sur la guerre de Cent Ans. Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé (21 avril-23 mai 1421, n. s.) (British Museum). In-8°, 11 p. *Angers, Germain et Grassin.*

La Trémoïlle (duc de). — Les La Trémoïlle pendant cinq siècles. T. I. Guy VI et Georges, 1843-1446. In-4, vii-217 p. *Nantes, Grimaud.*

Lamb (Lady). — Warrior Kings from Charlemagne to Frederick the Great. With Illustrations by A. De Neuville and others Artists. New ed. In-8°, 370 p. *London, Routledge.*

Le Normant des Varannes (E.). — Histoire de Louis XVII, d'après des documents inédits (officiels et privés). In-8, xiv-472 p. *Orléans, Herluison.*

Leray (V.). — Droit international privé. La Loi du 26 juin 1889 et la condition des étrangers. In-8°. 24 p. *Paris, Mas.*

Maggiolo (A.). — Corse, France et Russie. Pozzo di Borgo (1764-1842). In-18, vi-454 p. avec portrait. *Paris, C. Lévy.*

Notovitch (N.). — L'Europe à la veille de la guerre. In-18, 138 p. *Paris, Savine.*

Pallain (G.). — Correspondance diplomatique de Talleyrand. Le Ministère de Talleyrand sous le Directoire. In-8°, lvi-471 p. *Paris, Plon.*

Pallu de La Barrière (E.). — Chine et Tonkin. Situation générale du Tonkin : Affectation utile des crédits de la métropole ; Conséquences du traité de commerce avec la Chine. In-4°, 24 p. *Paris, P. Dupont.*

Rouard de Card (E.). — Études de droit international. In-8°, vii-232 p. *Paris. Pedone-Lauriel.*

Roy (J. J. E.). — Les Français en Russie. Souvenirs de la campagne de

1812 et de deux ans de captivité en Russie. In-8°, 240p. Tours, *Mame et fils.*

Silvestre (J.). — L'Empire d'Annam et le Peuple annamite. Aperçu sur la géographie, les productions, l'industrie, les mœurs et les coutumes de l'Annam. Publié sous les auspices de l'administration des colonies. Avec carte. In-18, 380 p. *Paris, F. Alcan.*

Simond (Ch.). — Œuvres et Correspondance de Napoléon Ier. Avec introduction historique et littéraire. In-8°, 32 p. *Paris, Gautier.*

Trousset (J.). — Histoire d'un siècle. La Révolution française; le Consulat; l'Empire; les Deux Restaurations; la Monarchie parlementaire; la Deuxième République; le Second Empire; la Troisième République. T. 5. (1807-1813). In-8°, 360 pages. *Paris, Librairie illustrée.*

Væsen (J.) et Etienne **Charavay**. — Lettres de Louis XI, roi de France. Publiées d'après les originaux. T. 4 : Lettres de Louis XI (1469-1472). In-8, 382 p. *Paris, Laurens.*

Vandal (A.). — Négociations avec la Russie relatives au second mariage de Napoléon. In-8°, 47 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Welschinger (H.). — L'Europe et l'exécution du duc d'Enghien. In-8°, 47 p. *Amiens, Delattre-Lenoel.*

Wickersheimer (E.). — L'Europe en 1890; par E. Wickersheimer, ancien député. In-18, 321 p. *Paris, Plon.*

Zeller (B.). — Henri II, Philippe II. Bataille de Saint-Quentin. Reprise de Calais (1156-1558). Extraits des Mémoires de François de Rabutin, de Montluc, etc. In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

Id. — Montluc et le siège de Sienne. Abdication de Charles-Quint. Trêve de Vaucelles (1554-1557). Extraits de Montluc, de François de Rabutin, des Ambassadeurs vénitiens. In-16, 191 p. *Paris, Hachette.*

ALLEMAGNE

Geschichte der Wissenschaften in Deutschland. Neuere Zeit. Hrsg. durch die histor. Kommission bei der koenigl. Akademie der Wissenschaften. 21. Bd. 2. Abtlg. *München, Oldenbourg.* — **M. Jachus** : Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland. 2. Abtlg. 17. u. 18. Jahrh. bis zum Auftreten Friedrichs d. Grossen 1740.

Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit. 2. Gesammtausg. 28. Bd. *Leipzig. Dyk.* — **Büdinger** : Die Fortsetzung d. Regino. Nach der Ausg. der Monumenta Germaniae übers. v. W. Wattenbach neu bearb. Aufl.

Geschichte der europaischen Staaten. Hrsg. v. A. H. L. Heeren, F. A. Ukert u. W. v. Giesebrecht. — *51 Lfg, 2. Abth.* — **M. Brosch** : Geschichte v. England. 6. Bd.—*52. 1.*—**W. Schirrmacher** : Geschichte v. Spanien v. F. 5. Bd. Geschichte Spaniens vornehmlich im 14 Jahrh.

Historische Zeitschrift. *3.*— **Wilhelm Lang** : K. Fr. Reinhard als Gesandter in der Schweiz (1800-1801).

Urkunden u. Actenstuecke zur Geschichte d. Kurfuersten Friedrich Wilhelm v. Brandenburg. — 13. **R. Brode** : Politische Verhandlungen IX. — 14. **A. F. Pribram** : I. Auswærtige Acten III. 1. Thl. (Oesterreich).

∴ — Bismarck und England. Geschichte der Beziehungen Deutschlands und Englands seit dem Krimkriege. In-8, 311 p. *Berlin, Eckstein.*

∴ — Bismarck's politische Briefe aus den Jahren 1849-1889. 3. Sammlg. 2. Aufl. *Berlin, Steinitz' Verl.*

Bockenheimer (K. G.). — Geschichte der Stadt Mainz während der 2. französischen Herrschaft (1798-1814). *Mainz, Kupferberg.*

Eberstein (A. Frhr. v.). — Kritische Bemerkungen üb. Heinrich v. Sybel's Begründung d. deutschen Reiches durch Wilhelm I. 2 Thle. *Wiesbaden, Schellenberg.*

Fabri (F.). — Der deutsch-englische Vertrag. Rede. *Köln, Du Mont-Schauberg.*

Gaehtgens (P.). — Die Beziehungen zwischen Brandenburg u. Preussen unter Kurfürst Friedrich II (1437) 1440-1470. *Giessen, Ricker.*

Grossmann (J.) et **M. Scheins**. — Monumenta Zollerana. Urkunden-Buch zur Geschichte d. Hauses Hohenzollern. 8. Bd. Ergänzungen u. Berichtigung. zu Bd. 1 7. 1085-1417. *Berlin, Moeser.*

Heidenhain (A.). — Die Unionspolitik Landgraf Philipps v. Hessen 1557-1562. *Halle, Niemeyer.*

Keutgen (F.). — Die Beziehungen der Hanse zu England im letzten Drittel d. 14. Jahrh. *Giessen, Ricker.*

Kœttschau (C.). — Westeuropa kosakisch od. geeint. Die Notwendigkeit e. französisch-deutschen Versöhnung. dargelegt. *Strassburg, Strassburger Druckerei u. Verlagsanstalt.*

∴ — Lage in Afrika unmittelbar vor u. nach dem deutsch-englischen Vertrage, vom politischen Standpunkte aus betrachtet. *Dresden, Pierson.*

Krumbholtz (R.). — Samaiten u. der deutsche Orden bis zum Frieden am Melno-See. *Königsberg i/Pr., Beyer.*

Kurze (F.). — Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis recusi. Regi nonis abbatus Prumiensis chronicon

cum continuatione Treverensi. *Hannover, Hahn.*

Meyer v. Knonau (G.). — Jahrbücher d. deutschen Reiches unter Heinrich IV. u. Heinrich V. 1. Bd.: 1056-1069. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Mirbt (Carl.),— Die Absetzung Heinrichs IV. durch Gregor VII. in der Publicistik jener Zeit. In-8, 50 p. *Leipzig, Hinrichs.*

Mueller (Wilh.). — Deutschlands Einigungs-Kriege (1864-1871). In-8, 513 p. *Kreuznach Voigtlænder.*

Nippold (F.). — Erinnerungen aus dem Leben d. General-Feldmarschalls H. v. Boyen. 3. Tl. Der Zeitraum vom Bündniss v. Kalisch bis zur Leipziger Schlacht. *Leipzig, Hirzel.*

Schmidt-Weissenfels. — Das 19. Jahrhundert. Geschichte seiner ideellen, nationalen u. Kulturentwickelg. *Berlin, Lüstenöder.*

Schück (Dr Rich.). — Brandenburg-Preussens Kolonial-Politik unter dem grossen Kurfürsten und seinen Nachfolgern. (1647-1721). In-8, XXXI-406 et XII-602 p. *Leipzig, Grunow.*

Stolzenberg-Luttmersen (E. von).— Die Spuren der Longobarden vom Nordmeer bis zur Donau. In-8, VI-56 p. *Hannover, Hahn.*

Sybel (H. v.). — Die Begründungd. Deutschen Reiches durch Wilhlem I. Vornehmlich nach den preuss. Staatsacten. 5. (Schluss). Bd. 3. Aufl. *München, Oldenboug.*

***. — Unsere Minister seit 1862. Erinnerungen eines Zeitgenossen. *Berlin, Eckstein Nachf.*

Vitzthum von Eckstaedt (K.F. Graf.). — London. Gastein und Sadowa, 1864-1866. Denkwürdigkeiten. In-8, XX-523 p. *Stuttgart, Cotta.*

Walcker (K.).— Politik der konstitutionellen Staaten. *Karlsruhe, Macklot.*

Wolf (G.). — Der Augsburger Religionsfriede. *Stuttgard, Göschen.*

Zimmermann (A.).— Maria die Katholische. Eine Skizze ihres Lebens u. ihrer Regierung. *Freiburg i/Br., Herder.*

AUTRICHE

Elben (D. Arnold). — Vorderoesterreich und seine Schutzgebiete in Jahre 1524. In-8, XII-161 p. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Kematmueller (H.). — Die periodische Wiederkehr der Hegemoniefrage zwischen der germanischen und slavischen Race in der Geschichte. In-8, 34 p. *Temesvar, Ramel.*

Krones (F. Ritter v.). — Tirol 1812-1816 u. Erzherzog Johann v. Oesterreich, zumeist aus seinem Nachlasse dargestellt. *Innsbruck, Wagner.*

Siegler Eberswald (H.). — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (Geschichte der Kæmpfe Oesterreichs). XIV. Spanischer Successions-Krieg. Feldzug 1712. Nach den Feld-Acten und anderen authentischen Quellen. In-8, XI-424 et 335 p. *Wien, Gerold.*

Sutherland (A. and G.). — History of Austria, from 1605 to 1888, 14 th. ed. In-8, 206 p. *London, Robertson.*

Weiss (Dr J. B.).— Lehrbuch der Weltgeschichte. IX. 1. In-8. VII-770 p. *Graz, Styria.*

Zeissberg (Dr Heinr. von).— Zur deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs. Ein Beitrag zur Geschichte des Revolutionsjahres. In-8, 136 p. *Wien, Tempsky.*

BELGIQUE

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE. — *2e Livr.* — **C. Piot** : A propos de différentes publications faites à l'étranger et intéressant l'histoire de Belgique. — **P. Genard** : Deux documents concernant les projets de fortification d'Anvers de l'empereur Napoléon Ier.

RECUEIL DES TRAVAUX ET DE LA CONFÉRENCE D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — *N° 2.* — **A. Cauchie** : La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai. — *N° 3.* — **A. de Ridder** : Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle.

REVUE GÉNÉRALE DE BELGIQUE. — *N° 5.* — **M. de Marcey** : Catherine d'Aragon.

REVUE DE BELGIQUE. — *1890.* — **M. Philippson** : Mirabeau. — **L. Navez** : Les causes et les conséquences de la grandeur coloniale de l'Angleterre.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *N° 4.* — **Thomas Barclay** : Le droit de visite, le trafic des esclaves et la conférence antiesclavagiste de Bruxelles. — **Ed. Engelhardt** : De la condition juridique des consuls. Etude sur l'immunité personnelle. — Chronique des arbitrages internationaux.

Kervyn de Lettenhove (baron). — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II. T. IX. Gouvernement de don Juan. 1re partie (3 novembre 1576 - 8 octobre 1577). In-4, XXXVI-580 p. *Bruxelles, Hayez.*

Moynier (G.). — L'institut du droit international. In-8, 31 pages. *Paris, Picard.*

CHILI

B*** (capitaine). — Etude historique sur la guerre du Chili contre le Pérou et la Bolivie (1879-1880-1881). In-8°, 58 p. et carte. *Poitiers, Millet, Descoust et Pain.*

COSTA-RICA

Fernandez (L.). — Historia de Costa Rica, durante la dominación española (1502-1821). In-4, VII-610. *Madrid, Ginés Hernández.*

DANEMARK

Sidgwick (Charlotte S.). — The story of Denmark. With Illusts. In-8, 314 p. *London, Longmans.*

ESPAGNE

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA. — *Juillet-Septembre.* — **A. Maria Fabié** : Nueva coleccion de documentos para la historia de México.

Coleccion legislativa de Espana (continuación de la Colección de Decretos). — Primer semestre de 1888. Tomo CXL. In-4, 1384 p. *Madrid. Imp. del ministerio de gracia y justicia.*

Cappa (P. Ricardo). — Estudios criticos acerca de la dominación española en América. Tomo IV. Las guerras civiles. In-8, 321 p. *Madrid, Ruiz de Castroviejo.*

Fiore (Pasq.). — Derecho internacional privado, ó principios para resolver los conflictos entre las leyes civiles, comerciales, judiciales y penales de los diversos Estados. Versión española anotada por D. Alejo Garcia y Moreno. In-4, X-352, 386 et 361 p. *Madrid, Gongora.*

Lafuente (D. M.). — Historia general de España desde los tiempos primitivos hasta la muerte de Fernando VII. T. XXI. In-4, 351 p. *Barcelona, Montaner y Simon.*

Landau (Dr. Marc.). — Geschichte Kaiser Karl VI. als König von Spanien. In-8, XII-680 p. *Stuttgart, Cotta.*

ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Octobre.* — **John A. Mooney** : The popes of the Renaissance.

Adams (Henry). — History of the United States. Vols. V. and VI., First Administration of James Madison, 1809-1813. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

American Historical Association. — Papers of the American Historical Association, Vol. 4, Pt. 3. In-8, 128 p. *New-York, G. P. Putnam's Sons.*

Bancroft (Hubert Howe). — History of the Pacific States of North America. Vol. 33. In-8, 5-764 p. *San Francisco, The History Co.*

Gordon (Julien). — A Diplomatist's Diary. In-12. 233 p. *Philadelphia, J. B. Lippincot Co*

Hebberd (Rev S. S.). — Wisconsin under French Dominion. In-16, 178 p. *Madison, Wis., Midland Pub. Co.*

Hurd (John C.). — The Union-State. A letter to our states-rights friend. In-8, 135 p. *New-York, D. Van Nostrand.*

Mabie (Hamilton Wright). — Our New England. In-4, 24 p. *Boston, Roberts Bros.*

Ropès (Arthur Reed). — A sketch of the history of Europe, chiefly international : From the beginning of the Roman Empire to the present day. In-16, 200 p. *New-York, E. and J. B. Young.*

Van Buren (G. M.). — Abraham Lincoln's pen and voice. In-11, por., XXII-435 p. *Cincinnati, Robt. Clarke and Co.*

GRANDE-BRETAGNE

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Octobre.* — **J. Theodore Bent** : The English in the Levant.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — *Military.* Analytical Index to Major Clarke's Authorised translation of the Franco-German War, 1870-71. Compiled by Colonel Lonsdale Hale, Retired R. E.— *Calendars of State Papers.* — Calendar of the State Papers, relating to Ireland, of the Reign of Elisabeth, 1592, october-1595, June. Preserved in the Public Record Office. Edited by Hans Claude Hamilton. — Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII. Preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England. Arranged and catalogued by James Gairdner. Vol. 12, Part. 1. — *Chronicles and Memorials.* — Flores Historiarum. Edited by Henry Richards Luard. Vol. 3. A. D. 1265 to A. D. 1326. — *Civil service.* Open Competition for Student interpreterships in China, Japan and Siam. July, 1890. Regulation, Examination Papers, and Table of Marks.

PARLIAMENTARY.— *Historical Manuscripts Commission.* MSS. of Earl Cowper, K. G. Vol. 3. — *Id.* MSS. of S. H. C. Fleming, Esq.

Babcock (Wm. H.). — The two lost centuries of Britain. In-12, 239 p. *Philadelphie, J. B. Lippincott Co.*

∴ — England's Battles by Sea and Land: A Complete Record of the Naval and

Military Conflicts of the British Nation, with their Labours, Triumphs and Disasters; Representing the Struggles in which the Nation has been engaged from the Earliest Period to the Present Time. 2 Vols. In-8, 1396 p. *London, Ward, Lock.*

Froude (J. A.). — Lord Beaconsfield. Portrait (Prime Ministers of Queen Victoria). In-8, x-268 p. *London, Low.*

.·. — Graphic History of the Bristish Empire, from Celtic Times to the Present Day. Illustrated with Maps, Plans and Tables. In-8, p. 812. *London, Nelsons.*

Inderwick (F. A.). Side lights on the Stuarts, with Illust. 2nd ed. In-8, 426 p. *London, Low.*

Lane-Poole (St).— Sir Richard Church, Commander-in-Chief of the Greeks in the War of Independence. In-8, 72 p. *London, Longmans.*

Lecky (Wm. Edward Hartpole). — A History of England in the Eighteenth Century. Vol. VII. In-12, xvi-465 p. *New-York, D. Appleton and Co.*

Walpole (S.). — A History of England from the Conclusion of the Great War in 1815. In-8. Vol. 2, 456 p., vol. 5, 476 p. *London, Longmans.*

CANADA

Canada-Français. — *Septembre.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada, de 1840 à 1850 (suite). — Documents inédits sur l'Acadie (suite).

Teissier (F.). — Les Français au Canada. Historique de cette ancienne colonie (1562-1763) : in-8, 143 p. *Limoges, Ardant.*

ITALIE

(*par M. le Dr C. Merkel*)

Archivio Storico Italiano. — S. V. t. VI, disp. 5a (1890). — **Luzio** (Alessandro), **Renier** (Ridolfo) : Francesco Gonzaga alla battaglia di Fornovo (1495), secondo i documenti Mantovani. — **Virgili** (A.): Dopo la battaglia di Pavia. Marzo, giugno 1525. — **Livi** (Giovanni) : Lettere inedite di Pasquale de Paoli.

Revue Internationale — *Novembre.* — **F. H. Geffcken** : Les colonies et la politique coloniale de l'Angleterre. — **Un Italien** : M. Crispi, sa vie, son caractère, sa politique (suite).

Archivio Storico Lombardo. — XVIII, 3 (*30 settembre 1890*). — **Romano** (G.) : Filippo Maria Visconti e i Turchi.

Archivio Storico per le provincie Neapoletane. — XV, 3 (1890). — **Barone** (N.) : Notizie storiche raccolte dai registri Curiæ della Cancelleria Aragonese.

Archivio Storico Siciliano. — N. S., XV, (1890). — **Siragusa** (G. B.): La « brevis historica liberationis Messanæ, » secondo un manoscritto del secolo XVI del barone Arenaprimo di Messina.

Bollettino della Società di Storia Patria. II. 4 (*luglio 1890*). — **Bragagnolo** (G.) : Carlo VIII e l'Abruzzo.

Rivista Storica Italiana. — VII, 3 (*luglio-settembre 1890*). — **Sanesi** (J.) : Giovanni di Procida e il Vespro Siciliano.

Alla memoria venerata di Benedetto Cairoli nel primo anniversario di sua morte. In-8, 131 p. *Verona, Franchini.*

Amato (D.). — Cenni biografici d'illustri uomini politici e dei più chiari scienziati, letterati ed artisti contemporanei italiani. Disp. 15-17. Napoli, tip. del Tasso, in-8. pp. 401-472.

Bacci (Vit.). — Ricordi del risorgimento italiano del 1848 al 1849. In-16, 247 p. *Milano, Brigola.*

Bartolomei (De Ed.). — Vittorio Emanuele : ricordi biografici. In-18, 61 p. *Firenze, Adamollo.*

Benedetto XIV (Papa). — Frammenti di lettere inedite. In-8, p. 17. *Bra, tip. Raca.*

Canetta (Car.). — La memoria di Carlo Alberto : conferenza. In-8, 61 p. *Milano, ed. Galli.*

Ceresole (Victor). — La république de Venise et les Suisses : relevé des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux trois Ligues grises. Nouvelle édition, corrigée et augmentée, imprimée d'ordre du conseil fédéral aux frais de la confédération suisse. In-8, XIV-286 p. *Venise, Naratovich.*

Chelini (Guis). — Guiseppina Bonaparte a Lucca nel 1796 : narrazione d'un contemporaneo, con documenti e note. In-8, 50 p. *Lucca Guisti.*

Cirelli (Gar.) — Carolina de Brunswick, principessa di Galles : appunti e note. In-8, 200 p. *Pesaro, Federici.*

Diamilla Muller (D. E.). — Il riscatto della Venezia ; prologo, preparazione, epilogo : ricordi di un testimonio oculare. In-8, 19 p. *Torino, Roux.*

Faldella (Giov.). — Commemorazione al principe Amedeo di Savoia, duca d'Aosta. In-8, 63 p. *Torino, Roux.*

Fossati (Glaudio). — La riviera et la battaglia de Lepanto, 1571 : note. In-4, VIII-27. *Salò, Faustino-Conter.*

Francisci (Odoardo). — Da Alessandria a Cairo : note di viaggio. In-16, 80 p. *Todi, Foglietti.*

Gallotti (Ant.).— La compagnia dei volontari pavesi nella campagna 1848 : Ragguaglio. In-8, 30 p. *Milano, Ranzini.*

Giacometti (Pa.).—I martiri di Belfiore:

cronache patrie. In-16, 56 p. *Mantova, Segna.*

Giancaspro (Pa.). — La insurrezione della basilicata e del Barese nel 1860. Opera postuma. In-8, 149 p. *Trani, Vecchi.*

Luise (De Gaspare). — Storia critica comparata delle rivoluzioni italiane, In-4, II-239 p. Volume 2, seconda edizione. *Napoli, Corso.*

Mabille (P.). — Pétrarque et l'empereur Charles IV (correspondance) ; Saint-Amour de Pommières, histoire du XIVe siècle ; in-8, 181 p. *Angers, Lachèze et Dolbeau.*

Malaguzzi (S.). — La battaglia di S. Quintino e le relazioni fra la reale casa di Savoia ed il Piemonte e casa d'Este, secondo i documenti del r. archivio di stato in Modena. In-4, p. XXII-108. *Modena, tip. Soliani.*

Medin (Ant.). — Due questioni relative all'assedio di Padova nel 1509. — In-8, p. 11 *Padova, Randi.*

Merlino (X.). — L'Italie telle qu'elle est. (L'Italie grande puissance ; la Conquête ; la Curée ; Police et Tribunaux ; le Gouvernement ; la Bourgeoisie ; le Peuple ; Conclusion.) In 18 VIII-392 p. *Paris, Savine.*

Mignaty (Albana Margherita). — Gregorio VII nella storia del passato d'Italia. Traduzione dal'inglese di ASPASIA MIGNATY. In-8, 66 p. *Firenze, Ademollo.*

Modrich (Guis.). — Republica Argentina Note di viaggio da Buenos Ayres alla terra del Fuoco. In-16, XII-447 p. *Milano, ed. Galli.*

Musoni (Fr.). — Sulle incursioni dei Friuli. Fasc. 1°. *Udine, tip. de in patronato.* in-16, 39 p.

Neri (Gius). — O Roma o morte. Narrazione storica della campagna garibaldina del 1867 nello stato pontificio. *Rocca S. Casciano, Cappelli,* in-4, 11 p.

Nicastro (Giac.). — Teodorico il grande : Studio storico-critico. Parte 1a. *Caltagirone, tip. Scuto,* in-8, 75 p.

Pagani (P.). — Due anni di vita militare [1859-61], scritti da un figlio ai suoi genitori. *Belluno, Cavessago,* in-16, VIII-128 p.

Raulich (Italo). — La caduta dei Carraresi signori di Padova, con documenti. *Padova, Drucker e Senigaglia,* in-8, 136 p.

Roberti (Gius.). — Il cittadino Ranza : Ricerche documentate. *Torino, Bocca,* in-8 185 p.

Romano (Giacinto). — Filippo Maria Visconti e i Turchi. *Milano, Bortolotti,* in 8, 36 p.

Sanuto (Marino). — I Diari. T. XXVIII-XXIX, fasc. 129-132. *Venezia, Visentini,* in-4, col. 593-684, 1-982.

Varvaro-Pojero (Fr.). — Ricordi di un viaggio : Varsavia, Pietroburgo, Mosca, Costantinopoli, Atene. *Firenze, Barbèra,* in-16, VII-486 p.

Zavattari (Oreste). — Rivoli e Madonna della Corona nel 1797 e nel 1848 : ricordi storici. *Roma, tip. Voghera,* in-8, 18 p.

PAYS-BAS

Amicis (Edmondo de). — Holland and its People. Trans. from the Italian by Caroline Tilton. In-8, 484 p. *London, G. P. Putnam's Sons.*

Lorsbach (A.). — Wilhelm I., Prinz von Oranien. Sein Leben und Wirken, in kurzer Darstellung geschildert. In-8, 44 p. *Wiesbaden, Limbarth.*

PÉROU

Cappa (R.). — S. J. Estudios criticos acerca de la dominión española en América. La conquista del Perú. Tercera edición. In-4, 402 p. *Madrid, Murillo.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Lopez (J. F.). — Derecho y Arbitraje internacional. Legislacion y Jurisprudencia argentina. Memorias presentadas al ministerio de relaciones exteriores, In-8°, XVI-200 p. *Paris, Garnier frères.*

RUSSIE

ARCHIV. F. DIE GESCHICHTE LIV-, EST U. CURLANDS. III. Folge. 2. Bd. Revals Stadtbuecher. II. *Reval Kluge.* — **E. v. Nottbeck** : Das zweitälteste Erbebuch der Stadt Reval [1360-1383].

Cyon (E. de). — La Russie barbare ! In-8°, 41 p. *Paris, Nouvelle Revue.*

Hildebrand (H.). — Liv-, est- u. curländisches Urkunbenbuch. Begründet von F. G. v. Bunge, 9. Bd. 1436-1443. 4. *Riga, Deubner.*

Schuyler (Eugène). — Peter the Great, Emperor of Russia. New cheaper ed. In-8, 2 vols., *New York Chas. Scribner's Sons.*

SAINT-SIÈGE

CRONOLOGIA DEI SOMMI PONTEFICI DA S. PIE-

TRO A LEONE XIII : COMPILAZIONE DI G. C. **Codogno**. *Cairo, tip. A. G.*, in-24, 90 p.

MISSIONES CATHOLICAE CURA S. CONGREGATIONIS DE PROPAGANDA FIDE DESCRIPTAE IN ANNUM MDCCCLXXXX (ANN. V.). *Romæ, typ. polyglotta*, in-16, LIII-616 p.

Blumenstok (A.). — Der päpstliche Schutz im Mittelalter. *Insbruck, Wagner*.

Hellwig (Dr W.). — Die politischen Beziehungen Clemens VII. zu Karl V. im J. 1526. In-8, 62, p. *Leipzig, Fock*.

Langlois (E.). — Les Registres de Nicolas IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, 4e fasc. feuilles 51 à 68, p. 401 à 544. (1er octobre 1890.) In-4° à 2 col. *Paris, Thorin*.

SUÈDE

Gfroerer (A. F.). — Gustave-Adolphe, roi de Suède, et son époque. Trad. par P. Siegwart et L. de Tricaud. In-8, 218 p. Tome V. *Bourg, Villefranche*.

SUISSE

QUELLEN ZUR SCHWEIZER GESCHICHTE. Hrsg. v. der allgem. geschichtforsch. Gesellschaft der Schweiz. 9. Bd. *Basel, Geering*. **P. Plattner**. — U. Campelli historia raetica. Tom. II.

Adams (F. O.) et **Cunningham** (C. D.). — La confédération suisse, avec notes et additions par H. G. Loumyer. In-8, XVI-319 p. *Bâle, H. Georg*.

Escher (J.). u. **P. Schweizer**. — Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich. 1. Bd. 2. Hälfte. *Zürich, Höhr*.

Hilty (Carl). — Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft. (1889). In-8, III-769 p. *Bern, Wyss*.

TURQUIE

Boué (Ami). — Die europäische Türkei. Deutsche Uebersetzung. In-8, X-674 et 564 p. *Wien. Tempsky*.

Finot (J.). — Projet d'exécution contre les Turcs préparé par les conseillers du duc de Bourgogne Philippe le Bon (janvier 1457). In-8, 51 p. *Lille, Quarré*.

Glaser (E.). — Skizze der Geschichte u. Geographie Arabiens von den aeltesten Zeiten bis zum Propheten Muhammad, nebst e. Anh. zur Beleuchtg. der Geschichte Abessyniens im. 3. u. 4. Jahrh. n. Chr. 2. Bd. (Geographie). *Berlin, Weidmann*.

Lombard (J.). — Byzance. In-18, 402 p. *Paris, Savine*.

Le Gérant : E. JAMIN.

UN MÉMOIRE INÉDIT DE MARGUERITE DE VALOIS

L'année 1588, cette année que devait marquer la *Journée des barricades*, s'ouvrait en France sous des auspices de paix et de réconciliation. Henri III, depuis la défaite de son armée commandée par le duc de Joyeuse, s'efforçait de traiter avec le roi de Navarre, qu'il eût reconnu comme son héritier et qui, à ce prix, n'eût point refusé de rentrer dans le giron de l'Église catholique. Ce résultat eût, à la fin de son règne, assuré son repos; et il ne manquait point d'exposer au nonce Morosini combien il importait au pape et au roi d'Espagne d'éteindre ainsi l'incendie entretenu depuis trente ans par les huguenots.

Y eut-il dans cette négociation des conditions secrètes qui avaient pour but, en appelant Henri de Béarn sur le trône de France, d'y faire monter avec lui sa postérité? N'importait-il point qu'au moment où s'éteignait la dynastie des Valois, la nouvelle dynastie des Bourbon ne fût pas, dès le lendemain, condamnée à disparaître? Graves conjonctures où l'obstacle à écarter n'était autre, pour le roi de Navarre, que sa femme, pour Catherine de Médicis, que sa fille, pour le roi de France, que sa sœur. Il s'agissait vraisemblablement de jeter la belle Marguerite dans quelque prison où elle eût été réduite à consentir au divorce, où, en cas de résistance, on n'eût peut-être point hésité à la faire mourir [1].

Le fauteur principal de ces intrigues est le duc d'Épernon,

[1] Davila dit à ce sujet : Era di grandissimo ostacolo alle conventioni che trà il marito e il fratello potessero contrattarsi.— Dupleix fait allusion à la crainte de Marguerite de voir son mari « attenter sur sa vie ». — « Le roy son frère, fait « dire Aubigné à Henri IV dans le *Divorce satyrique*, oyant ma plainte, m'écri- « vit que si j'eusse traité sa sœur comme elle le méritoit et comme l'information « qu'il m'avoit envoyée le consentoit, je serois hors de peine ».

unique mignon du roi depuis la mort de Joyeuse. Il semble que l'abaissement de la royauté ne serve qu'à mettre davantage en relief la puissance du favori « le plus grand, dit Brantôme, que « jamais roy de France ait eu [1]». — « C'est lui seul, portent les « dépêches pontificales, qui commande et qui domine ; son « avidité est égale à son orgueil [2] ». Dans une séance solennelle du Parlement, il a été récemment proclamé amiral de France et installé, à ce titre, au siège de la table de marbre [3].

C'est surtout au duc d'Épernon que Marguerite attribuait ses malheurs. « Elle vouloit, rapporte Brantôme, mal mortel à « M. d'Epernon pour beaucoup de grands subjects, ne pouvant « nullement suporter sa vue sans quelque escandalle et venin « de colère [4]». Selon Michel de la Huguerie, Épernon ne se propose d'autre but que de la perdre ou tout au moins de la faire passer pour morte afin de « s'accommoder » avec le roi de Navarre par l'appât d'un autre mariage [5].

A un degré inférieur se place le maréchal de Biron, celui qu'on appelle *le maréchal boîteux* depuis la blessure qu'il reçut en Piémont, personnage à la fois dévoué à Catherine de Médicis et aux huguenots, compromis dans la Saint-Barthélemy, et plus tard à la journée de la Saint-Antoine à Anvers où il a, disait-on, été envoyé « parce qu'il s'entend merveilleusement aux « semblables festes et nopces de Paris [6]», mais avant tout le partisan le plus zélé et le plus actif de Henri de Béarn. « Le « monde tient, écrit Brantôme, que le mareschal le fit roy [7]» ; mais le prince de Béarn, devenu Henri IV, s'en montra peu reconnaissant, car il fit monter sur l'échafaud le fils de ce

[1] « Vray demy-roy en France pour la desbordée faveur qu'il avoit avecq le roy « son maître ». Brantôme, éd. de M. Lalanne, t. VI, p. 92, et t. VIII, p. 65.

[2] *La ligue et les papes*, par M. de l'Épinois, p. 81 et 91.

[3] Journal de Pierre de l'Estoile.

[4] Brantôme, t. VIII, p. 66.

[5] *Mém. de la Huguerie*, édition de M. de Ruble, t. II, p. 373.

[6] Relation contemporaine.

[7] Brantôme, t. V, p. 147. On expliquait ainsi l'anagramme de Henri de Bourbon : *de Biron bon heur.*

même maréchal de Biron, comme l'ayant trahi au profit de l'Espagne.

Brantôme résume en ces termes les péripéties de la fuite de Marguerite :

« La guerre de la Ligue arriva ; et d'autant que la reyne de Navarre « se craignoit de quelques-uns à cause qu'elle estoit très grande catho- « lique, elle se retira à Agen ; et, puisqu'il y alloit de la religion, elle « voulut fortiffier la sienne et faire la guerre contre l'autre, mais elle y « fust très mal servie par le moyen de madame de Duras. Le peuple « de la ville s'en aigrist : sur lequel mescontentement, M. le mareschal « de Matignon prist occasion de faire entreprise à la ville, ainsi que le « roy, en ayant sceu les moyens, lui commanda avecq une grande joie, « pour aggraver sa sœur (qu'il n'aymoit) de plus en plus de desplai- « sirs. La ville fut prise et forcée en telle allarme que la pauvre reyne « tout ce qu'elle pust faire, fut de monter en trousse derrière un gen- « tilhomme et se sauver de vitesse et faire douze grandes lieues d'une « traitte et le lendemain autant et se sauver dans la plus forte forte- « resse de la France, qui est Carlat, où, pensant estre en seureté, elle « fut, par les menées du roy son frère, vendue par ceux de la place [1] ».

La confiance que Marguerite de Valois avait placée en Mme de Duras, était-elle bien justifiée ? Mme de Duras était issue de la maison de Gramont, dévouée aux huguenots et belle-sœur de la belle Corisande, célèbre par les amours de Henri IV.

« Ah ! s'écriait Brantôme, que ne vivent maintenant nos braves et « vaillans paladins desquels la profession estoit et la gloire de secou- « rir les dames, pour maintenir le droict de notre reyne Marguerite, « laquelle tant s'en faut qu'elle jouisse d'un seul pouce de terre du « royaume de France, duquel est si noblement sortie, et est retirée dans « un château parmi les déserts, roches et montagnes d'Auvergne, « habitation certes par trop dissemblable à la grande ville de Paris où « elle devroit tenir son throsne [2] ».

Ce paladin rêvé par Brantôme se présenta au moment où son

[1] Brantôme, t. VIII, p. 69.
[2] Brantôme, t. VIII, p. 56.

appui était le plus nécessaire. Ce fut le marquis de Canillac qui, comme gouverneur de la Basse-Auvergne, avait reçu l'ordre d'arrêter la reine de Navarre et qui, l'ayant conduite au château d'Usson, cette redoutable forteresse suspendue dans les airs sur des piliers de granit, « où l'on s'avoisine des cieux [1] », se sentit pris pour elle de compassion et de pitié : « Que ne peut un grand « cœur conduit d'une grande beauté ! Celuy qui la tenoit prison- « nière, en devint prisonnier, encor qu'il fust fort brave et vail- « lant. Pauvre homme ! que pensoit-il faire ? Vouloir tenir cap- « tive celle qui, de ses yeux et de son beau visage, peut assujettir « tout le reste du monde ! Le voilà donc pris et ravi de cette « beauté ; mais elle ne songe en aucunes délices d'amour, ains « en son honneur et sa liberté [2] ».

Canillac n'était pas seulement un vaillant chevalier. C'était aussi, au témoignage d'Agrippa d'Aubigné, « un homme d'études, « né pour les affaires [3]». Non seulement il abandonna son cœur à Marguerite, mais il lui livra aussi tous les secrets qui lui avaient été confiés. Sa mère, son frère, son mari s'unissaient pour la perdre ; et déjà l'ambassadeur français à Rome avait demandé la dissolution de son mariage. Le pape pouvait-il se refuser à rompre une union conclue sans dispense, au mépris de son autorité, dans cette sombre journée où l'hymne nuptial eut pour écho les clameurs sinistres du massacre de la Saint-Barthélemy ?

Dans cette situation, Marguerite n'hésita point. Ne comptant plus autour d'elle que d'implacables ennemis, elle résolut de chercher ailleurs des vengeurs et d'appeler les Espagnols en France.

Ce message qui n'a été révélé que de nos jours par les archives

[1] Darnalt, *Antiquités d'Agen*, ch. 22.

[2] Brantôme, t. VIII, p. 69. Cf. ce que dit Etienne Pasquier : « De vous pleuvir « ceste royne non fautive, je serois un sot ; car, encores que Dieu l'ait créée « grande princesse, toutesfois elle est composée des mêmes pièces que nous tous. « Conséquemment ne faut considérer en elle la perfection, ains le moins d'imper- « fection, et croy qu'entre toutes les grandes dames ceste-cy sera trouvée la moins « imparfaite ». *Lettres*, XXII, 5.

[3] *Divorce satyrique*.

de Simancas [1], fut remis à l'évêque de Comminge, Urbain de Saint-Gelais, qui avait été, dans son diocèse, le témoin des excès des huguenots et qui montrait le plus grand zèle pour les combattre. C'était un fils illégitime de ce « bonhomme Lansac», diplomate habile, « qui s'entendoit très bien en telles matières « pour avoir esté pour le moins trente fois en diverses ambas- « sades durant sa vie [2]».

Nous reproduirons complètement le texte de la lettre autographe que Marguerite de Valois adressa à Philippe II. Ses Mémoires s'arrêtent avant cette époque, et il est intéressant d'entendre la belle princesse raconter elle-même ses aventures, dans ce style élégant qui témoignait, selon l'expression de Brantôme, que si elle savait bien parler, « elle sçavoit autant « bien écrire [3] » :

« Monsieur mon frère, si les maleurs où mes annemis m'ont fait tomber par les trahisons que m'ont susitées, ne m'eussent ôté tout moyen de faire mon devoir, je n'eusse tant demeuré à vous remercier très humblement du bien que j'avois resu de vous et vous tesmongner par mes lettres combien celle qu'il vous avoit pleu m'escrire, m'aportat d'heur et contantement, et par mes effais combien telle et signalée obligation m'avoit pour jamais acquise et antièrement dédiée à vous servir et honorer,et amploier tout ce que j'avois d'esprit, de serviteurs et de moiens à l'avancement de ce que je connoisterois estre du bien de vostre service : volonté en quoi je vous suplie croire que je me conserveré perpétuelement ; mès, comme je dessirois m'en aquiter, l'imprudence de M. de Duras et l'artifice de mes annemis qui le praticarent, m'an anpaicha, aiant lui retenu tous les moiens qu'il vous avoit pleu lui faire bailler ; et, comme une faute fait tomber an une plus grande, susité par mes annemis par le moien du maréchal de Biron, homme double et antièrement afectionné aux hérétiques, il pansa avoir une plus belle commodité de s'anrichir davantage. L'avarice et le désespoir de cete première faute lui mit cete traïson dans le ceur de se servir de Carlat où j'estois lors et de moi : de quoi ayant esté advertie par des

[1] *Flandres*, E. 595.
[2] Brantôme, t. VII, p. 76.
[3] Brantôme, t. VIII, p. 43.

siens, lui sachant qu'il estoit descouvert, il se retira m'anportant les chifres et les adresses qu'il avoit raportées de son voyage pour vous pouvoir escrire [1], ce qui me mit en extrême paine, tant pour la crainte que j'avois que, donnant, comme il fit, d'otant plus de prétexte à l'envie du roi, mon frère, de me persécuter, qu'ancore plus pour celle que n'antrisiez an quelque sinistre opinion de moi, m'estimant ingrate et moins afectionée à vous servir ; et, bien que j'euse ancore un très grand regret que par son retardemant j'euse perdu Agen, et avec Agen le moien de m'oposer à la paix faite avec tant de préjudise pour vous, comme, si j'euse eu des moiens, tenant les plases et aiant les hommes à ma dévotion que j'avois, je le pouvois aisément faire, si ai-ce qu'il me restat quelque espéranse que les mavès et pernitieus dessains de nos annemis ne se pouvoient ancore exécuter pour ne se parler lors de paix avec les hérétiques et estre M. du Maine et M. de Joieuse avec armées contre eux : ce qui me donnoit moins de hâte et de regret de ne vous pouvoir escrire et représanter l'estat des afères desà ; mès, estant avenu, comme je l'avois préveu, que les avis du voiage de M. de Duras acroisteroient la haine et la crainte du roi mon frère et lui donneroit prétexte, or qu'il eût paix avec la Ligue, de me poursuivre, disant que c'estoit un fait particulier, comme je me délibérois vous despaicher pour vous donner plusieurs avis d'importanse, Lignière, homme ambitieux et fou, auquel j'estois contrainte de me fier de sa place pour ce que m'i avoit mise et que M. de Guise le tenoit pour très fidelle et qu'ores que je connuse bien ses deffaus, je n'osois, de peur d'en estre blamée, y remédier, exécuta sa traïson pour dix mille escus que le roi lui fit promettre, et toucha partie, et se saisit de la place et de moi. An cet extrême danger, Dieu qui ne m'a jamès abandonnée, me donna l'esprit et la parole pour le savoir si bien persuader, lui remontrant le préjudise que la perte de ma vie apportoit à M. de Guise, le roi mon frère ne voulant me faire mourir que pour remarier le prinse de Béart pour le fortifier d'alianses an Alemagne, et, le randant fort, lui estre par ce moien la couronne de France asurée, sans que MM. de Guise, ni les catoliques le peusent contredire, n'ampescher, et que M. de Guise resenteroit le déservise que resevroit de lui an cela, qu'avec ses raisons et quelques présans il me laisa aler ; car de demeurer après cella dans

[1] Il est fait allusion dans le *Divorce Satyrique* à un voyage que M. de Duras fit en Espagne pour demander de la part de Marguerite de l'argent à Philippe II.

cete plase avec se fou, il n'avoit aucune sûreté ; et, ne pouvant me retirer en Gascongne pour l'armée de M. de Joieuse qui estoit à Rodès, n'i ayant passage ouvert que du côté d'Overgne, je fus constrainte me retirer an un château fort d'asiète, nommé Ivoi, qui est à la roine ma mère, où le capitaine estoit à ma dévotion, là où estant je fus suivie en si grant dilijanse des troupes de l'armée de M. de Joieuse que la nuit de quoi j'i estois arivée le jour, sans avoir eu loisir d'i mettre vivres, ni poudres, ni de l'acomoder, je feus asiégée, et, après l'avoir tenu deux jours sans manger et sans espoir de secours pour estre MM. de Guise, l'un an Champagne, l'autre an Gascongne, n'aiant moien, pour la faute de poudre, de nous défendre, les soldats me contraignirent de me rendre, n'espérant qu'une honteuse et cruelle mort[1]. Dieu, qui aux choses plus désespérées montre l'effait de sa puissance, permit que je tombasse antre les mains d'un si homme de bien qui avoit tousjours esté si bon catolique et tant annemi des hérétiques, que, lui aiant fait connoistre le but où tendoit l'intansion du roi mon frère par ma mort, comme par celle de la roine d'Escosse solisitée et avansée par M. de Belièvre (il en avoit très claire connoissance), il se résolut à me sauver et ne randre ni cete plase très forte, ni moi, et s'est tellement dédié au parti catholique que sachant, Monsieur mon frère, comme vous an estes le vrai protecteur, aiant esté anployé du roi mon frère an négociations très importantes et qui vous eusent esté très préjudisiables, il m'an a baillé les mesmoires pour les vous anvoier et ce que j'estime estre chose néçaisère pour n'estre cete pratique et dessain rompu, mès seulement remis à cause de la gaire, pour le continuer et exsécuter, la paix estant avec les hérétiques : ce qui m'a fait, tant pour la fidélité que je vous ai vouée que pour les trop grandes indignités et injures

[1] Ce fut sans doute en ce moment que Marguerite traça ces lignes désespérées qui nous ont été aussi conservées dans les archives de Simancas. « Puisque la « cruauté de mon malheur et de ceulx à qui je ne rendis jamais que service, est si « grande que non contens des indignités que depuis tant d'années ils me font « pâtir, ils veulent poursuivre ma vie jusqu'à la fin, je désire au moins avant « ma mort avoir ce contentement que la royne ma mère sache que j'ay eu assez « de courage pour ne tomber sans entrer aux mains de mes ennemis... Les pre- « mières nouvelles qu'elle recevra de moy, sera ma mort. Soubs son asseurance « je m'étois sauvé chez elle, et, au lieu de bon traictement que je me prometois, « je n'ai trouvé que honteuse ruyne. Patience, elle m'a mis au monde ; elle m'en « veut oster. Si sçay-je bien que je suis entre les mains de Dieu. Rien ne m'ad- « viendra contre sa volonté. J'ay ma fiance en luy et recevray tout de sa main.» (*Arch. Nat.* à Paris, K. 1564, Fonds de Simancas).

que j'ai resues du roi mon frère, comme pour la crainte de l'acroisemant des hérétiques que je redoute tant pour le bien général de la religion catolique que pour mon particulier, désirer vous an donner avis et remettre à vostre prudence et sage conseill cet afaire. Pour cet effait j'ai choisi monsieur l'évesque de Comminge et l'ai prié antreprendre cet afaire, tant pour ses rares calités que pour le saint zelle qu'il a tousjours porté à la cause de Dieu, comme aussi pour la voisinance qu'il a avec vostre frontière, pour estre les choses conduites plus discrètement que M. de Duras ne les mania, qui ne suivit pas an cella ce que je lui avois le plus recommandé. J'euse ancore retardé ceste despaiche si la gaire eût continué ; mès, voiant que la victoire qu'ont eue les hérétiques sur M. de Joieuse, donne prétexte au roi mon frère de faire la paix et qu'il est parvenu à une partie de son dessain qui estoit de randre les huguenos si fors qu'il put faire acroire au pape et à tous les catoliques qu'il faut que leur acorde la paix à telles conditions que voudront, voiant que les propos de la dite paix sont desjà fort avant et que MM. de Guise, n'estant asés fors, seront contrains i consantir, j'ai pansé ne devoir davantage atandre à vous an avertir et vous suplier croire que, si c'est vostre voulonté i aporter le remède, que j'ai ancore plus d'inteliganses de plases et d'ommes que je n'eus jamès, aiant à nouveau aquis M. le marquis de Canillac qui est celui qui m'a pris, lequel est personne d'onneur et de commandemant, qui a tout ce païs à sa dévotion où il a infinies plases fortes ; et, estant ces choses discourues plus particulièrement au mesmoire que je vous envoie, i remettant le tout et à la sufisanse de M. de Comminge, je vous supliré, Monsieur mon frère, croire que n'y a rien au monde sur qui vous aiés plus de puissance que sur moi qui m'estimeré heureuse quant je vous an pouré randre quelque autre digne preuve que j'i ai d'obligation et de voulonté ».

Le mémoire confié par Marguerite à l'évêque de Comminge, écrit en italien, est fort étendu. Dès les premières lignes éclate sa haine contre Épernon. Où a-t-on vu jamais un roi se déshonorer par une passion aussi infâme que celle du roi de France pour ses mignons ?[1] Henri III n'est plus roi que de nom : le véritable

[1] Tanta disordinata affectione a persone giovanette e como bambini.

roi de France est le duc d'Épernon[1]. Marguerite a honte de s'appesantir sur ce point[2]; mais ce qu'elle doit faire connaître, c'est que le favori, si puissant et si riche, en même temps si ambitieux et si rusé, a jugé que pour maintenir et accroître de plus en plus sa fortune, il lui est nécessaire d'élever de sa main le futur héritier du royaume[3]. Son premier soin a été de faire disparaître le duc d'Alençon, frère de Henri III : il prépare tout pour faire monter le roi de Navarre sur le trône de France. Son instrument[4] est le maréchal de Biron qui, s'étant insinué dans la faveur du duc d'Alençon, l'a conduit au terme suprême de sa carrière[5]. Ce fut Biron qui inspira au duc d'Alençon la pensée de se rendre maître des Pays-Bas et qui le fit recevoir à Anvers avec beaucoup de solennité. Cependant par son artifice[6] il rendait sans cesse le nouveau souverain plus impopulaire, jusqu'au jour où il lui donna le perfide conseil de s'emparer par la force des principales villes des Pays-Bas ; mais en même temps il transmettait (sans que l'on sût que cela venait de lui) l'avis de ce qui se préparait au prince d'Orange. Ce fut ainsi que le duc d'Alençon, désormais ruiné dans sa réputation et flétri comme un homme sans foi et sans honneur[7], se vit réduit à rentrer en France, où la mort ne tarda point à le frapper. Dès ce moment, il ne restait plus à Épernon qu'à préparer l'élévation du roi de Navarre. Le premier degré devait être l'occupation des Pays-Bas, grâce à la faveur de la reine d'Angleterre et des princes allemands avec lesquels il aurait conclu une ligue offensive et défensive contre la puissance du roi d'Espagne[8] ; mais le roi de

[1] E sono pochi che non siano certi che il re di Francia e re di Francia di nome, e Spernon d'effetto.

[2] Per certi honesti rispetti Madama Margarita ha piacer de no manifestarlo altramente.

[3] Spernon, ambitioso e astuto, ha pensato che, per conservarsi quella fortuna e accrecerla ogni di, era per lui necessario di far stabilire di sua mano l'herede di questo regno.

[4] Fattor del detto Spernon.

[5] Al suo ultimo termino.

[6] Per l'artificio suo.

[7] Ruinato di reputazione e tenuto per huomo senza fede tra ogni nazione.

[8] Sapiendo che il re di Spagna era grandissimo re e di grandissimi tesori.

Navarre devait chercher ailleurs une autre alliance : celle du Turc auquel, pour prix de son actif appui, il voulait assurer le commerce des Indes Orientales, qui, désormais, eût trouvé une nouvelle voie, du Golfe Persique vers les côtes de Syrie ; et ces propositions avaient reçu le plus favorable accueil, car le vizir se vantait de pouvoir, avec vingt canons et mille janissaires, chasser les Espagnols des colonies portugaises qu'ils avaient usurpées dans les Indes [1], tandis qu'une autre armée de vingt mille janissaires débarquerait sur la plage d'Otrante [2]. On était assuré de la non-intervention des Florentins ; on savait que Venise était jalouse de la grandeur de l'Espagne [3].

Les ennemis communs de Marguerite et de Philippe II, qu'unissent l'artifice et l'impiété [4], présentent aux populations de la France l'exécution de leurs desseins comme l'apaisement des discordes civiles. Tel est le mouvement qui, après tant de malheurs, entraîne tous les esprits vers la paix [5], que les Guise, si les intérêts de la religion sont sauvegardés, se montrent résolus à déposer les armes ; et, s'ils ne le font point, personne, même parmi leurs plus zélés partisans, ne les suivra [6].

Aussi Épernon, à certaines heures, affecte-t-il de se montrer

[1] Les négociateurs de ce traité étaient un serviteur de don Antonio et un renégat turc qui était entré dans l'ordre de Saint-François. On espérait que don Antonio enverrait l'un de ses fils dans les colonies portugaises ; et, avec l'aide d'un khan nommé Idel-Khan, on se serait aisément emparé de la personne du gouverneur espagnol Matthieu d'Albuquerque. Les marchandises des Indes auraient été débarquées au fond du golfe persique à Bassora et transportées de là à Bagdad et à Alep : ce qui eût valu au Turc un tribut d'au moins deux millions d'écus d'or. On détruirait ainsi plus assurément la puissance de l'Espagne qu'en guettant les galions à leur retour des Indes.

[2] Cette expédition eût été placée sous les ordres d'Ochiali-pacha, renégat calabrais qui se vantait de bien connaître la plage d'Otrante.

[3] Che erano in sospitione per la grandeza del re di Spagna.

[4] Chi non hanno lassato nessuna manera d'impieta e d'artificio.

[5] Per rispetto del comercio libero desiderato da tutti.

[6] Di pensare che Guisa e nessuno di suoi volesse e potesse opponersi a una pace cossi giusta en apparato e finta dimostratione, sarebbe inganarse, per che, l'interesse de la religione cessando, non vorebbe pigliar le arme... Incontinente che Beart e li heretici e hugonetti di Franza dichiaronno volersi far catolici, la maggior parte de la plebe catolica, enfastidita de la guerra, no giudera sino la pace.

favorable aux catholiques. Il se déclare prêt à soutenir leur cause, et d'habiles démarches sont tentées simultanément près du pape et près du roi d'Espagne.

Au pape, on a soin de faire entrevoir le retour du roi de Navarre dans le sein de l'Église catholique, entraînant la conversion de tous les huguenots [1] ; mais sous cette feinte douceur se cache le poison de l'aspic [2]. Le premier résultat serait pour le roi de Navarre de disposer du revenu des biens ecclésiastiques, comme l'a fait Henri III. Ce revenu est évalué aujourd'hui à dix millions d'or. Des recherches plus sévères pourraient le porter à trente millions. Il n'y aurait point de prince aussi riche dans le monde catholique [3] ; et jamais, ni Alexandre le Grand, ni les empereurs romains n'atteignirent un tel degré de puissance et de splendeur. Qui douterait que le roi de Navarre, pour obtenir un semblable résultat, ne consentît fallacieusement [4] à se couvrir le visage d'un masque plus ou moins beau, sous lequel il se rirait des dupes qui l'auraient écouté [5] ? Ce serait le cheval de Troie, qui recèle dans ses flancs les menaces et les périls [6] ; et il importe au pape de ne pas se laisser tromper par de si perfides stratagèmes [7].

Au roi d'Espagne, on signale les bienfaits d'une paix assurée et d'une étroite amitié. Mais pouvait-il perdre de vue le danger qui résulterait du triomphe de l'hérésie à ses frontières ? La France n'avait-elle pas éprouvé, par une douloureuse expérience, tout le mal que lui avait fait une petite ville comme Genève [8] ? Il

[1] E si conduce questo non virtuoso e indigno stratagema il piu sottilmente... per che, per farla dimostrar giusta e santa, vogliono che si facci con la conversione del re di Navarra e di tutti gli heretici.

[2] Con questa dolcezza, sotto quale si asconde il veneno mortifero de gli aspici.

[3] Il piu richo re di la giurisditione del Papa e ancho di tutto il mundo.

[4] Con cuore duplice.

[5] Che dubito che per conseguire uno cosi grande stato, il re di Navarra non si mette sobre il viso una mascara o bruta o bella per burlarsi sotto la sua coperta de la balorda multitudine che l'haveva seguitato ?

[6] E molto de temer che di questo cavallo troiano pieno di traditori e nemici armati non se conseguira l'incendio.

[7] Il piu astuto artificio.

[8] Francia ha fatto experientia al proprio suo pericolo quanta ruina ha fatta una villa cosi piccola como Geneva.

est des plaies qui s'étendent lorsqu'on n'y porte point un prompt remède [1]. Philippe II ignorait-il que, dès le rétablissement de la paix en France, tous ses ennemis tourneraient leurs forces contre lui? Et qui douterait de leur malice ? Montmorency, dont Épernon a épousé la nièce, Montmorency allié aux Condé, aux Châtillon, à tous les chefs huguenots, n'a-t-il pas annoncé que, si Philippe II mourait, il y aurait une belle succession à recueillir pour ceux qui ne sont pas de son sang [2] ? Leur but le plus ardent n'est-il pas l'abaissement de la grande et impériale maison d'Autriche [3] ? Peut-on oublier que déjà les hérétiques sont les maîtres de la moitié de l'Europe [4]. Que sera-ce si on leur abandonne la France ?

Mais, en ce même moment où Épernon s'efforce de se concilier l'appui du pape et du roi d'Espagne, on cherche par une politique bien différente à assurer au roi de Navarre quelque grande alliance en Allemagne [5] par un mariage dont les bases sont déjà préparées [6] ; et telle est l'influence d'Épernon sur l'esprit de Henri III que, pour rompre le lien qui s'oppose à cette nouvelle union, il a fait accepter au roi de France toutes les mesures les plus odieuses contre sa sœur. D'abord on a voulu l'empoisonner ; puis on a résolu de la faire disparaître dans une prison [7] ; mais le marquis de Canillac, comme bon catholique, a découvert le but secret de cette persécution et a refusé de livrer Marguerite entre les mains de ses ennemis [8].

[1] Un cancer chi sempe s'accrece e corrode.

[2] Una bella successione per parechi chi non sarebbeno del suo sangue.

[3] Sperando per mezzo di questo che potrebbeno veder la royna di quella grande e imperiale casa di Austria.

[4] La christianita di quale gli heretici occupano quasi la media parte.

[5] D'après les historiens français, Henri III voulait faire épouser au roi de Navarre sa belle-sœur Christine de Lorraine.

[6] Nessuno in Francia non puo ignorare che gli heretici e ugonotti non habbino tratato di maritar il re di Navarra in Alemagna per fortificarle di potente affinita.

[7] Nessuno non puo ignorare che Spernon che possede interamente il re di Francia al piacer suo, non sia stato l'author di tutte qualle ingiuste imprese che si sono fatte contra Madama Margarita, ch' avendo mancato a farla intosicar, non havesse machinato di farla prigione.

[8] Il marquis de Canillac chi haveva quella carica, per esser molto affectionato

La rupture du mariage de Marguerite, qu'on l'obtienne par sa mort ou autrement, serait une calamité pour toute la chrétienté[1] ; et elle supplie Philippe II d'intervenir à Rome pour qu'un divorce ne soit pas le prix d'une promesse de conversion du roi de Navarre ; car là est le frein qui arrête l'exécution de tant de projets maudits [2].

Marguerite, menacée dans sa vie, outragée dans son honneur[3], en butte à la haine de ceux dont le premier devoir serait de la défendre, se voit réduite à ne plus compter d'autre soutien que le roi d'Espagne. Elle lui offre deux mille chevaux et douze mille arquebusiers pour faire la guerre en Guyenne et en Languedoc : ce sont les provinces les plus voisines de l'Espagne et celles sur lesquelles le roi de Navarre fonde surtout ses espérances [4]. Si Philippe II consent à lui venir en aide, elle pourra, grâce aux intelligences dont elle dispose, se saisir de Bordeaux, de Bayonne et d'autres villes importantes. Ailleurs elle a aussi des amis, notamment en Bretagne, dans le Dauphiné, en Provence, dans le marquisat de Saluces, dans le Pays Messin, où se trouvent les biens de sa mère et où l'on ne peut lui opposer la loi salique [5].

Lors même que Philippe II ne voudrait point prendre une part ouverte à la guerre [6], il lui serait facile de la faire sous le nom de quelque seigneur français [7]. Il se bornerait à fournir se-

catolico, havendo scoperto che non era altro soggetto che l'intentione de maritar il re di Navarra con il prejudicio di tutti gli catolici, non l'ha voluto metter nelle mani di suoi nemici, allegando che non voleva servir in cossi dannabile dissegno gli heretici di Francia.

[1] Questo matrimonio, o per morte di Madama Margarita o per separatione, importa molto a tutto il generale de la christianta.

[2] Maledetti disegni.

[3] Costrita di deffendere la sua vita e il suo honore.

[4] Per che sono le provincie le piu importante e vicine di Espana e sopra lequale il re di Navarra ha fundata tutta la sua speranza in questo principio.

[5] Tutti gli beni de la reyna su madre e a tutto quello non si puo in nessuno modo allegar la ley salica.

[6] Si vuole dissimular.

[7] Sotto il nome di qualche particolare francese.

crètement le secours nécessaire [1] ; et celui qu'il aurait ainsi favorisé, se trouverait complètement à sa dévotion [2].

Le pape pourrait-il entendre avec indifférence le vœu de nombreuses populations, aujourd'hui opprimées par les huguenots [3], de voir rétablir l'exercice de la religion catholique ? N'était-ce point une honte qu'un si petit prince, placé entre deux grands royaumes, eût pu introduire dans ses États un culte nouveau ; et ne serait-ce point une œuvre digne du pape que de promettre ses dépouilles par droit de conquête au premier qui triompherait de lui [4] ? Le Béarn n'est pas un fief de la couronne de France, et Henri III ne peut s'opposer à ce qu'on en fasse l'objet d'une donation pontificale [5].

Tout se résume dans ces quelques lignes : « Il n'est pas au « monde une haine éternelle comme celle que Madame Marguerite « porte au roi de Navarre, son mari, qui déjà l'a empoisonnée « une fois ; et jamais personne plus qu'elle n'eut de motif de « prendre les armes, puisqu'elle est réduite à la nécessité de dé- « fendre et sa vie et son honneur. Si le roi d'Espagne la soutient « et lui donne le moyen d'occuper quelques places fortes, elle « maintiendra la guerre cinquante ans, fût-ce toute sa vie [6]. »

Philippe II n'oubliera point que Marguerite est pour lui une parente malheureuse et injustement persécutée dans ce seul but qu'un hérétique puisse se remarier et avoir des fils [7] ; et assuré-

[1] Aiutando solamente di cose necessarie e secretamente.

[2] Chi fusse totalmente a la devotion di re d'Espagna.

[3] Al grandissimo desio de la maior parte di habitanti.

[4] Sarebbe una opera digna del Papa, per dar exempio, di dar quel piccolo principe al primo conquistante.

[5] Bearne non e feudo suo, no potendo empachar che Papa non facci donatione di quello paese al primo conquistante.

[6] Non si potrebbe ritrovar al mondo uno odio cosi immortale como quello di Madama Margarita verso suo marito perche come potrebbe mai assicurarsi di quello chi l'a una volta intosicata, e poi nessuno non haveva mai meglor sogetto de arme che Madama Margarita che per sempre mai e riduta a necessita di defender e la vita sua e l'honore suo, e s'il re di Spagna gli da favore e in poter di farsi patrona di piazze cosi fôrte, che tratenera la guerra cinquanta anni e tutta la vita sua.

[7] Oltra questo, Madama Magarita e una parente sua afflita e travagliata ingiustamente e no per altro fine che per maritar uno heretico e fargli havere figlioli.

ment elle ne se montrera point ingrate après tout ce qu'on aura fait pour elle [1]. Sa plus proche héritière est l'infante d'Espagne : non seulement elle lui laissera tous ses domaines, mais de plus elle l'aidera à recueillir la succession du royaume de France [2].

Cependant, quels que soient les dangers qui menacent Marguerite [3], ce qui l'émeut surtout, c'est l'intérêt de la religion catholique. Elle supplie Philippe II de faire placer sous les yeux du pape certains mémoires qu'elle a écrits pour se justifier et pour répondre à des calomnies que Henri III a fait répandre jusqu'à Rome [4] ; car son honneur lui sera toujours plus cher que sa vie [5].

Un jour vint où Marguerite de Valois accepta le divorce ; mais la fille de Catherine de Médicis ne descendit de la couche royale que pour y faire monter une autre Médicis, dont la mémoire, si elle ne retrace pas de grands crimes, rappelle aussi, tout au moins, de coupables intrigues.

KERVYN DE LETTENHOVE.

[1] Mai Madama Margarita restara ingrata d'una cossi grande obligatione.

[2] Di tutto poter suo per aiutarse ancho nella successione di Francia.

[3] Ben che nella essecutione di quella pace si deve tratar di la vita de Madama Margarita per acrescere e essaltare Beart.

[4] Per rispondere a certe calumnie che il re di Francia a fatto maliciosamente intendere a la Santita Sua.

[5] Essendo questione di la conservation del honore suo che gli e piu charo che la vita propria.

LA CONFÉRENCE ANTI-ESCLAVAGISTE

DE BRUXELLES

(*Suite*).

A la séance du 10 mai 1890, le président de la Conférence, premier plénipotentiaire du roi de Belges, donna lecture d'une proposition longuement motivée et formulée comme il suit (p. 285) :

PROPOSITION

« Considérant, d'une part, que, depuis 1885, il a été organisé dans le bassin conventionnel du Congo des services utiles aux intérêts du commerce et au bien-être des populations, et tenant compte, d'autre part, de la nécessité de faciliter aux États ou possessions, compris dans ce bassin, le moyen de faire face aux dépenses que le présent traité leur impose en vue de la répression de la traite, les puissances signataires admettent que des droits d'entrée pourront être perçus sur les marchandises importées dans lesdits États et possessions.

« Le tarif de ces droits ne pourra toutefois dépasser un taux équivalent à 10 0/0 de la valeur des marchandises au lieu d'importation ».

Cette communication appelle quelques remarques.

Le proposition ne contredisait pas foncièrement l'Acte général de Berlin : elle avait seulement pour effet d'anticiper sur le délai de 20 ans fixé à l'article IV dudit Acte pour la revision.

Motivée, en réalité, par les seuls besoins de l'Etat indépendant, la modification du régime commercial devait profiter aux autres États possessionnés dans le bassin conventionnel, quoique leurs gouvernements n'eussent pas sollicité que le délai de 20 années fût anticipé. « Ces États, a dit M. Bourée (France), n'ont rien demandé et ils ont les moyens d'accomplir les obligations que leur imposera l'Acte général de Bruxelles » (p. 598).

L'exposé belge dit : « La liberté de transit ne soufrirait pas non plus de ce nouveau régime, puisque les droits ne frapperont que les marchandises mises en consommation dans le pays, à l'exception de celles qui sont réexportées » (p. 284).

L'exposé des motifs ne dit pas explicitement que les droits différentiels demeureront interdits, conformément à l'article III de Berlin ; mais, aussitôt après la lecture du projet, le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne s'empressa de subordonner son adhésion « à la condition que les impôts nouveaux soient égaux pour tous indistinctement et qu'il n'y ait ni droits différentiels ni traitements de faveur » (p. 286).

Et la chose fut entendue ainsi sans opposition de personne.

Il n'a rien été dit non plus d'où nous puissions induire que le bassin du Congo dût été relevé de l'interdiction de concéder des monopoles.

On ne saurait objecter à la proposition les embarras et les dépenses d'une ligne de douanes. Cette nécessité est, en effet, déjà imposée à tous les États de l'Afrique tant sur mer qu'à l'intérieur : 1° par la surveillance à exercer sur les armes ; 2° pour la perception des taxes sur l'alcool. Sans compter que — nous l'avons déjà noté — l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et le Portugal auraient été probablement amenés à installer une douane entre leurs possessions *congolisées* (si je puis m'exprimer ainsi) où ils n'étaient pas libres du régime à l'entrée, où ils ne pouvaient concéder de monopoles, et celles où ils restaient libres de tout monopoliser ou taxer à leur gré. Devant ce dévelop-

pement de la paperasserie, on ne pourra plus nier que l'Afrique se civilise !

Il a été dit qu'un chef d'une mission religieuse avait élevé des objections contre l'adoption de la taxe proposée : je n'ai pas eu la pièce sous les yeux. Par contre, le 31 octobre dernier, un journal catholique de Rotterdam se prononçait nettement en faveur de la taxe. D'un autre côté, le *Missionary Herald* du mois de septembre, cité par *Anti-Slavery Reporter* (p. 197), y donnait une approbation sans réserve.

On devait, du reste, espérer que les puissances feraient honneur au vœu exprimé par le congrès libre du cardinal Lavigerie pour la franchise des objets envoyés aux missionnaires.

La proposition du baron de Lambermont ne fut pas insérée dans l'Acte général de Bruxelles, et cela pour deux raisons.

Premièrement, les plénipotentiaires des États-Unis de l'Amérique du Nord déclarèrent que leur gouvernement n'ayant pas ratifié l'Acte de Berlin, ils ne pourraient pas signer à Bruxelles un Acte dont une des dispositions se référerait à l'Acte de 1885 (p. 295). M. Terrell suggérait l'idée de consigner la modification proposée par la Belgique dans un Acte séparé (*ibidem*). Cette indication fut renouvelée plusieurs fois par les mêmes plénipotentiaires (p. 496, 507, 523). Finalement la Conférence se prononça pour la signature de deux Actes, laquelle serait simultanée (p. 565). Et ainsi fut-il fait.

La seconde difficulté n'était pas seulement de forme comme celle-là. Le gouvernement néerlandais refusait d'accepter la modification proposée sur l'article IV de Berlin. Ce dissentiment donna lieu à de nombreuses communications contradictoires qu'il serait trop long même d'analyser ici. J'indiquerai que les arguments du baron Gericke de Herwynen sont insérés dans le volume des Actes aux pages 457, 499, 502, 591, 597. Les répliques congolaises de M. Van Estvelde et de M. Van Maldeghen se trouvent aux pages 431, 487, 493, 497, 504, 507, 594.

Ce dissentiment amena des discussions que la nature même du sujet, les contre-propositions transactionnelles qui surgirent, le nombre des participants, l'obligation où ils se croyaient à chaque pas de référer auprès de leurs gouvernements, rendirent fort longues, parfois même quelque peu confuses. J'en consignerai le résultat.

Il avait été établi un *Acte général* en 100 articles L'opposition persistante des Pays-Bas et la situation prise par les plénipotentiaires Nord-Américains ne permirent pas d'y insérer une dérogation expresse à l'article IV de Berlin. Quelques réserves furent retenues aux protocoles. A chaque jour sa peine : il sera temps de s'en occuper, s'il surgit de ce chef quelque difficulté. La Conférence avait arrêté en même temps une *Déclaration* séparée sur le régime douanier à établir dans le bassin conventionnel du Congo.

Malgré une adjuration *in extremis* fort courtoise et même sympathique du premier ministre de la Grande-Bretagne, le représentant des Pays-Bas ne put que remercier lord Vivian de ses paroles bienveillantes : il persista dans son refus de signer la Déclaration : il était prêt à signer l'Acte général seul (p. 626). Cela ne lui fut pas permis : la Conférence avait décidé que les deux projets devaient être signés en même temps.

En présence de cette obligation et de ce refus, la Conférence prit une résolution que le baron de Lambermont formula ainsi :

« Le *président*, résumant le débat, dit qu'on mentionnera au protocole que celui-ci restera ouvert pendant un délai de six mois pour les plénipotentiaires des puissances qui, après avoir pris part aux délibérations de la Conférence, ne se trouvent pas en mesure de signer aujourd'hui les deux Actes.

« A cette fin, les instruments authentiques demeureront déposés au plus tard jusqu'à cette date, au ministère des Affaires étrangères de Belgique, et le protocole sera ouvert pour recevoir les accessions ultérieures » (p. 628).

Le même jour, le 2 juillet 1890, les plénipotentiaires se réu-

nissaient en une dernière séance. Quatorze puissances avaient été représentées au départ : elles n'étaient plus que treize à l'arrivée. Le baron Gericke de Herwynen ne parut pas. Les plénipotentiaires des treize autres puissances signèrent l'Acte général et la Déclaration.

Je ne puis reproduire ici l'Acte général, à cause de son étendue. D'ailleurs, ce n'est pas encore un document d'*histoire diplomatique*. Seulement, pour compléter cette partie de notre étude, je citerai la Déclaration textuellement. Je le puis, parce qu'elle est courte ; je le dois, parce qu'elle est devenue le terrain d'un conflit assez difficile à trancher, tandis que tout le monde était d'accord sur les mesures prescrites par l'Acte général pour la répression de la traite. J'appelle d'avance l'attention sur le paragraphe qui est souligné : une nouvelle négociation y est prévue :

DÉCLARATION.

« Les puissances réunies en conférence à Bruxelles, qui ont ratifié l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 ou qui y ont adhéré,

« Après avoir arrêté et signé de concert, dans l'Acte général de ce jour, un ensemble de mesures destinées à mettre un terme à la traite des nègres sur terre comme sur mer, et à améliorer les conditions morales et matérielles d'existence des populations indigènes,

« Considérant que l'exécution des dispositions qu'elles ont prises dans ce but imposent à plusieurs d'entre elles, qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans le bassin conventionnel du Congo, des obligations qui exigent impérieusement pour y faire face des ressources nouvelles,

« Sont convenues de faire la Déclaration suivante :

« Les puissances signataires ou adhérentes, qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans ledit bassin conventionnel du Congo pourront, pour autant qu'une autorisation leur soit nécessaire à cette fin, y établir sur les marchandises importées des droits dont le tarif ne pourra pas dépasser un taux équivalent à 10 0/0 de la valeur au port d'importation, à l'exception toutefois des spiritueux, qui sont régis par les dispositions du chapitre VI de l'Acte général de ce jour.

« *Après la signature dudit Acte général, une négociation sera ouverte entre*

les puissances qui ont ratifié l'Acte de Berlin, ou qui y ont adhéré, à l'effet d'arrêter dans la limite maxima de 10 0/0 de la valeur, les conditions du régime douanier à instituer dans le bassin conventionnel du Congo.

« Il reste néanmoins entendu :

« 1° Qu'aucun traitement différentiel ni droit de transit ne pourront être établis ;

« 2° Que, dans l'application du régime douanier qui sera convenu, chaque puissance s'attachera à simplifier autant que possible les formalités et à faciliter les opérations du commerce ;

« 3° Que l'arrangement à résulter de la négociation prévue restera en vigueur pendant quinze ans à partir de la signature de la présente Déclaration.

« A l'expiration de ce terme et à défaut d'un nouvel accord, les puissances contractantes se retrouveront dans les conditions prévues par l'article IV de l'Acte général de Berlin, la faculté d'imposer à un maximum de 10 0/0 les marchandises importées dans le bassin conventionnel du Congo leur restant acquise.

« Les ratifications de la présente Déclaration seront échangées en même temps que celles de l'Acte général du même jour.

La conférence prévue à la Déclaration, la conférence technique, comme on l'appelle, s'est réunie à Bruxelles.

Sur la proposition de la France, il y fut décidé de laisser les puissances possessionnées soit dans le bassin oriental du Congo, soit dans le bassin occidental, établir entre elles par voie d'accord direct, le tarif qu'elles devraient appliquer. Le cabinet néerlandais consentit alors à signer l'Acte général et la Déclaration connexe.

Le régime commun de la côte *occidentale* fut déterminé par un acte signé le 9 février 1891, entre la France, le Portugal et l'État indépendant.

Sur la côte *orientale*, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne ont maintenu le régime qui existait sous la domination du Sultan de Zanzibar.

III

Les autonomies administratives.

L'application du principe *Agir chez soi* s'est encore heurtée à ce fait que le plénipotentiaire n'a pas toujours le droit d'engager des administrations autonomes relevant de son souverain. Le cas se présente pour les compagnies à chartes et pour les colonies anglaises.

En ce qui concerne les compagnies, l'article IV de Bruxelles dit :

« Les puissances exerçant des pouvoirs souverains ou des protectorats en Afrique pourront toutefois déléguer à des compagnies munies de chartes tout ou partie des engagements qu'elles assument en vertu de l'article III.

« Elles demeurent néanmoins directement responsables des engagements qu'elles contractent par le présent Acte général et en garantissent l'exécution. »

Il n'est rien dit pour les colonies autonomes.

Le premier plénipotentiaire de l'Allemagne s'était particulièrement attaché à signaler les difficultés, ou du moins les incertitudes qui en résultent pour l'application générale des mesures que la Conférence édicte à l'effet de réprimer la traite des esclaves. En voici les indications par ordre chronologique :

Protocole XI. — Le comte d'Alvensleben fit la déclaration suivante, qui concerne seulement les *colonies et l'appareil militaire* :

« Les dispositions arrêtées pour le commerce des armes paraissent incomplètes au gouvernement allemand sans le concours des colonies du Cap. En conséquence, le gouvernement impérial compte sur les bons offices du gouvernement de la Reine en vue d'amener ces colonies à prendre des mesures sévères pour contrôler le commerce des armes, ainsi que l'introduction du matériel de guerre dans la zone déterminée

à l'article VIII et dans les territoires se trouvant en contact direct avec cette dernière » (p. 195).

Protocole XVI. Le comte d'Alvensleben fit, dans les mêmes termes que la précédente, une nouvelle communication concernant encore la colonie du Cap, mais visant cette fois l'exécution des mesures prises par la Conférence au sujet de *l'alcool* (p. 383).

Protocole XVII. A cette seconde déclaration, le premier plénipotentiaire britannique répondit, le 29 mai 1890, en substance : Les lois existantes donnent aux autorités coloniales le pouvoir discrétionnaire de prendre des mesures tout aussi sévères que celles recommandées par la Conférence. Le gouvernement de S. M. Britannique n'a aucune raison de croire que les colonies sud-africaines abrogeront ces lois ; mais le gouvernement de la Reine ne saurait, constitutionnellement, lier les colonies autonomes quant à leur législation future. Suit une promesse de bons offices, en cas de besoin (p. 425).

Protocole XXIII. Enfin lord Vivian a apporté sur cette question des alcools de nouvelles explications visant cette fois non seulement les colonies, mais la compagnie Sud-Africaine. Le second plénipotentiaire d'Allemagne y a contredit : il se débite sur territoire britannique des alcools « de qualité très inférieure », qui pénètrent par terre sur des possessions allemandes, d'où elles peuvent gagner la partie des mêmes possessions comprise dans la zone prohibée. M. Göhring ajoute que « pour atteindre les alcools qui pénètrent dans cette zone, l'Allemagne se verrait forcée d'établir un cordon douanier au milieu de ses possessions ».

Le plénipotentiaire allemand termine par ces mots qui furent les derniers sur la matière : « Le gouvernement impérial ne veut pas, cependant, insister davantage en ce moment ; il se réserve d'agir d'après les faits qui se produiront dans l'avenir (pp. 513 à 515). »

Ces communications étaient opportunes et même nécessaires ; car il y a là une situation anormale, puisque les administrations de certaines contrées ne seront pas soumises, à l'encontre de la traite, aux mêmes obligations que les autres. Demander aux puissances de modifier les conditions qui régissent les colonies et les compagnies à chartes, on ne l'obtiendrait pas. Ce serait, d'ailleurs, porter atteinte au principe que la conférence de Bruxelles a si heureusement proclamé et observé, à savoir, le respect des souverainetés.

On trouvera le remède à cette anomalie en étendant aux administrations autonomes le principe du respect des autonomies. Déjà, dans les conférences postales et autres, la Norwège, la Hongrie, etc., ont été appelées. Pourquoi les colonies et compagnies ne seraient-elles pas de même appelées dans les réunions anti-esclavagistes pour les mesures dont l'application ne peut être imposée ou l'exécution surveillée par le souverain ?

L'importation libre de l'alcool et des armes présente déjà des difficultés d'autant plus grandes que l'intérêt privé est plus directement engagé ; car, il faut bien que les compagnies servent des dividendes aux actionnaires. Il y a autre chose : certaines compagnies administreront des pays de traite. On saura seulement d'une manière définitive dans six mois jusqu'où s'étendra la compagnie Sud-Africaine ; mais il est des territoires entre le Zambèze et le Banguéolo, où l'on assure que sévit la traite et sur lesquelles cette compagnie a... (permettez l'expression peu diplomatique) jeté son dévolu.

Pour mettre fin à une telle anomalie et prévenir ce danger, le moyen que nous avons suggéré est une application indirecte mais correcte du grand et salutaire principe proclamé dans un article du célèbre protocole d'Aix-la-Chapelle, lequel devrait être gravé en lettres d'or dans toutes les chancelleries.

IV

L'origine et la couleur.

L'article IX de la Déclaration signée à Berlin le 26 février 1885 porte :

... Les puissances qui exercent ou exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les *territoires formant le bassin conventionnel du Congo*, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie de transit pour la traite des esclaves, *de quelque race que ce soit*.

Voyons ce que la conférence de Bruxelles a fait de cette stipulation : 1° territorialement ; 2° au point de vue ethnologique.

1° Les mesures décrétées à Bruxelles pour la répression de la traite ne visent plus seulement un bassin : elles s'étendent, sous les modalités occurrentes, à tout le continent noir et à une zone maritime sur la côte orientale.

2° Berlin a dit « esclaves de quelque race que ce soit », ce qui n'implique aucune distinction de couleur pour les mesures à prendre contre la traite.

Le préambule de Bruxelles dit « protéger efficacement les populations aborigènes de l'Afrique », de toutes les parties de l'Afrique, bien entendu, lesquelles sont plus ou moins noires. L'introduction du mot *africain* dans le projet d'Acte général donna lieu à des explications dont nous rendrons compte brièvement, en retournant au sein de la commission maritime. A propos de l'affranchissement des esclaves retenus contre leur gré à bord d'un bâtiment indigène, « le ministre de Turquie a insisté sur l'insertion du mot *africain* afin de prévenir toute équivoque et de bien montrer que le traité vise exclusivement le trafic des esclaves africains ».

Le rapport des trois commissaires contredit cette affirmation

de Carathéodory-Effendi, du moins partiellement, et elle le fait en ces termes : « Toutefois la commission est d'avis que le traité n'exclut pas les esclaves d'un autre pays qui pourraient se trouver dans la zone (p. 140) ».

Transportons-nous maintenant à la séance plénière (p. 125 et 126).

Carathéodory-Effendi fait remarquer que le mot *africain* se trouve à l'article concernant l'esclave retenu contre son gré à bord d'un navire indigène et qu'il ne se trouve pas à l'article relatif à l'esclave réfugié sur un bâtiment de guerre.

S. E. désirerait que le mot *africain* fût employé aussi à cet article. Il ajoute : « Pour le gouvernement ottoman, il n'existe que des esclaves africains. » M. Bourée France) propose de supprimer le mot *africain* dans le seul article où le projet l'a placé : chaque puissance interprétera ces mots comme il lui conviendra. — Le comte de Khevenhuller-Metsch fait remarquer que, dans l'empire austro-hongrois, dès qu'un individu se déclare esclave, il est libéré, quelle que soit son origine. Lord Vivian est également d'avis de supprimer le mot *africain*, afin de comprendre tout esclave, quelle que soit son origine. Résultat final : les articles XXVIII, XXIX et LXIV de l'Acte final sont relatifs aux esclaves réfugiés à bord d'un bâtiment de guerre de l'une des puissances, ou retenus contre leur gré à bord d'un bâtiment indigène, ou fugitifs arrivant hors la frontière d'un pays dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique : lesdits articles portent que ces esclaves seront libérés, sans distinguer leur origine.

Le mot *africain* impliquait l'idée de la couleur noire dont les nuances sont infinies. *Quid*, si l'esclave réfugiée, retenue ou arrivée à la frontière est une Circassienne (il y en a encore) ? Elle est asiatique et blanche, même très blanche. La suppression du mot *africain* ne l'obligeant pas à être plus ou moins noire, il ne paraît pas douteux qu'elle ait droit à la libération.

Aucun de ces articles ne rappelle la condition que la chose ait lieu dans la zone spéciale, comme la commission maritime voulait l'imposer.

Ces diverses stipulations obligent à parler du statut légal de l'esclavage.

V

Le statut de l'esclavage.

L'article VI, déjà rappelé, de l'Acte général signé à Berlin le 26 février 1885, porte :

« Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires (bassin conventionnel) s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à *la suppression de l'esclavage.....* »

Le mot *suppression* y était, mais sous deux modalités : 1° l'engagement, comme les autres stipulations de Berlin, s'appliquait seulement au bassin conventionnel du Congo ; 2° les contractants ne s'engageaient pas à prononcer *illico* la suppression de l'esclavage, mais à y *concourir,* c'est-à-dire à y courir d'un commun accord, mais plutôt dans le sens de *marcher*, sans spécification du temps qu'on pourra mettre pour arriver au but.

Le but n'en est pas moins marqué. Bien qu'on s'accorde généralement à reconnaître que l'esclavage ne peut être supprimé partout brusquement, par un coup de force, l'idée de supprimer non seulement la traite, mais l'esclavage, n'a cessé de faire du chemin. Nous allons l'étudier à la conférence de Bruxelles.

Dans sa communication déjà mentionnée du 19 novembre 1889, lord Vivian rappelle (p. 21) divers actes, synallagmatiques ou unilatéraux, de plusieurs puissances. En même temps, Sa Seigneurie déposait sur le bureau une liste des conventions

relatives à la traite (p. 25). Or, plusieurs de ces communications ne visent pas seulement la traite, le convoiement et le commerce des esclaves, mais le statut légal de l'esclavage. Ne fût-ce que le décret par lequel le sultan de Zanzibar déclare que tous les enfants, qui naîtront à partir du 1er janvier 1890, naîtront libres.

Dans la même séance (Protocole XII), M. de Macedo présentait au Congrès le mémoire de son gouvernement sur l'*Abolition de l'esclavage*, etc., etc. (p. 28).

Le 24 février 1890, le président résuma en séance les requêtes adressées à la Conférence : « Quelques requêtes, dit le baron de Lambermont, s'occupent exclusivement de ce dernier trafic (boissons fortes) ; d'autres recommandent, comme un des points essentiels de la mission de la Conférence, l'abolition du statut légal de l'esclavage (p. 100).

Les projets présentés à la commission maritime par la Grande-Bretagne (p. 151), par la France (p. 156), sous les nos 4 et 5 ; par M. de Martens (p. 162) sous les nos 9 et 10 ; le projet voté par ladite commission (p. 173) encore sous les nos 9 et 10, contiennent des propositions incompatibles avec le respect du statut légal. Ne nous y arrêtons pas ; car nous allons retrouver ces préliminaires à l'assemblée plénière de la Conférence (Protocole X).

Lorsque le plénipotentiaire de l'Autriche-Hongrie a dit qu'un individu, qui se déclare esclave, est libéré sur le territoire de son souverain, le comte Khevenhüller-Metsch n'a pas voulu parler seulement des esclaves échappés du convoi d'un négrier ou du magasin d'un marchand (p. 123); mais de tout fugitif, échappé même de l'esclavage domestique.

Nous passerons maintenant, toujours au point de vue du statut légal, aux mesures relatives à la répression de la traite dans les pays de destination (Protocole XIV et annexes, p. 293 à 325), autrement dit, dans les pays où l'esclavage existe à l'état d'institution. Notons d'abord qu'on a exclu des dispositions de ce chapitre les États et colonies fondés par des Européens en

Afrique, et dans lesquels, s'il existe encore des cas d'esclavage, ce n'est pas à l'état d'institution.

La Conférence a délibéré et stipulé, il est vrai, à l'égard des pays où l'esclavage existe. Pourra-t-on conclure que la Conférence accepte, en principe, l'esclavage ? Quelques extraits des délibérations de la commission nous apporteront un peu de lumière.

Relevons d'abord la préoccupation de ne pas donner de sanction légale à l'esclavage domestique (p. 302). Le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne a dit « qu'il faut tenir compte de l'esclavage domestique dans certaines contrées, ne fût-ce que pour prévoir l'affranchissement des esclaves de cette catégorie lorsqu'ils arrivent dans les pays qui proscrivent cette institution. »

Tenir compte n'est pas reconnaître. A propos de l'article III du projet de la commission, M. de Martens « croyait qu'il était préférable d'ignorer complètement l'existence de l'esclavage domestique, de crainte de faire naître l'idée que les puissances l'aient reconnu. M. le ministre d'Angleterre a été également d'avis qu'on ne pourrait jamais reconnaître, même indirectement, l'état légal de l'esclavage ». Suit une explication contradictoire avec Carathéodory-Effendi sur la portée d'un traité anglo-turc, au cours de laquelle lord Vivian dit : « L'Angleterre n'a jamais abandonné le principe que tout esclave touchant le sol anglais a le droit de réclamer sa liberté (p. 304) ». — « MM. les plénipotentiaires belges ont déclaré qu'à leurs yeux aucune confusion n'était possible : reconnaître l'existence *en fait* d'un état d'esclavage, ce n'est rien moins que reconnaître son existence *en droit* (p. 304) ».

Un peu plus loin (p. 305), les plénipotentiaires britanniques refusent d'appuyer une proposition « parce qu'elle impliquerait à leurs yeux une sanction indirecte de l'esclavage».

De tout ce qui précède, il résulte deux faits :

1° La Conférence s'est refusée à reconnaître, même indirectement, un *droit* dans le *fait* de l'esclavage ;

2° Elle a stipulé, aux articles XXVIII, XXIX et LXIV de

l'Acte général, les dispositions suivantes qui portent atteinte au fait de l'esclavage domestique.

— « *Tout* esclave qui se sera réfugié à bord d'un navire de guerre sous pavillon d'une des puissances signataires, sera immédiatement et définitivement affranchi (art. XXVIII).

— Tout esclave retenu contre son gré à bord d'un bâtiment indigène aura le droit de réclamer sa liberté (art. XXIX).

— Tout esclave fugitif arrivant hors la frontière d'une des puissances mentionnées à l'article LXII (*celles dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique)*, sera réputé libre et sera en droit de réclamer des autorités compétentes des lettres d'affranchissement (art. LXIV) ».

VI

Résumé

Par ces trois articles et par les déclarations contre la légitimité du statut légal de l'esclavage, la conférence de Bruxelles a obéi à la prescription de l'Acte général de Berlin : *Concourir à la suppression de l'esclavage.* Et elle l'a fait dans la mesure que les conditions actuelles imposent et que recommandent la raison et la philosophie, pour éviter un plus grand mal.

En prescrivant des mesures pratiques contre les effets de l'alcoolisme, et par d'autres dispositions, elle a, conformément à l'Acte général de Berlin, « *veillé à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence.*

Les dispositions contre la traite paraissent être les plus efficaces qu'on eût pu prendre.

Les stipulations relatives à la répression sur mer mettent fin, entre les deux plus grandes puissances maritimes, à un conflit latent, qui, depuis cinquante ans, ne laissait pas que d'être une cause d'irritation et d'inquiétude de l'un et de l'autre côté du

détroit. Et elle y a mis fin en laissant toute son efficacité à la répression sur mer.

Enfin, en proclamant le respect de chaque souveraineté, en appliquant le principe salutaire du *chacun par soi et chez soi* — lequel n'est pas le principe égoïste du *chacun pour soi* — elle a évité le dangereux écueil que je me suis permis quelquefois d'appeler « la promiscuité internationale ».

A. d'Avril.

UN MOBILIER D'AMBASSADEUR

AU XVIIIE SIÈCLE

En 1786, le marquis de Bombelles, brigadier des armées du Roi, fut envoyé comme ambassadeur de France auprès de la Cour de Portugal. Ce ne fut qu'à une époque assez avancée de l'année qu'il partit de Versailles. Deux berlines de poste l'emmenèrent à Brest, avec sa femme, ses trois enfants, dont le plus jeune avait dix mois, Madame de Trevanet et trois femmes de chambre. Une estafette, chargée d'annoncer son passage, galopait en avant ; deux laquais et un valet de chambre, à cheval, escortaient les voitures.

A Brest, on trouva le lit de Madame de Bombelles, expédié d'avance, en vue de rendre à la marquise la traversée de France à Lisbonne plus supportable. Quand aux bagages, nul souci. L'hôtel de France, au bord du Tage, devait être, sinon définitivement aménagé, du moins suffisamment préparé pour recevoir l'Ambassadeur. M. de Bombelles, pour représenter dignement le Roi son maître, n'avait reculé devant aucune difficulté, et, malgré la distance et les embarras du transport, il avait voulu que sa maison fût convenablement montée. C'avait été tout un mobilier, au complet, qu'un homme de confiance avait reçu charge d'embarquer au Havre. Rien qu'en malles, caisses, paniers et frais d'emballage, le marquis dépensa plus de 1.400 livres. Un bâtiment, « l'Oranger », fut frété exprès, et comme il ne mit à la voile que le 6 septembre, c'est-à-dire presque au moment de l'équinoxe, les compagnies refusèrent d'assurer, à moins d'un

versement de 3.000 livres, les 35.954 livres [1] d'objets de toute espèce chargés à bord. Et pourtant « l'Oranger » n'emportait pas tout, car, au mois d'août suivant, le navire « la Bonne Union » débarquait encore neuf caisses à Lisbonne.

Un inventaire qui a été conservé [2], nous permet de nous rendre compte de la façon dont M. de Bombelles entendait organiser son hôtel. Comme meubles, il se fait envoyer deux bureaux, deux secrétaires, une table à manger, jusqu'à cinq chiffonnières et six tables « à jouer » ; des bois de fauteuils, une encoignure d'Angleterre, le forte-piano de la marquise et celui de madame de Trevanet, des métiers à broder, une voiture d'enfants, des literies complètes, depuis les bois de lits jusqu'aux matelas et aux couvertures, et sans doute la garniture en perse qui orna là-bas le lit de son Excellence. Il y a même, dans le nombre, deux baignoires de fer-blanc. Puis c'est une quantité d'objets destinés à l'ornementation, des girandoles de cristal anglais, des bras de cheminée, des miroirs, des tableaux, des portraits de famille, des gravures de Verneuil, des médaillons en plâtre, trois pièces de tapisserie, sept pendules, dont une en bois et une autre en cuivre, des glaces de toute taille, un réverbère, une lanterne pour l'antichambre et une autre pour l'escalier, et, dans la crainte de n'en pas trouver de convenables à Lisbonne, toute une caisse de baguettes dorées. Avec des échantillons de papier meublant, on emporte les franges de soie bleue, avec graines d'épinard en or, destinées à orner le dais sous lequel doit siéger l'Ambassadeur aux grandes réceptions, et, comme les plus petits détails ont été prévus, les quatre lampes « en bras de cheminée » sont accompagnées de leurs verres de rechange et de trois paquets de mèches « de la rue du Roule ». Pour les travaux de M. le marquis, on a embarqué huit caisses et un secrétaire, remplis de livres, et treize cartons contenant des cartes géographiques. Avec les cartes de visite de son Excellence on a emporté le cuivre gravé, pour en faire tirer au besoin à Lisbonne, et, probablement pour amuser

[1] Environ 17.600 k.

[2] Archives de Seine-et-Oise, E. 457.

les enfants ou faire patienter les visiteurs dans le salon d'attente, on a joint aux livres des cahiers de gravures, en plus des estampes que renferme une caisse spéciale.

Le linge et les effets sont distribués dans une série de malles. Une petite caisse contient « les modes de Madame », et des cartons cachetés ont trouvé place avec ses robes dans les voitures que l'on a embarquées. Il faut en effet faire figure dans les rues de Lisbonne, et « l'Oranger » prend à son bord une berline « fond or rayé », une diligence « fond or », et un vis-à-vis, avec les harnais nécessaires et notamment tout un jeu de harnais verts. Pour les officiers il y a des costumes de gala, pour les postillons, des habits, gilets et culottes ; pour les gens, des habits de livrée, avec boutons argentés aux armes de son Excellence, et des chapeaux galonnés d'argent, et, en plus, les hardes personnelles de tout ce monde, les effets et les outils de l'ébéniste de la maison, les malles du cuisinier et des femmes de chambre.

Pour la table on emporte deux caisses entières d'argenterie, des services de porcelaine ordinaire, de porcelaine de Sèvres et de porcelaine de Saxe, un cabaret et six pièces assortissantes, quatre douzaines de verres gravés pour les vins d'entremets, autant pour les vins de liqueur, et dix-huit verres de cristal vert. Et cela ne suffira pas encore. Une note, rédigée à Lisbonne, rappelle à son Excellence, qu'il faut faire venir de Paris deux verrières avec leurs seaux argentés, deux autres en porcelaine, et aussi des verres à vins de liqueur, pour les garnir, car ceux qu'on a achetés en dernier lieu « sont trop grands », de l'avis de l'économe serviteur qui écrit cette note, « et fort vilains, et il y a de la perte pour la consommation du vin ». En plus de tout ceci, l'Ambassadeur se procure à Lisbonne même, dans diverses maisons allemandes, des quantités de verres à boire, des huiliers, des moutardiers, des cuillères en nacre de perle, et des *centaines* de petites carafes anglaises pour mettre le vin et l'eau, sans doute destinées à être placées deux à deux auprès de chaque convive, pour son usage particulier, à l'imitation de ce qui se faisait, paraît-il, chez M. le baron de Breteuil. Quatre notes de

verrerie montent à elles seules à près de 70.000 reis, soit plus de 435 livres de France.

Le service de table est accompagné de deux glacières et de quatre caisses d'ustensiles d'office et de batterie de cuisine, et, comme complément indispensable, on s'est muni d'une pièce et de quelques paniers de Bourgogne, de deux paniers de Champagne, de douze bouteilles de malaga, de deux petits paniers de vins de liqueur et d'autres encore. Du reste on devait pouvoir trouver des vins en Portugal. Une caisse de confitures clôt la liste des provisions destinées à l'office.

Cet envoi, quelque considérable qu'il fût, ne devait cependant pas suffire à tous les besoins, et les nombreuses notes de marchands de Lisbonne, qui nous ont été conservées, en font foi. Pour organiser tout ce mobilier, on eut à se faire fournir par un tapissier pour plus de 82 livres d'objets accessoires. Il fallut faire installer le dais, mettre en état un fauteuil doré pour figurer dessous, faire monter des chaises. Pour deux fenêtres on se procura dans une maison allemande des vitres en verre de Bohême, et, sans doute pour quelque fête, le peintre vint travailler à une estrade destinée à la musique et brossa un rideau de comédie. Les meubles apportés n'étant pas encore assez nombreux, M. le marquis acheta des tables, une commode, des armoires, pour l'escalier deux grandes lanternes de fer-blanc, puis des matelas « de famille » et des « cousinières » ou moustiquaires, pour ses gens des paillasses et des chaises de sapin. Il fallut quelques menus objets tels que flambeaux et jeux de cartes, et, lorsque le forte-piano de l'ambassadrice eut été installé, on fit prix avec un accordeur, qui vint chaque semaine, à raison de 400 reis (près de 2 livres 1/2) par visite.

En plus des chevaux, pour traîner les carosses, le marquis fit faire emplette de mules, et bien qu'il en eût neuf, puis douze dans son écurie, dès le commencement de 1787, on n'en avait pas toujours assez, et l'on dut plus d'une fois en louer plusieurs paires. Le sellier fournit un harnais complet, arrangea le reste, si bien que ses notes montèrent à plus de 100.000 reis (625 livres), sans

compter ce qu'on eut à payer au doreur de brides et pour la confection d'une housse bleue à galon d'argent pour un cheval. La livrée exigea aussi des dépenses. Pour l'été il fallut des vêtements légers, et, en fournitures et réparations, un seul mémoire atteint 60.000 reis (plus de 370 livres).

Cette installation, qui avait coûté tant de frais et de peines, ne devait pas subsister longtemps. Dès le mois de janvier 1788, M. de Bombelles sollicite du Roi, par l'entremise du comte de Montmorin, un congé rendu indispensable par l'état de sa santé qu'aucun remède n'avait pu rétablir. « J'ai besoin, écrit-il, de conseils et peut-être d'opérations qui nécessitent des lumières et des talens que je ne trouverois pas en Portugal. » M. d'Urtubise, son secrétaire, fut donc chargé de l'intérim. En mars 1788 le marquis quitta Lisbonne, et tout son mobilier, à sa suite, revint en France sur divers navires, dont l'un, le « Jean-Marie », rapporta les quatre caisses où l'on avait renfermé les livres et les papiers de l'Ambassade.

H. Léonardon.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

AU DÉBUT DE LEURS RELATIONS RÉCIPROQUES

(Suite)

Lorsque Sylvestre demanda ensuite au Tsar de formuler aussi toutes les autres causes de ses griefs contre l'Angleterre, Iwan Wassilievitch lui répliqua que son mécontentement portait «sur le peu de sincérité des réponses de la Reine » et sur les doutes et les omissions qu'elles contenaient. De plus, « les affaires commerciales sont traitées avant toutes les autres et priment les nôtres, tsariennes, quoique leur succès doive dépendre de ces dernières ». Le Tsar comprenait fort bien l'immense avantage qu'offrait à l'Angleterre son commerce avec la Russie, et si la reine n'allait pas acquiescer à ses vues, il transmettrait aux mains des Vénitiens et des Allemands tout le trafic. Il n'attendait que la décision définitive de la reine : « ou bien un accord complet, ou bien un refus catégorique ».

Le Tsar termina son long et menaçant discours par la déclaration suivante : « Si notre sœur avait témoigné, dans l'arrangement de nos affaires, l'amitié que nous en espérions, en vérité tout notre pays de Russie aurait été à sa disposition autant que l'Angleterre, et il lui eût été loisible d'exiger qu'on lui envoyât d'ici toute espèce de choses ou d'en faire la commande, comme si elle avait eu affaire à son propre trésor ou au trésor de l'État. Enfin toute la Russie aurait été à ses ordres et à la disposition de ses commerçants comme c'est, à présent, malgré tout, le cas. »

Le gouvernement anglais se convainquit, sur les rapports de Sylvestre, de l'absolue nécessité de satisfaire les exigences du Souverain moscovite pour ne point se voir frustré d'un commerce si

lucratif dans toute l'étendue de ses États. A ces fins, Sylvestre fut encore une fois expédié à Moscou avec une charte royale qui devait satisfaire entièrement le Tsar. L'envoyé anglais arriva en effet à Kholmogory, mais n'eut pas la possibilité de remplir la mission dont il avait été chargé : il fut tué d'un coup de foudre, et la maison qu'il habitait devint instantanément la proie des flammes ; elles consumèrent tous ses effets, ainsi que la charte de la reine Élisabeth au Tsar. Il est compréhensible que la nouvelle de cet événement ait produit sur l'esprit du Tsar une forte impression : il y vit le doigt de Dieu !

Durant plusieurs années, les relations diplomatiques directes entre le Tsar Iwan Wassiliewitch et la reine d'Angleterre subirent un temps d'arrêt. Mais, en 1580, le Tsar se vit obligé de faire venir d'Angleterre quelques munitions de guerre dont il avait un besoin urgent dans sa lutte continuelle contre les Suédois et les Polonais. Il chargea un des commis de la Compagnie de Londres, nommé Gorsey, dont il avait apprécié l'intelligence et le tact, de se rendre en Angleterre par voie de terre et de porter une nouvelle lettre patente pour la reine.

Gorsey remplit d'une façon brillante cette mission hérissée de périls, car en traversant les pays suédois, polonais et allemands, il courait à chaque instant le danger d'être arrêté comme espion russe. Il dissimula la lettre tsarienne dans une gourde à eau-de-vie en bois, qu'il cacha sous la crinière de son cheval. Ayant atteint sans encombre Hambourg, Gorsey put arriver heureusement à Londres, où il transmit à la reine la missive qui lui avait été confiée. Au printemps de 1581, il repartit pour la Russie avec 13 navires chargés de munitions de guerre et autres marchandises, dont le Tsar avait fait la commande.

Iwan Wassiliewitch fut extrêmement satisfait des résultats de l'expédition Gorsey. Il envoya l'année suivante, en 1582, une nouvelle ambassade, à la tête de laquelle fut placé le gentilhomme Théodore Pissemsky ; celui-ci eut principalement pour mission de négocier les deux affaires suivantes : 1° il devait conclure avec l'Angleterre une alliance contre Stéphane Bathory, roi

de Pologne, en stipulant tant une aide en hommes que des subsides en argent et en différentes munitions de guerre ; et 2° il fut chargé de prendre des renseignements au sujet de la princesse « Khantinski » (Mary Hastings), nièce de la reine et fille du comte Huntingdon, — princesse que le Tsar avait l'intention d'épouser. Enfin, l'interprète anglais de Pissemsky reçut, sous le sceau du plus grand secret, l'ordre de faire connaître à la reine l'intention qu'avait le Tsar de se rendre en Angleterre.

Pissemsky ne put exécuter sa mission d'une manière satisfaisante. Arrivé en Angleterre, il fut longtemps sans être reçu par la reine. « Vous ne pouvez pas être bientôt reçu par la Reine » lui disait-on au nom de Sa Majesté, — « car il règne à Lounde (Londres) une épidémie à cause de laquelle elle a quitté Lounde ». Lorsque enfin l'ambassadeur moscovite fut reçu par la reine avec tous les honneurs usités et qu'il put entrer en pourparlers avec les ministres anglais, il put de suite se convaincre que le gouvernement anglais n'avait pas l'intention de se lier les mains par un traité d'alliance avec le Tsar moscovite. Il fut déclaré à Pissemsky que sous peu arriverait à Moscou, près du Tsar, un envoyé anglais qui serait chargé de terminer l'affaire de l'alliance.

La seconde affaire — le curieux projet de mariage — ne réussit pas non plus. Lors d'une audience que la reine accorda à l'ambassadeur moscovite à Richmond, celui-ci communiqua à Sa Majesté la partie secrète de sa mission et demanda, au nom du Tsar, que la jeune princesse lui fût montrée et « que le « parson » (portrait) de celle-ci fût peint et envoyé à son Souverain ». Mais la reine lui répondit que « la demoiselle Mary Hastings n'était pas belle », et qu'il était impossible actuellement de peindre son portrait, parce qu'elle venait d'avoir la petite vérole qui l'avait défigurée. Quelques mois après, Pissemsky réussit à voir la jeune Anglaise ; il fait d'elle le portrait suivant : « La princesse Khantinski, Mary Hastings, est de grande et svelte taille, a le visage blanc, les yeux gris, les cheveux châtains, le nez droit, les doigts des mains longs et effilés ». La reine fit aussi la promesse d'en-

voyer au Tsar le portrait de sa nièce, lorsqu'il se trouverait un vrai artiste pour l'exécuter. C'est sur cela que prit fin le projet de mariage du Tsar avec une princesse anglaise, qui, évidemment pour sa part, était médiocrement séduite par la perspective de devenir la sixième ou septième épouse du Tsar quinquagénaire de Moscou.

En même temps que Pissemsky, Sir Jeremy Bowes partit pour Moscou, en 1583, en qualité d'envoyé de la reine d'Angleterre. Le but principal de cette nouvelle ambassade anglaise était identique à celui des précédentes : elle devait insister sur une nouvelle confirmation de tous les anciens privilèges de la Compagnie anglaise de la Mer Blanche, et exiger une indemnité pour tous les prélèvements illégaux et les pertes subies par les négociants anglais. Quant au traité d'alliance, Bowes devait seulement déclarer que la proposition russe était soumise à un examen minutieux, article par article, des conseillers de la reine. Mais en tous cas, Sa Majesté demande que, « par esprit chrétien et d'après le droit international, ainsi que d'après le bon sens, il ne soit procédé à l'ouverture des hostilités de la part des forces militaires alliées » contre quelque souverain ou potentat que ce soit, sans que celui qui aurait été cause de l'inimitié, ne soit invité à se désister de ses mauvaises actions ou bien de ce qui a donné lieu à l'hostilité ».

En outre, la reine proposa ses bons offices pour une médiation entre le Tsar et le roi de Suède. Le Tsar devait voir dans cette proposition un nouveau témoignage des sentiments d'amitié et d'alliance de la reine d'Angleterre. Pour ce qui est de l'ancienne affaire du refuge, Bowes fut chargé de confirmer de nouveau au Tsar la sincère disposition de la reine de lui faire en Angleterre l'accueil le plus gracieux, « qu'il lui serait possible de faire avec les faibles ressources dont Nous disposons ». « Nous désirons », écrit la reine Élisabeth au Tsar en date du 8 juin 1583, que Nos Royaumes et toutes Nos possessions soient ouverts à Votre Majesté aussi librement, sans dangers et en toute sécurité, qu'ils le sont et peuvent l'être pour Nous-même ».

Enfin, la question relative au projet de mariage fut définitivement close dans les instructions données à Bowes. Celui-ci devait déclarer que « la santé de la jeune princesse en question était si fortement atteinte, qu'il restait fort peu d'espoir de la voir recouvrer les forces nécessaires, indispensables pour une si haute position (tsarienne) ». C'est pourquoi Bowes devait appuyer « sur l'état de faiblesse de la jeune princesse, même quand elle se trouverait en parfaite santé », ainsi que sur d'autres difficultés, auxquelles on pouvait s'attendre de sa part et de celle de ses parents.

L'ambassade de Sir Jeremy Bowes n'eut aucun succès, en particulier grâce à l'arrogance et à l'outrecuidance que manifesta dans sa conduite l'ambassadeur lui-même. Le Tsar, il est vrai, prêtait attention avec une patience rare aux discours contradictoires que lui tenait Sir Jeremy ; en revanche, les boyards Nikita Romanovitch Zakharine, Bogdan Belsky et surtout le Doumny Diak (secrétaire d'Etat) Andreï Stchelkalow, désignés par le Tsar comme négociateurs, étaient outrés de la conduite de l'ambassadeur anglais, qui se dédisait continuellement des paroles qu'il venait de prononcer. C'est ainsi qu'un jour il avait dit : « quoique Mary Hastings soit débile et qu'une grave maladie fût en elle », la reine, sa souveraine, n'a pas que cette seule nièce, mais elle en a jusqu'à une dizaine et de plus proches que l'autre et de sa race royale » [1]. Quelques jours après, l'ambassadeur d'Angleterre nia catégoriquement avoir jamais prononcé ces paroles.

Malgré de tels agissements, Bowes jouissait d'une si grande confiance auprès du Tsar, qu'il put accuser le Doumny Diak Stchelkalow d'être vendu aux Hollandais, et se plaindre sans motif aucun de soi-disantes offenses, qu'il aurait eu à subir de la part de divers fonctionnaires du Tsar.

Quoique Iwan Wassiliewitch — dans des accès de courroux — traitât durement l'ambassadeur, il consentit néanmoins à con-

[1] Recueil de la Société Impériale historique de Russie. T. XXXVIII, p. 105, et suivantes.

firmer de nouveau toutes les facilités commerciales des Anglais, et il continua de vains pourparlers pour la conclusion de l'alliance offensive et défensive. Ce ne fut pas tout. Iwan IV était tellement séduit par l'idée d'une union nuptiale avec une Anglaise, qu'il déclara à ses boyards que dans le cas où il ne lui arriverait pas une fiancée d'Angleterre, il s'y rendrait pour en ramener une.

La mort soudaine du Tsar Iwan IV, survenue le 18 mars 1584, réagit très sensiblement sur la situation de l'ambassadeur. « Ton Tsar anglais est décédé », lui fit dire le Doumny Diak Stchelkalow, en faisant, en même temps, entourer de troupes la maison de l'ambassade avec interdiction de laisser entrer ou sortir personne. En général, durant les neuf semaines que Bowes fut gardé à vue, il a été fort maltraité ; il craignait tous les jours de l'être encore davantage. Il accusa de ces mauvais traitements le boyard Nikita Romanowitch Zakharine et Stchelkalow, auxquels il donne le nom de « Tsars-spoliateurs », parce qu'ils accaparèrent le pouvoir et avaient pris la direction de toutes les affaires.

En fin de compte on acquiesça à la prière de l'ambassadeur, et il fut invité à prendre congé du nouveau Tsar. Mais dès son entrée au palais, on lui enleva son épée et sa dague, et on désarma sa suite. Supposant à Bowes l'intention de porter plainte au Tsar contre la manière dont il avait été traité par Nikita Romanowitch Zakharine et Stchelkalow, ceux-ci prirent, au dire de l'ambassadeur, des dispositions pour éloigner son interprète, afin qu'il ne pût rien dire au jeune Tsar qui, lui-même, se borna à déclarer qu'il désirait conserver avec l'Angleterre d'aussi bonnes relations que celles qui existaient du temps de son père.

Enfin Bowes fut congédié ; on lui remit une lettre patente du Tsar, puis on le fit sortir du palais en le rudoyant et en lui déclarant qu'il lui était accordé seulement trois fois 24 heures pour quitter Moscou. Lorsque Bowes se plaignait des offenses qui lui avaient été faites, Stchelkalow paraît avoir dit : « qu'il n'a

qu'à rendre grâces à Dieu. Dieu a été clément envers lui : s'il ne s'était pas rendu auprès du Tsar, comme il le fit, on l'aurait mis en pièces et jeté pardessus les murs ». Ce même Doumny Diak avait encore, du vivant du Tsar Iwan Wassiliewitch, proféré contre l'odieux envoyé anglais la menace de le faire fustiger pour les réponses insolentes qu'il avait faites aux plénipotentiaires russes.

Très irrité de ces procédés, l'ambassadeur anglais arriva finalement à Archangelsk au mois d'août 1584. Monté sur le pont d'un navire anglais, il renvoya immédiatement la lettre patente au Tsar, ainsi que le présent qui lui avait été offert, donnant pour raison que la dite lettre patente « ne contenait rien d'important » ; quant au présent — trois quarantaines de peaux de zibelines, — il le renvoya également « parce qu'on n'avait pu en trouver de plus mauvaises dans tout Moscou ».

Ce ne fut pas tout. Sous l'empire de son indignation, Bowes donna l'ordre à tous les sujets anglais de quitter immédiatement le territoire de l'État moscovite. Cependant cet ordre non seulement ne fut pas exécuté par les négociants anglais, mais ils portèrent encore plainte à leur gouvernement au sujet de la conduite de l'ambassadeur, en demandant « pourquoi il était arrivé ici ? Que Dieu tout-puissant nous en préserve ! »

Le gouvernement moscovite, sous le Tsar Féodor Iwanowitch, crut nécessaire d'expédier en Angleterre non un envoyé, mais un simple courrier, l'interprète Beckmann, originaire de Livonie, muni d'une lettre patente tsarienne, qui accusait Bowes de « grossièreté », d'avoir continuellement employé des « expressions insolites » et d'avoir commis des « actions malséantes ». Toutefois la dite lettre confirmait, en même temps, les anciens privilèges commerciaux des Anglais dans les États moscovites, en exigeant d'eux, « comme par le passé », seulement la moitié des droits d'entrée.

Il est fort naturel que la conduite insolente de Bowes eût son contrecoup sur la situation du commerce anglais dans les États moscovites. Le gouvernement se convainquit de l'im-

mense avantage que lui offraient les transactions commerciales directes, par la voie de Narwa, avec d'autres nations européennes, dont les négociants commençaient à importer à Moscou des marchandises de tout aussi bonne qualité que celles des Anglais, mais beaucoup moins chères. D'autre part, les affaires de la Compagnie londonienne subissaient de forts préjudices de la part d'autres marchands qui, étant anglais eux-mêmes, n'avaient pourtant aucun désir d'être exploités par les agents de la Compagnie, et, par conséquent, nouaient des relations indépendantes avec les Russes par Narwa, qui était ouverte à tous. Enfin, de criants abus surgirent dans l'administration des affaires de la Compagnie londonienne, dont eurent à souffrir fréquemment tant le gouvernement moscovite lui-même que ses sujets qui étaient en relations d'affaires avec elle.

Il est évident, qu'un simple messager comme Beckmann n'était pas en état de résoudre tous ces malentendus et ces contestations. Arrivé en Angleterre en mars 1585, il ne fut reçu qu'au mois de juin par la reine Élisabeth, qui était encore entièrement sous l'impression des récriminations de Bowes. « Pourquoi le Tsar actuel est-il moins bienveillant à mon égard que ne l'était son père ? » interpella-t-elle Beckmann, au début de l'audience qu'elle lui accorda dans son jardin. « Il permet à toute espèce d'étrangers de venir trafiquer en Russie, et pourquoi ne le permet-il pas à mes sujets ? » Beckmann lui répartit que personne ne défendait aux Anglais de venir en Russie. Alors la reine interpella Bowes, qu'elle avait fait venir et lui demanda pour quelles raisons il avait dit qu'il était défendu aux Anglais de se rendre dorénavant en pays moscovites avec leurs marchandises. Pour se justifier, l'ex-ambassadeur lui répondit qu'il avait dit que l'on ne prélevait des droits d'entrée que sur les Anglais seuls et que l'on en exemptait tous les autres étrangers. A ceci Beckmann répliqua : « Ce n'est pas vrai, on ne prélève sur les Anglais que la moitié des droits, tandis que les autres payent les droits en entier, et si Bowes n'avait pas renvoyé les lettres patentes du Tsar à Kholmogory, tu aurais pu appren-

dre, avec certitude, Souveraine, quelle amitié, plus grande que celle de son père, le Tsar actuel voulait pratiquer à ton égard » [1].

La reine Élisabeth ne fut pas satisfaite des réponses de Beckmann et ne le reçut pas à son départ ; elle donna à son secrétaire d'État Francis Walsingham l'ordre de lui transmettre la lettre contenant sa réponse au Tsar. Dans ce document, la reine écrit au Tsar, que « ce n'est que les calomnies et l'opposition de quelques-uns des conseillers et serviteurs de Votre père, et aussi les entraves qu'ils mettaient aux négociations, qui irritèrent Bowes, et lui firent oublier ses devoirs. Nous le connaissions ici comme un homme sage et qui s'entend aux affaires ». Quant au désir exprimé par le Tsar que ses sujets pussent librement se rendre en Angleterre, ceci ne leur était nullement défendu, sous deux conditions : la première, que les négociants venant en Angleterre soient « des sujets indigènes du Tsar » ; la seconde, « qu'ils n'importent point de marchandises étrangères », et qu'ils n'emploient que des commis exclusivement sujets russes indigènes.

Lorsque Beckmann, à son retour à Moscou, rendit compte de son expédition, le gouvernement de Moscou en conçut une sérieuse irritation contre la reine, qui avait reçu le courrier moscovite, selon le rapport de Beckmann, « dans un champ de choux, où l'on cultive de l'oignon et de l'ail ». En outre, Beckmann avait été congédié non par la reine elle-même, mais par un « scribe quelconque ».

Aussitôt après le retour de Beckmann à Moscou, au mois d'août 1585, on envoya en Angleterre, avec une nouvelle lettre du Tsar, datée de septembre 1585, l'Anglais Gorsey, qui depuis quelques années déjà administrait le comptoir de la Compagnie londonienne à Moscou, et se trouvait en relations intimes avec le boyard Boris Godounow, beau-frère du Tsar. La lettre dont il fut muni mérite une attention particulière, tant par son contenu que par la forme de sa rédaction.

En premier lieu, le Tsar réitère ses plaintes au sujet « des

[1] Recueil de la Société Impériale historique de Russie. T. XXXVIII, p. 146 et suivantes. *Soloview*, Histoire de Russie. T. VII, p. 302 et suivantes.

agissements insolites » de Bowes, qui non-seulement prononçait « bien des paroles inconvenantes, mais inventait nombre de mensonges contre nos boyards ». Il n'y eut pas d'ambassadeur, « ni celui du Pape romain, ni celui de l'Empereur germanique, ni celui du Sultan, auquel furent témoignés plus d'honneur et de bienveillance ; à aucun d'eux ne fut servie de meilleure nourriture, ni donnée plus de liberté de circuler au personnel de leurs ambassades qu'à Bowes et à sa suite ». Cependant celui-ci a jeté la lettre patente du Tsar, et « il ne se pratique dans aucun État qu'un ambassadeur se conduise avec tant d'impertinence envers un Souverain, méprise ses présents et rejette les lettres patentes, reçues de lui et destinées à son propre Souverain. Quel est le serviteur qui se refuse à porter une missive à son maître ? »

Malgré tous ces grands délits de l'ambassadeur de la reine d'Angleterre, le Tsar confirma néanmoins gracieusement, par une nouvelle charte octroyée, tous les droits et privilèges des négociants anglais.

Il est perçu « depuis des temps immémoriaux », de tous les marchands dans les États moscovites, des droits d'entrée entiers, « tandis que sur tes gens » — écrit le Tsar à la reine — « nous ne prélevons, par exception, que la moitié de ces droits ». Malgré toutes ces prérogatives, les sujets anglais ne vivent cependant pas conformément aux chartes octroyées et violent continuellement les lois et les usages moscovites. « Il leur a été indiqué d'amener leurs marchandises en gros et de ne pas les vendre en détail, à l'archine et au poids ; il ne leur est pas permis d'importer ni de faire passer, comme de provenance anglaise, des marchandises d'autres pays ; il leur est défendu d'amener avec eux des gens d'autres nationalités ou races, les faisant passer pour leurs concitoyens. Mais pourtant tes négociants, Sœur, achètent et vendent leurs marchandises au détail et non en gros, amènent et font passer diverses marchandises étrangères comme anglaises, et amènent dans nos États, sous le nom d'Anglais, des gens de différents pays étrangers ».

D'autre part, le Tsar oppose un refus catégorique aux exigences de la reine, lorsque celle-ci demande que l'admission, dans les limites de ses États, ne soit accordée qu'aux Anglais avec leurs marchandises, qui seraient munis d'un permis spécial de la reine. « Qui que ce soit », écrit le Tsar, « ou quiconque arrive dans nos États de n'importe où, peut librement trafiquer de toutes marchandises. Il ne nous convient pas qu'on nous oblige à défendre à d'autres dans nos États le commerce de leurs marchandises ». Il est évident que les sujets de la reine « auraient voulu accaparer tous les bénéfices pour eux seuls, ne voulant pas que n'importe qui d'autre soit admis à entrer dans nos ports, ce qui serait préjudiciable à notre État ».

Dans tous les cas, observe le Tsar très judicieusement, « défendre à beaucoup de gens de bien des pays de venir chez nous, rien que pour plaire aux Anglais, ne serait pas sage ».

Le gouvernement de Moscou n'attachait pas, pour sa part, la moindre valeur au droit solennellement reconnu par la reine d'Angleterre aux marchands russes de se rendre librement en Angleterre, et d'y faire le commerce dans les conditions générales. C'est à tort, dit le Tsar, que la reine parle tant au sujet d'une si « mince affaire » et « se chagrine » de voir si rarement arriver en Angleterre les négociants moscovites et leurs marchandises.

« Nos marchands », reprend le Tsar, « n'allaient pas, dans les temps passés, en ton pays et n'ont nul besoin de s'y rendre à l'avenir ».

En fin de compte, le Tsar est tout disposé à entretenir, au moyen d'ambassadeurs et de courriers, des relations permanentes avec « la reine Élisabeth, sa sœur bien-aimée ». Mais dans ce cas il est indispensable que la reine s'abstienne d'envoyer, en qualité d'ambassadeurs, des gens comme Bowes, qu'elle témoigne à ceux du Tsar plus d'égards qu'à Beckmann auquel, au contraire, on a fait subir « grand déshonneur ». Non seulement on a tardé à présenter à la reine le courrier du Tsar, mais, en outre, ce ne fut pas la reine qui le congédia lors

de son départ pour la Russie. C'était un scribe, Sir Francis Walsingham, qui osa même enjoindre au messager de transmettre au Tsar le salut de la reine.

« Où vit-on chose pareille », demande avec indignation le Tsar, « qu'un Souverain quelconque expédiât un courrier vers nous, un si grand Souverain, et qu'il transmît des saluts par un scribe ? Un Souverain envoie lui-même ses saluts à un autre Souverain ! »

C'est avec une pareille missive du Tsar que Gorsey arriva en Angleterre. Il n'est pas étonnant que cet acte, émané de la Chancellerie diplomatique de Moscou, ait provoqué le mécontentement du gouvernement anglais, qui continuait à envisager Bowes comme entièrement innocent. Pourtant, d'autre part, de très sérieux intérêts commerciaux et les immenses avantages matériels, que présentait le commerce avec Moscou, décidèrent le gouvernement anglais à employer tous ses efforts pour amener une détente dans les relations qui avaient pris un caractère fort aigre. Le nouveau messager moscovite, très au courant des affaires de la Cour de Moscou, conseilla au gouvernement anglais de recourir à la Tsarine Irène, ainsi qu'à Boris Godounow, beau-frère du Tsar, et de gagner à la cause du commerce anglais la bienveillance de personnages aussi influents.

Le conseil de Gorsey fut pris en sérieuse considération par le gouvernement anglais. La reine Élisabeth écrivit à la Tsarine une lettre des plus aimables, dans laquelle elle lui affirme, que « le renom extraordinaire acquis par son intelligence et ses hautes vertus », ont fait naître une sincère amitié de la part de la reine pour elle. C'est pourquoi, la reine s'empresse de remplir le désir de la Tsarine et lui expédie, non seulement « une sage-femme fort adroite et expérimentée », mais aussi un excellent médecin qui saura certainement raffermir sa santé ».

La reine Élisabeth envoya également une lettre très flatteuse à Boris Godounow, lui donnant l'épithète « d'ami consanguin bien-aimé », et le priant de prendre les négociants anglais sous sa puissante protection. Mais Boris Godounow fut mécontent de

la lettre royale ; il trouva insolites et fort inconvenantes quelques-unes des expressions, employées dans la lettre, y étant traité de « Diak » (secrétaire), ce qui constituait une offense considérable à sa qualité princière et à son honneur ».

Il ressort très clairement de la lettre royale du mois de mars 1586, apportée par Gorsey à Moscou, combien le gouvernement anglais appréhendait l'irritation du Tsar. D'abord la reine cherchait à disculper encore une fois la conduite de Bowes qui fut indigné de se voir désarmé avant de se présenter au Tsar. « Dans nos pays », écrit la reine, « il est reconnu comme grand déshonneur d'être obligé de rendre son épée. Ce déshonneur a profondément affligé notre ambassadeur, et ce chagrin, malgré tout, continue à subsister ». « Du reste » ajoute aussi la reine, « Gorsey vient de nous dire que, d'après vos usages, l'épée doit être retirée aux ambassadeurs, comme il est établi de tout temps dans vos États, et en prenant connaissance de cet usage, nous avons cessé de nous en chagriner, en espérant qu'entre nous il y aura amitié éternelle ». Quant au renvoi des lettres patentes du Tsar par Bowes, la reine avait décidé de lui infliger une punition sévère, mais n'avait pas mis à exécution cette décision, par suite des raisons plausibles, par lesquelles Bowes avait expliqué son action, notamment : la crainte de provoquer le courroux de la reine pour avoir accepté des présents et s'être chargé de la missive du Tsar après la privation de tous les privilèges et les offenses de toute espèce infligées aux négociants anglais (sic !).

Tout aussi peu motivé était aux yeux de la reine le mécontentement du Tsar au sujet de soi-disantes offenses qu'aurait eu à subir son messager Beckmann. Elle ne le reçut pas immédiatement parce qu'elle était excessivement occupée d'affaires d'État les plus importantes. De plus, elle savait qu'il lui serait impossible de retourner à Moscou avant le printemps.

Quant à l'endroit où il fut reçu par la reine, ce n'était nullement un potager où l'on plante des oignons et de l'ail ; cet emplacement est « contigu aux appartements les plus réservés de notre palais », — dit la reine Élisabeth, — « et nous n'y con-

vions, par grâce toute particulière, que nos plus proches et affectionnés serviteurs. On ne cultive en cet endroit ni l'oignon ni l'ail ; ce n'est qu'une calomnie fallacieuse et malintentionnée de Beckmann. C'est un ravissant jardin digne du Tsar, comme Gorsey pourra le confirmer ». Enfin, ce n'est ni un « scribe », ni un diak (secrétaire) quelconque, mais bien le principal secrétaire d'État de la reine qui a remis à Beckmann la charte, car il rentre généralement dans ses attributions de transmettre aux ambassadeurs et messagers des Souverains étrangers les réponses du gouvernement royal.

Dans l'opinion de la reine « Beckmann mériterait d'être puni, même battu, pour ces paroles mensongères et insolentes ».

Non moins curieux sont les arguments de la reine en faveur de la nécessité urgente qu'il y a d'accorder aux Anglais et à leur trafic des privilèges exceptionnels dans les limites des États moscovites. «Lorsque de tous les mortels», écrit la reine au Tsar, « nous étions les premiers à découvrir la Moscovie, par voie maritime, au prix de la perte de bien des navires et du sacrifice de bien d'existences humaines, le Tsar Iwan Wassiliewitch jugea équitable, comme compensation pour pareilles pertes et peines incalculables, d'accorder aux Anglais des droits exceptionnels.» C'est en vertu de ces raisons que la reine doit insister sur l'affranchissement des marchandises anglaises de tous droits d'entrée et de toute charge. De plus, la reine insiste aussi sur sa demande qu'il ne soit permis de trafiquer dans les États moscovites qu'à ceux des Anglais qui appartiendraient à la Compagnie londonienne de la Mer Blanche, » parce qu'il est d'usage chez nous de n'accorder des privilèges de navigation en suivant n'importe quelle voie, qu'à telle compagnie seulement qui en aura, la première, fait la découverte. « Telle était la charte apportée à Moscou par Gorsey. En raison du ton conciliant de ce document, et surtout grâce au puissant concours prêté par Boris Godounow, les privilèges des négociants anglais furent de rechef confirmés en 1587 par patente octroyée, qui fut remise à Gorsey pour être portée à Londres.

Lorsqu'il arriva en Angleterre, il y apprit que la reine avait expédié en qualité d'ambassadeur Fletcher, son secrétaire pour les requêtes. Alors Gorsey se sachant coupable d'abus de confiance envers la Compagnie londonienne dont il fut un temps l'agent, quitta subrepticement Londres sans attendre l'audience de la reine. Il avait été partiellement impliqué dans les affaires d'un autre Anglais, Antony Marsh, qui avait pris à crédit des marchandises et de l'argent, appartenant tant au trésor moscovite qu'à Boris Godounow lui-même et à d'autres particuliers — le tout au nom de la Compagnie de Londres. Celle-ci refusa de reconnaître ces créances. Alors le gouvernement moscovite, sur le conseil du doumny diak Stchelkanow, ordonna de mettre sous séquestre, pour une forte somme, des marchandises appartenant aux négociants anglais et à la Compagnie londonienne. En outre, Boris Godounow donna au même Beckmann l'ordre de mener en Angleterre Marsh, que l'on avait saisi, pour qu'il fût jugé par la reine elle-même.

Malgré le mécontentement qu'il avait provoqué contre lui par sa conduite lors de son premier voyage, Beckmann se décida à s'y rendre de nouveau en 1588. Mais il ne fut pas reçu de sitôt par la reine Élisabeth. Lorsqu'il fut enfin admis en sa présence, elle le reçut avec les paroles suivantes : « Je ne t'ai pas si longtemps laissé approcher de moi, car j'étais souffrante et en grande douleur que m'a causée la mort de mon Lord-Stewart (le comte Leicester) ; en plus, grand était mon mécontentement à ton égard pour avoir, dans tes récits à ton Souverain, comparé notre jardin de plaisance à un potager à choux où l'on sème de l'oignon et de l'ail. Pour pareille conduite tu méritais une amende, mais nous n'avons pas voulu nous venger de toi ». Beckmann répondit : « Je me prosterne devant Votre Majesté ; fais moi réprimander sans me disgrâcier ». Ayant obtenu de la reine l'autorisation de se disculper, Beckmann affirma qu'il n'avait jamais rapporté ce qu'on lui attribuait. « Non seulement je ne l'ai pas dit », reprit-il, mais je ne l'ai même pas pensé, et j'en prends Dieu à témoin ; si la missive du Tsar en fait mention, ou si quel-

qu'un peut déposer contre moi, alors je ne demande point merci à Votre Majesté et désire subir ma punition ; j'ai été calomnié par de méchantes gens qui voulaient ternir ma bonne renommée et j'espère que cette accusation retombera sur leur tête » [1].

La reine écouta Beckmann et lui dit qu'elle oubliera toute cette affaire.

Ensuite commencèrent avec le messager moscovite les pourparlers au sujet de l'affaire Marsh dont les dettes devaient, sur l'exigence de Beckmann, être payées par la Compagnie londonienne. Le lord-trésorier répliqua qu'il n'aurait pas fallu accorder foi à Marsh et ne point lui délivrer pareilles sommes. « Il n'était pas grand négociant, mais plutôt serviteur chez les négociants, et les grands négociants ne souscrivent pas d'obligations qui les mettraient à merci ». Mais cette opinion fut contestée par le messager moscovite. « Marsh faisait partie du Gostinoy Dwor (bâtiments affectés aux négociants), argumentait-il ; il vendait et achetait, empruntait de l'argent et en prêtait, non à titre de serviteur, mais comme grand négociant qui a droit à la confiance. En outre, il sait lire et écrire le russe, et vos grands commerçants n'avaient pas déclaré de ne point lui accorder crédit ».

Ce même incident Marsh, si caractéristique au point de vue des transactions commerciales internationales au XVIe siècle, rentrait aussi dans les questions que devait traiter Fletcher, qui était arrivé à Moscou en automne 1588. Le nouvel ambassadeur réussit à arranger l'affaire Marsh, mais on ne saurait dire que sa mission fût couronnée de grand succès au point de vue anglais.

D'abord le Tsar se montra indigné de la médiocrité des présents que lui remit Fletcher de la part de la reine, quoique celle-ci les trouve elle-même « charmants ». Ils consistaient en monnaies : pièce de « pominkis entière, demi et quart de pominkis en or, et autres petites pièces d'or, (dienga) ; présents qui n'avaient jamais été échangés entre elle et le Tsar ». Ces présents furent renvoyés le lendemain même à l'ambassadeur.

[1] *Solowiew*, Histoire de Russie, t. VII, p. 305 et suivantes.

Boris Godounow, nommé par les Anglais eux-mêmes leur « Lord Protecteur », fut également mécontent des cadeaux qui lui avaient été apportés : il ne put agir différemment que ne l'avait fait le Tsar et il renvoya aussi les présents à Fletcher. De plus, Godounow vit une offense encore plus sensible pour lui dans la circonstance que l'ambassadeur avait apporté non seulement une charte pour lui, mais qu'il en avait une aussi pour le Diak Stchelkanow. « Ce n'est pas un mince outrage à ma dignité de boyard », écrit-il à Gorsey, « que la reine et ses dignitaires m'écrivent d'une façon inconvenante, en me traitant comme l'égal d'un Diak ». La reine savait que le Doumny Diak Stchelkanow était l'ennemi le plus acharné des Anglais et elle-même lui avait écrit en juin de 1588 : « C'est toi qui dès le commencement a pris soin de nos sujets, et c'est à ton instigation que la patente leur a été octroyée ».

Fletcher fut chargé par son gouvernement de conclure avec celui de Moscou « un traité direct d'éternelle amitié », et de déclarer que la reine Élisabeth est en fraternité, amitié et en sentiments sincères avec bien des souverains, « mais la plus grande amitié et le plus grand amour, elle les cultive pour le Tsar ». « Si quelques Anglais », dit l'ambassadeur, « ont mal agi ici, Sa Majesté le Tsar ne retirera pas, pour la faute de quelques coupables, sa bienveillance à beaucoup d'innocents et ne fera pas, à la faute d'un seul, une publicité déshonorante pour tout un pays; car il n'y a tel pays, ni commerce, où il ne se trouve de méchantes gens, et quoiqu'il s'en soit découvert parmi les sujets de la reine, ceux-ci n'auraient pas manifesté tant de méchanceté, si les gens du Tsar s'étaient abstenus d'ingérences malicieuses envers eux. La reine espère que le Tsar suivra l'exemple de son père et lui continuera son amitié sincère ».

L'ambassadeur anglais soumit au Tsar une longue liste d'articles qui contenaient les exigences du gouvernement de la reine. Il y était demandé de nouveau que le Tsar ne permît le trafic ni aux Anglais ne faisant pas partie de la Compagnie de Londres, ni à d'autres étrangers. Il lui fut répondu que « cela était impos-

sible et que cela ne se pratiquait dans aucun Etat ». C'est dans ce même sens que le Tsar écrivit à la reine : « Nous sommes sollicité par beaucoup d'Allemands de différents pays, par des Anglais (étrangers à la Compagnie), par des Français, des Hollandais et autres, qui se plaignent de tes négociants comme s'opposant au passage de leurs navires vers nos États. Nous ne voulons pas y ajouter foi, mais si c'était en effet le cas, serait-il équitable de la part de tes sujets qu'en reconnaissance de notre libéralité à leur égard, ils renvoyassent les autres étrangers ? Peut-on intercepter, arrêter ou fermer la voie divine de l'Océan ? »

Lorsque Fletcher se mit à menacer de cessation de tout commerce avec les sujets anglais dans le cas où l'on ne confirmerait pas leurs anciens droits et privilèges, les négociateurs moscovites lui répliquèrent « que les marchands anglais n'ajoutaient nul prix aux libéralités du Tsar ; la menace que ces marchands ne viendront plus trafiquer dans nos États devenait dès lors superflue. Bien d'autres négociants, en dehors des Anglais, viennent chez nous pour y faire le commerce ».

L'ambassadeur anglais changea aussitôt de ton et sollicita du Tsar qu'il fût permis aux marchands anglais de traverser la Russie pour se rendre à Boukhara, Schemakha, le Casbine (le Caucase) et la Perse, avec défense aux négociants d'autres pays de s'y rendre également. Il fut répondu à l'ambassadeur que le Tsar « donnera l'ordre de laisser passer les négociants anglais dans les pays susnommés sans les soumettre à payer des droits, mais que les sujets du Tsar iront aussi dans ces pays ».

« Mais comment se ferait-il, demanda-t-on à Fletcher, que les sujets du Tsar ne pussent s'y rendre ? Déjà sans cela la faveur du Tsar est grande à l'égard des marchands anglais, parce qu'il leur est permis d'aller dans d'aussi lointains pays, tandis que défense est faite aux autres étrangers de dépasser d'une verste les limites de la ville de Moscou. »

Mais lorsque l'ambassadeur posa la demande, au cas où les marchands anglais enverraient leurs gens à la découverte des

pays chinois, qu'ils soient libres de prendre des guides, des matelots, des bateaux, du fourrage pour les chevaux et autres objets d'équipement, il essuya un refus péremptoire. « Ceci est affaire impossible », lui répondirent les négociateurs moscovites. « Il ne convient nullement à notre Souverain que l'on traverse ses États pour aller découvrir d'autres pays ».

Les autres questions traitées par Fletcher concernaient l'ordre à établir pour les transactions commerciales et, en particulier, l'affaire Marsh. Ainsi l'ambassadeur demanda que les négociants anglais soient autorisés à acquérir toutes marchandises en franchise. On lui répondit que l'autorisation en avait déjà été donnée à l'exception de la cire qu'il n'était permis d'échanger que contre le salpêtre, la poudre et le soufre. La reine demanda ensuite que les Anglais ne soient pas soumis à la torture, lorsqu'ils seraient soupçonnés d'avoir commis un crime. Les Anglais, répondit-on, n'ont jamais été appréhendés par des recors ; quant à la torture, il n'en a jamais été et il n'en sera jamais question.

Sur la demande de la reine que le jugement des Anglais soit déféré à Boris Godounow en personne, on lui répliqua : » Il n'est pas convenable de faire juger par Boris Féodorowitch les litiges des marchands. Les affaires d'État les plus importantes seules lui sont soumises. Quant aux négociants anglais, ils seront jugés par des fonctionnaires de chancellerie, mais leur verdict ne sera exécutoire qu'après avoir été soumis à Boris Féodorovitch » [1].

Ensuite la reine demanda qu'il soit permis à des Anglais d'ériger un établissement sur la « Wytchegda » (fleuve de la Russie septentrionale), d'y chercher du minerai de fer, de l'extraire et de l'apprêter, en leur accordant de six à huit verstes de forêts à proximité de la localité où ils établiront leurs foyers et leurs usines métallurgiques. En revanche les Anglais s'engageront à payer une « tamga » par livre. Le Tsar y consentit. Après cela l'ambassadeur anglais demanda que les marchands anglais

[1] *Soloview*, Histoire de Russie, T. VII, p. 308.

fussent autorisés à avoir auprès d'eux des revendeurs et des détaillants qui seront rénumérés en vertu de conventions. Cette demande obtint une réponse caractéristique : « ceci ne sera jamais ; il se commet parmi ces gens trop de désordres et de vols ».

Il formula également la demande que les maîtres-monnayeurs soient autorisés en tous lieux à transformer, à l'usage des négociants anglais et sans payer de taxes, les « yéfimki » (espèce d'écu) en argent courant ; les négociants n'en payeront que le combustible, ainsi que la main-d'œuvre des maîtres. Ceci fut accordé sous la condition de payer l'ancien impôt général.

Enfin, l'incident Marsh remit en discussion la question de la responsabilité individuelle et non collective, encourue pour non-exécution d'obligation ou perpétration de crimes, qu'il était indispensable de régler par rapport aux transactions commerciales.

Au début des relations entre peuples semi-civilisés, les innocents ont souvent à souffrir pour les coupables et à répondre pour des obligations étrangères uniquement parce qu'ils appartiennent à la nationalité des coupables, ou parce qu'ils vivent avec eux sous la même législation [1]. C'est ce qui arriva aussi aux Anglais, venus avec leurs marchandises en « Moscovie ». Ils eurent souvent à subir la confiscation de leur propriété par suite de fraudes ou de manœuvres malhonnêtes, commises non-seulement par des Anglais quelconques, mais même par d'autres étrangers. C'est pourquoi la reine Élisabeth chargea Fletcher d'insister auprès du gouvernement moscovite pour qu'il défendît dorénavant à ses fonctionnaires d'enlever de force aux négociants anglais leurs marchandises. Ces mêmes fonctionnaires répondirent à Fletcher, au nom du gouvernement tsarien, « qu'aucune violence n'avait jamais été commise envers n'importe quel négociant par les trésoriers ou les Diaks. Quant aux Anglais, ils sont encore beaucoup mieux traités que les autres ; et si quelqu'un a pris une marchandise chez un négociant anglais sans la payer ou lui

[1] Voir notre ouvrage : « Des consuls et de la juridiction consulaire en Orient, 1873, p. 170 et ss.

a causé quelque préjudice, dans ce cas dis-nous qui l'a fait, et le Tsar ordonnera d'en faire justice ».

En particulier, quant à Marsh, la reine demandait que l'on n'obligeât pas les négociants anglais à payer les dettes de celui-ci, car il s'était procuré de l'argent au moyen d'emprunts, alors qu'il n'était point leur compagnon et trafiquait pour son propre compte. En outre, les marchands anglais et leurs commis avaient prévenu les Russes de ne pas prêter à Marsh et de ne point trafiquer avec lui. « Afin qu'à l'avenir le Tsar n'éprouve plus d'ennui par suite de pareilles affaires, ajouta l'ambassadeur anglais, la reine demande que les fonctionnaires russes n'envisagent comme membres de la Compagnie que les seuls Anglais dont les noms leur seront communiqués par leur commis ».

Ce point obtint la réponse suivante : « il a été constaté authentiquement qu'à l'époque où Marsh empruntait de l'argent, les négociants anglais habitaient tous ensemble leur maison et trafiquaient en commun. Pour ce qui est de ne reconnaître comme appartenant à la Compagnie que ceux des Anglais dont les noms seront communiqués par le commis, » il y fut accédé.

Grâce à la puissante intercession du beau-frère de Sa Majesté, son écuyer, boyard et Lieutenant des royaumes de Kazan et d'Astrakhan—Boris Godounow,—l'incident Marsh se termina d'une manière heureuse pour les négociants anglais. La Compagnie londonienne n'eut à répondre que pour une part insignifiante des dettes de Marsh. Les actes constatant les obligations de Marsh qui appartenaient à Godounow furent envoyés par lui à la reine d'Angleterre, « et mis à la disposition de sa volonté, comme il lui plaira ».

Prenant en considération les réponses faites à Fletcher, le mécontentement de la reine d'Angleterre au sujet des résultats de son ambassade fut très compréhensible.

Lorsque Gorsey, dont il a déjà été fait mention plus haut et dont la conduite malhonnête avait été mise au jour à Moscou, arriva en 1590 à Smolensk, avec une charte royale, il fut

arrêté et ensuite exilé à Yaroslawl. Quant à la charte de la reine d'Angleterre, elle fut considérée par la Chancellerie des Ambassades, comme étant écrite avec amoindrissement des honneurs dus, vu que le titre entier du Tsar ne s'y trouvait pas, et qu'elle n'était munie que du petit sceau de la reine. Ce n'est de nouveau que grâce à Godounow qu'elle fut à la fin acceptée.

La reine Élisabeth exprima très catégoriquement son mécontentement dans plusieurs lettres qu'elle adressa au Tsar et à Boris Godounow. Elle trouvait que la façon dont on avait traité son ambassadeur Fletcher avait été si humiliante « qu'aucun Souverain de l'Europe ne se serait permis envers Notre Majesté pareille manière d'agir ». Pendant plus de six mois Fletcher ne fut pas reçu par le Tsar; « il vivait dans son hôtel comme un prisonnier sous la garde de gens de basse origine ». Le « charmant présent », apporté de la part de la reine, ne fut pas accepté par le Tsar, mais restitué à l'ambassadeur avec « propos diffamatoires ». L'ennemi de tout sujet anglais, le Diak Stchelkanow, avait été désigné comme plénipotentiaire aux négociations, quoique ce fût précisément sur les abus criants de ce Doumny Diak, que devaient porter les plaintes de l'ambassadeur. En outre, les négociants anglais étaient continuellement exposés à la confiscation de leurs marchandises ou, d'autre part, forcés violemment d'acheter certaines marchandises russes, comme par exemple de la cire, en bien plus grande quantité qu'ils n'en avaient le désir.

En ce qui concerne le mécontentement du Tsar au sujet de l'abréviation de son titre, la reine, pour sa part, n'exigeait nullement que son grand titre, contenant la nomenclature de toutes les possessions anglaises, fût inséré. C'est pourquoi elle se refuse à croire que le raccourcissement du titre du Tsar, opéré dans la charte apportée par Fletcher, ait pu être envisagé comme amoindrissant les honneurs dus au Tsar.

Enfin la reine savait que, par conviction, feu le père du Tsar Feodor Iwanowitch, « quoiqu'éloigné comme voisin, lui avait été proche et fidèle en amitié ». Elle avait espéré que le fils serait

mû par une égale conviction, mais, à son grand chagrin, elle voit qu'elle s'est trompée, et elle « exige de Sa Majesté des réponses décisives sur les articles ... [1] ».

Toutes ces circonstances démontrent que, durant le règne de Feodor Iwanowitch, les relations entre la Russie et l'Angleterre avaient été assez tendues et prenaient souvent un caractère aigu. Si les Anglais parvenaient néanmoins à obtenir une nouvelle confirmation de leurs droits exclusifs, ce ne fut que grâce à la puissante protection du beau-frère du Tsar, Boris Godounow.

Il est naturel, par conséquent, que la reine Élisabeth se soit crue obligée de remercier à maintes reprises Godounow de ce qu'il avait pris les négociants anglais sous sa puissante protection, qu'il écoutait leurs affaires et les décidait en toute justice. « Nous pensons, » lui écrit la reine, sous la date du 14 janvier 1592, « que tout cela se fait par égard pour Nous, c'est pourquoi Nous Nous envisageons, actuellement, et ne cesserons de Nous envisager à l'avenir Votre obligée. »

Boris Godounow, dans ses lettres à la reine d'Angleterre et à son Lord-Trésorier, Lord Burleigh, affirmait invariablement qu'à l'avenir, « il ne sera pas donné prétexte à offenser les négociants de Sa Majesté Royale, qu'on n'en exigera rien de force », et qu'ils pourront « acquérir d'après leur volonté et comme bon leur plaira, et séjourner dans les ports et partir ».

Naturellement la nouvelle de l'avènement de Boris Godounow dut produire à Londres « une joie immense, sincère, fraternelle, espérée », comme Élisabeth l'avoua plus tard elle-même à l'ambassadeur Mikouline. Elle écrivit à Boris Godounow : « Nous nous réjouissons de ce que notre affectionné ami soit monté sur le trône d'un si glorieux État, par le suffrage de la nation entière qui l'a reconnu comme son grand Souverain ».

En 1600, le Tsar Boris Godounow envoya en qualité d'ambassadeur le gentilhomme Mikouline, qui fut entr'autres chargé

[1] « Requiring of Your Majesty a resolute answer upon the articles following ». (Charte royale du mois d'août 1590, à comparer avec celle du 14 janvier 1592, *Tolstoy*, No 76).

d'expliquer à la reine d'Angleterre que le nouveau Tsar monta sur le trône moscovite, en vertu du testament du défunt Tsar, du désir de la Tsarine Irène et du peuple entier. A présent le nouveau Tsar, en expédiant Mikouline en Angleterre, désire donner une nouvelle preuve de son amour fraternel pour la reine dont les sujets avaient toujours joui en Russie de « sa grande faveur » et de sa protection.

L'ambassadeur moscovite fut reçu en Angleterre avec des honneurs tout particuliers. On profitait de chaque occasion pour lui faire comprendre qu'on lui témoignait des égards tout exceptionnels comparativement aux ambassadeurs d'autres souverains. Lorsque Mikouline s'approcha de Londres, des coups de canons furent tirés en son honneur. Un fonctionnaire, « entouré d'environ deux cents bourgeois, se porta à sa rencontre ». Lorsqu'il débarqua, le prince anglais « Julian » lui dit « qu'en cet endroit où vous quittez votre navire, n'aborde et ne quitte son navire que notre souveraine, la reine Élisabeth, et exceptée Sa Majesté, personne des hauts personnages de son entourage, ni prince, ni boyard, ni ambassadeur ou envoyé d'aucun État n'aborde jamais en cette place ».

La réception que fit la reine Élisabeth à l'ambassadeur du Tsar Boris Godounow fut des plus gracieuses. En réponse au discours qu'il lui fit, elle lui dit qu'elle avait appris avec grande et sincère joie l'avènement de Boris Godounow, « se souvenant de sa sincère et fraternelle amitié pour moi et sa grande affection pour mes sujets, lorsqu'il faisait encore partie du gouvernement autoritaire sous le Tsar Feodor Iwanowitch ».

« J'entretiens avec bien des souverains chrétiens une amitié fraternelle », disait-elle en terminant son discours, « mais je n'ai pour aucun de ces souverains pareille amitié fraternelle et relations comme avec lui, votre grand Souverain. J'espère en toute chose sur l'amitié de Sa Majesté et je serai toujours heureuse de payer de toute mon âme, de toute ma bonne volonté, de toute mon affection, cet amour fraternel, comme il plaira à Sa Majesté Tsarienne. »

Mikouline fut convié à dîner par la reine avec le « podiatchy » (secrétaire) Zinoview à une table séparée et placée à côté gauche de Sa Majesté. « Lorsque le dîner fut achevé », rapporte Mikouline, « la Reine se leva de table et se mit à se laver les mains. Cette cérémonie terminée, elle donna l'ordre de présenter une petite cuvette en argent avec de l'eau à Grégoire (Mikouline), qui rendit grâce à la Reine, mais ne s'y lava pas les mains, en disant ; « Notre grand souverain, Sa Majesté le Tsar, appelle la Reine Élisabeth sa sœur bien-aimée; et que moi, son valet, j'aille me laver les mains devant elle, non, cela serait inconvenant ». Et « la Reine s'en égaya beaucoup », continue le rapport de Mikouline, « elle loua Grégoire des égards qu'il lui avait témoignés en ne voulant pas se laver les mains en sa présence ».

Mikouline témoigna à toute occasion un profond respect envers la reine d'Angleterre, mais, d'autre part, il s'efforçait avec beaucoup de zèle de tenir haut la dignité du Tsar. Lorsqu'il fut invité à se rendre chez le lord Chancelor pour les pourparlers, il s'y refusa catégoriquement, en déclarant « qu'il ne convenait pas au représentant de Sa Majesté Tsarienne d'aller dans des maisons de boyards, mais nous sommes toujours prêt à nous rendre au palais de la Reine ». Alors il lui fut proposé de se réunir pour les conférences sur les affaires d'État « soit au palais royal soit dans un édifice de l'État». Cette proposition fut acceptée, et les négociations commencèrent.

Une autre fois, invité à dîner chez le Lord Mayor de Londres, Mikouline déclina catégoriquement cette invitation, ayant appris que, selon un ancien usage, le Lord Mayor occuperait une place, — celle de la Reine — plus haut que celle qui lui était assignée. « Si le Lord Mayor désire nous voir chez lui », dit l'ambassadeur, « il faut qu'il honore en nous Sa Majesté Tsarienne, et alors nous irons chez lui. Mais s'il ne lui est pas possible, sans s'abaisser, de me témoigner sa déférence en me désignant une place plus haut que la sienne, nous n'irons pas chez lui «. Le Lord Mayor ne sacrifia pas sa place à table, et Mikouline avec son podiatchi n'honorèrent pas le dîner de leur présence.

En ce qui concerne les pourparlers de Mikouline avec les plénipotentiaires anglais, on peut seulement dire qu'ils n'ont eu trait qu'à des circonstances toutes incidentes et ne servirent sous aucun rapport à mieux élucider les relations réciproques de la Russie avec l'Angleterre. Au mois de mai 1601, Mikouline fut congédié par la Reine avec beaucoup d'honneurs.

Aussitôt après l'ambassade de Mikouline, le gouvernement anglais expédia à Moscou Richard Leigh avec la mission de féliciter Boris Godounow à l'occasion de son avènement au trône. L'accueil flatteur que firent à l'ambassadeur anglais les autorités moscovites fut une nouvelle confirmation des bonnes et étroites relations entre la Russie et l'Angleterre durant le règne de Boris Godounow.

Le Tsar se montra extrêmement content du résultat de la mission Mikouline et surtout des explications satisfaisantes, données par la reine, au sujet de ses relations avec le Sultan et le roi de Pologne Sigismond.

Godounow octroya en 1602 une nouvelle charte aux Anglais, par laquelle il leur accordait le commerce en franchise par toute la Russie. La reine Élisabeth, de son côté, lui proposa de faire épouser à son fils une Anglaise de qualité, en lui exprimant des regrets de n'avoir pas de fille à offrir comme fiancée au Tsarewitch.

Lorsqu'après la mort d'Élisabeth le trône d'Angleterre passa à Jacques Ier et que l'Écosse fut réunie à l'Angleterre, sous le sceptre des Stuart, un nouvel ambassadeur, Thomas Smith, fut envoyé à Moscou. On lui confia la mission d'informer le Tsar des événements survenus en Angleterre, en lui donnant l'assurance que le nouveau Souverain, « ayant hérité le trône de sa tante, désire en hériter aussi l'amitié du Tsar pour elle ». En outre, Smith devait solliciter une nouvelle confirmation de tous les droits et privilèges commerciaux des Anglais et, en particulier, le droit de se rendre en Perse, aux Indes et en Chine à travers la Russie.

Les anciens droits et franchises des Anglais furent confirmés, en dernier lieu, par Boris Godounow en 1605.

L'époque des troubles de l'interrègne en Russie à la mort de Godounow dut produire un contre-coup très sensible sur les transactions commerciales avec les Anglais dans toute l'étendue des États moscovites. Il est vrai que le faux-Dmitri avait manifesté l'intention de leur accorder de nouveaux privilèges, mais il succomba avant d'avoir mis à exécution ses projets.

Avant de passer à la narration des relations mutuelles de la Russie et de l'Angleterre au XVIIe siècle, il ne sera pas inutile d'indiquer les bases fondamentales sur lesquelles se développèrent ces relations au XVIe siècle. L'utilité en sera d'autant plus évidente, si on prend en considération que les bases ainsi que les traits caractéristiques de ces relations entre les deux États restent essentiellement les mêmes au XVIIe siècle.

Selon les faits authentiques ci-dessus cités, il est hors de doute que c'est exclusivement dans un but mercantile, poursuivi par les Anglais, que se maintient un certain échange d'idées entre les deux gouvernements. Il est vrai que le gouvernement moscovite, à l'époque du Tsar Iwan le Terrible, avait exprimé plus d'une fois le désir d'entrer dans d'étroites relations d'alliance et même de famille avec la reine d'Angleterre, mais toutes les propositions faites restèrent sans résultat, car elles ne trouvèrent pas le moindre écho à Londres. D'autre part, la forme même des relations diplomatiques, observée par la Chancellerie des Ambassadeurs à Moscou (le Possolsky Prikaze), différait essentiellement des coutumes adoptées par le gouvernement anglais. Les représentants du gouvernement moscovite gardaient généralement une attitude très hautaine à l'égard des envoyés anglais. Dans leurs missives ils écrivaient que la reine ne peut que « solliciter » le Tsar, — tandis que le Tsar ne saurait « prier » au sujet de n'importe quoi, — il « exigeait ». En un mot, la personne de la Reine d'Angleterre n'était pas envisagée comme étant l'égale du Tsar moscovite.

Cependant, malgré la présomption des diplomates moscovites, les Anglais finissaient toujours par atteindre leur but secret : l'exploitation commerciale du peuple moscovite. Leurs droits excep-

tionnels furent continuellement confirmés par le gouvernement russe qui, néanmoins, en cas de nécessité, ne se gênait point pour leur enlever arbitrairement ces droits, en confisquant leurs marchandises et leur propriété privée, sans aucune juste raison.

La situation juridique des Anglais et de leur commerce étaient à la fin du XVIe siècle la suivante [1].

Les sujets anglais étaient autorisés à trafiquer librement sans payer aucun droit ni de douane, ni de pavillon, ni de voirie, ni de passage, ni d'autres. Mais les Anglais ne devaient pas importer dans les États moscovites de marchandises étrangères, non anglaises, et il était défendu aux sujets russes de trafiquer avec de la marchandise anglaise, achetée à des Anglais. Ils n'avaient pas le droit d'envoyer dans les villes ou de faire des achats : ils devaient échanger marchandises contre marchandises ; ils ne pouvaient vendre au détail, au poids et à l'archine. Les draps se vendaient par balles ou par morceaux entiers ; le velours par demi-morceau, le vin par futaille. En quittant la Russie pour l'Angleterre ou autre pays, les négociants anglais étaient obligés de se fournir en marchandises au Trésor tsarien, de les vendre ou de les échanger contre d'autres marchandises, nécessaires à l'État moscovite, et de les livrer au Trésor.

Les négociants anglais pouvaient vivre en toute liberté et vaquer à leur négoce, d'après l'usage établi, dans leur factorerie près l'église Saint-Maxime, et en outre entretenir des comptoirs à Kholmogory, Yaroslavl et Wologda. Un portier indigène excepté, ils ne pouvaient pas prendre à leur service de gens russes. Tous les Anglais relevaient directement de la Chancellerie des Ambassadeurs. Le diak de cette Chancellerie et le Trésorier du Tsar étaient chargés de la juridiction à l'égard des Anglais. « Ce qui ne pourra être prouvé », dit Solowiew dans son histoire de Russie, « sera attribué par voie de tirage au sort ».

Ces droits et libertés si vastes des Anglais leur furent également confirmés par le gouvernement moscovite après l'époque des troubles.

[1] *Soloview*, Histoire de Russie, I. VII, p. 304.

Lorsque le Tsar Michel Féodorowitch monta sur le trône, par le suffrage de la nation, il jugea nécessaire d'envoyer à Londres, en 1613, le gentilhomme Zuzine pour y notifier son avènement. Zuzine fut encore chargé de demander l'aide des Anglais contre les Polonais et les Suédois, ainsi que l'envoi à Moscou d'argent, de poudre, de plomb et autres minutions de guerre, nécessaires pour combattre les ennemis.

La réception que l'on fit à l'ambassadeur moscovite en Angleterre fut des plus affables.

Le roi Jacques avait parfaitement conscience de l'immense avantage que retiraient les Anglais de leur commerce avec Moscou et se montrait satisfait de voir cesser les troubles dans les États moscovites. Il déclara à l'ambassadeur moscovite qu'il voulait cultiver avec le Tsar Michel Féodorowitch « une amitié plus grande que celle des rois, ses prédécesseurs », et qu'il se rend entièrement compte des iniquités commises par les Polonais et les Suédois envers la Russie. « Je connais, lui dit le roi, tous les désastres que les Polonais ont fait subir à Moscou. Nous en avons fait le reproche au roi Sigismond et nous ne sommes plus en relations avec lui. Quant au roi de Suède, sa fausseté nous est également connue. » Pour ce qui est de l'ingérence anglaise dans la guerre de la Russie avec la Pologne et la Suède, le roi Jacques Ier promit d'envoyer à Moscou une ambassade spéciale, afin de négocier cette affaire. En général, la question d'une aide effective de la part des Anglais au profit du gouvernement moscovite fut très adroitement écartée par les hommes d'État anglais.

Zuzine fut cependant honoré d'égards exceptionnels. « A trois reprises le roi porta sa santé en se levant de son siège royal, » et voulait obliger l'ambassadeur et le diak Witowtow à se couvrir en sa présence. A une telle gracieuseté du roi, l'ambassadeur répondit : « Nous voyons ton amour fraternel et ta ferme amitié envers notre grand souverain. Nous entendons vos discours royaux ; le nom de notre grand Souverain est glorifié, et

nous voyons de près votre regard royal, serait-ce à nous, serviteurs, de mettre nos bonnets en pareil moment » [1].

Zusine revint à Moscou en octobre 1614, déjà précédé, dès le mois d'août, par un nouvel ambassadeur anglais, John Merick, auquel la lettre royale attribuait les qualités de prince, chevalier et « gentilhomme du Conseil privé ». Dans les actes de la Chancellerie moscovite, il est désigné sous le nom d'Iwan Oulianow Merick. De fait, John Merick était tout simplement un négociant anglais qui était jadis établi comme commerçant à Moscou. Il y connaissait à fond l'état des choses.

Merick eut pour mission d'obtenir du Tsar une nouvelle confirmation des anciens privilèges des marchands anglais et, de plus, une autorisation pour eux de trafiquer à travers la Russie, avec la Perse et les Indes Orientales par la voie fluviale de l'Obi et de la Léna. En vue d'assurer la réalisation de ces désirs, le roi d'Angleterre autorisa son envoyé d'assumer la médiation entre la Russie et la Suède, qui depuis nombre d'années étaient en guerre.

Le gouvernement moscovite avait un intérêt majeur à accepter cette dernière proposition. Le Tsar Michel Féodorowitch désirait sincèrement la paix avec la Suède. Il fit, en conséquence, un accueil fort gracieux « au prince Iwan Oulianowitch » savoir Merick, lorsque celui-ci lui déclara qu'il était chargé d'agir dans l'affaire de la réconciliation selon « les ordres du grand Souverain », c'est-à-dire du Tsar. Le prince Kourakine, qui avait été désigné pour les pourparlers à ce sujet avec l'envoyé anglais, lui demanda s'il pouvait garantir « que la roi de Suède fera la paix d'après les volontés du Tsar ? » Merick lui répondit : « le roi de Suède s'en remettra à notre roi et comment ne ferait-il pas la paix avec le Tsar » ? Alors Kourakine lui posa la question : « si le Suédois n'obéissait pas, le roi Yakoub (Jacques) ferait-il cause commune et prêterait-il son concours à Sa Majesté Tsarienne » ? L'envoyé anglais fit à ceci une réponse très prudente :

[1] *Soloview*, Histoire de Russie, T. IX, p. 82.

« je crois que oui », car dans le cas où le roi de Suède ne consentirait pas et oublierait l'amitié de notre roi, il deviendrait l'ennemi de notre Souverain. » Mais le négociateur moscovite ne se paya pas de cette réponse aussi laconique ; il insista pour que l'envoyé anglais lui dise quand et en quoi le roi Jacques viendrait en aide au Tsar ; l'envoyé peut-il confirmer ses paroles par un acte écrit ? Sur ce point, Merick lui répliqua que son Souverain veut aider le Tsar« non seulement de ses finances, mais aussi par toute espèce de mesures, et qu'il veut lui faire tout le bien possible », enfin qu'il avait déjà voulu envoyer des subsides par l'ambassadeur du Tsar, Zuzine, mais qu'à cette époque le Trésor royal avait eu de grandes dépenses à faire. Après le départ de cet ambassadeur, continua Merick, « le notre roi Jacques réunit un conseil de ses boyards et de représentants provinciaux (le Parlement), afin de trouver les sommes nécessaires pour les dépenses du roi et les subsides pour Sa Majesté Tsarienne. Lorsque je quittai mon Souverain, le conseil délibérait et n'avait encore rien statué à ce sujet. Quant à confirmer par écrit mes paroles, je n'en ai pas reçu l'ordre. Si Sa Majesté Tsarienne faisait cette demande à notre Souverain, dans ce cas il m'est ordonné de lui en écrire ». Enfin, le prince Kourakine lui posa encore la question suivante : peut-il garantir que le roi puisse venir en aide au Tsar ce printemps même ? « Comment puis-je le garantir ? » s'exclama Merick, « la route est longue, et, en dehors du pays suédois, il n'y a point d'autre voie ».

Merick entama cependant très consciencieusement l'affaire de la médiation entre la Russie et la Suède. Il se rendit en personne à la frontière suédoise pour entrer en pourparlers avec les plénipotentiaires du roi de Suède Gustave-Adolphe. On s'accorda sur l'endroit où se réuniraient les plénipotentiaires des belligérants. Toutefois Gustave-Adolphe ne suspendit pas les hostilités et avançait avec ses forces vers Pskow. Alors Merick, indigné de cette conduite des Suédois, écrivit aux plénipotentiaires moscovites « que le roi de Suède, dans la missive qu'il m'a adressée, m'a fait le serment solennel et loyal qu'il ne sera

fait aucun préjudice à Pskow tant qu'il ne saura ce que, de votre part, grands ambassadeurs, aura été fait, et actuellement le roi a violé son serment, comme il appert à sa honte. Mais sa missive est entre mes mains avec sa garantie et son seing; autant de fois que je suis allé chez eux, aussi peu de véracité j'y ai trouvé ».

Par suite de ces circonstances, le Tsar Michel Féodorowitch jugea nécessaire d'envoyer à Londres un nouveau messager, le sieur Griazew, avec une lettre de Cabinet qui démontrait l'urgence qu'il y avait pour l'Angleterre de venir avec ses forces armées à l'aide de la Russie contre le roi de Suède. Le roi d'Angleterre promit au Tsar de prendre toutes les mesures propres à garantir le succès de la médiation. En cas de non-réussite, il seconderait le Tsar par tous les moyens à sa disposition.

Merick réussit néanmoins à conclure la paix entre la Russie et la Suède. Lorsque les plénipotentiaires moscovites arrivèrent au lieu de réunion, ils s'efforcèrent, par tous les moyens, à irriter l'envoyé anglais contre les Suédois. Entr'autres, il ne cessaient de lui démontrer que ceux-ci « ne lui donnaient pas dans leurs écrits les qualifications auxquelles il avait droit », et qu'ils offensaient sa dignité. A quoi Merick répondit avec beaucoup d'à-propos : « Vous, messieurs les grands ambassadeurs, vous me dites que les envoyés suédois ne m'écrivent pas selon mon rang. Cela me laisse indifférent. Je tiens mon honneur de mon grand Souverain ; ce n'est pas eux qui m'en priveront. Je ne m'étonne même pas, messieurs, qu'ils écrivent ainsi, car mon nom ne leur convient pas. Lorsqu'il leur arrive de parler de sa Majesté Tsarienne et de vous, grands ambassadeurs, ainsi que des affaires présentes, d'une façon inconvenante, je leur riposte en disant la pure vérité, ce que je ne me suis même pas abstenu de faire envers le roi. C'est pourquoi mon nom lui est devenu peu agréable. Mais je sais par qui je suis envoyé et jamais je n'aurai honte de dire la vérité. Ils feignent du zèle dans cette affaire qui est bonne. Lorsque Dieu vous aura conduit jusqu'au lieu de réunion, alors leur zèle apparaîtra. Quant au mien et à mes

intentions, Dieu les voit. Je ne désire rien de plus en ce monde que de voir amener à une bonne fin cette affaire. »

Mais ce ne fut pas de si tôt que Merick réussit à atteindre la fin tant désirée. Des contradictions et des accusations se produisaient sans cesse entre les plénipotentiaires moscovites et suédois. La présence à la conférence des ambassadeurs hollandais, également reconnus comme médiateurs, compliquait encore davantage l'affaire de la pacification. Au commencement de 1616, Merick retourna à Moscou, outré de l'obstination des plénipotentiaires suédois et des intrigues des Hollandais. Mais le Tsar Michel Féodorowitch demanda instamment au prince « Ivan Oulianowitch » d'essayer encore une démarche auprès des Suédois « en leur prouvant tous leurs torts et en les remettant sur la bonne voie ». Merick repartit de nouveau, en compagnie des ambassadeurs russes, en mai 1616 pour Tikhvine. De là tous se rendirent au village de Stolbowo où avait été transporté le siège des pourparlers. C'est en cette localité que fut signé le 26 février 1617, entre la Russie et la Suède, le célèbre traité de paix de Stolbowo.

Il est tout naturel que la nouvelle de la conclusion de cette paix ait rempli de joie le gouvernement moscovite. Le Tsar fit demander à Merick quelle était la récompense qu'il désirait. L'embassadeur répondit : « J'ai été l'objet, de la part du Tsar, de bien des grâces et de présents et suis heureux de le servir. Je ne fais que mon devoir. Quoique né en Angleterre, j'ai grandi sur la terre russe et je me suis plus nourri de pain russe que je n'ai mangé de pain anglais ; comment puis-je ne pas servir le Tsar ? » Toutefois le Tsar fit don à Merick de son portrait à porter à une chaîne en or et d'autres cadeaux précieux.

Ayant terminé si brillamment sa mission médiatrice, Merick renouvela ses instances, dans l'intérêt des Anglais, au sujet de diverses questions commerciales. Avant tout il demanda la confirmation de toutes les anciennes prérogatives dont jouissait le commerce anglais sur toute l'étendue du territoire moscovite. Cette demande fut agréée. Il sollicita ensuite qu'il fût permis

aux Anglais de trafiquer librement sur le parcours du Wolga et par ce fleuve jusqu'en Perse. On répondit à Merick que quantité de brigands, qui s'étaient enfuis avec Zaroutsky dans la direction du fleuve, y commettaient leurs déprédations. Pour cette raison les marchands anglais ne doivent pas y aller. Quant à la Perse, les négociants anglais ne sauraient également s'y rendre, car les marchands russes n'y vont pas eux-mêmes par suite de l'envahissement du territoire géorgien, faisant partie des États du Tsar, par le Shah. Des négociations ont lieu à ce sujet avec le Shah.

On déclina de même la demande de l'envoyé anglais relativement à une autorisation pour les marchands anglais d'aller à la découverte d'une route menant aux Indes et à la Chine par la voie de l'Obi. On lui expliqua que la Sibérie est un pays lointain et glacial et que les habitants eux-mêmes ne savent d'où vient le fleuve Obi et où il va. Pour ce qui est de la Chine, les autorités moscovites affirmèrent à Merick « que, d'après les ouï-dire, cet État n'est ni grand ni riche et qu'il est inutile d'y aller » [1].

Il est nécessaire d'ajouter que les marchands russes, dont le gouvernement moscovite voulait connaître l'opinion au sujet de la persistance des Anglais à vouloir découvrir une nouvelle route menant aux Indes, répondirent de la manière suivante à la question qui leur fut adressée sur ce point : «Ce n'est pas la Perse qu'il faut aux Anglais, mais ils cherchent une route qui les conduirait aux Indes où ils vont par mer. La route par mer est très pénible, et il leur serait bien plus facile de s'y rendre par les États du Tsar. Seulement il n'en résultera aucun profit pour le Tsar, car de par sa grâce il n'est rien prélevé ni sur eux, ni sur leurs marchandises, et celles-ci ne sont pas soumises à la visite douanière — ce qui porte préjudice aux Russes. Il est impossible aux Russes de trafiquer en commun avec les Anglais ; ils sont puissants et riches, et on ne pourra s'accorder en rien avec eux. »

[1] *Soloview*, Histoire de Russie. T. IX, p. 109.

Profitant des services qu'il avait rendus au Trône moscovite, le prince « Iwan Oulianowitch » (Merick) formula encore d'autres demandes. Ainsi, ayant informé le Tsar que l'Angleterre venait nouvellement d'acquérir le « Guirlian » (Groenland) et que ce pays était complètement inhabité, mais qu'il y avait des rennes en profusion et que la chasse à la baleine, aux phoques, et d'autres industries peuvent y être créées, Merick priait Sa Majesté de permettre qu'une vingtaine de Lapons se rendissent dans ce pays pour capturer ces animaux, pour y exercer les industries et pour apprendre aux Anglais la manière de se les rendre familières. Lorsque les Anglais auront atteint les aptitudes nécessaires, les Lapons seront restitués au Tsar. On acquiesça à cette demande. L'envoyé anglais pria également que l'on accorde à des mineurs et à des ingénieurs anglais l'autorisation de venir en Russie pour l'exploitation des mines de fer, d'étain et l'extraction de l'albâtre. Les négociants de Moscou, dont on avait pris l'avis sur la matière, répondirent que ce ne sera préjudiciable à personne, qu'il y aura même profit à voir ces Anglais découvrir les gisements et apprêter le minerai de fer. «Car», disaient-ils, «lorsque les Anglais y auront établi pareille industrie, les sujets du Tsar pourront l'exercer eux-mêmes. » L'extraction de l'albâtre ne pourra être que profitable, car « s'ils en chargent les navires aux rivages mêmes, la navigation n'en sera que facilitée » (sic !).

Enfin il insista pour que toutes les créances appartenant aux marchands anglais fussent réglées par leurs débiteurs, sujets moscovites. Le gouvernement tsarien promit de prendre des mesures nécessaires, afin qu'il fût fait justice à cette légitime réclamation des Anglais.

Telles furent les principales affaires dont Merick poursuivit l'arrangement. Le gouvernement moscovite prit avec bienveillance en considération les plus importantes des sollicitations de l'envoyé anglais et y fit droit. Cependant, d'autre part, le gouvernement moscovite formula, au représentant anglais ses propres vœux. C'est ainsi que le Tsar Michel

Féodorowitch insista sur la conclusion par Merick d'un traité d'amitié et d'alliance entre la Russie et l'Angleterre. Le projet même du traité fut ébauché, mais Merick refusa de le signer à cause de l'insuffisance de ses pleins-pouvoirs.

Une autre affaire qui intéressait à un haut degré le gouvernement moscovite fut également soumise à l'envoyé anglais. Pendant le règne de Boris Godounow, plusieurs sujets russes furent envoyés en Angleterre pour y apprendre divers arts et métiers. Ces individus se plurent tant en Angleterre, qu'ils refusèrent de retourner dans leur patrie. L'ambassadeur Zuzine avait déjà reçu l'ordre de demander au gouvernement anglais leur extradition. Mais il essuya un refus motivé par la raison que les Russes eux-mêmes ne désiraient pas partir et n'avaient commis aucun crime. Maintenant on déclara catégoriquement à Merick que les Anglais recèlaient les dits sujets russes et que si le gouvernement royal mettait du prix à l'amitié du gouvernement du Tsar, l'extradition devait s'effectuer. En vue d'une exigence si énergiquement formulée, Merick dut promettre d'en référer à son gouvernement et insister auprès de lui pour le renvoi de ces sujets du Tsar hors les frontières de l'Angleterre.

En automne de l'année 1617, Merick partit pour Londres par la voie d'Archangelsk. Il quitta la Russie, accompagné d'une nouvelle ambassade moscovite composée du gentilhomme S. H. Wolynsky et du diak Posdéiew. Cette ambassade arriva à Londres en novembre 1617 et fut aussitôt reçue par le roi en audience sollennelle. Wolynsky commença par lui exprimer de nouveau la gratitude du Tsar pour la conclusion de la paix avec la Suède, grâce à la médiation de l'Angleterre. Ensuite il proposa la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance, en vertu duquel le Tsar devait avoir le droit de compter sur l'assistance de l'Angleterre contre la Pologne. Le roi d'Angleterre devait, en vue de la guerre contre cette puissance, fournir un subside de 200.000 ou de 100.000 r. ; dans le cas extrême, il pouvait céder jusqu'à 80.000 au 70.000 r. Mais moins de 40.000 r., Wolynsky n'osait pas accepter.

De grands honneurs furent témoignés à Londres à l'ambassadeur du Tsar. Mais le gouvernement anglais ne donna son consentement ni à la conclusion du traité d'alliance, ni au subside.

Toutefois, avec Wolynsky, arriva à Archangel, de Londres, l'ambassadeur anglais Dicks avec la mission d'offrir au gouvernement moscovite, à titre de subside, une somme de 100.000 r. Mais ayant appris sur place que les Polonais assiégeaient Moscou, Dicks s'abstint de s'y rendre et se contenta d'envoyer à Moscou par deux négociants anglais seulement 20.000 r. (40.000 yéfimkis).

Merick revint en Russie en 1620. Il réitéra la demande au sujet de l'autorisation à accorder aux Anglais de se rendre en Perse et en Chine et, de plus, il sollicita pour les négociants anglais en Russie qu'ils fussent placés sous la protection spéciale d'un curateur choisi par le gouvernement moscovite parmi les boyards. Cette dernière demande fut déclinée par la raison que tous les Anglais se trouvaient dans le ressort de la Chancellerie des ambassadeurs et que toute affaire tant soit peu importante était soumise à la décision du Tsar. En ce qui concerne la nouvelle prétention des Anglais de pouvoir trafiquer en franchise de transit avec la Perse et la Chine, le gouvernement du Tsar se rangea de l'avis émis par les négociants moscovites, qui était contraire à pareille franchise.

Puisque les Hollandais, démontrèrent ces négociants, interrogés sur ce point, proposaient au roi de Pologne, au moment où ils s'attendaient à voir tomber Moscou aux mains des Polonais, 100.000 r. pour le droit de se rendre en Perse par la Russie, il n'y a pas de raison, dans le moment actuel, d'accorder *gratis* ce même droit aux Anglais. Il faut marchander en même temps avec les Hollandais et les Anglais et accorder le droit en question au plus donnant. « Mais ne prélever que de minimes droits sur les Anglais, disaient-ils, il ne faut pas y songer, car alors les marchands moscovites seraient tout-à-fait privés d'affaires, étant dans l'impossibilité de jamais s'entendre avec eux. »

Le gouvernement tsarien adhéra à l'opinion émise par les négociants moscovites, et Merick essuya un refus. Du reste, ayant eu connaissance de l'avis des marchands, Merick retira lui-même sa demande. « Si vous croyez », disait-il aux boyards, « que notre commerce avec la Perse porterait préjudice au Trésor tsarien et aux marchands russes, je n'en dirai plus un mot. Le roi, mon Maître, ne désire causer aucun préjudice au Tsar, ni à ses sujets ».

D'autre part, Merick ne voulait pas consentir à signer le projet de traité d'alliance qu'avait préparé la Chancellerie russe. Il motivait son refus par le prétexte de n'être pas autorisé de donner, au nom de son Souverain, le serment de remplir consciencieusement ce traité.

Après le départ de Merick pour Londres, une nouvelle ambassade moscovite y fut envoyée en 1621 ; elle fut confiée au stolnick Pogojew. Le Tsar était mécontent du refus qui avait été opposé au projet de traité d'alliance et avait donné l'ordre à Pogojew de s'en plaindre au gouvernement anglais. En même temps, le nouveau représentant moscovite devait réitérer le refus du gouvernement tsarien de laisser les Anglais se rendre en Perse à travers la Russie ; il devait aussi insister sur l'extradition des sujets russes, partis pour l'Angleterre sous Boris Godounow, et enfin porter plainte contre plusieurs négociants anglais accusés de différents délits.

Non seulement une réception gracieuse fut-elle faite par le gouvernement anglais au nouvel ambassadeur de Moscou, mais il lui confirma encore une fois le désir de contracter avec le Tsar un traité d'alliance. A cette occasion le gouvernement du roi d'Angleterre fit une curieuse proposition : « le gouvernement moscovite ne préférerait-il pas dorénavant procéder à des négociations diplomatiques et faire ses communications sur toutes les affaires seulement par lettres écrites sans expédier d'ambassadeurs ou d'envoyés qui sont la cause de tant d'embarras en affaires ? »

La promesse du gouvernement anglais relative à la conclusion

d'un traité d'alliance avec le Tsar était, paraît-il, sur le point de se réaliser en 1623. A cet effet l'envoyé anglais Cocks (ou Cook) arriva à Moscou avec un projet qu'il présenta à la Chancellerie des ambassadeurs : les nations moscovite et anglaise doivent s'aimer mutuellement « comme frères et demeurer unis comme un seul peuple, souhaitant l'un à l'autre gloire et honneur, tant en paroles qu'en faits ». En cas de guerre quelconque, les deux alliés avaient le droit d'enrôler des troupes dans le pays de l'autre partie contractante et étaient, en outre, obligés de se prêter mutuelle assistance. Cette fois-ci ce fut le gouvernement moscovite qui refusa sa signature au traité d'alliance, évidemment par la raison que cet acte stipulait aussi une nouvelle et solennelle confirmation de toutes les franchises et privilèges des négociants anglais en Moscovie.

En général, les immenses prérogatives octroyées aux Anglais provoquaient de plus en plus le mécontentement et les murmures de la nation russe, qui se trouvait dans l'impossibilité d'entrer en lutte, sur le terrain de la concurrence mercantile, avec les négociants anglais.

Durant le règne du Tsar Michel Féodorowitch, le gouvernement anglais réussit à maintenir pour le commerce anglais tous ses anciens droits et privilèges. Il parvint même à obtenir du gouvernement moscovite l'autorisation en faveur d'un certain sieur Schmidt de séjourner à Moscou, en qualité « d'ancien » ou plutôt de « Consul » pour les Anglais trafiquant en Russie. Ceci eut lieu en 1627. En outre, le gouvernement anglais exprima le désir que tout Anglais fût admis en Russie sans qu'il fît partie de la compagnie londonienne, comme c'était le cas jusque-là.

Dès le début du règne du Tsar Alexis Mikhaïlowitch il se produit cependant une modification radicale dans les relations entre la Russie et l'Angleterre.

Un messager du nom de Guérassime Dokhtourow fut expédié au mois d'août 1645 en Angleterre, pour y notifier l'avènement au trône du nouveau Souverain. Reçu à Londres avec force hon-

neurs, Dokhtourow fut extrêmement étonné de ne pas trouver le roi Charles Ier en sa capitale et de voir le Parlement en lutte ouverte, depuis plusieurs années déjà, contre son souverain. Ayant questionné les marchands anglais, venus à sa rencontre, pourquoi pareille guerre était faite contre le roi, ceux-ci lui répondirent : « Nous sommes en guerre avec le Roi pour des causes de foi religieuse. Depuis le mariage de notre Roi avec la fille du Roi de France qui est de foi catholique, elle lui a aussi fait prendre sa foi. De plus, le Roi a voulu gouverner tout le royaume selon son bon plaisir, comme d'autres Souverains gouvernent leurs États, tandis qu'ici, depuis des temps immémoriaux, le pays est libre et les anciens Rois ne disposent de rien. C'est le Parlement et les membres qui le composent, qui gouvernent tout le pays. Le Roi commença par tout faire selon sa propre volonté, ce que le Parlement ne voulut pas admettre. L'archevêque et beaucoup de jésuites ont été décapités, et le Roi, voyant le Parlement recommencer à gouverner selon l'usage, comme cela se pratiquait auparavant, et non d'après son bon vouloir, quitta de lui-même Londres avec la Reine. Personne ne l'avait renvoyé. Il a dit qu'il allait visiter les autres villes. Une fois parti de Londres, il commença la guerre. Mais le parti du Parlement est resté le plus fort. »

Ensuite on demanda à Dokhtourow de quels ordres ou lettre il était chargé pour le Parlement. Il répondit : Je n'ai ni ordres, ni lettre « pour le Parlement ; que le Parlement me laisse aller immédiatement voir le Roi ; qu'il me donne une escorte, de la nourriture et des moyens de transport ; qu'il m'invite à me présenter devant lui, alors je parlerai ». Mais on ne laissa pas sortir de Londres le messager du Tsar, et il lui fut déclaré, au nom du Parlement dirigeant : « que le Parlement ne te laissera pas aller chez Sa Majesté Royale pour ne pas exposer le nom de la Majesté Tsariénne à quelque offense et pour qu'il ne t'advienne quelque mal en route de la part des gens de l'armée. Enfin on ne t'y laissera pas aller, car il ne se trouve auprès de Sa Majesté Royale personne de ceux qui font le trafic avec les États Mos-

covites. Toute la Compagnie est pour le Parlement et non pour le Roi ». On promit à Dokhtourow, dans le cas où le Roi reviendrait à Londres, de le laisser se présenter à Sa Majesté ; sinon, le Parlement le laissera partir avec de grands honneurs. Alors le messager moscovite exigea qu'on le laissât immédiatement repartir pour son pays, parce qu'il n'avait rien à faire à Londres. Toutefois il fut retenu jusqu'au printemps 1646, lorsqu'on put lui apprendre que le parlement s'était rendu maître du roi Charles Ier. Dokhtourow insista alors pour qu'on lui permît de se rendre auprès du roi, qui se trouvait au pouvoir du Parlement. Mais il reçut cette fois encore un refus catégorique. « Quoique le Roi soit au pouvoir du Parlement, lui répondit-on, néanmoins on ne peut pas te laisser aller chez lui, car il n'a plus aucune puissance. »

Pourtant les Anglais ne voulaient pas laisser partir Dokhtourow de Londres sans lui témoigner toute espèce d'égards, car de trop grands intérêts étaient liés aux transactions commerciales avec les États moscovites. On le convia à un banquet, mais il le déclina, donnant pour raison qu'il n'avait pas été présenté au roi. Cependant il accepta un dîner qu'on avait organisé dans les appartements qu'il occupait.

Finalement Dokhtourow consentit à se présenter devant le Parlement, et, le 13 juin 1646, il fut introduit d'abord à la Chambre des Lords et ensuite à celle des Communes. Lorsqu'il y fit son entrée, tous les membres se découvrirent aussitôt et écoutèrent debout son discours. « Je suis envoyé », dit-il, « par mon grand Souverain chez Carlus, votre Roi d'Angleterre, en messager pressé, pour traiter des grandes affaires d'État qui sont profitables tant à ces augustes souverains qu'à la tranquillité et à la paix de la Chrétienté tout entière. Arrivé en cette cité de Londres, je me suis continuellement, depuis le 26 novembre jusqu'à ce jour-ci, adressé à vous et vous ai montré bien des fois la charte tsarienne de voyage en vous demandant que je puisse me rendre auprès de Sa Majesté Royale ; et vous ne m'avez pas laissé sortir de Londres, ni pour me présenter au Roi, ni pour

retourner auprès de Sa Majesté Tsarienne, tandis que dans tous les autres pays la route est libre pour les ambassadeurs, envoyés ou messagers du Tsar ».

A ce discours, le président de la Chambre des Lords, le « boyard » Lord Manchester répondit : Les raisons pour lesquelles on t'a retenu à Londres sans te laisser approcher Sa Majesté Royale ont été explicitement communiquées par nous à Sa Majesté Tsarienne »[1]. Ayant prononcé ces paroles, Lord Manchester invita Dokhtourow à s'asseoir en lui souhaitant la bien-venue. On lui avança un riche fauteuil couvert de satin rouge brodé d'or et orné de perles fines. Dès qu'il y prit place, tous les membres de la Chambre se rassirent. Quelques instants après, tous se levèrent de nouveau, et Lord Manchester, en remettant à Dokhtourow la lettre pour le Tsar, prononça le discours suivant: «Lorsque tu arriveras auprès du grand Souverain, dis lui que nous, grands boyards du Royaume, lui présentons nos hommages, en priant Dieu qu'il accorde au grand Souverain une longue et bonne santé ».

Ayant ainsi été congédié à la Chambre des Lords, Dokhtourow se rendit à la Chambre des Communes. Le sceptre du Royaume fut porté devant lui dès son entrée ; ce sceptre était en argent doré et fait « en forme de lanterne ». A l'apparition du messager du Tsar, tous les membres de la Chambre des Communes se levèrent et ôtèrent leurs chapeaux. Le speaker lui adressa une harangue analogue à celle qu'avait prononcée Lord Manchester.

Ce n'est que le 23 juin 1646 que Dokhtourow parvint à quitter Londres.

Il est évident que les comptes rendus qu'il présenta produisirent une très fâcheuse impression sur le gouvernement moscovite. Les Anglais étaient aux yeux du Tsar Alexis Mikhaïlowitch et de ses conseillers un peuple de rebelles, en révolte ouverte

[1] Il a été impossible de découvrir dans les Archives des actes confirmant cette assertion.

contre leur roi légitime Charles Ier. D'après les propres paroles du « gouvernement anglais des rebelles », la compagnie londonienne de la Mer Blanche et tous les négociants anglais faisant le commerce avec les États moscovites ont précisément reconnu comme souverain le même Parlement qui avait fait prisonnier son roi légitime. Le mécontentement du gouvernement moscovite augmenta considérablement lorsqu'en mai 1647 arriva à Moscou un envoyé du roi prisonnier Charles Ier, Nightingale, qui déclara catégoriquement que le roi était très satisfait de voir la compagnie de Londres privée de son commerce en franchise et de l'annulation de son monopole, car ses sujets anglais sont des rebelles. En même temps le roi demandait que l'on permît d'exporter en Angleterre 800.000 mesures (tchetwerts) de grains. Mais le Tsar n'en consentit que 30.000. Fait curieux, pendant que Nightingale se trouvait encore à Moscou, un autre envoyé anglais, Bonde, y arriva aussi, muni également d'une charte royale par laquelle Charles Ier priait le Tsar de restituer aux marchands anglais leurs anciens privilèges. L'année suivante, en 1648, se présenta à Moscou, de la part du prince héritier d'Angleterre Charles (plus tard Charles II), un certain Croa, qui annonça la marche du prince contre les insurgés pour délivrer son père et parla de la nécessité de se procurer 40.000 tchetwerts de grains. Enfin, Nightingale revint encore en septembre de la même année à Moscou avec une nouvelle lettre royale, datée de l'île de Wight, par laquelle le roi exprime sa reconnaissance au Tsar pour avoir autorisé l'année passée l'exportation des 30.000 tchetwerts de grains, en sollicitant l'autorisation pour une nouvelle livraison de la même quantité.

Juste au moment où les boyards étaient entrés en pourparlers avec Nightingale, un des Anglais, arrivé avec lui, déclara à la Chancellerie des ambassadeurs que Nightingale était un imposteur et que la lettre royale qu'il avait apportée était fausse, puisque le roi Charles, étant captif, n'avait pu la signer. Alors Nightingale, de son côté, se mit à démontrer que les négociants anglais avaient l'intention d'attaquer les côtes russes près d'Archangelsk

dans le but de piller les habitants. Comme l'envoyé anglais était parvenu à entrer en relations avec le boyard Miloslavsky, beau-frère du Tsar et personnage très influent, cette dénonciation produisit l'effet voulu. Non seulement Nightingale n'encourut-il pas de châtiment comme imposteur, mais il fut même congédié en envoyé.

Les troubles intérieurs en Angleterre, la captivité du roi Charles Ier et enfin la conduite des envoyés et négociants anglais devaient nécessairement avoir leur contre-coup sur la situation du commerce anglais dans les États moscovites. Les murmures légitimes du peuple russe au sujet du monopole si onéreux des Anglais et de l'exploitation impitoyable du commerce et de l'industrie russes, à laquelle ils se livraient, engagèrent enfin le gouvernement du Tsar Alexis Mikhaïlowitch à changer de politique envers l'Angleterre.

En 1646 les marchands de Moscou présentèrent au jeune Tsar une plainte contre les négociants étrangers en le suppliant de les sauver d'une perte certaine.

« Après la ruine de Moscou », écrivent-ils, « à l'époque de l'avènement de ton père, les Niemtsy anglais (c'est-à-dire les Allemands anglais), sachant que les profits qu'ils retirent du trafic avec les États moscovites sont grands, et voulant accaparer tout le commerce, avaient soudoyé le Doumny Diak Trétiacow au moyen de force pots-de-vin et s'étaient procuré à la chancellerie des ambassadeurs une patente autorisant 23 marchands anglais à trafiquer à Archangelsk et dans d'autres villes moscovites. Quant à nous, nous ne pouvions à cette époque rien opposer à ces sollicitations, car tous étions ruinés à fond et dans un triste état, et nous traînions misérablement de ville en ville. Et lorsque les Niemtsy (Anglais) se procurèrent la patente de la Chancellerie des ambassadeurs, les étrangers commencèrent à arriver dans notre pays par groupes de 60 individus, 70 et plus, en achetant et construisant à leur usage à Archangelsk, à Kholmogory, à Wologba, Yaroslawl, Moscou et autres villes un grand nombre d'habitations, de magasins et de dépôts.

Ils bâtirent beaucoup d'édifices et de caves en pierre et commencèrent à vivre et à s'établir dans les États moscovites. Ils cessèrent de vendre à Archangelsk aux Russes leurs marchandises et de les échanger contre des produits indigènes, et finirent par expédier à Moscou et autres villes toute espèce de leurs marchandises ».

« Tous les marchés dont nous disposions depuis les temps les plus reculés sont passés aux mains des Niemtsy anglais, — c'est pourquoi nous avons abandonné nos anciennes professions industrielles et ne nous rendons plus à Archangelsk »... Mais en dehors de cela « tous les États moscovites ont été affamés, car ils achètent à Moscou et ailleurs beaucoup de viande, du pain et autres vivres pour les expédier en leur pays. Non seulement cette exportation clandestine et sans taxes se faisait-elle au moyen de navires anglais, mais ils y employaient également, des bâtiments hollandais, brabançons et hambourgeois en pillant tes droits de douane tsariens. Dans cette patente il est dit qu'elle leur a été octroyée en vertu de la demande de leur Roi, duquel ils se sont détachés depuis quatre ans en le combattant ».

Enfin, ni les marchands anglais ni les allemands n'admettent l'idée que les négociants russes puissent amener leurs marchandises tant en Angleterre qu'en Allemagne et les y vendre. L'essai en a été fait par un marchand de Yaroslawl qui s'était rendu en Hollande avec des peaux de zibeline et autres fourrures et qui en est revenu avec sa marchandise, parce que personne n'avait voulu l'acheter. « Nous ferons de la sorte », disaient les négociants étrangers, «que les marchands de Moscou s'endettent, et à l'avenir nous les obligerons à ne trafiquer qu'avec des « laptis » (chaussure rudimentaire). Alors ils oublieront bien vite de revendre nos marchandises » !

Ce document intéressant se terminait par les paroles significatives suivantes : « Souverain miséricordieux ! Sois bon et gracieux envers nous, tes serviteurs, orphelins, marchands de tous tes États. Jette sur nous, pauvres, tes regards et ne permets pas

que tes serviteurs et orphelins demeurent dans la misère et l'insuffisance, grâce aux étrangers, et n'ordonne pas que nos métiers et commerce séculaires à nous autres, pauvres malheureux, soient supprimés » [1].

La requête des marchands russes ne fut pas exaucée entièrement, mais le Tsar Alexis Mikhaïlowitch prit cependant des mesures fort défavorables aux négociants anglais et autres, malgré les sentiments du très influent boyard Morozow en faveur des étrangers. En 1546, toutes les marchandises étrangères, sans en exclure celles des Anglais, furent frappées d'un droit de douane double « pour compléter les forces militaires ».

Enfin, le 1er juin 1649, fut promulgué un oukaze du Tsar du contenu suivant : « Vous, Anglais, avec tout votre avoir, devez prendre la mer et vous en aller ; mais vous pouvez trafiquer de toutes marchandises avec les commerçants moscovites à Archangelsk en arrivant par mer. L'arrivée à Moscou et autres villes avec ou sans marchandises vous est interdite. Le séjour dans les États moscovites vous est défendu, à vous autres Anglais, car auparavant vous y trafiquiez en vertu de patentes tsariennes octroyées sur la demande de votre souverain, Carlus, Roi d'Angleterre, par amitié et amour fraternel envers lui. Mais actuellement il est parvenu à notre connaissance que les Anglais et tout votre pays ont commis un grand forfait : ils ont tué jusqu'à mort (sic !) leur souverain, Carlus leur Roi. C'est pourquoi il ne vous sied plus d'habiter les États moscovites ».

Cet oukaze du Tsar fut un coup fatal porté au commerce anglais en Russie, et de longtemps les Anglais ne purent se relever des pertes très sensibles que leur fit subir la décision du gouvernement moscovite. En privant les Anglais du droit de vivre dans les villes de l'intérieur de ses États et en abrogeant les franchises de leur commerce, même dans l'unique ville d'Archangelsk, où ils pouvaient encore débarquer, le Tsar Alexis Mikhaïlowitch désirait donner satisfaction aux légitimes plaintes de ses sujets. Mais de plus il fut outré de la condamnation

[1] *Soloview*, Histoire de Russie, T. X, p. 129 et suiv.

et de l'exécution de Charles Ier et rempli d'indignation contre tout Anglais approuvant ce crime.

Ceci explique, d'autre part, l'accueil si amical que le Tsar fit au comte Coolperer, arrivé en 1650 à Moscou, en qualité d'ambassadeur du prétendant au trône d'Angleterre, Charles II, résidant à cette époque en France. Le comte Coolperer notifia que les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande se sont révoltés et que les insurgés avaient décapité le roi Charles Ier. Son fils a l'intention de venger ce crime sanglant et il a rassemblé une armée qui doit marcher contre les insurgés. Mais il lui manque encore des moyens, et il prie le Tsar de lui venir en aide d'une somme de 100,000 r.

Dans la lettre de Charles II, remise au Tsar par le comte Coolperer, il est dit entre autres : « Les trois couronnes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ne sont pas éligibles, mais constituent un patrimoine ; à ce sujet il n'y eut auparavant aucune contestation. Le défunt Roi posséda légalement ces couronnes après la mort de son père, le Roi Jacques, par droit de succession séculaire de ses ancêtres. Les deux Chambres du Parlement ne se maintiennent que par la volonté royale. Il peut les convoquer ou les dissoudre selon son bon vouloir. Mais quant au Parlement actuel, il ne se maintient que par supercherie et violence. La plus grande partie du Royaume étouffe sous le poids des lourds impôts édictés par lui et désire vivement revenir à son Roi par naissance ».

Le Tsar répondit par une lettre à Charles II dans laquelle il était dit, entre autres : « Nous avons été douloureusement affligé par la nouvelle du terrible et atroce forfait, commis sur la personne du père de Votre Majesté Royale par ses sujets traîtres, et nous savons que ces mêmes traîtres font encore maintenant opposition au digne héritage de Votre Majesté Royale, lui désobéissent et lui font la guerre. Nous souvenant de l'amitié et de l'amour fraternel, ainsi que des relations qui ont existé entre notre père et Votre aïeul, ainsi que ceux qui nous unissaient à Votre père, et souhaitant à Votre Majesté Royale d'obtenir son digne héritage en vainquant les traîtres. Nous avons fait délivrer à Vo-

tre ambassadeur John Coolperer des peaux de zibelines pour la somme de 20.000 roubles ». En effet, il fut remis au comte Coolperer par le Trésor tzarien des zibelines pour la somme indiquée. L'ambassadeur demanda toutefois qu'on reprît pour 10.000 roubles de cette fourrure et qu'on lui livrât en échange des grains pour une somme équivalente. Cette demande ne fut remplie qu'en partie : on lui délivra pour 5.000 roubles de grains et pour 15.000 roubles de fourrure. Coolperer dut donner quittance de toute la somme sous sa signature et son seing. En outre, il dut donner la promesse, au nom de son souverain, que, pour pareille assistance pécuniaire, le roi Charles II s'oblige à en être reconnaissant « éternellement par toute son amitié ».

Si, malgré la pénurie de son propre Trésor, Alexis Mikhaïlowitch consentit volontiers à venir en aide au prétendant à la couronne d'Angleterre avec une somme aussi considérable, en revanche opposa-il un refus catégorique aux sollicitations de l'ambassadeur en faveur des négociants anglais. Le comte Coolperer avait demandé que les anciens droits leur fussent rendus et qu'ils pussent de nouveau vivre dans l'intérieur des États moscovites. On lui répondit que les Anglais, dont les mains étaient trempées du sang de leur roi, ne pouvaient obtenir l'autorisation d'habiter les États du Tsar. En 1650, au mois de mai, le comte Coolperer fut congédié par le Tsar et un mois après il quitta Moscou.

Pendant plusieurs années toutes relations diplomatiques avec l'Angleterre cessèrent. En février 1654, arriva à Moscou un envoyé du Protecteur d'Angleterre Cromwell, nommé William Preadax, porteur d'une lettre de Cromwell au Tsar. Dans cette lettre le Protecteur explique les causes par suite desquelles il est devenu le chef d'État en Angleterre et doit être envisagé comme le chef légal du gouvernement anglais. La grande assemblée nationale, est-il dit dans cette lettre, désespérant de voir « la cessation de beaucoup d'abus commis sur terre anglaise du temps des anciens Rois, a changé la forme de gouvernement en plaçant à sa tête le meilleur et le plus sage chef, Olivier Cromwell, qui envoie avec beaucoup d'amitié son salut à Sa Majesté Césa-

rienne, le grand souverain César Alexis Mikhaïlowitch ». Ensuite Cromwell sollicita la restitution aux négociants anglais de leurs anciennes prérogatives commerciales dans les États moscovites.

Preadax fut reçu par le Tsar qui, toutefois, ne se leva pas en s'informant de la santé de Cromwell. Étant au fait des usages établis, l'envoyé protesta contre un pareil manque d'égards envers le souverain-maître de l'Angleterre et chercha à démontrer que «quoiqu'il se soit établi sur la terre anglaise une république, l'État nonobstant est resté toujours le même, les Rois d'Espagne, de France et de Portugal et la république Vénitienne témoignant autant d'honneurs à notre maître qu'aux anciens Rois ».

A ce discours de l'envoyé, il lui fut répondu de la manière suivante : « Le Royaume d'Angleterre a subi une modification. C'est la première mission qui arrive auprès de la Majesté Tsarienne de la part de Votre maître, et l'affaire pour laquelle tu es arrivé était inconnue de Sa Majesté. Quant aux régents vénitiens et hollandais, ils ne sauraient servir d'exemple à Sa Majesté le Tsar et il était inconvenant de ta part d'en parler. » Alors l'envoyé ne sut plus se retenir et montra sa mauvaise humeur en s'écriant : « Dans quelque pays où je me sois trouvé, je n'y ai nulle part rencontré moindres égards : le *pristav* qui m'accompagnait s'assit à ma droite en traîneau, et on m'ôta mon épée » ! A ceci les boyards lui répliquèrent : « Comme l'usage en a été suivi de tous temps dans les États moscovites, de même il y est procédé aujourd'hui. Quant à toi, il ne te convient pas, dans un État étranger, d'en critiquer les us et coutumes ».

Il est tout naturel que, étant données de pareilles relations entre l'envoyé anglais et le gouvernement moscovite, il ne pouvait subsister le moindre doute sur le refus qui serait opposé aux demandes de Cromwell par rapport à la réintégration des Anglais dans leurs anciennes facilités commerciales.

Le Tsar, dans sa réponse à Cromwell, déclina péremptoirement, quoiqu'en termes polis, sa demande. Voici ce qu'écrit le Tsar : « A Olivier, Maître de la république des États et pays anglais, écossais et irlandais, qui y ont accédé. Ce que vous

recherchez en amitié et concorde avec nous sera reçu par nous avec amitié, et nous désirons maintenir avec vous, Protecteur, concorde et bonnes relations. Nous vous félicitons comme chef de vos États, ainsi que Dieu l'a voulu. Quant aux négociants, au sujet desquels nous écrit « Votre Honnêteté » (sic), il nous est impossible d'examiner de sitôt cette question à cause de la guerre, mais prochainement sera promulgué un oukase gracieux de Nous, tenant compte de la tranquillité, des avantages, de la concorde et de l'amitié des deux États [1] ».

C'est ainsi que se terminèrent les relations du gouvernement moscovite avec l'Angleterre sous le Protectorat de Comwell. L'envoyé Preadax quitta en juillet 1655 Moscou pour retourner en son pays.

La chute de la république en Angleterre et l'avènement de Charles II au trône remplirent d'une vive joie le Tsar Alexis Mikhaïlowitch, et les anciennes relations amicales furent reprises aussitôt. Seulement le Tsar ne croyait pas possible de restituer aux Anglais leurs anciens privilèges commerciaux.

A cette époque se trouvait à la Haye, en qualité de résident ou « commissaire » du gouvernement moscovite, un Anglais du nom de Heddon. Lors de l'avènement de Charles II, Heddon arriva à Londres et demanda, au nom du Tsar, l'autorisation d'envoyer en Russie un corps auxiliaire de 3.000 hommes de troupes. Le roi d'Angleterre accueillit fort gracieusement l'Anglais, agent russe, et l'autorisa à lever ce corps sur le territoire anglais. En outre, le roi déclara au commissaire russe qu'il n'oubliera jamais les preuves des dispositions amicales que lui avait témoignées le Tsar moscovite. Comme telle marque d'amitié exceptionnelle fut reconnu par le roi l'oukaze du Tsar de 1649, qui privait les sujets récalcitrants des anciens privilèges commerciaux dans les États moscovites. Mais, en même temps, le roi exprima la certitude de voir, après son avènement au trône de ses ancêtres, les anciennes immunités commerciales rendues aux Anglais par son ami le Tsar Alexis Mikhaïlowitch.

[1] *Soloview*, Histoire de Russie, T. XII, p. 231 et suivantes.

Cet espoir resta vain, quoique, en 1662, on envoyât à Londres une haute ambassade moscovite dans le but de resserrer encore davantage l'alliance et l'amitié entre le roi Charles II et le Tsar. A la tête de l'ambassade était placé le prince Prozorowski accompagné du gentilhomme Géliaboujski. Cette ambassade avait pour mission : 1° de congratuler le roi Charles II à l'occasion de son avènement ; 2° de l'assurer de la « mutuelle amitié et correspondance amicale » ; et 3° de confirmer les dispositions du Tsar en faveur de la restitution aux Anglais de leurs anciennes franchises et des établissements séquestrés, à condition que des ambassadeurs fussent envoyés par le roi à Moscou pour procéder à des pourparlers sur cette matière. De plus Géliaboujski fut chargé de faire un emprunt secret dans divers pays d'une somme de 31.000 yéfimkis (515.500 r.), et particulièrement en Angleterre de 10.000 pouds (quarante livres chaque) de yéfimkis.

L'ambassade moscovite fut reçue avec de grands honneurs tant par le gouvernement que par le peuple anglais. Pendant que l'ambassade remontait la Tamise, elle fut saluée par des salves d'artillerie tirées par les bâtiments qui y stationnaient, et le peuple se portait à la rencontre de l'ambassadeur avec de vives acclamations. De son côté, le roi Charles II déclara à plusieurs reprises au prince Prozorowski que personne, excepté le Tsar russe, ne lui avait témoigné autant d'amitié et de bienveillance « durant la triste époque des troubles ». Actuellement le roi restitue avec gratitude au Tsar sa dette de 40.000 yéfimkis, reçus par lui au temps de son exil. Cette somme fut en effet remise à l'ambassadeur.

Cependant, le Tsar Alexis Mikhaïlowitch comptait non seulement sur la restitution de cette dette, mais encore désirait contracter un emprunt. Les ambassadeurs demandèrent au roi de prêter 10.000 pouds de yéfimkis que le Tsar s'engageait à rendre par annuités en marchandises (chanvre et potasse). Mais les ministres anglais répondirent qu'un emprunt pareil était une grosse affaire qui ne pouvait être résolue de sitôt. Le roi, en congédiant Prozorowski en juin 1663, lui avoua franchement

que son Trésor était vide et qu'il se trouvait en grand besoin d'argent.

« J'aurais été de toute mon âme heureux, lui dit le Roi, d'aider mon frère tant aimé, mais je ne le puis pas, car, n'étant roi que depuis peu de temps, je ne suis encore pourvu de rien ; mon trésor a été entièrement gaspillé pendant les troubles, et il n'y est rien resté ; je vis actuellement très pauvrement. Lorsqu'il plaira à Dieu que je me raffermisse sur mes trônes et que j'aurai réorganisé mon Trésor, alors je serai heureux de partager mon dernier avoir avec votre grand Souverain ».

Après ce refus, le second ambassadeur Geliaboujski entra en pourparlers avec les négociants de Londres au sujet de l'emprunt de 31.000 yéfimkis. Le Lord-Mayor de Londres (nommé « Woyewode » par Géliaboujski) dit à l'ambassadeur « qu'il sera heureux de travailler pour le grand Souverain et qu'il cherchera a persuader les négociants, afin que chacun offre ce qu'il veut et que lui-même donnera ce qu'il pourra ». Toutefois, malgré l'appui du Lord-Mayor, les négociants anglais ne donnèrent rien. « Aujourd'hui, répondirent-ils à Géliaboujski, on ne peut plus prêter de l'argent. Le mensonge et le manque de libertés se sont établis à Archangelsk, et si l'on prêtait, ce serait comme perdu. Auparavant on acquittait les emprunts, quoique avec peine, mais maintenant, dans la situation actuelle du commerce, on ne saurait rien réclamer. Nous vendons ici vos marchandises moins cher que nous ne les achetons, et encore personne ne se trouve-t-il pour les acheter. D'autre part, l'argent se perd en créances sur les marchands de Moscou qui ne remboursent point leurs dettes ».

L'ambassadeur entra en grande colère en entendant de pareils discours de la part des négociants de Londres et leur dit : « C'est par intrigue malveillante de quelques-uns que vous ne voulez pas donner les yéfimkis et parlez faux. Jamais votre argent prêté n'a été perdu. Si les débiteurs ne payaient pas les négociants, continua-t-il à exhorter les marchands de Londres, ces créanciers devaient s'adresser à notre grand Souverain qui aurait

ordonné une enquête, et justice aurait été faite impartialement. Mais aujourd'hui, ce n'est pas pour les serviteurs du grand Souverain qu'on désirerait emprunter, mais bien pour le Tsar lui-même, au nom duquel il sera donné quittance ».

Toutefois les marchands de Londres restèrent inflexibles par rapport à l'emprunt et répliquèrent à Géliaboujski : « A Archangelsk nous en appelions toujours au woyewode (gouverneur) en ce qui concernait les dettes et les arrhes et nous lui demandions de statuer par oukaze ; les woyewodes y faisaient justice. Quant aux exactions que nous font subir les maires et les aubergistes, les woyewodes se refusent de faire droit à nos plaintes, prétendant que cela ne les regarde pas, tandis que jadis les maires et les aubergistes relevaient du woyewode, et notre position était meilleure lorsque nous y venions avec nos marchandises. »

Géliaboujski ne se trompait pas, en disant que ce persistant refus des marchands de Londres de prêter de l'argent au Tsar était une « intrigue secrète » et que les marchands agissaient sous l'influence de la calomnie. En effet, le résident russe en Hollande, Heddon, brouillé avec l'ambassadeur, conseillait aux négociants de ne point donner d'argent à Géliaboujski et d'attendre que le Tsar leur écrivît à eux-mêmes ou bien à lui, Heddon, au sujet de cette affaire.

En 1664 arriva à Moscou une grande ambassade à la tête de laquelle se trouvait le comte Carlysle, auquel le roi d'Angleterre avait confié la double mission : d'abord de confirmer le désir du roi de demeurer avec le Tsar en étroite amitié et alliance, ensuite, d'obtenir pour les négociants anglais la restitution de leurs anciens privilèges commerciaux. Les princes Nicolas Odoyewski et Youri Dolgorouki furent désignés pour les pourparlers avec l'ambassadeur. Les deux négociateurs moscovites étaient assistés de l'okolnitchy Wolynski.

Les pourparlers durèrent très longtemps, et l'ambassadeur anglais resta fort mécontent de leur issue. Il fut déclaré au comte Carlysle que le Tsar était très heureux de maintenir avec le roi d'Angleterre l'ancienne amitié ; quant à rendre aux négociants

anglais leurs anciennes franchises, — il ne le pouvait. « Pendant cent ans », lui déclarèrent les plénipotentiaires russes, « les Anglais avaient trafiqué sans payer de droits, en ne vendant cependant au Trésor tsarien ni étoffes brochées, ni autres marchandises dont il avait besoin à leur prix d'outre-mer, tout en important et exportant en secret les marchandises dont le Trésor avait le monopole. Un des négociants de la Compagnie anglaise est venu dans la Mer Baltique sur un bâtiment de guerre, dans l'intention de piller les sujets du Tsar qui se rendent en Suède pour le commerce. Nous pensons », ajoutèrent les boyards, « que tout ceci n'est pas parvenu à la connaissance du roi, car, en ce cas,il n'aurait pas demandé la confirmation des anciennes patentes octroyées. »

Malgré toutes les exhortations et prières de l'ambassadeur, le gouvernement moscovite resta inébranlable dans sa décision. Une légère concession fut pourtant faite, mais qui ne satisfit nullement le comte Carlysle.

On fit part à l'ambassadeur anglais de la décision finale suivante du gouvernement moscovite : « Le grand Souverain, sur la demande de son frère bien-aimé et affectionné, a décrété que dix négociants anglais, gens de bien, d'équité constatée, choisis de nouveau par Sa Majesté Royale peuvent se rendre à Archangelsk et à Moscou. Ces dix marchands pourront faire l'acquisition d'un local à Moscou ; ils devront purger les droits d'entrée pour leurs marchandises à l'égal des autres étrangers, tant que dureront les hostilités entre Sa Majesté le Tsar avec le roi de Pologne et avec le Khan de Crimée. Lorsque la guerre aura pris fin, alors Sa Majesté fera promulguer pour les négociants anglais un oukaze selon les circonstances souveraines et d'après sa bienveillante appréciation. »

Très irrité d'une semblable décision, le comte Carlysle s'écria : « Si Sa Majesté Tsarienne ne restitue pas les privilèges commerciaux, comment alors l'amitié entre les deux grands Souverains pourra-t-elle se maintenir immuable ? »

A cette question les boyards répliquèrent malicieusement

« Mais cette amitié a-t-elle été troublée lorsque le roi a refusé de prêter de l'argent au Tsar » ?

S'étant convaincu que ces incartades ne produisaient aucune impression sur les plénipotentiaires du gouvernement tsarien, l'ambassadeur anglais modifia le ton et proposa aimablement sa médiation pour la réconciliation de la Russie avec la Pologne. Cette proposition fut acceptée, et on pria le comte Carlysle d'expédier sur le champ un messager au roi de Pologne. Mais l'ambassadeur exigea qu'au préalable les privilèges soient rendus aux marchands anglais. Alors il lui fut déclaré catégoriquement que la décision une fois arrêtée ne serait plus modifiée.

Carlysle retira aussitôt sa proposition de médiation et demanda son congé en déclarant « qu'à l'avenir notre Roi n'enverrait plus à Sa Majesté le Tsar de grands ambassadeurs ».

Par suite de l'ambassade du comte Carlysle, les relations mutuelles entre la Russie et l'Angleterre changèrent considérablement en mal.

Le Tsar Alexis Mikhaïlowitch expédia en Angleterre, en août 1664, le stolnick Dashkow avec la mission de porter plainte au roi contre la conduite insolente de Carlysle et de prévenir les conséquences de ses desseins vindicatifs contre le gouvernement moscovite. Mais Dachkow s'aperçut immédiatement, dès son arrivée, que les rapports faits par Carlysle avaient porté leurs fruits. Le nouveau représentant moscovite fut reçu à Londres de la façon la plus inusitée : on ne lui rendit pas les moindres honneurs lors de son arrivée ; on ne prépara aucun moyen de transport et on ne s'occupa ni de sa nourriture, ni de son logement. La seule chose que l'on fit pour lui, ce fut de lui faire parvenir, de la part du roi et au moment de son départ, la somme de 1.200 roubles pour l'indemniser de ses frais de séjour.

C'est ainsi que fut finalement résolue la question des franchises anglaises en Russie dans le sens de leur subordination à l'état de choses établi pour tous les autres étrangers. De longtemps le gouvernement anglais ne put s'accommoder de la nouvelle situation qui lui était faite, et il fit à plusieurs reprises de nouvelles

tentatives pour rentrer en possession des anciennes prérogatives du commerce anglais.

Ainsi, en 1667, arriva à Moscou le bien connu Hebdon, en qualité d'envoyé d'Angleterre, pour formuler la demande instante de rendre aux Anglais leurs anciens privilèges. Mais il essuya également un refus péremptoire de la part de la Cour de Moscou. Le même sort était réservé à la mission du chambellan Wytch qui se rendit à Moscou en 1669 avec une mission analogue. Le Tsar Alexis Mikhaïlowitch demeura inflexible jusqu'à sa mort, en 1676, et n'abrogea jamais l'oukaze de 1649 qui fut si fatal aux Anglais.

L'avènement au trône de Pierre Ier imprima une toute nouvelle direction aux relations entre la Russie et l'Angleterre, en déterminant de nouveaux buts aux aspirations politiques de la Russie. Les intérêts commerciaux qui primèrent exceptionnellement dans les relations mutuelles des deux États jusqu'à la fin du XVIIe siècle, cédèrent la place, durant le règne de l'Empereur Pierre le Grand, à l'action de vues politiques suggérées par le génie du grand réformateur russe.

F. DE MARTENS.

LA COUR D'ESPAGNE ET LA SITUATION DE LA SAVOI EN 1746,

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE CONTEMPORAINE

Dernièrement, en examinant des archives particulières [1], nous avons rencontré une correspondance inédite d'un gentilhomme savoyard, le comte de Conzié des Charmettes [2], qui remplit une mission auprès de la cour de Madrid à la fin de 1746, et dont les lettres et les rapports, quoique n'étant pas d'origine diplomatique, à proprement parler, nous ont paru pourtant présenter un certain intérêt, pour l'histoire diplomatique, par les renseignements qu'ils fournissent sur la cour d'Espagne et sur la situation de la Savoie pendant la guerre de la succession d'Autriche. Nous nous proposons donc d'en donner ici quelques extraits, après avoir examiné rapidement les événements qui s'étaient passés en Savoie avant 1746, les circonstances qui motivèrent la mission du comte de Conzié et son séjour à Madrid.

Parmi les pays qui eurent le plus à souffrir des guerres de la succession d'Autriche, il faut placer en première ligne la Savoie, qui semblait pourtant étrangère à ce débat. Mais elle se ressentit longtemps et durement des contre-coups des péripéties de la politique européenne, et des conséquences funestes pour sa

[1] La précieuse collection de M. Alfred Vidart, de Divonne-les-Bains, qui a très obligeamment mis à notre disposition les documents que nous publions ici.

[2] Joseph-François de Conzié, comte des Charmettes, fils d'Édouard de Conzié, capitaine au régiment des gardes de Savoie et de sa seconde femme Louise Favre des Charmettes, né en 1707 et vivant encore en 1786. Il mourut sans alliance, laissant pour héritier son neveu Joseph-François de Conzié d'Allemogne, et sa correspondance fut conservée dans les archives de la maison d'Allemogne aujourd'hui éteinte, qui ont été acquises par M. Vidart. Le comte de Conzié des Charmettes fut en relation avec Jean-Jacques Rousseau qui en fait mention dans ses *Confessions*.

prospérité, résultant des alliances et des guerres dans lesquelles le roi de Sardaigne s'était engagé avec l'espoir de rehausser sa position, encore modeste parmi les puissances européennes, et de s'assurer quelques profits certains au milieu des combinaisons et des intrigues qui se nouaient et se dénouaient entre les différents cabinets.

On sait en effet qu'au début de la guerre de la succession d'Autriche, le roi de Sardaigne, désireux de mettre à profit, pour la réalisation de ses projets d'agrandissement dans le nord de l'Italie, le démembrement possible des possessions italiennes de l'Autriche par la France et l'Espagne, avait paru disposé à unir sa cause à celle de ces deux puissances. Mais le cabinet de Versailles, d'une part, n'avait pas jugé à propos de tirer parti des avantages, pourtant considérables au moment où l'on entreprenait une campagne dans l'Italie septentrionale, qu'aurait offerts une action commune avec le roi de Sardaigne [1], gardien des passages des Alpes, tandis que la cour de Madrid, loin de songer à conclure une alliance avec un prince dont les intérêts et les desseins étaient en conflit avec les siens propres, songeait au contraire à arrondir au moyen des territoires réclamés par Charles-Emmanuel III, voire même aux dépens de ses possessions propres, la principauté qu'on désirait constituer dans le Nord de l'Italie en faveur de l'Infant Don Philippe.

La conséquence fut que le roi de Sardaigne, qui ne pouvait ni ne voulait demeurer spectateur indifférent et neutre au milieu de l'agitation de l'Europe entière, rebuté d'un côté, s'était tourné de l'autre, et tout comme les Hollandais, avait cherché dans une alliance avec Marie-Thérèse [2] un point d'appui et les renforts nécessaires pour résister aux empiètements et aux tendances envahissantes de l'Espagne.

Pour la Savoie, l'effet pratique de cette combinaison diploma-

[1] D'Argenson estime que ce fut une faute de ne pas s'être assuré dès le début de cette guerre l'alliance de Charles-Emmanuel III. *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 227-228.

[2] Pacte provisoire conclu en 1742 entre Charles-Emmanuel III et Marie-Thérèse.

tique ne se fit guère attendre, et il fut désastreux. Envahie dès le mois de septembre 1742 par une armée espagnole commandée par l'Infant Don Philippe qui put pénétrer sans difficulté dans cette province, tandis que Charles-Emmanuel était allé poursuivre en Romagne le général espagnol Montemar, la Savoie fut conquise effectivement à l'Espagne dès les premiers jours de 1743 par le marquis de la Mina, dont l'action énergique et la marche rapide paralysèrent les efforts de Charles-Emmanuel qui avait déjà recouvré une partie du pays, et mirent à néant le plan de défense que ce prince essayait d'organiser en Savoie. Le 5 janvier 1743, Don Philippe faisait son entrée à Chambéry et prenait en main l'administration du pays. Il recevait quelque temps après les serments de fidélité des États de Savoie, du clergé et du sénat.

Les premiers actes de l'administration espagnole furent des mesures fiscales : la taille fut augmentée d'un tiers, tous les habitants des deux sexes depuis l'âge de sept ans furent soumis à une capitation, et plusieurs autres taxes nouvelles furent créées [1]. Quoique très lourdes pour un pays agricole et sans grandes ressources, toutes ces impositions n'auraient pas réduit la Savoie à l'état de misère et de décadence où elle se trouva après quelques années de domination espagnole, si les abus les plus graves n'avaient pas marqué l'administration des conquérants. Les troupes espagnoles tiraient toutes leurs subsistances du pays, sans rien payer pour leur entretien, et les réquisitions de vivres et autres fournitures se transformaient en de véritables déprédations, pour lesquelles on promettait quelquefois des indemnités que les populations de la Savoie ne touchaient jamais ; en même temps le nombre des contributions ordinaires et extraordinaires augmentait de jour en jour et s'accumulait en sommes écrasantes, au payement desquelles les ressources du pays ne pouvaient suffire.

On comprend qu'un pareil état de choses ait suscité les murmures et les plaintes de la population tout entière, mais ses

[1] Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, tome III, p. 65-71.

réclamations restaient sans effet. En vain les particuliers, les communautés, le sénat, les délégations locales, s'étaient adressés tant au gouverneur de Savoie qu'aux ministres espagnols ; on n'avait obtenu aucun dégrèvement, aucun adoucissement à un traitement aussi rigoureux et l'on n'espérait plus qu'en quelque revirement de la politique générale de l'Europe qui viendrait modifier et détendre les relations de l'Espagne et de la Sardaigne.

Pendant l'hiver 1745 à 1746 on put croire un moment que la paix allait être rétablie, et que l'une de ses conséquences serait un changement heureux dans la situation du pays. Tandis que Marie-Thérèse concluait un arrangement avec le roi de Prusse, le cabinet de Versailles faisait des ouvertures au roi de Sardaigne pour le détacher du parti de l'impératrice, en lui promettant de régler la question du Milanais par le partage entre la Sardaigne et l'Espagne des territoires disputés. Mais ces négociations échouèrent, tant à cause de l'obstination de l'Espagne à ne point vouloir entrer en composition avec le roi de Sardaigne [1], que par le fait du double jeu de ce dernier, qui n'avait affecté de se prêter à cette combinaison et n'avait accepté ces préliminaires que pour obtenir de l'impératrice son alliée des conditions plus avantageuses dans le règlement des points en litige entre eux, et pour donner aux renforts envoyés d'Allemagne le temps d'arriver en Italie avant la reprise des hostilités.

La Savoie se voyait donc condamnée à demeurer sous la domination espagnole, mais elle ne pouvait se résigner au régime écrasant qu'on lui faisait subir. Comme les requêtes adressées à Philippe V et à ses ministres étaient restées sans résultat, ou du moins n'en avaient eu d'autre que des promesses qu'on ne tenait pas, on voulut profiter de l'avènement de Ferdinand VI [2], pour implorer sa clémence en faveur d'un pays auquel le ratta-

[1] William Coxe : *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. par Don A. Muriel, t. III, p. 488.

[2] Ferdinand VI succéda à Philippe V le 6 juillet 1746. Par sa mère Louise-Gabrielle de Savoie, il était petit-fils de Victor-Amédée II.

chaient les liens du sang. Sur le conseil de l'avocat Perrin [1], un des hommes qui apportèrent le plus de dévouement et d'intelligence à servir la cause de leur patrie pendant les années d'oppression, la Délégation de Chambéry [2] chargea le comte de Conzié des Charmettes d'aller exposer à Ferdinand VI, en lui apportant les félicitations de la Savoie pour son avènement, les abus de l'administration espagnole en Savoie, et de lui en demander justice en dépeignant la misère où ils avaient plongé ce pays. On se flattait de l'espoir que cette mission, confiée à un homme intelligent, animé du plus vif désir de contribuer au relèvement de sa patrie, et qui possédait à la cour de Madrid de nombreuses et utiles relations, aurait plus d'effet que toutes les requêtes et les démarches tentées jusqu'à ce jour auprès des autorités espagnoles. Comme on l'attendait de lui, Conzié déploya dans cette mission autant de zèle que de prudence et de persévérance, ne se laissant point éblouir au premier moment par les promesses vagues et illusoires du marquis de la Ensenada, ni rebuter plus tard par le mauvais vouloir et les lenteurs calculées qu'il rencontrait dans tous les bureaux, quand il venait demander la solution de l'affaire qu'il avait en mains.

Sans entrer dans le détail de toutes les démarches que fit le comte de Conzié pendant les cinq mois que dura son séjour à Madrid, nous relèverons dans ses lettres, adressées soit à M. Perrin, soit à la Délégation, les traits qui marquent la conduite tenue par le cabinet espagnol envers le *député des peuples de Savoie*, ainsi que s'intitulait M. de Conzié. On y observe les hésitations, le manque de fermeté et l'incurie qui ont caractérisé le règne de Ferdinand VI, mais on y voit aussi le premier ministre La Ensenada sous un jour bien moins favorable que nous l'ont montré en général les historiens, et bien qu'on ne puisse pas

[1] L'avocat Perrin était un magistrat d'un grand mérite. Après la restauration de la Savoie, il fut secrétaire d'intendance à Chambéry.

[2] Cette délégation locale, composée du comte Garbillon, du syndic de Caille, du marquis d'Ienne et de l'avocat Perrin, recevait les ordres des officiers de l'Espagne, et les transmettait aux magistrats et aux syndics, en s'efforçant d'équilibrer la répartition des charges. St-Genis, *Hist. de Savoie*, t. III, p. 66.

accepter tous les jugements, souvent prévenus et exagérés, que M. de Conzié porte sur le ministre, on se demande s'il a vraiment mérité les éloges qu'on a souvent décernés à son administration. C'est par là que la mission et les lettres du comte de Conzié peuvent présenter un intérêt plus général.

Arrivé à Madrid le 4 octobre 1746, Conzié obtint dès le lendemain, par l'intermédiaire du prince de Masseran, une audience du marquis de la Ensenada, ministre des finances, auquel il avoua être parti sans le consentement de M. de Sada, gouverneur de Savoie. Néanmoins, après avoir exposé au ministre le but de sa mission et sollicité son appui, il reçut une réponse si bienveillante et l'assurance si positive que le roi et ses ministres désiraient améliorer la situation de la Savoie, qu'il dut en augurer le plus heureux succès pour la suite de ses démarches [1]. Villarias, ministre des Affaires étrangères, dont les promesses, moins brillantes, avaient plus de fond, témoigna à Conzié qu'il s'intéressait à cette affaire, tandis que La Ensenada allait jusqu'à affirmer qu'il approuvait et trouvait même tout à fait de son goût le placet que Conzié avait rédigé pendant son voyage, d'après les notes et les instructions que lui avait remises la Délégation, dont il exposait les réclamations sous les chefs suivants [2] :

1° Les États de Savoie seraient traités par le gouvernement espagnol sur le même pied que par leur ancien souverain, le Roi de Sardaigne.

2° Tous les blés, fourrages, bois, ou autres fournitures faites à l'armée espagnole ou à ses alliés par la Savoie, seraient payés, ou leur prix serait imputé sur la taille.

3° La capitation écrasante de 40,775 écus, à payer chaque premier du mois, remplacerait à l'avenir toutes prestations faites auparavant en nature.

4° On réglerait sans retard les gages, très modestes, des ma-

[1] Conzié à MM. de la Délégation. Madrid, 9 octobre 1746.

[2] Placet présenté par le comte de Conzié à Sa Majesté Catholique, 10 octobre 1746. Placet présenté le 7 novembre 1746. Lettre de Conzié au marquis de La Ensenada, du 4 février 1747.

gistrats et des régents des écoles, restés en suspens depuis le début de l'occupation espagnole, ainsi que certaines aumônes payées annuellement depuis un temps immémorial par les souverains du pays à des maisons religieuses pauvres.

A côté de ces articles principaux, Conzié recommandait à l'attention du roi et de ses ministres quelques réclamations privées particulièrement dignes d'intérêt, telles que le payement d'une somme de 30,000 livres, due à un maître-maçon de Chambéry pour réparations exécutées au château de Montmélian.

L'accueil que Conzié reçut de Ferdinand dans sa première audience semblait devoir confirmer l'impression favorable pour le succès de sa mission que lui avaient laissée ses premières entrevues avec les ministres. Le roi répondit avec bonté au compliment du député savoyard, [2] dont l'exorde, imposé par les circonstances, avait coûté autant à sa franchise naturelle, qu'à son orgueil de Savoyard réduit à implorer la clémence de l'Espagne, en faveur de sa patrie, par les déclarations suivantes [3]: « Sire, « au milieu de la joie que l'Europe entière témoigne de voir « Votre Majesté monter sur un des plus puissants trônes de la « Chrétienté, il n'en est pas de plus vive ni de plus sincère que « celle des peuples du duché de Savoie, où l'on vous regarde « comme l'ange de la paix, qui va rendre à l'Europe cet heureux « don du ciel ; etc » [4].

La reine elle-même avait paru s'intéresser au sort de la Savoie, en répondant au compliment de Conzié qu'elle serait charmée d'employer son influence pour le soulagement de sa patrie. « Elle ne sera donc plus malheureuse », avait-il répliqué, sans oser pren-

[1] Placet présenté par le comte de Conzié au marquis de La Ensenada, le 7 novembre 1746. Placet en faveur de Joseph Tardy, maître maçon de Chambéry, et de ses associés.

[2] Conzié à M. Perrin, Madrid, 15 octobre 1746,

[3] On lit en effet dans la lettre de Conzié à M. Perrin du 15 octobre 1746, où il raconte son audience, ce passage caractéristique : « De vous à moi, mon cher « monsieur, il faut toute l'envie que j'ay de servir ma patrie pour mener un « genre de vie aussi opposé à ma façon de penser et d'agir. » — « Cependant », ajoute-t-il avec une résignation mélancolique, « rien ne me coûte, quoique je sois « le seul qui n'ose me flatter d'un heureux succès. »

[4] Compliment présenté à Sa Majesté Catholique par le comte de Conzié des Charmettes, le 10 octobre 1746.

dre trop au sérieux les assurances qu'on lui prodiguait [1], car il s'était bien vite aperçu qu'il y avait bien loin de ces assurances à leur mise en action, et à des décisions prises et exécutées en faveur de la Savoie.

Pourtant il comptait à la cour d'Espagne beaucoup d'amis influents dont il s'était empressé de mettre la bonne volonté au service de la cause de sa patrie ; il ne ménageait pas non plus l'argent, et chacun lui répétait qu'il ne manquerait pas d'obtenir quelque grâce : « Le tout, lui disait-on, est d'obtenir la première, parce que les autres suivent aisément » [2]. — Il ne dépendait malheureusement pas de lui d'en arriver là. — « Je souhaiterais bien, écrivait-il à ses amis de Chambéry, qu'on fût aussi empressé de me l'accorder que je le suis de la recevoir, sentant combien les besoins de ma pauvre patrie augmentent journellement » [3]. Ses appréhensions n'étaient que trop fondées, et pendant que l'on cherchait à l'entretenir d'espérances fallacieuses, et qu'on lui donnait à entendre que des mesures favorables aux réclamations de la Savoie allaient être prises incessamment, en réalité personne ne s'occupait déjà plus de cette affaire. La politique extérieure occupait seule l'attention du cabinet espagnol, et les événements qui se passaient en Italie n'étaient pas de nature à modifier la conduite de l'Espagne en faveur de la Savoie. Il n'était plus question de l'arrangement, un moment entrevu avec le roi de Sardagne qui avait réussi à s'emparer du Modénois, et le traitement rigoureux que les Austro-Sardes avaient fait subir à la ville de Gènes, alliée de la France et de l'Espagne, allait servir désormais aux ministres Espagnols de réponse et d'exemple tout prêts à opposer aux réclamations de la Savoie.

Toutes ces complications rendaient plus difficile encore la tâche de Conzié et frappaient, pour ainsi dire, de stérilité ses efforts et ses démarches pour amener le gouvernement espagnol à

[1] Conzié à M. Perrin, lettre du 15 octobre 1746.
[2] Lettre du 15 octobre, citée ci-dessus.
[3] Ibidem.

faire droit aux requêtes de sa patrie. Il ne se le dissimulait point, mais il ne voulait point faillir au mandat qui lui avait été confié, ni abandonner la partie avant d'avoir tenté tout ce qu'il était possible de faire [1]. « Peut-être que mon importunité opérera autant que mes raisons, » écrivait-il en désespoir de cause [2] « et mon succès me tient d'autant plus à cœur, que je vois que les mêmes engagements pour l'Italie subsistent, ce qui par conséquent nous éloigne de la paix si désirée ».

On remarque bientôt un changement manifeste dans la conduite du premier ministre [3] La Ensenada à l'égard du député savoyard.

Ce ne sont plus les promesses bienveillantes des premiers jours ; il élude toute explication sur ses desseins à l'égard des réclamations présentées par Conzié ; il refuse même les audiences. Toutefois il n'accorde pas encore l'audience de congé que demande Conzié, de crainte peut-être que la Savoie, comprenant par l'insuccès de cette mission qu'elle n'obtiendrait aucune diminution des charges qui pesaient sur elle ne se soulève, mais il évite de donner aucune solution à cette affaire. — Il consentit seulement à écrire à l'Intendant général de Savoie, Don Julien Amorin de Velasco, une lettre où il déclarait que l'intention du roi était « de traiter avec douceur les peuples du Duché de Savoie, et de faciliter tous les soulagements que les circonstances pourraient permettre » [4]. En vain Conzié réclama des explications sur une déclaration aussi vague et sur les projets du roi à l'endroit de la Savoie [5], il ne reçut aucun éclaircissement sur ce point. On se borna à lui répondre que la Savoie pouvait compter sur la discrétion

[1] Conzié à M. Perrin, lettre des 17 et 22 octobre 1746. Madrid.

[2] Lettre du 22 octobre 1746.

[3] A la chute de Villarias, La Ensenada devint chef du cabinet, et Don Joseph de Carvajal remplaça Villarias au ministère des Affaires étrangères.

[4] Conzié à M. Perrin, Madrid, 5 novembre 1746.

[5] Placet présenté par le comte de Conzié à Sa Majesté Catholique, le 7 novembre 1746. Conzié supplie le roi « de commettre quelqu'un qui, instruit par le « suppliant de l'état pitoyable du Duché de Savoie, puisse en faire un rapport « certain à Sa Majesté, afin qu'en conséquence elle daigne décider si ces pauvres « peuples sont encore en état de supporter plus longtemps les impôts dont ils « sont surchargés depuis plus de quatre ans. »

Placet présenté par le comte de Conzié à M. de La Ensenada le même jour.

de l'Intendant-général, averti des intentions du roi par cette lettre, ce qui revenait à dire qu'on ne voulait rien faire pour la Savoie, puisque l'Intendant-général ne pouvait, de son chef, sans ordres précis du roi, diminuer les impositions prélevées sur la Savoie[1].

Il fallut bien se contenter pour le moment de cette déclaration si peu satisfaisante : « On m'a allégué », écrit Conzié[2], « que « les alliés auraient lieu de se plaindre, si nous recevions quel- « que soulagement dans les circonstances où les Génois sont « si mal traités. Vous pensez bien que je leur ai fait voir que « nous n'avons rien de commun avec un peuple-roi ; que d'ail- « leurs l'excès de notre misère n'aurait aucune influence pour « l'adoucissement de leur sort, mais qu'au contraire le nôtre, « devenant moins malheureux, pourrait contribuer au change- « ment du leur ; et qu'en outre, il ne me paraissait pas qu'un « aussi grand monarque dût faire ce qu'il improuvait chez les « Autrichiens». — Voyant qu'il perdait son temps et sa peine à Madrid, il eût voulu brusquer son départ. Ses protecteurs lui conseillèrent d'attendre une réponse plus catégorique, et il résolut de faire encore une tentative pour venir à bout de l'indifférence du roi et du mauvais vouloir du premier ministre. — Il eut recours, dans ce but, à toutes les ressources et à toutes les influences dont il pensait pouvoir disposer, s'adressant même à l'Evêque de Rennes et au confesseur du Roi, le Père Ravago, pour qu'ils le secondent[3], mais ses efforts devaient échouer devant la volonté bien arrêtée de La Ensenada de laisser pour le moment subsister l'état de choses dont la Savoie réclamait le changement[4]. Conzié ne craignit pas de se plaindre au minis-

[1] Si la Savoie avait de justes motifs de se plaindre de l'administration espagnole, du moins aucune plainte ne s'élevait contre l'intendant général, don Amorin, qui paraissait animé du désir de soulager la Savoie, autant qu'il dépendait de lui. Conzié rend justice dans ses lettres à l'équité de cet administrateur.

[2] Conzié à M. Perrin, Madrid, 14 novembre 1746.

[3] Conzié à M. Perrin, Madrid, 14 novembre 1746. Conzié à MM. de la Délégation, Madrid, 21 novembre 1746.

[4] « Les *deux* ne sont pas portés pour notre patrie, quoiqu'ils le protestent sou- « vent, et ces deux là sont les seuls qui peuvent, le dernier étant toujours inti- « mement allié au premier, et ce premier peut tout. Ils persistent à vouloir nous « faire porter la peine de notre premier père, [sans doute l'alliance du roi de

tre en personne de la façon dont il en avait agi envers lui, puisqu'après avoir approuvé et encouragé ses démarches lors de son arrivée à Madrid, tout en étant bien décidé à ne rien accorder, il refusait maintenant même de l'écouter. La seule réponse de la Ensenada fut « que les circonstances avaient changé [1] ».

Le ministre des Affaires étrangères, Carvajal, qui avait succédé dans ce poste à Villarias, fit entendre à Conzié, que bien que sa personne fût *persona grata* à la Cour d'Espagne, on était très mécontent de la mission dont il s'était chargé, et que tout autre que lui aurait été fort mal reçu [2]. — C'en était assez pour faire comprendre à Conzié qu'il ne fallait plus rien attendre des ministres, et qu'il ne lui restait plus qu'une seule chance à tenter, c'était de s'adresser directement au roi et d'essayer de l'attendrir sur le sort de la Savoie [3]. Il prépara donc de nouveaux placets qui répétaient les desiderata qu'il avait déjà maintes fois exprimés, en envoya des copies au marquis de Sada, gouverneur de Savoie, ainsi qu'à Don Amorin, intendant général, en les priant d'appuyer ces réclamations et de témoigner de leur bien fondé, et les remit en personne à Ferdinand VI le 24 décembre 1746 [4].

Le roi promit de les lire et de s'occuper en personne de cette affaire. « A vous parler en confidence », écrivait Conzié à M. Perrin, « j'en espère peu, bien que j'aie des amis de tous étages en mouvement » [5]. Désormais il pouvait considérer sa mission comme terminée, encore qu'elle n'eût pas abouti au succès que sa courageuse persévérance aurait mérité, mais sur lequel il n'avait jamais trop osé compter.

« Sardaigne avec l'Autriche], et celle de la réciprocité, principes comme vous « le voyez, aussi faux qu'injustes. » Conzié à M. Perrin, lettre du 14 novembre 1746.

[1] Lettre du 21 novembre 1746, citée ci-dessus. Conzié à M. Perrin, Madrid, 29 novembre 1746. Conzié à M. Perrin, Madrid, 5 décembre 1746.

[2] Lettre du 21 novembre 1746. Conzié à M. Perrin, Madrid, 5 décembre 1746.

[3] Conzié à M. Perrin, Madrid, 13 décembre 1746. Conzié à M. Perrin, Madrid, 19 décembre 1746.

[4] Compliment fait à Sa Majesté Catholique par le comte de Conzié, le 24 décembre 1746. Placet présenté le même jour. Conzié à Don Amorin, intendant de Savoie, 2 janvier 1747. Conzié à Mgr de Sade, gouverneur de Savoie, même jour.

[5] Conzié à M. Perrin, Madrid, 24 décembre 1746.

Avant de partir, il ferait toutefois une dernière démarche, mandait-il à Chambéry ; laissant de côté les autres réclamations, il demanderait au roi si son intention était vraiment que les promesses du roi Philippe V, son père, restassent sans effet, et que la Savoie fût forcée de payer deux fois, en argent et en nature, les fournitures faites ou à faire aux occupants [1]. « Cela fait, je « pense », écrivait-il, « ainsi que nos protecteurs, qu'il ne me « restera plus rien à faire, pour avoir accompli, quoique sans « succès, la mission dont ma patrie m'a honoré » [2].

Il dut prolonger encore quelque temps son séjour à Madrid, mais il n'obtint aucune déclaration plus satisfaisante, ni plus rassurante pour l'avenir de la Savoie. Seul, Carvajal s'occupa de régler quelques affaires qui étaient de sa compétence, telles que le payement des gages arriérés des magistrats et des régents [3]. Conzié ne voulut du moins pas partir sans avoir rappelé au premier ministre, dans une lettre d'assez fière tournure dont nous donnons ici le passage le plus important [4], les promesses données et non tenues :

« A cet effet, je ne vous répéterai pas, Monsieur, tout ce que « votre Excellence eut la bonté de me dire de flatteur pour mon « pays à mon arrivée ici, ni les promesses qu'elle daigna me « faire d'intervenir auprès de Sa Majesté pour procurer à ces « peuples infortunés le juste soulagement que vous dites qu'ils « méritaient par bien des raisons. Je me restreins simplement, « Monsieur, à prier votre Excellence qu'elle veuille bien prendre « la peine de me faire donner par écrit les respectables décisions « du roi, sur le second placet que j'ai eu l'honneur de lui remet- « tre le 24 décembre dernier. Faveur que j'ose espérer que vous « ne refuserez pas, Monsieur, à cette Savoie que vous m'avez dit « aimer et vouloir protéger ».

[1] Conzié à M. Perrin, Madrid, 6 janvier 1747.
[2] Conzié à M. Perrin, Madrid, 6 janvier 1747.
[3] Conzié à M. Perrin, Madrid, 2 janvier 1747. Conzié à M. Perrin, Madrid, 9 janvier 1747. Id., 16 janv. 1747. Id., 30 janv. 1747. Id., 7 fév. 1747.
[4] Conzié à M. le marquis de la Ensenada, Madrid, 4 février 1747. L'orthographe de Conzié étant fort défectueuse, nous avons dû adopter l'orthographe moderne pour la transcription des citations de ses lettres.

« Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien me faire « marquer si Sa Majesté a révoqué les promesses flatteuses qui « furent faites aux États de Savoie par le roi Philippe V de « glorieuse mémoire ».

On ne voit pas qu'il ait été donné d'autres suites aux suppliques du Sénat de Chambéry [1] et à la mission de Conzié que l'ordre assez vague envoyé par le roi aux Espagnols qui occupaient la Savoie de se montrer *plus discrets à l'avenir*. Aussi après deux ans de domination espagnole, lorsqu'en 1748 le traité d'Aix-la-Chapelle rendit la Savoie à son ancien souverain, le pays était-il complètement épuisé.

La mission du comte de Conzié eut toutefois un autre résultat qui nous intéresse plus directement. Chargé par un des ministres du roi de Sardaigne [2] de prendre note de tous les renseignements qu'il pourrait réunir sur la famille royale d'Espagne, sur les ministres et autres personnages importants, puis de lui communiquer les informations qu'il aurait recueillies, Conzié s'occupa, après son retour en Savoie, de rédiger le tableau de la cour d'Espagne que l'on va lire, et pour la rédaction duquel ses nombreuses relations à Madrid lui avaient fourni d'abondants documents. L'insuccès des démarches, entreprises par l'auteur auprès du cabinet espagnol en faveur de sa patrie, explique la sévérité de ses jugements sur le ministère espagnol et particulièrement sur le premier ministre La Ensenada [2], dont Conzié avait eu beaucoup à se plaindre. Mais, tout en tenant compte de cette amertume bien naturelle, on peut recueillir dans les notes de Conzié beaucoup d'observations fort justes sur la cour de Madrid, et lorsqu'on songe au déclin de l'Espagne pendant le XVIIIe siècle, on est forcé d'admettre le bien fondé

[1] Nos recherches aux archives d'État de Turin ne nous ont pas permis de retrouver l'original de la pièce que nous publions ici d'après la minute conservée dans le registre de correspondance de Conzié. Elle ne porte malheureusement pas le nom du destinataire. Mais la nature même de ce document, comme les expressions employées par Conzié en différents endroits, prouvent que c'est bien à un des ministres du roi de Sardaigne que ce rapport fut envoyé au commencement de 1747.

[2] Plusieurs traits du portrait que Conzié trace de La Ensenada concordent avec celui qu'en a donné l'Anglais William Coxe. V. *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. par Don André Muriel, Paris, 1827, t. III, p. 54-56.

de la plupart des critiques sur la politique et l'administration espagnoles, qu'inspirait au rédacteur de cette requête, l'intérêt particulier de son patriotisme savoyard.

HIPPOLYTE AUBERT.

Relation sur la Cour d'Espagne, *par M. de Conzié.*

Remarquez que je me sens fort peu capable de satisfaire à ce que vous me prescrivez. Je sacrifierai cependant volontiers mon amour-propre, dès qu'il s'agira de donner à votre Excellence des marques de mon empressement à exécuter ses ordres. Toutefois cette esquisse sera peut-être aussi ennuyeuse que peu politique, d'autant plus que je ne connais rien à la science de la politique, et que je me crois d'ailleurs tenu à ne vous déguiser aucun des faits qui sont parvenus à ma connaissance.

Le roi d'Espagne[1] est d'une taille au-dessus de la moyenne ; son corps est bien fait, plutôt gros que mince. Sa physionomie est un peu froide et triste quand il ne dit mot, mais en revanche gracieuse par l'air de bonté qui s'y développe quand il parle, et ce dernier trait, aussi bien que sa démarche et l'ensemble de ses attitudes, lui donne une grande ressemblance avec notre maître[2]. Sans avoir beaucoup de couleurs, il a cependant un air de santé, et il est effectivement très robuste, puisque malgré l'exercice journalier de la chasse qu'il prend, si j'ose le dire, avec excès, il ne s'en ressent jamais, quoiqu'il chasse souvent par des temps de neige, de pluie, les vents, la boue, ou les fortes chaleurs.

Quant à son caractère, il est très religieux, et même fort dévot. Il a un cœur excellent, et chérit tous les princes de son sang. Il est doux, débonnaire, patient, et témoigne une envie constante de faire le bien, de rendre ses sujets heureux ; au demeurant ayant bonne opinion de tout le monde. Si, parfois, il paraît un peu obstiné dans son sentiment, la Reine et les Ministres trouvent aisément le moyen de l'en faire départir (ce qu'on n'eût jamais pu obtenir du feu roi son père). Le manque d'habitudes de travail pendant sa jeunesse fait que maintenant il ne s'occupe pas autant des affaires que ses vrais serviteurs et ses peuples le désireraient. Il est vrai qu'on soupçonne, et je crois à juste titre, qu'on ne lui en fait pas assez envisager l'utilité et la nécessité.

[1] Ferdinand VI, né le 23 septembre 1703, mort le 10 août 1759, succéda à Philippe V en 1746.

[2] Par sa mère, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Ferdinand IV était neveu de Charles-Emmanuel III.

Il donne volontiers, quand on lui dit qu'il le faut. Il rougit au moindre éloge, et parle rarement en public ; quand il le fait, c'est toujours avec un air de timidité et de défiance de lui-même, mais il s'entretient familièrement avec ses domestiques.

En fait de nations étrangères, ses goûts ne le portent pas vers la nation française.

La Reine [1] a la démarche noble et altière, la taille belle, malgré son embonpoint. les traits du visage gros, les yeux médiocres et un peu ronds, le teint extrêmement gâté par les coutures de la petite vérole; sa gorge fort blanche, a été plus belle qu'à présent. Sa santé est bonne à quelques fluxions près, que lui procurent ses dents, qui ne sont pas saines.

Elle parle beaucoup en public, avec esprit, et d'un ton de satisfaction. Elle aime passionnément la parure, la musique qu'elle sait parfaitement, et la chasse par complaisance. Elle répète toujours avec soin qu'elle a peu d'empire sur l'esprit du Roi, mais on ne saurait vraiment la croire, surtout en étant fort aimée. Bien des gens prétendent que sans avoir ni les qualités, ni les connaissancs propres au gouvernement, non plus que le goût de travailler aux affaires, elle serait très fâchée de ne pas y exercer tout au moins son influence, et de n'en être point instruite. Aussi le Roi ne lui cache rien, et par conséquent les Ministres non plus. S'il faut en croire ce qu'on raconte, elle n'a point oublié aussi facilement que son époux, les griefs qu'elle avait contre le dernier règne. Elle exige de tous ceux qui la servent une exactitude scrupuleuse. Par préjugé d'éducation, elle est autrichienne de tendances. On l'aime moins, mais on la craint davantage que le Roi.

La Reine douairière [2] est toujours extrêmement gracieuse, séduisante à l'excès, autant par sa physionomie spirituelle que par l'habileté et le tact qui distinguent sa conversation. Elle se montre toujours généreuse, compatissante, aimant à s'entretenir de ses enfants, et à paraître moins animée d'ambition pour leurs destinées, que remplie de sollicitude pour la formation de leurs caractères. Elle réussit à affecter au naturel d'être satisfaite et de n'avoir d'autres soucis que ceux de l'éducation de ses enfants et du salut de son âme. Elle jouit ordinairement d'une bonne santé, que dénote son visage frais, bien qu'un peu couperosé. Sur tout ce qui concerne la cour, elle est fort silencieuse, quoique dans le fond elle en soit excessivement mécontente, tout particulièrement

[1] Marie-Madeleine-Thérèse-Barbe, fille de Jean V, roi de Portugal, et de Marie-Anne-Josèphine Antoinette d'Autriche, née en 1711 et morte sans enfants en 1758.
[2] Élisabeth Farnèse, fille d'Édouard II Farnèse, prince de Parme, née en 1692, seconde femme de Philippe V.

depuis quatre ou cinq mois. Il faut bien dire qu'elle ne s'est point conduite en femme d'esprit, en s'attachant à beaucoup de petites choses qui lui ont fait perdre de vue les choses essentielles ; autrement elle aurait été contente du Roi, étant donné le respect qu'il concevait pour elle. Mais elle a manqué de bons conseils, et son caractère trop absolu l'a induite en faute. Le second mariage du Dauphin l'a vivement affectée, en lui faisant sentir le peu d'intérêt que la cour prenait à cet établissement pour sa fille. Lorsque j'étais à Madrid, il y avait deux mois qu'elle n'avait point reçu la visite de leurs majestés, et qu'elle n'était point allée les voir. Cependant sa cour augmente chaque jour, parce qu'on regrette le dernier règne, soit à cause du mécontement général contre le présent ministère, soit à cause de l'inaction complète du Roi à l'endroit des affaires. La Reine douairière n'est pas, à beaucoup près, contente de la France, et le laisse quelquefois entrevoir.

L'Infante, épouse de Don Philippe [1], est une princesse dont la figure n'est guère prévenante. Sa taille au-dessus de la moyenne n'est pas avantageuse ; elle est très grasse ; elle a la peau fort brune, et même quelque peu basanée, le front bas, les yeux noirs, de médiocre grandeur, le visage rond et gros. Malgré tout cela elle parait fort aimable par les qualités du cœur, car elle est douce, affable, caressante même, généreuse, prudente, ennemie d'une étiquette austère. Elle aime avec passion son mari, et a su se faire respecter et chérir de tous ceux qui l'approchent. Elle a plus de jugement que de brillant dans l'esprit. En un mot, quoique française en tout, elle est aimée par tous les Espagnols. Elle pourrait avoir du crédit auprès du Roi, qui l'aime tendrement, mais son peu d'ambition et son aversion pour l'intrigue font qu'elle ne se mêle de rien, et ne demande jamais la moindre grâce. Je crois que le soulagement de ma patrie est la première affaire dont elle ait voulu parler à sa Majesté.

Le Cardinal-Infant [2] est grand, et paraît tourné de façon à devenir d'une taille riche, mais il se tient fort mal. Sa physionomie sombre s'égaye quand il parle. Il a le son de voix mâle, le visage long et pointu dans le bas, les yeux assez grands. Il est d'une santé vigoureuse. Il montre beaucoup moins d'aptitude et de goût pour l'étude que sa sœur l'Infante, mais il a comme elle un cœur excellent, que n'a pas

[1] Élisabeth, fille de Louis XV, roi de France, née en 1724, mariée en 1739 à Philippe, Infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, fils de Philippe V. Elle mourut en 1759.

[2] Louis-Antoine-Jacques, Infant d'Espagne, né en 1727 du second mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, archevêque de Tolède en 1737. Comme on le prévoyait depuis son enfance, il se démit de ses dignités ecclésiastiques en 1754 et se maria en 1776.

gâté la mauvaise éducation qu'il a reçue. Il témoigne peu de vocation et d'inclination pour conserver la pourpre romaine [1].

L'Infante Marie-Antoinette [2] est déjà de taille moyenne, mais encore disposée à croître. Elle est bien faite, et le paraîtrait encore davantage, si elle portait la tête un peu plus élevée, quoiqu'elle ait le col un peu long. Son teint brun sans être cependant noir, ni même basané, s'éclaircit chaque jour. D'ailleurs sa figure, sans avoir aucun trait régulièrement parfait, peut aisément plaire. Elle n'a pas les yeux bien grands, mais noirs et vifs, le nez passablement bien tiré, la bouche ni grande ni petite, les dents belles, le menton pointu ainsi que le bas du visage qui n'est pas encore plein, ce qui le fait paraître un peu long. On voit qu'elle n'est point encore ce que l'on appelle fille formée. Toute sa physionomie dénote un esprit vif et une sagacité peu commune. Son maintien est noble et modeste, malgré la vivacité de ses gestes. Au surplus elle m'a paru d'un fort bon tempérament, bien qu'un peu maigre. Elle est infiniment mieux quand elle prend un air gai, comme au bal. Elle est fort aimée, et l'on dit son cœur bon, quoique fort sensible aux peines. Je tiens du jésuite qui l'a élevée les dernières années, et avec lequel je m'étais lié par l'intermédiaire du confesseur du Roi, qu'elle a une pénétration charmante, une intelligence prompte, un goût décidé pour les sciences non abstraites. Elle parle peu, mais par discrétion. Il n'est pas douteux que l'éducation qu'elle a reçue n'a point été à la hauteur des talents dont son esprit est doué, ce que sa mère sent bien à présent qu'elle est à même de la voir de près, et ce qu'elle tâche de réparer.

Ce sont là, Monsieur, les renseignements que j'ai pu recueillir sur la famille royale, soit par mes propres observations, soit par le moyen des personnes qui m'ont paru les plus à même de pouvoir m'instruire du caractère des personnes royales.

J'en viens à présent à celles qui sont dans le ministère, ou qui y exercent une grande influence.

A cet effet, je commencerai par Farinelli [3], musicien connu de votre

[1] Voir la note ci-dessus.

[2] L'Infante Marie-Antoinette-Ferdinande, née en 1729, devait épouser en 1750 Victor-Amédée, duc de Savoie, roi de Sardaigne en 1773. En lisant la description minutieuse du caractère et de la personne de cette jeune princesse, dont le comte de Conzié trace un portrait en somme assez séduisant, il est permis de croire que cette relation inspira à la Cour de Turin l'idée d'un mariage entre le fils aîné de Charles-Emmanuel III, Victor-Amédée (né en 1726) et l'Infante. Peut-être aussi avait-on déjà formé le projet de cette union, malgré les circonstances qui séparaient l'Espagne et la Savoie, et l'on aurait dans ce cas recommandé à Conzié de fournir des renseignements circonstanciés sur l'infante Marie-Antoinette.

[3] Carlo Broschi, dit Farinelli, chanteur napolitain, qui avait débuté à l'âge de 17 ans, et excité dans toutes les villes d'Europe, qu'il avait parcourues, un enthousiasme universel. Il s'était établi à Madrid dans les dernières années du règne de Philippe V.

Excellence. Farinelli avait déjà trouvé moyen avant le règne actuel de se mettre fort bien dans l'esprit de la reine régnante aujourd'hui, et pour ne vous rien déguiser, Monsieur, de gagner son cœur. Cette princesse songea dès lors à lui ménager la confiance et l'amitié du roi, et elle y réussit à souhait ! Farinelli de son côté sut faire sa cour d'une façon si réservée, que le feu roi, ainsi que la reine douairière, n'en conçurent jamais le moindre ombrage. C'est donc ce musicien qui décide aujourd'hui des affaires les plus importantes, ou du moins qui prépare la veille les voies pour les décisions telles qu'on les veut, car son crédit est aujourd'hui aussi absolu sur l'esprit du roi que sur celui de la reine. Il faut ajouter qu'il ne s'en targue point, tant s'en faut. Sa conduite est des plus sages; il ne confère avec les ministres que chez la reine, et sans éclat. Il se communique peu, mais point par fierté, car chez lui il ne voit et ne hante que gens de son espèce. Il est très poli avec tout le monde, humble avec les grands, simple dans ses propos, et désintéressé, je crois par raison, plus que par goût. En un mot, aussi fin courtisan que favori prudent.

La Ensenada [1] est un ministre aussi paresseux que voluptueux, sensuel pour la table, fastueux pour les meubles, les équipages, les parures. Il n'a d'autres talents que ceux qu'on nomme vulgairement manège de cour. Son grand art consiste à culbuter ceux qu'il craint, et à donner à propos à ceux qu'il soupçonne pouvoir lui être utiles, comme la reine, Farinelli et quelques autres. La reine en effet aime à l'excès ces sortes d'attentions qui coûtent d'autant moins à La Ensenada que jamais ministre des finances ne rend de comptes en Espagne. Scotti m'a dit que si le feu roi avait vécu encore quelques jours, La Ensenada aurait été déplacé, parce que la reine douairière avait découvert son peu d'application à l'ouvrage, et le peu d'étendue de ses lumières. Le roi régnant aurait aussi voulu l'écarter du pouvoir et refusa les cinq premiers jours de son règne de l'admettre à la dépêche. C'en était fait de La Ensenada, si Farinelli, son ancien ami, n'avait pas mis tout son crédit en œuvre pour maintenir en place ce ministre. Depuis ce moment pour éviter tous risques, La Ensenada n'étant pas encore parfaitement assuré de la confiance du roi, ne songea plus, de concert avec Farinelli, et du consentement de la reine, qu'à culbuter Villarias [2],

[1] Zénon de Somodevilla, créé plus tard marquis de La Ensenada, était né en 1690 d'une famille obscure. Quoi qu'en dise Conzié, il ne parvint pas uniquement par les protections et les relations qu'il avait su se ménager, c'est par sa capacité qu'il se fit remarquer au début d'une carrière qui fut fort brillante, et qu'il parut mériter plus tard son élévation au ministère. Néanmoins, quoique chargé, le portrait tracé par Conzié contient aussi une grande part de vérité.

[2] Don Sébastien de la Quadra de Villarias avait succédé à Patiné comme premier ministre en 1736.

à l'éloignement duquel le Roi fut obligé de souscrire malgré son estime pour ce vieux ministre. Cette chute était nécessaire à ces trois personnes, c'est-à-dire à la reine, à La Ensenada et à Farinelli, et voici pourquoi : Villarias, homme de plus de probité et de routine que de lumières et d'intrigue, n'ayant à cœur que le bien de l'État, se prêtait avec zèle aux vues très justes des gens du parti du roi qui insistaient pour qu'on formât une *Junte*, soit Conseil d'État, qui serait chargée de la direction des affaires. L'ambassadeur de Portugal travaillait aussi dans ce sens, mais aujourd'hui qu'il a vu ce qu'on peut appeler la plus saine partie de la cour opprimée et écrasée, il s'est rangé au parti de la reine.

Si ce plan avait été mis à exécution, l'autorité de la Reine, le crédit de Farinelli, et l'ambition de La Ensenada étaient anéantis. Aussi le projet de faire tomber Villarias fût-il exécuté avant que ce dernier se fût douté du coup, car le roi n'avait pas cessé de le combler d'amitié. Alors La Ensenada ne pouvant substituer à Villarias Salas de Montalègre, ci-devant ministre à Naples, fit choisir Don Joseph de Carvajal de Lancastre pour occuper le poste de l'ancien ministre. Une fois parvenu à ses fins, La Ensenada devint subitement d'un abord inaccessible, et prit un ton si impérieux qu'il est aujourd'hui en abomination à toute l'Espagne, quoi qu'il soit antifrançais.

Carvajal[1] passe pour être honnête homme, laborieux, dévoué au bien du royaume. Il est assez bon jurisconsulte, mais fort peu versé dans la connaissance des intérêts des différentes couronnes. Sa grande occupation, depuis son retour de Francfort, a toujours été, et est encore l'établissement des manufactures, le progrès du commerce et de la police de l'État. Bien des gens, peu au courant des anecdotes de la cour, espéraient que ce nouveau ministre ferait tomber La Ensenada, mais Carvajal était trop au fait des secrets de la politique pour oser l'entreprendre. Il se contente donc aujourd'hui de travailler comme auparavant, c'est-à-dire sous les ordres de La Ensenada, ou tout au moins de concert avec lui. D'ailleurs ce ministre est poli, plein de bonne volonté, d'un accès facile, d'un discernement juste. Sa conduite dénote son désir de bien faire, mais il assure à ses amis qu'il ne peut rien, et qu'il se sent constamment menacé d'être déplacé. Il est bon Espagnol, par conséquent opposé à la France.

Don Augustin d'Ordegnana, homme de naissance obscure, et aussi dépourvu de talents que d'expérience, n'est entré dans les bureaux de M. de La Ensenada que depuis l'arrivée de l'Infant en France. Il est

[1] Don Joseph de Carvajal (Conzié l'appelle constamment Caravacal) de Lancastre, né en 1703, fils cadet du duc de Linarès, ministre des Affaires étrangères.

l'*omnis homo* de ce Ministre, et c'est lui qui, quoique simple premier officier, dirige toutes les affaires courantes du bureau, et confère seul avec les deux ministres.

Montemar[1], haï de toute l'Espagne ainsi que des militaires, et Salas, généralement peu estimé depuis son ministère de Naples, sont quelquefois admis au conseil des deux Ministres. On accorde que ce dernier serait le seul capable d'être à la tête des affaires, s'il avait autant de probité que de talent. Cette union ne vous laissera pas soupçonner qu'ils soient du parti de la France.

Les Espagnols sont forcés de convenir que M. de Gages[2] serait aussi bon ministre qu'il est grand capitaine. Je sais qu'il n'est pas du parti de La Ensenada qui a fait tous ses efforts pour le perdre, non plus que de celui des Français.

Spinola est un homme d'esprit et de talent que le ministère craint et ménage plus qu'il ne l'aime.

D'Arizaga, Mazedas, d'Albuquerque, los Balbasos, San Estevan, la Mirandola, et nombre d'autres bons Espagnols, gens pleins de mérite et de probité, sont du parti du Roi qui a le dessous en ce moment, et par conséquent gardent le silence.

Scotti et Montijo sont absolument sans crédit sous le règne présent, mais ils conservent leur influence auprès de la Reine douairière. Tout le monde est d'accord pour trouver que le premier eut toujours l'esprit aussi borné que la conversation lourde et ridicule. Néanmoins il a eu ce talent d'avoir su se ménager l'amitié et la confiance de la Reine douairière, qu'il a, dit-on fort mal servie, par trop de flatteries. Quant à Montijo[3], on assure qu'il a plus d'esprit et de brillant que de jugement et de prudence.

Enfin de l'aveu de tous les gens sensés, cette Reine n'a jamais trouvé grande ressource dans les conseils de ses confidents et de ses serviteurs, en sorte qu'elle a trop souvent fait fausse route dans les choses essentielles comme dans les bagatelles.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai eu l'occasion de découvrir au moyen des liaisons que j'avais tâché de me procurer dans l'une et l'autre cour, et ce que j'ai pu contrôler par tout un enchaînement d'intrigues,

[1] Le duc de Montemar, ancien ministre de la guerre et général fameux, avait commandé de nombreuses expéditions espagnoles en Italie et en Sicile. Au début de la guerre de la succession d'Autriche, il commandait l'armée espagnole de la Basse-Italie, qui fut battue par Charles-Emmanuel III.

[2] Jean-Bonaventure Dumont, comte de Gages, avait servi d'abord sous le duc de Montemar. Ses campagnes savantes et hardies lui donnèrent une haute réputation de savoir dans l'art de la guerre. Coxe : *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 17.

[3] Le comte de Montijo avait été ambassadeur en Angleterre sous Philippe V.

dont je ne saurais vous donner une idée sans écrire un in-folio sur cette matière.

Permettez-moi pourtant au risque de vous ennuyer encore quelque temps, Monsieur, de vous communiquer l'opinion que je me suis faite de ce ministère espagnol dans les circonstances présentes, et du caractère de la nation, qui a naturellement de l'esprit.

L'établissement de l'Infant Don Philippe est assurément un des moindres mobiles qui poussent l'Espagne à continuer cette guerre. Il est vrai que quand elle a contracté de nouveaux engagements avec la France, la Reine douairière n'était point encore brouillée avec la nouvelle cour, et conservait quelque crédit, ainsi que Villarias, qui a toujours été partisan de la France, et que La Ensenada devait se contenter d'opiner du bonnet. Du reste cette cour était encore plongée dans une espèce de confusion, où chacun ne songeait qu'à soi, et se laissa facilement séduire par les promesses de Monsieur de Rennes [1], ou intimider par ses menaces. Celui-ci serait un ministre parfait pour cette cour, s'il se targuait moins de la supériorité de son esprit, et s'il ne faisait servir les négociations de son maître de prétexte pour satisfaire son sordide intérêt personnel, ce qui le déshonore et le rend haïssable à une nation qui se pique toujours de penser plus noblement que les autres.

Le ministère, ainsi que l'Europe entière, sait parfaitement tout le mal que cette guerre cause à ce royaume, et se rend fort bien compte du dommage qui en résulterait pour l'Espagne, si on lui donnait maintenant une solution conforme au but qu'on s'était proposé en la commençant, car les intérêts du nouveau règne sont absolument opposés à ceux du précédent. Je suis persuadé qu'on voudrait la paix avec l'Angleterre, parce qu'on en reconnaît le besoin. Mais comment se débarrasser de la France qu'on craint, et dont on reconnaît qu'on a été la dupe? C'est là le problème qu'on ne sait pas résoudre, parce qu'on manque de lumières, et par conséquent d'expédients pour sortir d'une situation difficile, ou de fermeté pour s'en rendre maître. J'ose vous assurer, Monsieur, que ce ministère, aussi peu laborieux qu'indolent, travaille uniquement (si l'on peut employer cette expression en en parlant), pour vivre du jour à la journée, sans avoir jamais un but fixe; même dans les petites choses il se décide toujours d'après les circonstances momentanées, et sans envisager les conséquences qui sortiront de ses actes. Aucun ordre dans les bureaux, point d'arrangement dans les papiers. Les registres, qui sont si nécessaires, y sont totalement inconnus. Chacun y fait à sa guise, et y travaille quand et comme

[1] L'évêque de Rennes, ambassadeur de France à Madrid.

il veut. Tous, je n'en doute pas, désirent le bien de l'État, mais chacun, dès qu'il est à même d'y travailler, l'oublie, ainsi que la gloire du Roi, pour ne plus s'occuper que de ses intérêts personnels particuliers, et pour contenter son ambition.

Le goût de l'étude n'est pas le propre de cette nation, qui pourtant méprise toutes les autres, mais bien la fainéantise. C'est aussi cette ignorance qui la rend vaine, fière, attachée à ses préjugés, superstitieuse à l'excès.

Bien que l'Espagne ait fait des dépenses énormes, elle ne manque point d'argent, loin de là : ses finances, quoique sans ordre, regorgent d'or, et encore n'a-t-on point utilisé les immenses ressources qu'elles offrent. Mais la disette d'hommes est incroyable ; elle est causée soit par les pertes subies pendant cette guerre, soit par les désertions qu'ont produites les levées de soldats et les impôts. Avant mon départ, on calculait qu'environ 20.000 (*sic*) familles avaient fui en Portugal, où elles sont reçues à bras ouverts, car l'abaissement de l'Espagne fait la sécurité du Portugal.

Mille et mille pardons, Monsieur, si je me suis montré trop diffus dans cet imparfait détail. La crainte que j'aie eue d'omettre quelque chose d'intéressant aux renseignements que désirait votre Excellence, a été l'unique motif de l'étendue de cette esquisse, et non point l'envie déplacée de vouloir me donner pour un homme clairvoyant, en fait de manège de cour et de politique. Aussi je vous prie de considérer uniquement cette longue lettre comme une simple production de ma bonne volonté et de l'empressement que j'aurai toujours, Monsieur, de chercher à vous convaincre du parfait respect avec lequel je me ferai gloire d'être toute ma vie, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

De Conzié des Charmettes.

P. S. — Si vous recevez si tard cette lettre, Monsieur, c'est que je n'ai osé risquer de la mettre au bureau des postes de Chambéry.

COMPTES-RENDUS

Correspondance diplomatique de Talleyrand. — **Le ministère de Talleyrand sous le Directoire**, avec introduction et notes par M. G. Pallain. Paris, Plon, 1891, in-8o, LVI, 465 p.

Il n'est pas d'opuscule qui n'ait quelque mérite, quand ce ne serait que celui d'être court ; il n'est pas de gros volume qui n'ait quelque défaut, quand ce ne serait que celui d'imposer une trop longue lecture. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la nouvelle publication de M. Pallain ait à la fois de grandes qualités et quelques faiblesses regrettables. Nous commencerons par signaler les premières, cela nous plaisant mieux, et, s'il nous reste de la place, nous indiquerons rapidement les autres.

C'est surtout par le tact avec lequel il choisit les pièces qu'il imprime que se distingue M. Pallain. Il aurait pu, rien que pour le Directoire, donner au public deux ou trois volumes, et le public leur aurait fait le même accueil qu'il fait au volume unique auquel M. Pallain s'est borné. Il a préféré resserrer sa publication et ne mettre au jour que les pièces saillantes, celles qui seules marquent dans chaque négociation, ce en quoi il a bien fait, puisqu'il cherche moins à fournir aux historiens tous les matériaux qui leur sont nécessaires qu'à tracer un tableau de l'ensemble diplomatique d'une époque. Les mémoires politiques de Talleyrand placés au milieu de ses lettres et des instructions aux ambassadeurs forment les parties brillantes et détachent les plans, dont les autres documents fournissent les détails.

Dans une introduction ferme et sobre, M. Pallain a dégagé les traits généraux du ministère de Talleyrand, auquel le volume est consacré et qui va de juillet 1797 à juillet 1799. Il a montré l'obstacle insurmontable que rencontraient nos diplomates dans la défiance doublée de crainte qu'inspirait la France révolutionnaire à l'Europe : il a montré également la fausse position de Talleyrand qui, tout ministre qu'il était, devait se conformer à la politique variable du Directoire et s'en rendre le fidèle interprète. C'était le cas d'indiquer aussi la différence existant entre la politique personnelle de Talleyrand et celle qu'il était obligé de pratiquer pour le compte et sous la direction et le contrôle du Directoire. C'était l'objet même du volume, comme l'a si bien dit M. Albert Sorel, et le parallèle, qui eût été piquant, aurait contribué à dégager en partie le caractère politique

de Talleyrand. Les documents ne manquaient pas pour le tenter. Il est vrai que M. Pallain a cru établir par une série de citations la répugnance, constante en apparence, contre tout agrandissement territorial qu'aurait éprouvée Talleyrand. Ce n'est pas en cela que la politique de Talleyrand différait de celle du Directoire, et la constance de son désintéressement au point de vue des intérêts publics est très contestable. Si en vingt occasions il a en effet prêché la modération et le renoncement, en vingt autres il a recommandé une conduite contraire. C'est qu'un homme politique n'est jamais tout d'une pièce et qu'il accommode volontiers ses opinions aux circonstances, et, à cet égard, Talleyrand fut essentiellement un homme politique.

On voit que l'examen détaillé de la publication de M. Pallain ne serait pas dénué d'intérêt. L'ensemble a de la valeur, les documents sont bien choisis, bien présentés, et la partie de l'introduction qui s'y rapporte est de nature à éclairer ce qui ne s'explique pas de soi-même.

Il est fâcheux que toute l'introduction de M. Pallain ne s'applique pas au contenu du volume en tête duquel elle se trouve placée. La plus grande partie de cette introduction est consacrée à justifier Talleyrand d'être resté à Londres en 1792, lorsqu'il fut décrété d'accusation. Le point était intéressant à traiter, et Talleyrand l'a jugé ainsi puisqu'il n'a pas dédaigné de s'en occuper à son retour d'Amérique ; mais peut-être M. Pallain eût-il dû le traiter dans l'introduction de son précédent volume sur *La mission à Londres en 1792*, plutôt qu'en tête du volume consacré au *ministère de Talleyrand sous le Directoire*. Du reste, c'est affaire à M. Pallain, et il était bien le maître de composer son introduction comme il l'entendait. Son procédé nous semble peu logique, mais, après tout, nous nous trompons peut-être, et, au surplus, cela n'a pas une grande importance.

Ce qui en a davantage, c'est l'oubli dans lequel M. Pallain est tombé au sujet d'une publication faite ici même par l'un de nos confrères qui joint à une science éprouvée et à un goût sûr la modestie la plus sincère. Chacun se souvient de l'article si spirituellement hostile à Talleyrand, donné par M. le comte Boulay de la Meurthe dans le numéro d'octobre 1889 et intitulé : *Les justifications de Talleyrand pendant le Directoire*. L'article était suivi du rapport de Talleyrand adressé au Directoire en juin 1799. Ce rapport se retrouve dans le volume de M. Pallain, mais aucune note ne rappelle la publication de M. le comte Boulay de la Meurthe.

Il en est de même du mémoire de novembre 1792, imprimé à la suite de l'introduction, mémoire très important qui caractérise clairement la mission de Talleyrand à Londres en 1792 et qui, ainsi que M. Albert Sorel l'a fait si justement remarquer, aurait dû se trouver placé dans le volume consacré à cette mission. Ce mémoire avait déjà été publié par M. Robinet dans *Danton émigré*, ce qu'aucune note n'indique dans le volume de M. Pallain. Pour le savoir, il faut en avoir connaissance.

Par contre, une note bienveillante renvoie à l'excellent travail publié par M. Raymond Kœchlin dans les premiers numéros des *Annales de l'école libre des sciences politiques*, travail relatif au Congrès de Rastadt et qui contient le texte entier du mémoire de Talleyrand adressé aux plénipotentiaires français le 2 novembre 1797, ainsi que des fragments d'un nombre considérable d'autres pièces, que l'on retrouve complètes dans le volume de M. Pallain.

Nous en aurons terminé avec cette partie déplaisante du présent compte-rendu lorsque nous aurons constaté que M. Pallain semble avoir renoncé à l'excellente habitude qu'il avait d'indiquer ses sources manuscrites. A l'exception de deux pièces, dont l'une est le rapport déjà publié par M. Robinet, aucune ne porte de note de ce genre. Il est pourtant indispensable que les historiens et les critiques puissent prendre facilement connaissance des pièces mêmes, et l'indication de date ne suffit pas pour cela, puisque les pièces appartiennent à des fonds différents. Il est aussi utile, lorsqu'on publie des documents, de dire si les pièces manuscrites sont originales, minutes ou copies, et, dans ces deux derniers cas, de quelle main elles sont, puisque ces détails leur ajoutent ou leur enlèvent de la valeur. M. Pallain avait raison lorsque, dans ses précédents volumes, il s'astreignait à ces minuties, lesquelles, pour l'historien et le critique, ont une très grande importance. Nous voulons croire que s'il ne s'y est pas astreint cette fois, c'est uniquement parce que le temps lui a manqué.

Ce ne sont là, on en conviendra, que des critiques de détail. La publication de M. Pallain reste dans son ensemble une publication d'une grande valeur. Nous ne saurions la placer, au point de vue de l'intérêt, à côté du volume qui contient la *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, mais nous la plaçons fort au-dessus du volume relatif à la *Mission à Londres en 1792*.

Correspondance diplomatique de Talleyrand. — Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-1834. Première partie, avec introduction et notes, par M. G. Pallain. Paris, E. Plon, in-8°, XVI, 444 pages.

Au moment même où Talleyrand arrivait à Londres, en septembre 1830, le sang coulait à flots en Belgique, où l'armée des Pays-Bas venait d'essayer de reprendre Bruxelles, qui était au pouvoir de l'insurrection depuis un mois. Jusque là les Belges ne réclamaient que leur autonomie administrative ; peu de jours après l'échec de l'armée hollandaise, ils se donnaient un gouvernement provisoire, lequel, le 4 octobre, convoquait une assemblée nationale. Dès lors, la rupture était consommée entre les deux pays que le Congrès de Vienne avait réunis, sans vouloir tenir compte des différences géographiques, ethnologiques et religieuses qui existaient entre eux.

La France avait à choisir entre deux politiques : ou bien, pour ne pas ajouter aux craintes que la révolution, à laquelle Louis-Philippe devait son trône, causait à tous les gouvernements, s'en tenir au texte des traités de 1815, abandonner l'insurrection belge à elle-même et laisser l'Europe maintenir intact le royaume des Pays-Bas établi par elle quinze ans plus tôt ; ou bien, prendre parti pour les insurgés de Bruxelles, employer tous ses efforts à séparer la Belgique de la Hollande, en vue d'en tirer quelque avantage matériel ou moral, essayer d'entraîner les autres gouvernements dans cette voie et porter ainsi un nouveau coup à l'organisation européenne créée à Vienne contre la France elle-même et déjà atteinte par la reconstitution de la Grèce. Le gouvernement de Louis-Philippe se rallia à cette dernière politique, et Talleyrand eut non seulement pour mission, en allant à Londres, d'employer tous les efforts de sa fine diplomatie à obtenir la

reconnaissance du gouvernement français par toutes les cours de l'Europe, mais encore de leur faire accepter le morcellement du royaume des Pays-Bas.

C'est l'histoire des négociations, conduites par Talleyrand pour ce double objet, qui se retrace dans les documents que publie M. Pallain. Rien n'est plus intéressant, autant en raison des questions engagées, que parce que, pour la seconde fois de sa vie, Talleyrand fut laissé libre de se diriger à son gré, de choisir ses moyens, de s'arrêter où il voulut, et qu'ainsi on le voit agir dans la plénitude de ses talents.

Il faut remarquer, en effet, que Talleyrand, pendant sa longue carrière diplomatique, obéit plus souvent qu'il ne dirigea et fut un instrument plutôt qu'un moteur dans la plupart de ses négociations. Sous le Directoire, toute la politique extérieure était aux mains des membres du gouvernement, et Talleyrand était réduit à n'avoir pas la moindre liberté d'action. Sous Napoléon, consul ou empereur, Talleyrand avait affaire à un maître qui entendait que tous contribuassent au succès de ses projets et qui réglait jusqu'aux moindres détails. Sous le Consulat et l'Empire, Talleyrand ne fut qu'une sorte de commis d'ordre, chargé de dépouiller la correspondance diplomatique et de rédiger des réponses dont le contenu lui était dicté par Napoléon. Il n'eut alors d'initiative que dans l'intrigue, et encore, souvent, ses intrigues étaient dirigées en partie par Napoléon lui-même. En 1815, à Vienne, et en 1830, à Londres, il fut au contraire en mesure de tout conduire à son gré. C'est ce qui fait l'intérêt principal du dernier volume de M. Pallain, comme cela faisait l'intérêt principal du volume publié par lui et contenant la *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne.*

L'importance des questions politiques discutées à Londres pendant la dernière ambassade de Talleyrand autorisait M. Pallain à faire précéder les documents qu'il publie d'une introduction historique qui aurait pu être un morceau très dramatique. M. Pallain en avait en mains les éléments, et il est fâcheux qu'il ne les ait pas utilisés. Constatons aussi que, comme dans son volume relatif au Directoire, il n'a pas indiqué les sources des documents publiés. Ces réserves faites, on ne peut que recommander un volume, intéressant par ce qu'il contient, nouveau à plus d'un point de vue, bien présenté, et dont l'introduction, si elle est trop brève et si elle n'a pas le caractère d'un morceau d'histoire que nous lui voudrions, a au moins le mérite d'indiquer clairement les grandes lignes et les caractères généraux des négociations auxquelles les documents publiés se rapportent.

PIERRE BERTRAND.

Souvenirs du Baron de Barante. Un volume in-8 de VI-411 pages. Tome I. Paris, 1890. Calmann-Lévy.

Le rôle politique considérable, joué par le baron de Barante dans les conseils du gouvernement jusqu'en 1820 et, plus tard, dans les rangs de l'opposition cons-

titutionnelle, l'a mis en mesure de retracer mieux que personne le récit des événements qui se sont déroulés sous ses yeux. Il avait compris qu'il était de ceux auxquels s'impose le devoir de transmettre aux âges futurs la vérité dont les témoins éclairés sont dépositaires. La mort ne lui laissa pas le temps d'achever ses *Mémoires* ; mais son petit-fils, ayant pris soin de recueillir et de grouper des notes rédigées à diverses époques par M. de Barante, a eu l'heureuse pensée de publier, sous le titre de *Souvenirs*, ce legs d'un aïeul que tant de titres recommandent à la respectueuse attention de la postérité. Le premier volume, seul paru, renferme la période qui s'étend de 1782 à 1813, du déclin de la vieille France à l'aurore du régime moderne ; c'est dire tout l'intérêt qu'il doit avoir pour nous.

L'esprit qui anime les pages laissées par M. de Barante est absolument contraire à celui qui inspirait généralement les cercles de la cour ou les émigrés à l'époque de la Révolution. Dans le milieu parlementaire où avait été élevé l'auteur, on suçait avec le lait une haine du « despotisme » assez proche parente de celle des jacobins, sauf cette réserve, toutefois, qu'on en demeurait à la théorie et qu'on reculait devant la mise en œuvre de ce dangereux principe. M. de Barante père, lieutenant criminel et trésorier de France en la Sénéchaussée d'Auvergne et Présidial de Riom, avait, comme la plupart des jeunes officiers de judicature de la fin du dernier siècle, un penchant déclaré pour les idées nouvelles : disciple des Pères Oratoriens de Juilly, on le voit se lier avec les membres les plus avancés de la magistrature parisienne et notamment avec Adrien Duport. Le 14 juillet 1789 et ses massacres l'étonnent, le peinent sans doute, mais, assurément, ne l'éclairent pas. Son fils, élevé au collège d'Effiat, y apprend, en 1793, la mort du roi qui, dit-il, « affligea les uns et laissa les autres *au moins* indifférents. » Pendant la Terreur, le libéralisme n'étant point une garantie contre les vengeances des despotes jacobins, les de Barante ont à subir bien des traverses, mais le 9 thermidor rétablit l'ordre et la sécurité matériels, et le jeune homme est mis en pension à Paris.

Le 18 brumaire est d'abord accueilli avec assez peu de confiance par M. de Barante, mais sa liaison avec M. Creuzé de Lesser, secrétaire du consul Lebrun, le rallie bientôt à la fortune du général victorieux : il devient préfet de l'Aude ; son fils, sorti à vingt ans de l'École polytechnique, est attaché au ministère de l'Intérieur et entre dans la direction de M. Benoist, père de M. Benoist d'Azy. « M. Benoist prit grand intérêt à mes succès, me fit valoir dans le monde ministériel ; il a été véritablement le point de départ de ma carrière. » Cette carrière est brillante dès le principe. Promu auditeur au Conseil d'État, le jeune de Barante est à même de voir et d'entendre souvent l'empereur dont le génie, quoique peu parlementaire, le fascine et l'éblouit. Les informations qu'il donne sur la part prise par Napoléon aux délibérations ont l'intérêt qui émane d'un témoignage oculaire et direct ; son père ayant été transféré de Carcassonne à Genève, il se trouve engagé dans la société polie et spirituelle dont M. Necker et Mme de Staël étaient le centre à Coppet, et contracte une étroite amitié avec Benjamin Constant. Envoyé en 1806 par M. de Talleyrand comme courrier diplomatique à Madrid, de Barante s'acquitte avec tant de zèle de sa mission qu'il arrive en 60 heures dans la capitale de l'Espagne. Le récit des audiences qu'il obtient du roi, de la reine et du prince

de la Paix à la Granja est assez piquant. Manuel Godoï ne dédaigne pas d'entretenir à diverses reprises le jeune auditeur, tout fier d'un honneur qui jette un éclat inespéré sur ses débuts dans une voie où il devait remporter plus tard tant de succès. Après la journée d'Iéna, M. de Barante est appelé à Berlin où l'empereur vient de faire son entrée triomphale au son de la *Marseillaise* et du *Ça ira*. « Notre situation d'auditeurs au milieu de l'armée avait, dit-il, quelque chose de gauche. Dix ou douze jeunes gens qui ne partageaient ni les dangers ni les fatigues de la guerre, qui promenaient leur frac ou leur habit officiel brodé en soie parmi les brillants uniformes des aides-de-camp et des officiers, sans devoirs ni occupations, c'était ce qui semblait à nous, et sans doute aux autres, une contenance ridicule. » Napoléon ne tarda pas à comprendre combien la position des auditeurs était fausse. « Concertez-vous avec M. Daru, mandait-il bientôt en effet à Maret, pour faire partir les auditeurs qui sont inutiles, qui perdent leur temps, et qui, peu habitués aux évènements de la guerre, n'écrivent à Paris que des bêtises. » Peu de temps après, de Barante, nommé inopinément sous-préfet de Bressuire, dut revenir sans délai en France et s'apprêter à gagner son nouveau poste. Cette décision avait l'apparence d'une disgrâce ; on l'attribuait généralement à des allusions imprudentes que, dans sa correspondance privée, le jeune homme avait cru pouvoir se permettre au sujet des pays conquis. Après un premier mouvement de désappointement, il se résigna, fit contre fortune bon cœur et s'attacha même à sa résidence.

Les vieilles coutumes du Bocage ne laissaient pas d'avoir quelque attrait pour un esprit aussi avisé que le sien : les sujets d'études de mœurs ne manquaient pas. « Les femmes, dit-il, sont beaucoup moins bien mises que les servantes de bonne maison ; elles font la cuisine et se lèvent pour servir à table. On ne sait rien de ce qui se passe dans le monde ; on cause de la chasse, on plaisante des maladroits ; on se moque doucement de M. le Curé, tout en le respectant. Après le dîner on chante de vieilles chansons en dansant en rond entre hommes. » Entré en relations avec Mme de la Rochejaquelein, le jeune sous-préfet est séduit par le récit des héroïques campagnes de Vendée qu'elle avait entrepris de retracer, et il cède à la demande qu'elle lui fait de prêter à son œuvre le concours d'une plume exercée et spirituelle. Ainsi furent remaniés ces charmants *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, qui semblent si étrangers aux opinions et aux habitudes d'esprit de M. de Barante.

Appelé à Paris pour un conseil d'administration au moment du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, de Barante rapporte ce mot de Monnier qui assistait avec lui au défilé pompeux du cortège nuptial : « Tout cela ne nous empêchera pas d'aller un de ces jours mourir en Bessarabie. » A la fin du banquet, le prince de Metternich s'avança au balcon des Tuileries, un verre de vin de Champagne à la main, et porta ce toast : « *Au Roi de Rome !* » Nous demeurâmes assez surpris, et M. Reynaud me dit tout bas : « Nous ne sommes pas encore aussi courtisans que M. de Metternich ! » M. de Barante nous a conservé également un propos bien curieux de l'empereur. M. de Châteaubriand ayant été élu membre de l'Académie Française, eut à prononcer l'éloge de Marie-Joseph de Chénier auquel il succédait. Il soumit son discours de réception à Napoléon qui refusa son approbation en raison des passages, dans lesquels il était fait allusion aux massacres

de 1793 et à la mort de Louis XVI. « Cette diatribe contre la révolution, dit l'empereur à M. de Ségur, cette indignation contre la mort du roi, c'est provoquer à une nouvelle révolution, c'est insulter des hommes puissants ou célébres, c'est troubler le calme que j'ai donné à la France !... Ne voyez-vous pas quels ménagements il fallait avoir pour des hommes dont les talents ou les services sont honorables ou utiles et à qui j'ai créé une grande existence ? N'avez-vous pas remarqué combien, lorsque j'ai épousé une archiduchesse d'Autriche, nièce de la reine Marie-Antoinette, j'ai pris soin de rassurer et de satisfaire ceux que ce mariage pouvait inquiéter ? *Quand l'Impératrice est arrivée ici, elle a joué sa première partie de whist avec deux régicides : M. Cambacérès et M. Fouché !* Comment vous, M. de Ségur, qui avez assisté à toute la révolution, n'avez-vous pas compris cela ? Vous allumeriez donc ce brûlot ? Ah ! grands enfants ! Pauvre France ! » Ceci en dit plus long que bien des gros volumes de philosophie historique : ces quelques lignes révèlent, en effet, tout le système de l'empire ; elles trahissent, outre le secret qui fit sa force, le défaut de principes qui devait précipiter sa ruine.

On jugera, d'après ce court aperçu, de l'attrait que peut offrir la lecture des *Souvenirs* de M. de Barante. Écrit avec cette élégante clarté, ennemie de l'apprêt et de la prétention, ce livre est de ceux qui ne vieilliront guère et qui plairont toujours aux gens de goût. Si l'auteur, esprit clairvoyant et judicieux, rempli de prudence et de finesse, n'eut point le tempérament des martyrs vendéens, dont il a enregistré les actes, il fut assurément un sage. On trouve chez le baron de Barante l'ensemble si rare des qualités sérieuses et brillantes qui font les administrateurs habiles et les grands diplomates, dont la valeur intellectuelle et la dignité morale concourent si puissamment à la prospérité de la patrie.

Heureux les gouvernements qui forment, qui encouragent et surtout qui méritent de pareils serviteurs !

Comte Édouard Frémy.

Das Leben Mirabeau's, von Alfred Stern. Berlin, Crombach, 1889, 2 vol. in-8° de xi-322 et 329 pages.

La nouvelle vie de Mirabeau, qui nous vient de Zurich après avoir passé par Berlin, est composée avec une méthode et écrite d'un style qui accusent chez l'auteur une éducation toute française. M. Stern a compulsé une foule de documents manuscrits et imprimés (et parmi ceux-ci la collection des écrits de Mirabeau n'est pas la moins difficile à réunir et à interpréter) et, en retraçant le portrait de l'homme le plus passionné qui fut jamais, a réussi à garder une impartialité, j'allais dire une impassibilité, méritoire.

Son livre se recommande aux lecteurs de cette *Revue* par les chapitres qu'il a consacrés à Mirabeau diplomate (T. I, ch. X et XI ; T. II, ch. XI et XII). Il s'agit des missions accomplies en Allemagne par l'ancien prisonnier du fort de Joux

pour le compte de Calonne, et du rôle qu'il a joué au Comité diplomatique de l'Assemblée constituante. Mirabeau, le grand tribun de la Révolution francaise, a été, comme cette révolution elle-même, un peu cosmopolite ; il a vécu en Angleterre et en Hollande, il a écrit sur la liberté de l'Escaut et sur la monarchie prussienne ; agent secret ou député, il a essayé de préparer une nouvelle orientation de la politique française vers Berlin et vers Londres. Entre ses aventures scandaleuses et ses retentissants discours, ses excursions clandestines ou avouées dans la diplomatie, ses relations avec Talleyrand composent la partie la moins connue, mais non la moins intéressante de sa vie. Elles sont racontées ici dans des pages piquantes, composées à l'aide de nos archives des Affaires étrangères, des Archives nationales, des Archives de Vienne et de Berlin. Traduites en français, elles permettraient au grand public de connaître de près et sous toutes ses formes Mirabeau, qu'on voit encore mal à travers le fatras de ses écrits, les mémoires incomplets de Lucas-Montigny et le livre inachevé de Loménie. Mieux que personne, M. Stern serait à même de nous donner une seconde édition, en français, de son excellent ouvrage.

Léonce Pingaud.

La Grèce du roi Othon. Correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis, recueillie et publiée avec notes et index bibliographique, par L. Thouvenel. Paris, Calmann-Lévy, 1890, in 8° de V-465 pages.

Pour quiconque connaît l'Orient, la Grèce et la vie diplomatique, ce livre est vivant et plein de charme.

M. Thouvenel a bien compris et jugé les personnages et les évènements. Il a parfaitement discerné leur essence et leurs causes. Ses appréciations sont d'une grande impartialité en même temps que d'une rare clairvoyance.

Ne pouvant tout citer de ce volume remarquable, nous devons mentionner la note « en forme de conversation écrite » (pages 129 et suiv.), rédigée pour M. Désages, directeur des affaires politiques, le 26 juin 1847. C'est un excellent résumé de la situation du pays. Ce qui prouve combien il avait pénétré le génie national, tout ce que M. Thouvenel constatait alors a continué d'être vrai, d'aller toujours en augmentant. On pourrait changer la date de cette note ; dix ans, vingt ans plus tard, elle serait encore exacte. Mêmes défectuosités, mêmes vices (ou peu s'en faut) dans l'administration publique ; même initiative intelligente, même activité patriotique chez les individus. On peut s'en convaincre en lisant les articles intitulés : *Le Royaume des Hellènes*, publiés dans le *Correspondant* de 1877 par le comte de Gobineau, qui fut ministre de France en Grèce, de 1864 à 1868. M. Thouvenel prononce un mot qui donne la clef de cet état de choses : « Tout ce que les individus ont pu faire, a été fait » (page 130).

Rien de plus exact et de plus instructif que ce qui est dit du brigandage à cette même page. Il faudrait transcrire tout le paragraphe : nous soulignons

seulement cette phrase : « Il n'y a pas plus de brigandage dans les campagnes « du Péloponèse, de l'Attique et de Béotie qu'il n'y a chez nous d'assassins et de « malfaiteurs. Le crime n'est qu'un accident, que la gendarmerie prévient « souvent et que les lois punissent, en Grèce comme en France. » — On devrait bien se rappeler ce passage, à propos d'une question si généralement mal comprise, parce qu'on s'obstine à la voir à travers celle du brigandage italien avec lequel elle n'offre aucun rapport. M. Thouvenel ne tombe pas dans cette erreur, il prend, avec raison, les Hellènes au sérieux. En parlant d'eux, il dira : « C'est « cependant un spectacle curieux que celui d'un peuple qui se régénère. » (page 113).

Ses exposés sur la valeur du gouvernement constitutionnel en Grèce, sur la difficulté d'une administration régulière telle qu'on l'entend en France, sur les raisons qui font les partis politiques, sont très justes. On comprend pourquoi les rivalités d'influence entre les trois puissances protectrices se sont graduellement éteintes, aussi bien que les jalousies d'autochtones à phanariotes, qui n'avaient d'autre raison d'être que la différence d'éducation, laquelle n'existe plus aujourd'hui.

On conçoit que, dans un pays où l'influence personnelle joue un si grand rôle, la personnalité terne du roi Othon ait été si impuissante et que, sous un prince d'un mérite aussi universellement reconnu et aussi respecté que le roi Georges, la situation de la royauté et du gouvernement hellénique aient changé du tout au tout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est curieux de suivre, dans ces pages, l'hostilité dont l'Angleterre n'a cessé de poursuivre le roi Othon, « qui ne gouvernait pas assez à l'anglaise », l'obsédant de sa malveillance pendant des années, lui suscitant l'affaire Pacifico et autres analogues, jusqu'à ce quelle arrive à ses fins en l'embarquant sur la corvette de S. M. Britannique *Scylla*, par les soins de son représentant M. Scarlett. (Voir la note de la page 281 du livre). C'était une opinion générale en Grèce, au lendemain de la révolution, que l'or Anglais, répandu dans les cafés d'Athènes, avait soudoyé l'émeute, que, sans les anglais, le roi Othon, quoique peu populaire, ne serait jamais parti ; les portraits du prince Alfred, aussitôt placardés partout, proclamaient leurs espérances. A tort ou à raison, on ajoutait que M. Bourée, alors ministre de France à Athènes, avait eu part à la chute du souverain, non qu'il eût à cet égard aucune instruction de son gouvernement, mais par suite de mécontentements tout personnels et pour des motifs assez frivoles. La lettre de ce diplomate, insérée à l'appendice (page 382) laisse à souhaiter que quelque document authentique vienne faire connaître le détail de cet évènement historique.

Nous ne voulons pas rectifier le nom de l'étudiant qui tira sur la reine en 1862, peu avant la révolution, parce que ce nom est porté par une honorable famille, appartenant à la meilleure société d'Athènes. Ce malheureux jeune homme, dont la tête était exaltée, s'était laissé entraîner par d'autres jeunes insensés dans une conspiration ; désigné par le sort pour être le « liberateur de la patrie », il fut immédiatement arrêté. L'intervention de la reine Amélie lui épargna le dernier supplice. Après la révolution, il mourut à Paris, dans une maison de

santé ; on assure que ses dernières paroles furent le reproche énergique que lui avait adressé le général Valtinos, aide-de-camp du roi, au moment de son arrestation.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour signaler dans le livre de M. Thouvenel de nombreux passages remarquables et ses justes appréciations, qualité vraiment rare quand il s'agit de l'Orient en général, de la Grèce en particulier.

G. DE G.

La Pologne et l'Europe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (Polska i Europa w drugiej polowie XVIII wieku), par K. WALISZEWSKI. Cracovie, 1 vol. in-8°, X et 577 pages.

Cet ouvrage présente quelques analogies avec l'œuvre magistrale de M. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*. Le plan en est cependant sensiblement différent. Négligeant, en effet, le détail des évènements, guerres ou négociations diplomatiques, qui ont rempli l'époque étudiée par lui, l'auteur s'attache plus particulièrement à l'observation des phénomènes généraux de vie, de développement et de mouvement politique ou social. C'est ainsi qu'en prenant pour point de départ, dans la première partie de son livre, l'ancienne société européenne, telle qu'on l'aperçoit avant la crise révolutionnaire qui en a déterminé la transformation, il cherche à en dégager les traits caractéristiques et essentiels. Il analyse en premier lieu son organisation intime, dans ce qu'il croit en avoir été le fondement, c'est-à-dire dans les idées, les traditions, les mœurs, les principes qui ont présidé à sa formation et à son évolution historique. Il passe ensuite à l'étude des organes particuliers: puissance souveraine législative et exécutive, et enfin à l'examen des instruments ou moyens d'action : régime administratif, finances, guerre, diplomatie. L'ensemble de ces aperçus lui sert à établir la place qui a été occupée dans le monde par l'ancienne république polonaise et aussi à indiquer les causes qui ont produit la malheureuse destinée de ce pays. L'état général de l'Europe nécessitait une crise, également imminente et inévitable dans tous les pays. Cette crise, qui n'a été que révolutionnaire partout ailleurs, est devenue mortelle en Pologne. Pourquoi ? L'auteur a essayé d'en découvrir la raison. Elle s'est trouvée, selon lui, dans un antagonisme absolu, radical, créé par le travail des siècles entre la grande communauté européenne et le petit État polonais, non pas, ainsi qu'on l'a admis trop facilement, sur le terrain mouvant des institutions politiques, mais plus profondément, à la racine même de la vie politique, dont les institutions de tous les pays ne sont qu'un mode éminemment variable. Cet antagonisme a été une querelle de principes, d'idées, de tendances générales et est devenu ainsi une lutte d'éléments essentiellement irréductibles. L'issue n'en pouvait être douteuse. A ne prendre, en effet, qu'une seule de ces idées ayant cours dans la politique du temps, a plus essentielle, il est vrai, celle de l'État en lui-même, on voit bien qu'il s'est

fait, sur cette notion fondamentale, un accord à peu près unanime entre les parties de l'ancienne Europe, à une exception près. C'est l'État « selon l'esprit de Rome », ainsi que l'a dit excellemment M. Sorel (I, 12), être souverain et absolu — et incarné dans la personne du prince — qui domine partout. A une exception près, avons nous dit. Cette exception se rencontre précisément, selon M. Waliszewski, dans l'ancienne Pologne. Et pour comprendre la ligne de démarcation qui s'est établie sur ce point entre la République et ses voisins européens et qui s'est creusée peu à peu jusqu'à former un abîme infranchissable, il faut, d'après lui, remonter jusqu'au XVIe siècle et jusqu'au grand courant d'idées libérales que cette époque a vu se développer à travers toute l'Europe. C'était le temps où, au sein des États-Généraux réunis en 1688, la France écoutait ses élus discuter librement les origines et les limites du pouvoir royal. On y entendait un fier langage : « La royauté est un office et non un héritage... C'est le peuple qui fait les « rois... La République est la chose du peuple. » (Voy. Baudrillart, *Bodin et son temps*, s. 10). C'était aussi le temps où, à l'autre extrémité de l'Europe, sur les bords de la Vistule, des publicistes moins illustres que leurs rivaux occidentaux, les Hotman, les Hubert Languet, les Castalion, mais animés du même esprit, écrivaient : « Il appartient aux rois de savoir qu'ils sont faits pour le peuple et non « le peuple pour eux... Chez les païens seulement, les rois sont *summa summa-* « *rum* de tout, traitant leurs sujets ainsi que des chevaux ou des bœufs, les che- « vauchant à plaisir ou les attelant à la charrue... Chez les chrétiens *summa* « *summarum respublica est, rex servus reipublicæ.* » Or, il est arrivé ceci : en France, en Allemagne, le courant s'est arrêté. Une réaction victorieuse, empruntant à la Rome païenne ses inspirations et ses procédés de gouvernement, en a maîtrisé la puissance. Quand « cette neige sera fondue». disait le vieux de l'Hôpital en montrant sa barbe blanche, « il ne restera que de la boue ».. « La boue » n'a pas triomphé en Pologne. Les champions contemporains de la doctrine libérale ont trouvé des successeurs. Et cette doctrine s'est implantée dans la vie politique du pays ; elle en a régi désormais le développement entièrement et sans partage ; elle a fait l'ancienne république telle que la fin du XVIIIe siècle nous la montre, avec ses défauts trop apparents, ses faiblesses trop manifestes, mais aussi avec des vertus et des grandeurs qu'un historien impartial ne saurait méconnaître. Cette république ainsi faite est devenue dès le XVIIe siècle une gêne et presque un scandale pour la plupart des gouvernements européens. Au XVIIIe siècle, on dénoncera son incompatibilité avec l'ordre public européen. Au congrès de Vienne, l'impossibilité de concilier son existence avec le système général de l'Europe, arrachée aux égarements révolutionnaires et monarchiquement restaurée, servira d'argument décisif à la Russie (Metternich, *Mémoires*, II, 487).

La seconde partie de l'ouvrage de M. Waliszewski est consacrée à l'étude du mouvement révolutionnaire dans les divers pays européens. L'auteur distingue dans ce mouvement deux courants principaux : l'un philosophique et politique, l'autre social et économique. Il en place le point de départ au XVIe siècle, (réfutant à cet égard l'opinion de quelques historiens allemands modernes, notamment de Bluntschli (*Lehre vom modernen Staat*, I, § 58) et en découvre la source dans deux pays simultanément : en France et en Angleterre. Il attribue toutefois à l'i-

nitiative française un rôle prépondérant. C'est ici en effet que le grand laboratoire d'idées nouvelles, créé par la rencontre de la Renaissance avec la Réformation et portant déjà en germe toute l'activité intellectuelle du XVIIe et du XVIIIe siècle, a eu son maximum d'intensité. Au XVIIe siècle, il est vrai, l'Angleterre prend les devants. S'y développant plus à son aise, au sein d'une société que des origines historiques particulières n'ont pas fait couler et se figer dans le moule rigide du féodalisme, le mouvement aboutit, dès la seconde moitié de ce siècle, à son terme presque définitif. Par contre, les obstacles que ce même mouvement rencontre en France, décuplant son énergie, lui donnent une force qui, à la fin du siècle suivant, dominera le monde. M. Waliszewski se refuse, en effet, à attribuer aux publicistes français du temps, depuis Voltaire jusqu'à Rousseau, le rôle que d'illustres historiens anglais et allemands ont cru pouvoir leur assigner par rapport à leurs contemporains ou devanciers anglais ou allemands, celui d'Aaron par rapport à Moïse, selon l'expression pittoresque de Macaulay. Il n'accepte pas davantage la thèse qu'un historien allemand a développée, non sans quelque éclat, et d'après laquelle le mouvement révolutionnaire français n'aurait fait, en Allemagne, qu'entraver d'abord et compromettre définitivement, ensuite, l'évolution pacifique dont les éléments se trouvaient spontanément préparés dans ce pays. (Voy. dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1889, l'étude remarquable de M. Lévy Brühl sur le livre de M. Waldemar-Wenck, *Deutschland vor hundert Jahren*). Au XVIIIe siècle, la France a repris dans le monde intellectuel européen la place qu'elle y avait occupée au XVIIe. Elle est redevenue la grande initiatrice. Cette partie de l'ouvrage de M. Waliszewski, où l'auteur a groupé, pour les besoins de sa démonstration, un nombre considérable de faits empruntés aux meilleures sources historiques de tous les pays, offre le plus d'intérêt pour les lecteurs français. Son livre est d'ailleurs d'un bout à l'autre une œuvre d'érudition autant que d'analyse critique. La table bibliographique, qui témoigne de l'abondance de ses lectures, ne contient pas moins de 435 ouvrages.

X.

Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du traité de Berlin, par A. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique. Paris, Félix Alcan, 1891, 2 vol. in-8o, 460 et 600 pages.

Il n'est pas inutile de faire de temps à autre un examen des choses accomplies en politique, comme les commerçants font, en fin d'année, l'inventaire de leur actif et de leur passif. On se rend mieux compte ainsi des directions prises, souvent inconsciemment, au milieu des luttes journalières et l'on rend sa marche plus sûre. En restreignant son examen à l'œuvre diplomatique accomplie en Europe depuis 1815, M. Debidour a donné aux résultats de son enquête plus de netteté et de clarté que s'il avait voulu toucher à tout. Nous sommes trop près des évènements pour ne pas accorder à bien des détails une importance que les his-

toriens futurs ne leur reconnaîtront pas, et cela peut nous porter, si nous voulons embrasser toutes choses, à nous tromper étrangement dans nos appréciations.

C'est, en somme, l'histoire de l'œuvre du Congrès de Vienne que M. Debidour a écrite, avec une conscience, une impartialité, une clarté et même souvent une élégance de style que nous ne saurions trop signaler. Il croit que cette œuvre était mauvaise et peu propre à fonder l'équilibre européen. Comme il ne s'agit pas là d'un fait, mais d'une opinion, on peut différer d'avis sur ce point avec M. Debidour sans pour cela trouver son livre mal conçu. Ce qui montre bien que l'œuvre du Congrès de Vienne avait quelque valeur, c'est sa durée même. Cette œuvre allait contre bien des aspirations au point de vue de la politique intérieure des États, elle avait même été imaginée en haine de la France, mais elle n'était pas opposée à l'équilibre européen, qu'elle assura, au contraire, pendant plus de cinquante ans, jusqu'au jour où tous deux furent détruits en même temps. Si elle n'a pas duré davantage et si elle n'a pas été plus féconde, cela tient uniquement à ce que la Russie et l'Angleterre, pour des motifs que nous n'avons pas à rechercher ici, refusèrent d'adhérer à la proposition de l'Autriche, qui désirait que les grandes puissances se garantissent mutuellement leurs possessions. Si cette proposition avait été accueillie en 1815, seul moment où elle pouvait l'être, les puissances eussent pu former dès lors une véritable confédération, et le rêve des États-Unis d'Europe serait peut-être entré dans la réalité. Il est vrai que ni l'unité de l'Italie ni celle de l'Allemagne n'eussent pu s'établir.

M. Debidour a divisé l'histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815 en deux grandes périodes : l'une pendant laquelle il voit la Sainte-Alliance régner et diriger et qui, selon lui, se termine en 1848 ; l'autre, qui est le domaine de la Révolution triomphante et qui va de 1848 à nos jours. Ce sont là des divisions un peu arbitraires. La Sainte-Alliance, en effet, était désagrégée avant 1848, et, d'autre part, sa vie apparente a subsisté au-delà de cette date. Ce n'est qu'en 1853, lorsque l'on vit la France et l'Angleterre attaquer la Russie sans que l'Autriche et la Prusse fissent mine d'intervenir, que l'on peut placer l'acte de décès de la Sainte-Alliance. Quant à la Révolution, elle avait commencé son action avant 1848, en portant la main sur l'œuvre du Congrès de Vienne en Grèce et en Belgique, mais elle ne triompha définitivement qu'en 1860, lors de la création du royaume d'Italie. Les autres évènements n'étaient que des évènements concernant l'intérieur des États et qui, ne portant aucune atteinte aux limites communes, ne touchaient en rien à l'œuvre diplomatique de la Sainte-Alliance. Il est vrai que M. Debidour voit l'action de la Révolution dans les conquêtes répétées du système parlementaire en Europe, mais en cela il confond la politique intérieure et la politique extérieure qui n'ont de connexité que sur peu de points. Un État peut s'organiser comme il l'entend, sans que pour cela les conventions et les intérêts qui le lient à ses voisins se trouvent modifiés.

Nous venons de discuter des opinions qui sont en quelque sorte en dehors du livre de M. Debidour et qui, si elles en étaient retranchées ne lui feraient rien perdre de sa valeur. Il resterait ce qu'il est, un tableau excellent de l'histoire diplomatique pendant soixante-quinze ans, où tous les évènements sont présentés

dans leurs détails, leurs causes et leurs conséquences avec une simplicité et une clarté remarquables. Tout y est débrouillé d'un écheveau dans lequel chaque jour le savant et l'homme politique risquaient de s'embarrasser, et tous deux auront avantage à conserver l'ouvrage de M. Debidour, puisqu'ils pourront y recourir sans cesse avec fruit et aussi avec une confiance absolue. De combien de livres d'histoire générale pourrait-on en dire autant ? Beaucoup sont écrits bien plus en vue de justifier telle ou telle opinion que de montrer la vérité des faits. M. Debidour, au contraire, tout en conservant ses convictions, n'a jamais cédé à la passion politique. C'est pour cela que son œuvre est bonne et qu'elle peut être recommandée à tous.

PIERRE BERTRAND.

CHRONIQUE

Société d'Histoire diplomatique. — L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra au mois de mai. On y entendra M. le baron Kervyn de Lettenhove et M. Schefer.

Ont été élus membres de la Société :

Don Felice Calvi, vice-président de la Société d'histoire lombarde (Italie), présenté par MM. le comte Greppi et de Maulde ;

M. le comte de Canclaux, ministre plénipotentiaire (France), présenté par MM. le comte Boulay de la Meurthe et le comte A. de La Rochefoucauld ;

Sir T. Chamberlain. esq. (Grande-Bretagne), présenté par MM. le comte de Mas Latrie et de Maulde ;

M. le marquis de Chateaurenard, ancien ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État (France), présenté par MM. le marquis de Gabriac et le comte de Chaudordy ;

M. Choumigorsky, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les Institutions de l'Ipmératrice Marie (Russie), présenté par S. E. M. le baron Bühler ;

M. Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale, membre de l'Institut (France), présenté par MM. de Maulde et Rott ;

M. A. de Giers, consul général de Russie à Jassy (Russie), présenté par MM. de Maulde et Rott ;

M. Emmanuel Greppi, membre correspondant de la R. Deputazione di storia patria (Italie), présenté par MM. le comte Greppi et de Maulde ;

M. le comte de Macedo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal à Bruxelles (Portugal), présenté par M. le baron Kervyn de Lettenhove ;

M. le baron Renzis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Bruxelles (Italie), présenté par M. le baron Kervyn de Lettenhove ;

M. le conseiller privé Sémewsky, directeur de l'*Ancienne Russie* (Russkaja Starina) (Russie), présenté par S. E. M. le baron Bühler ;

M. le marquis Raymond Soragna, patricien vénitien, membre de la Société d'histoire de Parme, Modène et Bologne (Italie), présenté par MM. le comte Greppi et de Maulde.

La Société a perdu M. le comte Foucher de Careil.

M. le duc d'Almenara a été élu député aux Cortès ; M. Bengesco a été nommé ministre de Roumanie à Bruxelles.

M. Antonopoulo, secrétaire à la légation hellénique à Paris, a été nommé chargé d'affaires de Grèce à Belgrade.

M. le comte d'Aubigny quitte le Consulat général de France au Caire.

M. Béclard, attaché payé à la direction politique du ministère des Affaires étrangères, est nommé troisième secrétaire à l'ambassade de France à Madrid.

M. S. Smolka a élé élu secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie et a été réélu secrétaire de la classe d'histoire et de philosophie de la même Académie.

M. le comte de Luçay a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'histoire.

M. Jules Flammermont, professeur à la Faculté de Lille, est chargé d'une mission en Espagne et en Portugal à l'effet d'y étudier les dépôts d'archives diplomatiques et particulièrement les collections des dépêches des ambassadeurs étrangers accrédités en France, conservées dans chacun de ces dépôts.

S. E. M. Szögyeny-Marich a été nommé ministre *a latere*, dans le cabinet hongrois, auprès de S. M. l'Empereur d'Autriche.

France. — Notre collaborateur, M. A. Baudrillart a fait paraître le second volume de son ouvrage *Philippe V et la cour de France* (Philippe V et le duc d'Orléans 1715-1723). Il sera prochainement rendu compte de cette œuvre importante [1], ainsi que des *Mémoires de Talleyrand*, dont un volume vient d'être publié.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Germain Bapst a fait dernièrement une lecture sur la mise en scène dans les mystères du moyen âge ; M. Frantz Funck-Brentano, sur la bataille de Courtrai en 1302.

M. Albert Sorel a publié un tirage à part de la très intéressante *Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges*, qui avait été insérée d'abord dans le compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques.

Dans une petite plaquette intitulée : *Le Surintendant Nicolas Foucquet*, M. A. Joubert nous donne un résumé du bel ouvrage de M. J. Lair sur le surintendant des finances. Il s'attache surtout à y relever les faits qui intéressent l'Anjou.

Le même auteur a fait paraître encore dans la *Revue de l'Anjou*, puis en tirage à part, une *Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du Musée britannique dont M. Bougenot lui a transmis de nombreux extraits, ainsi que le *Mémoire historique sur Château-Gonthier*, et une notice sur *Un Exemplaire annoté de l'Histoire de Sablé par Gilles Ménage*. M. Joubert nous fait connaître les plus importantes de ces corrections qu'il pense être de la main même de l'auteur. Notons encore du même les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV*.

En quelques pages où l'érudition fait bon ménage avec l'esprit, M. Léonce Pingaud esquisse *les Premières Origines de l'horlogerie comtoise* (Besançon, imp. Jacquin, in-8 de 13 p.). Cette industrie, implantée à Besançon en l'an II, s'était déjà, depuis nombre d'années, acclimatée dans le haut Jura et le pays de Montbéliard, non alors réuni à la France.

[1] Dès à présent, nous tenons à informer les membres de la Société que l'éditeur Firmin-Didot tient à leur disposition cette seconde partie au prix réduit de *six francs* au lieu de *dix*.

M. Léonce Pingaud publie, en outre, une curieuse brochure sur *Brissot et l'Académie de Besançon* (Besançon, imp. Jacquin, in-8, de 16 p.). L'auteur établit, avec lettres à l'appui, le peu de succès que remporta un travail du futur « coryphée du parti girondin » composé en vue d'un concours d'éloquence et présenté en 1790 à l'Académie de Besançon.

Chaque année, M. Émile Longin apporte son contingent d'études historiques relatives à la Franche-Comté. Nous signalerons : *Une mission en Suisse* (1658) (Vesoul, in-8 de 42 p.) et *Mazarin et le P. François Bizot* (1646) (Vesoul, in-8 de 16 p.). La première de ces brochures contient la relation de la mission confiée au surintendant des Sauneries, Jean d'Accoste, par le Parlement de Dôle, tendant à obtenir l'appui des Cantons suisses auprès du roi de France pour le renouvellement de la neutralité dont la Franche-Comté avait joui de 1696 à 1635. Ce texte de Jean d'Accoste, amplement annoté, est une page fort curieuse de l'histoire diplomatique de la province. — Du second opuscule, annoté avec autant de soins que le précédent, il résulte qu'un père jésuite bisontin, François Bizot, qui résidait alors à Nîmes, se montrait, quoique avec une certaine retenue, partisan des idées françaises qui, vers 1646, et même avant, ralliaient nombre de personnes appartenant aux classes supérieures de la petite nationalité franc-comtoise. La lettre que le religieux adressait au cardinal Mazarin pour l'informer des dispositions de l'un des « gouverneurs » de Besançon, pressenti par lui, — lettre découverte et publiée par M. Longin, — en est une preuve.

Au Congrès international des sciences géographiques de 1889, M. l'abbé Pisani a fait une conférence intéressante (publiée dernièrement en brochure) sur « les possessions vénitiennes de Dalmatie du XVIe ou XVIIe siècle ». C'est une étude de la longue lutte soutenue contre les Turcs par l'Autriche et la République de Venise, depuis l'an 1500 jusqu'en 1733, où l'on finit la délimitation entre les possessions respectives, qui dura jusqu'à 1878.

La *Jeunesse du Grand Frédéric* que vient de publier M. Ernest Lavisse est, avec la description du milieu où a grandi le héros de la monarchie prussienne, l'histoire de la formation intellectuelle et morale d'un des plus grands personnages de l'histoire.

Les documents sur le sujet abondaient ; documents familiers ou solennels, plaisants ou effrayants, tous authentiques, précis ; ils permettaient de reconstituer la vie de l'écolier et de mettre en présence et en lutte, dans cette âme naissante, l'esprit de la France et l'esprit de la Prusse ; d'expliquer l'antipathie qui s'est manifestée de bonne heure entre le père et le fils, et qui a produit une succession de drames, dont l'exécution de Katte est le plus terrible ; de suivre à travers des horreurs et des comédies le développement d'un caractère très particulier, où se rencontrent et se heurtent les défauts et les qualités, les vertus et les vices, et d'un esprit qui, sous les apparences du dilettantisme, se prépare à l'action. Ces documents ont permis à M. Lavisse de reproduire tout vivants les personnages et les scènes de la *Jeunesse du Grand Frédéric*, comme s'ils étaient d'hier ou d'aujourd'hui.

M. Lecoy de la Marche prépare depuis longtemps un ouvrage sur les relations

politiques de la France avec les souverains des îles Baléares, du Roussillon et de Montpellier ; il en donne un extrait dans la *Revue des questions historiques* de janvier sous le titre : « L'expédition de Philippe le Hardi en Catalogne » ; c'est la première étude impartiale qui est faite de cette croisade, destinée à venger les Vêpres siciliennes ou du moins le bénéficiaire de ces massacres, Pierre III, roi d'Aragon. Philippe le Hardi se mit en route en 1285. M. Lecoy de la Marche a su rendre intéressant le sujet qui déjà ne manquait pas de grandeur ; certain chroniqueur, d'Esclot, évaluait l'armée à plus de 300,000 hommes. Si l'issue de l'invasion fut malheureuse, la campagne ne fut pas sans résultats ; la lutte des coalisés contre l'Aragon et la Sicile allait se dénouer sur le terrain diplomatique ; le livre de M. Lecoy de la Marche nous dira quel fut ce dénouement.

Signalons dans la même revue un article fort curieux de Dom Paul Piolin sur le cardinal de Richelieu dans ses tentatives de réunir tous les ordres religieux de France et de Lorraine en un seul, dont il serait le supérieur. L'auteur croit qu'il y avait là danger prochain de schisme.

M. F. Auburtin a fait paraître dans les *Annales de l'École des sciences politiques* (octobre), un article fort étudié et très détaillé sur les débuts diplomatiques de Talleyrand, sa mission à Londres en 1792». C'est la correspondance de Talleyrand, publiée par M. Pallain, qui a donné lieu à cet article. A plusieurs reprises, M. Auburtin, s'arrêtant dans sa narration, esquisse le portrait de Talleyrand.

« Il n'avait reçu l'affection de personne ; il ne consacra la sienne à personne »…. « tandis que la plupart de ses collègues avaient donné leur âme à leur cause, il n'avait entendu prêter à la sienne que son esprit »…. « Il apportait à Londres la réputation d'un personnage considérable plutôt que d'un homme considéré »…. « Il s'approprie avec un tact extraordinaire et le ton de ceux qui l'emploient et les idées de ceux qu'il a pour mission de convaincre »…. « C'est une raison froide qui, également inaccessible aux préjugés qui offusquent et aux émotions qui troublent, ajoute encore à la sûreté de son regard et le rend presque infaillible »…. « Des deux grandes facultés qui font l'homme d'État, la trempe du caractère, la netteté de l'intelligence, Talleyrand n'eut que la seconde »…. « Il était fait pour le second rang et né sujet »…. Ces quelques citations détachées suffiront pour constater que l'auteur a mûrement réfléchi sur le personnage principal de sa narration, pleine d'intérêt d'un bout à l'autre de son article. D'autres figures sont mises en la lumière qui leur convient : Mirabeau, le maître de Talleyrand ; Narbonne, Delessart, Brissot, Pitt, Fox, Dumouriez, Dumont, Chauvelin, etc. Quant à la mission même, « elle disparaît comme un incident dépourvu de conséquence dans le tourbillon des évènements qui suivirent », elle est trop connue pour que nous ayons besoin d'insister.

La *Revue historique* (janvier et mars) nous apporte une série d'études sur l'histoire internationale, d'abord l'article de M. Fagniez : Richelieu et l'Allemagne (1624-1630). M. Fagniez s'est cette fois-ci proposé de dissiper l'idée erronée qu'on se fait de Richelieu, qui, pour l'auteur, est un exemple de cet empire des passions contemporaines dans le domaine de l'histoire.

Cet idée est, malgré certaines réserves et certaines intentions de la critique historique, dit l'auteur, celle d'un prince de l'Église assez profane, d'un homme

d'État voyant dans le pouvoir les droits qu'il confère beaucoup plus que les devoirs qu'il impose, croyant moins aux forces morales qu'à la force sans épithète, n'envisageant dans le conflit qui bouleverse l'Europe que l'occasion de tenir en échec la maison d'Autriche et de jeter les fondements de la prépondérance française, poursuivant, avec une complète indifférence pour les victimes qu'elle fait, une politique sans entrailles et sans idéal.

M. Fagniez déclare qu'il y a dans ce portrait un véritable contre sens psychologique: Ne pas voir ce qu'il y a d'élévation morale, d'intelligence de tous les besoins sociaux, de souci du bien-être général, de préoccupation dominante pour les intérêts supérieurs de l'humanité, d'idéalisme chrétien dans le gouvernement et la politique de Richelieu, c'est en méconnaître le caractère fondamental.

L'auteur veut donc montrer la place importante que les considérations religieuses tenaient dans sa politique étrangère. Ces considérations ont décidé de l'orientation de cette politique, et la réputation d'indifférence ou de tiédeur qu'on a faite à Richelieu est injuste.

M. Fagniez nous fait connaître le système du Père Joseph dont le but idéal était la pacification de la chétienté, l'union des nations chrétiennes contre les Infidèles. C'est à la France qu'il appartient d'imposer cette pacification, de présider cette union. L'auteur en tire la conclusion qu'au fond du cosmopolitisme catholique du Père Joseph, il y avait un sentiment national très ardent. La réconciliation des peuples chrétiens avait deux adversaires, les protestants et la maison d'Autriche, qui contribuaient également à diviser et à paralyser l'Europe en face de la barbarie musulmane. Il fallait les affaiblir tous les deux, et l'un par l'autre, d'abord par la négociation, qui donnerait à la France le rôle de médiatrice, pour l'amener ensuite à celui de l'arbitre, puis par les armes.

Comme on voit, l'idée des frontières naturelles, de la reconstitution de l'ancienne Gaule est absente de ce projet. L'auteur pose les questions suivantes: Richelieu a-t-il renoncé à saisir les occasions d'agrandissement que la guerre devait lui offrir? A-t-il songé à affaiblir les protestants en les opposant à la maison d'Autriche? La politique de Richelieu, à son début, a-t-elle été étrangère à toute pensée d'ambition, a-t-elle été accessible à des considérations religieuses?

Richelieu avait été nourri de la tradition nationale qui considérait que la destinée de la France était de s'étendre jusqu'aux frontières de la Gaule, mais s'il a eu la pensée d'envahir le bas Palatinat ou l'Alsace il en a bien vite ajourné la réalisation à des circonstances plus faborables.

Plus loin, l'auteur nous montre Richelieu déclinant les alliances générales avec les puissances protestantes pour marquer combien il restait étranger à leurs passions et à leurs visées, en même temps se préoccupant du sort des sujets catholiques dans les pays avec lesquels il traitait. Il a même poussé le zèle pour la liberté de conscience des catholiques jusqu'à compromettre ses relations avec ses alliés protestants. Entre la France et le parti évangélique, dit l'auteur, il n'y a eu que le lien qui résulte d'actions parallèles contre un ennemi commun. Richelieu s'est moins appliqué à grouper et à encourager les membres de la coalition protestante qu'à rompre le faisceau des États catholiques qui se groupaient autour de la maison d'Autriche.

Sa prédilection, sa sympathie, c'est dans ses relations avec le parti catholique germanique qu'il la mit, et c'est là qu'il faut chercher le ressort principal de sa politique.

Les négociateurs de la maison d'Autriche n'avaient nullement perdu l'espoir de gagner le Père Joseph à l'idée d'une union catholique européenne. Ils furent scandalisés de trouver en lui « un bon Français » qui ne reculerait pas, pour ne pas servir les usurpations des Habsbourg, devant le concours des puissances protestantes. Chez eux c'était toujours le même système, que l'auteur croit même en partie sincère, de ne tenir aucun compte des questions nationales et de réduire le conflit européen à la lutte de deux religions.

Pour Richelieu il s'agissait de rompre les projets de monarchie universelle des Habsbourg plutôt que de former une coalition protestante qui ne paraissait pas être redoutable; car Gustave Adolphe n'était pas encore sorti de la réserve où les intérêts territoriaux de la Suède le tenaient.

L'influence de la France, continue l'orateur, a toujours été liée au progrès d'une cause générale dont elle s'est faite le champion; en 1622, cette cause était celle de l'indépendance européenne et d'un catholicisme compatible avec une certaine liberté de conscience.

Richelieu et le Père Joseph l'avaient embrassée avec une égale ardeur, le premier en y rattachant des arrières-pensées d'agrandissement territorial, le second avec des vues plus désintéressées.

Les protestants comptaient sur la France; la prise de la Rochelle célébrée comme un triomphe par l'Europe catholique ne refroidit pas la confiance que l'Europe protestante avait mise en la France. Ferdinand II, par l'édit de restitution, s'aliéna complètement les protestants allemands, sans sauvegarder son union avec les catholiques; Wallenstein et son armée avait exaspéré les uns et les autres. L'influence de la France grandissait à vue d'œil : Charnacé préparait par une suite de négociations l'entrée en scène de Gustave-Adolpe... C'est ici que l'auteur clôt son étude et se résume.

— Richelieu et le Père Joseph représentèrent au pouvoir les deux doctrines qui ont constitué la conscience nationale et éclairé la route sur laquelle, malgré bien des défaillances et bien des écarts, la France n'a cessé de s'avancer, jusqu'au jour où elle a égaré sa destinée dans une impasse, qu'elle a prise pour un raccourci : la doctrine de l'hégémonie morale, la doctrine des frontières naturelles.. Chez le capucin dominait le souvenir et le rêve d'une république chrétienne dont la France avait été, redeviendrait le centre; pour le cardinal, cette prépondérance morale était, pour ainsi dire, un capital qui devait être hypothéqué sur de bonnes terres, morceaux détachés de notre ancien patrimoine... La conclusion de l'auteur : La France se fait auprès des princes protestants et catholiques l'avocat de la tolérance qu'elle pratique chez elle... Dans sa lutte inégale contre la maison d'Autriche, elle fait arme de tout, mais le principal dessein qu'elle poursuit, c'est d'associer à sa médiation la ligue catholique, de la lier par là à sa politique en la détachant de l'empereur, isolé entre les deux partis qui divisent l'Allemagne. Et, en le faisant, ce n'est pas seulement à un calcul politique qu'elle obéit, comme dans ses rapports avec les protestants, c'est à une naturelle sym-

pathie, c'est à une tradition qui remonte aux premiers siècles de son histoire, qui a fait sa gloire au moyen âge et qu'elle ambitionne de faire revivre.

Dans le même n° de la *Revue historique*, M. H. Hauser donne quelques pages sur les relations d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre avec l'Allemagne. Il était particulièrement cher aux protestants d'Allemangne. La chose a déjà été mise en lumière par les grands travaux de M. de Ruble. Ces relations prirent une réelle importance dans les derniers mois du règne de François II et au début du règne de Charles IX. Antoine de Bourbon hésite toujours entre les deux religions ; c'est auprès de lui que les protestants tentent un dernier effort. Mais les catholiques le sollicitaient non moins de rester fidèle à la religion. Le baron de Polviller, seigneur de Haguenau, qui négociait pour lui avec les cours catholiques l'avertit qu'il cessera de le servir s'il abandonne le catholicisme. Pour le réconcilier avec Philippe II, il suffirait, d'après Polviller qu'Antoine et « madame sa compaigne fassent office de catholicques et procurent d'encheminer les aultres le mesme chemin. »

Antoine de Bourbon, échappant définitivement à l'influence de Jeanne d'Albret resta catholique.

L'auteur publie à la fin de son étude une lettre considérée comme inédite, adressée à Antoine par son agent protestant de Strasbourg, Hotman. Ajoutons que l'auteur a trouvé un grand nombre de pièces d'origine allemande dans les archives des Basses-Pyrénées, preuve des fréquents rapports d'Antoine de Bourbon avec les Allemands.

En tête du numéro suivant de la *Revue historique* (mars), se trouve l'étude magistrale de M. N. Karéiev : *Les causes de la chute de la Pologne*. L'article est divisé en trois chapitres. Le premier est consacré aux causes intérieures de la chute de la *Rzecz Pospolita*, que l'auteur résume avec tous les écrivains qui ont traité le sujet en l'*impuissance du pouvoir législatif et la complète désorganisation du pouvoir exécutif*.

Dans le chapitre II, l'auteur arrive aux causes extérieures. Un historien polonais moderne, M. Korzon, pense que, si la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient avisées, en 1772, de partager toute la Pologne, au lieu de se borner à un démembrement partiel de son territoire, elles n'auraient rencontré aucune résistance. L'auteur constate que les relations extérieures de la Pologne, qui jouèrent un grand rôle dans sa chute, ont été dans leur temps appréciées fort superficiellement par les écrivains polonais comme par ceux de l'Europe occidentale : 1° on n'a pas tenu un compte suffisant des relations historiques de la Pologne avec la Prusse, qui n'apparaissait pas comme une voisine dangereuse ; 2° on considérait les relations russo-polonaises, pour autant qu'elles contenaient en germe la chute future de la *Rzecz Pospolita*, comme remontant à l'époque de Pierre le Grand seulement ; on oubliait la longue rivalité de la Moscovie avec la Lithuanie et ensuite avec la Pologne pour la possession de toutes les Russies. Il était réservé aux historiens de notre siècle de révéler les causes extérieures de la chute de la Pologne.

Ainsi, les historiens allemands ont, dans ce siècle seulement, montré que les intérêts vitaux de la monarchie prussienne exigeaient l'annexion du territoire

polonais situé entre les deux principaux domaines de la maison de Hohenzollern ; l'agrandissement de la Prusse, tel qu'il résulte des premiers partages de la Pologne, ne fut pas une simple application du proverbe : L'occasion fait le larron. Les écrivains russes sont arrivés à une conclusion analogue relativement aux provinces de la *Rzecz Pospolita* qui échurent à la Russie : leur acquisition ne fut pas non plus le simple fait d'un État qui s'entend avec deux autres pour profiter de l'extrême faiblesse d'un troisième. Éclairés par la lumière de l'histoire, les partages de la Pologne revêtent, au point de vue russe, un sens qu'ils ne pouvaient pas avoir pour les écrivains occidentaux et polonais, qui n'avaient pris en considération ni les antécédents historiques de la question, ni la situation ethnographique de la population qui habitait les territoires annexés à la Russie. Les historiens polonais modernes commencent également à comprendre qu'un concours de circonstances historiques, produit par les siècles, avait placé la Prusse et la Russie dans une situation telle que la lutte de chacune de ces deux nations avec la Pologne devait aboutir à l'anéantissement de la puissance vaincue.

L'organisation politique de la *Rzecz Pospolita* aurait été plus forte, la Russie et la Prusse n'en seraient pas moins arrivées tôt ou tard à leur but. La Pologne avait, à une époque reculée, laissé se former sur son flanc un État allemand qui finit par devenir dangereux pour elle ; d'un autre côté, elle chercha des acquisitions là où un jour elle devait se trouver en conflit avec une autre puissance slave. La politique de la Pologne pouvait se résumer dans les mots : recul à l'ouest, avancement à l'est. Le résultat en était inévitable.

L'auteur pose naturellement la question de savoir à qui appartient l'initiative du partage de la Pologne. Les documents diplomatiques de l'époque, dépouillés aujourd'hui, mettent hors de doute que l'idée première émane de Frédéric II qui, néanmoins, ne fit que réaliser un projet conçu par ses prédécesseurs. La politique prussienne avait toujours en vue le partage ; la politique russe, au contraire, changea des XVIe et XVIIe siècles au XVIIIe siècle ; elle visait d'abord la possession des provinces russes ; au XVIIIe siècle, elle tendait à la domination sur la Pologne tout entière. Frédéric II était absolument hostile aux réformes qui auraient pu mettre fin à l'état anarchique de la *Rzecz Pospolita* ; Catherine II, au contraire, ne répugnait pas à seconder des réformes qui auraient donné une meilleure organisation à la Pologne, sans toutefois la rendre assez forte pour secouer la tutelle russe. Les circonstances favorisèrent Frédéric II contre Catherine II. C'est la Prusse et, à sa suite, l'Autriche, qui forcèrent la Russie à abandonner sa politique du XVIIIe siècle et de retourner à celle du XVIe.

M. Karéiev résume ce second chapitre en disant que des malentendus sérieux sont encore possibles sur les causes fondamentales de la chute de la Pologne, mais nullement sur les causes immédiates.

Dans son chapitre III, M. Karéiev retourne à l'histoire intérieure des trente dernières années de la Pologne et examine les historiens qui ont traité le sujet : Rulhière, Lelewel, Ferrand, Solovieff, etc., etc.

Nous croyons devoir reproduire en partie la conclusion de l'auteur et la mettre en regard du compte-rendu qu'on a pu lire plus haut (p. 284) de l'ouvrage de M. le comte Waliszewski :

Au XVIIIe siècle, des réformes s'opérèrent partout : c'était le temps du « despotisme éclairé » et de la Révolution française. Mais en Pologne précisément faisaient défaut les deux forces qui ont joué un rôle dans l'histoire des changements politiques et sociaux accomplis ailleurs, c'est-à-dire le gouvernement et le peuple..... Un miracle seul aurait pu sauver la Pologne, mais il n'y a pas de miracles dans l'histoire.

Notons encore, dans la même *Revue*, l'article de notre collaborateur, M. P. M. Perret, sur « l'Ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne et d'Alain Chartier à Venise, d'après des documents vénitiens (1425). » Les deux ambassadeurs français venaient offrir à la République de Venise la médiation de Charles VII dans la lutte qu'elle soutenait contre Sigismond d'Autriche. La mission échoua; elle a paru néanmoins à l'auteur mériter une relation, parce qu'elle fournit un renseignement assez peu connu sur Alain Chartier, ensuite parce qu'elle confirme un point mis en lumière par M. de Beaucourt dans son histoire de Charles VII, à savoir que la diplomatie de Charles VII était active et ne restait étrangère à aucune des questions qui excitaient l'attention de l'Europe.

Autriche. — Signalons dans le *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (novembre) l'important résumé du livre de M. Dembinski : « Rome et l'Europe à la veille de la troisième période du concile de Trente », dont la première partie a paru l'année passée et comprend la période depuis l'avènement de Pie IV jusqu'à la réouverture du Concile de Trente. L'ouvrage est divisé en huit chapitres dont quatre sont consacrés à la politique pontificale, le IIIe à la politique de la France, le IVe à l'Empire, le VIe à l'Espagne, le VIIe à la Pologne. Dès l'introduction, l'auteur arrive à la conclusion que Pie IV, non seulement, ne cherchait pas à esquiver le Concile, mais qu'il le désirait. En ce qui concernait particulièrement la politique de la Pologne, les polémiques religieuses paraissaient au roi devoir céder le pas à des préoccupations plus graves, causées par la puissance de la Moscovie qui devenait menaçante. Aussi la Pologne prit-elle peu de part aux préparatifs du Concile de Trente.

Belgique. — La *Revue de droit international et de législation comparée* a publié dans ses nos 5 et 6 un certain nombre d'articles dont plusieurs appellent une mention spéciale.

Notre collaborateur, M. Ernest Lehr, indique dans une petite étude d'une lecture très facile, « quelques modifications à apporter à l'organisation du corps consulaire » et conclut à « la création d'agents commerciaux. » M. Lehr prend d'abord la défense des consuls tels qu'ils existent actuellement ; l'État s'est plu, à mesure que les besoins l'exigeaient, à les considérer comme « des espèces de maîtres Jacques », propres à tous les métiers. Si les doléances des commerçants lui paraissent fondées, il n'en est pas de même des attaques contre les consuls actuels. Au cours de son étude, M. Lehr a l'occasion de citer l'article paru dans notre *Revue* l'année passée et ayant pour auteur M. Louis de Laigue. M. Lehr croit qu'il est impossible de faire d'un consul envoyé un consul marchand et conclut qu'il y a lieu de suivre l'exemple des États-Unis et de créer un corps d'agents commerciaux.

Dans la même *Revue*, M. Thomas Barclay termine son examen du « droit de visite, la traite et la conférence antiesclavagiste de Bruxelles. » L'article est écrit au point de vue anglais ; il serait intéressant de le mettre en regard de l'étude sur le même sujet de notre éminent collaborateur; M. le baron d'Avril, que nous terminons dans ce numéro même.

Sous ce titre : « La conférence de Bruxelles de 1890 et la traite maritime, mémoire pour la VIe commission de l'Institut de droit international», M. Ed. Engelhardt revient à son tour, dans le numéro suivant, sur l'objet de la réunion de la Conférence. Il ne s'agissait pas d'abolir radicalement l'esclavage que le cardinal Lavigerie déclare être un facteur essentiel de l'état social africain ; le but était l'abolition de la traite, la suppression du trafic, la fermeture des débouchés. L'auteur résume l'œuvre de la Conférence et les résultats auxquels elle est arrivée ; il marque la tâche qui va incomber à l'Institut de droit international : c'est l'étude d'une police uniforme de la traite, l'organisation de tribunaux mixtes des prises et d'une surveillance à exercer à tour de rôle par les croiseurs respectifs.

La question de l'arbitrage a fort occupé la conférence internationale de Washington qui a été close en avril 1890. M. Pradier-Fodéré lui a consacré un arti. dans le même numéro de la *Revue de droit international*. Les délégués des différents États, sauf ceux du Chili, ont voulu poser le principe que l'arbitrage international doit être une règle de droit public américain ; ils proclament que le triomphe des armes ne confère point de droits au vainqueur, sur le territoire du vaincu. M. Pradier-Fodéré reproduit le projet de traité d'arbitrage, voté par la Conférence, et il résume longuement les critiques adressées au projet par les délégués chiliens qui repoussent l'arbitrage obligatoire et accordent la préférence à la médiation. L'auteur constate que la majorité de la Conférence a beaucoup donné au sentiment et les délégués chiliens, beaucoup au raisonnement. Mais entre la doctrine de ceux-ci et le cri de paix jeté par les délégués de quinze autres républiques, l'auteur n'hésite pas, « parce que l'expérience de l'histoire et de la vie m'a appris que les utopies de la veille seront les vérités du lendemain. »

F. H. Geffcken étudie, toujours dans la même publication, le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890. L'auteur pense que l'Angleterre a eu la part du lion et que le gouvernement allemand aurait dû attendre le retour du capitaine Wissmann avant de conclure.

Italie. — L'article de M. Geffcken : « Les colonies et la politique coloniale de l'Angleterre »,qui était annoncée à la fin de son article sur la politique coloniale de la France, a paru dans la *Revue internationale* (novembre et décembre), mais n'a pas tenu tout ce qu'il promettait. La première partie n'est qu'une revue statistique des différentes colonies anglaises ; la seconde partie paraît écourtée et n'apporte aucune idée nouvelle sur la formation ni sur l'avenir de l'empire colonial de la Grande-Bretagne, ni sur sa politique. L'auteur termine par la conclusion,amenée sans aucune préparation,que le salut pour l'empire colonial britannique serait dans l'accession de l'Angleterre à la triple alliance.

La même publication a donné dans ses numéros de décembre et janvier un

article d'un anonyme, « L'ère bismarckienne », qui passe en revue les différentes phases de la politique de l'ancien chancelier allemand. Le chapitre IV est particulièrement consacré à la politique étrangère.

Sans être absolument complet, sans apporter des révélations inédites, cet article résume les questions principales qui ont agité l'Allemagne et l'Europe pendant le ministère du prince de Bismarck et groupe d'une façon très heureuse tous les faits de nature à éclairer l'époque à laquelle l'auteur donne le nom du personnage principal.

Pays-Bas. — Notre éminent collaborateur et correspondant en Hollande vient de réunir en un petit volume des articles parus dans *De Gids* sous le titre : *Olivier Cromwell, een historische studie.* » C'est une étude critique plutôt qu'une histoire de Cromwell que M. de Beaufort considère, après Napoléon Ier, comme la plus remarquable figure de l'histoire moderne. L'auteur croit que, pour bien juger Cromwell, il est nécessaire de connaître les travaux récents de J. Allanston, Picton, de Frédéric Harrisson et de Palgrave ; pour lui, Cromwell n'est ni le précieux instrument dans la main de Dieu ni le suppôt du diable, pour lesquels on voulait le faire passer ; Cromwell est avant tout un puritain ; pour connaître Cromwell, il faut étudier de près le puritanisme ; c'est par là que débute l'étude de M. de Beaufort.

Suède. — M. Danielson (Joh. Rich.) vient de publier sous le titre : *Finlands förening med ryska riket, L'union de la Finlande avec l'empire russe* (Borga, 1890. W. Söderström, 196 p. in-8), une contribution, du côté finnois, à la question de la position du grand-duché de Finlande par rapport à l'empire russe. S'appuyant sur les actes historiques et politiques, l'auteur, professeur d'histoire à l'université de Helsingfors, soutient que la convention de 1809 à la diète de Borga entre l'empereur Alexandre Ier et les États de la Finlande, unit pour toujours le pays à la Russie, non comme gouvernement, mais comme État autonome; quant au gouvernement intérieur, le pays est gouverné par l'empereur, grand-duc de Finlande, selon la constitution et les lois qui existaient dans le royaume de Suède avant 1809. L'auteur insiste sur ce que la constitution et l'autonomie de la Finlande ont été solennellement reconnues et confirmées par tous les empereurs suivants. M. Danielson combat avec beaucoup de logique et un style brillant les arguments, présentés surtout par M. Ordin dans son livre *Conquête de la Finlande* contre l'existence d'une constitution finlandaise. Il accuse M. Ordin d'inexactitude historique et scientifique.

Le livre de M. Danielson qui, en Finlande, a reçu un rare accueil, a paru simultanément en trois éditions, suédoise, finnoise et russe. Il mériterait une édition française. Peut-être l'aura-t-il.

Th. Westrin.

Suisse. — M. A. de Montet, au cours de ses recherches dans les archives de Vevey, a découvert un certain nombre de documents intéressant l'histoire générale des États de la couronne de Savoie. Un de ces documents lui a fourni le su-

jet d'une communication faite au congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu l'année dernière à Chambéry, communication qu'il a publiée en brochure depuis, sous le titre : « Le meurtre du sire Jean de Compeys-Thorens, assassiné en Rouvenaz, près Vevey, en 1476 ».

Jean de Compeys avait joué un grand rôle en Savoie, sous le règne du duc Louis ; la généalogie de la maison de Compeys a fait le sujet d'une étude de M. le marquis Costa de Beauregard.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin Mensual.** — *Novembre.* — Nota del ministro Argentino en Inglaterra relativa al proteccionismo y libre cambio. — Recepcion del nuevo E. E. y ministro plenipotenciario de Alemania Dr. D. R. Kranel. Discursos. Decreto. — Decreto de duelo por el fallecimiento de S. M. el Rey Guillermo III de Holanda. — Nombramiento en el Cuerpo consular de la Republica. — *Décembre.* — Nombramiento de delegados Argentinos en la comision internacional encargada de estudiar el ferrocarril proyectado por el Congreso international de Washington. — Nombramiento de delegados Argentinos à la conferencia monetaria internacional de Washington. — Nombramiento de delegado Argentino al congreso postal internacional de Viena. — Supresion de una cortesia internacional. Nombramientos en el cuerpo consular de la Republica.

FRANCE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Documents diplomatiques.* — **Affaires de Terre-Neuve.** (197 pièces, comprenant 10 documents allant du 13 mars 1713 au 14 janvier 1857, et 187 pièces allant du 30 octobre 1882 au 12 mars 1891 : correspondance échangée entre MM. Tissot, Duclerc, Lord Lyons, Challemel-Lacour, Plunkett, Jules Ferry, l'amiral Peyron, Waddington, de Freycinet, sir John Walsham, baron de Ring, Riballier des Isles, l'amiral Aube, comte d'Aubigny, Flourens, Lockroy, Barbey, l'amiral Krantz, Jusserand, Goblet, Elliot, Egerton, comte de Lytton, Spuller, Ribot, et 3 documents).

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **International Marine Conference at Washington,** 1888-89. *Correspondence.* — Protocols of Proceedings. Oct.-Dec., 1889. — **Africa,** No. 8A. Slave Trade Conference at Brussels, 1889-90. Translations of Protocols and General Act. — **Africa South.** Affairs of Swazeland and Tongaland. Correspondence. — Report on Swazeland by Colonel Sir F. de Winton. — **Egypt,** No. 2. Finances and Conditions. Further Correspondence.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *5e législature.* — Débats parlementaires. Session ordinaire de 1890. T. 2 : du 6 mai au 6 août 1890. In-4 à 3 col. 1383 p. — Documents parlementaires. T. 30. Session ordinaire de 1890. T. 1er : du 18 janvier au 9 juin 1890. In-4° a 3 col., 867 p. *Paris, impr. des journaux off.*

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Janvier.* — **A. Gauvain** : Les cinq missions de lord Stratford de Redcliffe à Constantinople. — **P. de Quirielle** : Pie IX et l'Église de France. — Répertoire de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Westphalie (suite).

ANNALES DE L'EST. — *Janvier.* — **Ch. Nerlinger** : Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (fin). — **A. Collignon** : Une lettre inédite de Mirabeau.

CORRESPONDANT. — *10 décembre.* — **Baron de Haulleville** : Guillaume III, roi des Pays-Bas. — **N. Lallié** : La lutte du tsarisme et du nihilisme. — **P. Radiot** : Les portes de Tunis. — **R. Lavollée** : Les émigrés et la société française sous Napoléon Ier. — *25.* **Marquis de Courcy** : Les débuts d'une nouvelle reine. — **Dr Dufresne** : Les luttes de la démocratie dans la Confédération suisse. — *10 janvier.* **Vte de Meaux** : Le clergé catholique aux États-Unis.

JOURNAL DES SAVANTS. — *Août.* — **B. Hauréau** : Les registres de Nicolas IV. — *Septembre.* — **H. Wallon** : Marie Stuart.

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — *Novembre.* — **Général Pierron** : Napoléon de Dresde à Leipzig; étude stratégique. — **Cte Wiel** : La campagne de 1814 (suite). — **Vermeil de Conchard** : Intervention française en Suisse (1798).

NOUVELLE REVUE. — *1er novembre.* — **Fr. Loliée** : Pierre de Tchihatchef. — **Gara Biberzikji** : les Arméniens. — *15.* — **H. de La Ferrière** : la Saint-Barthélemy. — *1er déc.* — **Fr. Loliée** : Guillaume III, roi de Hollande. — *1er janvier.* La défense de la France. — **Maxime Petit** : M. Crispi et sa politique. — *15.* — **G. de Wailly** : A travers l'Afrique allemande. — **Ed. Fuster** : Berlin et sa colonie française.

REVUE D'ALSACE. — *Octobre-décembre.* — **R. Reuss** : L'Alsace pendant la Révolution française (suite). — **Arth. Benoît** : Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France (1779-1786). — **X. Mossmann** : Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans (suite). — Chroniques centenaires de la Haute-Alsace (1791).

REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU. — *Décembre.* — **André Joubert** : Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Novembre-Décembre.* — **H. Pigeonneau** : Le commerce français dans le Levant au temps de Colbert.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre.* — **H. Meyners d'Estrey** : Peuplement excessif de Java. — **L. Vignols** : La France à Madagascar de 1674 à 1750 (fin). — **Ch. Hackenberger** : Western Australia, nouveau gouvernement colonial autonome. — Correspondance de M. Musy, chef de poste à Bangui (Congo français).

REVUE DE LA FRANCE MODERNE. — *décembre.* — **P. Pugliesi-Conti** : La vérité sur l'ambassadeur Pozzo di Borgo.

REVUE DE L'AGENAIS. — *Novembre-décembre.* — **J. F. Bladé** : Les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie.

REVUE DES DEUX MONDES. — 1er *Novembre.* — **M. de Vogué** : Le voyage de M. Stanley ; la France et l'Europe en Afrique. — **J. Bertrand** : Une amie de Descartes ; Élisabeth, princesse de Bohême. — ⁂ Du Danube à l'Adriatique ; les nations chrétiennes et la question d'Orient. — **G. Valbert** : La restauration des Bourbons en Espagne. — **Edm. Plauchut** : La France en Tunisie. — *15 décembre.* — **Duc de Broglie** : Fin de la guerre de la succession d'Autriche. — *15 Janvier.* — **Duc de Broglie** : Fin de la guerre de succession d'Autriche ; premières opérations des armées de Flandre et d'Italie. — **A. Chevrillon** : Pondichéry et et Calcutta ; l'Himalaya, Bénarès. — **Ch. V. Langlois** : Le procès des Templiers. — **A. Bardoux** : La jeunesse de La Fayette.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Janvier.* — **R. P. Delehaye** : Pierre de Pavie, légat du pape Alexandre III. — **A. Lecoy de la Marche** : L'expédition de Philippe le Hardi en Catalogne. **Dom P. Piolin** : Le cardinal de Richelieu dans ses rapports avec les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. **L. Sciout** : Le coup d'État du 22 floréal (11 mai 1798). — **R P. Martinov** : Un empereur byzantin au xe siècle. — **V. Pierre** : Un internonce à Paris pendant la Révolution. — **R. Lambelin** : L'intervention européenne au Mexique. — Courriers d'Angleterre et du Nord.

REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — *4 Novembre.* — Héligoland et le partage de l'Est africain.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Janvier et Février.* — **D. J. Rabory** : Marie-Casimire Sobieska, reine de Pologne.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Janvier.* — **Th. Funck-Brentano** : La science et l'art de la politique. — **Comte de Barral** : La question hollandaise à la fin du siècle dernier. — *Mars.* — **Funck-Brentano** : Le pouvoir souverain et les fonctions publiques.

REVUE FRANÇAISE ET EXPLORATION. — *Juillet* — **Ed. Marbeau** : Le conflit franco-terre Neuvien. — **Ed. Marbeau** : Le partage politique de l'Afrique ; Anglais et Allemands à Zanzibar. — Les Français au Dahomey. — La question consulaire. — **A. Salaignac** : Les canadiens français. — La question des sources du Niger et la convention du 10 août 1889. — *Août.* — **Ed. Marbeau** : M. Ribot et l'Afrique. — **A. Salaignac** : Les visées américaines sur Haïti-Saint-Domingue. — La Belgique et le Congo. — Autour du lac Tchad ; la part de la France dans le Soudan. — **Rameau de Saint-Père** : Progression comparée des Anglais et des Français au Canada. — **Ed. Marbeau** : L'arrangement anglo-français du 5 août 1890. — *Septembre.* — La convention anglo-portugaise du 20 août 1890. — *Novembre.* — **L. Radiguet** : La question méditerranée. — **A. Goguyer** : L'antiesclavagisme anglais en Tunisie. — La paix au Dahomey. — Pourquoi l'Angleterre refuse Kassala à l'Italie. — Anglais et Portugais au Zambèze.

REVUE HISTORIQUE. — *Janvier.* — **G. Fagniez** : Richelieu et l'Allemagne (1624-1630). — **H. Hauser** : Antoine de Bourbon et l'Allemagne (1560-1561). — *Mars.* — **N. Karéiev** : Les causes de la chute de la Pologne. — **J. Havet** : Les couronnements des rois Hugues et Robert. Un document interpolé par Pierre Pithou. — **M. Perret** : L'ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne et d'Alain Chartier à Venise (1425). — **Ch. Kohler** : la conquête du Tessin par les Suisse (1500-1503).

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT. — *Janvier.* — **H. Lemonnier** : Questions d'histoire à propos de François Ier. — **G. Blondel** : Étude comparée sur le développement constitutionnel de la France et de l'Allemagne.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *17 janvier.* — **Alb. Malet** : Les origines de l'alliance franco-russe. — *21.* — **A. Vandal** : Napoléon Ier et la reine Louise de Prusse.

SCIENCE SOCIALE. — *Janvier.* — **R. Pinot** : Les mouvements révolutionnaires en Suisse ; l'ancienne aristocratie.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Novembre et décembre.* — **J. Ferrand** : L'éducation politique en France et à l'étranger.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — *Décembre.* — Les expéditions d'Irlande sous le Directoire.

Ancien diplomate (un). — L'esclavage en Afrique. In-18, VI-319 p. et carte. *Paris, Letouzey et Ané.*

Bardot, Pouzet et Breyton. — Mélanges carolingiens. In-8, VIII-165 p. *Paris, Leroux.*

Baudrillart (A.). — Philippe V et la Cour de France, d'après des documents inédits tirés des archives espagnoles de Simancas et d'Alcala de Hénarès et des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris. T. 2 : Philippe V et le duc d'Orléans. In-8, 615 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Binger (le capitaine). — Esclavage, Islamisme et Christianisme. In-8, 112 p. *Paris, Pigelet.*

Blanco (G.). — Limites guayaneses. La Epistola del presidente Guzmàn Blanco. In-18, 12 p. *Paris, P. Dupont.*

*** — Catalogue des actes de François Ier. T. 4 (7 mai 1539-30 décembre 1545). In-4, 792 p. *Paris, Imp. nationale.*

Chéruel (A.). — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'instruction publique, 1re série : Histoire politique.) T. 6 (Septembre 1653-juin 1655). In-4, XLV-771 p. *Paris, Imp. nationale.*

*** — Compte rendu des séances de la Chambre des députés, avec relevé des scrutins et indication des votes émis par chaque député. Table alphabétique de toutes les questions traitées à la Chambre. Cinquième législature. Session extraordinaire de 1890. In-8 à 2 col., p. XLI à LIV et p. 105 à 154. *Paris, Publication de la correspondance parlementaire.*

*** — Congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émigration et l'immigration, tenu à Paris, à l'Exposition universelle internationale de 1889, les 12, 13 et 14 août 1889. In-8, 143 p. *Paris, bibliothèque des Annales économiques.*

Boëlhius (S.). — L'histoire de la Révolution française. (3e livr.). *Copenhague*

Daniel (A.). — L'Année politique (17e année, 1890), avec un index raisonné, une table chronologique, des notes, des documents et des pièces justificatives. In-8, XI-289 p. *Paris, Charpentier.*

Delrosay (F.). — La question Louis XVII, simple mémento chronologique. In-16, 208 p. *Lyon, Guillard.*

Desjardins (A.). — Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime. Première partie : Histoire du droit commercial maritime jusqu'au XIXe siècle. Deuxième partie : Législation contemporaine. (Tableau du droit maritime en France et dans les colonies françaises et de toutes les législations maritimes). In-8, CCX-569 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Desjardins (M.). — Le traité maritime, le droit de visite et la conférence de Bruxelles. In-8, 73 p. *Paris, Marchal et Billard.*

*** — Documents relatifs au congrès libre anti-esclavagiste tenu à Paris les 21, 22 et 23 septembre 1890. In-8, 211 p. *Paris, Œuvre anti-esclavagiste.*

Du Fresne de Beaucourt (G.). — Histoire de Charles VII. T. 5 : le Roi victorieux (1449-1453). In-8, 480 p. *Paris, Picard.*

Féraud-Giraud (L. J. D.). — De l'extradition. Projet et notes présentés à la commission du comité du contentieux du ministère des Affaires étrangères. In-8, 146 p. *Aix, Makaire.*

Foucart (P.) et **J. Finot.** — La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802, ouvrage publié aux frais du département du Nord. T. 1er. In-8, XV-675 p. avec gravures. *Lille, Lefebvre-Ducrocq.*

Fournier (Dr Aug.). — Das Wissen der Gegenwart. LXXI. Napoleon I. Eine Biographie. III. Die Erhebung der Nationen und Napoleons Ende. In-8, VII-303 p. *Leipzig, Freytag.*

Funck-Brentano (F.). — Les Archives de la Bastille : la formation du dépôt. In-8, 14 p. *Dôle, Blind.*

Gallieni (Lieutenant-colonel). — Deux campagnes au Soudan français (1886-1888). Avec préface de M. Victor Duruy. In-8, VIII-639 p. avec 163 grav. 2 cartes et 1 plan. *Paris, Hachette.*

Halphen (E.). — Lettres inédites du roi Henri VI à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 2 janvier au 25 février 1602. Publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. In-8, 47 p. *Paris, Champion.*

Hazlitt (W.). — The life of Napoleon Buonaparte. 3 vol. in-8, *London, W.-W. Gibbings.*

Jaeglé (E.). — La Guerre franco-allemande de 1870-1871, décrite d'après l'ouvrage du grand état-major par Scheibert. Traduit sur la 2e édition allemande. Avec 44 plans. In-8, 625 p. *Paris, Hinrichsen.*

Klein (F.). — Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique. In-18, IV-423 p. *Paris, Poussielgue.*

*** — Langres et les mémoires de M. de

Metternich. Les alliés à Langres en 1814. In-12, 14 p. *Langres, Lepitre-Rigollot.*

Levasseur (E.). — La Population française. Histoire de la population avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIXe siècle, précédées d'une introduction sur la statistique. T. 2. In-8, 540 p. *Paris, Rousseau.*

Lavigerie (Mgr). — La guerre à l'esclavage. In-8, 36 p. *Paris, Gautier.*

Lorédan-Larcher. — Ancien Armorial équestre de la Toison-d'Or et de l'Europe au XVe siècle. Fac-similé contenant 942 écus, 74 figures équestres, en 114 planches chromotypographiées, reproduites et publiées pour la première fois, d'après le manuscrit 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal. In-f°, XXVI-292 p. *Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie.*

Malleson (Colonel). — Rulers of India, Duplex. In-12, pp. 188, *New-York, Macmillan et C°.*

Mariohal (P.). — Note sur le lieu de naissance de René II, duc de Lorraine. In-8, 8 p. *Nancy, Crépin-Leblond.*

Maugny (Comte de). — Souvenirs of the Second Empire; or, the last days of the Court of Napoleon. Portraits. In-8, VIII-248 p. *London, Dean and Son.*

Mavidal (J.) et **E. Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 1re série (1787 à 1799). T. 35 : du 11 novembre au 10 décembre 1791. In-8 à 2 col., 791 p. 2e série (1800 à 1860). T. 77 : du 27 mars au 29 novembre 1832. In-8 à 2 col., 808 p. *Paris, P. Dupont.*

Miles (R. Ch. Popham). — Correspondence on the French Revolution, 1789-1817, by William Augustus Miles. 2 vols. In-8, 912 p. *London, Longmans.*

Moranvillé (H.). — Remontrances de l'Université et de la ville de Paris à Charles VI sur le gouvernement du royaume. In-8, 23 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

*** — Nationalité. Déclarations. Acquisition et répudiation de la qualité de Français. In-8, 57 p. *Paris, Imprimerie nationale.*

Pardoe (Julia). — The life of Marie de Medicis, queen of France. New ed. 3 vols. In-8. *London, Bentley.*

Perry (T.-S.). — The court of the Empress Josephine by Imbert de St-Amand. In-12, 5+334 p. *New-York, Ch. Scribner's sons.*

P. H. X. — La politique française en Tunisie. Le Protectorat et ses origines (1854-1891). In-8, XI-496 p. *Paris, Plon Nourrit et Cie.*

Pillet (A.). — De l'ordre public, en droit international privé. In-8, 98 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Pradier-Fodéré (P.). — Traité de droit international public européen et américain suivant les progrès de la science et de la pratique contemporaines. T. V. (Bibliothèque internationale et diplomatique, XVII *bis*). In-8, 1171 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Pugliesi-Conti (P.). — La vérité sur l'ambassadeur Pozzo di Borgo. In-8, 23p. *Paris, Schlæber.*

Quesnay de Beaurepaire (A.). — La France moderne. De Wissembourg à Ingolstadt (1870-1871). Souvenirs d'un capitaine, prisonnier de guerre en Bavière. In-8, 313 p. *Paris, Firmin Didot.*

Rambaud (A.). — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères. IX. « Russie. » Avec une introduction et des notes. T. 2 (1749-89). In-8, 627 p. *Paris, F. Alcan.*

Rulhière (C. de). — Anecdotes sur le maréchal de Richelieu; précédées d'une notice par Eugène Asse. In 15, XIX-77 p. *Paris, Librairie des bibliophiles.*

Riedmatten (A. de). — Théorie générale de l'État, par Bluntschli. Traduit de l'allemand et précédé d'une préface. 3e éd. In-8, XXVIII-496 p. *Paris. Guillaumin.*

Schött (L.) — Léon Gambetta. Étude hist. (publications de la société des étudiants N. 102-108). *Copenhague.*

Sorel (A.). — Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges. In-4, 44 p. *Paris, Picard.*

Spuller (E.). — Histoire parlementaire de la seconde République, suivie d'une petite histoire du second Empire. In-18, XVI-380 p. *Paris, F. Alcan.*

Thevet (A.). — Jeanne d'Arc. Extrait de ses vrais portraits et vies des hommes illustres (1584), avec une note sur les armes de la Pucelle, par Pierre La-

néry d'Arc. In-8, 43 p. avec portrait. *Orléans, Herluison.*

*** — Trois régimes (république, empire, monarchie), par Talleyrand. In-8, 36 p. *Paris, Gautier.*

Tohl (L.). — La chute de Maximilien Robespierre. — Étude hist. sur la Révolution française. *Copenhague.*

Vandal (A.). — Napoléon et Alexandre Ier. L'Alliance russe sous le premier Empire. I : De Tilsit à Erfurt. In-8, XXIII-333 p. et portraits. *Paris, Plon, Nourrit.*

Viala (F.). — Contestation franco-hollandaise dans les Guyanes. In-8, 6 p. *Montpellier, Boehm.*

Welschinger (H.). — Jeanne d'Arc dans l'histoire et dans la poésie. In-8, 32 p. *Amiens, Delattre-Lenoel.*

Zeller (B.). — François II (1559-1560). Extraits de Louis Regnier de la Planche. In-16, 180 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Id. — La Réforme; la Cour sous Henri II; Paix de Cateau-Cambrésis (1525-1559). Extraits du Bourgeois de Paris, de Brantôme, de François de Rabutin, de Vieilleville, etc. In-16, 189 p. *Paris, Hachette et Cie.*

ALLEMAGNE

Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit, in deutscher Bearbeitung hrsg. v. G. H. Pertz, J. Grimm, K. Lachmann, L. Ranke, K. Ritter, W. Wattenbach. 88. Lfg. *Leipzig, Dyk.* — **W. Wattenbach. u. G. Grandaur**: Auszüge aus der grösseren Chronik d. Matthäus v. Paris. Nach der Ausg der Monumenta Gerbmaniae übers.

Geschichtsquellen der Prov. Sachsen u. angrenzender Gebiete. Hrsg. v. der histor. Commission der Prov. Sachsen. 18. Bd. *Halle a/S., Hendel.* — **K. Gillert**: Der Briefwechsel d. Conradus Mutianus. 2 Thle. in-4 Bd.

Historisches Jahrbuch. — *N° 1.* — **Zimmermann** : Die Caracteristik Cromwell's. — **Giesebrecht** : Fustel de Coulanges. — *N° 2.* — **Glassohroeder**: Quellenstudien zur Geschichte der Pæpste im XIV. Jahrh.

Historische Zeitschrift. — *66. 1.* — **Richard Roepell** : Zur Genesis der Verfassung Polens vom 3 mai 1791. — **Karl Wittich** : Magdeburg als Katholisches Marienburg. Eine Episode aus dem Dreissigjährigen Kriege. 2. Th. — Drei schreiben Gneisenau's aus dem Feldzuge von 1815. — *66. 2.* — **H. Forst** : Beiträge zur Geschichte der Maria Stuart.

Internaliomales Archiv f. Ethnographie. — *3. Bd. Suppl. 4.* — **M. Weber** : Ethnographische Notizen über Flores und Celebes.

Monumenta Germaniae historica. Inde ab anno D. usque ad annum MD ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Legum sectio II. Tomi II pars I. — **A. Boretius** et **V. V. Krause**: Capitularia regum Francorum denuo edd. Tomi II. pars I. — Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt. Tomi V pars I. Deutsche Croniken u. andere Gesehichtsbücher d. Mittelalters, hrsg. v. der Gesellschaft f. ältere deutsche Geschichtskunde. 5. Bd. 1. **J. Seemüller** : Ottokar's österreich. Reimchronik. Nach den Abschriften F. Lichtensteins. 1. Halbbd.

Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. Veranlasst u. unterstützt durch die k. Archiv-Verwaltg. *Leipzig, Hirzel. 43. u. 44. Bd.* — **P. Tschackert** : Urkundenbuch zur Reformationsgeschichte d. Herzogth. Preussen. 1. u. 2. Bd.

Stimmen aus Maria-Laach. — *N° 1.* — **B. Duhr** : Die Ehescheidung Napoleons nach neuen Documenten. — *N° 2.* — **B. Duhr** : Die Urtheile des Kaiserlichen Gesandten Stahremberg in Portugal u. das erste Jahr der Regierung Pombals — *N° 8.* — **O. Pfuelf** : Das Kolonialreich Englands u. seine jetzige Bedeutung.

Thüringisch-sæchsische Geschichtsbibliothek. — Begründet u. red. v. P. Mitzschke. 2. Bd. *Gotha, F. A. Perthes.* — **Franke** : Das Rote Buch v. Weimar. Zum erstenmale hrsg. u. erläutert.

Assmann (W.), **E Meyer** u. **L. Viereck**. — Handbuch der allgemeinen Geschichte. 2. Tl. Geschichte des Mittelalters von 375-1492. 3. Abt. Die beiden letzten Jahrhunderte d. Mittelalters: Deutschland, die Schweiz u. Italien. 1. Lfg. *Braunschweig, Vieweg u. Sohn.*

Bœhmer (J. F.). — Regesta imperii. I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918). Neu bearb. von Engelb. Mühlbacher. I. *Innsbruck, Wagner.* In-4, CIX-788 p.

Boyen (Herm. von). — Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls von F. Nippold. I. Der Zeitraum von

1771-1809. In-8, xxxviii-492 p. *Leipzig, Hirzel.*

Brie (S.). — Die Fortschritte des Völkerrechts seit dem Wiener Congress. Rede. *Breslau, Schletter.*

*** — Diplomaten-Klatsch. Ein Beitrag zur geheimen Geschichte der letzten zwanzig Jahre. *Berlin, Eckstein Nachf.*

Hahn (L.). — Fürst Bismarck. Sein politisches Leben u. Wirken, urkundlich in Thatsachen u d. Fürsten eigenen Kundgebgn. dargestellt. Fortgeführt v. C. Wipperman. 5. (Schluss-) Bd. 1885-1890 bis zum Rücktritt d. Fürsten. *Berlin, Hertz.*

Hirschfeld (L. v.).— Friedrich Franz II., Grossherzog v. Mecklenburg-Schwerin, u. seine Vorgänger. Nach Staatsakten, Tagebüchern u. Korrespondenzen. 2 Bde. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Hüffer (H.). — Die Kabinetsregierung in Preussen u. Johann Wilhelm Lombard. Ein Beitrag zur Geschichte d. preuss. Staates vornehmlich in den J. 1797-1810. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Hülsen (H. V.). — Unter Friedrich dem Grossen. Aus den Memoiren d. Aeltervaters 1752-1773. *Berlin, Gebr. Paetel.*

Jahnke (H.). — Fürst Bismarck. Sein Leben u. Wirken. illustr. *Berlin, Kittel.*

Jastrow (J.). — Jahresberichte der Geschichtswissenschaft. X (1887). In-8. xvi-211, 310 et 432 p. *Berlin, Gaertner.*

Kneisel (B.). — Die Weltgeschichte ein Zufall ? Ein Wort an die Gebildeten d. deutschen Volkes. *Berlin, Weidmann.*

Laband (P.). — Das Staatsrecht d. Deutschen Reiches. 2. Aufl. 2. Bd. 2. Abth. *Freiburg i/B, J. C. B. Mohr.*

*** — Lichtstrahlen aus Bismarcks Reden, Briefen u. Gesprächen. *Berlin, Eckstein Nachf.*

*** — L'Art de régner : par Frédéric II dit le Grand, roi de Prusse. In-8, 40 p. *Le Havre, imp. de la Soc. des anciens courtiers...*

Meister (A.). — Die Hohenstaufen im Elsass. Mit besond. Berücksicht. d. Reichsbesitzes u. d. Familiengutes derselben im Elsass 1079-1255. *Strassburg, Trübner.*

Perrin (Prof. Marshall L.). — The founding of the German Empire by William I, by H. von Sybel. Vol. I. In-8, 8 + 492 p. *New-York, T. Y. Crowell.*

Pohler (J.). — Bibliotheca historico-militaris. Systematische Uebersicht der Erscheingn. aller Sprachen auf dem Gebiete der Geschichte der Kriege u. Kriegswissenschaft seit Erfindg. der Buchdruckerkunst bis zum Schluss d. J. 1880. 2. Bd.

Id. — Die Litteratur der wichtigsten preussischen u. deutschen Kriege d. XIX. Jahrh. Systematische Uebersicht der vom Beginn dieser Kriege bis zum Schluss d. J. 1880 üb. dieselben erschienenen Werke. *Cassel, Kessler.*

Richter (F.). — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Ergänzungsheft V. Der Luxemburger Erbfolgestreit in den J. 1438-1443. Beiträge zur Geschichte Johanns II. von Hennegau-Holland. In-8, 164 p. *Trier, Lintz.*

Rogge (B.). — Das Buch v. den preussischen Königen. *Hannover, C. Meyer.*

Salamitto (G.). — L'opera di Bismarck. In-8, 27 p. *Mondovi, Issoglio*

Taylor (Lucy). — Fritz of Prussia, Germany's second emperor. In-8, 512 p. *London, Nelsons.*

Villecin (Cel de). — Le dernier trône des Guelfes. La reine d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne ; une excursion dans le duché de Brunswick ; les Guelfes. In-8, 96 p. *Paris, Baudry.*

Weber (Dr. Ottocar). — Der Friede von Utrecht-Verhandlungen zwischen England, Frankreich, dem Kaiser und den Generalstaaten, 1710-1713. In-8, 485 p. *Gotha, F. A. Perthes.*

Weskamp (A). — Das Heer der Liga in Westfalen zur Abwehr des Grafen v. Mansfeld u. d. Herzogs Christian v. Braunschweig [1622-28]. *Munster i/W., Regensberg.*

Zographos (G. Christaki). — Éléments de droit international public par Frantz de Holtzendorff, professeur à l'Université de Munich. Traduit de l'allemand. In-8, 217 p. *Paris, Rousseau.*

AUTRICHE

CODEX DIPLOMATICUS ET EPISTOLARIS MORAVIAE. — Urkunden-Sammlg zur Geschichte Mæhrens, hrsg. v. V. Brandl. 12. Bd. Vom J. 1391-1399. *Brün, Winiker.*

FONTES RERUM AUSTRIACARUM — Oesterreichische Geschichtsquellen. Hrsg. v. der histor. Commission der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien. 2. Abth. Diplomataria et acta. 45. Bd. 1. Hälfte. *Wien, Tempski.* — O. v. **Zingerle** : Meinhards II. Urbare der Grafschaft Tirol.

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS FÜR OESTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — *N° 4.* — **H. von. Voltelini** : Maximilian I. und die Kaiserkrone in 1518.

Bachfeld (G.). — Die Mongolen in Polen, Schlesien, Böhmen und Mähren. Ein Beitrag zur Geschichte des grossen Mongolensturmes im Jahre 1241. In-8, v-79 p. *Innsbruck, Wagner.*

Bidermann (Herm. Ign.). — Geschichte der österreichischen Gesammt-Staats-Idee. 1526-1804. Vol. II (1705-1740). In-8, XI-361 p. *Innsbruck, Wagner.*

Dehn (P.). — Deutschland nach Osten ! II. Oesterreich-Ungarn in reichsdeutschem Licht. 1. Thl. : Politische u. soziale Verhältnisse. *München, Franz' Verl.*

Dembinski (B.). — Rzym i Europa przed rozpoczeciem trzeciego okresu soboru Trydenckiego. Czesc I. (Rome et l'Europe à la veille de la troisième période du Concile de Trente). 1re p. In-8, 264 p. *Cracovie.*

*** — Graf Julius Szapary an der Spitze Ungarns. Ein Lebens-u. Charakterbild. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Ketrzynski (W.). — Studyja nad dokumentami XII wieku (die polnischen Urkunden des XII. Jahrhunderts).

Kneebusch (Dr). — Die Politik König Wenzels, soweit sie mit dem Frankfurter September-Reichstage 1379 in Verbindung steht. In-4, 27 p. *Dortmund Köppen.*

Krzyzanowski (St.). — Dyplomy i kancelaryja Przemyslawa II. Stutdyjum z dyplomatyki polskiej XIII wieku (das Urkundenwesen und die Kanzlei Przemyslaw's II. von Grosspolen. Eine Studie aus dem Gebiete der polnischen Diplomatik des XIII. Jarhunderts.

Schwarz (W. E.). — Briefe und Akten zur Geschichte Maximilians II. Erster Theil. Der Briefwechsel des Kaisers Maximilian II. mit Papst Pius V. In-8, XVI-208 p. *Paderborn, Bonifacius-Druckerei.*

*** — Scriptores rerum polonicarum. Tom. XIV. Historici diarii domus professae S. J. ad S. Barbaram Cracoviae annos XI (1609-1619). In-8, XV-366 p. *Krakau, Friedlein.*

Tkalcic (J. B.). — Monumenta historica liberae regiae civitatis Zagrabiae, metropolis regni Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae. Vol. I. [Diplomata : 1093-1399). In-8, VICCXIX-519 p. *Agram, Actien-Buchdruckerei.*

*** — Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe [Dispacci di Germania], I. In-8, XXVII-760 p. *Wien, Tempsky.*

Vigneron (l'abbé L.). — Autriche, Croatie, Hongrie. Entre les Alpes et les Carpathes. In-18, 321 p. *Paris, Delhomme et Briguet.*

BELGIQUE

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE BELGIQUE. — *N° 3.* — **A. Gallet-Miry** : L'administration provinciale en Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne. — Une lettre de Marie de Bourgogne au parlement de Malines.

PRÉCIS HISTORIQUES. — *Novembre.* — Protestation de l'épiscopat brésilien. — **A. Lallemand** : Mission belge du Bengale occidental. — *Décembre.* — **A. d'Avril** : Les Eglises d'orient ; tableau des hiérarchies orientales.

REVUE DE BELGIQUE. — *Octobre.* — Doellinger : La justification des Templiers.

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *N° 5.* — **A. Hartmann** : De la compétence des tribunaux dans les procès contre les États et souverains étrangers. — **Ernest Lehr** : De quelques modifications à apporter à l'organisation du corps consulaire et de la création d'agents commerciaux. — **Th. Barclay** : Le droit de visite, le trafic des esclaves et la conférence antiesclavagiste de Bruxelles. — *N° 6.* — **P. Pradier-Fodéré** : La question de l'arbitrage devant la conférence internationale américaine de Washington. — **F. H. Geffcken** : Le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890. — **Ed. Engelhardt** : La conférence de Bruxelles de 1890 et la traite maritime. Mémoire. — *1891. 1.* — **Paternostro** : La révision des traités avec le Japon au point de vue du droit international. — **Rolin-Jaequemyns** : Chronique des arbitrages internationaux. États-Unis d'Amérique et Venezuela. France et Pays-Bas.

REVUE GÉNÉRALE. — *Octobre.* — **Ch. Woeste** : De la possibilité d'une alliance franco-allemande.

Daris (Joseph). — Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle. In-8, XXXIV-761 p. *Liége, Demarteau.*

Delplace (Le R. P. L.). — Joseph II et la Révolution brabançonne. In-8, 200 p. *Bruges, Beyaert-Storie.*

Felsenhart (J.). — Etudes historiques sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Relations de la province de Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens (1716-1744). 4 fasc. In-8, 83, 56, 102 et 88 p. *Arlon, Brück.*

Namèche (A.-J.). — Cours d'histoire nationale. 6e partie. Période autrichienne. Tome XXVI. In-8, 396 p. *Louvain, C. Fonteyn.*

CHILI

Barros Arana (D.). — Historia general de Chile. T. X. In-4, 646 p. *Santiago de Chile, R. Jover.*

DANEMARK

Anker (P.). — Tordenskjold. Étude sur l'histoire maritime du Danemark et de la Suède. *Copenhague.*

Arenstorff (J. v.). — Les généraux C. et Fr. v. Arenstorff. *Copenhague.*

Blangstrup (Ch.). — J. F. Struensée, premier ministre de S. M. le roi Christian VII. 1770-72. *Copenhague.*

Id. — Le roi Christian VII et la reine Caroline Mathilde. *Copenhague.*

Brunen (C.). L'histoire de Copenhague. (2e vol.). *Copenhague.*

Ersler (K.). — Documents relatifs à l'histoire du Sénat de Danemark, pendant le règne de Christian IV (3e vol.). *Copenhague.*

Hjert-Lorenzen (A.) et **A. Thiset**. — Les annales de la noblesse danoise. (7e année). *Copenhague.*

Larsen (A.). — Histoire de la guerre de Valmar 1611-13.—Étude sur l'histoire du Danemark et de la Suède. *Copenhague.*

Lind (H.). — Christian IV, roi de Danemark et de Norvège, et son temps. *Copenhague.*

Lûnd (T.). — Histoire du Danemark et de la Norvège pendant le XVIe siècle. (10e vol.). *Copenhague.*

Lûsberg Bering (H.). — Christian IV, roi de Danemark et de Norvège. (1-4 livr.) *Copenhague.*

Marmier (X.). — Lettres sur le Nord (Danemark, Suède, Norvège, Laponie, Spitzberg) ; 6e *éd.* In-18, x-470 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Meidell (F.). — Histoire de la famille de Bille. (2e vol.). *Copenhague.*

Müller (L.). — L'histoire du Danemark et de la Norvège sous le régime féodal. *Copenhague.*

Sidgwick (Ch. S.). — The Story of Denmark. In-8, 314 p. *London, Revingtons.*

Sœrensen (L.).— La correspondance de Frédéric VI avec les chefs politiques de la Norvège. *Copenhague.*

Thrige (S. B.). L'histoire du Danemark pendant le XIXe siècle. (17e livr.).

Weitemeyer (H.). — Denmark : Its history and topography, language, literature, fine arts, social life and finance. With map. In-8, 350. p. *London, Heineman.*

ESPAGNE

Boletin de la real academia de la historia. — *Octobre.* — **A. Strindberg** : Relations de la Suède avec l'Espagne et le Portugal jusqu'à la fin du xvi siècle.

La espana moderna. — *Juin.* — **A. Canovas del Castillo** : La democracia en Europa y America (fin). — *Juillet.* — **C. Fernandez Duro** : Hollandeses en América, viaje de circunnavegacion de Oliverio van Noort y su derrota en Manila. — *Août.* — **C. Fernandez Duro** : Holandeses en América : expedicion del almirante Cordis al Pacifico.

Revista la espana regional. — *Mai.* — **S. Cabeza y Léon** : El regionalismo y la federacion. — **C. Riembau** : La politica idealista y la politica experimental. — **J. Brunet y Bellet** : Errores de la historia nacional ; los Fenicios y su pretendida colonizacion é influencia en Espana (fin). — *Juin.* — **C. Riembau** : Revista politica y commercial de las republicas hispano-americanas. — *Août.* — **Eug Bordas** : La politica colonial en Filipinas.

Blanco Herrero (M.). — Politica de Espana en Ultramar. in-4, 674 p. *Madrid, G. Pérez.*

∴ — Colección de documentos inéditos para la Historia de Espana. Tomo XCVII. In-4, 525 p. *Madrid, Murillo.*

∴ — Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y

organizacion de las antiguas posesiones espanolas de Ultramar. Tomo V. De los documentos legislativos, con una introduccion por D. Antonio Maria Fabie. Tomo I. In-4, CXXIX-359 p. *Madrid, Murillo.*

∴ — Colección legislativa de Espana (continuacion de la Coleccion de decretos). Primer semestre de 1889. Tomo CXLII. Primera parte. In-4, 784 p. *Madrid, impr. del Ministerio de Gracia y Justicia.*

Lafuente (M.). — Historia general de Espana, desde los tiempos primitivos Tomo XXIII. In-4, 441 p. *Barcelona, Montaner y Simon.*

∴ — Memorias de las misiones de Fernando Poo y sus dependencias. In-8, 102 p. *Madrid, A. Pérez, Dubrull.*

Morel-Fatio (A.). — Études sur l'Espagne ; 2e série. (Grands d'Espagne et petits princes allemands au XVIIIe siècle, d'après la correspondance inédite du comte de Fernand Nuñez avec le prince Emmanuel de Salm et la duchesse de Béjar.). In-8, XIV-455 p. *Paris, Bouillon.*

Moret (P. J. de). — Anales del reino de Navarra. Tomo II. In-4, 409 p. *Tolosa, Eusebio López.*

Olivart (M. de). — Colección de los tratados, convenios y documentos y internacionales, celebrados por nuestros Gobiernos con los Estados extranjeros desde el reinado de Doña Isabel II hasta nuestros dias. Tomo I (1834-1848) In-4, XXIII-429 p. *Madrid, « El Progreso editorial. »*

Olivié (M.). — Aspiraciones nacionales de España. Primera parte : Gibraltar. In-4, 76 p. *Vigo, imp. de « El Independiente.*

Prescott (W. H.). — History of the Reign of Charles the Fifth. (Excelsior Series.) 2 vols. In-8, *London, Routledge.*

— **Id.** — History of the Reign of Ferdinand and Isabella. (Excelsior Series.) 3 vols. In-8, *London, Routledge.*

Id.— History of the Reign of Philip the Second. (Excelsior Series.) 3 vols. In-8, *London, Routledge.*

Rubsam (Dr Jos.). — Johann Baptista von Taxis, ein Staatsmann und Militär unter Philip II. und Philipp III. (1530-1610). In-8, XLVIII-258 p. *Freiburg i/B., Herder.*

Van Arenbergh (E.).— Charles-Quint. 2 vol. In-8. T. 1er, III-198 p. et gravures, T 2, 214 p. et gravures. *Lille, lib. de la Société de Saint-Augustin.*

ÉTATS-UNIS

AMERICAN QUARTERLY REVIEW. — *Janvier.* — **R. James F. Longhlin** : The origin of the great schism of the west. — **Mgr Schroeder** : Cardinal Lavigerie and the french republic.

∴ — American Historical Association Papers. Vol. 4, Pt. 4. In-8, 210 p., *New York, G. P. Putnam's Sons.*

Bancroft (Hubert Howe). — History of the Pacific States of North America, Vol. 34. In-8, 808 p. *San Francisco, The History Co.*

Brown (A.). — The genesis of the United States. 2 vols. In-8, *London, Heinemann.*

Doniol (H.). — Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Corresponndance diplomatique et documents. T. 4. In-4, XII-722 p. avec portraits et fac-similé hors texte. *Paris, Picard.*

Cady (Annie Cole). — Worthington's history of the United States. In-12, 399 p. *New York, Worthington Co.*

Condit (Rev. U. W.). — History of Eastern Pennsylvania from revolutionary times to the present. In-8, 500 p. *Easton, U. W. Co.*

Holden (Warren). — Discovery of America. In-12, 27 p. *Philadelphia, F. B. Lippincott Co.*

Johnston (Alex.). — History of American politics. New ed. In-16, *New York, Henry Holt and Co.*

Id. — Shorter history of the United States. In-12, *New York, Henry Holt and Co*

Rosengarten (J. G.). — The German soldier in the wars of the United States. In-12, *Philadelphia, J. B. Lippincott Co.*

Thwaites (Reuben Gold). — The story of Wiscons in. « Story of the States » series. In-12, 389 p. *Boston. D. Lothrop Co.*

GRANDE-BRETAGNE

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — *Calendars.* **Pasoual de Gayangos** : Calendar of

Letters, Despatches and State Papers relating to the negotiations between England and Spain. Preserved in the Archives at Simancas, Vienna, Brussels and elsewhere. Vol. 4. Part 1. Henry VIII. 1538-42.— A descriptive catalogue of Ancient Deeds in the Public Record Office. Prepared under the superintendence of the Deputy Keeper of the Records. Vol. 1. — *Chronicles.* — **John Roche Dasent** : Acts of the privy council of England. New series. Vol. 2. A. D. 1547-50.

NINETEENTH CENTURY. — *Octobre.* — **H. A. Blake** : The awakening of Jamaica. — **P. Crouch** : Dahomey and the French. — **Malcolm** : An Armenian's Cry for Armenia. — **Barry** : The loyalty of the Colonies.

An English Premier. — The decline and fall of the British Empire. In-12, 436 p. *New-York, Minerva Pub. C°.*

Beaufort (W.-H. de). Olivier Cromwell. Een historische studie. In-8, 60 p. *Amsterdam, Priem.*

Bekker (E.). — Elisabeth u. Leicester. Beiträge zur Geschichte Englands in den J. 1560 bis 1562. *Giessen, Ricker.*

Blyden (E.-W.). — The African problem, and other discourses. Delivered in America in 1890. In-12, 102. *London, Whittingham.*

Brewster (F. Carroll). — Desraeli in outline : Being a biography of the right Hon. Benjamin Disraeli, Earl of Beaconsfield, etc. An abridgment of all his novels, containing lists of principal characters, plots, remarkable passages, criticisms, etc. With full index. In-8, 380 p. *London, Cassell.*

Clark Russell (W.). — Nelson's Words and Deeds. A selection from the dispatches and correspondence of Horatio Nelson. In-8, 224 p. *London, Low.*

Froude (J.-A.). — The Earl of Beaconsfield. In-8. *New-York, Harper and Bros.*

Gordon (J.). — A Diplomat's diary. In-8, 252 p. *London, Routledge.*

Gribayedoff (Valerian). — The French invasion of Ireland in 1808 : Leaves of an heroic endeavour and a lost opportunity to throw off England's yoke. With a map and numerous illusts. In-8, 192 p. *New-York, Somerby.*

Harvey (Rev. M.). — A short history of Newfoundland : England's oldest colony, 2nd ed., Map. In-8, VIII-88 p. *London, W. Collins.*

Holland (C.). — Gleanings from a ministry of 50 years. In-8. *London, E. Stock.*

Kervyn de Lettenhove (Baron). Marie Stuart. L'Œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587). 2 vol. In-8. T. 1er, VII-464 p. t. 2, 540 p. *Paris, Perrin.*

Lathom-Browne (G.). — The public and private life of Horatio, Viscount Nelson, as told by himself, his comrades and his friends. In-8, XXXI-472. *London, T. Fisher Unwin.*

Le Strange (Guy). — Correspondence of Princess Lieven and Earl Grey. Vol. 3, 1834-1841. In-8, 370 p. *London, Bentley.*

Lynds E. Jones. — Tabular views of universal history. A series of chronological tables, presenting in parallel columns a record of the more noteworthy events in the history of the World from the earliest times down to 1890, and continued to date. In-8, 212 p. *London, G. P. Putnam's Sons.*

Mahé de La Bourdonnais (Le comte A.). — Un Français en Birmanie. Notes de voyage. 4e éd. Avec une nouvelle carte de la Birmanie. In-16, IV-324 p. *Paris, Jeandé.*

Malleson (Colonel). — The Indian mutiny of 1857. With portrait and plans. In-8, XIV-421 p. *London, Sceley.*

Montefiore (Sir M. and lady). — Diaries comprising their life and work as recorded in their diaries from 1812 to 1883; with the addresses and speeches of Sir Moses, his correspondence with Ambassadors, Ministers, and Representatives of Public Bodies, anecdotes and incidents referring to men of his time as relating by himself. In-8, 770 p. *London, Griffith.*

Politikos. — Sovereigns and courts of Europe. With portraits. In-8 X-440 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Sergeant (Lewis). — The Government handbock : A record of the forms and method of government in Great Britain, her colonies and foreign countries. 3rd. ed. In-8, 530 p. *London, T. Fisher Unwin.*

Timmis (J.-A.). — Chronological, historical and heraldic charts of the Royal House of England, from King Egbert to the present time. In-fol. *London, H. Sotheran.*

CANADA

Canada-Français. — *Novembre.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada; de 1840 à 1850 (suite). — **Ch. des Ecorres** : Le Canada en France. — **B. Sulte** : Le pays des grands lacs au xviie siècle. — Documents inédits sur l'Acadie.

Revue canadienne. — *Novembre.* — Les Indiens en France. — Les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

*** — Publications de la Section historique de l'Institut g. de Luxembourg [ci-devant « société archéologique du grand-duché »]. Vol. XI. In-8, lxxiii-435 p. *Luxembourg, Bück.*

GRÈCE

Hertzberg (G.-F.). — Histoire de la Grèce sous la domination des Romains Trad. de l'allemand. T. III. L'Université d'Athènes, par P. P. Huschard, avec un index général pour les trois volumes, par M. F. Ortmans. In-8, ii-630. *Paris, Leroux.*

HAITI

Roche-Grellier. — Haïti : son passé, son avenir. In-8, 158 p. *Paris, Rousseau.*

ITALIE

(*par M. C. Merkel*)

Archivio storico italiano. — S. V, t. VI, disp. 6, 1890. **Claretta** (Gaudenzio).— L'imperatore Giuseppe II a Torino, nel giugno del 1769. Memorie aneddotiche. — **Sanesi** (G. B.). : Il generalissimo Buonaparte a Firenze (29 giugno 1796).

Archivio storico per le provincie napoletane. — T. XV, fasc. 4, 1890. — **Barone** (Ni. : Notizie storiche raccolte dai registri Curiæ della Cancelleria Aragonese (anni 1499-1501).

Atti della societa di Archeologia e belle Arti per la provincia di Torino. — V. V, fasc. 4e, 1890. — **Claretta** (Gaudenzio): L'edificazione della cittadella di Torino (1564-73).

Revue internationale. — *Novembre et décembre.* — **F. H. Geffcken** : Les colonies et la politique coloniale de l'Angleterre. — **Un Italien** : M. Crispi, sa vie, son caractère, sa politique (suite). — *Décembre et janvier.* — **X**: L'ère Bismarckienne.

Rivista storica italiana. — T. vii, fasc. 4e, 1890. — **Ferrai** (L. A,): Enrico vii di Lussemburgo e la repubblica veneta.

Carbone (An.). — Monografia storica della augusta e gloriosa casa di Savoia. Vallo della Lucania, *Ferolla*, 1890, 8°, pp. 88.

Corazzini (Gius Odoardo) — Sommario di storia Fiorentina: conferenze dette nelle nuole fiorentine del popolo gli anni 1889 e 1890. *Firenze, Sansoni,* in-8°, viii-482.

Gherardi (Aless.). — Le consulte della repubblica fiorentina per la prima volta pubblicate. Fasc. xiii-xvii. *Firenze, Sansoni*, 1890, in-4° pp. 1-152, 481-527.

Helfert (Frhr. v.). — 1814. Ausgang der französischen Herrschaft in Ober-Italien u. Brescia-Mailänder Militär-Verschwörung. *Wien, Tempsky.*

Hostzschansky u. M. Perlbach. — Lombardische Urkunden d. 11 Jahrh. aus der Sammlung Morbio auf der königl. Universitätsbibliothek zu Halle. *Halle a/S., Niemeyer.*

Locascio (Fr.)— La fallita italica ribellione del 1848 e la invasione piemontese in Sicilia nel 1860: storia contemporanea. Vol. ii, disp. 9, *Palermo, typ. il Guttemberg*, 1890, in-8°, pp. 193-256.

Massaja (Gugl.). — I miei trentacinque anni di missione nell' alta Etiopia: memorie storiche illustrate da incisioni e carte geografiche. Vol. viii, *Roma-Milano*, 1890, in-4° fig., pp. 221.

Molineri (Guis. Ces.). — Storia d'Italia dal 1814 ai nostri giorni : continuazione al sommario della storia d'Italia di Cesare Balbo. *Torino, Unione tipografico-editrice*, in-16°, pp. xxii-491.

Mortillaro (Vincent). — Légendes historiques siciliennes du XIII au XIXe siècle, traduites en français par Rosalie et Antoinette Mortillaro Musso. *Palermo, tip, de statuto*, 1890, in-8°, pp. 470.

Mounteney Jephson (A, J.). — Emin Pascià, capitano Casati e la ribellione all'Equatoria : storia di nove mesi di prigionia e d'avventure nell' ultima delle provincie del Sudan, colla revisione e cooperazione di Henry M. Stanley. Traduzione di Adolfo Massoni, autorizzata dall' autore e perfettamente conforme all' originale inglese. Volume supplementare all' Africa tenebrosa di Stanley. *Milano, Treves*, in-8°, pp. XXVIII-395.

Pasquale Fiore. — Le Droit international privé, ou Principe pour résoudre les conflits entre les lois civiles, commerciales, judiciaires, pénales, des différents États; 2e éd., trad. par Charles Antoine, Lois civiles. T. 2. In-8°, 648 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

Pisani (P). — Les possessions vénitiennes de Dalmatie, du XVIe au XVIIIe siècle ; *Paris, 4, rue Antoine-Dubois.*

Sansone (Alf.). — Gli avvenimenti del 1837 in Sicilia, con documenti e carteggi inediti. *Palermo, tip. d. statuto*, 1890, in-8°, pp. XI-402.

Sanuto (Marino). — Diari. T. XVIII-XXX fasc. 133-34. *Venezia, Visentini*, 1890, 4°, pp. 1-288, 673-78, 689-718, 721-68.

Schynse (P. Aug.). — Con Stanley ed Emin Pascià attraverso l'Africa orientale : giornale di viaggio pubblicato da Carlo Hespers. Versione sulla prima edizione tedesca per G. Oberosler, preceduta da un cenno biografico sull' autore illustrata coi ritratti dell' autore, di Stanley, Emin Pascià e Casati, con una pianta topografica e con altre incisioni fuori testo. *Milano, Vallardi*, in-8°, pp. 169.

Villa (Tomm.). — Il generale Carlo Felice Nicolis di Robilant : discorso commemorativo. *Torino, Roux*, 1890, in-8°, pp. 57.

Villari (P.). — Saggi storici e critici. *Bologna, Zanichelli*, 1890, in-16°, pp. IV-528.

JAPON

Nitobe (Inaro Ota). — The intercourse between the United States and Japon : an historical sketch. In-8, X-194 p. *Baltimore, John Hopkins Press.*

MEXIQUE

Prida y Artega (F. de). — Le Mexique tel qu'il est aujourd'hui. In-8° XV-380 p. *Paris, Savine.*

PAYS-BAS

Namèche (Mgr A.-J.). — Guillaume le Taciture, prince d'Orange, et la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle. In-8°, 252 et 240 p. *Louvain, C. Fonteyn.*

PÉROU

Prescott (W. H.) History of the Conquest of Peru (Excelsior Series). 3 vols. In-8. *London, Routledge.*

PORTUGAL

Ternant (V. de). — Les colonies portugaises. In-8°, 67 p. *Paris, Société des études coloniales et maritimes.*

Towle (Georges W.). — Vasco de Gama : His voyages and adventures (Heroes of history). In-8, 186 p. *London, Nelsons.*

Vézelay (R. de). — Le Portugal politique. In 8°, 154 p. *Paris, Dentu.*

RUSSIE

Russische Revue. — *N° 2.* — **J. Haller** : L'avènement au trône de l'impératrice Catherine I.

Edwards (H. S.). — The Romanoffs, Tsars of Moscow and Emperors of Russia. In-8, 366 p. *London, W. H. Allen.*

Hamley (General Sir Ed.). — The war in the Crimea. With portraits and plans. Events of our own times. In-8, 312 p. *London, Seeley.*

Kibrizli-Zadé (Major) [Osman-Bey]. — Les Russes en 1877-78 (guerre d'Orient). In-8, III-229 p. *Berlin, F. Luckhardt.*

Losen (H. von). — Russlands Dichten u. Trachten, Deutschlands Lage u. Aufgabe. Hierzu als Anh.: Der neue Rhein u. Afrika. *Leipzig, O. Wigand.*

Schlossberger (Dr. Aug. von). Prinz Karl von Wurtemberg, Kaiserl. russischer Generallieutenant, geb. 1770, gest. 1791. Nach Briefen des Prinzen Karl und seiner Eltern. In-8, XVI-244 p. *Stuttgart, Kohlhammer.*

SAINT-SIÈGE

ACTA ET DECRETA SACRORUM CONCILIORUM RECENTIORUM. — Collectio Lacensis. Auctoribus presbyteriis S. J. e domo B. V. M. sine labe conceptae ad Lacum. Tom. VII. 4. *Freiburg i/B., Herder.* ⁂ — Acta et decreta sacrosancti oecumenici concilii Vaticani. Accedunt permulta alia documenta ad concilium ejusque historiam spectantia.

Berger (Élie). — Les registres d'Innocent IV. Recueil des Bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale, 9e fascicule. Feuilles 1 à 19, p. 1 à 152. In-4° à 2 col., 152 p. *Paris, Thorin.*

Herzog (J. J.). Abriss der gesamten Kirchengeschichte. 2. Auff., besorgt v. G. Koffmane. 1 Bd. 2. Abtlg.: Die römisch-katholische Kirche d. Mittelalters. *Erlangen, Besold.*

Robert (Ulysse). — Bullaire du pape Calixte II (1119-1124). Essai de restitution. 2 vol. In-8. T. 1er (1119-1122, c-403 p. et planches: t. 2 (1122-1124), 530 p. *Paris, Picard.*

Saegmüller (J. B.). — Pie Papstwahlen u. die Staaten von 1447-1555 [Nikolaus V. bis Paul IV]. Eine kirchenrechtlich-histor. Untersuchg. üb. den Anfang d. staatl. Rechtes der Exklusive in der Papstwahl. *Tübingen, Laupp.*

SUÈDE

Fletcher (C. R. L.). — Gustavus Adolphus and the struggle of Protestantism for existence. With portraits, maps, etc. (Heroes of the Nations). XVIII-316 p. *London, G. P. Putnam's Sons.*

SUISSE

Baumgartner (G. J. u. A.). — Geschichte d. schweitzerischen Freistaates u. Kantons St-Gallen, mit besond. Beziehg. auf Entsthehung, Wirksamkeit und Untergang d. fürstlichen Stiftes St-Gallen. 3. Band. Geschichte des Kantons St-Gallen von 1830 bis 1850. *Einsiedeln, Benziger.*

Meisterhans (K). — Aelteste Geschichte des Kantons Solothurn bis zum J. 687. In-8, XII-171 p. *Solothurn, Theod. Petri.*

Vermeil de Conchard. — Intervention française en Suisse (1798). In-8, 12 p. *Paris, Baudoin.*

TURQUIE

Cahu (T.). — Des Batignolles au Bosphore (Vienne, Buda-Pesth, Belgrade, Nisch, Pirot, Sophia, Philippopoli, Andrinople, Constantinople, Varna, Roustouck, Guirgewo, Bucharest). In-18, 383 p. avec grav. *Paris, Dentu.*

Hamard (l'abbé). — Par delà l'Adriatique et les Balkans. Autriche méridionale, Serbie, Bulgarie, Turquie et Grèce. In-8, VIII-402 p. avec grav. *Paris, Delhomme et Briguet.*

X*.** — Rome et l'Arménie depuis le commencement du IVe siècle jusqu'à l'émancipation des catholiques arméniens en 1830. In-8, 201 p. *Mesnil, Firmin-Didot.*

Vaujany (H. de). — État présent de la Turquie. La question arménienne. In-18, 432 p. *Paris, Savine.*

Le Gérant : E. JAMIN.

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GENÉRALE DU 6 JUIN 1891

Messieurs,

Malgré l'heure avancée et la peine que j'aurai sans doute, après les communications intéressantes que vous venez d'entendre, à retenir encore votre attention, vous me permettrez pourtant de vous demander un peu de patience pour de courtes communications que je ne puis me dispenser de vous faire. M. le secrétaire général a déploré, en des termes trop justes et trop bien sentis pour que vous ne vous y soyez pas tous associés, les pertes sensibles que nous avons faites pendant l'année qui vient de s'écouler. Je ne dois pas vous laisser sous cette impression pénible et j'ai réclamé le droit de vous entretenir aussi, avant de nous séparer, de nos acquisitions et de nos progrès.

Je ne puis oublier que c'est il y a quatre ans à peine que j'ai été pour la première fois, dans cette enceinte même, appelé à l'honneur de présider cette assemblée ; elle ne comptait alors qu'un nombre très restreint d'adhérents. C'est par centaines aujourd'hui que figurent sur ses listes des noms dont la qualité l'emporte encore sur la quantité. Le chiffre dans le courant de l'année s'est augmenté encore de plus de cinquante recrues, venues de toutes les capitales d'Europe. Vous vous joindrez à moi pour souhaiter la bienvenue à ces nouveaux collaborateurs et remercier les anciens de leur fidélité.

J'adresserai aussi en votre nom une expression de reconnais-

sance toute particulière à ceux qui ont bien voulu, en nous confiant d'intéressants travaux, contribuer à soutenir et à accroître l'intérêt de notre Revue trimestrielle. Je voudrais les citer tous comme le mérite de chacun l'exigerait. Dans l'impossibilité de leur rendre cette justice, je me bornerai à rappeler ceux qui se distinguent d'eux-mêmes par la dimension de leurs écrits et l'importance exceptionnelle du sujet qu'ils ont traité. Comment ne pas signaler à ce titre les deux articles que M. le baron d'Avril a consacrés à nous faire connaître le résultat des délibérations de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles ? Nulle part, les questions si délicates de droit international, que soulèvent les mesures prises en commun par les puissances d'Europe pour la répression de la traite, n'ont été plus lucidement exposées. Nos agents de terre et de mer y trouveront un code complet, et d'une application facile, des innovations apportées, dans un intérêt d'humanité, aux règles de l'ancien droit maritime.

N'est-ce pas un heureux hasard et de nature à faire ressortir le caractère vraiment international de notre œuvre, qui a placé à côté du nom de M. d'Avril, et dans le même numéro de la Revue, celui du plénipotentiaire qui avait représenté la Russie à Bruxelles et y avait exercé une influence conciliatrice et pacifique. Le récit que notre correspondant de Russie, M. de Martens, qui occupe un poste important au ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg, nous a fait des premières relations de l'Angleterre et de la Russie, est très attachant. Mais quelle étonnante réflexion cette lecture ne suggère-t-elle pas ? Au temps dont parle M. de Martens, aucun contact n'existait encore entre ces deux puissances, alors dans l'enfance de leur grandeur, car un continent séparait les ports de la Baltique de ceux de la Manche. Il semble aujourd'hui que le monde ne puisse plus les contenir, et c'est au fond de l'Extrême-Orient qu'arrivées l'une et l'autre, par des voies opposées, elles se rencontrent face à face, et demain peut-être on les verra se heurter.

Je me presse pour arriver à des œuvres de plus longue haleine dont la Société se croit un devoir de revendiquer en partie

au moins l'honneur, soit qu'elle ait eu la bonne fortune d'en faire jouir elle-même le public, soit en raison des liens étroits et intimes qui la rattachent à la personne de leurs auteurs.

Nous ne sommes pour rien, par exemple, j'en conviens, dans le nouveau volume que M. de Maulde vient d'ajouter à sa curieuse et complète histoire de la vie et du règne de Louis XII. Mais, en vérité, rien de ce qui porte le nom de M. de Maulde peut-il nous être étranger ou indifférent? Je le défierais lui-même de dédoubler à ce point sa personne qu'on puisse distinguer en lui l'historien et l'érudit du secrétaire général qui a rendu tant de services éminents à la Société d'histoire diplomatique? Nous prenons donc sans scrupule notre part des éloges dus au portrait qu'il trace d'un de nos meilleurs rois. Si ce troisième volume ne conduit encore son héros que jusqu'au moment où il monte sur le trône — si la narration procède ainsi avec cette recherche des moindres détails qui est le mode cher à l'érudition contemporaine, et dont je me suis permis quelquefois de critiquer l'abus — il n'est que juste de reconnaître qu'ici l'abondance ne nuit pas, et que les détails animent le récit sans le ralentir ou l'encombrer. Ce luxe de renseignements sert, au contraire, à marquer par une fine gradation de nuances, le progrès d'âge et de sagesse qui, d'un chevalier libertin et indiscipliné comme était Louis d'Orléans, a fini par faire en Louis XII un souverain bienfaisant, assez heureux (ce qui est rare) pour mériter l'amour de ses peuples, et (ce qui est plus rare encore) pour obtenir d'eux, de son vivant, le témoignage de leur reconnaissance.

La collection très complète que M. Boulay de la Meurthe publie des documents relatifs à la négociation du Concordat de 1801, est bien à nous, puisque c'est l'auteur lui-même qui a bien voulu nous charger de l'introduire auprès du public, et que la première partie de ce grand travail est déjà mise à la disposition de nos sociétaires: la seconde, qui le suivra de près, est en préparation. On n'en prendra pas connaissance sans quelque surprise. Nous croyions n'avoir rien à apprendre sur l'importante et délicate négociation qui prépara le rétablissement du

culte catholique en France, après le grand orage révolutionnaire. Des récits justement célèbres nous avaient fait connaître les péripéties qui durent être traversées et les difficultés qu'il fallut surmonter pour mener à fin cette œuvre pacificatrice. Comment M. Boulay de la Meurthe s'y est-il pris pour donner après M. Thiers et après M. d'Haussonville, à un sujet qu'on croyait épuisé, l'attrait de la nouveauté? C'est ce qu'on finit par comprendre, quand on voit avec quel soin patient il a été rechercher dans toutes les archives d'Europe, à Londres, à Vienne, à Naples, la trace de l'effet produit à l'étranger par cette renaissance inattendue du sentiment religieux dans la France révolutionnaire. Ce point de vue, pris du dehors, rajeunit singulièrement le tableau. Joignez-y un art très habilement mis en œuvre pour encadrer la suite de la négociation elle-même dans l'ensemble des évènements politiques et militaires du temps et vous aurez le secret de M. Boulay de la Meurthe. Il ne nous donne encore qu'une collection de pièces, mais si bien distinguées et expliquées par de si judicieux éclaircissements qu'elles se lisent avec tout l'intérêt d'un récit. C'est la trame déjà préparée d'une narration : celui qui en a rassemblé les fils n'aura qu'à les relier entre eux pour en faire un tissu solide et brillant.

C'est l'opération qu'a déjà fait subir M. Albert Vandal aux documents inédits qu'il a recueillis sur les relations de la France et de la Russie, après Tilsit et avant Erfurt, pendant le moment trop court de l'intimité des deux empires. Il nous en avait donné la primeur dans un numéro spécial que la Revue s'était empressée d'y consacrer. Nous n'en apprécions que mieux par quelle heureuse métamorphose, il en a fait sortir le bel ouvrage intitulé : *Napoléon et Alexandre Ier*, qui, salué déjà comme une œuvre de maître par les meilleurs juges, fait son chemin dans le monde sans avoir besoin de l'appui ni de la recommandation de personne. Il nous permettra cependant, sans nous associer peut-être à tout l'enthousiasme que la gloire exerce sur sa jeune imagination, de suivre d'un regard affectueux et presque fier le légitime succès qu'il obtient.

En nommant ainsi à la suite l'un de l'autre de ces ouvrages remarquables à des titres si différents, je ne puis me défendre de m'arrêter à une réflexion qui naît involontairement dans mon esprit de leur rapprochement. C'est le même homme — l'homme le plus étonnant que notre siècle ait jamais produit — que MM. Boulay de la Meurthe et Vandal ont entrepris de nous faire connaître au vif et au naturel, en interrogeant les pièces signées de sa main, et en prêtant l'oreille à l'écho des paroles sorties de sa bouche. Les deux dates qu'ils ont choisies pour entrer ainsi dans le détail de cette biographie vraiment fabuleuse sont à peine séparées par quelques années, et cependant ce court espace de temps a suffi pour faire passer le favori de la fortune de l'aurore à l'apogée et déjà à la veille du déclin de sa grandeur. Le négociateur du Concordat, c'est le soldat de Marengo qui vient d'être couronné par la victoire. Le souverain qui s'avance sur le radeau de Tilsit, le front ceint d'un double diadème, c'est déjà le maître qui tient sous ses pieds l'Europe asservie. Quelle utile et instructive comparaison ne pouvons-nous pas tirer de cette double étude faite avec la curiosité et la conscience de la science moderne sur les deux phases les plus éclatantes d'une existence qui, dans sa courte durée, a tant de fois changé de face?

Sans doute, pour en bien saisir la suite et l'ensemble, un portrait fait d'une seule main et s'étendant au caractère tout entier serait encore préférable. Mais un portrait complet de Napoléon, quel peintre assez audacieux aurait la prétention de le tracer, quand la tâche, tant de fois essayée, a défié le talent des plus habiles? Cette figure sans pareille se présente à la postérité sous tant d'aspects d'apparence inconciliables et presque contradictoires — avec un tel mélange, une si rapide succession de bon sens supérieur et de gigantesques chimères, avec une telle intelligence tour à tour et un tel mépris des conditions morales de la vie des peuples — parmi les œuvres marquées de son sceau, à côté d'institutions si fortement assises, que le temps et les révolutions passent sur elles sans les ébranler, on en peut citer tant d'autres qui ont disparu comme une ombre au souffle du pre-

mier orage — que l'historien s'arrête interdit, ne pouvant découvrir où résidait la force intérieure qui donnait l'unité des éléments si peu faits pour s'accorder.

D'ordinaire, il sort de peine, en choisissant un trait détaché de la physionomie — soit un défaut dominant, soit une qualité maîtresse — qu'il grossit avec complaisance en effaçant tous les autres. C'est une manière de dénaturer un modèle presque aussi fâcheuse à mon gré que de le rendre méconnaissable. Employé par une main vulgaire, c'est le procédé grotesque et bas qui produit la caricature. De grands artistes peuvent essayer de l'ennoblir, mais sans en tirer une expression plus fidèle de la réalité. Le crayon le plus vigoureux, ainsi manié, ne réussit qu'à dessiner un profil fantastique, quelque chose de semblable à ces silhouettes d'une grandeur étrange, dont l'ombre projetée sur un fond lumineux cause une impression de surprise ou d'effroi, qui, pour être saisissante, n'est pas moins trompeuse.

Je conçois donc très bien qu'on perde courage et que, désespérant d'embrasser d'un seul coup d'œil Napoléon tout entier, on se borne, comme dans les tentatives plus modestes dont je viens de rendre compte, à le suivre pas à pas, à s'attacher en quelque sorte à sa personne, dans telle ou telle période particulière de sa brillante carrière, sauf à laisser le public tirer ensuite à son gré de ces analyses partielles un jugement plus complet. Dans ce partage, M. Boulay de la Meurthe s'est adjugé une part où l'admiration peut se donner carrière à l'aise ; car le tableau se rapporte à ces temps heureux où, les desseins de Napoléon étant avoués par la sagesse et conformes à l'intérêt public, on peut rendre hommage, en lui, sans scrupule, à l'union de deux qualités qui ont rarement coexisté à ce degré dans un être humain : la hardiesse des conceptions et dans l'exécution une puissance de calcul et un sens pratique qui prévoient et surmontent tous les obstacles. La tâche que M. Vandal a prise a dû lui laisser comme à son lecteur une impression plus troublée. C'est le moment où l'imagination fougueuse du conquérant, dans l'enivrement de la toute-puissance, va entrer à plein vol dans les régions de l'aventure et

de la chimère, et l'heure approche où son génie engagera contre le bon sens, le bon droit, la force des choses et la conscience des peuples une gageure que, grâce à des ressources d'habileté inépuisables, il gagnera encore à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'enfin la raison et la nature offensées se redressent et prennent contre lui une dernière et terrible revanche.

Mais, en attendant, quel spectacle que celui que M. Vandal déroule sous nos yeux, et si on peut regretter qu'il n'en tire peut-être pas toujours les leçons morales qui en pouvaient sortir, que nous devons lui savoir gré pourtant des vives couleurs dont il l'a peint! Napoléon à ce moment n'a plus d'égal et, quelque part qu'il porte ces regards, ne voit plus de limite à sa puissance. S'il daigne encore causer avec Alexandre, c'est qu'il l'a vaincu la veille et qu'il veut concerter avec lui un partage du monde dont il se croît maître de régler lui-même les conditions ; et alors s'engage entre eux un dialogue tel que n'en entendit peut-être jamais une oreille humaine. La carte d'Europe et de l'Asie est étalée devant eux, et ils se mettent en devoir de la découper à l'amiable au gré de leurs convenances. A vous l'Albanie, la Croatie, la Valachie ; à moi la Morée et l'Archipel. Mais qui de nous deux gardera les clefs des Dardanelles? L'Angleterre fait mine de résister encore : une armée partie du Danube et suivant l'Euphrate ira la chercher pour l'écraser au fond des Indes. Jamais la politique ne s'égara à ce point dans le domaine de la fantaisie, et tout cela est dit si sérieusement, avec un tel sang-froid, avec des plans de campagne si bien préparés et des forces si bien réparties qu'on se demande par instants si ce n'est pas le bon sens qui a tort, si ce qui est impossible n'est pas devenu faisable et si la réalité ne va pas s'incliner devant le rêve.

M. Vandal est près de le croire, et on serait comme lui, si, dans un coin du tableau, lui-même, séduit, ne nous faisait apercevoir une figure impassible et fine qui sourit du coin des lèvres : c'est Talleyrand qui voit l'abîme où conduit le vertige et songe déjà à en préserver, avec sa grandeur et sa renommée personnelles, l'honneur et la sécurité de sa patrie.

Et puis, pendant que chacun de ces deux associés couronnés escompte d'avance le bénéfice qu'il attend de leur opération commune, tandis qu'aucun murmure ne s'élève autour d'eux, et que des masses d'hommes armés attendent le mot d'ordre qui va sortir de leur bouche, voici qu'un bruit étrange se répand : c'est une nouvelle qu'on ose à peine annoncer à voix basse et à l'oreille. Est-il vrai qu'à l'autre extrémité de l'Europe, dans les montagnes qui séparent la Castille de l'Andalousie, d'obscurs insurgés, de vrais bandits ont osé se présenter devant une division française et l'ont fait capituler avec armes et bagages ? C'est incroyable, et pourtant c'est certain ! Mais qu'on se rassure : ce n'est rien que la surprise d'un hasard malheureux, et l'insolence sera bientôt châtiée. Ce n'est rien, et pourtant c'est tout : car c'est le réveil de la justice et du droit. Ces bandits, c'est une nation tout entière, tombée dans le piège d'une odieuse trahison, et dont le désespoir va donner à tous les opprimés le signal de la résistance. C'est la pierre déjà détachée du roc qui va frapper le colosse à sa base. Ce soulèvement importun de l'Espagne, qui vient mêler, au milieu des pompes de l'entrevue d'Erfurt, une rumeur de sinistre augure aux chants de fête et aux chœurs d'une adulation servile, je ne connais pas dans l'histoire de contraste plus saisissant et qu'il soit de nos jours, en présence des doctrines et des erreurs contemporaines, peut-être plus opportun de rappeler.

Notre génération n'est pas la seule, en effet, qui ait eu à gémir des excès de la victoire, et qui ait entendu des conquérants, dans l'ivresse du triomphe, proclamer que la force prime le droit. Mais il nous était peut-être réservé de voir la science apporter son tribut réfléchi à cette déification de la puissance matérielle, et poser en thèse que le monde moral comme le monde physique est livré à un combat incessant, où l'avantage est assuré d'avance au plus fort, et où, nul effort n'étant permis à la liberté, nul châtiment n'attend le crime, et nul espoir n'est laissé à la faiblesse.

L'empire de Napoléon, troublé dans l'éclat de sa toute-puissance par une insurrection qu'il méprise et qui pourtant prépare et hâtera sa chute, quelle meilleure preuve que, si les nations comme

les individus sont condamnés à la lutte pour l'existence, il n'est pas vrai du moins qu'une loi aveugle et brutale en préjuge toujours l'issue! Qu'ils viennent donc, despotes arrogants et savants superficiels, théoriciens de la fatalité et adorateurs de la force, et si, en présence de ces retours imprévus de la fortune, ils ne reconnaissent pas la main vengeresse d'une Providence, que Bossuet renaisse pour leur apprendre à regarder et à voir !

Duc de Broglie.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

Le soin qui m'incombe de vous parler des pertes que nous avons subies serait bien pénible et bien ingrat, s'il ne s'agissait de rendre un dernier hommage à des associés, à des collaborateurs, devenus souvent des amis, et si le souvenir que nous leur consacrons ne nous remettait pas devant les yeux les plus nobles exemples. Cette année encore, nous avons perdu plusieurs de nos chefs et d'illustres membres : M. Chauveau, ancien premier ministre, notre correspondant au Canada, M. de Bulmerincq, l'éminent successeur de Bluntschli, notre correspondant à Heidelberg, M. le baron Kervyn de Lettenhove, ancien ministre de l'intérieur, notre correspondant en Belgique, M. le vicomte de Gontaut-Biron, ancien ambassadeur, lord Granville, ancien ministre.... Sauf M. de Bulmerincq, qui a été un jurisconsulte et un savant de premier ordre, mais sans participer à la vie active, tous ces confrères ont joué sur la scène politique un rôle si considérable, qu'on ne saurait retracer, même de loin, leur carrière, sans toucher à tous les points importants qui, depuis bien des années, ont occupé l'attention, soit dans la vie internationale, soit dans l'existence intérieure de leurs patries respectives. Ils appartiennent à l'histoire : l'histoire s'est chargée déjà et elle se chargera encore de consacrer leurs noms, et de leur faire la place qui convient.

Les souvenirs, les regrets d'une association prennent toujours un caractère plus intime : malgré la disparité des nationalités

et des horizons, nous formons, j'aime à le croire, comme une grande famille, engendrée par une idée, et c'est en marchant ensemble, les yeux fixés vers le même but, que nous apprenons à nous connaître, bien que venus de points très différents. Rois ou bergers, nous suivons la même étoile. A côté de l'éclat des services dont le monde est frappé, les plus illustres trahissent ainsi des parties personnelles de leur pensée, de leur conscience ; c'est par ces échappées d'âme qu'on entre vraiment en communication et qu'ils nous appartiennent.

La perte la plus sensible à notre œuvre est peut-être celle de M. le baron Kervyn de Lettenhove, l'un de ses fondateurs de la première heure, et l'un de ses appuis les plus fidèles. Beaucoup d'entre vous connaissaient, au moins de vue, ce bon vieillard, grand, mince, distingué, jeune encore de physionomie sous sa couronne de cheveux blancs. Vétéran de la vie parlementaire, il suivait depuis de longues années sa voie à la Chambre des représentants de Belgique, avec une fermeté d'âme et une constance toujours égalées par ses électeurs. Sans se piquer d'un extrême libéralisme, il avait la haute mine et tout l'extérieur du parlementaire classique: *homme comme il faut* en tout, jusque dans la politique ; esprit solide, élevé, fort éloigné d'un calcul matériel, il aimait la lutte. Il ne dédaignait point la satisfaction de se trouver au premier rang du combat. Il y avait toujours figuré, soit dans l'opposition, soit au pouvoir, et lors du retour aux affaires d'un ministère catholique, son nom était un de ceux qu'on pouvait trouver sur la liste. Mais M. Kervyn de Lettenhove n'a pas vu d'un œil bien optimiste les derniers évènements qui émeuvent la Belgique et, pendant ces dernières années, il a surtout vécu dans le passé. Il avait toujours mené de front, avec son ardeur naturelle, deux vies bien différentes, la vie active des affaires publiques et la vie contemplative du savant, toutes deux dirigées vers un but semblable et se prêtant une mutuelle assistance. Ce soir même, il voulait nous en donner la preuve : il devait, ce soir, prendre place à ce bureau, et, devenant pour une fois son propre historien, nous lire un chapitre de ses souvenirs. La mode est

aux Mémoires : le baron Kervyn de Lettenhove, qui aurait pu s'appeler, comme M. de Montalembert, un « évêque dans le monde », ne se réclamait certes pas de M. de Talleyrand ; cependant comme ministre de l'Intérieur de la Belgique en 1870, il s'était trouvé mêlé aux plus graves questions internationales : de là une foule de souvenirs qu'il aimait à raconter..... Espérons que ces souvenirs ne se perdront pas et que son fils, son digne successeur, voudra les faire revivre ! M. Kervyn de Lettenhove est mort la plume à la main. L'activité de son esprit ne lui permettant aucun repos, en même temps qu'il donnait ses soins à l'énorme publication des *Relations politiques entre l'Angleterre et les Pays-Bas*, il s'était épris de Marie Stuart : lord Salisbury lui avait très généreusement ouvert les riches archives des Cecil, et de ces archives même sont ainsi sortis deux volumes d'une réhabilitation ardente et émue. En prenant son vol, Marie Stuart laissa une sorte de vide à notre éminent confrère ; il résolut alors de se consacrer à la noble histoire de saint Louis. Il y travaillait doucement au milieu de ses enfants et petits enfants, dans un foyer tendre et aimable, où l'on ne connaissait que l'affection et le respect ; il jouissait d'une parfaite santé, lorsqu'une pneumonie l'emporta en douze heures. Il s'est éteint sans souffrances, en pleine connaissance ; ses dernières heures n'ont été qu'une longue prière et de touchants adieux.

Il laisse une œuvre scientifique considérable, dans laquelle ses travaux sur le XIVe siècle et sur le XVIe tiennent le premier rang : son *Histoire de Flandre*, l'édition de Froissart, *Les Huguenots et les Gueux*, *Marie Stuart*, demeureront les grands témoins de son activité scientifique.

L'honorable M. Chauveau, notre membre correspondant canadien, tour à tour poète, écrivain, homme politique, est mort l'an dernier, au moment de notre assemblée générale, à l'âge de soixante-dix ans. Admis au barreau en 1841, député en 1844 et ministre en 1851, il devint successivement surintendant de l'instruction publique, premier ministre de la province de Québec, président du Sénat. Il est mort shérif de Montréal. C'était un homme bon,

excellent, ardent chrétien, l'homme de sa patrie et de sa race. Quoiqu'il ait plusieurs fois passé par la politique, on le considérait beaucoup moins comme un homme politique que comme le type du littérateur franco-canadien ; il quitta le pouvoir plus pauvre d'argent qu'en y entrant, plus riche en goûts d'étude et de vie paisible. Il paraît que ce sont les mœurs du Canada.

Vous connaissez, Messieurs, l'épopée héroïque, unique en son genre, des 70.000 Français du Canada, séparés en 1759 de la mère-patrie, qui se retrouvent aujourd'hui deux millions et demi. L'éminent premier ministre actuel de Québec, M. Mercier, disait dernièrement dans une réunion française : « Nous sommes fiers de le dire, nous sommes restés Français, et Français comme vos ancêtres l'étaient au XVIIIe siècle : nous apprenons à nos enfants à conserver cet amour de la vieille France comme un dépôt sacré, comme un héritage précieux qu'ils devront transmettre plus tard à ceux qui les remplaceront. Nous nous considérons, si vous voulez me permettre d'emprunter cette image au langage juridique, comme des grevés de substitution nationale... »

M. Chauveau représentait ces idées : il entra dans la vie politique sous leurs auspices, il trouva l'occasion de les appliquer lorsqu'il eut à organiser complètement, en 1867, l'administration de la province de Québec, il se fit leur porte-parole naturel dans toutes les graves circonstances : son œuvre littéraire constitue une sorte d'hymne permanent en l'honneur de sa nationalité. Son principal ouvrage est un volume assez compact sur l'*Instruction publique au Canada*. Ce volume parut en allemand ; M. Chauveau aimait à déclarer qu'il n'y était pour rien : « et cela, dit-il, pour deux excellentes raisons : la première, c'est que je suis trop attaché à ma langue maternelle d'abord, puis à la langue de nos cosujets anglais ; la seconde, qui n'est pas la moins bonne, c'est que je ne sais pas l'allemand. Plus d'une fois, comme tant d'autres voyageurs naïfs, j'ai cru pouvoir risquer quelques bouts de phrases dans cet idiome, mais les nombreux *ich verstehe nicht* et les bons rires germaniques qui ont accueilli ces tentatives m'ont guéri de pareille fantaisie. »

« Je n'oublierai pas surtout ce qui m'est arrivé à la porte de l'ambassade d'Angleterre à Berlin ; je m'exprimai d'abord en anglais ; ce fut de la part du concierge : *Ich verstehe nicht.* J'essayai mon allemand : ce fut encore bien plus : *Ich verstehe nicht.* — Monsieur parle peut-être français ? — Mais oui, c'est ma langue maternelle ! — Oh ! alors, nous pourrons nous entendre. — Et voilà comment, à défaut d'allemand, il faut connaître le français pour parvenir jusqu'à Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin. »

M. Chauveau est aussi l'auteur de poésies et de discours : il a toujours mêlé les deux genres. Il fallait l'entendre le 24 juin 1889, dans une circonstance mémorable, à l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf, sur les bords de la rivière Saint-Charles, apostrophant sa patrie devant une multitude immense : « Lorsque le soir, semblable à une reine couverte de ses diamants, tu illumines des splendeurs dues au progrès moderne, ta citadelle, tes vieux remparts, ta noble basilique, ta grande université..., mille souvenirs historiques surgissent autour de toi... »

Sa vie fut troublée par des douleurs profondes qui mirent à une rude épreuve son enjouement naturel. Comme il l'a dit :

Quand le funèbre glas ne cesse de sonner,
Quand nos derniers amis vont nous abandonner,
Quand notre esprit n'est plus qu'une tremblante flamme,
On se reprend à vivre et malgré les soucis,
Au temps impitoyable on demande un sursis...

Mais en vain !

Jeunesse, amour, printemps sont passés pour toujours !

Auguste-Michel de Bulmerincq, né à Riga en 1822, appartenait à une famille de commerçants établis dans cette ville depuis le XVIIe siècle. Prendre place à son tour au comptoir paternel, tel était l'arrêt écrit par un destin jusqu'alors impeccable ; mais au sortir du gymnase, une vocation tout autre s'affirma chez le

jeune Livonien, une tendance aux hautes études, à l'abstraction, à la théorie systématique, qui détonna dans un milieu d'affaires. Le père se fit prier ; enfin, il envoya son fils à l'université de Dorpat et même à Heidelberg. M. de Bulmerincq s'engagea dans l'étude du droit, et conquit en 1848 ses premiers grades dans la magistrature au tribunal de Riga. C'était un cadre trop restreint; en 1853, il émigre à Dorpat, et l'année suivante un mémoire lui vaut le titre de Privat-docent. En 1856, avec une dissertation *De Natura principiorum juris inter gentes positivi*, il conquit le grade de docteur en droit et la chaire de droit des gens, qu'il a brillamment occupée jusqu'en 1875. M. de Bulmerincq se tenait en relations constantes avec l'Allemagne ; il vint s'établir à Wiesbaden pour jouir des loisirs de l'*éméritat* ; loisirs certes bien laborieux, car il ne cessait d'écrire, et de cette époque datent sa collaboration active à l'Encyclopédie de M. de Holzendorff, ses beaux travaux à l'Institut de droit international. Une lourde succession allait bientôt lui échoir : en 1881, il fut appelé à occuper la chaire de Bluntschli à l'Université de Heidelberg. Comme a pu le dire sur sa tombe M. Otto Karlowa, tous ceux qui ont passé à Heidelberg dans ces années savent combien son œuvre fut féconde. Aucun professeur d'Allemagne ne possédait comme lui la science du droit des gens : il voulait que cette science fût répandue non seulement parmi les diplomates, mais aussi parmi les jurisconsultes, parmi les hommes politiques, aujourd'hui surtout que les questions internationales de protection du travail s'agitent si fréquemment. M. de Bulmerincq estimait l'histoire indispensable à la connaissance du droit des gens, et à l'Institut de droit international il voulait voir instituer une section d'histoire. Lorsque la création de notre Société vint répondre à ce vœu, l'éminent professeur devint naturellement l'un de nos membres et l'un de nos chefs ; il honora notre Revue de sa collaboration. Nous ne pouvions trouver un plus ferme appui ; selon le mot de M. Rolin-Jæquemyns, M. de Bulmerincq était la *solidité* même : « tout était solide en lui, solides sa démarche et sa carrure, solide son amitié, solide sa science : c'est sur la base solide du droit positif et des traités qu'il voulait fonder le droit international. »

Nous avons perdu en M. Enrique Palacios un autre de nos Membres Correspondants, qui, sans avoir l'illustration de M. Bulmerincq et sa haute autorité, nous prêtait le concours affectueux et cordial d'un chaleureux dévouement. Originaire du Guatemala, M. Palacios avait pris une part ardente aux événements qui ont agité les républiques du centre de l'Amérique. Conseiller d'État, ministre plénipotentiaire, il se vit ensuite proscrit et poursuivi. Depuis lors il s'était consacré à une vie d'affaires ; mais, de Paris, il suivait avec une attention passionnée les destinées de son pays. Le titre de consul de Costa-Rica était venu le consoler et réparer les injustices de sa destinée. Personne ne pouvait connaître M. Palacios sans ressentir le charme de sa nature généreuse, qui ne faisait rien à demi.

On ne peut guère trouver dans l'âme humaine un sentiment plus délicat que celui d'un fils pour sa mère veuve, surtout si, désarmée par les épreuves, elle lutte et elle souffre ; c'est un sentiment d'une nature spéciale, profond, tendre, chaud, que rien n'efface. M. le vicomte Élie de Gontaut-Biron en ressentit quelque chose, le 8 janvier 1872, lorsqu'il fut admis à présenter ses lettres de créance comme premier ambassadeur de France près le nouvel Empereur Allemand... On ne lui connaissait pas d'apprentissage diplomatique. Le vieux nom de Gontaut et de Biron, lié à mille glorieux épisodes de l'histoire de France, évoque des idées de bravoure, des souvenirs de champs de bataille, mais, sauf en la personne de M. de Salignac, — un Gontaut, — dont nous connaissons maintenant l'ambassade à Constantinople [1], nous ne le trouvons pas bien souvent dans l'histoire diplomatique. Quant au nouvel ambassadeur, avant son entrée à l'Assemblée Nationale, il menait une vie large, une vie patriarcale, de père de famille, de propriétaire foncier, membre d'assemblées locales, sans autre souci ni d'autre honneur que ceux d'une faveur générale. Heureux les peuples assez forts pour aller, dans les jours d'épreuve,

[1] *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac*, 1605 à 1610, *Correspondance diplomatique et documents inédits*, publiés et annotés par le comte Théodore de Gontaut-Biron. Paris, 1889, 1 vol. in-8.

chercher les solides mérites ! M. de Gontaut se trouva en 1871 l'homme de la situation, précisément parce qu'il ne visait pas à l'être. Témoignage vivant de la fécondité du vieux sang français, toujours prêt à se dépenser sans compter, il apportait un esprit modéré, l'intelligence du présent, avec du tact, de la simplicité (il lui était permis d'être simple) et une bonne grâce béarnaise qui semblait aussi un héritage de famille : ennemi absolu du charlatanisme et de ce qu'on appelle le savoir faire, ses actes portent le cachet du bon sens, de la droiture, et même de la grandeur.

Il y avait à Berlin des esprits assez hauts et assez délicats pour comprendre le sentiment d'un envoyé français en 1872 : l'Impératrice, l'Empereur Guillaume Ier apprécièrent vite M. de Gontaut, et bientôt ce ne fut un secret pour personne que l'ambassadeur, par ses relations personnelles, par les sympathies qu'il avait le don de conquérir, disposait à la cour d'une influence appréciable. Ce fut même l'originalité de M. de Gontaut, de prendre un rôle tout personnel, de devenir à Berlin en quelque sorte un porte-étendard; M. le prince de Bismarck, qui n'aime pas faire en politique la part du cœur, devait impatiemment supporter un tel état de choses ; cependant, même après la chute bruyante du comte d'Arnim, le vicomte de Gontaut continuait à jouir de la dangereuse bienveillance des souverains. Bientôt, M. le prince de Hohenlohe reçut, à Paris, une mission délicate : celle de procurer, s'il le pouvait, le rappel de l'ambassadeur de France, et même aussi de son personnel. Particularité vraiment notable, pour l'histoire diplomatique ! Lorsqu'un chef de mission a le malheur de déplaire au souverain d'une manière irremédiable, son rappel naturellement s'impose ; mais on a vu rarement réclamer la disgrâce d'un ambassadeur parce qu'il possède à un trop haut degré l'estime du monarque ou qu'il trouve trop facilement accès à la cour, surtout s'il s'agit d'un pays de royauté militaire, et d'un état spécial de relations tel que celui de cette époque. Du reste plusieurs d'entre vous connaissent un mot amusant, dit par M. de Bismarck à M. Thiers, vers la fin du siège de Paris, et que M. Thiers aimait à rappeler.

« Quand le Roi Louis-Philippe s'était rendu à mon avis, racontait M. Thiers à M. de Bismarck, il me disait quelquefois : *Voilà une terrible tête !* ou plutôt, pour dire toute la vérité, le Roi, avec la familiarité dont il m'honorait, s'écriait : *Quelle chienne de tête! Quand quelque chose est entré dedans, on ne peut pas l'en faire sortir.* — J'ai beaucoup de peine aussi, riposta M. de Bismarck, à renverser les partis pris de mon roi. Chaque fois, c'est un siège en règle. Je me dis quelquefois : Il y a aujourd'hui un certain nombre de gens qui ont la prétention d'être républicains : eh bien, Monsieur Thiers, il n'y en a véritablement que deux en Europe, vous et moi ! Il n'y a que nous deux, qui, de notre temps, ayons su résister à nos souverains. » On sait en effet que rien ne mettait en verve M. de Bismarck comme de raconter sa stratégie pour forcer son souverain : « L'Empereur n'est ni financier ni diplomate ».

La plus grosse affaire de l'ambassade du vicomte de Gontaut est, sans contredit, la *libération du territoire*, c'est-à-dire cette négociation qui amena en 1873, deux ans avant le terme stipulé, le versement total des cinq milliards d'indemnité dus par la France et l'évacuation par l'Allemagne de six départements français et du territoire de Belfort, qu'elle occupait à titre de gage. La vérité sur cette importante affaire n'est pas encore exactement connue. Les souvenirs précis du vicomte de Gontaut pourront contribuer à l'établir. Laissez-moi vous en citer, d'après des documents inédits, quelques traits, qui peut-être vous sembleront nouveaux et fixeront bien le rôle de M. de Gontaut.

On était alors au mois de février 1873, dans un temps agité, troublé, où toutes les passions semblaient se donner libre carrière et rendaient vraiment difficile la perception exacte de la réalité. A considérer froidement les choses, la libération du territoire français semblait désirable à tous les titres, pour la France par dignité, pour l'Allemagne par intérêt, afin de recouvrer sa liberté d'action. Et cependant, à Berlin même, elle se heurtait de prime abord à plus d'un préjugé, préjugés dont M. de Bismarck devait tenir compte, car il sentait sa situation personnelle si peu solide

qu'il crut devoir se rapprocher du Prince Royal. L'armée ne se souciait pas beaucoup d'une évacuation : « elle touchait en France double paye, » disait M. de Bismarck ; « M. de Manteuffel se croirait déshonoré s'il ne commandait plus que 50,000 hommes », objectait M. d'Arnim. M. de Bleichrœder, au nom du monde financier, redoutait l'effet produit par les versements de la France, et prévoyait une crise monétaire dangereuse pour ses affaires. L'Empereur escomptait le retour au pouvoir de M. Gambetta, qui lui apparaissait toujours comme un grand fauteur de troubles intérieurs et extérieurs. Des avis pessimistes, venus de Paris, circulaient à la cour, où l'on voyait l'avenir en noir, au point d'approuver vivement les mesures prises pour la reconstitution des forces militaires de la France, parce qu'on y trouvait une garantie d'ordre dans les mains d'un gouvernement régulier. M. de Bismarck lui-même ne cachait pas ses appréhensions : « Gambetta s'agite, disait-il : c'est une médiocrité — si vous le voulez — mais une médiocrité énergique : et dans le gouvernement des peuples c'est ce qu'il y a de plus dangereux. » Quant au vieil Empereur, il se montrait mélancolique : Un jour que la population l'acclamait : « Ce pays est encore bien monarchiste, » lui dit M. de Gontaut. « Vous avez raison de dire *encore*, repartit le souverain avec son sourire triste : tout va vite, de notre temps. Que sera l'avenir ? »

M. de Bismarck goûtait fort peu M. le comte de Chambord, auquel il n'épargnait pas les quolibets, et les craintes mêmes pour l'avenir lui faisaient désirer la consolidation en France du pouvoir de M. Thiers. Il voulait donc, autant que possible, augmenter le prestige et la popularité du gouvernement français. Plus que personne en Prusse, il désirait aussi déblayer la situation avec la France : il se préoccupait fort de l'état intérieur de l'Allemagne ; au dehors, il nourrissait les plus vastes projets. Il s'engageait dans une guerre religieuse, dont il comptait faire l'œuvre de sa vie, et, un peu enivré de sa puissance, il rêvait d'un plan auquel il semble difficile aujourd'hui d'ajouter foi. Comme au moyen âge, il voulait, paraît-il, réunir un concile, fût-ce en France, et lui faire élire un nouveau pape, sans tenir compte de l'interven-

tion du collège suranné des cardinaux. Pour un projet comme celui-là, il fallait que la France reprît un rang en Europe : il le fallait aussi pour bien d'autres motifs. Bien qu'en 1870 on eût pu croire M. de Bismarck favorable aux vues russes en Orient, il se souciait également peu de l'influence russe et de l'influence anglaise : il jugeait inévitable un choc prochain près de Constantinople, et pour en tirer parti au profit exclusif des intérêts allemands, il se liait avec l'Autriche et l'Italie et, là encore, il se flattait sans doute de voir jouer à la France un rôle utile. Bref, il désirait la négociation ; malheureusement il rencontrait pour l'entamer des difficultés d'ordre pratique ; il ne voyait pas d'un très bon œil les représentants de l'Allemagne en France, MM. d'Arnim et de Manteuffel, qui, dans certaines sphères, passaient pour ses rivaux, surtout M. d'Arnim. Certes, le comte Arnim, mal à l'aise à Paris, un peu morose, désirait ardemment, lui aussi, régler la libération du territoire, y attacher son nom, puis obtenir un autre poste, celui de Rome, par exemple, où l'attirait, disait-on tout bas à Berlin, un charme des plus vifs. Mais que ne disait-on encore du comte Arnim ? On l'accusait de « finasseries », que sais-je ? je crois même de coups de bourse... Ces petites rumeurs pesaient sur la négociation. De là vient le grand rôle joué à Berlin par M. de Gontaut.

M. de Bismarck se rapprocha de M. de Manteuffel, et l'on put négocier par Nancy ; mais l'on négocia surtout à Berlin, et il serait dangereux d'écrire l'histoire de la négociation d'après les dépêches de M. d'Arnim.

M. Thiers répondit aux objections financières par des précautions d'une habileté consommée, et ces objections s'évanouirent. M. de Bleichrœder eut même la bonté d'envoyer à la présidence quelques friandises de table, auxquelles, en réalité, on ne put pas trop faire honneur... M. Thiers leur trouvait « un goût assez sauvage, un peu au-dessus (suivant lui) de la force des estomacs civilisés. » Mais il remercia cordialement. Il se prêta volontiers à négocier seulement avec le prince de Bismarck : « Le roi, disait-il, est avec la droite, M. de Bismarck avec la gauche ; l'analogie

de ma situation avec celle de M. de Bismarck le dispose assez bien pour nous ». Un peu discuté dans l'Assemblée nationale, M. Thiers s'évertuait à se représenter comme inébranlable ; il allait s'entendre avec l'Assemblée, on pouvait compter sur lui : il l'affirmait avec sa verve caustique habituelle, et même avec une exagération pittoresque, qui porte l'empreinte des passions du moment : « Les craintes qu'on a au sujet de M. Gambetta sont tous les jours moins fondées, et d'ailleurs on comprend que je suis encore la meilleure défense contre lui... Je ferai mon devoir jusqu'au bout, et de tous les conservateurs je serai toujours le plus solide et le plus dévoué... Il faudrait de la part de la droite des montagnes de fautes, pour amener M. Gambetta et ses amis. Il est vrai que la droite en accumule, de ces montagnes de fautes, mais je crois qu'elles ne réussiront pas encore à rendre le pays fou... »

La crainte d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie pour le partage de l'Asie, la révolution d'Espagne, la mort de Napoléon III, les publications de M. de Gramont vinrent détonner encore dans cette atmosphère si chargée d'électricité. On tint bon. M. le prince de Bismarck, de lui-même, avec le plus haut sens pratique et la plus grande largeur de vues, coupa court à la dernière difficulté, en offrant de terminer l'occupation allemande par une autre place que Belfort : il faut se rappeler l'état d'esprit à cette époque pour sentir à quels soupçons, injustes, pouvait donner lieu en France l'occupation prolongée de Belfort. M. Thiers l'avait acceptée, mais il s'assimila de suite la proposition. M. de Bismark éprouva quelque peine à faire admettre à Berlin une concession si politique ; il n'y réussit qu'au dernier moment, sur l'insistance absolue de la France.

M. Thiers s'était hâté de reconnaître les services de M. de Gontaut en lui envoyant par le télégraphe le grand cordon de la Légion d'honneur, et il aurait désiré signer lui-même, avec M. d'Arnim, le traité d'évacuation ; sur ce point, M. de Bismarck ne voulut pas céder, et enfin, le 15 mars 1873, MM. de Bismarck et de Gontaut se mirent définitivement d'accord et signèrent sur-le-champ.

Telle fut l'œuvre de MM. de Bismarck et de Manteuffel, de MM. Thiers, de Gontaut et de St-Vallier. Intimement solidaire des questions les plus graves, elle eut le bonheur de rencontrer un assentiment universel. L'influence majeure qu'elle devait exercer et qu'elle exerça sur les destinées de la France et de l'Allemagne l'a fait, depuis lors, presque considérer, de part et d'autre, comme un évènement de politique intérieure : les partis se sont plu à en agiter le souvenir, pour s'en réclamer. Aujourd'hui, le temps a fait son office, c'est-à-dire qu'il a changé, au-delà de ce qu'on aurait pu croire, les acteurs et les choses. L'histoire peut paraître et rendre à l'affaire son véritable caractère diplomatique, sans crainte de démenti. Certes, il en ressort une morale singulière : mais à quoi bon la tirer ? ne savons-nous pas assez à quelles épreuves se trouvent exposées les plus puissantes conceptions ? M. le prince de Bismarck, seul subsistant des négociateurs en titre, a vu M. Thiers tomber, M. Gambetta arriver paisiblement au pouvoir, la guerre religieuse se clore, les possessions anglaises s'accroître en Orient.....

M. Pierre de Tchihatcheff était un homme vigoureux de corps et d'esprit. Sa vie s'est passée dans un labeur incessant : entré dans la diplomatie russe en 1842, comme attaché à l'ambassade de Constantinople, il résigna ses fonctions deux ans plus tard. Bien qu'il eût désiré et accepté des missions actives, qui lui firent visiter la Syrie et l'Égypte, il se trouvait gêné dans les liens d'une carrière. Élevé en Russie, à l'académie de Freiberg en Saxe, à Munich, à Paris, à Berlin, doué d'une extrême facilité pour s'assimiler les diverses langues, par dessus tout possédé de la passion des sciences naturelles, il lui fallait un champ d'étude qui ne fût point banal : sous l'inspiration de M. de Humboldt, il choisit l'Asie Mineure. Dans ses ouvrages antérieurs, il avait étudié la géologie des parties méridionales du royaume de Naples ; en 1845, il publia à Paris un ouvrage considérable sur l'Altaï. En 1847, à près de quarante ans, il commença la série de ses explorations en Asie Mineure, qu'il parcourut sept fois, de 1847 à 1858, sans autre escorte qu'un domestique, sans autre repos que celui qu'il

venait prendre de temps en temps à Constantinople ou à Paris. On se doute que ses grands travaux ne s'accomplirent pas sans quelques risques. M. de Tchihatcheff se trouvait en Asie Mineure en 1853, lorsque se prépara et éclata la guerre avec la Russie : après la déclaration de guerre, il se déguisa, regagna Trébizonde, alla toucher Constantinople, sans être reconnu grâce à sa parfaite connaissance de la langue turque, et remonta enfin le Danube sur un navire autrichien.

De ces labeurs sortit son grand ouvrage *l'Asie Mineure*, en sept volumes, publié à Paris en 1863.

M. de Tchihatcheff se maria en 1869 et depuis lors habita Florence. Mais son activité scientifique ne se ralentit jamais. La mort, une mort inattendue, presque accidentelle, a terrassé cet homme énergique, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en plein travail. Il préparait un grand ouvrage sur les déserts du globe, écrit en français comme la plupart de ses travaux, et dont la *Revue des deux Mondes* et la *Revue Britannique* venaient de publier des fragments. Depuis plus d'un demi-siècle, Tchihatcheff avait connu et apprécié tous les maîtres des sciences naturelles. Il s'était conquis un grand renom. Il était membre des Académies de Pétersbourg, de France, de Berlin et de Munich.

M. Jarockzinski, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, laisse dans le corps diplomatique les plus profonds regrets. On peut rendre le même témoignagne à M. Sanford, ancien ministre des États-Unis, qui, partout où il a passé, a semé et récolté la sympathie. Officiellement placé depuis quelques années hors de la vie active, M. Sanford ne cessa pourtant point d'y participer par les plus honorables missions. On peut dire qu'il laisse un véritable vide.

Où trouver une vie qui appartienne autant à l'histoire que celle de lord Granville ? Je n'essaierai pas de l'esquisser ici en quelques lignes, qui ne suffiraient même pas à indiquer les étapes de cette glorieuse carrière, depuis 1815 jusqu'en 1891. Né l'année même où son père, éminent diplomate, fut élevé à la pairie, Georges Leveson-Gower, deuxième comte Granville, débuta dans la vie

publique en 1835 comme attaché de légation à Paris; il entra l'année suivante, en 1836, à la Chambre des Communes, et depuis lors il n'a cessé de tenir en Angleterre et dans le monde un des premiers rangs, et d'occuper les plus hautes charges du Royaume.

Cet illustre homme d'État se trouva rompu de bonne heure aux affaires publiques; il en possédait à fond le maniement. Sans viser à la haute éloquence, il apportait dans les discussions d'affaires une parole d'une merveilleuse lucidité et une inaltérable bonne humeur: nul ne connut mieux que lui l'art d'une conversation diplomatique, ou de la rédaction d'une dépêche. Comme M. Gladstone, on l'a vu demeurer jeune, actif, infatigable, dans sa verte vieillesse: jusqu'à la fin, il resta sur la brèche, sans penser à se reposer sur l'éclat de ses services, toujours le même, prenant part à toutes les importantes discussions, grand seigneur accompli, faisant de sa fortune le plus noble usage, le cœur et l'esprit ouverts à toute pensée humaine ou civilisatrice.

Sous-secrétaire d'État en 1840, membre de la Chambre des lords en 1846, secrétaire d'État pour les affaires étrangères en 1851, président du conseil privé en 1853, lord Granville, après avoir occupé les postes de maître des meutes royales, de trésorier général de l'armée, de chancelier du duché de Lancastre et de trésorier de la marine, devint deux ans plus tard *leader* libéral de la Chambre des lords. La Reine lui confia en 1856 la flatteuse mission de La représenter au couronnement de l'Empereur de Russie; elle le chargea en 1859 de former un cabinet à la suite de la retraite de lord Derby. Il ne réussit pas dans cette mission, mais il consentit à reprendre ses fonctions de président du conseil privé dans le ministère Palmerston et, à la mort de celui-ci, il continua à les remplir dans l'administration Russell, en même temps qu'il remplaçait le premier en qualité de lord gardien des cinq ports.

Secrétaire d'État pour les colonies, en 1865, dans le cabinet Gladstone, il succéda en 1870, à lord Clarendon comme ministre des Affaires étrangères.

A la suite de la victoire électorale des libéraux, en avril 1880, il reprit la direction du Foreign Office jusqu'au 12 juin 1885 ; il y rentra le 3 février 1886, et la quitta avec le cabinet Gladstone, à la fin de la même année.

Cette simple énumération, si incomplète qu'elle soit, suffit à rappeler le souvenir de bien des grandes affaires. Le point culminant de la carrière de lord Granville paraît se trouver vers 1870-1872: il eut, à cette époque, la mission de diriger les délicats rapports de l'Angleterre avec la Russie. C'est lui, on s'en souvient, qui se mit aussi, en 1870, à la tête de la Ligue des neutres, dont l'opportunité motive, aujourd'hui encore, des jugements si divers. Il n'y a qu'une voix, certes, pour rendre hommage aux bonnes intentions qui animaient le ministre anglais ; mais les circonstances étaient si graves, si difficiles, que plus d'une fois, dans son pays et ailleurs, on se demanda s'il prenait bien les meilleures voies pratiques pour les faire triompher. Par un hasard singulier, et cependant bien fréquent, l'opinion publique était portée, en Angleterre, à reprocher à lord Granville sa grande tendance à s'appuyer sur la France, tandis qu'en France on éprouvait un sentiment tout différent. On peut dire que sa célèbre lettre à sir H. Morier, le 12 septembre 1870, pour manifester la volonté absolue des neutres de n'intervenir en rien, étonna tout le monde, en Allemagne et en France. Mais ces vicissitudes de la politique ne font que mieux ressortir la haute sagesse, l'esprit de prudence et de prévoyance, dont lord Granville donna, un peu plus tard, des preuves, par son langage ; à la fin du siège de Paris. Lord Granville sentit alors combien les stipulations de la paix à intervenir importaient à l'Europe entière, quel avenir de trouble général, d'armements excessifs, de défiances, de malaise, on préparerait, si le vainqueur, cédant à l'entraînement de sa situation, imposait au vaincu des conditions intolérables pour une nation qui veut recouvrer ses forces. C'est à ce moment, en janvier 1871, que M. Gladstone disait au parlement : « Je suis d'accord qu'une telle paix est une des tristes alternatives auxquelles nous devons nous attendre. Je pense que, plus grande sera la magna-

nimité de ceux qui, par leur brillant courage et par leur admirable organisation, aussi bien que par le génie de leurs chefs, ont su ranger la victoire de leur côté, plus féconde en résultats la paix sera sous tous les rapports, non seulement pour la France et pour l'Europe, mais aussi pour l'empire germanique lui-même. »

Mais M. Gladstone ne pouvait que former des vœux pour une paix durable, qu'exprimer un espoir: lord Granville éleva quelques objections sur le chiffre de l'indemnité de guerre réclamée à la France. Il y a des moments où prêcher la charité devient une tâche ingrate: la voix d'un homme, si autorisé qu'il soit, paraît bien faible près de la voix du canon. Lord Granville l'éprouva; et pourtant ce sera l'un des honneurs de son illustre vie d'avoir tenté, au moins par la persuasion, d'introduire dans la pratique moderne des vues de modération si sages et si judicieuses.

Le vénérable M. Chéruel s'est éteint doucement, comme il avait vécu, dans sa quatre-vingt-troisième année, laissant d'unanimes regrets. Cet homme excellent, modeste, laborieux, infatigable, aimait la vie paisible et familiale; une bombe qui était venue éclater dans son cabinet de Strasbourg en 1870, se fourvoyait singulièrement: il vivait loin du bruit et du monde, sans rechercher l'éclat, tout entier à ses austères travaux; mais sa porte hospitalière s'ouvrait volontiers, et l'on ne pouvait entrer dans ce respectable intérieur de savant, sans y trouver l'accueil de la plus affectueuse bonhomie, comme aussi sans se sentir touché du spectacle d'un genre de bonheur si éloigné des pratiques habituelles. Professeur de l'Université, M. Chéruel était un homme de vieille roche; d'une simple chaire d'histoire au collège de Rouen, il s'éleva successivement aux plus hauts grades de l'enseignement sans autre recommandation que le plus sérieux mérite. Ses œuvres sont vastes et, en même temps, traitées avec une minutie qui restera la note caractéristique de son talent. Malgré la diversité de leurs sujets, elles se rattachent toujours à l'histoire générale ou à l'histoire administrative: les plus importantes, assurément, ont trait au XVIIe siècle; ce sont de véritables monuments élevés à ce grand

siècle, que les Mémoires de Saint-Simon, de Mlle de Montpensier, de Lefèvre d'Ormesson, après lesquels vint une œuvre capitale : l'*Histoire de la minorité de Louis XIV*, en sept volumes. M. Chéruel entreprit ensuite la publication des *Lettres de Mazarin*, qu'il a menées au cinquième volume et qu'il laisse inachevées. Il collaborait à notre Revue, à laquelle il a donné des travaux marqués au coin de la science la plus exacte. Il est mort, comme on l'a très bien dit, « en pleine possession de ses facultés, vénéré des historiens plus jeunes, qui se souvenaient que, s'il n'a pas été de ceux qui ont créé la grande méthode historique moderne, large et précise, il a été au moins l'un des premiers à l'appliquer avec conscience et talent [1] ».

Après avoir dit adieu aux chefs, aux amis, aux associés qui nous quittent, nous avons à souhaiter la bienvenue, Messieurs, aux nouvelles personnalités qui viennent grossir nos rangs et diriger notre association. Dans le Grand-Duché de Posen, M. le baron Chlapowski, si naturellement qualifié pour se mettre à notre tête, a bien voulu accepter la mission de représentant de notre Société, en remplacement de Mme la princesse Antoine Radziwill, démissionnaire : M. le comte Siméon, premier secrétaire d'ambassade, attaché à la Suisse par des liens bien profonds, M. von Sicherer, dont vous connaissez la haute situation dans la science allemande et à la tête de l'Université de Munich, ont été élus aussi membres correspondants, à Berne, où nous n'avions pas encore de correspondant, et à Munich, en remplacement de M. von Holzendorff, que nous avons perdu.

Nous avons publié un volume de M. Boulay de la Meurthe et d'intéressants travaux dans notre Revue. M. le président veut bien se charger de leur rendre hommage ; je n'en parlerai donc que pour remercier nos savants collaborateurs, MM. Pribram, Mayor, Merkel, Rubio, Westrin, Oulanitski, MM. de Martens, Waliszewski, de Beaufort, Chlapowski, nos correspondants, et nos éminents auteurs, MM. Masson, Schefer, Mme Darmestetter, MM. Léonardon, Bertrand.

[1] M. Kœchlin, *Journal des Débats*, 3 mai 1891.

Le second volume de M. Boulay de la Meurthe va être mis sous presse, et terminera la publication. L'auteur joindra de bonnes tables qui permettront d'utiliser l'ouvrage.

Nous entamerons ensuite la publication de l'*Histoire de l'Ambassade de France à Constantinople,* par M. de Bonac, qu'éditera M. Schefer.

En annonçant cette nouvelle publication, je renouvelle à nos associés l'appel qui leur a été déjà adressé l'année dernière. Que tous veuillent bien se rappeler que le travail en commun est notre objectif, qu'ils n'hésitent donc pas à envoyer au directeur de la Revue les travaux qu'ils jugeront susceptibles d'être publiés, ou à faire part des propositions qu'ils pourraient avoir à faire pour des publications de volumes. Ces communications trouveront toujours le bon accueil qui leur est dû.

La situation de notre société continue à être bonne. Systématiquement étrangère aux questions pendantes de la politique, notre association vit essentiellement dans l'atmosphère de la paix ; pour le présent elle rapproche les distances, et, pour le passé, son caractère l'appelle à enregistrer plutôt des traités que des ruptures. Nous sommes tout simplement de l'école des sages qui cherchent à s'élever un peu pour regarder d'où vient la route et où elle conduit : si devant nous s'étendent des horizons que notre génération ne touchera probablement jamais, du moins est-ce quelque chose que de les entrevoir. Notre Société s'est créée sans bruit : elle prospérera de même... les peuples heureux n'ont pas d'histoire : nous rendons service à la science et à la civilisation, puisque nous travaillons à constater le développement progressif des idées de justice, sans lesquelles la diplomatie n'aurait plus de raison d'être : nous travaillons pour le passé et pour l'avenir. Fondateur d'une association à laquelle je suis fier d'avoir entièrement consacré plusieurs années de mon existence, pardonnez-moi ce petit mouvement de vanité.

R. DE MAULDE.

COMPTE-RENDU DU TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

La situation financière de notre Société s'est maintenue dans l'état satisfaisant que nous constations l'an dernier, et nous avons la bonne fortune de clore l'exercice 1890 avec un nouvel excédent de recettes.

Dans notre précédente réunion, nous vous informions que, bien que le nombre de nos sociétaires fût encore restreint, nos ressources avaient permis au Conseil de s'intéresser à la publication d'un ouvrage de M. Alfred Baudrillart et de remettre gratuitement à chacun de vous un exemplaire de cet intéressant travail, tout en reportant à l'exercice suivant une somme disponible de plus de 5,000 francs.

Votre Conseil a pensé que, dans ces conditions, il serait sage de songer à l'avenir et de préparer, pour les années qui vont suivre, un fonds de prévoyance ; une somme de 4.700 francs a été en conséquence prélevée sur cette disponibilité et employée en achat d'obligations de chemins de fer français. En ajoutant à ces titres deux coupons de rente 3 0/0 d'une valeur de 15 francs chacun, provenant du rachat de cotisations, on obtient un total de 5700 francs environ qui constituent l'embryon d'une réserve spéciale destinée, soit à parer à des difficultés imprévues, soit à apporter des améliorations dans le fonctionnement de notre Société.

Ce prélèvement effectué, l'exercice 1890 s'est ouvert avec une encaisse de 1712 fr. 85, à laquelle est venu se joindre, au cours de

l'année, le montant des cotisations perçues. Voici du reste le bilan de cet exercice, tel qu'il ressort de la comptabilité.

Solde au 31 décembre....	1.712 fr. 85
Recettes de l'année.....	10.694 fr. 40
	12.407 fr. 25
Dépenses de l'année.....	10.251 fr. 60
Solde au 1er janvier 1891.	2.155 fr. 65

L'exercice s'achève donc encore avec un excédent. Toutefois nous devons faire remarquer que, tandis que les recettes, telles que nous venons de les donner, doivent s'accroître du montant d'un certain nombre de cotisations en retard, les dépenses, de leur côté, auront à supporter le prix d'impression du volume publié par M. le comte Boulay de la Meurthe pour le compte de la Société et qui appartient à l'exercice 1890. Le solde ne s'élèvera donc qu'à quelques centaines de francs.

La distribution de ce volume qui s'effectue en ce moment, vous montre, plus éloquemment que nous ne saurions le faire, les améliorations introduites dans l'administration de la Société. Sans avoir augmenté sensiblement, d'une année à l'autre, le nombre des adhérents, notre conseil a pu inaugurer comme d'autres sociétés similaires les distributions gratuites d'ouvrages documentaires dont la collection sera fort appréciée, nous en avons le ferme espoir.

Grâce à de nouvelles réformes introduites dans notre fonctionnement, nous avons déjà réalisé de sérieuses économies dont profitera l'œuvre à laquelle nous sommes tous attachés, et que d'autres non moins importantes suivront bientôt encore. Le second volume de M. Boulay de la Meurthe sur le Concordat est sous presse; il vous sera distribué dans les derniers jours de l'année courante, et nous sommes en mesure de préparer l'impression de l'ouvrage qui doit lui succéder et vous être remis en 1892.

Les espérances que nous vous avions fait concevoir se sont donc toutes réalisées, et les résultats acquis jusqu'à ce jour nous

permettent de penser que les mesures prises par votre comité financier et par le Conseil ont été dictées par un sentiment exact des intérêts de la Société.

Aussi est-ce avec confiance que nous soumettons à votre approbation le règlement des comptes que nous venons de faire passer sous vos yeux.

OCTAVE NOEL.

LE PHILHELLÉNISME EN FRANCE

Le mot *philhellène* n'est pas nouveau. Dès le quatrième siècle avant notre ère, un historien grec [1] nous informe que les Gaulois l'avaient déjà mérité. Il est vrai que cent ans après lui, Brennus, à la tête de sa tribu, fit irruption en Grèce et tenta de piller le sanctuaire de Delphes. C'était toujours du philhellénisme. Les Romains aussi étaient philhellènes. Ils conquirent la Grèce, tant ils l'aimèrent.

Je ne veux pas parler ici ni des croisades, ni des principautés franques de la Grèce, car, à ces époques, si on faisait la guerre contre les infidèles, ce n'était point par esprit de philhellénisme. Après la conquête de Constantinople par les Turcs, le mot même n'était pas souvent employé, mais la chose n'en existait pas moins. On prêchait alors la croisade contre le Turc ; parfois on la faisait. L'idée de la délivrance des Grecs n'était pas l'unique objet de ces expéditions ou projets. On les plaignait, mais, après tout, ils étaient des schismatiques qui avaient un peu mérité un châtiment. Pourtant, il ne manqua pas, ni au moment de la conquête, ni aux siècles suivants, d'esprits généreux qui faisaient des vœux pour les Grecs ou, même, adressaient à l'Europe des appels en leur faveur. Il faut ajouter que la plupart de ces défenseurs de l'opprimé n'étaient que des poètes. L'Arioste en est un, Camoens aussi. Milton se donne le nom de philhellène dans les lettres latines qu'il adressait à l'Athénien Philaras. Voltaire peut être

[1] Éphore. V. Notice sur les Celtes d'Espagne par M. Darbois de Jubainville, dans les comptes rendus des séances de l'académie des Inscriptions. *Bulletin* de mai-juin 1890, p. 228.

considéré comme le dernier des philhellènes de ce genre. Il reste à établir s'il obéissait à un pur sentiment de compassion pour les Grecs asservis, ou bien si, en voulant, comme il le disait, « ressusciter Athènes »[1], il ne tenait qu'à faire sa cour à Catherine II, qui rêvait alors à son projet grec.

Lorsqu'éclata la Révolution française, on parla beaucoup des Grecs ; mais, en invoquant les noms de Léonidas et d'Épaminondas, on était loin de se douter que cette éclosion de l'esprit de liberté chez les Gaulois modernes, aurait son contrecoup parmi les descendants des anciens Hellènes. Ces descendants existaient-ils seulement ? On n'en voyait pas. Il y avait bien quelques Grecs à Paris ; il y en avait surtout un, Coray, tenu en grande estime par les hellénistes. Mais il n'y avait pas d'hellénistes dans la Convention ; pas même dans la Commune de Paris. Coray en fit l'expérience. Il lui fallait obtenir une carte de sûreté. Pour l'obtenir, le savant grec prit son courage à deux mains et se présenta devant le conseil. L'assemblée était nombreuse et très orageuse. Au bout de trois heures d'attente, profitant d'un moment de calme, il s'approche du président et lui présente sa pétition. « Après l'avoir lue tout bas, dit-il,[2] il me demande à l'oreille de « quel pays j'étais. Le nom de Grec lui causa un mouvement de « surprise et après m'avoir bien fixé et bien regardé, il me dit, « d'un air affable et bien français, d'être tranquille et de m'as- « seoir, en attendant qu'il saisisse le moment favorable de lire « ma pétition à l'Assemblée. — Celle-ci, d'une voix unanime, accorda la demande. — « Les yeux de toute l'Assemblée », continue Coray, « étaient fixés sur moi ; quelques-uns même se sont « approchés de moi pour s'assurer si un Grec était fait comme « les autres hommes... Je ne sais, dit-il en finissant, si c'est le

[1] Je veux ressusciter Athènes !
Qu'Homère chante ses combats.
Que la voix de cent Démosthènes
Ranime vos cœurs et vos bras !

V. aussi la correspondance de Voltaire avec Catherine II.

[2] V. Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1877, p. 119 et suiv.

« nom de Grec, où ma mine triste et défaite qui leur avait inspiré « tant d'intérêt pour moi. »

Oui, c'est le nom de Grec qui fit obtenir si facilement à Coray sa carte de sûreté, comme il nous a valu, plus tard, les sympathies de la France tout entière, au milieu des épreuves de notre réveil national.

Ce réveil fut un étonnement pour tout le monde. En 1821 on nous connaissait un peu plus qu'en 1793. L'expédition d'Égypte et, plus encore, les deux occupations des îles Ioniennes nous avaient, pour ainsi dire, rapprochés de la France. Des Grecs s'étaient enrôlés dans ses armées ; des Français, venus en Orient, avaient pu voir de près les progrès de notre instruction, le développement de notre commerce et de notre marine ; il y en avait même, auxquels nos rêves d'affranchissement ne paraissaient pas tout à fait chimériques. Mais ceux-là étaient fort peu nombreux. Du reste, au commencement de ce siècle, les voyages en Orient furent plus fréquents que par le passé. Les Anglais surtout y venaient, d'autant plus que les guerres de cette période leur avaient fermé le continent. On venait étudier sur place les ruines de l'antiquité ; souvent on s'en retournait avec un livre à publier. Dans ces livres on était, parfois, amené à parler aussi des habitants de la Grèce. Les impressions qu'on en rapportait n'étaient pas généralement favorables. Étaient-elles toujours justes? Moins on connaît un pays, plus on est porté à exprimer des jugements trop rapides sur son compte ; plus on est rempli du sentiment de sa propre supériorité, ou de celle de son pays, moins on épargne sa sévérité envers l'étranger auquel on se compare. Parmi les livres de cette époque, il y en eut heureusement, qui préparèrent les esprits à cette bienveillance qui devint, plus tard, le philhellénisme. L'Itinéraire de Châteaubriand et le Voyage en Grèce de Pouqueville avaient paru, le premier en 1811, le second en 1820 [1]. Mais la plupart de nos juges ne voyaient dans les

[1] On ne pourrait ne pas citer ici, parmi les publications antérieures à cette époque, le *Voyage littéraire de la Grèce* de Guys (1771) ainsi que le *Voyage pittoresque en Grèce* de Choiseul Gouffier, dont le premier volume avait été publié

Grecs que des esclaves, dignes de leur sort. Beaucoup d'entre eux s'empressèrent de revenir sur leurs jugements lorsque les faits leur eurent prouvé qu'ils s'étaient trompés. Ainsi, dans la préface de son « Voyage de Grèce » [1], le poète Lebrun raconte que ses amis, qu'il avait rencontrés à Sparte, « avaient trouvé « les Grecs plongés dans un avilissement profond. » — C'était en 1820. — « Les Grecs, disaient-ils, étaient loin d'une régéné- « ration ; ils n'en avaient ni l'espoir, ni le désir, ni l'idée ; ils en « étaient incapables. Une longue habitude avait fait chez eux de « la servitude une seconde nature. Moi, je disais »... Naturellement il disait tout le contraire. Seulement, son poème ne fut publié qu'en 1828, et nous pouvons conserver quelques doutes sur l'authenticité de ce qu'il affirme avoir dit, lui. Quoi qu'il en soit, ses amis représentaient l'opinion générale de ceux qui connaissaient ou croyaient connaître les Grecs. De là l'étonnement aux premières nouvelles de leur révolte et de là, aussi, le peu de confiance que l'on eut, tout d'abord, dans la persistance du soulèvement et dans sa réussite finale.

Le succès en paraissait d'autant plus douteux que, dans leur « folle entreprise », les Grecs se butaient à la fois contre deux forces énormes. Depuis longtemps déjà on avait commencé à croire à la décadence de la Turquie, même à prévoir sa chute et à se concerter sur son partage ; mais elle était toujours une grande puissance militaire. Ses armées, sans être encore disciplinées à l'européenne, étaient plus que suffisantes pour mettre à la raison des sujets rebelles. Ses flottes n'avaient qu'à apparaître dans la mer Égée pour répandre la terreur parmi les îles et sur les côtes de l'Archipel. Comment espérer qu'un peuple d'esclaves, sans armées, sans organisation, sans ressources, sans d'autre appui que son propre désespoir, pourrait résister longtemps ?

en 1792 ; les volumes suivants ne parurent que de 1809 à 1820. Le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* doit aussi être cité parmi les ouvrages qui ont réveillé en France les sympathies pour la Grèce.

[1] V. Le voyage de Grèce, poème par M. Pierre Lebrun, Paris, Poutheau et Cie, 1828, préface p. II et suiv.

Du reste, à Constantinople même « on se flattait qu'au moyen « d'une cinquantaine de villages mis à feu et à sang, et de quel- « ques centaines de têtes de rebelles exposées aux regards du « public sur les créneaux de la porte du Sérail, on verrait aisé- « ment la fin de ces troubles »[1].

Il y avait un second obstacle à surmonter, non moins grand que le premier : le mauvais vouloir des puissances européennes. Les principes de la Sainte Alliance avaient déjà subi des assauts successifs en Espagne, dans le royaume de Naples, dans le Piémont. A peine avait-on eu raison de ces révolutions, on se rassemblait à Laybach pour aviser au moyen d'en rendre la répétition impossible, lorsqu'on apprit, tout à coup, que les Grecs s'étaient soulevés à leur tour. Leur révolution fut condamnée d'emblée, comme la coupable révolte d'un sujet contre son légitime souverain.

Ce fut une déception amère pour les Grecs. Durant les longs siècles de l'esclavage, ils avaient toujours conservé l'espoir que le monde chrétien ne les abandonnerait pas. A peine soulevés, ils avaient adressé des appels aux gouvernements de l'Europe, se réclamant d'elle, assurant que leur but n'était que de sortir de la dégradation de leur servitude, d'obtenir le droit de vivre sans déshonneur, que leur insurrection n'avait rien de commun avec les mouvements subversifs des pays de l'Occident. On ne daigna même pas les écouter. L'Europe officielle les déclara hors la loi. A la vérité, par esprit d'opposition autant que par sympathie, l'opinion libérale s'empressa partout d'épouser leur cause. Mais, par contre-coup, plus cette cause gagnait de défenseurs parmi les libéraux, plus elle devenait suspecte aux yeux des gouvernements. Ce n'est que peu à peu, à force de courage et de malheurs, que les Grecs parvinrent à élargir le cercle de leurs amis et à convaincre les esprits, sans distinction de parti, que « leur cause était une cause européenne, que c'était celle de la « justice »[2].

[1] V. *Gazette de France*, du 20 avril 1821. Correspondance de Constantinople du 15 mars.

[2] V. le *Constitutionnel* du 10 janvier 1822.

Il est curieux de suivre, dans les journaux du temps, le conflit entre l'opinion libérale et le parti de l'ordre, au sujet de la révolution grecque. Les premières nouvelles n'avaient pas produit une grande impression. C'était un accident de plus dans la série des troubles qu'on avait vu, tour à tour, surgir et supprimer : et l'on en avait vu tant qu'on en était blasé. On enregistrait sans commentaire ces nouvelles. Elles n'étaient pas fréquentes. Il n'y avait alors ni bateaux à vapeur, ni chemins de fer, ni télégraphe ; il fallait, au moins, un mois pour apprendre ce qui se passait en Turquie. Du reste, le premier mouvement d'Ypsilanti avait éclaté en Moldavie et l'on ne savait pas bien à quoi s'en tenir quant au caractère et au but de ce soulèvement. La lumière se fit peu à peu par les proclamations d'Ypsilanti, par le départ précipité des jeunes Grecs qui quittaient les universités d'Europe pour le rejoindre, par les sévices contre des Grecs à Constantinople. Puis, vint l'annonce que la Morée et les îles de l'Archipel avaient aussi levé l'étendard de la révolte. Presqu'en même temps, on apprit que le Patriarche était pendu et que l'épouvante régnait à Constantinople. Mais les journaux mêmes qui annonçaient cette nouvelle, contenaient aussi le texte de la déclaration des souverains assemblés à Laybach [1]. Ils y condamnaient la récente révolution du Piémont, « rébellion d'un genre encore «plus odieux, si possible, que celles du royaume de Naples», ils dénonçaient « un plan de subversion générale », et ils déclaraient que « la justice et le désintéressement qui ont présidé aux déli- « bérations des monarques alliés, règleront *toujours* leur con- « duite. » C'était un avis aux Grecs révoltés et à leurs amis, s'il y en avait.

Cependant les Grecs inauguraient leur lutte par des succès qui attiraient sur eux l'attention de l'Europe. Le nom de la Grèce, d'une Grèce vivante, résonnait encore une fois dans le monde. On connaissait ces lieux où, une fois encore, l'on se battait au nom de la liberté. « La Grèce antique semble enfin renaître aujourd'hui », s'écriait un correspondant du *Constitutionnel* [2].

[1] V. le *Constitutionnel* du 27 mars 1821.
[2] *Ibid.*, 10 janvier 1822.

La *Gazette de France* n'était pas du même avis. Elle avait commencé par démontrer, d'abord, que la Grèce antique n'avait rien été, sinon une efflorescence littéraire, et, en second lieu, qu'il n'y avait point sur le sol de la Grèce les éléments d'un peuple. « Je « n'y trouve, y disait-on, ni traditions anciennes, ni combinaisons « modernes, ni lien moral d'union, ni caractère national possible ; « aux yeux de la raison et de la saine philosophie la révolte de « la Grèce n'était qu'une tentative insensée, dont les auteurs « n'auraient fait, en définitive, qu'attirer sur leur tête un châti- « ment mérité. » Quelques mois plus tard, le même journaliste modifiait un peu, mais fort peu, ses idées ; la révolution s'était alors confinée dans les limites de l'ancienne Grèce. « Là, sans « doute, disait-il, une population plus unie, réduite au dése- « poir, mérite d'exciter tout l'intérêt des puissances européennes « qui n'oublient pas que le sang répandu en ce moment sur le « sol classique des arts est du sang chrétien et que ce sont des « barbares qui le répandent. » Quelques jours plus tard, il revient sur le même sujet, mais pour s'attaquer encore aux fauteurs des révolutions. « Oui, dit il, je pleure sur les malheurs de la Grèce. « Mais qui les a provoqués ? » « C'est l'esprit de subversion » — cet esprit qu'il n'a jamais cessé de condamner et de combattre. — « Ce sont là de vos œuvres », s'écrie-t-il, « amis des révolu- « tions, et depuis trente ans avez-vous permis à nos larmes de « cesser de couler [1] ? »

Ces larmes n'étaient pas justement ce dont les Grecs avaient le plus besoin, mais, de façon ou d'autre, l'attention publique s'était vivement éveillée au spectacle de leur lutte. On ne se disputait pas, à leur sujet, entre journalistes seulement. Dans tous les salons, dans toutes les coteries on ne parlait que d'eux ; on en parlait d'autant plus que les avis étaient partagés. « Êtes-vous Grec, « êtes-vous Turc ? Voilà les questions que l'on s'adresse partout. « Chez les uns, la haine de la propagande révolutionnaire l'em-

[1] V. dans les nos du 25 avril, 26 et 28 juillet, 5 et 21 septembre, et 3 octobre 1871 de la *Gazette de France*, les articles signés : Achille Jouffroy.

« porte sur la mémoire de Thémistocle, de Miltiade et de Péri-
« clès ; chez les autres, un penchant inné pour toute révolution
« a rempli d'un zèle subit pour la Croix du Christ des hommes
« qui se vantaient naguère de ne pas croire en Dieu » [1].

On voit, par l'acrimonie de cette polémique, que le philhellénisme gagnait du terrain. Même parmi les adversaires du libéralisme, les résistances s'ébranlaient. On restait toujours attaché au principe de légitimité, mais on consentait à en discuter l'application dans le cas présent. Les excès même de ses défenseurs à outrance tournaient au profit des Grecs. Le comte de Salaberry venait de publier sur l'insurrection d'Ypsilanti, comme il la nommait, un livre qui fit beaucoup de bruit [2]. Il y condamnait sans réserve la révolte des Grecs contre leur souverain légitime. Un critique, qui n'était pas loin de partager sa manière de voir, la résumait ainsi : « Respectons la légitimité quelle qu'elle
« soit, n'importe comment elle se coiffe, ne fut-ce que d'un tur-
« ban. » [3] M. de Bonald, dans le *Journal des Débats*, trouva un moyen de conciliation. A en croire le *Constitutionnel*, « si l'on
« avait tenu un état quotidien des opinions des divers journaux,
« pour ou contre les Grecs, on y trouverait beaucoup de varia-
« tions assez curieuses. Ainsi, dit-il, le *Journal des Débats* nous
« donne aujourd'hui un article contre les Grecs et nous en promet
« pour demain un autre en leur faveur » [4]. L'article *de demain* fut un véritable service a la cause grecque. M. de Bonald y soutenait que les Turcs ne possédaient pas la Grèce en souverains légitimes, puisqu'ils l'occupaient militairement ; donc, on pouvait secourir les Grecs. Cette argumentation semblait concilier tout ; cependant le journaliste de la *Gazette de France* regimbe contre sa hardiesse. « Il est des questions, dit-il, tellement délicates,
« qu'il faut bien se garder de les exposer au public sans avoir

[1] V. la *Gazette de France* du 27 avril 1821.

[2] Essais sur la Valachie et la Moldavie, théâtre de l'insurrection d'Ypsilanti.

[3] V. *Gazette de France*, 23 juillet 1821.

[4] V. le *Constitutionnel* du 31 août et 1er septembre 1821. Voir aussi dans le *Livre du centenaire du journal des Débats*, l'excellent article : « Le philhellénisme et le journal des Débats » par M. Gaston Deschamps.

« pris toutes les précautions, pour éviter de fausses ou dange-
« reuses interprétations. »[1]

Chaque époque a ses expressions. Quelques années plus tard, on aurait dit que la Turquie n'était pas encore entrée dans le concert européen. Le *Journal de Paris*[2] trouva mieux. La légitimité est inattaquable ; oui, disait-il ; « mais il y a autre chose aussi ;
« il y a le droit des gens, qui ne cesse jamais. Les Turcs ont violé
« ce droit par la manière dont ils ont traité des patriarches, des
« prêtres, des individus paisibles qui n'ont jamais manié les ar-
« mes de leur vie. — Ce droit, ils l'ont violé par la manière dont
« ils ont traité nos ambassadeurs. » Et, à ce propos, il rappelait le cas de ce gentilhomme que François Ier voulait envoyer comme ambassadeur en Turquie et qui, tenant à sa vie, priait le roi d'excuser son refus. « Les têtes des envoyés turcs qui sont ici me répondent de la vôtre, dit le roi. — Hélas, sire, je crains bien qu'aucune ne puisse aussi bien que la mienne s'ajuster à mes épaules. »

Même le *Drapeau Blanc*, un journal dont le nom seul dénote la couleur, publiait sur ce sujet un article tout en faveur des Grecs[3]. « Je n'examine point, en disait l'auteur anonyme, si les
« Turcs sont les souverains légitimes des Grecs,... mais quelle
« que soit la cause du soulèvement de ceux-ci contre les Turcs,
« faudra-t-il qu'ils périssent tous ?... Jusqu'à ce jour je ne vois
« dans l'insurrection de la Grèce rien qui la rallie au système
« des carbonari de France ou d'Italie. Craignons de faire une
« fausse application de nos principes sur la soumission des peu-
« ples. » Mais l'auteur sentait qu'il s'était un peu trop avancé.
« Je sais, » disait-il, en finissant, « combien la matière que je
« viens de traiter est délicate...; je froisserai l'opinion de plu-
« sieurs hommes d'un mérite élevé. Il pourra paraître étrange
« de voir défendre dans ce journal une cause soutenue vivement

[1] N° du 21 sept. 1821.
[2] N° du 31 août 1821.
[3] V. le n° du 18 juillet 1821.

« dans des écrits, avec lesquels nous n'avons rien de commun...
« mais si nous arrivons quelquefois au même résultat, ce n'est
« ni par le même chemin, ni par les mêmes moyens. »

Pendant que l'on controversait ainsi à Paris, la guerre continuait en Grèce, avec des vicissitudes qui tenaient ses amis en haleine : Les places fortes de la Morée tombaient, l'une après l'autre, au pouvoir des insurgés ; de nouvelles armées, conduites par des pachas aguerris, allaient envahir la Grèce ; elles étaient arrêtées et dispersées, tantôt au défilé classique des Thermopyles, tantôt dans celui de l'Argolide ; la flotte turque mettait à la voile, l'île de Chios était détruite, tous ses habitants passés au fil de l'épée ou vendus comme esclaves ; les petits bateaux marchands des Grecs s'attaquaient aux colosses de la flotte ottomane, y mettaient le feu et en purgeaient l'Archipel. On apprenait qu'un de ces bateaux était commandé par une femme, que d'autres femmes se faisaient sauter plutôt que de tomber entre les mains de l'ennemi. Ces désastres et ces triomphes augmentaient et la compassion et l'admiration pour ce peuple qui savait si bien tenir son serment de vaincre ou de mourir. On se disait que, par son courage au moins, il se montrait digne des ancêtres dont il se réclamait ; on mêlait aux récits de leurs hauts faits les souvenirs de leurs aïeux ; on se rappelait aussi de plus en plus que ce peuple était un peuple chrétien ; on n'oubliait même pas ces fugitifs qui, après la prise de Constantinople, vinrent aider à la renaissance des lettres en Italie et, par là, dans toute l'Europe ; on s'accusait de ne pas leur avoir porté secours. « Au quinzième siècle, disait le *Journal de Paris*[1], nous dîmes aux « Grecs : Convertissez-vous et nous vous défendrons. Ils nous « répondaient : Défendez-nous et nous vous convertirons. S'ils « ont eu tort, ils l'ont payé assez cher, et nous n'avions pas rai- « son, parce que notre droit était, au moins, douteux. »

Sur ce dernier point, le clergé n'était point absolement du même avis ; à sa pitié pour les malheurs des Grecs se mêlait le souvenir

[1] V. le n° du 22 septembre 1821.

des anciennes divisions dogmatiques. « Des chrétiens », disait un de leurs journaux[1], « descendants de ceux qui avaient vu naître « les Chrysostome, les Basile, les Grégoire, les Athanase, gémis- « sent depuis des siècles sous le joug d'un monarque infidèle. « La patience dans les tribulations, la pratique des vertus su- « blimes du christianisme eussent à la longue dompté les vain- « queurs des Grecs et leur eussent rendu une indépendance « qu'ils ont en vain essayé de conquérir par les armes. Les Grecs « égarés... ont cherché leur appui dans les principes et dans les « suggestions des faux sages qui veulent anéantir la religion... « Ce ne sont pas les exemples et les leçons du paganisme qui peu- « vent faire cesser l'oppression, réparer les malheurs publics ; « c'est le christianisme, et l'on sait qu'il n'existe que dans cette « église (catholique)..... Ce n'est pas là le christianisme des « Grecs. »

Cette froideur ne dura pas longtemps ; un sentiment de charité plus chrétienne lui succéda bientôt. Du reste, le Saint-Père ouvrait ses ports et sa bourse aux réfugiés grecs, échappés aux massacres ; Chateaubriand, de son côté, prêtait l'appui de son nom, de sa plume et de sa parole à la cause grecque. Le parti royaliste le suivit. Désormais le philhellénisme cesse d'être l'apanage exclusif des libéraux. Des hommes professant les opinions les plus opposées se réunissent dans un but commun, celui de sauver la Grèce. Seul le gouvernement reste fidèle à la politique de la Sainte Alliance ; il ne se laisse pas entraîner, il ne comprend même pas l'engouement croissant pour la Grèce. M. de Villèle ne pouvait pas se l'expliquer. « Mais quel si grand intérêt peut-on prendre à cette localité ? » s'écriait-il. L'étonnement de M. de Villèle étonnait, à juste titre, le duc de Broglie, qui a consigné, à deux reprises, cette exclamation dans ses Souvenirs[2].

L'attitude du gouvernement ne ralentissait point la propagation du philhellénisme ; au contraire. Bientôt on ne se demandait plus : Êtes-vous Turc ou Grec ? Tout le monde était Grec ;

[1] V. *Les tablettes du clergé*, décembre 1822, p. 427.
[2] V. vol. II, p. 410 et vol. III, p. 172.

les Turcs, s'il en restait, se taisaient. Les articles en faveur des Grecs se multipliaient ; et l'on ne se bornait pas à écrire dans les journaux. Dès 1821, on vit éclore toute une littérature au sujet de la Grèce ; les brochures et les volumes se suivaient. En 1822, la production se double. L'année suivante elle diminue ; c'est que l'Espagne, aussi, est, encore une fois en révolution ; l'attention publique se partage entre ce pays et la Grèce. Mais en 1824 on écrit sur celle-ci autant qu'en 1822, et encore davantage pendant les années suivantes. Il serait difficile de faire une bibliographie complète de cette littérature du philhellénisme ; elle est aussi variée que riche ; nous y trouvons des Voyages, des Mémoires, des Histoires, à côté de Relations, de Réflexions, d'Observations, de Considérations sur tout ce qui touche à la Grèce. Il y a surtout des poèmes ; ceux-ci surabondent. L'exemple de lord Byron qui, après avoir tant et si bien écrit sur les Grecs, s'était dévoué à leur cause et allait mourir à Messolonghi, était pour quelque chose dans cette émulation des poètes français à chanter aussi la Grèce. Il parut des odes, des dithyrambes, des épîtres : épîtres aux Grecs, épîtres aux rois de l'Europe ; il y en eut même qui étaient adressées au grand Turc. La plupart de ces poèmes sont oubliés maintenant. Il en est qui ont passé à l'immortalité. Ils sont dans toutes les mémoires.

Les Grecs ne lisaient pas tout cela. Ils n'en avaient pas le temps. et, de plus, c'était en français. Mais l'écho en venait jusqu'à eux. Ils savaient que l'on s'occupait d'eux, qu'ils avaient des amis dans les pays francs. Ils le comprirent mieux encore, lorsqu'ils en virent qui venaient partager leurs périls et leurs combats. L'arrivée de ces auxiliaires les consolait un peu de l'abandon et de l'hostilité de l'Europe officielle. Les navires autrichiens ravitaillaient ouvertement les Turcs ; le lord commissaire des Sept Iles leur ouvrait ses ports et persécutait les Ioniens qui ne cachaient pas leur sympathie pour leurs frères du continent. Parmi les gouvernements, aucun ne voulait encore considérer les Grecs au moins comme des belligérants et les traiter en neutres. Et cependant voilà que leurs sujets venaient se battre pour l'indépen-

dance grecque. Cela remontait les courages des révoltés. Ils espéraient toujours qu'ils finiraient par fléchir les puissances chrétiennes. Seulement, il ne fallait pas se laisser compromettre à leurs yeux par des accointances suspectes ; et la présence de quelques-uns de leurs meilleurs amis mettait les Grecs dans un cruel embarras. Tel ce brillant et généreux Piémontais, le comte Santa Rosa qui, pendu en effigie à Gênes, tracassé par la police à Paris, venait mettre son épée au service de la Grèce. C'est sous un faux nom qu'il lui fut permis de nous sacrifier sa vie. Le colonel Fabvier, son ami, n'était pas, lui non plus, dans les bonnes grâces du gouvernement français. Il s'en vengea en se couvrant de gloire en Grèce. Il y en avait d'autres dans le même cas. La grande majorité de ces nouveaux croisés étaient des jeunes gens, pleins d'une noble ardeur. Pour mieux comprendre leur philhellénisme militant, il faut se rapporter à cette époque de réaction, qui avait succédé à la période épique de la révolution et de l'empire et dont souffraient tant d'esprits jeunes et généreux. Je retrouve un écho de ces impressions dans les paroles d'un jeune homme d'alors, que j'ai beaucoup connu et aimé dans sa vieillesse. « Oui, « disait-il, cette vie mesquine, cette vie étroite, cette vie sans « poésie, était pour nous un insupportable fardeau ; nous rêvions « quelque chose de mieux, quelque chose de grand qui fût à no- « tre hauteur. Nous n'avons plus les joies du guerrier ; nous « n'avons plus de croisade à faire ; le temps est passé des expé- « ditions napoléoniennes. Nous n'avons plus ni solennités, ni « temples, ni tournois, ni chants, ni fêtes. La vie est terne et « monotone aujourd'hui, et Dieu a mis dans le cœur de beaucoup « d'hommes une énergie qui ne peut se ployer à cette con- « trainte. »[1]

Voilà ce qui poussait cette élite généreuse à partir pour la Grèce. Ils y allaient non seulement affronter la mort sur les champs de bataille, mais aussi s'exposer à des souffrances, à

[1] V. la plaidoirie de M. Gustave d'Eichthal dans le procès des Saint-Simoniens. V. aussi la notice sur M. d'Eichthal par le marquis de Queux de St-Hilaire, dans l'annuaire de l'Association des études grecques, année 1887, p. 5.

des privations, même à des déceptions, qui durent souvent mettre leur philhellénisme à une dure épreuve. Ils n'en furent pas découragés ; ils restèrent fidèles, jusqu'au bout, au poste qu'ils s'étaient choisi. A mesure que se produisaient des vides dans leurs rangs, de nouvelles recrues venaient les remplir. Pendant la durée de cette longue guerre, il vint en Grèce près de quatre cent cinquante philhellènes [1]. Sur ce nombre, il y en avait cent vingt qui étaient Français ; plus de la moitié y trouvèrent la mort, une mort glorieuse. Nous ne les avons pas oubliés. Nous nous souvenons aussi de ceux qui, de loin, mirent au service de notre cause leur plume ou leur parole. En attendant que nous puissions élever à nos amis d'alors des monuments dignes de leur mémoire, nous donnons leurs noms à nos places et à nos rues. Ces noms prennent souvent une forme étrange sous l'orthographe et avec la déclinaison grecques. Mais nos enfants vous diront qu'ils sont bien français, ces noms de Φαβιέρου, Σατωβριάνδου, Μαιζῶνος, et tant d'autres encore.

Le départ successif de tant de volontaires, la part qu'ils prenaient à la guerre, créait un nouveau lien entre la France et la Grèce. La révolution avait déjà duré quatre longues années. Ensanglantée par des massacres, ébranlée par des désastres, minée par des intrigues étrangères et même par des discordes intestines, elle avait pourtant jusque là triomphé. Les Grecs s'étaient rendus maîtres de leur pays ; ils avaient, de fait, conquis leur indépendance. Une main secourable de quelque part, rien que pour menacer la Porte, et l'on pourrait voir la fin de ce terrible et inégal duel. Le secours vint, mais non pas pour les Grecs. Le sultan, à bout de ressources, fit appel à son puissant vassal, le Pacha d'Égypte. Celui-ci possédait une armée, façonnée à l'européenne par des officiers français. Il l'envoya en Morée, sous le commandement de son fils Ibrahim. A ces troupes disciplinées les Grecs n'avaient à opposer que leurs bandes épuisées de pal-

[1] V. la liste des Philhellènes publiée dans la revue athénienne Ἑβδομάς, année 1884, nº 1 et suiv. D'après cette liste le nombre exact de ces philhellènes serait de 423, dont 118 français ; de ceux-ci 63 sont morts en Grèce.

licares. Aux revers ils opposèrent la constance. Ils se battaient toujours et ne perdaient pas l'espoir. Loin de l'excitation de la lutte, leurs amis voyaient le danger avec plus d'appréhension. Encore quelques campagnes, et les dernières résistances seraient vaincues. On parlait déjà du projet qu'avait le vainqueur de repeupler d'Arabes le pays désert et dévasté. La Grèce cesserait d'être chrétienne. La grandeur du péril rendit les sympathies encore plus vives. « Eh bien, s'écriait Chateaubriand, s'il est « trop tard aujourd'hui, si les Grecs doivent trouver tous les « cœurs fermés à la pitié, tous les yeux à la lumière, que les « victimes échappées au fer et à la flamme se réfugient chez les « peuples divers; que, dispersées sur la terre, elles accusent « notre siècle auprès de tous les hommes, devant la dernière « postérité ! »

Ces sentiments généreux trouvèrent un écho dans tous les cœurs. Des comités furent formés qui donnèrent une impulsion nouvelle, une impulsion active, au philhellénisme. Déjà en 1823, un *comité des Grecs* avait été institué dans le sein de la société de la Morale Chrétienne. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt en était le président; le duc de Broglie, le comte de Laborde, le comte de Lasteyrie, le baron Dellesert, Charles Rémusat, en faisaient partie. Le but de ce comité se bornait à porter quelques secours aux réfugiés qui venaient chercher un asile jusque dans les ports de la France, et de rapatrier ceux qui voulaient regagner leur pays. Cela ne suffisait plus ; il fallait opérer « sur « des bases plus larges et dans un but plus efficace ; celui de « porter secours à la partie militante de la nation grecque » [1]. En 1824, le *comité philhellénique* fut formé. Il comprenait des noms qui en garantissaient d'avance le succès. Chateaubriand en était, ainsi que les ducs de Choiseul, de Broglie, de Dalberg, de Fitz-James, les comtes d'Harcourt, de Laborde, le général Sebastiani, Casimir Périer, Villemain, Didot. Le comité fut d'abord très circonspect. Il prit soin de déclarer « qu'il s'était in-

[1] V. le bulletin du Comité des Grecs, 1874.

« terdit toute idée politique, qu'il n'avait qu'un but, celui de ser-
« vir la cause de l'humanité et de la religion » [1]. Il ne se fit connaître au gouvernement provisoire de la Grèce que « par l'of-
« fre de faire élever à ses frais les enfants dont les pères s'é-
« taient déjà le plus illustrés dans la guerre » [2]. A mesure que les ressources du comité augmentaient, il envoyait des secours en Grèce. Dans ses rapports il faisait, en vérité, ressortir « que les
« provisions envoyées consistaient en pain, biscuits et farines » [3]. Peu à peu, il envoya autre chose encore ; du reste, nourrir les combattants était, déjà, leur prêter un appui ; le comité se compromettait. Mais le courant du philhellénisme devenait de plus en plus fort ; la famille royale s'y laissait, elle-même, entraîner ; le ministère n'osait pas ou ne voulait plus s'y opposer ouvertement, d'autant plus que les puissances commençaient à se concerter sur les moyens de mettre fin à cette guerre d'extermination.

Cependant toutes les classes de la société répondaient à l'envi aux appels du comité. Tous les noms se mêlaient sur les listes de souscription. A côté des membres de la famille d'Orléans, qui souscrivaient des milliers de francs, à côté des sommes importantes données par des grands seigneurs ou de riches particuliers, on y voit la modeste offrande du pauvre, d'autant plus précieuse qu'elle n'est point prise sur le superflu. Un tailleur souscrit pour dix francs ; un tanneur pour trois francs ; un limonadier donne un franc. Quand on n'a pas d'argent, on offre son travail ; un imprimeur imprime gratis les affiches de souscription. On se cotise pour augmenter l'offrande. Un coiffeur — les coiffeurs se distinguent par leur philhellénisme — apporte trente francs « pour lui et ses ouvriers » ; un autre trente et un francs, « produit d'un tronc pour coupe de cheveux » ; un troisième fait les choses plus en grand : il donne 160 francs, « pro-

[1] V. « Documents relatifs à l'état présent de la Grèce, publiés d'après les communications du comité philhellénique de Paris », n° 2, p. 1.
[2] *ibid.* n° 10, p. 44.
[3] *ib.*, n° 6, p. 15.

duit d'une quête faite dans un cours de coiffure ». Rien de plus touchant que cette émulation de la bienfaisance. « Levons », disait-on dans une brochure du temps, « levons seulement la « dîme de nos plaisirs pour des frères qui souffrent et qui com- « battent. Au sein de tant de réunions joyeuses, dans ces ban- « quets où nous goûtons doucement toutes les jouissances de la « vie sociale, comment ne songerions-nous pas à des malheureux « qui n'ont pas souvent de quoi manger [1] ! » Et l'on y songeait ; parmi les souscriptions, il y a plus d'une « collecte faite à la suite d'un dîner ».

Les dames se mettaient à la tête du mouvement. « Qui osera refuser à une femme », s'écriait l'auteur de la brochure déjà citée. « Une ligue s'est formée » disait la France chrétienne [2], « sous les « auspices de la philanthropie, au nom de la liberté et du ciel. « Grâce à Dieu, la France est à la tête de cette ligue. Les femmes « de France se montrent surtout ardentes à en propager le mou- « vement, à en diriger l'impulsion... Nobles suppliantes, elles « n'ont rien oublié de ce qui pouvait exciter l'intérêt, attendrir « les âmes et forcer l'avarice même à donner son obole. Pour « couronner une si belle œuvre, leurs talents se sont cotisés pour « obtenir du public l'argent nécessaire à leurs protégés. » Le concert ainsi annoncé était donné par des dames portant les plus grands noms.

On faisait aussi des expositions de tableaux en faveur des Grecs. L'une d'elles produisit plus de trente mille francs, grosse somme pour l'époque. Parmi les tableaux que l'on voyait dans cette exposition figurait le massacre de Chios, de Delacroix. Il y en avait d'autres encore. Les événements de la révolution grecque inspiraient alors la sculpture autant que la peinture. David d'Angers faisait le buste de Kanaris et l'esclave grecque au tombeau de Botzaris. A côté de ces grandes œuvres, un autre art, bien plus humble, servait à la propagande du philhellénisme. Des

[1] V. « Jubilé des Grecs » par M. Félix Baudin, Paris, 1826, p. 20.
[2] V. année 1826, p. 214.

gravures, des lithographies, les images d'Épinal illustrèrent les exploits des Grecs. Elles ne sont pas jolies, ces images ; toutes les couleurs y abondent, excepté la couleur locale ; il ne faut pas y chercher la fidélité, ni dans les sites, ni dans les costumes, encore moins dans les portraits. Mais ces gravures grossières se répandaient là où n'arrivaient ni livres, ni brochures, pas même de journaux. Et l'on s'intéressait partout à la Grèce, dans les campagnes comme dans les villes. L'impulsion donnée par Paris s'était communiquée à toute la France ; dans presque tous les départements des comités s'étaient formés. Cette impulsion se fit même sentir au delà des frontières; l'exemple donné par la France réveilla, parmi les peuples voisins, les anciennes sympathies pour les Grecs [1].

Ce fut là la période la plus active et la plus bienfaisante du philhellénisme. Elle dura jusqu'à la fin de la guerre, en 1829. « Le sort de la Grèce est désormais assuré ; elle est libre », disait le comité dans son dernier bulletin, en annonçant sa dissolution. Il avait atteint son but ; sa mission était finie. Non pas que la Grèce eût cessé d'avoir besoin de l'appui de la France, ou d'y posséder des amis. Elle y en a possédé et elle y en possédera toujours. Mais le vrai philhellénisme, le philhellénisme, pour ainsi dire historique, avait duré autant que la guerre de l'indépendance et il devait finir avec elle.

Puis, pour tout dire, il y eut une réaction, réaction inévitable après l'enthousiasme qui avait prévalu. On avait rêvé la résurrection de la Grèce d'autrefois, et l'on voyait un peuple tâtonnant et trébuchant dans la recherche de sa nouvelle voie ; on s'était figuré des Grecs portant la chlamyde antique, et ceux-ci quittaient même la fustanelle pour endosser la redingote ; et il faut avouer qu'ils commencèrent par l'assez mal porter. La poésie s'en était allée, et l'on entrait dans la prose. Cependant, le philhellénisme ne fut pas seulement un mouvement de noble générosité dont la France a bien le droit d'être fière. Par ses conséquences,

[1] V. Gervinus, Insurrection de la Grèce, vol. II, chap. I.

il peut être considéré comme un événement de premier ordre, comme un chapitre important dans l'histoire de ce siècle.

Les services que le philhellénisme rendit à la Grèce ne se calculent pas par l'aide matérielle qu'il lui procura. Ce n'est point par son million et demi de souscriptions [1], ni même par le sang des braves qui lui sacrifièrent leur vie, que le philhellénisme sauva la Grèce. Non. Pendant les neuf années que dura la guerre, elle coûta des sacrifices bien autrement grands. Trois cent mille Grecs y perdirent la vie, et, cette guerre finie, il n'y en eut presque pas un qui eût conservé une maison à habiter, ou un champ dont il pût vivre. Le philhellénisme sauva la Grèce par l'appui moral qu'il lui donna. Il a pris sa défense quand tous les puissants de la terre étaient contre elle ; il a — et c'est par là que mon sujet se rattache au but de notre société — il a entrepris une lutte aussi longue que difficile contre la diplomatie, et dans cette lutte, ce n'est pas le philhellénisme qui a eu le dessous. La diplomatie voulait étouffer la révolution grecque, et elle a été amenée à conclure le traité du 6 juillet 1827 entre la France, l'Angleterre et la Russie. La diplomatie mit tout en œuvre pour circonscrire la portée de ce traité, et celui-ci aboutit à la destruction de la flotte turque à Navarin. Après et malgré cette bataille, elle persista à vouloir faire de la Grèce une province tributaire de la Turquie, et elle finit par en faire un royaume indépendant. Il faut rendre cette justice à la diplomatie, qu'elle défendit son terrain pas à pas et qu'en définitive elle a réussi à laisser incomplète l'œuvre de la révolution grecque. Mais, en somme, le philhellénisme triompha. Il prouva qu'au dessus des calculs d'une politique à vue trop limitée il y a des principes de justice qui, à la longue, finissent par prévaloir ; que la force ne prime pas, toujours et à jamais, le droit.

Le philhellénisme a fait plus. Il servit à ébranler et à disloquer la Sainte-Alliance. En se constituant par ses comités « comme

[1] V. Documents relatifs à l'état présent de la Grèce nº 10, p. 12. Le total exact des recettes du comité était de fr. 1,642,317.

un grand État européen »[1], au milieu des gouvernements réactionnaires de l'Europe, il donna un but et une direction au mouvement moral et intellectuel qui aboutit à la renaissance de la vie politique, si longtemps étouffée. En s'identifiant à la cause grecque, en s'en faisant le défenseur et le porte-voix, il devenait en même temps le précurseur des changements, auxquels on peut applaudir ou qu'on peut regretter, selon le point de vue où l'on se place, mais qui n'en sont pas moins des faits, et des faits plus vastes et plus importants encore que la formation du petit royaume hellénique.

Ce n'est pas tout. La formation de l'État grec, à laquelle le philhellénisme a tant contribué, a servi de point de départ à la rénovation de l'Orient. L'émancipation successive des peuples chrétiens qui l'habitent, les efforts même de la Turquie pour entrer dans la voie de la civilisation, les rapports chaque jour plus féconds qui se sont établis entre l'Occident et l'Orient, en un mot, toute cette transformation qui s'opère graduellement et dont nul ne saurait tracer d'avance le développement définitif, se rattache, plus ou moins directement, à la longue lutte des Grecs pour recouvrer leur indépendance. A tout cela le philhellénisme a contribué ; et la Grèce, elle-même, peut ainsi se vanter d'avoir, une fois de plus, pris une part au mouvement du progrès humain et marqué, par sa régénération, une étape dans l'histoire générale de la civilisation européenne.

D. Bikélas.

[1] V. Gervinus, ouv. cité, vol. II, p. 690.

JUSTIFICATIONS PRÉSENTÉES PAR TALLEYRAND

SUR LE MEURTRE DU DUC D'ENGHIEN

Fragment inédit des « Mémoires »

Le chapitre des Mémoires du prince de Talleyrand, dont je vais donner lecture à la Société d'histoire diplomatique, d'après le désir qui m'en a été exprimé par notre honorable président, se rapporte au douloureux attentat d'Ettenheim. Présenté sous le nom d'*appendice*, il forme un titre à part. M. de Talleyrand l'écrivit en 1824, dans le but de répondre à un extrait des Mémoires du duc de Rovigo, paru en 1823, où il était formellement accusé d'avoir été fauteur et complice de l'arrestation et du meurtre du duc d'Enghien. Cette défense, avec pièces à l'appui, constitue un document historique d'un intérêt sérieux qui, à ce titre, méritait d'être accueilli avec faveur par notre Société, mais dont la lecture, d'autre part, faite devant vous, ne saurait, bien entendu, impliquer aucune solidarité morale avec la justification, ou plutôt les explications présentées par M. de Talleyrand. C'est sous cette réserve nécessaire que je vais avoir l'honneur de vous communiquer la défense d'un accusé, laissant à l'opinion publique dont vous serez aujourd'hui les premiers interprètes, par le fait de notre réunion, la pleine liberté du jugement qu'il appartient à elle seule de formuler sur ce triste épisode de nos luttes civiles.

APPENDICE A MES MÉMOIRES

Paris, janvier 1824.

Je me vois obligé d'ajouter quelques mots à ces souvenirs, en regrettant de devoir rappeler un événement cruel et douloureux que je n'avais pas voulu même mentionner dans les pages qui précèdent.

J'ai toujours dédaigné de répondre aux accusations mensongères et injurieuses qui, dans des temps comme ceux où j'ai vécu, ne pouvaient manquer d'atteindre les personnes vouées aux grandes affaires publiques. Il y a des bornes cependant à ce dédain, et, quand on soulève des questions *de sang*, le silence, au moins devant la postérité, n'est plus possible. La bassesse et les crimes de mes accusateurs, honteusement exposés par leurs propres récits, seraient peut-être dans les cas ordinaires, une réfutation suffisante de leurs accusations. Mais, dans les cas actuels, la nature des faits, leur importance historique, la part de vérité qu'il y a dans ces récits, la grandeur des personnages dont il s'agit, l'honneur de mon nom et de ma famille, tout me commande de repousser le sang que des haines passionnées et cupides voudraient faire rejaillir sur moi.

J'ai été accusé par M. Savary, duc de Rovigo, d'avoir été l'instigateur et, par conséquent, l'auteur de l'affreux attentat dont il reconnaît avoir été l'instrument et qui a été commis il y a vingt ans sur la personne de Mgr le duc d'Enghien.

Rappelons sommairement les faits, ce sera la meilleure manière de réfuter les imputations mensongères de M. Savary.

On sait que la fin de l'année 1803 et le commencement de l'année 1804 avaient été marqués par de nombreux complots contre la vie du premier consul. Une grande procédure s'instruisait, dans les premiers mois de 1804, contre Georges Cadoudal, Pichegru, Moreau et d'autres accusés. A la suite des investigations faites par la police à l'intérieur, on découvrit les traces d'autres complots à l'étranger, et on chercha naturellement à rattacher les uns aux autres. Le ministère de la police générale avait été supprimé depuis plusieurs mois ; c'était un conseiller d'État qui était chargé de cette partie de l'administration, et qui, en

cette qualité, était placé sous la direction du grand juge, ministre de la justice, M. Régnier, duc de Massa. Ce ministre fit, le 7 mars 1804, (16 ventôse an XII), le rapport suivant au premier consul.

« Citoyen premier consul,

» Il existe dans Offenburg, électorat de Bade, et tout à portée des départements du Rhin, un comité soudoyé par le gouvernement britannique. Ce comité est composé d'émigrés français, ci-devant officiers généraux, chevaliers de Saint-Louis... Sa destination est de chercher par tous les moyens possibles à exciter des troubles dans l'intérieur de la république.

» Il a pour principal agent, un émigré nommé *Mucey*, personnage connu depuis longtemps par ses intrigues et par la haine implacable qu'il a vouée à son pays.

» Ce misérable est chargé par le comité d'introduire en France, et de faire circuler avec profusion, les mandements incendiaires des évêques rebelles, ainsi que tous les libelles infâmes qui se fabriquent dans l'étranger contre la France et son gouvernement.

» Le nommé *Trident*, maître de la poste à Kehl, est l'homme qu'emploie le comité pour faire parvenir sa correspondance aux affidés qu'il a dans Strasbourg. Ces affidés sont connus et les ordres sont donnés pour leur arrestation.

» Mais je ne pense pas qu'il faille se borner à cette mesure. La tranquillité publique ainsi que la dignité de la nation et de son chef sollicitent la destruction de ce foyer d'intrigants et de conspirateurs qui existent dans Offenburg, et qui viennent avec impudence braver la République et son gouvernement pour ainsi dire à leurs portes. Il faut que l'un et l'autre soient vengés par leur prompte punition.

» Je vous propose en conséquence, citoyen premier Consul, de faire demander à Son Altesse Sérénissime, l'électeur de Bade, l'extradition immédiate de Mucey, Trident et leurs complices.

» Salut et respect.

» Signé : RÉGNIER.

» Certifié conforme :

» Le secrétaire d'État,

» HUGUES MARET.

Le premier consul, en me communiquant ce rapport, me donna l'ordre de le transmettre au gouvernement de l'électeur de Bade et de réclamer de lui l'extradition des individus qui y étaient mentionnés.

Voici la note que j'adressai, à cette occasion, au baron d'Edelsheim, ministre des affaires étrangères de Son Altesse Sérénissime l'électeur de Bade :

« Paris, le 19 ventôse, an XII (10 mars 1804).

» Le soussigné, ministre des relations extérieures de la république française, a l'honneur d'adresser à M. le baron d'Edelsheim copie d'un rapport que le grand juge a fait au premier consul. Il prie Son Excellence de placer cette pièce importante sous les yeux de Son Altesse Sérénissime l'électeur de Bade. Son Altesse y trouvera des preuves nouvelles et évidentes du genre de guerre que le gouvernement britannique poursuit contre la France ; et elle sera douloureusement étonnée d'apprendre que dans ses propres États, à Offenburg, il existe une association d'émigrés français qui sont au nombre des plus actifs instruments de toutes ces trames abominables.

» Le soussigné est chargé de demander formellement que les individus qui composent ce comité d'Offenburg soient arrêtés et livrés avec tous leurs papiers aux officiers français chargés de les recevoir à Strasbourg.

» La réclamation officielle que le soussigné présente à cet égard dérive du texte même de l'article 1er du traité de Lunéville. Et quand il s'agit d'une conspiration d'État dont les faits connus ont déjà excité l'indignation de l'Europe, les rapports particuliers d'amitié et de bon voisinage qui subsistent entre la France et Son Altesse Sérénissime électorale ne permettent pas de douter qu'elle ne soit empressée d'exécuter, à la réquisition du gouvernement français, cette stipulation capitale du traité de Lunéville, et de concourir d'ailleurs à donner plus de moyens de dévoiler une machination qui menaçait à la fois la vie du premier consul, la sûreté de la France et le repos de l'Europe.

» Le soussigné est chargé, de plus, de demander que, par une mesure générale et irrévocable, tous les émigrés français soient éloignés des pays qui composent l'électorat de Bade. Leur séjour dans la partie de l'Allemagne la plus rapprochée de la France ne peut jamais être

qu'une cause d'inquiétude, une occasion de troubles, et pour eux-mêmes une excitation à lier des intrigues dont l'Angleterre profite et qu'elle étend et dirige au gré de ses détestables projets.

» Et si l'on considère que les émigrés qui se trouvent encore hors de France sont tous des hommes conjurés contre le gouvernement actuel de leur ancienne patrie, des hommes qu'aucune circonstance, aucun changement n'ont pu rapprocher et qui sont dans un perpétuel état de guerre contre la France, il est évident qu'ils sont de ceux qui, aux termes du traité de Lunéville, ne devaient trouver ni asile ni protection dans les États germaniques. Leur exclusion est donc de droit rigoureux. Mais quand on ne devrait l'attendre que des principes et des sentiments connus de Son Altesse Sérénissime Électorale, on ne douterait pas qu'elle ne mît du soin à éloigner de ses États des hommes aussi dangereux et à donner ainsi au gouvernement français une preuve de plus du prix qu'elle attache aux relations parfaitement amicales, que tant de circonstances ont contribué à établir entre la France et l'Électorat de Bade.

» Le soussigné attend donc avec toute confiance la détermination qui sera prise par Son Altesse Sérénissime Électorale sur les deux demandes qu'il a été chargé de lui faire parvenir, et il saisit cette occasion pour lui renouveler l'assurance... »

Cette note et la pièce qui y était jointe constatent bien que ce n'était que sur les informations fournies par la police que le gouvernement français réclamait l'extradition de certains individus et l'expulsion des autres de l'électorat de Bade, et on va voir qu'en effet ce n'était pas du ministère des relations extérieures qu'émanaient les renseignements d'après lesquels on motiva les poursuites exercées contre le duc d'Enghien.

Ma note avait été expédiée le 10 mars; quelques heures après, je me rendis chez le premier consul, sur son ordre. Je le trouvai dans un état de violente agitation ; il reprochait à M. Réal, conseiller d'État, chargé de la police générale et qui était présent, de n'avoir pas su que le duc d'Enghien était à Ettenheim avec le général Dumouriez, y complotant contre la sûreté de la république, et contre sa vie à lui, et que ces complots avaient leur principal foyer à Offenburg. Se tournant bientôt vers moi, il m'adressa les mêmes reproches, en me demandant comment il se faisait que le chargé d'affaires de la France à Carlsruhe

n'eût pas rendu compte de pareils faits. Dès que je pus me faire entendre de lui, ce qui n'était pas facile, car son emportement était tel qu'il ne laissait pas l'occasion de lui répondre, je lui rappelai que la présence du duc d'Enghien dans l'électorat de Bade était depuis longtemps connue de lui, et qu'il m'avait même chargé d'informer l'électeur de Bade que le prince pouvait résider à Ettenheim ; que, quant aux intrigues qui se tramaient à Offenburg, le chargé d'affaires à Carlsruhe, M. Massias, avait pu les ignorer ou négliger d'en faire mention dans sa correspondance, soit qu'il y attachât peu d'importance, soit qu'il craignît de compromettre la baronne de Reich qui était, dit-on, parente ou alliée de sa femme. J'essayai, mais vainement, d'adoucir la colère que manifestait le premier consul, il nous montra les rapports qui lui étaient venus par le général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie, et qui annonçaient, en effet, la présence de Dumouriez à Ettenheim. Ces rapports, comme tous ceux de ce genre, étaient fondés sur des inductions plus que sur des faits positifs, sauf celui de la présence de Dumouriez qui y était affirmée et qui cependant n'était pas vraie. Mais le premier consul en avait l'esprit frappé, et rien ne put le dissuader que ces intrigues se rattachaient directement aux complots dont l'instruction se poursuivait alors à Paris. En conséquence, il prit sur-le-champ la fatale résolution de faire arrêter par des troupes françaises, sur le territoire badois, tous les émigrés qui se trouvaient à Offenburg et à Ettenheim. Il dicta lui-même les ordres au ministre de la guerre pour l'exécution de cette résolution et m'imposa le devoir de prévenir après coup l'électeur de Bade de la mesure qu'il avait cru devoir adopter. J'écrivis donc au baron d'Edelsheim la lettre que je vais également insérer ici.

» Paris, le 20 ventôse an XII (11 mars 1804.)
» 3 heures du matin.

» Monsieur le baron,

» Je venais de vous adresser une note dont l'objet était de demander l'arrestation du comité d'émigrés français résidant à Offenburg, lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands que le gouvernement anglais a vomis en France, ainsi que par la marche et le résultat des procédures qui s'instruisent ici, a connu toute la part

que les agents anglais d'Offenburg avaient aux horribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim, et comme il est impossible qu'ils se trouvent dans cette ville, sans la permission de Son Altesse Sérénissime Électorale, le premier consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur qu'un prince auquel il s'est plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis et les ait laissés tramer paisiblement des conspirations aussi inouïes.

» Dans cette circonstance extraordinaire, le premier consul a cru devoir ordonner à deux petits détachements de se porter à Offenburg et à Ettenheim pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens ceux qui sont convaincus d'y avoir pris part.

» C'est le général Caulaincourt qui est chargé à cet égard des ordres du premier consul. Vous ne devez pas douter qu'il ne mette dans leur exécution tous les égards que peut désirer Son Altesse Sérénissime Électorale. Ce sera lui qui aura l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence la lettre que j'ai été chargé de lui écrire.

» Recevez, monsieur le baron... »

En envoyant cette lettre au général Caulaincourt, je lui écrivis les lignes suivantes :

Paris, 21 ventôse an XII (11 mars 1804).

» Général,

» J'ai l'honneur de vous adresser une lettre pour le baron d'Edelsheim ministre principal de l'électeur de Bade. Vous voudrez bien la lui faire parvenir aussitôt que votre expédition d'Offenburg sera consommée. Le premier consul me charge de vous dire que, si vous n'êtes pas dans le cas de faire entrer des troupes dans les États de l'électeur et que vous appreniez que le général Ordener n'en a point fait entrer, cette lettre doit rester entre vos mains et ne pas être remise aux mains de l'électeur. Je suis chargé de vous recommander particulièrement de

faire prendre et de rapporter avec vous les papiers de madame de Reich [1].

» J'ai l'honneur de vous saluer. »

J'ai donné en entier ces trois lettres, parce qu'elles constituent la part réelle, unique, que j'ai eue dans la déplorable affaire de M. le duc d'Enghien. Il sera facile en examinant ces lettres avec un peu d'attention de juger à quoi se réduit mon action dans tout ceci. Le premier consul connaissait depuis longtemps la présence du duc d'Enghien dans l'électorat de Bade ; le chargé d'affaires de France à Carlsruhe nous en avait avisé au nom de l'électorat de Bade, et il lui avait été répondu que la conduite inoffensive du prince, dont il rendait compte, ne mettait aucun obstacle à ce qu'il pût y prolonger son séjour. Le ministre des relations extérieures n'avait en quoi que ce fût, participé aux recherches que la police française faisait faire alors dans les pays avoisinants notre frontière du Rhin : ces recherches étaient dirigées, soit par le préfet de Strasbourg, d'après les ordres du conseiller d'État Réal, chargé de la police générale de la république ; soit par les officiers de gendarmerie des localités, d'après les ordres du premier inspecteur de la gendarmerie, le général Moncey. C'étaient MM. Réal et Moncey qui rendaient compte directement au premier consul des rapports qu'ils recevaient. Je n'ai jamais rien appris sur ces affaires que ce que le premier consul me disait quand il avait des ordres à me donner. Ainsi qu'on l'a vu, je transmis au baron d'Edelsheim le rapport du grand juge, M. Régnier, dans lequel il n'était fait encore aucune mention de M. le duc d'Enghien. Lorsque, sur de nouvelles informations dont je cherchai à infirmer l'authenticité, je reçus l'ordre péremptoire d'écrire une seconde fois au baron d'Edelsheim, ce n'est pas ma lettre qui pouvait avoir une action quelconque dans l'arrestation du prince, puisqu'elle n'était destinée à annoncer cette arrestation à M. d'Edelsheim qu'après qu'elle aurait été déjà exécutée. La lettre au général Caulaincourt constate de plus que j'avais prévu le cas où on n'aurait pas effectué la vio-

[1] La baronne de Reich avait été déjà arrêtée à Offenburg par l'autorité badoise, livrée par elle aux autorités françaises et transportée à Strasbourg avec ses papiers (*Note de M. de Bacourt*).

lation du territoire badois, ce qui prouve clairement que j'ignorais combien l'ordre donné au ministre de la guerre de faire entrer des troupes dans les États de l'électeur, était précis, impératif et d'une exécution inévitable. A plus forte raison devais-je ignorer le projet sanguinaire arrêté dans la pensée du premier consul.

J'insiste sur ces faits qui sont appuyés de toutes les pièces publiées ou non publiées, parce qu'ils réfutent de la manière la plus péremptoire les affirmations et les insinuations perfides de M. Savary. En dehors des lettres que j'ai citées, je suis resté dans la plus complète ignorance, et M. Savary, à son insu, et certainement contre son gré, a pris lui-même le soin de le constater. On voit, en effet, que dans un des paragraphes les plus importants de son libelle, il cherche à établir que dans ce temps, les investigations de la police ne s'étendaient pas au-delà des frontières et que mon ministère en était seul chargé au dehors et, cependant, il nous apprend plus loin que le premier ministre ignorait jusqu'au nom, jusqu'à l'existence de M. le duc d'Enghien, ne craignant pas d'ôter toute vraisemblance à ses récits en avançant une pareille absurdité. Il se complaît ensuite à exposer dans le plus grand détail tout ce que le conseiller d'État Réal et le chef de la gendarmerie avaient imaginé de moyens et de ruses de police pour être exactement informés du séjour, des absences, des liaisons, des correspondances et des voyages de l'infortuné prince : c'est enfin sur leurs rapports et ceux de leurs agents qu'est prise la sinistre et fatale détermination, et jamais ni moi, ni les agents de mon ministère au dehors, ne paraissons, soit dans la préméditation, soit dans l'exécution d'aucune de ces mesures. Le conseiller d'État Réal et le premier consul savaient très bien qu'elles ne convenaient pas plus à mon caractère qu'aux principes de mon ministère : que mon intervention y était inutile, et qu'il était préférable de les laisser ignorer.

Quant aux deux lettres adressées au baron d'Edelsheim, je ne pense pas qu'elles aient besoin d'une apologie ; mais si cette apologie est nécessaire, elle se trouverait dans la position officielle où j'étais placé à cette époque, dans la difficile position que de grands évènements avaient alors créée pour la France ; enfin, dans les rapports nouveaux et tout à fait inattendus que ces mêmes événements avaient formés entre le gouvernement qui venait de s'y établir et les autres gouvernèment du continent.

Qu'on me permette ici quelques considérations sur les devoirs des

hommes en place, à ces époques funestes, où il plaît à la Providence de séparer violemment le sort personnel des rois de celui de leurs peuples. Alors, le monarque est absent, son avenir reste caché, il est donné à ses serviteurs particuliers de s'attacher à son sort, de partager ses malheurs, ses dangers, ses espérances : en s'éloignant du sol natal, ils s'engagent irrévocablement dans sa cause, et je ne refuse ni mon respect, ni mon admiration à ce parti généreux. Mais pour les autres, la patrie reste ; elle a le droit d'être défendue, d'être gouvernée ; elle a incontestablement un autre droit, celui de réclamer d'eux les mêmes services qu'ils lui devaient, qu'ils lui rendaient avant l'absence du roi. C'est dans cette manière de voir que j'ai cherché les règles de ma conduite.

A cette époque, la France, engagée de nouveau dans une guerre avec l'Angleterre, était en paix avec le reste du monde. Le devoir du ministre des affaires étrangères était de faire tout ce qui, dans les limites de la justice et du droit, était en son pouvoir pour conserver cette paix.

Sur ce point on ne sait pas assez combien un tel devoir était compliqué. Interposé entre des gouvernements craintifs, ombrageux, inquiets sur leurs dangers, tous ensemble plus ou moins réconciliés, et un souverain puissant dont le génie, le caractère et l'ambition ne donnaient que de trop justes motifs d'inquiétude et d'ombrage, le ministre des affaires étrangères devait incessamment exercer une égale vigilance et sur la politique qu'il avait à modérer et sur celle qu'il avait à combattre. Ses négociations avec le gouvernement dont il était ministre étaient souvent bien plus difficiles et bien plus contenues que celles qu'il était chargé d'entretenir avec les gouvernements qu'il avait à rassurer.

La lettre adressée au général Caulaincourt, que j'ai donnée plus haut, jette sur ce sujet une grande lumière, elle prouve évidemment que le premier consul s'était mis en garde contre ce genre de négociations ; et ce seul fait établit que j'avais tout fait pour prévenir des événements qui devaient amener pour mon ministère de longues et inextricables difficultés. Mes lettres au ministre de l'électeur de Bade en sont le prélude ; on ne doit pas perdre de vue, si l'on veut en saisir le véritable sens, que je n'avais, heureusement pour moi, à y justifier que les mesures dont j'avais connaissance.

Détourner un prince faible de s'attirer l'inimitié d'un puissant voi-

sin, éloigner des frontières françaises des rassemblements d'ennemis qui ne pouvaient nuire au gouvernement établi que par des tentatives imprudentes et aussi fatales au repos de l'Europe qu'à celui de la France; prévenir enfin toute cause de mésintelligence entre le gouvernement français et ceux des États limitrophes, tel était l'objet de la première lettre. Il est vrai que la seconde renferme une justification peu fondée d'un acte qui portait atteinte à un des principes du droit public, et c'est là le tort que je me reproche; mais autre chose est la justification plus ou moins plausible, et autre le conseil d'un tel acte et la part prise à son exécution. Dans ce dernier cas, il y a crime; le premier n'implique qu'une pénible, qu'une malheureuse nécessité.

Quoi qu'il en soit des considérations que je viens d'exposer et que je tiens pour justes et fondées, résumons les différents points qui se rattachent à la déplorable affaire qui les a motivées, et répétons pour ce qui me concerne :

1° Que ce n'est ni par le ministère des relations extérieures, ni par moi conséquemment, que le premier consul a été informé des complots vrais ou exagérés qui se tramaient à cette époque de l'autre côté du Rhin ;

2° Que je n'ai pas eu d'autre part dans toute l'affaire du duc d'Enghien que de transmettre au ministre de l'électeur de Bade, d'abord le rapport du ministre de la justice, et plus tard de l'informer après coup des ordres donnés par le premier consul aux généraux Ordener et Caulaincourt, ordres sur lesquels je n'ai eu et ne pouvais avoir aucune influence.

Maintenant, pour ce qui touche le jugement et l'exécution de M. le duc d'Enghien, il ne me sera pas difficile, je pense, de démontrer que je n'y ai contribué en quoi que ce soit. Ministre des relations extérieures, je ne pouvais avoir rien à démêler ni avec la nomination du conseil de guerre, ni avec l'exécution dont M. Savary accepte si hardiment la responsabilité. Il faudrait donc, pour me faire jouer un rôle dans ce drame sanglant, avancer que ce serait pour ainsi dire bénévolement et sans autre raison que le goût du sang que j'y serais intervenu. Si mon caractère et mes antécédents ne me mettaient pas à l'abri d'un soupçon aussi infâme et aussi odieux, je pourrais encore poser à mon accusateur une question à laquelle il sera mieux que personne en état de répondre et lui demander quel intérêt j'aurais pu avoir dans le meurtre du duc d'Enghien ? Je n'ai trempé dans aucun des crimes de la révolution française ; j'avais donné assez de preuves au premier consul de mon

dévouement à l'ordre de choses établi par lui, pour n'avoir pas besoin d'enflammer sa colère passionnée afin d'obtenir une confiance que je possédais entièrement depuis cinq ans. La postérité jugera entre moi et M. Savary, et tous ceux qui, comme lui, par un motif ou par un autre, chercheraient à rejeter sur moi la responsabilité d'un crime que je repousse avec horreur. Je ne me suis fait ni ne me ferai l'accusateur de personne, et je me bornai à écrire au roi la lettre que je donnerai ici en la faisant suivre de la réponse de M. de Villèle :

AU ROI LOUIS XVIII

« SIRE,

» Je n'apprendrai rien à Votre Majesté en lui disant que j'ai beaucoup d'ennemis.

» J'en ai auprès du trône, j'en ai loin du trône. Les uns n'ont pas assez oublié que j'ai envisagé autrement qu'eux les premiers troubles de la révolution ; mais, quel que soit leur jugement, ils doivent savoir que c'est à la détermination que je pris alors, que je dois le bonheur d'avoir, dans les temps marqués par la Providence, contribué si heureusement à la restauration de votre trône auguste et au triomphe de la légitimité. C'est cette même restauration, c'est ce triomphe que mes autres ennemis ne m'ont point pardonné, ne me pardonneront jamais. De là tous ces libelles, tous ces volumineux souvenirs de Sainte-Hélène dans lesquels depuis deux ans je suis incessamment insulté, diffamé par des hommes qui, en vendant les paroles vraies ou supposées d'un mort célèbre, spéculent sur toutes les hautes renommées de la France, et qui, par ce honteux trafic, ce sont constitués les exécuteurs testamentaires des vengeances de Napoléon Bonaparte.

» Sire, c'est dans cette dernière classe que je dois ranger cet ancien ministre de l'empereur, le seul dont je n'ose pas même prononcer le nom devant Votre Majesté, cet homme qui, dans un accès de démence, vient tout récemment de se dénoncer lui-même à la vindicte publique, comme l'exécuteur matériel d'un exécrable assassinat ; heureux si, en se plongeant dans le sang, il peut m'entraîner avec lui et flétrir, en accolant mon nom au sien, le principal instrument des deux restaurations. Oui, Sire, des deux restaurations ! On poursuit en moi les journées du 30 mars 1814 et du 13 avril 1815 ; journées de gloire pour moi,

de bonheur pour la France, journées qui ont uni mon nom à la fondation de l'ordre constitutionnel que nous devons à Votre Majesté. Mais c'est en vain que l'envie, que la haine, que l'ambition trompée se réunissent pour me ravir mes titres à l'estime contemporaine, à la justice de l'histoire ; je saurai les défendre et les transmettre entiers aux héritiers de mon nom.

» A travers tant d'orages qui ont signalé les trente dernières années que nous venons de passer, la calomnie m'a prodigué bien des outrages, mais il en était un qu'elle m'avait jusqu'à présent épargné. Aucune famille ne s'était cru le droit de me redemander le sang d'un de ses membres, et voilà qu'un furieux imagine que, renonçant tout à coup à cette douceur de mœurs, à cette modération de caractère que mes ennemis même ne m'ont jamais contestées, je suis devenu l'auteur, l'instigateur du plus exécrable assassinat. Moi qui n'ai jamais prononcé — et j'en rends grâce au ciel — une parole de haine, un conseil de vengeance, contre personne, pas même contre mes ennemis les plus acharnés, j'aurais été choisir par une exception unique, quoi ? Un prince de la famille de mes rois pour en faire ma victime et signaler ainsi mon début dans la carrière de l'assassinat ! Et ce crime atroce, non seulement je l'aurais conseillé, mais, de plus, employant tout mon pouvoir pour soustraire la victime à la clémence du premier consul, ce serait malgré Bonaparte, contre les ordres de Bonaparte et aux risques de la plus épouvantable et de la plus juste responsabilité que j'aurais hâté le jugement et l'exécution ! Et quel est l'homme qui ose articuler contre moi de pareilles horreurs ? Mon accusateur s'est assez fait connaître lui-même.

» Toutefois, Sire, mon âge, mon caractère, la haute dignité que je dois à vos bontés, ne me permettent pas de laisser un pareil outrage sans réparation. Pair de France, je ne dois pas demander cette réparation aux tribunaux que les lois ont chargés de punir la calomnie. C'est devant la chambre des pairs elle-même que je traduirai mon accusateur ; c'est d'elle que j'obtiendrai une enquête et un jugement. Cette épreuve, Sire, que je réclame de votre justice, vous ne la craignez pas plus pour moi que je ne la crains moi-même. La calomnie sera confondue et sa rage impuissante viendra expirer devant le grand jour de la vérité.

» Je suis, avec le plus profond respect...

» PRINCE DE TALLEYRAND.

» Paris, le 8 novembre 1823. »

M. DE VILLÈLE AU PRINCE DE TALLEYRAND

» Prince,

» Le roi a lu avec attention votre lettre du 8 novembre.

» Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle a vu avec surprise que vous eussiez formé le projet de provoquer dans la chambre des pairs un examen solennel des faits dont M. le duc de Rovigo vient de publier le récit.

» Sa Majesté a voulu que le passé restât dans l'oubli ; elle n'en a excepté que les services rendus à la France et à sa personne.

» Le roi ne pourrait donc approuver une démarche inutile et inusitée qui ferait éclater de fâcheux débats et réveillerait les plus douloureux souvenirs.

» Le haut rang que vous conservez à la cour, prince, est une preuve certaine que les imputations qui vous blessent et qui vous affligent n'ont fait aucune impression sur l'esprit de Sa Majesté.

» Je suis, prince, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

JOSEPH DE VILLÈLE.

» Paris, le 15 novembre 1823. »

Après cette lettre, le silence m'était commandé ; je l'observai, et si j'ai cru devoir faire l'exposé qu'on vient de lire, c'est qu'il est destiné à n'être publié que longtemps après ma mort, et qu'il rétablira la vérité des faits sans provoquer les scandales qu'on redoutait en 1823.

Un avertissement contenu dans les journaux du 17 novembre 1823 disait :

« Le roi a interdit l'entrée du château des Tuileries au duc de Rovigo. »

Lorsque, peu de jours après avoir reçu la lettre de M. de Villèle, je me présentai au château pour avoir l'honneur de faire ma cour au roi, Sa Majesté, m'apercevant, me dit : « Prince de Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencontres. »

Je dis trop en qualifiant de crime une infraction du droit public, lorsqu'elle n'emporte que la simple violation d'un territoire voisin. Dans le cours de cette guerre, dans le cours de toutes les autres, il en a été commis de plus graves, par les ennemis de la France, par la France el-

le-même, et les gouvernements qui les ont commandées, on ne les a pas qualifiés de criminels pas plus que les ministres qui se sont chargés de les exécuter et ensuite d'en faire l'apologie. Dans le cas présent, il y a eu crime, mais il n'était que dans le but final que l'on avait en vue en violant le territoire étranger, et j'en suis disculpé par mon ignorance. Ici le crime est dans les conséquences fatales que cette violation a entraînée. Mais convient-il à l'accusateur d'alléguer sans preuve que je les avais prévues ? Une aussi horrible prévoyance n'appartenait qu'à des complices.

Je dois ajouter encore d'autres observations à celles que j'ai présentées plus haut sur les devoirs des hommes en place dans des temps exceptionnels. Quand, par la force des circonstances, on se trouve placé dans l'obligation de vivre et de servir sous un gouvernement qui n'a d'autre sanction que les événements qui l'ont élevé et le besoin que les peuples ont des sauvegardes de sa puissance, il peut subvenir des conjonctures où l'ont ait à discuter sur la nature de ses devoirs relativement à la position où l'on est. Le gouvernement auquel on obéit vous commande-t-il un crime ? Incontestablement, et sans la moindre hésitation, il faut désobéir. Il faut à tout risque encourir sa disgrâce, et se préparer à en subir toutes les conséquences. Mais ce gouvernement, sans votre participation se rend-il criminel ? Ici, il y a une discussion à établir sur une double hypothèse. Si le crime expose l'ordre public, s'il entraîne ou peut entraîner le pays dans de grands dangers, s'il tend à la désorganisation sociale, au mépris des lois, à la ruine de l'État, nul doute qu'il faut non seulement résister, mais encore secouer le joug et s'armer contre un pouvoir devenu désormais ennemi du pays qu'il a perdu tout droit de gouverner.

Mais, si le crime est, de sa nature, isolé, circonscrit dans son objet comme dans ses effets, s'il n'a de résultat général que de flétrir le nom de celui qui l'a commis, et de condamner à l'horreur publique les noms de ceux qui se sont faits ses instruments, ses bourreaux ou ses complices ; alors il faut se livrer à d'amères et inconsolables douleurs ; il faut s'attrister sur ce mélange de grandeur et de faiblesse, d'élévation et d'abaissement, d'énergie et de perversité qui éclate dans des caractères que la nature se plaît quelquefois à former. Mais il faut s'en remettre à la justice des siècles du soin de leur distribuer la part de gloire ou d'infamie qui doit leur revenir. Il n'y a de compromis dans ces crimes que la renommée de ceux qui les commettent ; et si les lois du pays,

si la morale commune, si la sûreté de l'État, si l'ordre public ne sont pas altérés, il faut continuer de servir.

S'il en était autrement, qu'on se figure un gouvernement tout à coup délaissé par tout ce que le pays renferme d'hommes capables, généreux, éclairés, consciencieux, et toutes ses administrations tout à coup envahies par l'écume et la lie de la population ! Quels seraient les effroyables résultats d'un tel état de choses ? Et quelle en serait la cause, si ce n'est l'oubli du principe qui vient d'être exposé, et qui non seulement justifie les engagements que les hommes les plus ennemis des gouvernements illégitimes peuvent se trouver obligés de contracter volontairement avec eux, mais encore leur font une loi d'y rester fidèles, tant que le maintien de l'ordre social et la défense des droits nationaux contre les entreprises étrangères résultent de leur observation ?

C'est là qu'il faut chercher l'apologie de toute l'administration française à l'époque dont il s'agit ici. On ne doit point oublier qu'à peu de distance de temps de cette époque. l'ordre social, au dedans, et le système politique au dehors avaient été en proie à l'anarchie. C'était aux administrations françaises qu'était confié le soin de mettre un terme à ces excès ; et cette noble tâche, elles la remplissaient avec autant de zéle que de succès. C'en sera une pour l'histoire que de dire tout ce qui fut fait alors pour calmer les esprits agités, pour mettre un frein à des passions effrénées, pour ramener dans tous les services l'ordre, la régularité, la modération et la justice. Un bon système des finances, l'établissement des préfectures, la formation, la bonne composition des grandes armées, l'entretien des routes et la publication du code civil datent de cette époque, et attestent les bons services rendus dans ce temps par toutes les branches des administrations militaires et civiles de la France. Le concordat, la paix d'Amiens, l'organisation politique de l'Italie, la médiation suisse, les premiers essais de l'établissement du système fédéral allemand attestent l'activité, la sagesse et le crédit de l'administration que j'avais formée et que je dirigeais. Si plus tard on s'est écarté des règles de prudence et de modération que je m'attachais avec la plus infatigable patience à établir, à maintenir et à défendre, la détermination que j'ai prise alors d'abandonner les affaires, et l'époque où cette détermination a été prise me disculpent, aux yeux de la postérité, de toute participation à ses écarts. Mais ce qui m'était possible en 1807 ne l'était pas en 1804, car alors c'eût été déserter les grands devoirs que je pouvais me considérer comme obligé de rendre à mon pays.

Cette manière de voir fut du reste partagée par d'autres que moi, et il n'est pas inutile de rappeler que pas une voix ne s'éleva dans le pays pour protester contre l'épouvantable attentat dont M. le duc d'Enghien était victime. C'est triste à dire, mais le fait est exact et ne peut s'expliquer que par la crainte que chacun avait d'ébranler un gouvernement qui avait tiré la France de l'anarchie.

Vous venez d'écouter, Messieurs, la défense de M. de Talleyrand, la lettre de M. de Villèle et la parole du roi Louis XVIII. Puisse cette sorte d'absolution royale et les explications que vous avez entendues, atténuer, en ce qui concerne l'ancien ministre des relations extérieures, la sévérité du jugement de l'histoire. On peut l'espérer du moins aujourd'hui ; mais nous serons toujours ici, sur notre vieille terre de France, plus volontiers du côté des victimes, et le duc d'Enghien en est une. La conscience nationale ne pourra oublier de sitôt le crime commis en 1804, et quelles que puissent être les excuses de la raison d'État, la foule redira longtemps encore, avec son poète inspiré, devant le tombeau de Sainte-Hélène[1] :

La gloire efface tout, tout excepté le crime
Mais son doigt me montrait le corps d'une victime
Un jeune homme, un héros d'un sang pur inondé
Le flot qui l'apportait passait, passait sans cesse
Et toujours en passant la vague vengeresse
Lui jetait le nom de Condé !

Mis DE GABRIAC.

[1] Lamartine, *Méditations poétiques*.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

DU ROI MATHIAS DE HONGRIE

1464-1470.

L'élection du roi Mathias en 1464 avait été en même temps une preuve de l'énergie du sentiment national hongrois, et une rupture avec les traditions historiques du trône de Saint-Étienne Les traditions historiques sont pour un peuple le secret des moyens de satisfaire à ses besoins vitaux. Depuis que la puissante race ottomane avait établi sa domination sur les débris de l'empire grec, la Hongrie, isolée entre les empires de l'est et de l'ouest, ne pouvait plus vivre sans appui extérieur. Déjà Louis-le-Grand avait eu conscience de cette situation qui le porta à s'allier étroitement avec les Polonais ; et le même sentiment avait fait choisir comme roi, avant Mathias, Sigismond de Luxembourg.

Mathias, simple gentilhomme hongrois, sans relations de famille avec les grands États chrétiens, eut bientôt reconnu le vice de sa propre situation.

Doué d'une âme passionnée pour toutes les grandes choses, il conçut bientôt le projet hardi de remédier à la faiblesse de la Hongrie, non en la subordonnant à un État étranger, mais, au contraire, en assurant à son roi la couronne impériale.

La dignité impériale avait déjà beaucoup perdu de sa splendeur et de son importance. Mais sous l'action des souvenirs réveillés par les humanistes, les traditions de l'ancien *imperium* romain

revivaient ; et la couronne de Charlemagne, jusqu'ici l'héritage exclusif de la nation allemande, était l'objet des convoitises de toute l'Europe.

Trois contemporains du roi Mathias, les souverains de France, de la Bourgogne et de la Bohême recherchaient le trône impérial comme un levier de domination universelle.

Pour que le petit-fils d'un modeste gentilhomme hongrois espérât l'emporter sur ces rivaux, il fallait une dose exceptionnelle de confiance en lui-même ; néanmoins, fils du sauveur de la chrétienté dans l'ouest et héritier de sa mission, il pouvait se croire digne d'être élevé au trône impérial et il se sentait la force de donner une nouvelle vitalité à la constitution affaiblie de l'Empire ; il possédait en même temps la modération persévérante dont a besoin un homme d'État qui entreprend de lutter contre des préjugés surannés.

Si sa conception était audacieuse, il avait la pénétration, la patience et le coup d'œil nécessaires pour attendre et saisir le moment favorable. Il ne pouvait pas toutefois se résigner à réprimer son activité jusqu'à la mort de l'empereur qui était alors dans la fleur de l'âge.

Son plan était de se faire élire, du vivant de l'empereur, roi de Rome, titre qui comportait les prétentions d'héritier du trône, mais aussi les droits de corégent, qu'il pouvait, avec un souverain de nature aussi passive que Frédéric III, espérer exercer dans toute leur étendue.

Mais l'empereur devait prendre l'initiative de ces mesures ; Mathias s'efforçait donc de convaincre celui-ci de la sincérité de son attachement et de la valeur de ses services.

Ainsi sa politique ne perdait pas de vue son but original : la consolidation de la puissance hongroise ; mais elle s'écartait de la direction suivie par la politique de la nation ; elle déviait de la conception qui voyait dans l'élément allemand l'obstacle principal et insurmontable pour atteindre ce but.

Mathias était, du reste, sous ce rapport, en complet accord avec ses conseillers intimes : Jean Vitéz de Zredna, (commence-

ment de 1465), élevé sur le premier siège épiscopal du pays, après la mort du primat Szécsi, et son neveu, évêque de Fünfkirchen. Leur éducation classique les mettait à même de se placer à un point de vue européen et d'examiner sans parti pris les moyens d'affaiblir la méfiance entre l'élément hongrois et l'élément allemand.

A côté de ces hommes se trouvaient deux autres prélats qui par leur origine étaient à même de servir avec zèle la nouvelle politique. C'était l'abbé Georges Schonberg, né à Presbourg, que Mathias, tout au début de son règne, avait, en vertu d'une décision de la diète, privé de ses bénéfices ecclésiastiques comme étranger ; il les lui avait rendus peu de temps après. Mathias employait Schonberg dans ses négociations avec l'empereur Frédéric et dans d'autres missions diplomatiques [1].

L'autre était Jean Beckensloer de Breslau, arrivé jeune dans les cours épiscopales de Grosswardein et de Fünfkirchen, qui attira rapidement par ses talents et son habileté l'attention du roi Mathias, fut employé dans la chancellerie royale, devint abbé de Fünfkirchen et, après l'avancement de Jean Vitéz, fut nommé évêque de Grosswardein [2].

Autour de ces quatre prélats se groupaient les magnats qui, ayant leurs domaines dans les provinces limitrophes de l'Autriche et de la Syrie, étaient plus ou moins Allemands ; les mêmes qui s'étaient séparés quelques années auparavant de Mathias et avaient proclamé Frédéric comme roi de Hongrie : les comtes Jean et Sigismond de Sanct-Georgen, Berthold Elderbach de Monyorókerék, les Bánfi et les Kanizsais.

Mais la majeure partie du haut clergé et des magnats restait fidèle à la politique exclusivement nationale. Ils n'approuvaient pas l'alliance avec l'empereur d'Allemagne et s'opposaient à tout ce qui écartait le roi de sa tâche principale, la guerre contre

[1] Rimely : *Capitulum Ecclesiæ Posoniensis* (Presbourg 1880), 228 à 233.

[2] Dans sa supplique au pape, Mathias parle des antécédents de Beckensloer et loue ses capacités ; il sollicite (1565) la ratification de sa nomination. *Epistolæ Matthiæ Corvini*. P. II. E. VII.

les Turcs. A leur tête se trouvaient le wojwode de Transylvanie, Jean Pongrácz de Dengeleg, parent du roi, et Emerich Zápolya, gouverneur de la Bosnie, ban de Croatie et de Slavonie, que le roi, pour le récompenser de ses grands services (1464), avait élevé à la dignité de comte héritier de la Zips. Ils avaient à la cour l'appui de la mère du roi et, dans tout le pays, celui de la petite noblesse.

La question du mariage du roi offrit aux deux partis la première occasion de se mesurer.

Après la mort de sa première femme, Mathias avait demandé à l'empereur de lui choisir une épouse parmi les siens. Deux membres de la famille impériale, l'Électeur Frédéric et le margrave Albrecht lui offrirent leurs filles ; mais les négociations entamées de ce côté furent bientôt rompues. La majorité des magnats hongrois s'opposèrent énergiquement à ce que leur souverain prît une Allemande pour épouse. Mathias ne jugea pas opportun de leur tenir tête. Il suivit le conseil de chercher une femme en Italie [1].

Il jeta d'abord son dévolu sur Milan. Le duc François Sforza, grand admirateur de Jean Hunyady y occupait une situation puissante et avait la réputation d'être très riche.

Vers la fin de 1464, Bénédict Turóczi, grand maréchal du roi, partit pour Milan sous prétexte de consulter un médecin célèbre, et soumit au duc une proposition d'alliance qui trouva l'accueil le plus prévenant. Au commencement de l'année suivante, le médecin du duc, Ambroise Griffus, accompagna Turóczi en Hongrie, toujours sous le prétexte de continuer le traitement. Il apporta le portrait de la princesse Ippolita dont on offrit la main à Mathias [2].

[1] Lettres du margrave Albrecht à l'envoyé du Brandebourg auprès de la cour impériale des 30 avril et 12 mai 1464 (*Archiv für oesterreichische Geschichtsforschung*, VII, 32), et un rapport postérieur (du 23 décembre 1465) de l'envoyé milanais à Venise, basé sur des informations authentiques (*Acta Extera* I, 381).

[2] Voir les passeports délivrés par le duc de Milan les 19 et 24 janvier 1465 à Turóczi et Griffus dans les archives d'État de Milan (inédit). Que Turòczi alla en

Toutes ces ruses avaient été imaginées pour cacher la chose aux Vénitiens qui auraient vu d'un mauvais œil l'alliance du duc de Milan avec la Hongrie.

Cependant la diplomatie attentive de la Seigneurie avait découvert le secret avant même que l'agent milanais fût arrivé à destination [1].

Précisément vers cette époque (commencement de février 1465) l'archevêque de Crète, Hieronymus Lando, nonce du pape en Hongrie, passait quelques jours à Venise. Le gouvernement de la république lui demanda d'empêcher les projets de mariage milanais. L'envoyé du pape, originaire de Venise, n'hésita pas de se charger de l'affaire et la termina avec succès. Le portrait de la princesse plut au roi et à sa mère, mais on ne se décida pas à demander sa main [2].

Mathias y renonçait d'autant plus facilement qu'il persistait à resserrer le plus possible ses relations avec l'empereur. Il conclut avec lui une nouvelle alliance par l'intermédiaire de l'ambassade envoyée en 1465 à Wiener Neustadt ; ils avaient l'intention de faire en commun la guerre à Venise ; l'empereur aurait eu le Frioul ; la Hongrie aurait reconquis la Dalmatie. Il fut convenu à cette occasion que Mathias épouserait une des filles de la sœur de l'empereur, l'Électrice Marguerite de Saxe. Les magnats hongrois s'opposèrent également à l'exécution de ce projet [3].

Entretemps une autre question de plus grande importance fut remise à l'ordre du jour, ce qui permit au roi Mathias de faire aboutir sa propre politique.

effet à Milan pour entamer des négociations de mariage, ressort du rapport de l'envoyé milanais à Venise, cité plus haut.

[1] Instruction donnée par le doge de Venise le 17 février 1465 à son envoyé en Hongrie (*Acta Extera*, I, 306).

[2] Rapport de l'envoyé milanais à Venise.

[3] Rapports de l'envoyé milanais à Venise, des 12, 19 octobre, 5, 21 novembre et 23 décembre. Les deux premiers et le 5e, dans les *Acta Extera*, I, 357, 362, 381. Le 3e et le 4e inédits.

II

Déjà sous Pie II des difficultés sérieuses s'étaient élevées entre le Saint-Siège et Georges de Podjebrád. Le roi de Bohême n'avait pas tenu les engagements pris lors de son couronnement et refusait de prêter la main à l'extermination des Hussites ; au contraire, il prenait parti pour eux et se rendait coupable de nombreux méfaits envers l'Église catholique.

Dans l'été de 1465, le pape Paul II cita le roi de Bohême devant son tribunal ; il était décidé, si Podjebrád ne se soumettait pas, à le déclarer déchu du trône. En même temps il adressa à plusieurs souverains l'injonction de concourir, en tant qu'il serait nécessaire, avec la force armée à l'exécution du jugement du Saint-Siège.

Mathias était un de ceux qui reçurent cet ordre. Le 2 octobre 1465, il répondit de son camp sur la Drave :

« Je me suis consacré entièrement au Saint-Siège et à Votre « Sainteté. Tout ce que Dieu et son représentant sur la terre me « commanderont, si difficile ou si dangereux que ce soit, je « l'exécuterai sans peur, salutairement et saintement, surtout « lorsqu'il s'agira de protéger notre sainte foi et de punir les hé- « rétiques. Ni la puissance de l'ennemi, ni le lien d'anciennes « alliances, desquels le Siège apostolique peut me libérer, ne « me retiendront. Qu'on emploie Mathias contre les Bohêmes ou « les Turcs, Votre Sainteté le trouvera toujours prêt, lui et son « pays »[1].

Par ces paroles, Mathias voulait non seulement montrer sa fidélité à l'Église, mais encore obliger la nation allemande dont une bonne partie détestait depuis un demi-siècle les Hussites autant que les Turcs.

Le vieux parti national s'opposa naturellement de toute son énergie à une telle entreprise qui ferait oublier au roi la guerre

[1] *Epistolæ*, P. II, E. XXI.

contre les Turcs et demanderait, pour des intérêts étrangers, des sacrifices très lourds au pays.

Mathias avait tout d'abord gardé une attitude très indulgente vis-à-vis de ceux qui barraient la route à ses projets politiques. Il crut le moment venu de rompre ouvertement avec eux. Emerich Zápolya, bien que serviteur très loyal du roi et même de son père, fut dépouillé de toutes ses dignités. Bénédict Turóczi dut quitter la cour. Mathias enleva à Jean Pongrácz la charge de wojwode de Transylvanie, la deuxième dignité du pays et l'envoya dans un poste très inférieur, à Szœrény. Il éleva au contraire ceux qui s'offraient comme instruments de ses desseins. Il répartit le gouvernement de la Transylvanie entre trois magnats : Berthold Elderbach, les comtes Jean et Sigismond de Sanct-Georgen. Nicolas Bánfi fut nommé comte de Presbourg et grand chambellan de la cour; Ladislas Kanízsai, grand maréchal. L'héritage de Zápolya passa à des hommes nouveaux; Ladislas Disznósi et Pierre Szobi furent nommés barons de Bosnie, de Croatie et de Dalmatie[1].

Mathias ayant écarté ces personnages pouvait, désormais, suivre sa politique sans être dérangé.

Ses relations avec l'empereur devinrent plus intimes. Une preuve caractéristique en est dans la position du magnat autrichien baron Ulrich Grafeneck qui, tout en occupant les fonctions de premier capitaine de l'empereur, était en même temps au service du roi Mathias. En automne 1466, à la diète allemande tenue à Nuremberg, cet officier prit place parmi les commissaires impériaux, tout en étant le représentant unique du roi de Hongrie.

[1] Nous ne pouvons pas indiquer exactement la date de ces changements, car nous ne connaissons pas de document datant de la période du 19 février 1465 au 24 mars 1466 qui renferme une liste des dignitaires royaux. La comparaison des deux documents portant les deux dates ci-dessus montre un résultat surprenant. Dans le dernier on trouve dix noms nouveaux ! Néanmoins dans un document du 23 octobre 1465, le comte Jean Szentgyörgyi figure pour la première fois comme wojwode de Transylvanie (archives du pays) ; on peut indiquer le mois d'octobre comme date des changements de personnes, ce qui concorderait avec la décision de Mathias du 2 octobre.

Mathias jugeait très important de déraciner de l'esprit des princes allemands l'antipathie qu'ils nourrissaient contre les Hongrois. Pour cette raison et pour rendre possible le projet de guerre en commun contre les Turcs, il se décida aux plus grandes concessions. Il consentit à ce qu'une armée allemande de 20,000 hommes et une troupe de 5,000 Hongrois opérassent en commun sous la direction d'un général de l'Empire ; il alla même jusqu'à permettre le cas échéant que les villes fortifiées du Danube inférieur, Belgrade, Szalánkemen et Orsova fussent occupées par des garnisons allemandes [1].

La question de Bohême restait pour le moment en suspens. A Rome on hésitait à accepter l'offre de Mathias parce qu'on craignait qu'il ne demandât comme compensation la couronne de Bohême, pour laquelle les États catholiques du pays pensaient au roi de Pologne. Mathias attendait patiemment la suite des événements. Il ne cessait pas toute relation avec Podjebrád, mais il élevait des plaintes continuelles sur les dommages causés par les Bohêmes et les Moraves, dommages dont il rejetait la responsabilité sur leur souverain. Ainsi l'irritation allait en croissant des deux côtés. La correspondance entre les deux souverains et leurs conseillers en était une image. Leurs polémiques rédigées en latin classique ressemblaient aux parades de deux adversaires qui vont se livrer un combat à mort.

Podjebrád, voyant tout ce que sa situation avait de dangereux, était très prudent. « Si nous continuons, écrivait-il, à disputer, votre sang chaud et ardent pourrait finalement nous arracher nous-même de notre repos. »

Mathias se sentit offensé de l'observation. « Quant à la crainte de Votre Grandeur, répliqua-t-il, que le feu de notre jeunesse ne se communique au tempérament plus froid de Votre Grandeur, il aurait été plus convenable de ne pas en parler, car ici la dignité royale seule est en jeu ; et, malgré notre jeunesse, il n'est

[1] Décrets de la Diète. Lettre du roi Mathias du 14 janvier 1469 et d'Ulrich Grafeneck du 31 janvier à la ville de Nuremberg. Voir l'ouvrage de Müller. *Reichstagstheatrum*, II, 227-233, II.

pas permis à Votre Grandeur de la rabaisser en notre personne ! »

Mathias, du reste, ne perdait jamais son sang-froid. On pourrait même croire que sa mine sévère n'était qu'un masque ; car ses communications les plus sérieuses sont le plus souvent parsemées de traits d'esprit et de bonne humeur.

Un jour, Podjebrád prit sous sa protection, comme son sujet, né en Moravie, le magnat autrichien Étienne Eyzinger, qui s'était attiré la colère du roi Mathias en capturant un convoi de munitions.

Le roi de Hongrie s'en étonna dans sa réponse, car il savait que Eyzinger était né en Autriche. « De cette façon il serait donc venu au monde deux fois ! ajoutait-il. Jusqu'ici on l'avait tenu pour sujet autrichien, il avait donc réclamé en Autriche ; maintenant qu'il connaît son erreur, il attend du roi de Bohême qu'il oblige Eyzinger à lui donner satisfaction[1]. »

Les polémiques sont interrompues de temps à autre par le bruit des armes. Des seigneurs moraves font irruption sur le territoire hongrois, les Hongrois envahissent la Moravie ; chacun ravage le pays de son voisin.

Le capitaine bohême Svehla s'établit avec quelques milliers d'hommes à Kósztolán, dans le comitat de Neutra, et y bâtit un château fort d'où il dominait toute la contrée et menaçait la ville voisine de Tirnau.

En automne 1466, Mathias en personne investit le fort avec une armée. Les provisions et l'eau firent bientôt défaut aux assiégés. Svehla offrit plusieurs fois de rendre le château contre l'assurance de pouvoir se retirer librement. L'offre fut refusée, il se décida alors à se frayer un chemin avec ses soldats à travers l'armée assiégeante. La tentative réussit à moitié. Une par-

[1] Cette correspondance qu'on pourrait dire unique dans son genre a été conservée presque en entier dans une bibliothèque de Prague (d'octobre 1466 à décembre 1467), 11 lettres de Mathias, 12 de Podjebrád, 6 de Victorin, le fils de Podjebrád, 2 de Vitéz et 6 des conseillers du roi de Bohême. Ces pièces ont été publiées dans l'ouvrage de Teleki, XI, 177-298.

tie de la garnison fut refoulée dans le fort. Cinq cents hommes, Svehla en tête, traversèrent les lignes hongroises, mais la cavalerie les rattrapa et, après un combat sanglant, fit prisonniers les survivants y compris leur chef.

Le roi fut sans pitié pour eux. Cent cinquante potences furent dressées, dont une plus élevée, à deux bras, où il fit pendre Svehla, son chapelain et son lieutenant ; c'est ainsi qu'ils terminèrent leur existence (le 31 janvier 1467).

L'effet du spectacle fut si terrible sur les assiégés qu'ils sortirent du château et demandèrent à genoux grâce à Mathias qui la leur accorda [1].

La joie était grande dans le camp hongrois. La haine contre les brigands bohêmes qui avaient troublé le pays pendant de longues années retombait sur toute la nation bohême, et les vainqueurs de Kósztolán menacèrent de pousser jusqu'au bout leur vengeance.

Podjebrád en eut connaissance ; il pria Mathias de modérer la langue de ses sujets [2].

Mais il était trop tard. Le sentiment des masses concordait avec les intérêts de la politique du roi.

III

Le Saint-Siège, d'accord avec les États catholiques de la Bohême, offrit la couronne de Podjebrád, déclaré déchu de son trône, au roi de Pologne ; trois envoyés du pape Paul II, l'évêque de Breslau Rudolf Rüdesheim, l'abbé d'Aix-la-Chapelle Pierre Ercleus et le franciscain Gabriel de Vérone se présentèrent devant lui pour lui demander l'occupation de la Bohême, mais leurs efforts restèrent sans résultat. Casimir ne se laissa pas entraîner dans

[1] Parmi les relations sur la prise de Kosztolán, la plus fidèle est la lettre d'Ulrich Grafeneck du 31 janvier, envoyée de Kosztolán à la ville de Nuremberg. Müller : *Reichstags theatrum*, II, 231, I.

[2] Lettre de Podjebrád du 21 février. Teleki, XI, 247.

cette entreprise pleine de dangers. Comme époux de la sœur de Ladislas V il élevait, il est vrai, des prétentions sur la Bohême, mais il ne voulait les faire valoir qu'à la mort de Podjebrád et il espérait arriver ainsi à son but sans faire de sacrifices. Il répondit évasivement qu'il devait réserver sa décision jusqu'à la réunion de la diète de Pologne, fixée à l'année suivante.

Le Saint-Siège et les représentants des catholiques bohêmes considérèrent cette réponse comme un refus. Ils résolurent de chercher secours ailleurs. Le père Gabriel de Vérone qui avait été envoyé en Hongrie, en compagnie de Jean de Capistran, et qui connaissait la valeur de Mathias et la force de la nation hongroise, suggéra à ses collègues qu'ils trouveraient sûrement chez le roi de Hongrie la volonté et la capacité nécessaire pour résoudre la question. Sa proposition eut l'assentiment général. On convint qu'on parlerait dans ce sens à Rome et auprès des États catholiques de la Bohême.

Le pape se décida alors à accepter l'offre faite deux ans plus tôt par Mathias. Gabriel de Vérone et Pierre Ercleus volèrent avec la missive apostolique à Grosswardein. L'évêque d'Olmütz Protais Boskowicz les accompagnait ; il était envoyé par les États catholiques de la Bohême, réunis fin décembre à Breslau, pour prier le roi de Hongrie de prendre sous sa protection les catholiques sujets de la couronne de Bohême et de les défendre contre les ennemis de la sainte foi [1].

L'enthousiasme mystique du père Gabriel et le souvenir de la gloire dont il s'était couvert à Belgrad, l'éloquence classique de l'évêque d'Olmütz, ancien condisciple de Jean Panonius à Ferrare, étaient sans doute suffisants pour entrainer l'esprit ambitieux de Mathias.

Tandis que ces envoyés lui représentaient les récompenses du ciel et la gloire qu'il acquerrait auprès de la postérité, il envi-

[1] Ces deux évènements sont éclaircis par deux documents postérieurs : l'acte des États catholiques de la Bohême du 22 août (*Scriptores rerum silesicarum*, IX, 293) ; et la réponse faite aux communications des envoyés polonais par le légat Rudolf Rüdesheim 1471 (publiée par Eschenloer, II, 237).

sageait en lui-même la perspective de brillants avantages politiques.

Cependant Podjebrád, qui accusait l'empereur de tous ses malheurs, lui déclara la guerre au commencement de 1468 et ordonna à son fils, le duc Victorin, d'envahir l'Autriche avec son armée. Frédéric, incapable de résister et ne pouvant compter sur de prompts secours de l'empire, fut contraint de s'adresser au roi de Hongrie.

Pour émouvoir Mathias, il appuya sa demande de grandes promesses. Non seulement il offrait des subsides en argent, mais se déclara prêt à renoncer au titre de roi de Hongrie et de remettre les forteresses et les villes en sa possession situées sur le territoire hongrois; il laissa même entendre qu'il obtiendrait l'élection de Mathias comme roi de Rome [1].

Tout se réunissait pour pousser Mathias dans une entreprise sur la Bohême ; il semblait qu'une force surnaturelle fit, pour ainsi dire, disparaître tous les obstacles qui auraient pu le retenir.

Une ambassade turque avec un brillant cortège se présenta devant lui à Grosswardein pour lui annoncer que le sultan était prêt à conclure une trêve d'une certaine durée, ce qui garantissait Mathias des dangers du côté de l'est pendant qu'il opérerait à l'ouest [2].

Étienne, wojevode de Moldavie, instruit des préparatifs que Mathias faisait en ce moment contre lui, s'appliquait à détourner l'attaque, en demandant l'intervention de la Pologne et en envoyant des ambassadeurs à Mathias pour lui présenter l'hommage.

[1] Les lettres échangées entre Mathias et Frédéric au commencement de 1468 ne sont pas conservées, malheureusement. Des documents postérieurs seuls jettent la lumière sur le cours des négociations (V. de Palacky, IV. vol., 505). Qu'on avait promis la couronne du roi de Rome à Mathias, résulte de la lettre, citée plus loin, de margrave Albrecht de Brandebourg.

[2] Rapport de l'envoyé milanais à Venise du 27 mars 1468. *Acta Externa*, II, 79. (Nous ne comprenons pas comment Palacky put croire que Mathias avait trompé les États hongrois en leur présentant des Hongrois déguisés en Turcs).

Le chef des mécontents hongrois vint en même temps à Grosswardein, ainsi qu'Emerich Zápolya, pour obtenir leur grâce ; elle leur fut accordée sur l'intervention des magnats[1].

Après tous ces faits, Mathias n'hésita pas à donner aux envoyés du pape, de l'empereur et des États catholiques de la Bohême, la promesse de déclarer la guerre à Georges Podjebrád[2].

Mais pour tenir ses projets secrets et faire croire à Podjebrád que les préparatifs de la Hongrie étaient dirigés contre la Moldavie, il ne se pressa pas de retourner dans sa capitale. Il fit le chemin par petites journées. Il passa tout un mois entre Grosswardein et Erlau. En arrivant dans cette dernière ville, il réunit un conseil[3].

Ici, il trouva de l'opposition. Néanmoins, l'éloquence des conseillers du roi, surtout du primat, fit que les magnats acceptèrent à l'unanimité le projet d'une campagne en Bohême[4].

Tout en négociant, Mathias terminait ses préparatifs avec une rapidité sans exemple. Deux mois ne s'étaient pas passés depuis

[1] Le roi mentionne la chose dans une lettre de grâce délivrée le 10 février 1468 à Paul Varju, partisan d'Emerich Zápolya.

[2] Suivant Bonfin, confirmé par d'autres sources, par exemple par la réponse de Mathias à la lettre des Etats polonais déjà citée. *Epistolæ*, p. III, E. XXVIII.

[3] Bonfin ne dit pas un mot de la conférence de Grosswardein. D'après lui, les résolutions définitives auraient été prises à Erlau. Néanmoins, contrairement à ses assertions peu fondées, des documents authentiques disent que Mathias convoqua les magnats à Grosswardein, qu'il y reçut les ambassadeurs turcs et se réconcilia avec Zápolya. Il n'est pas croyable que l'envoyé de la réunion de Breslau, tenue en décembre, ait, en mars seulement, cherché à Erlau les envoyés impériaux, surpris le 8 janvier par la déclaration de guerre, que l'accord se soit fait à Erlau et qu'en quinze jours Mathias ait été prêt avec son armée.

[4] Nous avons des pièces signées par Mathias le 10 février à Nádudvar, les 7 et 9 mars à Erlau.

Bonfin donne de la conférence d'Erlau une longue narration dans laquelle il intercale des discours composés par lui-même. Sans aucun doute la conférence d'Erlau n'a fait que sanctionner les décisions prises à Grosswardein. Qu'une opposition se fit jour et que le primat leur fit contrepoids, est démontré par une lettre de l'évêque de Fünfkirchen, du printemps 1468, lettre qui a été publiée. *Epistolæ*, P. III. E. XXVII.

la conférence de Grosswardein, que Mathias était à Tirnau, dans les derniers jours de mars, prêt à commencer les opérations.

Parmi les magnats, plusieurs offraient de se joindre avec leurs bandes à l'armée royale. Les comtes de Sanct-Georgen et Emerich Zápolya luttaient de dévouement et de fidélité avec les anciens amis du roi, pour effacer le souvenir de leur trahison [1].

Enfin le chef des États catholiques de la Bohême, le puissant Zdenko Sternberg, offrit ses services au roi Mathias et se joignit à lui avec plusieurs de ses partisans [2]. Au nom des États catholiques, ils lui promirent fidélité et obéissance. Ils lui offrirent le titre de roi de Bohême. Mathias le refusa, voulant se contenter du titre de « protecteur de la Bohême et des provinces annexées [3] »,

En agissant ainsi, il voulait ménager le roi de Pologne qu'il lui paraissait important de gagner. Il nourrissait en effet l'idée d'une alliance austro-hongro-polonaise. La base en serait un double mariage ; Mathias épouserait la fille aînée du roi, et l'archiduc Max, fils de l'empereur, la puînée. Au commencement du mois d'avril, il envoya l'évêque d'Olmütz à Cracovie [4] pour proposer l'alliance. Toutefois il n'attendait pas la réponse pour entrer en campagne. A la fin de mars il adressait au fils du roi de Bohême, Victorin, général en chef de l'armée qui avait envahi l'Autriche, sa déclaration de guerre.

« Nous avons appris, disait-il entre autres, que vous ne vou-
« lez pas marcher dans le chemin de la paix. Vous faites guerre
« sur guerre et mettez en flammes le pays de vos voisins pacifi-
« ques. Nous avons vu l'écrit par lequel vous déclarez la guerre

[1] Tous deux prirent part à la campagne. Dans un document du 14 avril 1468 le roi comblait d'éloges le dévouement des comtes Szentgyorgyi (archives du pays).

[2] Lettres de Sternberg des 29, 31 mars, 15 et 16 avril 1468. *Fontes diplom.* XX, 522-5.

[3] Nous savons par la lettre déjà citée de l'évêque de Fünfkirchen qu'ils lui offrirent la couronne royale. Diplôme du roi Mathias, en vertu duquel il se charge du protectorat, et l'acte d'hommage de l'évêque d'Olmütz : tous les deux du 8 avril 1468. *Scriptores rerum silesicarum*, IX, 262-3.

[4] Dlugoss. Gespräche. L'auteur se trompe en fixant l'arrivée de l'évêque d'Olmütz à Cracovie au 8 avril. Celui-ci écrit le 9 avril de Presbourg.

« à notre père sérénissime, l'empereur romain, bien que vous sa-
« chiez que nous avons avec l'empereur un traité qui nous oblige
« à lui porter secours...., sans raison plausible, vous attaquez
« nos amis et vous nous provoquez nous-même par vos injures
« et les dommages que vous nous avez faits, ce que nous avons
« enduré avec patience jusqu'ici, par amour de la paix..... Mais
« maintenant que nous ne pouvons trouver les garanties de la
« paix ni dans vos paroles, ni dans votre caractère, nous som-
« mes obligé de les chercher dans nos armes. — Nous vous fai-
« sons savoir par la présente que, comme c'est notre devoir,
« nous soutiendrons par nos conseils et nos actes les fidèles su-
« jets de l'empereur romain et que nos armes nous donneront
« satisfaction des torts que vous et vos sujets nous ont injuste-
« ment faits... Nous déclarons enfin que nous défendrons les
« habitants catholiques de vos pays contre vos injustes traite-
« ments, ainsi qu'il appartient à un souverain catholique de le
« faire et comme le Saint-Siège apostolique nous l'a ordonné
« par mandement spécial. Que le Dieu des armées nous soit en
« aide et protège la cause juste » [1].

Podjebrád qui s'était entretemps efforcé de rétablir l'ancienne entente cordiale avec Mathias [2], perdit tout espoir. Il adressa au roi de Hongrie une lettre qui fait voir son irritation et son découragement.

« Depuis longtemps, je t'ai fait savoir, dit-il, combien nous
« avons souffert des injustices de l'empereur et je t'ai mis au cou-
« rant de nos projets contre lui. Toi, tu te poses de suite en
« ennemi, sans avoir auparavant offert ta médiation. Qui a rompu
« les traités ? Et non content de tout cela, tu m'accuses sans
« motif, comme si tu voulais allumer la flamme d'une haine
« éternelle ! Si tu étais déjà décidé à commencer la guerre
« contre nous, tu aurais pu nous épargner les injures, qui

[1] Acte signé à Tirnau, le 31 mars 1468. *Epistolæ*, P. III. E. VIII.

[2] Le 4 décembre 1467 il lui offrait des secours contre les rebelles de Transylvanie ; le 9 février, il le félicita pour son rétablissement des blessures qu'il avait reçues dans la Moldavie. Teleki, XI, 289, 305.

« n'avancent pas la victoire, qui ne rendent que plus difficile la « réconciliation » [1].

Mathias n'y donna aucune attention. De Tirnau il se rendit à Presbourg, où il fit connaître, dans le manifeste du 8 avril, sa décision et les motifs qui le guidaient.

« Nous avons résolu, écrit-il, d'entreprendre ce que d'autres « ont refusé de faire. Ce sera une lourde tâche, mais qui assure « une récompense dans le ciel et la plus grande gloire sur la « terre. Nous tenons cette guerre pour aussi sainte que celle que « nous faisons depuis longtemps contre les Turcs. Nous comptons « avec assurance sur l'appui du Tout-Puissant, car c'est pour sa « cause que nous combattons. Nous ne sommes conduit ni par « l'ambition ni par l'appât de quelque avantage terrestre. C'est « uniquement notre pitié pour les opprimés, notre vénération « pour le siège apostolique, notre zèle pour les intérêts de la « véritable foi qui nous animent ; la seule récompense que nous « attendons est la paix, qui est l'enfant de la guerre, et la recon- « naissance de ceux qui profiteront de nos sacrifices [2]. »

Entre temps Mathias fit avancer, dans les premiers jours d'avril, un corps de 5000 hommes qui délivra rapidement l'Autriche. Une partie de l'armée bohême se retira ; l'autre, commandée par le prince Victorin, fut cernée à Stockerau [3].

Le 14 avril, Mathias se mit lui-même en route. Son armée se composait de 16,000 combattants bien armés ; c'étaient principalement des mercenaires bohêmes et polonais. Il y avait en outre 1000 cavaliers, 50 canons et 2000 voitures. Une brillante suite de prélats et de magnats l'entourait. On y voyait les deux archevêques, les évêques de Fünfkirchen et Erlau, les comtes de Sanct-Georgen, Emerich Zápolya, Nicolas Csupor, Ladislas Podmaniczky, l'Autrichien Ulrich Grafeneck et le Bohême Zdenko Sternberg. Celui-ci, dans une lettre à son fils parle avec enthousiasme de « l'incomparable » armée qu'il accompagnait.

[1] V. Telcki, XI, 466, I.
[2] *Epistolæ*, P. III, E. XLV.
[3] Palaczky, *Histoire de la Bohême*, IV, vol. II, partie, 515.

« Si je ne la voyais pas de mes yeux, dit-il, je n'ajouterais pas foi à la description d'un autre ». Il exprime l'espoir qu'ils s'avanceront victorieux jusqu'à Prague [1].

Après la première journée de marche, Mathias campa en Autriche ; au bout de la quatrième, il arriva près d'Iglau en Moravie. Cependant Podjebrád, instruit de cette attaque inattendue et de la situation dangereuse de son fils, s'était mis courageusement à la tête de son armée pour s'opposer au roi de Hongrie.

Dans les environs de Znaim, les deux adversaires qui s'étaient aidé réciproquement, il y avait à peine dix ans, à monter sur le trône, se trouvèrent en face l'un de l'autre.

Mathias ne jugea pas utile de risquer immédiatement les hasards d'une bataille rangée.

Il conduisit son armée dans un camp retranché près de la ville de Laa. Entre les avant-postes des engagements sanglants avaient lieu presque chaque jour.

La situation se continua jusqu'au commencement de mai, où Podjebrád se retira vers la Bohême. Mathias le suivait de loin. Lorsque le roi de Bohême revint sur ses pas pour le forcer à la bataille, Mathias s'arrêta près de Znaim et se fortifia. Podjebrád conduisit son armée en Bohême et confia la défense de la Moravie à son fils Victorin qui s'était échappé de l'Autriche.

Mathias donna alors l'assaut à Trebitsch, une des premières villes de la Moravie, tant par le nombre de ses habitants que par sa prospérité ; cette ville devint la proie des flammes.

Le prince Victorin, retiré dans un couvent bâti sur une hauteur voisine, fut le témoin passif du sac de Trebitsch ; au lieu de défendre la place, il se fit cerner de nouveau.

Son frère, le prince Henri, accouru à son secours, fut repoussé avec de grandes pertes. Mathias se jeta en personne dans la mêlée et fut blessé ; il courut de grands dangers pour sa vie.

Dans la nuit du 5 juin, le prince Victorin, dont les troupes souffraient du manque d'eau et de provisions, se décida à un

[1] Lettres de Sternberg des 15 et 16 avril 1468. Fontes XX. 512, 4.

acte désespéré. Il disposa ses hommes en trois colonnes et essaya d'une sortie. Deux colonnes, sous son commandement, se sauvèrent ; la troisième fut refoulée. Mathias qui avait cru pouvoir capturer le général bohême, punit sévèrement les troupes qui avaient laissé passer Victorin. Il n'y avait plus de raison pour rester plus longtemps à Trebitsch ; il transporta son quartier général à Brünn dont les habitants le reçurent comme leur libérateur. Il chargea Podmaniczky de donner l'assaut à la forteresse Spielberg qui dominait la ville et se rendit à Olmütz, la capitale de la Moravie, où il fit son entrée solennelle. Pendant qu'une partie de son armée se dirigeait sur Hradisch, il alla prendre d'assaut la ville d'Ungarisch-Brod. Il réunit ensuite les États bohêmes et moraves et organisa l'administration de la province occupée. Les envoyés du roi de Pologne parurent devant lui pour offrir leur médiation en vue de le réconcilier avec Podjebrád. Il refusa leurs offres. « Qu'ils s'adressent au pape et à l'empereur, par ordre desquels j'ai pris les armes », ce fut sa réponse.

Au commencement de septembre il confia le commandement supérieur de ses troupes moraves à Zdenko Sternberg ; quant à lui, il rentra en Hongrie [1].

Il passa le mois de septembre à Presbourg. Il y présida la diète, dans laquelle il put faire accepter la levée d'un impôt extraordinaire. Ce résultat entraînait l'approbation et la sanction de son entreprise en Bohême [2].

Cependant son espoir d'entrer dans une alliance politique et matrimoniale avec le roi de Pologne ne s'était pas réalisé ; l'évêque d'Olmütz avait rapporté une réponse évasive [3] ; il cherchait donc une alliance avec un autre souverain voisin. Il revint à son ancien projet d'épouser une princesse de Saxe. Pour entamer les négociations, il envoya l'abbé Schenberg de Presbourg en Saxe

[1] Palaczky, 523-548, VI ; Caro, *Histoire de Pologne* V, p. 299.
[2] Le livre des lois de Kovachich. *Supplementum* II, 196-208.
[3] Caro, p. 296.

et de là en Bavière, où il sonderait le terrain en vue d'une alliance avec le chef de la maison Wittelsbach [1].

De cette façon il croyait servir en même temps ses projets au sujet de son élection comme roi des Romains. L'empereur l'encourageait dans cette idée et l'avisait qu'il pouvait déjà compter sur la voix des Électeurs de Mayence, de Trèves et de Saxe [2]. Comme Frédéric, pour exécuter un vœu d'autrefois, se préparait à faire un pèlerinage à Rome, il plaça les provinces autrichiennes sous la protection de Mathias et lui en abandonna les revenus pendant une année [3].

Au commencement de 1469, Mathias retourna en Moravie. La forteresse Spielberg était tombée ; le théâtre de la guerre était transporté en Bohême. Le mot d'ordre était la prise de Prague,

Le 13 février il quitta Brünn à la tête de 10,000 hommes. Six jours après il était devant la ville de Chrudim, où son audace le mit en grand danger. Déguisé en valet bohême, il examinait les murs de la ville. Heureusement pour lui, il parlait la langue du pays, savait dissimuler et ne perdait pas la présence d'esprit dans les situations les plus difficiles. Il put faire croire à ceux qui l'avaient pris qu'ils n'avaient affaire qu'à un domestique, et il fut relâché [4].

Entretemps Georges Podjebrád s'était mis en route, et, en possession d'un excellent plan de campagne, il coupa les lignes de communication à l'armée hongroise, campée près de Willimow. L'hiver était rigoureux, les neiges rendaient déjà les com-

[1] Ordre royal du 8 octobre 1468, dans les archives d'État à Dresde. Et Palaczky, p. 557.

[2] Georges Heimburg, le conseiller et confident de Podjebrád présente la chose de façon à faire croire que l'empereur avait l'intention de duper Mathias avec ses promesses et bien d'autres. L'empereur lui aurait même fait accroire qu'il avait l'intention de prendre l'habit de moine et de le nommer tuteur de son fils. « Quelle que soit la ruse qu'il invente, le Hongrois lui croit tout. » (Lettre du 27 décembre 1468. Höfler. *Livre de l'empereur*, p. 218). Ici la lettre est à la date de 1469. D'après Palaczky elle fut écrite en 1468.

[3] Acte de Mathias du 3 novembre 1468, de l'empereur du 13 novembre, dans Kurz, *Histoire de l'empereur Frédéric II*, p. 244.

[4] Eschenloer a rapporté ce fait, II, p. 157.

munications très pénibles ; aussi Mathias se trouva subitement dans une position critique.

Il se décida à faire des propositions de paix au roi de Bohême. En dehors des nécessités stratégiques, d'autres raisons le poussaient à agir ainsi.

A la diète de l'empire, réunie alors à Ratisbonne, l'élection du roi de Rome n'avait pas été mise à l'ordre du jour ; de graves nouvelles arrivaient de Rome sur les intrigues de l'empereur : qu'il s'efforçait d'obtenir du pape pour l'Autriche la dignité d'Électeur de Bohême et de faire reconnaître les droits des Habsbourg sur le trône de Hongrie, et même qu'il considérait comme candidat à la dignité de roi des Romains, non pas Mathias, mais le duc de Bourgogne, protégé par la maison de Bavière [1].

Dans ces conditions, Mathias se considérait comme délié des engagements pris ; c'est auprès du roi de Bohême qu'il chercha des compensations pour l'espoir qu'il avait mis en l'empereur. Podjebrád accepta volontiers la proposition d'une entrevue avec son adversaire. Ils se rencontrèrent le 27 février dans les environs d'Anrhow, et ils conférèrent sans témoins pendant plusieurs heures.

De leurs résolutions, ils firent seulement connaître qu'ils avaient conclu un armistice pendant lequel des négociations seraient ouvertes à Olmütz en vue d'une paix durable. Ils gardèrent le plus grand secret sur la partie essentielle de leurs délibérations. Mathias offrait de cesser la guerre et de rendre les territoires enlevés au roi Podjebrád et de le réconcilier avec le Saint-Siège, à condition que celui-ci l'aiderait à monter sur le trône impérial.

Plusieurs moyens étaient à la disposition du roi de Bohême

[1] Aucun document officiel n'existe sur les agissements de Frédéric à Rome. Le contemporain Dlugoss a noté les bruits qui avaient été répandus. Que l'empereur protégeait alors le duc de Bourgogne, le margrave Albrecht le note dans une lettre à son frère en s'appuyant sur des paroles de Mathias concernant Podjebrád.

pour remplir cette condition. Comme Électeur il avait le droit de vote. Ensuite il était en relations intimes avec les Électeurs de Brandebourg et de Saxe, qui, par suite de l'antagonisme existant entre les princes de l'Allemagne du nord et l'Allemagne du sud, pouvaient être disposés à prendre position contre le duc de Bourgogne. Il pouvait par le roi de France empêcher la candidature de celui-ci d'aboutir.

Podjebrád écouta les ouvertures de Mathias. Il envoya sans tarder un de ses conseillers, le chevalier Jean Span de Barnstein pour entamer des négociations avec l'Électeur de Brandebourg et la cour de France, en faveur du roi de Hongrie [1].

Mathias désirait d'ailleurs entrer directement en relations avec l'Électeur Frédéric de Brandebourg. Il lui exprime confidentiellement, par le frère de l'évêque d'Erlau, l'abbé Jeromas Beckensloer de Breslau, le désir de le rencontrer en secret. Si l'Électeur de Brandebourg était d'accord, Mathias se rendrait déguisé en pèlerin auprès de lui pour conclure avec lui une alliance étroite, car il mettait la plus grande importance à l'amitié de l'Électeur de Brandebourg [2].

Mathias attendit à Brünn les réponses de l'Électeur Frédéric et du roi de Bohême. C'est là qu'accoururent les envoyés du pape et de l'empereur que le bruit de l'entrevue d'Anrhowa et de l'armistice avait fort effrayés. Ils mirent tout en œuvre pour empêcher une nouvelle entrevue et une réconciliation. On faisait même courir le bruit que les envoyés du pape menaçaient d'excommunier Mathias.

Mathias ne sortait pas de sa réserve. Personne ne savait de

[1] Ouvertures de Jean Span de Barnstein au margrave Albrecht. Lettre d'Albrecht à l'électeur Frédéric du 23 mars 1469 (Les premières, fonds XLII, p. 485; la deuxième, fonds XX, p. 568).

[2] Lettres de Jerem. Beckensloer du 15 mars 1469 à l'Électeur dans les archives secrètes de Berlin. Dans les mêmes archives une lettre d'un abbé de Breslau, en date du 5 avril, adressée à Frédéric, qui prouve que Frédéric envoya sa réponse à Beckensloer par l'intermédiaire de l'abbé. *Fonds, diplomataria*, XLII, p. 465-6. Frédéric demanda conseil sur ce qu'il y avait à faire à son frère, le margrave Albrecht. Sa réponse du 3 avril est reproduite chez Höfler, p. 187.

quel côté il pencherait. Mais il ne fut pas possible d'empêcher son entrevue avec le roi de Bohême. Accompagné de diplomates romains et allemands, de magnats hongrois et bohêmes, il arriva le 6 avril à Olmütz, lieu du rendez-vous.

Le jour suivant les deux souverains se rencontrèrent en pleine campagne. Ils conférèrent longtemps entre quatre yeux. Le roi de Bohême n'avait pas de bonnes nouvelles à communiquer sur les démarches faites à la cour de Brandebourg. Son envoyé avait reçu pour réponse qu'il ne fallait pas attendre de l'Empereur qu'il abdiquât, ni des Électeurs qu'ils choisissent pour souverain un prince étranger[1].

Cette communication eut sans doute une influence décisive sur les projets d'avenir de Mathias. Mais il ne les dévoila pas. Il traita avec tant de distinction les fils de Podjebrád et les conseillers qu'il avait amenés à Olmütz que beaucoup de catholiques bohêmes donnèrent signe de grande inquiétude. Mais les légats du pape non seulement refusèrent d'entrer en relations avec les hérétiques, mais ils interdirent les sacrements et la célébration de la messe aussi longtemps que ceux-ci seraient dans les murs de la ville.

Les négociations cependant ne conduisirent à aucun résultat. Sûrement le seul but de Mathias était d'exercer, par son attitude, une pression sur les envoyés du pape et de l'empereur, ainsi que sur les seigneurs catholiques de la Bohême. Ses confidents répétaient en présence de ceux-ci qu'il fallait s'attacher le roi de Hongrie par des liens plus étroits. Évidemment le sens de ces paroles était que Mathias désirait se faire élire roi de Bohême, avec l'arrière-pensée qu'en prenant place parmi les Électeurs, il s'ouvrirait plus facilement la route pour atteindre son but final. Le calcul était juste.

[1] Lettre du margrave Albrecht, déjà citée.

IV

Zdenko Sternberg convoqua le 12 avril les États bohêmes, moraves et silésiens, présents à Olmütz, à une conférence. Il rappela tout ce qu'ils devaient à Mathias ; mais il craignait que celui-ci ne se dérobât à la tâche de les protéger, tâche qui demandait de grands sacrifices ; le seul moyen d'éviter ce danger était qu'ils le choisissent pour leur roi. L'assemblée approuva et envoya une députation à Mathias pour lui faire connaître sa résolution. Mathias demanda le temps de réfléchir et de discuter l'affaire avec ses conseillers hongrois ; deux jours après, il leur fit la réponse suivante qu'on peut considérer comme un exemple de son sang-froid et de son habileté politique :

« Il les remerciait, disait-il, de leur bonne volonté, mais il « craignait, aussitôt qu'il serait monté sur le trône de Bohême, que « le pape et l'empereur ne lui refusassent les subsides et ne lui « laissassent à charge tous les frais de la campagne ; il ne pour- « rait accepter la couronne qu'on lui offrait qu'à la condition que « les légats du pape et les magnats bohêmes se portassent ga- « rant que l'empire mettrait 12,000 cavaliers à sa disposition, « ou, ce qu'il préfèrerait, que l'empire lui versât annuellement « un subside de 250,000 florins. »

« Très puissant roi, s'écria Zdenko Sternberg avec effroi, « daignez diminuer le chiffre que Vous demandez, car il ne « pourrait être obtenu ! »

« Monsieur Zdenko, répondit tranquillement le roi, qu'arrive- « ra-t-il si quelques princes allemands envoient des troupes à « votre secours ? Sûrement chacun gardera ce qu'il aura con- « quis avec ses armées. Vos pays seront morcelés, ce dont j'au- « rais voulu vous préserver. Conférez donc avec les légats du « pape et amenez-les à garantir au moins 200,000 florins. Alors « je soumettrai le pays et j'exterminerai les hérétiques. »

Les seigneurs bohêmes, congédiés sur cette réponse, s'adressèrent aux légats, Laurent Roverella, évêque de Ferrare, et Ru-

dolf Rüdesheim. Ceux-ci ne se croyaient pas autorisés à donner la garantie demandée ; ils s'en tinrent à des promesses vagues.

Trois jours se passèrent en négociations. Le 17 mars, tous les États relevant de la couronne de Bohême parurent devant Mathias. Leur chef, Sternberg, exposa dans un long discours la triste situation du pays auquel le roi seul pourrait rendre une nouvelle prospérité ; ils le supplient donc d'accepter la couronne et promettaient de n'épargner à son service ni leurs biens ni leur sang.

« La chose, répliqua le roi, est de grande importance et de-
« mande réflexion sérieuse. Nous devons consulter d'abord les
« légats de Sa Sainteté et nos propres conseillers. Bientôt nous
« vous ferons connaître notre gracieuse décision. »

Sternberg revint à la charge. « Que Votre Majesté n'attriste
« pas ses fidèles par de nouveaux délais. Si Vous nous faisiez
« tous pendre dans un moment, Vous auriez plus de pitié de
« nous qu'en Vous opposant plus longtemps à nos désirs ! »

Mathias les tranquillisa, mais réserva pour plus tard sa décision.

Il voulait en finir d'abord avec Podjebrád, qui attendait toujours la continuation des négociations. Le 26 mars, il l'invita à une nouvelle entrevue.

Pendant leur conversation il se montra aimable et gai. Suivant son habitude, il cacha le fond de sa pensée sous des plaisanteries. Il se faisait fort de montrer que les partisans de la communion sous une et sous deux espèces pouvaient devenir de bons amis.

Le banquet fut très gai. Stérnberg eut l'idée excentrique de confier le sort du litige à un combat singulier des fous des deux cours. La proposition fut acceptée à l'unanimité.

Les deux fous, excités par la compagnie, commencèrent la lutte qui dura longtemps, au milieu des plaisanteries des assistants. Lorsque le Hongrois souleva son adversaire pour le jeter par terre, un cavalier de la cour bohême lui arrêta le bras. Sternberg, furieux, donna un soufflet à l'intrus, ce qui mit toute la suite de Podjebrád en grande colère. De tous côtés on se pré-

cipita sur les armes, et il s'en fallut de peu qu'une mêlée sanglante ne suivit la fête. Les deux souverains parvinrent avec peine à calmer leurs partisans [1].

Mathias profita de l'émotion provoquée par cet incident sans importance pour mettre fin aux négociations. Il prit congé de Podjebrád et n'eut plus d'entrevue avec lui.

Néanmoins, il laissa passer encore quinze jours avant de donner sa décision dans l'affaire de la couronne de Bohême ; il attendait prudemment si des avantages plus considérables ne lui seraient pas offerts d'un autre côté. Le 3 mai, il se décida. Ce jour-là, les États catholiques de la Bohême se réunirent dans la cathédrale d'Olmütz. Après invocation du Saint-Esprit, Sternberg prononça un discours, dans lequel il expliqua la nécessité d'élire un roi vraiment chrétien ; il invita les assistants de procéder séance tenante à l'élection et de donner chacun son vote. Ce qui fut fait ; et il proclama solennellement l'élection de Mathias, à l'unanimité, comme roi de Bohême.

Sous la conduite des légats du pape, ils se rendirent chez Mathias et le ramenèrent à la cathédrale où Sternberg lui annonça son élection.

« Nous cédons à votre humble prière, fut sa réponse ; pour la foi chrétienne, pour le salut du Saint-Siège et pour l'utilité du glorieux empire bohême, nous sommes prêt à devenir votre roi et seigneur. »

Sternberg le remercia et adressa trois fois aux assistants la question : « Voulez-vous que Mathias soit roi de Bohême ? »

Trois fois ils répondirent avec enthousiasme : « Nous le voulons ! » Mathias prêta serment, et les États lui présentèrent leurs hommages. La cérémonie fut terminée par un service religieux.

La ville eut des réjouissances publiques.

Pendant une journée, les trois robinets d'une fontaine versèrent du vin de Hongrie, du vin d'Autriche, et de la bière pour le peuple. Les États, comprenant 400 personnes furent régalés

[1] Bonfin raconte l'épisode dans tous ses détails.

dans la maison même de Mathias. Les seigneurs bohêmes admiraient l'argenterie qu'ils évaluaient à 200,000 florins.

Les catholiques reçurent avec joie la nouvelle de l'élection de Mathias et la saluèrent comme « l'aurore d'une ère nouvelle [1] ».

D'Olmütz, Mathias se rendit dans la capitale de la Silésie, qui relevait de la couronne de Bohême, où il reçut vers la fin de mai les hommages des États. Là aussi les banquets, les bals, les tournois se suivirent sans interruption. Mais le bruit des fêtes ne lui faisait nullement oublier ses grands projets politiques.

Comme souverain de Bohême et de Silésie il sentait la nécessité d'une alliance avec la dynastie de Brandebourg ; mais il ne pensait plus à aller à la rencontre de l'Électeur en vêtements de pèlerin. Il désirait le voir en présence de tout le monde, à sa propre cour ; il l'invita à Breslau.

Frédéric accepta volontiers l'invitation et amena son héritier présomptif, le margrave Jean, fils de son frère Albrecht. Ils arrivèrent le dernier jour du mois de mai, pendant la Fête-Dieu. A en croire les chroniqueurs de l'époque, jamais la ville ne vit de fêtes aussi pompeuses que la procession de cette année.

Cinq princes de Silésie et le margrave de Brandebourg tenaient le baldaquin sous lequel l'évêque de Breslau portait le saint sacrement. Derrière venait le roi, ayant à sa droite le légat du pape Laurent Roverella et, à sa gauche, le prince de Hohenzollern ; ainsi il anticipait sur l'éclat de la dignité impériale.

Il s'efforçait du reste de captiver son hôte par son amabilité et sa générosité royale. Celui-ci, dans ses lettres à son frère, est rempli d'enthousiasme pour les distinctions et les faveurs que le roi lui accordait.

Mathias lui fit comprendre qu'il voulait conclure avec lui une alliance perpétuelle et demanda de nouveau la main de sa fille ; « il n'y a pas de dame au monde, disait-il, qu'il préférât pour épouse ». Mais il ajouta que, par suite des campagnes qui l'occupaient, il ne pourrait faire célébrer le mariage que dans deux ans.

[1] Palaczky, 506 à 509, II. Höfler, 200, I.

Frédéric répondit évasivement ; bien qu'il eût promis sa fille à un autre, il n'était pas lié, et il la lui accordait de bon cœur ; mais, comme le roi pourrait, avant deux ans, changer d'idée, prendre une résolution ferme serait prématuré. En ce qui concernait l'alliance, l'Électeur devait, dans une affaire de cette importance, prendre d'abord l'avis de son frère. Le retard, naturellement, n'était pas du goût de Mathias. Il demanda que l'alliance fût conclue de suite, directement ou par l'intermédiaire des légats du pape. L'Électeur résista. « Vous voyez, dit-il, je suis un vieillard, je suis au bout de ma carrière, je n'ai pas de fils, et mon pays passera aux mains des enfants de mon frère ; je ne puis rien décider sans l'avoir entendu ! »

Mathias dut se contenter de cette réponse. Il ne fit pas sentir à son hôte qu'il n'aimait pas son attitude ; au contraire, il se montra plus aimable.

Il lui fit savoir que, « comme gage de son amitié et de sa bienveillance, il lui allouait une pension de 2000 florins par an ; il ne voulait lui demander que ses conseils et ne pensait pas à réclamer ses services : au contraire, il était prêt à envoyer à son secours, quand il le désirerait, 20,000 hommes.

L'Électeur s'excusait ; ses conseils étaient toujours à la disposition de Mathias ; mais, comme il n'était pas mercenaire, il ne pouvait pas accepter une solde annuelle ; néanmoins l'œil exercé de Mathias reconnut que l'orgueil et la rapacité se disputaient l'âme de son hôte.

Lorsque Frédéric eut pris congé et quitta Breslau, chargé de riches cadeaux, Mathias dépêcha après lui un courrier, lequel lui remit l'acte de la donation et la moitié de la pension annuelle.

L'Électeur ne refusa ni l'une ni l'autre. En informant son frère, sous le sceau du plus grand secret, il le tranquillisa et se fit une raison à lui-même avec un proverbe allemand [1].

[1] *Einem geschenkten Gaul schaut man nicht ins Maul.*

Frédéric avait à peine quitté la cour de Breslau [1] que l'envoyé de l'archiduchesse Marguerite, sœur de l'empereur et veuve de l'Électeur Frédéric II de Saxe, se présenta devant Mathias pour obtenir de lui, en sa qualité de roi de Bohême, la confirmation des possessions bohêmes de la maison de Saxe.

Naturellement Mathias saisit avec joie cette occasion d'obliger la maison ducale de Saxe ; il accorda à la duchesse ce qu'elle désirait. Dans l'acte qu'il lui remit il se considérait comme le fils adoptif de l'empereur ; il appelait l'archiduchesse « chère tante et amie », et ses fils « cousins [2] ».

De la même manière, plusieurs membres de la maison de Wittelsbach entrèrent en relation avec lui ; Frédéric, Électeur du Palatinat, les ducs de Bavière, Louis et Albrecht, lui envoyèrent des ambassadeurs et, non seulement, le reconnurent comme roi de Bohême mais conclurent (le 2 septembre 1369) avec lui une alliance offensive. Un des ducs même, Albrecht, désirait lier ses intérêts à ceux de Mathias, lui fit par voie confidentielle la proposition qu'il accepterait volontiers les fonctions de gouverneur de la Bohême ; il lui promettait son appui et celui des Électeurs de Cologne, du Palatinat, et de la Saxe, ses parents, « d'où il résulterait dans l'avenir pour Mathias de grands honneurs et de grands avantages. » L'ouverture contenait, à ne pas s'y tromper, la promesse de leurs voix à l'élection du roi des Romains [3].

Ces conquêtes de la diplomatie du roi Mathias, qui le mirent en relation d'amitié avec les plus puissantes dynasties de l'Allemagne du nord et du sud, étaient malheureusement d'une valeur douteuse ; il ne pouvait compter ni sur l'appui effectif ni sur la sincérité de ces nouveaux alliés. En revanche les dangers qui

[1] Voir la lettre en détail de l'Électeur, du 17 juin 1469, et l'acte de donation de Mathias dans Höfler, 191 à 194, II.

[2] Acte de Mathias, du 25 juin 1469, dans l'archive royale de Dresde.

[3] Instructions des ambassadeurs envoyés à Mathias le 21 juillet 1469 ; le traité d'alliance délivré par Mathias le 2 septembre à Presbourg ; instruction sans date envoyée à l'agent secret du duc Albrecht auprès de Mathias, le docteur Martin Mayer, dans les archives d'État à Munich.

le menaçaient du côté de la Pologne étaient très sérieux. Il les prévoyait et ne perdait pas de temps pour les éviter. De Breslau, il envoya deux magnats bohêmes à Cracovie, exposant les motifs pour lesquels l'élection du roi était devenue nécessaire. Ils déclarèrent que, si le pape le désirait, Mathias était prêt à renoncer au trône de Bohême en faveur du roi Casimir et de ses fils. En même temps ils revenaient sur l'ancien projet de donner en mariage à Mathias une des filles du roi de Pologne.

La réponse fut évasive [1].

Podjebrád offrait en effet des avantages plus considérables, et en apparence plus certains. A la diète convoquée à Prague au mois de juin, il fit élire comme héritier du trône de Bohême le duc Wladislas, fils aîné du roi de Pologne [2]. Podjebrád, pour se venger de la rupture des négociations d'Olmütz et de l'élection de Mathias, alla plus loin. Ses agents se rendirent dans les cours du roi de France, du duc de Bourgogne et des princes allemands, cherchant partout des alliances.

Il entra en relation avec les magnats mécontents de la Hongrie et les excita à la rébellion contre leur roi ; il leur recommanda pour souverain son fils Henri qui parlait le hongrois et comptait ainsi acquérir de la popularité [3].

C'est sur l'empereur que Podjebrád comptait le plus ; il savait que l'empereur nourrissait de la défiance et de l'antipathie contre Mathias, soupçonnant le roi de Hongrie de soutenir en secret la révolte des seigneurs de Styrie et de leur chef, Paumkircher. En effet l'empereur accepta les avances du roi de Bohême et se montra disposé à entrer dans une alliance austro-polono-bohême [4].

[1] Eschenloer, II, p. 169. Lettre de Georges Heimburg du 10 juillet 1469, chez Höfler, p. 203.

[2] Palaczky, p. 595.

[3] Lettres de Georges Heimburg au margrave Albrecht, des 28 juillet et 20 août 1469, et à son beau-frère, du 22 août. Höfler, II, 210-215.

[4] Rapport de l'envoyé milanais à la cour impériale du 21 janvier 1470, dans lequel il résume des rapports des années précédentes.

Entretemps, Podjebrád fit commencer, sous le commandement du prince Victorin, les opérations de guerre en Moravie. Son plan était d'envahir la Hongrie avec une armée polonaise passant par la Moldavie, et un corps bohême, sous le commandement du prince Henri, partant de la Moravie.

En quittant Breslau, Mathias comptait se rendre en Hongrie, mais il resta en Moravie, où tout d'abord il fut singulièrement secondé par la fortune.

Le fils du roi de Bohême, Victorin, avait occupé le 27 juillet, à la tête d'une faible colonne, la petite ville de Wesseli, près de Hradisch ; à peine y était-il qu'il fut cerné par des forces hongroises et pris par Ladislas Madács et Gaspard Jánosi [1].

Mathias traita son beau-frère, qu'il avait beaucoup aimé autrefois, avec générosité. Il lui indiqua comme résidence Trencsin, puis Visegrád, où, sauf qu'il était surveillé de près, il jouissait de toutes sortes de faveurs.

Dans un écrit particulier, Mathias fit connaître à la Hongrie cet heureux événement ; les deux chevaliers reçurent des terres pour récompense [2].

Néanmoins, dans le courant de l'automne, il y eut du changement. Le prince Henri réussit à faire passer des provisions dans Hradisch, assiégé par les troupes de Mathias ; le 1er novembre, il y eut une bataille avec les assiégeants ; Henri resta vainqueur, envahit le territoire hongrois et ravagea le bassin de la Waag [3].

Dans ces circonstances, ce devenait une question vitale pour Mathias de rétablir les bonnes relations avec l'empereur et de l'empêcher de se joindre à ses ennemis.

Pour être certain de la durée et de la sincérité de ces relations, il résolut de demander la main de la fille unique de l'empereur, l'archiduchesse Cunégonde, bien qu'elle n'eût que cinq ans. Ce mariage aurait été pour lui le plus grand sacrifice, puis-

[1] Lettre de Heimburg du 22 août 1469.

[2] Lettre et acte de donation du roi Mathias. Teleki. IX, 388 à 428, II.

[3] Palaczki, p. 611.

qu'il devait remettre à un avenir indéterminé la possibilité de fonder une famille.

Il comptait beaucoup aussi sur une entrevue avec l'empereur et lui annonça qu'il désirait le voir à Vienne.

Néanmoins il ne voulait pas y paraître en humble suppliant, mais en posture de pouvoir dicter les conditions du traité. Vers la fin de 1469, il y envoya l'archevêque de Gran, par lequel il fit savoir les conditions desquelles dépendrait son propre voyage. Entre autres il fit sentir sa défiance à l'empereur d'une façon presque injurieuse, en demandant que, pendant son séjour à Vienne, deux portes de la ville fussent confiées à la garde des Hongrois [1].

Lorsqu'après de longues négociations il se mit en route, en février 1470, il se fit délivrer par l'empereur un sauf-conduit « comme quoi aucune injure ne lui serait faite,ni à sa suite. » En revanche il s'engageait à se conduire d'une façon « aimable et cordiale [2]. »

Le 11 février, il fit son entrée dans la capitale de l'Autriche, où il avait vécu en captivité douze ans auparavant. Il s'avançait à la tête de de 1,500 cavaliers brillamment montés. Trois prélats, l'archevêque de Gran, Jean Beckensloer, déjà évêque d'Erlau, l'évêque de Fünfkirchen, de nombreux magnats hongrois et bohêmes l'entouraient.

Sachant quelle influence la pompe exerce sur les esprits, il voulait, par l'éclat donné à son arrivée, éblouir la cour impériale, relativement pauvre. La même considération l'engagea à recevoir à Vienne son ambassadeur, revenant d'Italie, qui lui offrit des lions, don de la république de Florence [3].

Néanmoins, il faisait en même temps tout son possible pour

[1] Le rapport de l'envoyé milanais à la cour impériale du 21 janvier 1470 contient des détails très intéressants sur ces négociations.

[2] Voir l'acte fait le 9 février 1470, à Bruck, dans Kurz, p. 246.

[3] Les rapports que nous citons plus loin donnent des détails sur l'entrée de Mathias à Vienne. Le 17 février 1470, Mathias remercie pour les lions. *Epistolæ*, P. III, E. XLVII.

gagner le cœur de l'empereur par ses prévenances respectueuses, ses tendresses filiales et son caractère enjoué.

Il s'efforçait de l'amuser en lui montrant sa dextérité dans les tournois, en faisant exécuter des danses hongroises, en se promenant avec lui en traîneau par les rues de Vienne.

Ceux de leur suite qui les observaient ne pouvaient s'empêcher de rire en les voyant s'embrasser continuellement « comme s'ils avaient été » — ce sont les termes d'un témoin oculaire — « un couple d'amoureux ».

Les négociations avançaient d'une façon satisfaisante. L'empereur se déclara prêt à donner sa fille à Mathias, sous la condition que le mariage n'aurait lieu que dans dix ans ; dans l'éventualité où son fils unique Maximilien mourrait sans héritiers mâles, il assurait à Mathias la possession de toutes ses provinces.

On convint que tous deux se rendraient en juin à la diète allemande, pour agir de concert pour l'élection du roi des Romains et dans l'affaire da la guerre de Bohême et de la guerre contre les Turcs.

Tout était arrêté. Mathias ne cachait pas sa joie. A l'envoyé milanais il disait que « maintenant il faisait un corps et une âme avec l'empereur. » L'envoyé vénitien reçut des ordres pour présenter, à l'occasion des fiançailles, les félicitations de la Seigneurie.

Mais toutes ces belles combinaisons s'évanouirent comme un rêve. L'empereur Frédéric remettait de jour en jour la ratification et la promulgation solennelle de ses décisions. A plusieurs reprises Mathias perdit patience. Un jour il était décidé à rompre les négociations et se rendit chez l'empereur pour prendre congé. L'empereur ne voulut pas le laisser partir ; il lui proposa de prendre comme arbitre l'archevêque de Gran, et l'intervention de Jean Vitéz eut un bon résultat.

Mais le 11 mars, après un séjour à Vienne d'un mois, un habitant de la ville ayant fait accroire à Mathias qu'on projetait un attentat contre lui, Mathias se rendit à la séance des conseillers

de l'empereur et leur déclara qu'il ne se laisserait pas jouer plus longtemps et qu'il partait. En effet, sans prendre congé de l'empereur, il monta dans le bateau qui était tout préparé et fit voile vers Presbourg.

L'empereur, en apprenant le départ de Mathias, se mit à cheval pour le ramener, mais il ne put rattraper le bateau qui s'éloignait rapidement, emporté par les hautes eaux[1].

Ainsi finirent les négociations de mariage et de succession. Plusieurs tentatives pour les renouer échouèrent.

L'empereur prévoyant qu'il encourait la vengeance de Mathias, s'empressa de former une puissante coalition contre lui. Il s'allia au roi de Pologne. Il promit au duc de Bourgogne de le faire élire roi des Romains. Il s'efforça de gagner les princes allemands. Dans un congrès tenu à Villach, fin de juillet, sur son initiative, on convint que, pour mettre un terme à l'ambition du roi Mathias, on se mettrait également d'accord à l'effet de maintetenir Podjebrád sur le trône de Bohême[2].

Cependant la guerre suivait son cours en Moravie ; les deux armées étaient campées en face l'une de l'autre dans les envi- de Brünn.

Pour hâter la solution, Podjebrád eut une idée invraisemblable. Il fit dire à Mathias que, s'il n'était pas disposé à quitter le pays et à renoncer à sa conquête, ils devaient se mesurer dans un combat singulier ; le vainqueur déciderait en toute liberté du sort du vaincu.

Mathias répondit par écrit aux envoyés bohêmes qui lui apportèrent la missive : « Nous sommes étonnés de l'impudence « de votre maître qui a l'audace de nous demander que nous

[1] Il y a des détails sur l'entrevue de Vienne dans le rapport de l'envoyé milanais à Vienne du 16 mars 1460 (Dipl. Erinn. 1,73 ; 1460 est une erreur), dans la lettre d'Ulrich Grafeneck au duc de Saxe, du même jour et dans une description complète, jointe à la lettre (archives de Dresde). Le doge de Venise mentionne l'attentat projeté, d'après ce qu'on disait. Le légat du pape, dans un écrit du 3 juin 1471 dit que les intrigues *malorum hominum* furent la cause du départ du roi.

[2] Palaczky, 645, Caro, 327.

« remettions le territoire occupé. Nous avons été élu légalement « roi de Bohême, avec le concours du Saint-Père et de l'empe- « reur ; toute la chrétienté nous a reconnu. Nous avons con- « fiance en Dieu, nous défendrons mieux que votre maître la di- « gnité royale dans notre personne. Si néanmoins il est disposé « à s'en remettre à l'arbitrage du pape et de l'empereur, s'il s'en- « gage à accepter leur décision, nous déposons volontiers les « armes et nous agirons envers lui de façon à mériter sa recon- « naissance dans ce monde-ci et dans l'autre. En ce qui concerne « la provocation à un combat singulier nous l'acceptons égale- « ment avec joie... et si Dieu le veut ainsi, nous nous battrons en « chevalier ainsi qu'il convient à un souverain [1]. »

Le combat n'eut pas lieu. Mathias envahit la Bohême, mais à la fin d'août il fut obligé de ramener ses troupes en Moravie. Il passa le mois de septembre à Znaim. Ensuite il cantonna ses troupes dans les forteresses de la Moravie et retourna en Hongrie.

Il eut alors connaissance de ce qui s'était passé à Villach. La coalition austro-polono-bohême l'isolait complètement et le menaçait aussi de lui faire perdre son dernier appui, la protection du Saint-Siège.

La cour de Pologne avait en effet l'intention, sans doute, avec le consentement de l'empereur, de faire des démarches auprès du pape pour le réconcilier avec Podjebrád, supposant qu'à Rome on ne refuserait plus de sanctionner les décisions prises par le synode de Bâle en faveur des Hussites. Tous ces faits étaient de nature à provoquer des soucis sérieux dans l'esprit de Mathias.

Il fit des tentatives pour séparer l'empereur de ses ennemis. En octobre il lui envoya Jean Rozgonyi avec des pleins pouvoirs [2].

Il envoya également des ambassadeurs à Rome pour contrecarrer les démarches de ses ennemis.

Le pape fit son possible pour le tranquilliser. Il condamnait

[1] Sa lettre du 24 juillet 1740, Palaczky, 637.

[2] Lettre du roi, du 14 octobre 1470, dans les Archives de Hongrie.

dans des termes sévères ceux qui avaient fait croire à Podjebrád que ses demandes pourraient espérer un accueil favorable à Rome. Il assura Mathias de sa bienveillance durable. L'année précédente il lui avait donné une subvention considérable ; il lui alloua de nouveau 18,000 ducats.

En même temps, il invita l'empereur à se réconcilier avec le roi de Hongrie et à le soutenir [1].

Mais Mathias n'attendit pas pour agir le résultat de la mission qu'il avait envoyée à Rome. Son esprit hardi avait souvent donné une tournure inattendue aux évènements ; il fit un effort énergique pour sortir de sa position critique.

Convaincu, après le retour de Jean Rozgonyi, qu'il lui serait impossible de séparer l'empereur ou le roi de Pologne du parti de Podjebrád, il se flattait de la pensée qu'il pourrait gagner Podjebrád lui-même.

Il lui fit la proposition suivante : Podjebrád resterait de son vivant roi de Bohême ; son fils aîné, le prince Victorin, qu'il relâcherait sans rançon, deviendrait prince de Moravie et de Silésie ; après la mort de Podjebrád la couronne de Bohême passerait à Mathias ; si Mathias mourait sans héritiers mâles, la couronne de Bohême retournerait aux fils de Podjebrád.

Les négociations eurent lieu au commencement de 1471 à Polna, dans la maison de Zdenko Sternberg, entre les mandataires des deux partis. Il semblait que Podjebrád hésitait [2], néanmoins s'il se rendait parfaitement compte de ses intérêts politiques, la haine contre Mathias le poussait dans les bras des ennemis de ce dernier. Il ne se contentait plus de vouloir empêcher les prétentions de Mathias au trône de Bohême, il brûlait du désir d'en-

[1] Lettres du pape, du 14 janvier 1471 à Mathias, l'empereur et les légats en Hongrie. Dans Theinor, II, 594-6. Précédemment (en automne 1469) le pape avait envoyé à Mathias 15,000 ducats et lui avait cédé les 10,000 ducats, institués par le testament du prince d'Herzégovine en faveur de l'Église ; il envoya au printemps 1471 de nouveau 18,000 ducats. (Documents des Archives du Vatican).

[2] Palaczky, 64. Caro, 333.

vahir la Hongrie pour renverser ce prince de son propre trône. Dans une lettre confidentielle il exprime l'espoir que « bientôt « avec l'aide de Dieu, il boira, disait-il, avec Mathias du vin « de Hongrie, comme il a bu avec nous de la bière de Bohême [1].

C'était le 9 mars qu'il écrivait ces lignes ; quinze jours plus tard il était mort!

Mathias, au reçu de la nouvelle de la mort de Podjebrád, accourut en Moravie. Le 10 avril, il était déjà à Brünn. De là, il envoya à Kuttenberg, où la diète était convoquée pour l'élection d'un roi, l'évêque d'Erlau, Jean Beckenslœr, le wojwode de Transylvanie, Nicolas Csupor, et Zdenko Sternberg en qualité de commissaires, avec les pouvoirs les plus étendus en ce qui concernait l'acceptation des conditions du scrutin. En même temps, il rendit la liberté au prince Victorin qu'il amena à user de son influence en Bohême en sa faveur. Mais les États hussites de la Bohême étaient inquiets au sujet de leurs intérêts religieux ; quant aux seigneurs, ils redoutaient la puissance de Mathias. Les envoyés du roi de Pologne au contraire les gagnèrent par de grandes promesses ; ceux de Mathias furent bientôt convaincus de l'inutilité de leurs efforts. Le 25 mai, ils quittèrent la diète, accompagnés par la majorité des États catholiques. Deux jours après, le prince polonais Wladislas, âgé de 15 ans, fut à l'unanimité élu roi de Bohême.

Mathias se trouvait alors à Iglau. Quand ses envoyés revenus de Kuttenberg l'eurent mis au courant de la situation, il résolut de maintenir ses prétentions ; à la décision de la diète il opposerait l'influence du Saint-Siège. Sur sa demande pressante le légat Laurent Roverella confirma le 27 mai, au nom du pape Paul II, son élection de roi de Bohême faite à Olmütz et, le lendemain, il la publia dans l'église au milieu d'une cérémonie religieuse.

FRAKNOÏ.

[1] Lettre du 9 mars 1471 au margrave Albrecht de Brandebourg. Fonds XLII, 511.

UNE LETTRE DU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY

A LA VILLE DE STRASBOURG

Dans le catalogue des livres, manuscrits, etc... de feu M. F. G. Heitz, éd. R. Reuss, Strasbourg, 1868, dont la précieuse collection de livres et d'autographes est passée, comme on sait, en possession de la bibliothèque régionale de l'Université de Strasbourg, le n° 5328 mentionne une « *Lettre du connétable de Montmorency au magistrat de Strasbourg, 29 août 1552.* »

Cette lettre, jusqu'à présent inédite, et qui d'ailleurs n'est pas du 29 août, mais du 29 avril, sert à compléter l'historique de la campagne entreprise en Alsace en 1552 par le roi Henri II, que le docteur Hollænder, de Strasbourg, a traitée il y a deux ans dans sa brochure : « *Strasbourg pendant la guerre de 1552.* »

Parmi les écrits que le connétable adresse pendant ce mémorable mois d'avril aux magistrats de Strasbourg, la lettre en question est la troisième. La première, datée de Metz, le 12 avril a déjà été publiée [1] ; la seconde, datée de Crévic (entre Saint-Nicolas et Lunéville), le 25 avril, est citée dans la brochure du docteur Hollænder. Enfin la lettre dont le texte va suivre fut écrite à Saint-Georges (entre Blamont et Sarrebourg) le 29 avril.

L. Baudran.

Messrs les bourgemaistres et conseil de la ville de Strasbourg.

Messrs, Jay receu la lettre que mavez escripte rasseurant tant le Roy de lamytyé, que de tout temps lui avez portée, que vous feres comme

[1] Kentzinger, *Documents historiques*, 1, 44.

bons amys et voisins tout ce qui sera possible pour favoriser ceste juste entreprinse et au contraire de sa part il fera pour vous tout ce que scaurés desirer nestant ja besoing (consyderé laffection et bonne voisinance qui est de si long temps entre le Roy et vous) que vous obtenes saufconduict de sa Majeste pour la seuretté de vos ambassadeurs lesquels seront les tresbien venus. Ce neansmoins je vous en envoye ung, affin que cela ne donne occasion aux Imperialistes qui verroient et exciteroient voluntiers quelque trouble entre amys den faire leur mal proffict. Cependant je vous prye de vous vouloir evertuer et monstrer affectionnés a ceste ligue laquelle asseurement en fin congnoistrés nestre fondée que sur votre repos, liberté et tranquilité. Vous voullant bien faire part de bonnes nouvelles que le Roy eut hyer [1] Dytalye qui sont telles que le Pappe se voyant trompé de Lempereur comme les aultres a faict la paix avec sa Majesté levé ses forces de devant Parme et Lamyrandolle [2] et en faveur de la ligue suspendu le concile de Trente esperant que parcy apres les choses se pouvront composer doulcement et en lieu de seuretté. N'ayant de quoy faire plus longue response à Messrs de votre chappitres sur l'honneste lettre qu'ils mont escripte daultant que je masseure quils sefforceront suyvant leur pouvoir à nous secourir de vivres en payant raisonnablement comme lon a tousjours faict jusques icy. En vous disant adieu, auquel je prye Mss^rs vous donner en santé sa grâce.

Escript à Sainct Georges, le 29 jour d'apvril 1552.
Votre bon amy

MONTMORENCY

[1] Rabutin Michaud et Poujoulat, VII, 413) dit à ce sujet : « En ce lieu (St-Georges) furent apportées les nouvelles de la paix entre le Pape et le Roy. »

[2] Henri II avait pris à sa solde la garnison de Parme. Bientôt des troupes françaises parurent également à la Mirandole. Au milieu de cette confusion le pape Jules III (1550-1555) se maintint fermement du côté de l'Empereur. Les troupes pontificales, unies aux troupes impériales se mirent en campagne. Un château fort important du duché de Parme tomba entre leurs mains, et elles investirent complètement la Mirandole. A ce moment les progrès des Français et de leurs alliés au nord des Alpes amenèrent un changement dans la situation également en Italie. Le Pape dut consentir en avril 1552 à signer un armistice avec ses ennemis et se hâta de décréter la suspension du Concile (Ranke : *Die römischen Päpste*, I, 179 f.).

RAPPORT DU CHEVALIER DE LA LUZERNE

MINISTRE DE FRANCE A PHILADELPHIE

Sur la situation politique, militaire et commerciale des États-Unis à la fin de l'année 1781

Le chevalier de la Luzerne, qui était un neveu de Malesherbes, avait été ministre du roi à Munich au moment de la mort de l'Électeur de Bavière. En 1779, le ministre plénipotentiaire envoyé aux États-Unis l'année d'auparavant, Gérard, premier commis aux Affaires étrangères, fut obligé par sa santé de rentrer en France. La Luzerne qui, bien que nouveau dans la carrière diplomatique, s'était montré à Munich très judicieux, net, décidé, fut appelé à remplacer Gérard à Philadelphie. Ce fut donc lui qui nous représenta auprès du Congrès pendant les années 1780 et 1781, années les plus difficiles de la nouvelle république au point de vue de sa constitution intérieure et à cause des évènements. On sait que le corps d'armée confié au comte de Rochambeau et l'escadre qui l'avait amené restèrent longtemps inutiles à New-Port : l'escadre, bloquée par les vaisseaux anglais ; l'armée, dans l'attente que Washington fût en situation de l'appeler à son aide. Deux attaques eurent lieu successivement de leur part sans résultat, contre le forces ennemies. Mais, dans l'automne de 1781, l'escadre du comte de Grasse étant venue seconder une campagne de terre dont le marquis de la Fayette avait conduit le commencement avec autant d'audace que de prudence, les troupes réunies de Washington et de Rochambeau et les escadres françaises obligèrent le général Cornwallis, enfermé dans Yorktown et Glocester, à se rendre avec 8,000 hommes.

Cette capitulation faisait aux États-Unis une situation fort différente de la précédente. Ils avaient un point de départ nouveau. Si des négociations de paix sérieuses n'intervenaient pas bientôt entre Versailles et Londres, il ne leur restait qu'à se procurer les finances et les soldats nécessaires pour chasser l'Angleterre de New-York et de Charlestown, points d'occupation de premier ordre, mais les seuls qui lui appartinssent maintenant. En attendant ces éventualités, le représentant du roi avait, naturellement, le devoir de préciser avec exactitude à son gouvernement l'état des choses. C'est l'objet du rapport que nous reproduisons ici, le 203e que La Luzerne avait écrit depuis son arrivée en Amérique et qui se trouve dans nos archives des Affaires étrangères (*États-Unis*, tome 19, n° 131). Il offre l'intérêt d'un historique politique des États-Unis. Le plénipotentiaire dépeint leur caractère, et son exposé permet d'apprécier toute l'étendue du service que les forces françaises venaient de leur rendre.

H. Doniol.

A Philadelphie, le 27 décembre 1781.

Monseigneur,

L'année qui va finir a été remplie d'événements importants pour les États-Unis, et quoique j'aye eu l'honneur de vous en rendre compte à mesure qu'ils sont arrivés, je crois cependant devoir vous les présenter de nouveau dans un précis qui les réunira sous un même point de vue. Deux ans et demi de séjour dans ce continent m'ont d'ailleurs mis à portée de faire diverses observations que je prends la liberté de soumettre à vos lumières.

La révolution qui a procuré l'indépendance aux États-Unis fut soutenue dans son origine par un patriotisme et un enthousiasme qui suppléèrent aux moyens dont étoient dépourvus des gouvernements faibles, mal organisés et qui n'avoient jamais été constitués pour l'administration des finances ou pour la conduite de la guerre. Pendant quatre années la confiance publique soutint une monnoye qui n'avoit pas d'autre baze ; la persuasion que la guerre seroit de courte durée con-

serva sur pied l'armée continentale, et les fautes des généraux et du ministère Anglois prévinrent les malheurs qui auroient pu résulter pour les États-Unis d'une situation aussi précaire. Ce fut vers la fin de 1778 et surtout pendant l'année 1779 que l'épuisement du corps politique destitué du ressort qui l'avoit animé jusqu'alors se manifesta. La haine pour l'Angleterre n'étoit ni éteinte ni diminuée, mais les peuples habitués à voir les affaires se soutenir comme d'elles-mêmes dans une alternative assez égale de bons et de mauvais succès, étoient persuadés que rien ne periclitoit; les misères que la guerre entraîne vivement senties par ceux qui en étoient les victimes ne faisoient qu'une légère impression sur ceux qui se croyoient hors de l'atteinte des ennemis et qui auroient pu faire les efforts les plus efficaces contre eux. La dépréciation de la monnoye, suite de l'abus funeste et peut-être inévitable qu'on en avoit fait, porta des coups sensibles au patriotisme ; on s'indigna des fortunes rapides de nombre de particuliers chargés de l'administration des affaires pécuniaires et des subsistances de l'armée; elle étoit dans le dénuememt et la disette tandis qu'ils s'enrichissoient de sa substance, les commerçans dépositaires d'une monnoye périssable et qui chaque jour diminuoit de valeur spéculèrent pour en rejetter la perte sur les habitans des campagnes. Ceux-ci ne furent pas longtemps dupes et leurs refus précipitèrent la chute de cette monnoye. Bientôt on ne borna plus les spéculations à éviter des pertes ; elles s'étendirent au gain ; les débiteurs se prévalurent des fautes de la législation pour acquitter leurs dettes avec des valeurs presque idéales ; l'honnêteté particulière ne fut pas moins violée que la foi publique et il n'y a presque personne qui dans cette confusion générale puisse dire qu'il n'a été ni victime ni auteur de quelque injustice de ce genre.

La suite de ces conjonctures fâcheuses fut une diminution de l'armée ; le Congrès exorta vainement les États à redoubler leurs efforts ; ceux du Nord étoient las de soutenir le poids de la guerre, et n'étant pas menacés d'une invasion ne songeoient pas à en repousser le péril de leurs co-États. Ceux du Sud contre lesquels il étoit évident que l'orage se préparoit ne pouvoient déployer la même énergie qui eût animé le États septentrionaux en pareil cas. La population étoit beaucoup moindre et composée de près des deux tiers d'esclaves nègres ; on délibéra si on leur donneroit la liberté à condition qu'ils prendoient les armes ; le petit nombre de ceux qu'on avoit enrolés avoit montré de la fidélité, du courage, de la fermeté et même de l'honneur et le désir de se distin-

guer ; plusieurs personnes considérables vouloient qu'on en formât des corps nombreux ; mais le péril qui accompagnoit une pareille mesure la fit rejetter et les Anglois eux-mêmes aux milieu de tous les excès qu'ils se sont permis pendant le peu de tems qu'a duré leur invasion n'ont pas cru devoir en courir les risques. Toute la deffense des Carolines consistoit dans le courage et la vertu des habitants ; mais n'ayant jusqu'alors pris qu'une part éloignée à la guerre, ne l'ayant presque point faite activement, ils montrèrent d'abord une mollesse extrême et l'invasion des Anglois eut tout le succès qu'ils pouvoient désirer.

Charlestown fut pris et la garnison faite prisonnière de guerre ; les citoyens considérables furent compris dans la capitulation, mais bientôt les Anglois la violèrent et ils furent transportés sous différens prétextes et sévèrement gardés à Saint-Augustin en Floride. Les ennemis se flattoient qu'étant maîtres des chefs du gouvernement et des personnes qui avoient la plus grande influence dans l'État, il leur seroit aisé de réduire le reste des habitants.

En effet ils établirent des forts de tous côtés ; on en comptoit jusqu'à dix-sept tant en Georgie que dans la Caroline méridionale et l'on pouvoit regarder ces deux États comme réellement subjugués. Ce fut à cette époque que quelques délégués Caroliniens prirent l'alarme et parurent disposés à renvoyer leurs femmes à Charlestown, démarche que l'ennemi prévint lui-même en chassant de la ville quiconque avoit des liaisons avec ce qu'il appelloit rebelles.

On brûloit les habitations de ceux qui avoient joint l'armée américaine ; on les dépouilloit de tout ce qu'ils possédoient et plusieurs de ceux qui furent pris les armes à la main furent livrés aux bourreaux. Ceux en petit nombre qui avoient rejoint l'armée continentale avoient été tués, dispersés ou faits prisonniers à la bataille de Cambden ; en un mot la Caroline et la Georgie ne tenoient plus à la Confédération que par leurs délégués. Tels furent les principaux événemens de l'année 1780, pendant laquelle les Anglois furent victorieux presque partout où ils se présentèrent, excepté dans leur entreprise contre les Jerseys où un corps considérable de leurs troupes fut repoussé avec perte par des milices soutenues d'un petit nombre de troupes continentales.

L'année 1781 ne s'annonça pas d'une manière plus avantageuse. Les troupes de la ligne de Pennsylvanie, mal nourries et mal vêtues, encore plus mal payées, quittèrent leur camp, tuèrent quelqu'uns de leurs officiers pour venir les armes à la main demander satisfaction au Congrès.

Il faut remarquer cependant que dans cet acte de sédition et de révolte, si elles montrèrent que leur patriotisme n'étoit pas à l'épreuve de la faim et des privations de toute espèce, elles manifestèrent en même tems une grande horreur de la domination Angloise ; la prudence du Congrès calma la sédition, mais 1200 hommes furent perdus pour l'armée. Une fermentation pareille se manifesta dans la ligne de Jersey ; la vigueur du Général Washington la dissipa presque au même instant. La Virginie, l'un des plus puissants États de l'union, fut envahie par Arnold et le Général Philips à la tête d'une poignée de troupes. Un nombre considérable de nègres esclaves les joignirent ainsi que ceux des États méridionaux avoient fait,et portèrent par leur désertion un coup funeste à l'agriculture. Quant aux habitants libres on peut dire à la louange des Virginiens qu'aucun d'eux ne joignit l'ennemi ; mais il faut observer en même tems que cet État si vaste, si peuplé, ne put mettre sur pied un corps de milice un peu considérable, et que son contingent à l'armée fut constamment un des plus faibles de la confédération. La force de cet État n'est pas du côté de la mer où se trouvent les grands propriétaires, gens riches et habitués au repos, et les nègres, les uns aussi peu propres que les autres à constituer une bonne milice. Les forces réelles de la Virginie sont sur les derrières, vers les montagnes bleues, sur les fleuves qui coulent à l'Ouest ; c'est là que les fortunes étant égales, les blancs cultivant eux-mêmes, l'ennemi eût rencontré probablement plus de résistance; mais il ne pouvoit entrer dans ses plans d'aller les attaquer, et ces habitants n'étant point menacés, ne songeoient pas à se déplacer pour aller deffendre des voisins indolens, qui ne savoient eux-mêmes faire aucun sacrifice pour leur propre défense. Les affaires étoient encore en plus mauvaise posture dans la Caroline septentrionale ; une division de cinq cents hommes sous le commandement du major Craig tenoit en respect les parties les plus fertiles et les plus habitées de cet État. Des Écossois habitants des montagnes de l'Ouest, partisans du Roi d'Angleterre par principes et par inclination,étoient descendus vers la mer et avoient joint la division Angloise. Ils étoient moins nombreux à la vérité que l'ennemi ne s'y étoit attendu ; mais si le parti des bons citoyens étoit plus considérable, il n'osoit se montrer. Le gouvernement étoit sans vigueur, il ne s'y trouvoit pas un seul homme ou assez habile ou assez résolu pour rendre du ressort à ce corps inanimé, et quoique l'ennemi n'eût dans cet État qu'une poignée de monde, on pouvoit cependant en regarder une

grande partie comme sa conquête. Ces conjonctures, toutes fâcheuses qu'elles étoient, n'auroient cependant pas été alarmantes à un certain point, si les forces angloises n'eussent dû recevoir aucune augmentation de l'Europe ; mais il arrivoit fréquemment des recrues ou de nouveaux régiments qui réparoient les brèches que la guerre avoit faites. On ne pouvoit pas espérer que les affaires des États-Unis s'améliorassent tant que l'ancien régime subsisteroit, mais il étoit extrêmement difficile de le changer tandis qu'un parti moins considérable par le nombre que par l'autorité, l'activité et l'obstination de ceux qui le composent, s'opiniâtroit dans le Congrès à conserver des formes qu'il regardoit comme la sauvegarde de la liberté publique. L'accession du Maryland à la confédération permit cependant bientôt d'espérer de meilleurs temps. Cet événement qui ne fut dû qu'au respect de cet État pour le Roi et à la déférence qu'il crut devoir à ses conseils, mit le Congrès en mesure d'adopter une forme d'administration plus digne des représentants de treize grandes républiques confédérées.

Le Congrès avoit jusqu'à cette époque réuni en même tems le pouvoir législatif, exécutif, et ce qui répugne encore davantage il avoit quelquefois exercé le pouvoir judiciaire. Plusieurs personnes éclairées avoient senti de bonne heure les inconvénients de cette cumulation de pouvoirs incompatibles dans la même main. On avoit souvent tenté une réforme, mais plusieurs particuliers s'obstinoient à ne pas abdiquer des pouvoirs qui augmentoient leur crédit individuel, quoiqu'ils portassent atteinte à la considération due au corps dont ils étoient membres. Ils objectoient d'ailleurs le danger d'introduire des changements et de mécontenter les peuples qui ne se plaignoient pas ouvertement du régime actuel. De la sorte le Congrès continuoit à faire des lois, à les mettre en exécution du mieux qu'il pouvoit, à juger et surtout à délibérer. Le pouvoir judiciaire fut celui dont il se dépouilla avec le moins de *reluctance*. Un tribunal fut érigé pour juger les causes d'appel dont la connoissance avoit été jusqu'alors réservé au Congrès. Quant à l'abandon du pouvoir exécutif, auquel on avoit eu tant de peine à renoncer, les malheurs publics en firent sentir la nécessité et l'accession du Maryland à la confédération en fournit une occasion naturelle. La forme de gouvernement adoptée par le Congrès en 1777 se trouvait enfin reçue et approuvée par tous les membres de la confédération; ce n'étoit plus un acte simplement provisoire et temporaire, c'étoit une loi permanente et l'on ne pouvoit douter que celles que le Congrès porteroit à l'avenir n'en

acquissent plus d'énergie et d'efficacité. Cette assemblée n'existoit plus d'une manière précaire, sa dissolution n'étoit plus à craindre et on pouvoit la regarder comme un corps permanent, revêtu de tous les droits de souveraineté exprimés dans l'acte d'union, qui avoit enfin obtenu la sanction universelle.

Ceux qui vouloient retenir le pouvoir exécutif le voyant prêt à leur échapper firent un dernier effort pour que le Congrès en revêtit quelqu'un de ses membres au lieu de le déléguer à des ministres permanents, mais ils ne purent faire adopter leur avis. M. Robert Morris, un des négociants les plus considérés et les plus riches de l'Amérique, fut mis à la tête des finances avec le titre de surintendant.

Il est impossible de calculer les avantages que sa nomination a procurés sux États-Unis. L'ordre dans la recette, l'économie dans la dépense, la vigueur dans l'exécution se font sensiblement remarquer dans ce département où le plus grand désordre avoit régné jusqu'alors. La confiance publique commence à renaître et sera l'un des premiers fruits de ce changement. On a provisoirement annexé à ce département celui de la marine, qui est trop peu considérable pour mériter la nomination d'un ministre séparé.

Au reste, quelque soient les talens de M.Morris il lui sera impossible de créer des moyens sans en avoir les éléments ; il fera sans doute l'emploi le plus avantageux des ressources qui sont à sa disposition, mais par la forme des gouvernements américains il lui est impossible de porter les taxes au-delà de ce que la bonne volonté des peuples détermine ; ceux-ci peu habitués au fardeau des impositions le diminuent autant qu'ils peuvent et même quand les sommes sont arrêtées il s'élève les plus grandes difficultés pour la perception. Des établissements de finances réguliers seront l'ouvrage de beaucoup d'années; il faut habituer les peuples à des formes nouvelles, il faut instruire des employés, établir des douanes, des bureaux, et rien de tout cela n'existe dans les États-Unis. La partie brillante de l'administration de M. Moris sera donc dans l'emploi des fonds qui lui seront confiés et cette considération doit nous rassurer sur l'économie avec laquelle il administrera ceux qu'il sera possible d'accorder au Congrès ; mais je suis persuadé, Monseigneur, que les revenus ne seront pas plus considérables que par le passé, et c'est dire qu'ils seront infiniment bornés.

Le département des affaires étrangères a été confié à M. Liwingston qui a paru la personne la plus en état de le remplir avec distinction.

M. le général Lincoln vient d'être chargé de celui de la guerre; ses pouvoirs sont plus limités que ceux des deux autres ministres, soit par une suite de la jalousie républicaine dans tout ce qui regarde le pouvoir militaire, soit plutôt parce que le général Washington a désiré lui-même de conserver la principale influence sur ce département et qu'il auroit vu avec peine qu'on donnât au ministre de la guerre des pouvoirs trop étendus.

Cette distribution d'un travail qui absorboit précédemment presque tous les momens du Congrès facilite infiniment les opérations. Des comités tirés du Congrès étaient auparavant chargés de l'expédition des affaires; les uns quittaient le Congrès, d'autres survenoient et ces bureaux étoient perpétuellement anéantis et recréés ; il est étonnant que les affaires aient pu s'expédier sous un pareil régime, aussi étoient-elles mal faites; aujourd'hui chaque employé acquiert l'habitude de sa besogne; un système d'administration s'établit dans chaque département; les principaux s'y conservent et quoique les trois ministres continuent à être dans la dépendance du Congrès, ils ont néanmoins le degré d'autorité nécessaire pour conduire leurs départements sur les principes d'après lesquels ils ont été établis.

Tandis que ce changement s'effectuoit dans l'administration, Monseigneur, les affaires prenoient une nouvelle face dans le Sud. Il avoit fallu six mois pour remplacer l'armée américaine dispersée et détruite à la bataille de Cambden. Le général Greene qui avoit succédé au général Gates dans le commandement avec une armée nouvelle et des milices non accoutumées à la guerre, se contenta d'abord de manœuvrer devant l'ennemi, et déclina pendant quelque temps le combat. Mais l'affaire de *King's Mountain* qui avoit eu lieu avant son commandement et celle des *Cow-pens* où les Américains remportèrent deux avantages signalés rendirent le courage et l'espérance aux États méridionaux. Les événemens de cette campagne étant encore récents, il suffit de rappeler ici que lord Cornwallis dans l'espoir de recouvrer les prisonniers que les Américains avoient faits abandonna la forte position de Cambden et s'avança par des marches forcées jusqu'aux frontières de Virginie. Il manqua l'objet de ce mouvement, des circonstances heureuses ayant donné aux Américains le moyen de mettre leurs prisonniers en lieu de sûreté. Mais le général Greene qui s'étoit tenu constammeut en mesure d'accepter ou de refuser le combat, connoissant à quel point l'ennemi étoit harassé par les marches forcées qu'il avoit faites, donna la bataille

de Guilford : il perdit le champ de bataille et son canon, mais cette victoire coûta cher aux Anglais. Lord Cornwallis trop faible pour se mesurer de nouveau avec l'armée américaine se retira à Wilmington vers les côtes, laissant ses blessés et une quantité considérable de bagages à la merci des Américains. Les marches et contre-marches affaiblissoient considérablement son armée et le général Greene connoissant sa situation prit le parti de se jetter dans les Carolines; lord Rawdon eut quelques avantages sur lui à Cambden, mais depuis cette époque toute la campagne du général américain ne présente qu'une suite de succès. Treize à quatorze forts furent pris, et les garnisons furent faites prisonnières. Ninetysix alloit capituler lorsque des troupes arrivant d'Europe furent conduites en hâte par Lord Rawdon au secours de la garnison. Le siège fut levé, mais les Anglais évacuèrent bientôt la place et il ne leur resta plus au Sud que Charlestown, Savannah et Wilmington, qui est aujourd'hui abandonnée. Il y eut d'ailleurs une multitude de petits combats dans lesquels les Américains eurent presque toujours l'avantage et qui coûtèrent beaucoup de monde à l'ennemi. C'est ainsi que dans l'espace de deux mois le général Greene reconquit deux États que les ennemis avoient été un an à soumettre et cet avantage seul suffiroit pour faire considérer la campagne comme très-heureuse, indépendamment du grand succès qui l'a terminée. Il faut cependant convenir que l'habileté de ce général fut mal secondée par le patriotisme des peuples ; lord Cornwallis s'étoit plaint et se plaint encore de n'avoir trouvé que des amis foibles, timides et cachés, au lieu de ces troupes de royalistes zélés qui devoient joindre ses étendards aussitôt qu'il paroitroit.

Le général Greene avoit trouvé un peu plus de ressources dans les patriotes, mais soit épuisement, soit timidité elles n'étoient et ne sont nullement égales à ce dont on s'étoit flatté. Les législatures des États reconquis délibéroient et votoient pour des levées nombreuses, mais elles se faisoient avec une lenteur extrême. le défaut d'argent, d'habits et de munitions ne permettoit pas de les mettre en mouvement et l'armée du Sud, en y comprenant tous les corps dispersés dans les deux Carolines et la Virginie ne passa jamais 3000 hommes ; environ 1200 de l'armée de Virginie l'ont dû rejoindre depuis, mais il ne faut pas se dissimuler que ce corps est toujours très mal organisé, et que son existence et ses succès ne dépendent pour ainsi dire que de la capacité du général et qu'il doit avoir éprouvé des diminutions, vu que le service de plusieurs soldats est limité à six, neuf ou douze mois. Le surintendant, dont les moyens

sont très bornés, m'a dit qu'il savoit que cette armée ne vivoit que d'expédients, et qu'il étoit trop heureux de n'en pas recevoir de demandes parce qu'il n'y pourroit faire face, qu'il laisseroit aller les choses sur le pied actuel aussi longtemps qu'il pourroit, et qu'il se borneroit à envoyer de temps en temps quelques secours pécuniaires peu considérables à M. Greene. D'après ce détail il est clair que si, comme je le pense, les habitants des États du Sud détestent le joug Anglois, ce n'est pas cependant à leur énergie et à leurs efforts que ces succès sont dûs. C'est la faute des ennemis, qui au lieu de se borner à mettre leur conquête en état de défense, à y tenir un corps de troupes en état de se porter vers les points qui seroient en danger, ont préféré une expédition éloignée et incertaine, probablement en vue de pouvoir s'annoncer au Congrès, qui se préparoit pour la pacification, comme possesseurs de tous les États qu'ils auroient rapidement traversés et parce qu'ils étoient réellement dans l'erreur touchant les dispositions des habitants.

Le projet de l'Angleterre étoit d'occuper tous les postes qui pouvoient empêcher le commerce des Américains ; elle avoit l'entière possession de Newyork, de Wilmington, de Charlestown, de Beauford, de Savannah. Les forces de lord Cornwallis beaucoup plus considérables qu'on n'avoit cru étoient destinées à former un établissement permanent et aussi considérable que celui de Newyork dans la baye la plus commerçante de ce continent. Il est inutile aujourd'hui d'examiner ce qu'ils auroient fait ou pu faire avec 7 à 8000 hommes d'excellentes troupes contre la petite armée de Virginie et des milices mal armées, peu zêlées, peu nombreuses, sans l'événement qui a mis leur armée entière au pouvoir des Américains. Il suffit d'observer que le plan du ministère britannique à l'égard des États-Unis n'étoit praticable qu'autant qu'il auroit été certain de conserver toujours la supériorité maritime. La bonne conduite de M. le Mis de la Fayette pendant une campagne extrêmement difficile et dans des situations très délicates, l'excellente combinaison du plan de jonction de la flotte à l'armée de terre, une foule de circonstances heureuses qui ont parfaitement secondé les projets des généraux et leur activité, l'inexpérience, l'irrésolution et l'étonnement des ennemis ont dissipé le danger qui pouvoit résulter de la position qu'ils avoient prise, et le système militaire de l'Angleterre à l'égard de l'Amérique est entièrement déconcerté. On peut évaluer la perte que les Anglois ont faite cette année dans toute l'étendue des États-Unis à environ 14000 hommes. Leurs forces sont ainsi réduites à moitié de ce qu'elles ont

été, et je ne doute point que les forces Américaines ne soient suffisantes pour les contenir dans Newyork et Charlestown, et peut-être les obliger d'évacuer Savannah ; mais il leur est absolument impossible d'emporter l'une ou l'autre de ces deux places sans une puissante assistance navale et sans le concours d'un nouveau corps de troupes françoises qui, amené d'Europe ou des Isles, se joindroit à M. le comte de Rochambeau, comme celui que commandoit M. de Saint-Simon s'est joint à lui pour le siège d'York. Il est vrai que si la guerre doit continuer, l'une ou l'autre de ces opérations sont trop clairement indiquées, pour que l'ennemi ne fasse pas tous ses efforts pour en empêcher le succès ; le moyen le plus sûr de les surprendre seroit d'abandonner la marche que nous avons suivie depuis trois ans, et d'entamer cette entreprise dès le mois de juin au lieu d'août ou septembre ; mais comme les circonstances où se trouvent nos isles, l'époque du départ de nos flottes et les besoins du commerce peuvent rendre ce changement impossible, je ne développerai pas davantage cette idée, et je laisserai la matière à traiter au général ; j'ajouterai cependant que si des circonstances quelconques mettoient les Anglois à même de faire passer de nouvelles troupes dans ce pays-ci, et qu'elles fussent assez nombreuses pour entrer en activité, elles ne trouveroient pas les Américains préparés à une résistance bien vigoureuse. Leur défection n'est nullement à craindre, leur haine pour l'Angleterre prend tous les jours de nouvelles forces, et ils s'affectionnent davantage aux constitutions qu'ils ont adoptées. Mais ces mêmes formes de leur gouvernement s'opposent à ce qu'ils déployent aucune énergie ; elles sont toutes calculées pour un système de paix et de tranquillité et aucunement pour les efforts qu'exige la guerre. Il faut néanmoins observer que dans le cas dont je viens de faire mention où l'Angleterre feroit passer un corps respectable de nouvelles troupes dans ce continent, il y a une circonstance qui les empêcheroit d'en tirer le même parti que par le passé, c'est la position que M. de Rochambeau a prise en Virginie. Sa division qui n'a été d'aucune utilité pendant près d'une année à nos alliés, leur assure aujourd'hui la possession de la Chesapeak ; il couvre la Virginie qui par sa foiblesse étoit hors d'état de s'opposer aux invasions de l'ennemi ; il occupe un point intermédiaire entre Newyork et Charlestown, les deux objets de la campagne prochaine; il peut se joindre au général Washington ou à M. Greene avec beaucoup plus de promptitude et moins de danger que tandis que son corps et l'escadre étoient à Rhode-Island. Quant aux États de l'Est, son

éloignement ne leur porte pas un grand préjudice, leur force propre les met en état de résister à l'ennemi; les habitants ont plus de nerf, sont plus propres à la guerre et l'on a vu récemment au sac de New-London cent hommes de milices se défendre contre Arnold avec autant de courage que des troupes réglées auroient pu faire ; elles ont été prises les armes à la main, et ce succès a coûté cher à l'ennemi. C'étoit dans le même temps qu'on avoit toutes les peines imaginables à rassembler en Virginie 500 hommes de troupes.

La position de M. le Comte de Rochambeau produira un autre effet non moins avantageux. Depuis que les Anglois occupoient la Chesapeak le commerce de cette baye avec la France étoit entièrement suspendu. Le peu de tabac qui s'exportoit arrivoit à grands frais à Philadelphie, pour être transporté dans le royaume ; mais il faut convenir que ce commerce a fort langui et qu'il ne paroît pas encore prêt à faire les progrès que nous devons désirer. La Pennsylvanie n'a pour objet d'échange que des farines, le royaume ne peut en recevoir qu'en temps de guerre et il est même à désirer qu'on ne puisse les y transporter avec bénéfice en temps de paix. Nos îles cependant et les îles espagnoles en ont consommé des quantités considérables et les productions de ces îles ont été importées en retour dans ce continent. Leur situation se trouve à cet égard infiniment supérieure à ce qu'elle étoit pendant la dernière guerre. Il sembleroit d'un autre côté que l'Angleterre étant en guerre avec ses anciennes colonies, la difficulté d'approvisionner ses isles auroit dû s'accroître dans la même proportion, mais les marchands pennsylvaniens sont venus à leur secours.

Sainte-Eustache a d'abord été leur entrepôt et pendant les premières années de la révolution il auroit été de la prudence de le leur fermer, vu qu'ils y trouvoient des armes, des habits et des munitions dont le besoin étoit extrême et qu'il falloit se procurer de quelque manière que ce fût. Mais bientôt la France se chargea de fournir ces objets et le commerce de Saint-Eustache se changea en un commerce de seconde main avec l'Angleterre. J'avois fait de vains efforts pour l'empêcher, lorsque la prise de cette isle vint y mettre un terme ; je prévis dès lors que les isles Danoises en prendroient la place, j'en avertis le Congrès et cette assemblée que j'ai constamment trouvée dans la disposition de rompre les liaisons de commerce et autres des Américains avec l'Angleterre recommanda aux différentes législatures d'empêcher l'importation des marchandises Angloises dans ce continent ; son autorité étant limitée

par la Constitution, ces recommandations étoient tout ce qu'elle pouvoit faire, mais l'évènement en a prouvé l'insuffisance. L'État de Pennsylvanie, il est vrai, mit en conséquence en vigueur une loi dont nous ne pouvions qu'être satisfait, mais l'État de la Delaware et plusieurs autres n'y firent aucune attention. Ils transportèrent des farines aux isles neutres d'où des bâtiments neutres les portoient aux établissements de nos ennemis. Les Américains prenoient en échange les productions des colonies angloises ou danoises et principalement les draps et autres productions des fabriques de la Grande-Bretagne. Plusieurs commerçants Pennsylvaniens chagrins de voir les bénéfices assez considérables de cette contrebande passer dans les mains de leurs voisins, se hazardèrent malgré les défenses à importer des cargaisons Angloises à Philadelphie. Quelques-unes passèrent heureusement, d'autres furent confisquées malgré les efforts d'un parti considérable. Ceux qui se piquent le plus de patriotisme ne rougirent point d'être à la tête de ce parti et il est bien remarquable que ni la haine contre l'Angleterre, ni l'attachement à l'indépendance et à l'alliance, ni la crainte des confiscations ne purent prévaloir contre la préférence que les peuples donnent à ces manufactures et contre le bénéfice que leur débit présente ; l'avidité des commerçants alla si loin qu'ils présentèrent le mois dernier à l'assemblée de Pennsylvanie une pétition pour qu'elle autorisât ce commerce. Je leur ai opposé quelques démarches qui ne m'ont pas rendu fort populaire pour ce moment, mais qui, après de vains efforts de leur part, a produit une ordonnance du Congrès en date du 4 décembre dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Cet acte doit certainement mettre des bornes étroites au commerce des Anglois avec les États-Unis, et le Congrès se montre dans la disposition de faire tout ce que nous croirons nécessaire pour le restreindre encore davantage ; mais son pouvoir est limité et l'avidité commerçante trouvera tant d'issues et emploie des moyens si cachés que je ne crois pas que ce trafic soit entièrement interrompu. Il n'y a qu'un moyen d'arrêter ces abus et leurs sources, c'est d'engager les législatures à publier des lois intérieures pour les capturer en mer. J'espère que quelques États s'y détermineront et prononceront la confiscation de toutes marchandises angloises que le propriétaire ne pourra pas prouver venir de prises, mais j'ai peine à croire que cette mesure devienne générale, vu que dans plusieurs États la classe des commerçants influe essentiellement sur les résolutions de l'assemblée.

Je me suis étendu sur cette matière parce que le commerce américain mérite une attention particulière de notre part, et si nous pouvons gagner les autres nations de vitesse et en exclure les Anglois pendant la guerre, nous ne pouvons manquer d'en obtenir une portion importante à la paix ; mais je suis bien convaincu qu'il ne faut à cet égard rien attendre de la reconnaissance des peuples. Ce sentiment dont la stérilité se manifeste dès aujourd'hui ne les portera dans aucun temps à nous donner une préférence qui pourroit les priver du plus léger bénéfice, et sans aucune distinction d'amis ou d'ennemis ils concluront où le meilleur marché les appellera ; c'est donc à nous à faire dès ce moment tout ce qui est possible pour réformer leurs anciennes habitudes et leur en faire contracter de nouvelles, indépendamment de ce que j'ai dit dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser l'année dernière, Monseigneur, je pense que l'administration pourroit pendant une année ou deux modérer les droits de sortie sur différents objets destinés pour ce continent ; je ne sais jusqu'à quel point cette mesure pourroit se concilier avec les arrangements généraux, mais je crois pouvoir assurer qu'elle contribueroit beaucoup à introduire les habitudes qu'il s'agit de former, et que nous serions dans la suite amplement dédommagés de ce sacrifice passager. Au reste les expressions de la gratitude générale des Américains envers le Roi et la nation française ne laissent rien à désirer. Ce sentiment se manifeste sans compulsion étrangère. Les assemblées, les villes, les corporations s'en font gloire. Les ministres de l'autel l'annoncent dans les chaires et cette sorte d'unanimité ne permet pas de douter que les préjugés que l'Angleterre avait inspirés contre nous à ses anciens sujets ne soient presque entièrement effacés. Mais le parti affectionné à la Grande-Bretagne n'est aucunement étouffé, il est toujours nombreux et malgré les punitions ceux qui le composent continuent d'être plus attachés que jamais à cette puissance ; Ils donnent secrètement azile aux prisonniers anglois qui s'échappent pour retourner à Newyork, et ils passent de la sorte d'un gîte à l'autre jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur destination.

On a souvent rompu cette chaîne de communication, mais interrompue dans une place, elle se forme dans une autre ; ils transportent des vivres à Newyork, ils en reçoivent des marchandises, ils informent l'ennemi de ce qui se passe, ils l'assistent dans l'enlèvement des courriers ; en un mot, quoiqu'ils n'osent se montrer ouvertement ils ne laissent pas de rendre des services essentiels à l'ennemi ; ils sont néan-

moins tolérés parmi les bons citoyens, parce que l'autorité ne se déploye qu'au soutien de la loi et que la loi est insuffisante pour constater évidemment leurs trahisons. De la sorte ils vivent au sein de la société ; mais quoiqu'ils soient hors de l'atteinte du magistrat, l'opinion les marque, et l'on sait d'autant mieux à quoi s'en tenir sur leur compte, qu'ils prennent peu de peine pour cacher leurs sentiments que leur préoccupation pour la nation angloise n'a pas diminués, et qu'elle s'enhardit par l'impunité et la certitude d'être les favoris du gouvernement Britannique, si jamais il est rétabli, ainsi qu'ils affectent d'en être convaincus.

Malgré leur obstination, néanmoins, l'illusion est dissipée aux yeux de la partie saine et la plus nombreuse des Américains; presque tous les événements de cette campagne et surtout la prise d'York avec des forces qui n'étoient pas double de celles de l'ennemi les a mis en état d'apprécier à sa juste valeur cette nation pour laquelle ils ont eu pendant si longtemps un respect aveugle et une admiration superstitieuse ; mais ces mêmes succès au lieu d'exciter leur courage et leur activité plongent les Américains dans une sorte de découragement. La nouvelle des avantages que nous obtenons dans les autres parties du monde excite une joie sincère et qui ne me paroît mêlée d'aucune jalousie ; mais on s'en prévaut pour laisser amortir les efforts qu'on étoit disposé à faire ; je ne perds aucune occasion, je ne néglige aucun moyen de les tirer de cette sécurité. Le Congrès se porte à des résolutions vigoureuses, il vote des armées nombreuses et des subsides suffisants, mais ces résolutions vont expirer sans exécution dans les débats des différentes législatures. Souvent des délégués me communiquent des lettres remplies des assurances de l'activité que leurs exhortations ont répandues dans les États ; ils se laissent eux-mêmes aller à l'espoir de voir développer une nouvelle énergie ; mais quelques semaines suffisent pour éteindre cette flamme passagère, et j'ai vu de grands préparatifs pour lever, habiller et armer cinq à six mille hommes en Virginie se réduire à trois ou quatre cents médiocrement entretenus. Je suis persuadé qu'un subside régulier et payé d'année en année, si la guerre doit durer longtemps, mettroit le Congrès en état de tenir sur pied une armée permanente proportionnée à la grandeur de ce subside. Je n'insiste pas pour qu'il soit accordé actuellement aux États-Unis ; si cependant les affaires de l'Europe se compliquoient de manière à nous empêcher de donner nous-mêmes une assistance immédiate aux Américains et de

leur envoyer des suppléments de troupes, je crois que nous ne pourrions mieux faire que de leur faire passer de puissants secours pécuniaires ; mais si ce subside peut être accordé par l'Espagne et que nous puissions prêter par nous-mêmes, par nos flottes et nos troupes une assistance immédiate, il ne faut pas douter que la campagne prochaine ne soit aussi brillante que celle-ci.

Tous les États à l'exception du New-Hampshire avoient adopté une constitution ; il vient d'en proposer une au peuple, et je crois qu'elle sera reçue ; elle exclut les Catholiques du Gouvernement, elle est aussi démocratique que celles de Newyork et de Massachussett, mais moins que celle de la Pennsylvanie. Les peuples s'attachent à leurs nouveaux gouvernements par la part qu'ils y ont et c'est encore une barrière de plus contre les efforts que l'Angleterre peut faire pour le rétablissement de sa domination.

Je suis avec respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CHEVALIER DE LA LUZERNE.

COMPTES-RENDUS

Les Mémoires du prince de Talleyrand [1]

M. de Talleyrand a parlé. Ses *Mémoires* nous sont enfin livrés. Nous en avons déjà deux volumes depuis le mois de mars, et le troisième paraîtra en même temps que ces lignes. Ce dernier nous conduit jusqu'en janvier 1831. Toutefois ce n'est pas là une histoire complète de la vie de M. de Talleyrand. C'est plutôt une suite de morceaux détachés, relatifs aux principaux épisodes de la vie du prince. Il y a des périodes entières dont les *Mémoires* ne s'occupent pas. D'autres au contraire font l'objet de longs développements.

Le premier volume comprend cinq parties. Il débute par les années d'enfance et de jeunesse de l'auteur ; la deuxième partie est consacrée au duc d'Orléans ; la troisième reprend la vie de M. de Talleyrand depuis 1791 jusqu'en 1808 ; la quatrième est un historique des affaires d'Espagne ; la cinquième est le récit de l'entrevue d'Erfurt. — Le deuxième volume s'ouvre par un long exposé des luttes de l'Empereur avec le St-Siège (6e partie). Il passe ensuite à la première Restauration (7e partie) et au Congrès de Vienne (8e partie). La correspondance de M. de Talleyrand avec le roi et avec le département occupe la seconde moitié du livre et le début du suivant. La fin du troisième volume est remplie par l'histoire de la seconde restauration (9e partie) et par les premiers mois de l'ambassade de Talleyrand à Londres en 1830 (10e partie).

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des négociations de Londres : pour le faire en connaissance de cause, il faut attendre la publication complète de l'ouvrage. Encore reste-t-il bien difficile, même avec cette réserve, de rendre compte d'une œuvre si considérable dans le cadre étroit qui nous est attribué.

Ces *Mémoires*, à leur apparition, eurent à supporter une redoutable épreuve. Leur authenticité fut l'objet de vives attaques, et suscita une polémique d'une aigreur vraiment déplacée. Les *Mémoires* sont sortis à leur honneur de ce mauvais pas, car en somme quels sont les arguments de la critique ?

[1] *Mémoires* du prince de Talleyrand, publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 3 vol. in-8. L'ouvrage complet aura 5 volumes.

Cette publication, dit-on, est faite sur une copie. Quel caractère d'authenticité peut avoir une copie? Qu'on nous montre l'original autographe; jusque-là nous, nous avons le droit de ne pas reconnaître la légitime paternité des *Mémoires*.

Il y a dans ces volumes des lacunes considérables. On n'y trouve rien par exemple sur l'Assemblée Constituante ni la Convention. Évidemment il y a eu là des coupures qui trahissent l'intervention d'amis *réactionnaires* ou d'éditeurs peu scrupuleux.

Enfin l'ouvrage est rempli d'erreurs grossières, de flagrantes inexactitudes. Jamais M. de Talleyrand n'aurait commis de semblables bévues. Ces *Mémoires* ne sont pas de lui; c'est tout bonnement l'essai malheureux d'un apprenti historien.

Tels sont, ce me semble, les trois principaux chefs d'accusation du réquisitoire. Il ne semble pas que la tâche du défenseur soit très difficile.

Il n'y a pas, dit-on, de manuscrit original. En effet, ainsi qu'on l'a dit et répété plusieurs fois, les éditeurs n'ont pas eu ce manuscrit entre les mains. La publication a été faite sur une copie, signée et certifiée par M. de Bacourt. En l'état actuel des choses elle fait foi. Mais enfin, ajoute-t-on, puisqu'il y a copie, il a dû y avoir original. Où est cet original ?

La question n'est pas si simple qu'elle en a l'air. S'il y avait eu un manuscrit des *Mémoires* composé tout d'une haleine, avec ordre et méthode, on aurait le droit de s'étonner de sa disparition. Mais il ne viendra jamais à l'esprit de quiconque connaît M. de Talleyrand qu'il se soit astreint à une tâche aussi considérable. Il y a d'ailleurs à ce sujet un précieux témoignage, celui de la duchesse de Dino. Elle a raconté un jour comment furent composés les *Mémoires* de son oncle [1]. Elle ne cacha nullement qu'ils n'avaient pas été entièrement écrits de sa main. Le prince n'en avait lui-même achevé que les parties les plus importantes. D'autres fragments avaient été tracés par elle sous sa dictée. Enfin il lui arrivait d'écrire des conversations qui l'avaient frappée, des anecdotes qui lui semblaient dignes d'être conservées. Elle avait soin de faire passer son travail sous les yeux de son oncle qui le corrigeait. De là, selon elle, pour les *Mémoires*, une triple origine. Manuscrits de M. de Talleyrand. — Dictées du prince. — Rédactions de Mme de Dino revues par le prince.

Après la mort de M. de Talleyrand ces divers documents ont été reliés entre eux, coordonnés suivant un ordre rationnel, et disposés pour l'impression. Ce fut là l'œuvre de Mme de Dino et de M. de Bacourt. Ce dernier eut même le scrupule de recopier le tout de sa propre main ; c'est cette copie qui a servi à la publication présente. Quant aux documents originaux, ils ne se retrouvèrent pas dans la succession de M. de Bacourt. — Telle est la genèse des *Mémoires*.

Quant aux lacunes, il est étrange qu'on puisse s'en formaliser. On trouve singulier que M. de Talleyrand n'ait pas parlé de la Révolution. Oublie-t-on que les *Mémoires* datent de l'incarnation royaliste de leur auteur ? qu'ils sont signés

[1] Ceci remonte à l'année 1860. Madame de Dino, alors duchesse de Talleyrand, se trouvait à Nice, où elle voyait fréquemment le comte de Montalivet. Elle lui parla un jour de son oncle et des *Mémoires* qu'il avait laissés. C'est cette conversation dont nous reproduisons ici l'analyse. Ajoutons que nous tenons ces détails de l'obligeance de M. Georges Picot à qui le comte de Montalivet lui-même les avait rapportés.

non de l'évêque d'Autun, non du député de la Constituante, mais du défenseur de la légitimité et du droit divin? Les temps avaient marché de 1789 à 1815, et M. de Talleyrand n'est jamais resté en arrière de son époque. Bien naïf celui qui, en ouvrant ces *Mémoires*, s'attend à voir l'ex-ministre du roi Très-Chrétien s'attarder dans des souvenirs compromettants !

Et d'ailleurs pourquoi M. de Talleyrand n'aurait-il pas saisi cette occasion de plaider sa cause auprès de Louis XVIII et du parti royaliste? Pourquoi dans sa pensée intime n'aurait-il pas considéré cet écrit comme une sorte de levier pour forcer la porte des conseils du roi dont la réaction de 1815 l'avait écarté? Cela est si vrai qu'il ne faisait pas mystère de ses *Mémoires*; il se plaisait au contraire à en lire des fragments autour de lui. M. de Vitrolles raconte quelque part qu'il assista à une de ces lectures, et M. de Vitrolles n'était pas, que je sache, des amis de M. de Talleyrand.

Vient ensuite la grande question des erreurs. On fait un crime à M. de Talleyrand d'un certain nombre de lapsus et d'inexactitudes qui lui sont échappés. C'est montrer une grande rigueur. Il faut bien admettre, n'en déplaise à nos érudits modernes, qu'un homme qui écrit ses souvenirs au courant de la plume, remplissant des feuillets sans ordre ni méthode, sans aucune prétention historique ni littéraire, laisse passer quelques erreurs de dates ou de faits. Si jamais ces critiques sans pitié écrivent leurs *Mémoires*, qu'ils se relisent avec soin ! Et qu'est-ce en somme que ces erreurs qui soulèvent tant de scandale? Des étourderies ou des vétilles qui ne tirent pas à conséquence. D'ailleurs il s'en trouve partout. Il y en a même dans les lettres du prince à Louis XVIII, lettres écrites et signées de sa main. C'est ainsi qu'il fait du prince Radziwill le beau-frère du roi de Prusse alors qu'il était son cousin (III, 71); il fait vivre le duc d'Oldenbourg en 1815 alors qu'il est mort en 1812 (II, 353); il prétend que M. de Stassart avait été chambellan de Napoléon (III, 182); les almanachs impériaux l'auraient cependant détrompé. L'avouerais-je? malgré ces erreurs je n'ai pas eu un instant l'idée d'infirmer l'authenticité de ces lettres ni d'accuser de faux les héritiers de M. de Talleyrand. Il me paraît plus simple de croire que M. de Talleyrand lui-même n'était pas infaillible.

> Pour grands que sont les rois, ils sont ce que nous sommes,
> Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.

Voici à peu près tout ce qu'on a trouvé pour attaquer les *Mémoires*. Il n'y a rien dans tout ceci de bien concluant. Et, d'ailleurs, s'ils n'étaient pas de M. de Talleyrand, qui pourrait en être l'auteur? Imagine-t-on qu'il se soit trouvé un homme assez désintéressé pour avoir composé une œuvre aussi considérable, sans en avoir l'honneur ou le profit? M. de Bacourt se serait imposé cette tâche énorme dans le seul dessein de mystifier la postérité? C'est bien la dernière pensée qui vienne à l'esprit.

L'ouvrage, au contraire, pris dans son ensemble, paraît porter bien profondément l'empreinte de M. de Talleyrand. On y retrouve ses qualités et ses défauts : le ton et la grâce de l'homme du monde dans ses souvenirs sur l'ancien régime ; la finesse, l'astuce du diplomate et la rare sagacité de l'homme d'État à Erfurt et à Vienne; et aussi la désinvolture, disons le mot, la roucrie du courti-

san, qui avait beaucoup à se faire pardonner en 1816, et une vie entière à mettre d'accord avec ses principes actuels. C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher des preuves d'authenticité. Cela ne vaut-il pas mieux que de tirer argument d'une confusion entre le département de Paris et le département de la Seine ?

Les *Mémoires* de Talleyrand s'offrent à nous sous divers aspects. Parfois l'auteur nous raconte son existence, nous introduit dans l'intimité de sa vie privée. C'est là ce que dans tous les Mémoires, le lecteur recherche avec le plus d'avidité : mais c'est ce qu'il trouvera le moins ici. M. de Talleyrand préfère nous entretenir de sa vie publique. Ses *Mémoires* en effet ne sont pas une confession à la Jean Jacques ; ce n'est pas non plus le journal quotidien d'un courtisan bel esprit ou d'un désœuvré de cour. C'est l'exposé de la carrière politique de leur auteur, le compte-rendu du mandat qu'il a exercé pendant un demi-siècle. Nul plus que lui n'aurait été à même d'amuser notre curiosité par des révélations piquantes, des anecdotes plus ou moins scandaleuses, de nous dévoiler les mystères de la société et les arcanes de la diplomatie. Il aurait pu nous donner une édition perfectionnée des Mémoires de Beugnot ou de Mme de Rémusat ; c'est là son moindre souci, et bien rarement la sobre gravité de sa narration se trouve interrompue.

On regrettera sans doute cette réserve extrême, car lorsqu'il lui arrive d'en sortir, il écrit des pages d'une lecture particulièrement attrayante. On n'a pas souvent dépeint avec autant de bonheur ces belles années du 18e siècle, ces derniers jours de la plus aimable des sociétés, dont aujourd'hui, du fond de notre siècle de fer, au milieu bruyant des éclats de nos discordes sociales et de nos luttes politiques, nous comprenons mal tout le charme et toute la grâce. — Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cette première partie des *Mémoires*. Nous ne pouvons suivre M. de Talleyrand au séminaire (I,20) puis de là, dans les salons de Mme de Choiseul (I,44), de Mme de Boufflers (I,44), de Mme d'Héricourt (I,45). Laissons le dans sa *garçonnière* de la rue de Bellechasse, causer gouvernement, économie politique et système colonial avec Dupont de Nemours, Panchaud, Lauzun (!), Rulhière, Mirabeau, etc., (I, 33, etc.).

Les pages suivantes (2e partie) sont un sanglant pamphlet à l'adresse du duc d'Orléans. Qu'y a-t-il eu entre ce prince et M. de Talleyrand ? Quel est le motif de la haine passionnée qu'il lui porte ? Je ne sais, mais jamais il n'a été écrit contre un homme quelque chose de plus implacable et de plus virulent. Il est dangereux d'ailleurs pour tout le monde d'être aux prises avec M. de Talleyrand. Il y a dans ce même chapitre un portrait de Siéyès tracé avec une vigueur, mais une âpreté redoutable (I,211). MM. de Narbonne (I,35), Calonne (I,103) de La Fayette (I,69), Mme de Genlis (I 162) ne sont pas moins maltraités. Ses amis, eux-mêmes, ne sont pas toujours ménagés, et M. de Choiseul-Gouffier, l'homme, dit-il, qu'il a le plus aimé, n'est pas à l'abri de cruelles épigrammes (I,34).

Ce n'est pas cependant que M. de Talleyrand soit insensible aux sentiments de famille et d'amitié. Il garda toujours au fond du cœur le souvenir ému de quelques-uns de ses proches. Il trace de sa mère un portrait charmant (I,44), bien touchant de la part d'un homme qui avoue quelque part n'avoir pas eu la douceur de se trouver une semaine de sa vie sous le toit paternel (I,18). Il témoigne à son aïeule, la princesse de Chalais, la plus affectueuse reconnaissance (I,8). Enfin, il eut jusqu'à la fin de sa vie des amis dévoués et fidèles.

L'histoire de la Révolution, avons-nous dit, tient en quelques pages. L'Assemblée Constituante, la consécration des évêques constitutionnels, la fête de la fédération, l'évêché d'Autun, les missions en Angleterre, toute cette partie si intéressante de la vie de M. de Talleyrand est presque entièrement laissée de côté, et, du reste, le peu qu'il en dit doit être pris avec une singulière méfiance. N'oublions jamais en lisant ces lignes qu'elles furent écrites en 1816. Cela explique bien des choses, notamment, cette conversation si curieuse avec le comte d'Artois, à laquelle il fait allusion et que M. de Bacourt a reproduite sur le témoignage de M. de Vitrolles (I, 124 et appendice p. 137). Dès 1789, M. de Talleyrand préparait sa rentrée en 1814.

Après trois années passées hors de France, M. de Talleyrand revient dans sa patrie. Peu après il entre au ministère. C'est alors que commence vraiment sa carrière politique. Pendant dix ans, sauf une courte interruption en 1799, il conserva le portefeuille des Affaires étrangères. Sous le Directoire, il n'y avait pas grand chose à faire pour Talleyrand ; mais avec le Consulat s'ouvre pour lui une ère glorieuse et féconde. L'épée du général Bonaparte avait conquis à la République sa place au soleil. Seul, M. de Talleyrand pouvait, en renouant les vieilles traditions de la politique française, en couvrant la génération révolutionnaire de l'autorité de son nom et de son caractère, donner droit de cité dans l'Europe monarchique à notre gouvernement démocratique et à notre société égalitaire ; seul, il pouvait dissiper les inquiétudes toujours renaissantes et sceller la réconciliation entre la France et l'Europe ; car si la force des armes peut imposer des traités, la confiance, elle, ne s'impose pas. M. de Talleyrand se voua à cette tâche, et il y rendit de réels services : il les méconnait vraiment lorsqu'il dit qu'il n'accepta le pouvoir au 18 brumaire que parce que Bonaparte était seul capable de « ramener les esprits à la discipline monarchique, et de préparer ainsi les voies au roi légitime » (I, 275). Ici, bornons-nous à sourire et admirons à quoi sont exposés même les hommes supérieurs lorsqu'ils sacrifient à l'esprit de parti. Le lecteur s'étonnera à plusieurs reprises du ton de dénigrement qui règne d'un bout à l'autre de ce chapitre. Il trouvera que M. de Talleyrand aurait pu ne pas oublier qu'il fut l'agent dévoué et habile de la politique impériale, et qu'il lui seyait mal en 1816 d'attaquer avec tant d'âpreté des traités qu'il avait signés (I, 302 et 316) ; mais avant de prononcer un jugement trop sévère, il devra se rappeler qu'un homme dont la carrière fut traversée par tant de révolutions a droit à quelque indulgence.

Il y a certaines choses cependant qu'on a peine à expliquer. L'attitude de M. de Talleyrand lors de l'exécution du duc d'Enghien n'est pas éclaircie dans ses *Mémoires*. Dans le texte même, il n'y a consacré qu'une phrase incidente (I, 292). Peut-être ne se se souciait-il pas de revenir sur ce fâcheux épisode de sa vie. Ce n'est qu'en 1823 que, poussé à bout par le duc de Rovigo, il prit la parole pour se défendre. L'appendice qu'il écrivit alors ne contient rien de bien probant (III, 301). Il se défend de toute participation à l'exécution, mais il avoue que le fait même de l'arrestation fut connu de lui et justifié par avance. Sa lettre à M. d'Edelsheim en fait foi. Plus explicites encore sont les dépêches qu'il adressa après l'événement aux agents diplomatiques de la France où non seulement l'arrestation, mais l'exécution elle-même est glorifiée au nom de la

raison d'Etat [1]. Ces souvenirs auraient dû lui suggérer plus de prudence. Loin de nous assurément la pensée de défendre cette sanglante tragédie qui débuta par une violation du droit des gens et se termina dans le sang. Mais enfin M. de Talleyrand avait-il bien le droit de qualifier d'exécrable assassinat un événement qu'il avait publiquement et hautement proclamé nécessaire et juste?

La troisième partie se termine avec les traités de Presbourg et de Tilsit. Remarquons en passant deux bien jolies anecdotes, l'une sur Napoléon et Mme de Genlis (I, 299), l'autre sur la reine de Prusse (I, 316), qui relèvent ce que la sécheresse de ce résumé historique peut avoir d'un peu fatigant pour le lecteur. — Nous arrivons ainsi à l'année 1807 et aux affaires d'Espagne qui occupent toute la quatrième partie. Inutile de dire que M. de Talleyrand s'attache à démontrer qu'il n'y eut aucune part. Son récit très détaillé met à jour ces ténébreuses intrigues qui aboutirent à la dépossession des princes d'Espagne ; il est vivant et animé ; parfois, il prend l'allure d'un véritable roman [2]. Bien intéressant aussi le récit de la captivité des princes à Valençay où, sous la couleur d'un dévouement affecté, leur gardien ne cache pas le mépris profond qu'ils lui inspiraient (I, 381 et suiv.).

De Valençay, nous nous transportons subitement à Erfurt. Dans un chapitre exquis qui peut-être est le meilleur du livre, M. de Talleyrand nous raconte l'entrevue des deux empereurs. Il nous promène dans les fêtes, au théâtre, dans les salons de la petite ville ; il nous montre Napoléon discourant au milieu de l'académie de Weimar, s'entretenant avec Gœthe, Wieland, Müller, etc. En même temps toutes les phases de la négociation sont détaillées soigneusement. Erfurt fut à vrai dire un coup de maître pour M. de Talleyrand. Au milieu de l'affluence des empereurs et des rois il y garde la première place. C'est lui qui fait marcher les rouages; c'est lui qui dans cette savante comédie tient les fils et dirige les acteurs. Ici, il soutient et rassure l'Autriche (I, 425 et 432) ; là, il fait la leçon à Alexandre et lui souffle son rôle (I, 437 et 439) ; ailleurs, il endort la perspicacité de Napoléon en flattant son orgueil (I, 439). Grâce à ses habiles manœuvres, il obtint la confiance de l'Autriche et de la Russie. Il reconnait lui-même que c'était ce qu'il était allé chercher à Erfurt (I, 321). Il affermit ainsi son crédit dans les chancelleries étrangères; c'est ce crédit dont il sut tirer parti en 1814 pour le plus grand bien de la France. Il récolta en 1814 ce qu'il avait semé en 1808. Malgré tout, la stricte morale doit sévèrement condamner une conduite aussi peu scrupuleuse. Ne craignons pas de prononcer ici le gros mot de trahison. Talleyrand, à Erfurt, trompa la confiance de Napoléon et pactisa avec ses ennemis. Quelque jugement que l'on porte sur lui, on ne l'oubliera pas.

J'ai hâte d'arriver en 1814, au point culminant de la carrière de M. de Talleyrand. Aussi bien, les *Mémoires* passent-ils rapidement sur les années intermédiaires. Un seul chapitre leur est consacré. Encore traite-t-il uniquement des

[1] Voir les récents articles de M. Welschinger dans la *Revue de la Société des Etudes historiques*.

[2] Voir notamment le récit de l'entrevue de M. de Beauharnais et du prince des Asturies (I, 340 et suiv.).

relations de l'Empire et du Saint-Siège. Il vient là un peu en hors-d'œuvre. Avec le chapitre septième, nous touchons à la première Restauration. Les péripéties de la chute de l'Empire et du retour des Bourbons ne sont qu'effleurées. On trouvera peu de détails nouveaux sur les intrigues dont le célèbre hôtel de la rue Saint-Florentin fut le théâtre. M. de Talleyrand ne s'arrête que lorsqu'il est devenu le chef du cabinet. Alors il s'étend avec complaisance sur les négociations qu'il eut à conduire. Il cite tous les traités, ne nous fait grâce d'aucune pièce officielle. L'énumération est un peu longue, mais ce sont là ses titres de gloire.

Assurément il est facile de critiquer l'œuvre de M. de Talleyrand à cette époque. D'éminents historiens ne lui ont pas pardonné d'avoir fait si bon marché des trophées de la République et de l'Empire pour revenir si brusquement aux limites et à la politique de l'ancien régime. M. de Talleyrand se justifie en comparant l'état de la France en mars 1814 et en mars 1815. En 1814, elle était reléguée à l'écart, tenue en suspicion, abattue et humiliée. En 1815, elle est en paix avec tout le monde ; elle a forcé la coalition à respecter sa défaite et à lui faire place dans les conseils de l'Europe ; enfin elle-même, la vaincue, a offert à ses vainqueurs son alliance, qu'ils ont été trop heureux d'accepter. Telle est la défense que M. de Talleyrand présente avec une noble fierté. Le Congrès de Vienne est son triomphe, ou mieux le triomphe de son idée, celle de la légitimité. Inébranlable dans ses principes, il surmonta tous les obstacles, sema la division parmi les alliés, et put enfin réaliser le rêve de toute sa vie, celui d'une entente avec l'Autriche et l'Angleterre. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de discuter quel était alors pour la France le meilleur système d'alliance. Je ne vois que ceci : la France isolée et meurtrie en 1814, la France honorée et recherchée en 1815. M. de Talleyrand, ministre d'un roi toléré et rebuté, devenu en un an le directeur suprême de la politique européenne, reconnu et accepté pour tel, au point que Metternich lui disait un jour à la veille de sa démission en 1815 : « Pourquoi ne voulez-vous pas être ministre de l'Europe avec nous ? » (III,298). Devant ce résultat unique dans l'histoire, on serait mal venu de ne pas s'incliner.

M. de Talleyrand se complait dans cette belle période de sa vie. Il donne en entier sa correspondance avec le roi et le département. Cette correspondance a déjà été publiée. Il serait superflu d'y revenir. Remarquons cependant l'art avec lequel ces dépêches sont rédigées. Elles offrent jour par jour le compte-rendu fidèle des négociations. En même temps, elles nous présentent par le menu le tableau des esprits à Vienne : elles nous conduisent aux conférences, puis à la cour, dans les salons, les fêtes. Rien n'est laissé de côté. M. de Talleyrand tire parti de tout. Il connaissait bien son auguste correspondant. Beugnot raconte quelque part que, durant le temps qu'il passa au ministère, il n'avança pas dans la faveur du roi, parce qu'il ne savait pas l'amuser en travaillant. M. de Talleyrand, au contraire, possédait cet art au suprême degré. De là la saveur particulière qu'il excellait à donner à sa correspondance.

Malgré les éminents services qu'il rendit alors à la France et à la royauté, la faveur de M. de Talleyrand ne survécut pas au Congrès de Vienne. La réaction qui suivit les Cent-Jours ne pouvait guère laisser au pouvoir un homme d'État

aussi compromis dans l'époque révolutionnaire et impériale. Ce coup lui fut sensible. Sa rancune apparaît dans son récit de la deuxième Restauration. Faut-il croire, comme il le dit, qu'il se retira pour ne pas signer le nouveau traité de paix qu'il jugeait contraire aux principes qu'il avait défendus à Vienne (III, 297). — M. de Talleyrand était trop avisé pour croire que les souverains, même alliés du roi Louis XVIII ne voulussent pas tirer parti de leur nouveau triomphe. Les considérations sur le droit des gens et la foi des traités, que M. de Talleyrand développe longuement, cachent mal le vrai motif de sa retraite. En réalité on lui fit sentir que sa mission était terminée. Il avait installé la monarchie aux Tuileries ; il l'avait présentée à l'Europe. Désormais l'air de la cour allait devenir mauvais pour lui ; il ne lui restait qu'à céder la place au parti qu'il appelle avec amertume le parti *resté émigré*.

Tels sont ces *Mémoires*. Depuis trois mois qu'ils ont paru, ils ont soulevé bien des critiques. Même parmi ceux qui ont voulu être bienveillants, on sent percer le regret que M. de Talleyrand se soit tenu trop fréquemment dans les sphères élevées de la politique et du gouvernement ; qu'il ait suivi trop fidèlement la grande route de l'histoire officielle. On aurait préféré qu'il nous eût conduits plus souvent dans des chemins moins frayés. Ce qu'il faut reconnaître cependant, c'est que l'œuvre est digne de l'auteur. Le prince de Talleyrand n'était pas homme à mettre son nom au bas d'une longue suite de commérages et d'indiscrétions, comme l'ont fait parfois de trop spirituels mémorialistes. Il avait à maintes reprises occupé les situations les plus élevées. Deux fois aux heures les plus orageuses de notre existence nationale, il avait pris en main la barre et conduit glorieusement au port le navire dont il avait charge. A Vienne et à Londres, il s'était ménagé une place éminente dans l'aréopage qui régentait l'Europe. Trop haute avait été sa destinée pour que les *Mémoires* n'en aient pas gardé le reflet : aussi leur ton est-il grave comme les évènements qu'ils retracent.

Quant à l'homme lui-même, il ne nous appartient pas de le juger. Bornons-nous à exprimer l'espoir que le souvenir des grands services qu'il a rendus fera oublier bien des fautes et des erreurs, et que l'histoire ratifiera le vœu qu'il formule en terminant ce récit : (III,300) « La postérité, dit-il, portera un jugement plus libre et plus indépendant que les contemporains sur ceux qui, placés comme moi sur le grand théâtre du monde à une des époques les plus extraordinaires de l'histoire, ont droit par cela même à être jugés avec plus d'impartialité et plus d'équité ».

JEAN DARCY.

Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France, par FUSTEL DE COULANGES. *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne.* Paris, 1889, in-8° de VII-466 p. — **Les origines du système féodal, le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne,** notes de

l'auteur, par M. Camille Julian. Paris, 1890, in-8° de VII-432 pages. **Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges**, par M. Albert Sorel, extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1890, in-8°, 44 pages.

Chacun se souvient de la profonde impression que produisit, en 1875, l'apparition du premier volume de Fustel de Coulanges consacré à l'histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'illustre auteur de la *Cité antique* s'y montrait dans toute sa valeur, plus pénétrant encore que dans ses premiers livres, plus hardi, plus nerveux : avec quel étonnement on vit s'écrouler cette fameuse théorie du monde germanique régénérant, avec quel ravissement on accueillit ces ingénieuses solutions, souvent si vraies, données aux questions les plus difficiles à résoudre ; mais si ce premier volume provoqua chez beaucoup une vive admiration, il éveilla d'autre part des critiques violentes, et l'auteur résolut de reprendre son œuvre et de justifier par le détail les conclusions dont il s'était contenté d'exposer le tableau général. En 1888 paraissait *la monarchie franque* ; au moment où le grand historien mourait, il laissait, imprimé déjà et prêt à paraître, *l'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* ; il laissait en outre, en manuscrits et notes, les éléments de trois autres volumes, le premier parlant des origines du système féodal, du bénéfice et du patronat, le second de la Gaule romaine, le troisième des invasions. Cet ancien premier volume en donnera donc cinq : I. La Gaule romaine ; II. Les Invasions ; III. La Monarchie franque ; IV. L'Alleu et le domaine rural ; V. Le Bénéfice et le patronat.

La *Revue d'histoire diplomatique* a déjà rendu compte de la *Monarchie franque* (1).

L'Alleu et le domaine rural se divise en dix-huit chapitres traitant : I. de la villa romaine ; II. du droit de propriété après les invasions ; III. du droit mérovingien en ce qui concerne la terre ; IV, de l'alleu ; V. de la communauté de village chez les Francs ; VI. de la distribution du sol ; VII. de la nature du domaine rural ; VIII. de quelques modifications du domaine rural ; IX. des esclaves ; X et XI. des affranchis ; XII. des colons ; XIII. du dominicum et des manses ; XIV. des tenures serviles ; XV. des tenures d'affranchis ; XVI. des tenures de colons ; XVII des communaux de village ; XVIII. du gouvernement intérieur de la villa.

Ce volume est entièrement de la main de Fustel de Coulanges; le volume consacré aux *Origines du système féodal*, le bénéfice et le patronat, a été composé, sur la demande de la famille, avec les manuscrits, notes et divers articles du maître, par l'un de ses élèves préférés, M. C. Julian. Ce volume traite des bénéfices sur les terres dans l'Empire romain, du comitatus germanique, du système bénéficiaire, du précaire romain, du précaire dans l'État mérovingien, du bénéfice à l'époque mérovingienne, du patronat chez les Gaulois et les Germains, du patronat et de la *commendatio* dans la société romaine et dans l'État franc, de la

(1) Le volume consacré aux invasions vient de paraître sous le titre : *L'invasion germanique et la fin de l'Empire*.

commendatio à l'Église, du patronage royal, de la truste du roi, du bénéfice et de la sujétion, enfin de l'immunité.

N'ayant pas ici la place d'analyser ces deux ouvrages importants,nous devons nous contenter de cette aride nomenclature. L'ensemble de l'œuvre de l'historien vient d'être étudiée d'une manière digne du sujet par M. Albert Sorel. Successeur de Fustel de Coulanges à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Sorel a consacré à son prédécesseur une notice lue dans l'une des séances de l'Académie. Tous ceux qui ont connu Fustel de Coulanges le retrouveront dans ce vivant portrait : « Comment oublier cette figure pâle et nerveuse, ce front in- « telligent, courbé par la fatigue et que relevait incessamment l'effort de la pen- « sée, cette réserve fière, cette simplicité imposante, ce ressort de caractère « sous des apparences maladives, cette attitude à la fois méditative et inquiète, « ce regard clair, avide de longues perspectives et de contemplations sereines,et « en même temps cette curiosité, cette impatience de l'objection guettée, provo- « quée, saisie avec une sorte d'avidité fiévreuse de l'anéantir et de s'en délivrer. « Quelque chose d'impérieux dans la doctrine, d'âpre et de tranchant dans les « controverses, une flamme intérieure qui animait et consumait aussi l'homme « tout entier. » Est-il possible de mieux caractériser le style du grand écrivain que M. Sorel le fait en ces lignes : « Aucun écrivain d'histoire n'est supérieur à M. Fustel. On ne saurait trop louer son style d'une trame nerveuse et polie à la fois, cette propriété de l'expression qui est comme la couleur naturelle et la vie des mots,la fermeté de sa phrase qui a la cohérence, la transparence et les arêtes aiguës du cristal. »

Nous regrettons qu'en traitant de l'œuvre même de M. Fustel de Coulanges, M. Sorel ne se soit pas étendu davantage sur son livre de jeunesse : *Polybe.* L'ouvrage est un des plus intéressants que l'histoire moderne ait produits,et il y a dans les pensées dont il est fait une fougue, une audace qui contrastent avec la composition sereine et majestueuse de la *Cité antique.* Nous trouvons dans la notice de M. Sorel l'attestation d'un fait que nous ignorions, à savoir que Fustel de Coulanges avait non seulement projeté, mais réuni les éléments d'une histoire de la civilisation moderne qui se serait étendue jusqu'à nos jours et qui aurait formé le pendant de la *Cité antique.* Quelques fragments en ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1871-1872. Cette pensée rend la mort prématurée du grand historien plus douloureuse encore à ses disciples et admirateurs : il aurait laissé derrière lui une œuvre unique, que personne ne fera plus, une histoire de la civilisation depuis les premiers temps de la Grèce et de Rome jusqu'à nos jours, fait par un homme qui a été, et avec une valeur incomparable, un érudit, un penseur et un écrivain.

Fustel de Coulanges a encore été un maître éminent.Chacun de ses élèves conserve le souvenir attendri de la bonté exquise avec laquelle il a soutenu et guidé ses pas mal assurés dans la voie de la science, sur laquelle son génie a répandu une lumière que le temps n'éteindra pas.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

La première jeunesse de Marie Stuart, par le baron de Ruble. Paris, Paul Huart et Guillemin, 1891.

Marie Stuart rappelait, avec le vif sentiment de sa dignité blessée, à ceux qui l'insultaient, qu'elle avait porté la couronne de France. A l'heure même de son supplice, elle déclarait qu'elle voulait mourir avec le courage qui séait à une femme française.

Ce sont ces liens de la mère des Guise avec la patrie de sa mère, que M. le baron de Ruble, auteur de tant d'excellents travaux sur le XVIe siècle, s'est plu à retracer dans un livre plein d'intérêt qu'il a intitulé : *La jeunesse de Marie Stuart.*

La malheureuse reine d'Écosse a conservé en France une touchante popularité, et tout ce qui retrace les trop courtes années qu'elle y passa, puissante et heureuse, mérite un souvenir, surtout si on les oppose aux années si agitées de la dernière période de sa vie.

Le 20 août 1548, Marie Stuart abordait sur les côtes de Bretagne, malgré les menaces d'une flotte anglaise. Le 20 août 1561, le lendemain de son retour en Écosse, de nouveau poursuivie par les navires d'Élizabeth, elle recevait à Leith des hommages dont la sincérité était plus que douteuse. Ces treize années représentent à la fois l'initiation de la princesse écossaise aux lettres et aux arts dont l'éclat est le noble privilège de la France, l'accueil si sympathique qu'elle a reçu à la Cour, à côté du développement de son esprit le brillant épanouissement de sa beauté, et enfin sa carrière si courte sur le trône fleurdelysé.

Tellement ses grâces amenda
Que ne l'eussiez oncques jugé anglaise
En ses façons, mais naïve françoise.
Elle sçavait bien danser et chanter
Et par discours un chacun contenter,
Jouer du luth et autres instruments.
. . . . . .
Outre ces biens et grâces tant exquises,
Elle était sage, honteuse et bien rasise,
Honeste et belle, d'une taille élégante,
Des yeux encore cent fois plus attirants,
Lesquels sçavait bien conduire à propos.
Tantôst elle les tenait en repos,
Puis doucement les mandoit en messaige,
Porter du cœur le secret témoignaige;
Et pour certains telle était leur puissance
Que maints rendoit à son obeissance,
Estant ainsi de tant de biens remplye
D'honnesteté et grâces accomplye [1].

A cette époque appartient le recueil de lettres publié par M. de Montaiglon où, sous l'influence de doctes précepteurs, la jeune princesse s'appliquait à ren-

[1] Poème du XVIe siècle (Bibl. nat. à Paris f. fr. nos 12795 et 19886).

dre dans un style élégant les sentiments les plus nobles et les plus généreux; et, dès lors, ne se plaçait-elle point au-dessus des coups les plus terribles de la fortune, quand elle écrivait : « Ce que nous a presté fortune, elle nous l'ostera, ce que vertu nous donne est immortel. »

Bien que ces lettres soient connues, nous regrettons que M. le baron de Ruble ne se soit point arrêté à en reproduire quelques passages : on y retrouve le germe des plus éloquentes protestations que fera entendre plus tard la martyre de Fotheringay.

Ce que M. de Ruble a heureusement exhumé, ce qu'il a fait connaître de la manière la plus complète, ce sont les comptes de la maison de l'héritière des rois d'Écosse, ce sont les détails qui concernent son éducation et les soins dont elle fut entourée ; et il a jugé utile de placer tout à côté des données non moins intéressantes sur ce qui touche les princes et les princesses de la maison de Valois élevés avec elle.

Marie Stuart avait atteint l'âge de quinze ans. A cette époque appartient vraisemblablement le beau portrait de Clouet où l'on remarque une physionomie, à la fois si fière et si gracieuse, et ces beaux cheveux cendrés que vantèrent les plus beaux vers de Ronsard.

Le 24 avril 1558, son mariage avec le dauphin était célébré avec une pompe fort bien décrite par M. de Ruble. Un an s'était à peine écoulé lorsque, le 10 juillet 1559, elle montait sur le trône de France.

« Marie Stuart, dit M. de Ruble, traversa le règne de François II sans prendre part ni aux affaires ni aux intrigues. » Ce qui est parfaitement établi, c'est qu'elle aimait tendrement l'époux qui lui avait été donné, et lorsqu'elle le perdit prématurément, rien ne fut plus touchant que son affliction. « Une seule femme « (j'emprunte de nouveau cette citation à M. de Ruble) bassement adulée la « veille et bientôt importune, Marie Stuart, garda la chambre mortuaire. C'en « était fait pour elle du royaume de France, de la cour des Valois, des somp- « tueux palais de la Renaissance où elle avait passé de si beaux jours. »

Ici nous ne pouvons que reproduire une dépêche de l'envoyé de Venise du 8 décembre 1560 : « Tout le monde oublie peu à peu la mort du dernier roi, ex- « cepté la jeune reine, sa veuve, dont l'esprit est aussi noble que ses traits sont « élégants et gracieux. La pensée de son veuvage, à un âge si tendre, la mort « d'un époux qui était un si grand roi et qu'elle aimait si tendrement, la perte « de la couronne de France avec si peu d'espoir de recouvrer celle d'Écosse, « l'affligent si profondément qu'elle ne veut recevoir aucune consolation. Tout « entière à son malheur par les larmes qu'elle ne cesse de verser, par les lamen- « tations les plus désolées et les plus vives, elle inspire une grande pitié. » [1]

Dès les premiers jours de son deuil, Marie Stuart avait restitué les diamants de la couronne qu'elle avait à peine portés. Parmi ces joyaux se trouvait une cordelière de rubis et d'émeraudes, qui « fut rompue à l'entrevue de Bayonne, « quand elle fut prestée à Madame. » « Ung diamant à dos d'asne et en losange » fut envoyé à la princesse d'Eboli [2].

[1] *Venitian State papers.*
[2] Bibl. nat. de Paris, f. fr. n° 5898.

A peine Marie Stuart avait-elle conservé quelques bijoux qui lui avaient été offerts : elle devait les garder avec elle jusque dans sa dernière prison où ils lui rappelaient, au milieu des épreuves et des douleurs, une époque plus brillante et plus heureuse de sa vie.

Ce sont les souvenirs de la couronne française de Marie Stuart que se plairont à rechercher dans le beau livre de M. le baron de Ruble tous ceux qui, plus tard, sous un ciel plus sombre, auront à compter toutes les épines attachées pour elle à une autre couronne.

KERVYN DE LETTENHOVE.

(*28 mars 1891*).

Souvenirs des Balkans. De Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique, par René Millet, in-12 de VIII, 401 p. — Paris, Hachette, 1891.

Parmi les personnes qui entreprennent de nous faire connaître une population étrangère et son habitat, les unes parlent seulement d'après ce qu'elles ont appris par la lecture ou par des rapports oraux. D'autres, déjà mieux armées, ont vu les hommes et les choses. Enfin, quelques-uns de ces narrateurs, en petit nombre, ont été mêlés à la vie et aux affaires. L'auteur des *Souvenirs des Balkans omne tulit punctum* : il réunit les trois conditions : il va nous parler de *auditu, de visu* et *de tactu*.

Ses investigations, ses appréciations portent sur *les abords — le sol* — les *races* — les *religions*; elles se terminent par *un coup d'œil d'ensemble*, que précède la *sortie sur l'Adriatique*. Le plan est vaste, je pourrais dire complet : il me laisse, par cela même, le regret de ne point suivre, pas à pas, M. Millet d'un bout à l'autre. Attachons-nous spécialement aux races et aux religions qui sont les deux grands facteurs politiques et sociaux dans le monde balkanique et quelque part ailleurs.

L'auteur ne parle qu'incidemment des Roumains, des Hellènes et des Albanais ; son objectif, c'est le monde slave. Ayant observé de grandes variétés de types parmi les Slaves du sud, M. Millet se prononce avec beaucoup de raison contre l'homogénité de la portion de la race slave qui habite la péninsule des Balkans. L'histoire confirme le résultat de l'observation. Les Bulgares, on le sait, venaient des bords du Volga : ils ne se sont pas mêlés aux tribus slaves établies *ab antiquo* dans la Mæsie sans en altérer sensiblement le caractère : il a dû également résulter bien des métissages du fait de l'empire vlacho-bulgare. Il est aussi raconté par Frédégaire que les Avares enlevaient de force les filles des Esclavons (vendes) *bifulci*. Notre vieil historien explique même par là comment les vaincus parvinrent à secouer le joug sous la conduite de Samo, l'aventurier français avec lequel Dagobert eut à compter. Les métisses avaient hérité de l'énergie de leurs pères. Ce que Frédégaire rapporte de la contrée que nous appelons Slovénie, a dû se produire sur la Save et dans la région au sud du Danube, qui était certainement slave longtemps avant les établissements d'Héraclius. Du reste, ce n'est pas le lieu d'aborder ici théoriquement et ontologique-

ment la question générale des races, une question qui me paraît n'avoir été bien comprise et appliquée que par les Indous bramaniques.

M. Millet me semble avoir été sévère pour l'art byzantin, dont le caractère plein de grandeur à l'époque de sa floraison, notamment dans les mosaïques de Ravenne, produit assurément une impression religieuse ; mais l'auteur est parfaitement fondé à affirmer la supériorité du moyen-âge occidental, qui est le miroir de toute la vie des fidèles. Jamais un monument byzantin ne nous laissera l'émotion que nous ressentons à contempler dans un même vitrail les mystères les plus élevés de la religion placés au-dessus des artisans de tous les métiers dans l'exercice de leurs professions; mais, en même temps, il faut tenir compte de la décadence qui affecte des formes différentes. Tandis que l'art byzantin se figeait, nous nous livrions à des évolutions singulières. Après les splendeurs incomparables du moyen-âge, nous avons encore eu les grâces de la première Renaissance française, mais finalement pour aboutir aux églises de St. Germain-en-Laye, de Napoléon-Vendée et de St. Philippe du Roule, où le prophète « Mahomet se trouverait d'emblée chez lui, comme à Constantinople (p. 233) ». Nous avons aussi la façade de la Chambre des députés.

J'apprécie, comme M. Millet, la constance des populations balkaniques qui, « après quatre ou cinq siècles de schlague » (p. 210) ont encore leur religion comme « collée à leur peau (p. 258) ». Notre auteur a raison en constatant une ligne de démarcation entre les populations de rite romain et celles de rite grec ; mais la distinction n'est applicable qu'à la culture. Sur le terrain de la politique, les peuples ne se soucient guère des questions de rite et de communion. La race ou plutôt la nationalité domine. En 1821, les Roumains orthodoxes se soulèvent et appellent les Turcs contre l'insurrection grecque et orthodoxe d'Ypsilanti. En 1849, les Serbes orthodoxes, sous la conduite de Knitchanine, volent au secours des Croates catholiques. En 1874, j'assistais à l'inauguration d'une université catholique à Zagreb. Je puis vous assurer que les orthodoxes de Belgrade étaient aussi enthousiastes de l'évêque romain Strossmeyer qu'aucun catholique. Entre les Grecs et les Bulgares, tous orthodoxes, il n'y a qu'une cause réelle de conflit : les prétentions sur la Macédoine et la Thrace, etc., etc.

Le vieux Serbe que M. Millet a confessé, n'avait pas tort de prétendre que Constantin a rendu un mauvais service aux orientaux en implantant chez eux le siège de l'empire. Les Serbes, les Bulgares en ont subi les conséquences. En ce qui concerne ces derniers, je ne crois pas que le patriarcat de Ternovo ait été exilé à Ochrida par suite de l'invasion du Bulgaroctone. Justinien avait fait transférer le vicariat de Thessalonique à Lychnide, *Justiniana prima* (Ochrida), où ce siège a continué sans que la fondation de l'empire vlacho-bulgare, qui ne s'étendait pas jusque-là, y ait apporté d'interruption. Il a duré jusqu'en 1767.

A propos de la première conversion de Bulgares et d'autres faits du même genre, M. Millet blâme les ardeurs de Rome et de Constantinople à étendre leur juridiction ; c'est affaire d'appréciation. Il faut, cependant, reconnaître qu'il y a autre chose dans l'admirable lettre adressée par le pape Nicolas Ier au roi des Bulgares : la préoccupation du salut des âmes y éclate à chaque ligne. Je ne connais non plus aucun document d'où l'on doive induire qu'en reconnaissant la juridiction supérieure de Rome, les Serbes ou les Bulgares aient été obligés

d'abandonner leur rite ou leur langue liturgique. Et à ce propos, je dois relever que les apôtres Cyrille et Méthode n'ont jamais eu à se défendre « contre le formalisme de l'Église de Rome (p. 178) ». C'est précisément le contraire de ce qui arrivait alors. La Cour de Rome a toujours soutenu les apôtres et surtout Méthode contre les prétentions des évêques allemands, qui, eux, voulaient imposer la langue latine et leur juridiction. Aussi, en racontant ces luttes où Rome a protégé énergiquement Méthode, l'auteur d'un des derniers ouvrages sur la matière a pu, sans craindre le hola! intituler son livre *Première lutte des Allemands contre les Slaves* (1). C'est ce qui résulte des documents et notamment des lettres de Jean VIII.

Je ne puis mieux terminer cet exposé qu'en citant les paroles judicieuses de M. Millet sur l'influence de l'orthodoxie dans la contrée dont il s'occupe : « Dans les Balkans, l'Église orthodoxe, fille illettrée de la philosophie grecque, gardienne aveugle d'un dogme subtil, envahie et peu à peu paralysée par la torpeur asiatique, n'a su défendre ni l'union de ses fidèles, ni l'indépendance de ses chefs. En repoussant la suprématie du pape, elle s'est donné autant de maîtres que la péninsule a compté de principicules. En confondant sa fortune avec celle de l'empire grec, elle s'est soumise d'avance aux mêmes démembrements. Étrangère dans sa jeunesse à la fougue des croisades, elle n'a pas connu davantage les longs desseins ni les luttes patientes de l'âge mur. Sous les Turcs, la tyrannie des phanaricotes a discrédité pour toujours un semblant d'unité qui masquait une spéculation. Mais, en même temps, l'esprit chrétien, qui semblait abandonner les rangs supérieurs du clergé, renaissait plus bas dans l'opprobre et dans la servitude. Les paroisses et les couvents devenaient les châteaux forts du sentiment national et formaient ces églises rivales, mais vivaces qui conspirent chacune pour son drapeau. Ce culte n'étend pas l'horizon des âmes et ne déplace pas les bornes de la cité ; mais il n'engage pas une lutte périlleuse contre l'État. Il ne multiplie pas les lumières ; mais il n'encourage pas les factions. Il n'a pas introduit une seule idée dans le monde ; mais il entretient dans les mœurs de la douceur et de la bonhomie (p. 267) ».

A. D'AVRIL.

---

(1) *St. Cyrille et St. Méthode*. Première lutte des Allemands contre les Slaves, avec un essai sur les destinées du Glagol et un mémoire sur l'alphabet, la langue et le rite des apôtres slaves au IXe siècle. — *Bibliothèque slave elzévirienne* — Paris, Leroux, in-12.

CHRONIQUE

Société d'Histoire diplomatique. — L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique a eu lieu le 6 juin dernier.

Après le rapport du secrétaire-général et le compte-rendu du trésorier, l'assemblée a entendu les lectures faites par MM. Bikélas et le marquis de Gabriac. M. le duc de Broglie qui présidait a terminé la séance par le discours qu'on a trouvé plus haut.

L'assemblée a réélu les membres sortants du Conseil d'administration : MM. le baron d'Avril, le comte de Barral, le comte de Bourmont, Delaville le Roulx, le comte de Luçay, R. de Maulde, E. Rott, le baron de Ruble, le vicomte de Semallé.

Le Conseil d'administration a réélu les membres sortants du bureau.

Ont été élus membres correspondants :

L'honorable L. A. Jetté, pour le Canada ;

M. von Sicherer, pour Munich ;

M. le comte Siméon, pour Berne.

Ont été élus membres de la Société :

M. Le docteur V. Charlier-Tabur, rédacteur scientifique du *Temps* (France), présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie ;

M. Jean Darcy (France), présenté par MM. de Maulde et Vandal ;

Mlle Luce Herpin (France), présentée par M. Decrue de Stoutz ;

M. Kleen, secrétaire d'ambassade (Suède), présenté par M. de Burenstam ;

M. Romain Komierowsky, membre du Reichstag (Allemagne), présenté par M. le baron Chlapowski ;

M. von Sicherer, recteur de l'Université de Munich (Allemagne), présenté par MM. Barrère et de Maulde ;

M. André Stchéglow, gentilhomme de la Chambre de S. M. l'Empereur de Russie, premier secrétaire de légation (Russie), présenté par MM. le prince Lobanow et de Maulde.

La Société a perdu MM. Chéruel, lord Granville, le baron Kervyn de Lettenhove, Sanford, Sanoçki.

M. Cogordan vient de recevoir les insignes de l'ordre du Double-Dragon de Chine.

M. Paul Cambon a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques de France ; M. A. Polovtzoff a été nommé correspondant étranger de la même Académie en remplacement de M. le baron Kervyn de Lettenhove; S. A. S. le Prince de Monaco a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences ; M. R. Goblet a été élu sénateur de la Seine ; M. Hitrovo a été nommé ministre de Russie à Lisbonne; M. de Rippert de Monclar, ministre de France à Caracas ; M. de Lac-Vivier, secrétaire de la légation de France à Caracas et chargé d'affaires par intérim ; M. Boppe, secrétaire de légation à Belgrade; M. Levidis, secrétaire de légation à Paris; M. Edmond Hippeau a été nommé vice-consul de France à Rodosto; M. le Dr Carlo Merkel a été appelé au poste de *Segretario aggiunto del R. Instituto Storico Italiano* à Rome.

L'Académie française a décerné le second prix Gobert à M. Alfred Baudrillart pour son *Histoire de Philippe V et la Cour de France*, et à M. René Millet le prix Botta pour son livre *Autour des Balkans, de Salonique à Belgrade, et du Danube à l'Adriatique*, enfin, à M. Bengesco le prix Bordin pour le quatrième et dernier volume de la *Bibliographie de Voltaire*.

France. — La *Nouvelle Revue* vient de publier (n° du 1er juin) un article magistral de notre collaborateur M. Th. Funck-Brentano. « Nous avons trois Talleyrand, dit l'auteur ; celui des mémoires, celui de la légende et celui des documents. M. le duc de Broglie ne peut être rendu responsable du premier ; le deuxième est le Talleyrand du *Figaro*; et M. Pallain nous a fait connaître le troisième.» M. Funck-Brentano nous montre pour ainsi dire, page par page, les interpolations qui ont été faites dans les mémoires primitifs et nous trace ensuite un portrait du Talleyrand de la légende, « du prêtre indépendant, du républicain absolu, du sceptique au cœur sec... » La duchesse de Dino fut épouvantée d'en trouver des traces dans les mémoires ; elle brûla une partie du manuscrit ; M. de Bacourt le refit... à sa façon.

Dans les chapitres III, IV et V de son article, M. Funck-Brentano quitte le rôle de simple critique : Pour juger Talleyrand il faut employer la méthode de Talleyrand; il faut « saisir ce qui est occasionnel et passager pour ne pas le confondre avec ce qui est permanent, indépendant de la mobilité des circonstances,» règle indiquée par Talleyrand dans sa lettre à Lansdowne, que la *Revue d'histoire diplomatique* a publiée dans son n° 1, 1889.

Le chapitre III serait à citer. Nous nous bornerons au petit extrait qui donnera une idée de la verve et de la justesse du coup d'œil de M. Funck-Brentano : « Cette contradiction (entre le Talleyrand de 1815 et le Talleyrand de 1830), « nous ne la voyons pas. C'est toujours le même Talleyrand s'efforçant de dis- « tinguer ce qui est accidentel, passager dans l'histoire, de ce qui est perma- « nent. Il n'y a de permanent pour lui que la France et l'Europe, tout le reste « n'est qu'occasionnel, passe et change, victoires et défaites, gouvernements et « ministres, constitutions et doctrines ; il n'y a de stable, de conforme à la « prospérité générale que les mesures en rapport avec les causes permanentes, « profondes, qui règlent la vie des peuples ; les comprendre, c'est gouverner ; « les méconnaître, c'est se perdre dans les inquiétudes et les misères des gou-

« vernements incapables ou aveuglés. S'il domina l'Europe en 1830, comme en « 1815, c'est que les circonstances furent telles à ces deux époques qu'il put « faire comprendre aux souverains et aux ministres que ces circonstances il « était le seul qui les comprît ; et, après un demi-siècle de lutte avec ces gouver- « nements et ces souverains que les évènements mobiles lui imposaient, il im- « posa sa politique aux évènements. »....

Le portrait en quatre mots de Napoléon : « Nature primitive, violent, simple et absolu... » nous conduit au chapitre V et dernier de l'article et à la conclusion : Talleyrand était un homme du XVIIe siècle ; il fait penser à Condé, à Bossuet, à Pascal, à Racine, à Louis XIV. « Mais nous avons évidemment perdu « l'échelle pour mesurer les hommes et les caractères de notre grand siècle... « si l'on juge cependant la puissance intellectuelle d'un homme par le nombre de « données concrètes que son esprit est capable de concevoir en une seule pen- « sée, c'est Talleyrand que nous devons placer au premier rang. Son esprit fut « si clairvoyant que jusqu'au delà de la tombe il semble avoir prévu le sort de « ces *Mémoires* : « Dût la justice m'être refusée, sentir qu'elle m'est due, suffira « pour assurer le calme de mes derniers jours. »

Signalons encore, dans la *Revue historique* (1er avril), sous ce titre : *La conquête du Tessin par les Suisses, à propos d'une brochure récente*, un assez long article de M. Kohler, sur, ou plutôt contre la brochure de M. de Maulde, que la même *Revue*, avait accueillie avec faveur dans le n° précédent. M. Kohler, qui est passé maître dans l'histoire des rapports de la Suisse et de la France, aurait assez d'autorité, en cette matière, pour exposer ses idées avec calme ; pourquoi l'acrimonie et la violence de cet article ?... Son contradicteur « ignore », « n'est pas excusable »... Etc. voilà le vocabulaire : si M. de Maulde a résumé les faits, il est incomplet ; inutilement diffus, s'il les explique : voilà le procédé de discussion. Ou bien ce sont des reproches comme ceux-ci : Nommer un certain Jacques d'Asnières, sans ajouter qu'il était secrétaire du roi : écrire : « les procès-verbaux des *Recès Fédéraux* », terme que M. Kohler juge impropre, etc. Tout cet appareil de discussion qui remplit l'article n'ajoute pas beaucoup au débat. Évidemment, M. de Maulde n'a pas écrit dans cette brochure une histoire de la fondation du canton du Tessin : il a simplement 1° rappelé, brièvement, qu'en 1500 les Suisses n'avaient pas de droits sur le Tessin : 2° établi, d'après des pièces originales et inédites, qu'en 1500 ils s'en emparèrent par force et malgré Louis XII : 3° rappelé, enfin, que Louis XII ne sanctionna, en 1503, leur occupation que sous le coup de la nécessité.

Des § 1 et 3, nous ne dirons pas grand'chose, car, tout en s'insurgeant violemment contre M. de Maulde, M. Kohler, sur ces deux points, ne fait qu'admettre et confirmer ses conclusions, qui, d'ailleurs, ne sont pas nouvelles. Il n'y a de débat que sur les points nouveaux du § 2, et le débat peut se résumer d'un mot : M. Kohler n'admet à cet égard qu'une autorité unique, les *Recès Fédéraux* : hors de là, point de salut.

M. de Maulde apporte des correspondances officielles, écrites sur les lieux, sur le moment même, venant de gens appelés par intérêt ou par métier à être bien renseignés : M. Kohler ne s'en soucie : ces gens, dit-il, ont, eux aussi, ignoré les faits.

En revanche, plus Suisse que les Suisses, il admet le seul argument juridique

présenté à l'assemblée fédérale, et qui n'y eut pas grand succès : car tous les cantons, sauf un seul, l'abandonnèrent peu à peu : « En prenant Bellinzona sous leur domination, dit M. Kohler, les cantons ne commirent pas à l'égard de Louis XII un acte d'hostilité, qui eût été, en somme, contraire à leur traité d'alliance avec lui. Au moment où ils y entrèrent, ils considéraient la place comme appartenant à Ludovic Sforza, en faveur duquel elle s'était déclarée. » M. Kohler en conclut que les mercenaires suisses avaient le droit de s'en emparer pour leur compte. Comment opposer à des faits précis un pareil argument ? Bellinzona s'était déclarée pour Ludovic, et les troupes suisses l'occupèrent, comme bien d'autres points de la Lombardie, mais les Suisses étaient des soldats français, aux gages de la France, ils étaient les hommes de Louis XII. Du reste, M. Kohler se contredit lui-même, en reconnaissant que, par le fait, les Suisses ne déclarèrent occuper Bellinzona pour leur compte que le 14 avril, quatre jours après la capitulation de Navarre. C'est précisément ce qu'a établi M. de Maulde...

Ni le fond ni la forme de l'article de M. Kohler n'appelleraient peut-être de réponse, si l'auteur ne paraissait reprocher à la brochure qu'il incrimine d'avoir été trop bien accueillie par la presse et d'être trop favorable à l'Italie. Que M. Kohler se rassure : en publiant quelques pièces inédites, importantes pour l'histoire de Bellinzona, M. de Maulde n'a certes pas eu l'intention de révolutionner l'histoire, ni de troubler la Suisse, ni même de porter atteinte à la spécialité où M. Kohler s'est acquis un si juste renom.

M. le marquis de Courcy vient de réunir en volume ses études sur l'Espagne après la paix d'Utrecht 1713-1715. Nos lecteurs savent la haute valeur et l'intérêt de ces travaux, car nous n'avons pas manqué de les leur faire connaître, au fur et à mesure de leur apparition. « Il y a toujours eu, dit l'auteur, dans les évènements remarquables de l'Espagne, quelque chose d'imprévu et de romanesque. Les *cosas de España* sont d'essence dramatique. » L'auteur nous donne dans ce volume le curieux récit de l'ambassade du marquis de Brancas à Madrid, de sa lutte contre Mme des Ursins, de la mort de la première épouse de Philippe V, de la mission du cardinal del Giudice, de la disgrâce d'Anne-Marie de la Trémoïlle, de l'arrivée d'Élisabeth de Parme et de l'élévation au pouvoir d'Alberoni. Le succès qu'a obtenu la *Renonciation des Bourbons d'Espagne* est un sûr garant de l'accueil réservé à l'*Espagne après la paix d'Utrecht*.

Sous le titre : *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, M. le duc de Broglie vient de publier en 2 volumes ses études, parues dans la *Revue des Deux Mondes*, dont nous avons rendu compte.

Sous ce titre *La guerre aux rois*, paraît à la librairie Plon le troisième volume de *l'Europe et la Révolution française*, par M. Albert Sorel, membre de l'Institut. Ce volume embrasse l'ensemble de l'histoire politique de l'Europe, du 10 août 1792 au commencement de 1794. La *Revue* donnera un compte-rendu de ce nouveau volume.

La grande nation de M. Éd. Horn est l'histoire des désastres qui ont accablé la France en 1870-1871, écrite par un étranger : Édouard Horn, député au Parlement de Hongrie. Les articles qui forment ce volume ont été publiés à Budapest pendant la guerre, dans le *Neuer freie Lloyd*, dont M. Horn était directeur. Ils sont traduits aujourd'hui par son fils, M. Émile Horn, et accompagnés d'une préface de M. Jules Simon.

Les deux premiers volumes de l'édition anglaise des Mémoires du prince de Talleyrand, dont l'apparition avait été quelque peu retardée par des raisons d'ordre matériel, viennent de paraître à la librairie Griffith, Farran, Okeden and Welsh, de Londres. Le ministre des États-Unis à Paris, M. Whitelaw Reid, a écrit une introduction spéciale pour cette édition anglaise. La traduction et les notes sont l'œuvre de M. Raphaël Ledos de Beaufort, qui, par ses traductions antérieures des *Souvenirs* du feu duc de Broglie, de *Napoléon et ses détracteurs*, du prince Napoléon, des *Lettres de George Sand* et un grand nombre d'autres ouvrages, s'est acquis assez de réputation pour que M. Reid n'hésite pas à le déclarer à la hauteur d'une traduction, qu'il regarde pourtant comme presque infaisable.

En Allemagne il a paru également une traduction des Mémoires de Talleyrand.

Dans l'excellente et trop peu connue Revue de la « *Société de l'Histoire de Paris et Ile de France.* » M. le vicomte de Grouchy nous donne deux articles ; l'un est le récit, par le père Furcy, de Péronne, capucin, du voyage que fit à Paris, en 1717, Pierre le Grand, et dont il trace ce charmant portrait :

« En cheveux courts, sans perruque, plain de visage et gros yeux... Estimé sçavant des Belles-lettres, curieux de touttes les raretez et belles choses, faisant mémoire de tout ce qu'il voyait, portant toujour un craion avec luy, recherchant gens et de tous arts et mestiers, les engageant à aller dans son royaume pour s'y establir et plusieurs y sont passez. »

Tous les menus faits du séjour du Czar, sont minutieusement relatés par le religieux annaliste.

L'autre article est relatif à la foire St-Laurent, en 1715, où Jean Samuel Brede, allemand, « suivant les foires françoises et estrangières » vend à Catherine Vondrebeck, femme de Pierre Chartier de Beauluc, conseiller au Châtelet, le droit d'exploiter un théâtre d'illusions d'optique, qui nous semble avoir été le précurseur du Diorama, et où on voyait Babylone, le temple d'Éphèse, le colosse de Rhodes avec des canons, le temple de Jupiter Olympien, le mausolée d'Arthemise, les pyramides d'Égypte, etc. Suivant l'affiche qui nous a été conservée « Le tout ne peut estre que très agréable aux spectateurs et sera encore peut estre plus agréable que l'on ne le peut exprimer. »

Puisse-t-il en être de même des lecteurs des curieuses exhumations auxquelles M. le vicomte de Grouchy s'est voué.

Quels services rendraient à la science de l'histoire les hommes actifs et intelligents s'ils employaient leurs loisirs au dépouillement de la masse confuse de minutes enfouies dans les études des notaires ! Ayant entrepris cette tâche, M. le vicomte de Grouchy a trouvé et publié de fort intéressants documents dont nous avons signalé les derniers parus, relatifs à Pascal, Boileau, à la Marquise de Pompadour. Aujourd'hui l'infatigable chercheur nous donne, [1] annotés par la plume savante de M. Jules Guiffrey, les devis du tombeau de Colbert, érigé en l'église de St-Eustache de Paris, par Coysevox et Tuby, sur les dessins de Lebrun (20 mai 1685) se montant à 17.000 livres, le contrat de mariage de Jacques Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi, (12 janvier

1. *Revue de l'Art Français, 1891.*

1698) avec Élisabeth Besnier, celui, enfin, de Nicolas de l'Espine, architecte, avec Pierrette Hardouin (9 septembre 1703). Il y a été joint de curieuses et inédites pièces sur Hyacinthe Rigaud, son contrat de mariage (non suivi d'exécution) avec Marie Chastillon, et contenant l'inventaire de sa galerie, en date du 17 mai 1703 ; le troisième testament du grand peintre (28 juillet 1715), la cession du bail de son logis rue Traversière (16 avril 1721), la donation qu'il fit d'une action de la Compagnie des Indes au peintre Charles Sevin de la Fennaye, le 9 mai 1733, etc.

Signalons encore dans le même recueil, de nombreuses pièces sur Jules Hardouin Mansart (1701-1710), Catherine Mignard, comtesse le Feuquières (1731-1742) et sur la plupart des artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Nous ne pouvons que féliciter M. le vicomte de Grouchy de ses heureuses découvertes.

M. Gabriel Depeyre a donné une intéressante brochure *Les ducs de Montpensier*, qui lui a été inspirée par la mort du prince ainsi titré. L'auteur passe en revue les illustres possesseurs de ce titre, depuis le comte Jean de Dreux (1293) jusqu'aux sires de Randan. Le duc actuel de Montpensier est le prince François-Ferdinand de France.

Notre secrétaire de rédaction, M. Étienne Hamélius, vient de publier la *Philosophie de l'Économie politique*, avec une préface de notre collaborateur, M. Th. Funck-Brentano. L'ouvrage soulève bien des points intéressants pour le droit international.

C'est un petit livre de plus de 200 pages où l'auteur a condensé en axiomes les principes de l'économie politique. Cette science est essentiellement expérimentale : M. Hamélius ne fait donc point d'abstraction ni d'idéal. Il se borne à constater le fait, le fait présent, que les philosophes spiritualistes qualifient de révolutionnaire, c'est-à-dire l'absence de régulateur moral et l'omnipotence de la force : le monde est un champ de bataille entre le fort et le faible où celui-ci succombe (économiquement s'entend). Sur ce principe, il développe des considérations remarquables, notamment sur la matière de l'offre et de la demande, du libre-échange, de la douane et de la guerre.

M. A. Joubert publie (Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 6 p.) quatre *Documents inédits relatifs à la prise de Noirmoutiers par les Hollandais et à la mise en liberté des otages détenus dans les prisons de l'amirauté de Rotterdam (1674-1675)*.

M. Stein vient de consacrer une brochure à l'*Atelier typographique de Wolfgang Hopyl, à Paris*. Le même auteur prépare, depuis quelques années, avec le concours de M. Paul Quesvers, le *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne*. C'est aux travaux préparatoires de ce dictionnaire que se rattachent les *Recherches sur la topographie gâtinaise*, dont la première partie, publiée dans les *Annales du Gâtinais*, vient aussi de paraître en tirage à part.

En retraçant l'histoire de la *Maison des Carmes (1610-1875)*, M. l'abbé Pisani a eu pour objet de rappeler les événements dont ont été témoins ces bâtiments et que connaissent trop peu même ceux qu'ils abritent aujourd'hui ; il a eu « l'espoir que les élèves de la maison s'y attacheront plus encore quand ils sauront de quels souvenirs ils sont les gardiens et de quelles

vertus ils doivent être les continuateurs. » M. l'abbé Pisani retrace l'histoire de la maison depuis le moment où s'établirent sur le terrain des religieux carmes ; il la suit à travers la tourmente révolutionnaire, jusqu'au moment où une ancienne carmélite, l'ayant rachetée de la fortune de sa famille, y appela ses sœurs en religion ; il raconte comment l'archevêque de Paris en fit l'acquisition et y établit une École de hautes études ecclésiastiques. L'auteur arrête son récit au moment où l'Institut catholique nouvellement fondé s'installe dans les bâtiments où il est maintenant trop à l'étroit.

M. Joseph Reinach vient de publier le tome II des dépêches de la Défense nationale.

Sous ce titre : *La France pendant la Révolution* [1] ; M. le vicomte de Broc fait paraître une étude fortement documentée, pleine d'idées et de faits, sur l'état de la France pendant la crise révolutionnaire.

Il expose les doctrines, les actes et les moyens d'action du gouvernement nouveau ; il montre les hommes qui ont été au pouvoir après le 9 thermidor.

Le second tome contient une monographie de la Bastille, de la prise de cette forteresse et du mouvement insurrectionnel qui s'ensuivit. L'auteur trace ensuite un tableau à la fois très large et très précis des diverses phases de la Révolution.

Recherches sur l'histoire du droit, les théories politiques et le droit international au XVIIIe Siècle. Sous ce titre, M. Nys continue ses recherches sur l'histoire du droit ; cette fois, il s'occupe des théories politiques et du droit international en France.

Huit chapitres traitent successivement des sujets suivants : la science politique au moyen âge, le gallicanisme royal, la politique et la Réforme, les directions diverses de la science au XVIe siècle, la science du droit international en France, la centralisation politique au XVIIe siècle, les théoriciens politiques de la première moitié du siècle, les théories politiques du règne de Louis XIV.

L'œuvre constitue ainsi un tableau rapide des évolutions de la politique en France, tableau non sans intérêt, où l'on voit un pays qui, au milieu du XVIe siècle, est gouverné. d'après M. Nys, par les états généraux, qui, au XVIe siècle, produit le plus grand écrivain politique des temps modernes, Jean Bodin, aboutir au XVIIe siècle à un absolutisme complet.

L'ouvrage s'arrête au XVIIIe siècle. Alors commence pour la pensée politique française une ère absolument nouvelle ; le philosophisme du XVIIIe siècle est sans lien aucun avec les manifestations antérieures du génie national ; il se rattache exclusivement à Locke et aux penseurs anglais.

Histoire parlementaire de la Seconde République, suivie d'une *Petite histoire du Second Empire.* Sous ce titre, M. Spuller fait paraître une histoire philosophique et abrégée des deux grandes assemblées, Constituante et Législative qui ont occupé la scène politique, en France, de 1848 à 1851. Il donne en outre l'historique de l'établissement du suffrage universel; le prenant dans ses origines, dans ses premières manifestations et ses conséquences immédiates,

1. Deux vol. in-8°. E. Plon, Nourrit et Ce, Paris.

enfin, dans sa portée lointaine qui aboutit à consommer en France la plus profonde et la plus radicale des révolutions.

Cet ouvrage est, dans la pensée de l'auteur, un livre d'enseignement plutôt qu'un livre d'histoire ; il l'a écrit en vue de remettre devant l'esprit de ceux qui le liront, des évènements, des questions et des idées sur lesquels on ne saurait trop réfléchir quand on appartient à la démocratie républicaine.

Bertrandon de la Brocquière est l'auteur d'une *Relation* de *Voyage d'outre-mer* contenu dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, exécuté vers 1458 par le duc de Bourgogne. En donnant la reproduction d'une merveilleuse miniature de ce manuscrit (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er avril 1891), M. Schefer fait ressortir toute l'importance de cette relation, qui donne les plus précieux détails sur le commerce et l'état de la Syrie à cette époque.

Autriche-Hongrie. — *Une année de ma vie* (1848-1849). Ce volume que M. le comte Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, vient de publier, est un journal des événements auxquels il a été personnellement mêlé en Italie et en Autriche pendant cette époque tourmentée.

M. de Hübner avait été envoyé par le Prince de Metternich à Milan pour assister à une conférence du maréchal Radetzky et du gouverneur de la Lombardie. Il était spécialement chargé d'encourager le gouvernement à résister aux exigences des partis extrêmes. La révolution qui éclata au mois de février en France, et de mars, à Vienne, eut lieu entre temps, et les chefs du mouvement italien hâtèrent l'insurrection de Lombardie.

L'auteur a été, comme tant d'autres, pris comme otage par les révolutionnaires et raconte ses aventures pendant sa captivité qui a duré 106 jours. Il trace un tableau de ces événements, de l'entrée en action du roi Charles-Albert, de l'état des choses à Milan, la lutte sourde entre le parti aristocratique et le parti populaire, jusqu'au moment de sa mise en liberté, peu de semaines avant la reprise de l'offensive par l'armée autrichienne et de la courte mais victorieuse campagne d'été du maréchal Radetzky.

Dans la seconde partie de son livre, le comte de Hübner relate les faits qui se sont passés en Autriche. La révolution du 6 octobre, la fuite de la cour à Olmütz, le siège et la prise de Vienne par le Prince de Windischgrazt, l'avènement de l'Empereur François-Joseph, le rôle important du prince Félix de Schwartzemberg, premier ministre du jeune souverain, jusqu'au moment où la cour rentre à Vienne. L'auteur termine son journal au moment où il est envoyé en mission extraordinaire à Paris, auprès du prince Louis-Napoléon, président de la République Française.

Grèce. — M. le marquis de Bute vient de réunir et de faire paraître en anglais diverses œuvres de notre correspondant de Grèce, M. Bikélas, sous le titre de *Seven Essays on Christian Greece* (translated by John, marquess of Bute, chez Gardner, London).

Parmi ces sept *essais* historiques sur la Grèce byzantine et moderne, il y a les deux articles sur la formation de l'État grec, parus dans les premiers numéros de notre revue (année 1887).

Le tout forme un tableau très intéressant de la Grèce contemporaine. qu'on aimera à lire.

Grande-Bretagne. — MM. Macmillan viennent de publier, un peu plus tôt que les années précédentes, *The Statesman's Year-Book*, ce manuel si apprécié de tous les hommes politiques. Des changements assez notables ont été faits : Zanzibar est ajouté à l'empire britannique. Le chapitre consacré à l'Inde a été heureusement complété, mais nous signalons l'omission du plan des finances locales de M. Goeschen.

L'*English historical Review* passe sous la direction de M. S. G. Gardiner, par suite d'obligations qui empêchent l'ancien directeur de la revue, M. Mandell Creighton, de continuer à s'en occuper. Mais M. Reginald Lane Poole reste toujours l'éditeur en second de l'important périodique.

Italie. — Le baron Antonio Manno, de l'Académie des sciences de Turin, vient de consacrer à un de ses confrères une notice très bien faite et très intéressante : *Vincenzo Promis numismatico e bibliotecario ricordato alla R. Accademia delle scienze de Torino* (Turin imp. royale, in-8 de 13 p.).

La Commission d'histoire de Vénétie a publié la table des matières contenues dans les trente-sept premiers volumes de l'*Archivio Veneto*. C'est un véritable service rendu aux érudits ; car l'*Archivio Veneto* est l'une des meilleurs revues historiques d'Italie, et il n'était pas toujours facile de se retrouver dans ce précieux et volumineux recueil. La table, qui comprend presque deux volumes de l'*Archivio* (tome 39 et 40) est divisée en 4 parties : 1° Index chronologique ; 2° Index onomastique, comprenant tant les noms des auteurs que ceux des personnages dont il est question dans les articles ; 3° Index géographique ; 4° Table sommaire des matières.

Pays-Bas. — La librairie Picard (Paris) met en souscription une *Histoire de la Principauté d'Orange, avec lettres et documents inédits*. Cet ouvrage, qui formera un volume in-8 de près de 450 pages, sera tiré à fort petit nombre. Le prix de souscription est de 6 fr. (10 fr. sur papier de Hollande.) Le premier chapitre contiendra un aperçu sur les origines de la principauté ; le deuxième, un autre sur les Nassau, princes d'Orange ; deux chapitres sont consacrés aux guerres de religion jusqu'à Guillaume Ier. Les chapitres suivants, jusqu'au quatorzième, donnent une histoire de la principauté jusqu'à la fin de l'indépendance, où Guillaume le Taciturne et Guillaume III jouent naturellement les principaux rôles. Les cinq derniers chapitres montrent l'état de la principauté au XVIIIe siècle, sous les Conti, puis pendant la Révolution.

Russie. — M. Brückner, professeur à l'Université de Dorpat, vient de publier deux nouveaux volumes (3e et 4e) des *Matériaux pour la biographie du comte Nikita Pétrovitch Panine*, ambassadeur à Berlin au temps de l'empereur Paul Ier. Les dépêches de *Panine* sont du plus haut intérêt pour l'histoire.

Suède. — *Historisk tidskift*, année 1890. — Les articles publiés, en 1890, dans l'*Historisk tidskift* ont trait, pour la plupart, à l'histoire purement suédoise: il en est cependant quelques-uns qui doivent être signalés aux lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*.

C'est, d'abord, le « Mémoire du palatin de Masovie des événements de sa vie. » Né en 1677, dans le palatinat de Cracovie, Stanislas Poniatovski — le père du dernier roi de Pologne et le grand-père, par conséquent, du prince Joseph — entra au service de Charles XII, lors des troubles qui agitèrent la République au commencement du XVIIIe siècle et qui amenèrent l'intervention des armées suédoises. Il accompagna dès lors le roi de Suède dans ses campagnes, le suivit à Bender et fut chargé, à cette époque, de diverses missions à Constantinople. Il revint ensuite dans le Nord avec son maître et ne quitta le service de la Suède qu'après la mort de celui-ci, en 1719. Quelques années plus tard, il entreprit d'écrire ses mémoires et la bibliothèque des princes Czartoryski, à Cracovie, renferme un fragment d'une autobiographie de lui. C'est ce document, s'arrêtant malheureusement à l'année 1710, que l'*Historisk tidskrift* publie aujourd'hui. Cette pièce n'était, d'ailleurs, pas inconnue des historiens et, si nos souvenirs sont exacts, F. F. Carlson l'a citée dans son *Histoire de Charles XII*. Sa publication intégrale est cependant fort intéressante. Bien que toutes les affirmations de Poniatovski ne puissent être acceptées sans réserve, ce récit d'un témoin oculaire nous fournit nombre de détails curieux sur les campagnes du roi de Suède et souvent aussi des aperçus sur ses projets, sur son dessein de détrôner le tzar Pierre pour le remplacer par son fils, sur son intention, en quittant Altranstädt, de revenir s'imposer comme médiateur dans les affaires de l'Europe après avoir vaincu les Russes ; enfin, sur ses intrigues en Turquie. Il est à regretter, toutefois, que le manuscrit original étant en français, on ait cru devoir le faire paraître en traduction suédoise.

Un article fait d'après l'étude de M. Forssel sur Gustave de Wetterstedt, qui joua un rôle si considérable dans la diplomatie suédoise du commencement du siècle, renferme un intéressant tableau de la situation de la Suède au moment où Bernadotte y arriva et un certain nombre de renseignements sur les négociations de cette époque.

Le recueil de documents relatifs à l'histoire de Charles XI publié au XVIIIe siècle par Loenbom contient un mémoire de Benoit Oxenstiern sur la politique extérieure de la Suède en 1660. M. Nordwall critique ce document et, relevant les diverses inexactitudes qu'il renferme, démontre qu'il ne faut accorder qu'une médiocre créance à un travail fait trente ans après les évènements auxquels il se rapporte et dans un but de justification personnelle.

Indiquons encore la publication faite par M. Westrin d'une lettre latine adressée à Axel Oxenstiern par Philippe Sadler, au cours de la mission dont il fut chargé en Transylvanie, en 1626. (*Philip Sadlers beskickning till Siebenbürgen, 1626*).

Il faut mentionner également, en attendant d'y revenir quand il sera complété, le très intéressant début d'un travail sur les rapports de la Suède et de la Russie après la paix de Kardis, dont l'auteur, M. Nordwall, avait déjà publié une thèse sur les relations entre les deux pays avant ce même traité.

C. S.

— *Œuvres choisies du comte André-Jean de Höpken*, publiées par Carl Silfverstolpe. — Le comte A. J. de Höpken mérite, à tous égards, une place distinguée dans l'histoire de Suède. Il contribua à la fondation de l'académie des Sciences et de l'académie des Belles-Lettres et lorsque Gustave III fonda l'académie Suédoise, il fut le premier membre désigné : honneur bien mérité pour l'écrivain élégant et le fin lettré qui s'était toujours efforcé de perfectionner sa langue maternelle. D'autre part, entré au service de l'État en 1739, il fut mêlé, en 1742, aux négociations entre la Suède et la Russie. Président de la Chancellerie en 1753, ce fut lui qui dirigea les affaires de son pays pendant la période si difficile de la guerre de Sept ans et, s'il fut contraint de se démettre de ses fonctions en 1761, Gustave III, reconnaissant ses qualités d'homme d'État, le fit rentrer au Conseil presque aussitôt après la révolution de 1772. Aussi, ne peut-on que féliciter M. Silfverstolpe qui vient d'entreprendre la publication d'un choix des écrits laissés par le comte de Höpken. Le premier volume, le seul paru, contient des lettres, des discours académiques, des notes et des mémoires sur différents sujets. Le deuxième renfermera les écrits politiques. Cette dernière partie sera naturellement la plus intéressante pour les historiens étrangers : la première mérite cependant qu'on s'y arrête, même au point de vue spécial de l'histoire diplomatique. On y trouve, notamment, une série de pièces relatives à la participation de la Suède à la guerre de Sept ans ainsi qu'aux négociations poursuivies à ce sujet et des détails curieux sur la singulière ambassade que Frédéric II envoya en 1755 à Constantinople. Désireux de se rapprocher de la Turquie, le roi de Prusse fit partir un agent secret qu'il recommanda aux bons offices de l'envoyé de Suède, mais sans même avertir le gouvernement suédois. Ce procédé étrange amena naturellement des récriminations entre les cours de Stockholm et de Berlin. Il y a enfin, disséminés çà et là dans les notes et dans les lettres, une foule de renseignements et de jugements intéressants sur les hommes et les évènements contemporains.

Les appréciations de Höpken ne doivent pourtant pas être acceptées sans contrôle, car il était, dans une certaine mesure, un homme de parti, défaut d'ailleurs inévitable chez un Suédois du « temps de la liberté. » Et c'est précisément là un des côtés particulièrement intéressants de la publication de M. Silfverstolpe, que de nous montrer, en pleine lumière, par une série de détails, plus frappants que les dissertations des historiens, l'état exact de la Suède à la veille de la révolution de 1772. Jamais le luxe de la haute classe n'avait été aussi développé, l'aristocratie élégante et polie s'efforçait de faire de Drottningholm un pastiche de Versailles et cependant, malgré ces dehors brillants, la situation financière était navrante, l'État déchiré par les luttes des partis, et le gouvernement avili, trouvant tout naturel de ne pouvoir subsister sans les subsides de l'étranger les réclamait sans vergogne. L'exercice du pouvoir était quasi impossible ; de ridicules querelles d'étiquette mettaient aux prises le roi et son propre Conseil, et pourtant la Suède, fière de son passé, aurait voulu continuer à jouer un rôle en Europe, alors qu'elle ne pouvait même plus fournir une aide véritable aux puissances qui la prenaient à gages.

Néanmoins, au milieu de cette désorganisation du pays, il se trouvait encore des hommes éclairés et énergiques qui, sans se laisser décourager par les diffi-

cultés, tâchaient de gouverner au vrai sens du mot. Höpken était de ce nombre : son « Mémoire relativement à la guerre d'Allemagne » renferme un tableau saisissant de la situation de la Suède et, en même temps, des appréciations admirablement raisonnées sur la conduite à tenir. Il y a cependant, peut-être, quelque exagération dans le jugement du marquis de Lanmary qui prétendait que le comte de Höpken avait toutes les qualités d'Oxenstiern sans aucun de ses défauts, mais on peut dire en toute justice que c'était un esprit élevé, s'efforçant toujours d'atteindre à la vérité et à l'impartialité et que, malgré quelques faiblesses, il sut diriger avec dignité les affaires de son pays dans des circonstances particulièrement délicates.

Ajoutons, en terminant, qu'une bonne partie des pièces qui peuvent intéresser les historiens étrangers sont rédigées en français, langue que Höpken écrivait avec une réelle élégance et enfin que des annotations très soignées rendent la lecture du volume facile, même aux personnes peu familiarisées avec l'histoire intérieure de la Suède à cette époque.

C. S.

Suisse. — Nous avons signalé précédemment la publication, dans la *Miscellanea di Storia italiana*, d'un travail de M. Charles du Bois-Melly, le savant correspondant de la Députation royale de Turin, sur les relations de la république de Genève avec la cour de Sardaigne, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce n'était que la première partie d'une œuvre beaucoup plus considérable qui a paru au commencement de cette année en un volume de 350 pages [1] : le fragment que nous connaissions se terminait avec l'année 1773 ; le volume nouveau nous conduit jusqu'à la révolution de 1792 et à la décadence de la petite république genevoise, six ans avant son annexion à la France.

On sait que le traité conclu à Turin en 1754 avait inauguré une ère d'apaisement et de prospérité matérielle pour les deux États contractants ; si quelques menus incidents de frontière, quelques conflits de juridiction ou quelques formes surannées de cérémonial ou d'étiquette troublèrent momentanément les rapports de bon voisinage, le désir réel des gouvernements d'écarter toute cause de malentendu, l'amitié individuelle des Savoyards et des Genevois et les relations commerciales journalières des deux nations empêchèrent toujours ces dissentiments, bien minimes à la vérité, de dégénérer en querelles. Cette heureuse période fut brusquement interrompue par la tourmente révolutionnaire et la déchéance du gouvernement légal à Genève.

La très intéressante étude historique de M. du Bois-Melly se termine à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays ; le dernier acte des magistrats genevois fut une réponse pleine de regrets à la lettre par laquelle Victor-Amédée III informait ses voisins et amis du rappel de son résident, M. d'Espine, « pour cause de santé. » Genève, privée bientôt de son indépendance, ne trouva pas auprès du Directoire français la bienveillance caractéristique du roi de Sardaigne et de ses ministres.

[1] Du Bois-Melly, *Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime, 1754-1792*. Genève et Bâle 1891, 8°.

Cet ouvrage est d'une attrayante lecture ; il fourmille d'anecdotes piquantes de portraits curieux, le tout puisé aux meilleures sources. Les Archives de Genève, entre autres, ont fourni à l'auteur la matière de maints volumes et il y reste plus d'un filon à exploiter. Lorsque M. du Bois-Melly a communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie les premiers fragments de ses *Relations*, il a émis le vœu qu'une histoire complète des relations diplomatiques de Genève avec les États qui l'avoisinent, la France en particulier, fût écrite. Ce serait un fort beau livre à faire et les matériaux ne manqueraient pas ; les différents dépôts d'archives à Paris ou en Suisse, des publications telles que celle des *Papiers de Barthélemy* fourniraient des documents du plus haut intérêt.

Le *Musée Neuchâtelois*, publication de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, a inséré une excellente étude de M. J.-H. Bonhôte [1] sur les différents gouverneurs qui ont présidé à la destinée de ce pays pendant le dernier siècle et pour le compte de la Prusse. Les nombreux souverains de Neuchâtel, depuis le moyen âge le plus reculé jusqu'en 1848, ont tous eu des représentants portant le titre de gouverneurs ; le rôle de ces fonctionnaires, considérable sous les princes de Longueville, fut très amoindri sous le régime prussien et supprimé même à l'origine de cet état de choses ; de 1707 à 1717. De 1717 à 1806, année de l'annexion à la France avec le maréchal Berthier pour gouverneur (1806-1814), huit personnages se succédèrent à ce poste ; ce furent cinq Français, protestants réfugiés en Allemagne : François de Langes de Lubières (1717-1719), Paul de Froment (1720-1737), Philippe de Brueys de Bézuc (1738-1742), Jean de Natalis (1742-1754), Louis Théophile de Béville (1799-1806), un Écossais : le maréchal George Keith (1754-1766) et un Bernois : Robert-Scipion de Lentulus (1768-1799). Ce sont, avec un travail de M. V. Humbert [2] sur le célèbre diplomate, Samuel de Pury (1675-1752), de bonnes pages à ajouter à l'histoire diplomatique de ce petit pays de Neuchâtel qui, après avoir appartenu à tant de maîtres différents, a trouvé sa dernière forme en entrant dans l'alliance des vingt-deux cantons.

Nombreux sont, du reste, les articles intéressant l'histoire générale dans ce *Musée Neuchâtelois*, qui vient de publier une table générale des matières contenues dans les vingt-cinq premiers volumes de sa collection (1864-1888). On y voit que les relations avec la France, tant sous le régime des princes de Longueville que sous le premier Empire et aux époques où ce pays ne faisait pas partie de la France, tiennent une grande place dans les préoccupations des historiens neuchatelois.

Les questions militaires ont toujours été en honneur auprès des écrivains suisses ; et cela se comprend, l'histoire tout entière de la Confédération helvétique est une longue suite de guerres et de luttes dans lesquelles les Suisses suppléent au petit nombre par une vaillance extraordinaire et qui ont imbu cette nation d'un esprit militaire peut-être exagéré.

[1] J.-H. Bonhôte, *Les gouverneurs de Neuchâtel pendant le XVIIIe siècle*. Dans le *Musée Neuchatelois*, n^os de juin et juillet 1890.

[2] V. Humbert. *Un diplomate neuchatelais au XVIIIe siècle. Samuel de Pury* (1675-1752). Dans le *Musée neuchatelais* n^os d'avril et mai (à suivre) 1891.

Cette littérature spéciale, déjà très abondante, s'est enrichie de deux travaux importants consacrés aux troupes suisses à la solde de l'étranger et relevant par ce fait de notre chronique. Tandis que M. Maag [1] s'attache uniquement à l'histoire des régiments au service de Napoléon Ier pendant et après la retraite de Russie et donne de curieuses pièces officielles, lettres, ordres, etc., comme justification d'un texte intéressant et renfermant de nombreux détails sur les relations militaires de la Suisse et des pays voisins, M. Edouard Secrétan [2] résume les faits et gestes de ces mêmes troupes pendant la Révolution. Histoire attachante au plus haut degré et pleine de péripéties que celle de ces régiments capitulés; d'aucuns ont voulu les traiter comme de vils mercenaires : c'est un jugement aussi injuste que téméraire. On ne doit pas oublier qu'à l'époque où les capitulations ont été conclues, le fait de servir un autre pays que le sien propre n'était point condamnable ; l'état militaire, véritable métier alors, l'exigeait. Il est évident qu'aujourd'hui on envisage les choses sous un aspect différent ; autre temps, autres mœurs, dit M. Secrétan, et il ajoute : « Il importe de ne pas l'oublier lorsqu'on juge le service étranger. Il a fourni à notre histoire militaire plusieurs de ses plus belles pages. Laissons à d'autres d'appeler mercenaires ou valets de rois ces soldats qui, en servant la France, servaient la politique des Cantons et assuraient à leur petit pays l'amitié et la protection d'une puissante voisine ; qui, d'ailleurs, discutaient, et de haut, les conditions de leur alliance, traitaient de puissance à puissance avec les rois et refusaient le concours de leurs armes quand les souverains manquaient à leur parole donnée. »

Il est peu d'études d'histoire diplomatique plus curieuse que celle des capitulations militaires qui amenaient un échange continuel de correspondances et de relations personnelles entre les États contractants. Ici encore la publication des *Papiers de Barthélemy* est d'un secours précieux ; M. Secretan y a puisé d'utiles données et il rend hommage au judicieux ambassadeur, partisan si convaincu de la neutralité helvétique qu'il faisait dire à son secrétaire en 1794 : « La Suisse est infiniment utile à la République française par sa neutralité ; non seulement elle couvre soixante-dix lieues de nos frontières, mais encore elle nous sert de point intermédiaire et de contact avec toutes les puissances étrangères. »

Les Genevois ont élevé une statue nouvelle au duc Henri de Rohan, le vaillant champion du protestantisme, qui mourut à Genève en 1638, après une vie des plus agitées. L'inauguration de ce monument nous a valu quelques brochures intéressantes [3] à signaler et qui donnent certains détails sur les rapports du duc avec Genève et les cantons suisses et surtout sur la correspondance échangée entre la Cour de France et les magistrats genevois au sujet du séjour de Rohan dans leur ville, séjour qui mécontentait fortement le roi et ses ministres.

[1] Dr A. Maag, *Die Schicksale der Schweizer-Regimenter in Napoleons I. Feldzug nach Russland* 1812. Cartes et gravures. Bienne, 1890, 8°.

[2] Édouard Secretan. *Les Régiments suisses et la Révolution française*. Dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, nos de mai et juin 1890.

[3] J. Mayor, *Le mausolée du duc Henri de Rohan dans la cathédrale de Saint-Pierre à Genève*. Genève, 1890, br., 12°. — F. Guillermet, *Rohan et les Genevois*, Genève, 1891, br., 12°. — Th. von Liebenau, *Vier Briefe Herzog Heinrichs von Rohan*, dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1890, n° 6. — *La statue du duc Henry de Rohan à Saint-Pierre de Genève*. Genève, 1890, br. 8° et de nombreux articles de journaux.

Les questions africaines sont partout à l'ordre du jour, même en Suisse. *L'Afrique explorée et civilisée* est un excellent recueil qui paraît à Genève en livraisons mensuelles sous la direction de M. Ch. Faure, officier d'Académie. Fondée par M. Gustave Moynier, l'éminent correspondant de l'Institut de France et l'un des fondateurs de l'Institut de droit international, cette publication mériterait d'être plus répandue.

M. Moynier lui-même y a inséré un exposé complet de la querelle anglo-portugaise; les conférences anti-esclavagistes de Bruxelles et de Paris, l'œuvre internationale du cardinal Lavigerie, la question du Dahomey, les protectorats, les rivalités et les tentatives d'annexion des Européens y sont soigneusement notées, Une bibliographie et un bulletin très complet ajoutent au mérite de ce journal.

Un certain nombre de périodiques, enfin, ont donné d'utiles renseignements ou des articles plus ou moins étendus d'histoire internationale, citons l'*Indicateur d'histoire suisse*, les *Archives héraldiques et sigillographiques* de M. Maurice Tripet, le *Bolletino storico della Svizzera Italiana*, la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, le *Bulletin de la Société suisse de numismatique* et généralement les publications des sociétés historiques suisses. Tous les historiens de la confédération sont, du reste, au travail : les fêtes solennelles du 600e anniversaire de l'Alliance helvétique et celle du septième Jubilé séculaire de la fondation de la ville de Berne provoqueront des publications de toute nature, et plusieurs relèveront certainement de cette chronique.

J. MAYOR.

TURQUIE. — La librairie Baudry et Cie (Paris) vient de publier un ouvrage intitulé : *Tables de concordance des dates des calendriers arabes, copte, grégorien, israélites, julien, républicain*, etc., de M. Lacoine.

Cet ouvrage peut rendre de grands services à toutes les personnes qui s'occupent d'études historiques et archéologiques, et à ce titre, mérite d'être signalé à nos lecteurs.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin mensual**. — *Janvier*. — Recepcion del Sr. E. E. M. P. de España, D. Juan Durán y Cuerbo. — Concesiones de Exequatur. — Nombramientos en el Cuerpo Consular de la República. — *Février*. — Nombramientos en el Cuerpo Consular de la Repbública. — Concesiones de Exequatur. — Cuerpos Diplomaticos y Consulares 1891. — *Mars*. — Notas relativas al retiro del Sr. D. Guillermo Matta, E.E. y M. P. de Chile. — Recepcion del E. E. y M. P. de Chile, señor Gabriel Vidal. Discursos. — Nombramiento en el Cuerpo Consular de la República.

FRANCE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — **Conférence internationale et commission de Bruxelles**. — Novembre 1889 — février 1891. Correspondance diplomatique. (134 pièces. Correspondance échangée entre MM. Waddington, Spuller, le baron Beyens, Bourée, Cogordan, Étienne, Thévenet, le comte de Munster, Barbey, Ribot, Legrand, de La Motte, le chevalier de Stuers, d'Antas, Bihourd, circulaires, du 29 mars 1889 au 26 février 1891). — **Id.** 18 novembre 1889 au 2 juillet 1890. Protocoles et acte final (33 protocoles et annexes).

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **France N° 2**. Newfoundland fisheries, 1890-91. Further correspondence. — **International Marine Conferençe at Washington** Oct. to Dec., 1890. Protocols of proceedings. — **Newfoundland and the United States**. Proposed convention between. Correspondence. — **United States N° 1**. Behring Sea seal fisheries. Further correspondence. — **Turkey N° 1**. Conditions of the populations in asiatic Turkey, and trial of Moussa Bey. — **Turkey N° 2**. Affairs in the East. Further correspondence. — **Newfoundland Fisheries**. Further correspondence — **New Cuinea**. Further correspondence. — **Colonisation**. Report of committee. Evidence and index.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DU SÉNAT. — *Débats parlementaires*. Session ordinaire de 1890. T. 27 : du 24 janvier au 29 mars 1890. In-4, à 3 col., 496 p. *Paris, imprimerie des journaux officiels.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — *Sixième livr.* — **P. M. Perret** : Renouvellement du traité d'alliance entre Charles VIII et la République de Venise de 1484. — **A. d'Herbomez** : Lettre de Louis XI au pape Sixte IV, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc de Venise.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Mars.* — **E. Marcks** : Poltrot de Méré et Catherine de Médicis (1563). — Catherine de Médicis et l'assassinat du duc François de Guise.

CORRESPONDANT. — *10 février.* — **Duc de Broglie** : Préface aux Mémoires du prince de Talleyrand. — **Mis de Courcy** : Les débuts d'une nouvelle reine (fin). — *25.* — **P. Bertrand** : Richelieu évêque. — *10 mars.* — **Mis de Gabriac** : Souvenirs de l'entrevue d'Erfurt par un page de Napoléon Ier. — **An. Langlois** : Une galerie de portraits royaux. — *10 avril.* — **P. Thureau-Dangin** : Les dernières années du maréchal Bugeaud en Algérie. — *25.* — **Mis de Gabriac** : Souvenirs d'un secrétaire d'ambassade à Naples de 1811 à 1814 ; excursion dans la principauté de Bénévent — **H. de Kérohant** : Le cardinal Maury d'après sa correspondance diplomatique et ses mémoires inédits.

JOURNAL DES SAVANTS. — *Mars.* — **J. Girard** : Un empereur byzantin au Xe siècle (Nicéphore Phocas).

NOUVELLE REVUE. — *1er Février.* — **Vicomte de Constantin** : L'archimandrite Païsi et l'Ataman Achinoff en Abyssinie. — *1er Mars.* — **E. Masseras** : Abraham Lincoln. — **J. F. Shepard** : L'envahissement chinois en Amérique. *15 Avril.* — Le partage de l'Afrique, le Portugal et l'avenir de l'Europe. — *1er juin.* — **Th. Funck-Brentano** : Les trois Talleyrand.

REVUE DE GASCOGNE. — *Mars.* — **J. F. Bladé** : Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre.* — **L. Vignols** : La France à Madagascar de 1674 à 1750 (fin). — *Février.* — **A. Picard** : De Montréal au Canada. — *Avril.* — **L. Drapeyron** : Le critérium géographique de l'homme d'État, à propos d'une publication récente sur Talleyrand.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES. — *Janvier.* — **A. Gaidoz** : L'enseignement bilingue dans le Gr. D. de Luxembourg.

REVUE DES DEUX MONDES. — *1er février.* — **Prince H. d'Orléans** : De Paris au Tonkin par terre ; notes de voyage. — **Duc de Broglie** : Fin de la guerre de succession d'Autriche (fin). — **M Paléologue** : La naissance d'une légende ; la reine Louise de Prusse. — *1er mars.* — **Duc de Broglie** : La prise de Bergop-Zoom — **C. Valbert** : L'alliance franco-russe sous le premier Empire.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Avril.* — **G. du Fresne de Beaucourt** : La conspiration du duc d'Alençon (1455-1456). — **Abbé J. A. Petit** : Les accusations contre Marie Stuart. — **G. Kurth** : Une nouvelle histoire des Papes, de Pie II à Sixte VI. — **J. Vaesen** : Louis XII avant son avènement. — **Denys d'Aussy** : L'assassinat du prince de Condé à Jarnac (1569). — **G. Baguenault de Puchesse** : Une

grande bourgeoise de Paris au temps de la Ligue. — **A. Richard** : La dernière élection d'un Roi des Romains, d'après les mémoires inédits du cardinal Maury.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Février.* — **Eug. Loudun** : En Belgique et en Hollande. — **J. Rabory** : Marie-Casimire Sobieska, reine de Pologne (suite). *Mars.* — **L. Robert** : La France et l'Annam.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Février.* — **Th. Funk-Brentano** : L'État et le peuple. — **G. Baguenault de Puchesse** : La jeunesse de Calvin. — *Mars.* — **Funck-Brentano** : Le pouvoir souverain et les fonctions publiques.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *1er mars.* — **Abbé Casgrain** : L'agitation au Canada. — **A. Salaignac** : Rapports commerciaux du Canada avec les Etats-Unis.

REVUE GÉNÉRALE. — *Mars.* — **Ch. de Larivière** : La fin de la Triple Alliance.

REVUE HISTORIQUE. — *Mai.* — **J. Flammermont** : Le second ministère de Necker. — **H. Lot** : De l'origine du mot *Carolingien.* — **G. Bonet-Maury** : Le testament de Renée de France, duchesse de Ferrare.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — *7 mars.* — La diplomatie d'amateurs. — **Comte de Hübner** : La politique internationale du prince de Schwartzenberg. — *14.* — **F. A. Aulard** : Les mémoires de Talleyrand sont-ils authentiques ?

REVUE SAVOISIENNE. — *Janvier-février.* **C. A. Ducis** : Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours.

Angot L'abbé (A). — Guy XX de Laval, sa conversion, son expédition en Hongrie, sa mort ; In-8°, 40 p. *Laval, Goupil.*

Antioche (Cte d'), — Changarnier. In-8, II-487 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Antioche (A. d'). — Deux diplomates : le comte Raczynski et Donoso Cortès, marquis de Valdegamas. Dépêches et correspondance politique (1848-1853), In-8, XXXII-336 p. et portrait. *Paris, Plon et Cie.*

Armaillé (Cse d'). — La Comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu (1740-1773), d'après ses lettres inédites à Gustave III ; In-18, X-407 p. *Paris, Perrin et Cie.*

Aulard (F. A.). — Recueil des actes du comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire. T. 3 (1er avril 1793-5 mai 1793). In-8, 653 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Barrière-Flavy (C.). — Deux lettres de Louis XIII et du maréchal de Thémines (1625-1629) ; Une lettre de Mgr de Berthier, évêque de Rieux, concernant les nouveaux convertis (1698) ; In-8, 14 p. *Foix, Gadrat aîné.*

Bathild Bouniol. — La France héroïque. Vies et récits dramatiques, d'après les chroniques et les documents originaux ; 9e éd. 4 vol. In-18. T. 1er Vercingétorix, la Gaule chrétienne, Clovis et Clotilde, etc., 355 p. ; t. 2 : Saint-Louis, Grand Ferré, Eustache de Saint-Pierre, etc., 371 p. ; t. 3 : Tavannes, Crillon, Henri IV, Lesdiguières, etc., 375 p. ; t. 4 : Montcalm, Chevert, Marceau, Lazare Hoche, etc., 371 p. *Paris, Retaux-Bray.*

Boureulle (L. de). — Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, au temps des rivalités entre Bourbons et Lorrains ; In-8, 46 p. *Saint-Dié, Humbert.*

Carlyle (T.). — The French Revolution : A history, 3 vols. complete in 1 vol. In-8, 624 p. *London, Ward, Lock and Co.*

Chuquet (A.). — Les guerres de la Révolution. 2e série : Jemmapes et la conquête de la Belgique (1792-1793) ; 2e éd. In-18, 261 p. *Paris, Cerf.*

Clausewitz (Carl von) — Hinterlassene Werke über Krieg und Kriegsführung. IV. Der Feldzug von 1796 in Italien. Neue Auflage. In-8, 288 p. *Berlin, Dümmler.*

*** — Convention entre la France et la Grande-Bretagne, signée à Londres le 30 août 1890. In-4, 8 p. *Paris, Imp. des journ. off.*

Courcy (marquis de). — L. L'Espagne après la paix d'Utrecht, 1713-1715. In-8, III, 439 p. *Paris, Plon Nourrit et Cie*

Dalvy (E.). — Les Seigneurs de Montferrier, ou un traité de paix au XIVe siècle (1380) ; In-8, 140 p. *Paris, Baudoin.*

Donizeau (l'abbé). — Jeanne d'Arc à Poitiers ; In-16, 75 p. *Poitiers, Oudin et Cie.*

Duhamel (L.). — Documents sur la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France (1790-1791) ; In-8. 133 p. *Paris, Picard.*

Durandard. — Notice historique sur la famille de Lalée de la Tournette, et sur Louis et Abel, père et fils, ambassadeurs du duc de Savoie en Suisse au

XVIIe siècle, lieutenants-généraux d'artillerie, In-8, 9 p. *Chambéry, Drivet.*

Ebeling (A.). — Talleyrand's Memoiren, herausg. mit einer Vorrede u. Anmerkungen vom Herzog von Broglie. Deutsch (In 5 Bdn) 1 Bd. *Köln. A. Ahn.*

Fagniez (G.). — Richelieu et l'Allemagne (1624-1630): In-8, 42 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Faucon (C.). — Trois malheureuses impératrices de notre siècle: l'ex-impératrice Eugénie des Français, l'impératrice Élisabeth d'Autriche, l'impératrice Frédéric d'Allemagne; In-8, 61 p. *Paris, Chaix.*

Foras (A. de). — Amédée III (de Savoie), évêque de Maurienne (1235-1255), communication faite au congrès des sociétés savantes de la Savoie. In-8, 15 p. *Chambéry, Drivet.*

Fournier (P.). — Le Royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est. In-8, XXII-554 p. *Paris, Picard.*

Froissart (Sir John) — The Chronicles of England, France, Spain, etc. Epitomized edition. In-8, 510 p. *London, Routledge.*

Gabriac (marquis de). — Souvenirs d'un secrétaire d'ambassade à Naples de 1811 à 1814. Excursion dans la principauté de Bénévent. In-8, 16 p. *Paris, de Soye et fils.*

Gorsas (J.). — Mémoires, Lettres inédites et papiers secrets de Talleyrand. Accompagnés de notes explicatives. In-18, XII-291 p. et lettre autographe fac-similé. *Paris, Savine.*

Griffiths (A.). French revolutionary generals. In-8, 258 p. *London, Chapman and Hall.*

Horn (E). — La Grande Nation (1870-1871); Préface de Jules Simon. In-18, XV-341 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Jullian (C.). — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France; par Fustel de Coulanges. La Gaule romaine. Ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur. In-8, XIV-333. *Paris, Hachette et Cie.*

La Chanonie (C. de). — Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816). Campagnes d'Amérique; guerres d'émigration; Quiberon; la chouannerie: conspiration de Cadoudal. Publiés avec préface, notes et pièces justificatives. In-8, XXXI-456 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Ledos de Beaufort (Raphael). — Memoirs of the Prince de Talleyrand. Ed. with a preface and notes, by the Duc de Broglie. Trans. with an introduction by the honourable Whitelaw Reid. With an autograph letter and portraits. Vol 1. In-8, XI—342 p. Vol 2, with portrait, 392 p. *Griffith, Farran and Co.*

Martin (H.). — Les origines de la France depuis les migrations jusqu'aux maires du palais; In-8, 234 p. *Paris, Jouvet et Cie.*

Maulde-Laclavière (R. de). — Chroniques de Louis XII; par Jean d'Auton. Édition publiée pour la Société de l'histoire de France. T. 2. In-8, 410 p. *Paris, Laurens.*

Maulde-Laclavière (de). — Histoire de Louis XII; Première partie: Louis d'Orléans. T. 3. In-8, 426 p. *Paris, Leroux.*

Mavidal (J.) et E. **Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, 1re série. (1787 à 1799). T. 34 (du 1er octobre au 10 novembre 1791). In-8 à 2 col. 804 p. — 2e série (1800 à 1860). 4 vol. in-8 à 2 col. T. 73 (du 23 décembre 1831 au 11 janvier 1832), 783 p.; t. 74 (du 11 janvier au 4 février 1832), 803 p.; t. 75 (du 6 février au 2 mars 1832), 805 p.; t. 76 (du 3 mars au 26 mars 1932), 796 p. *Paris, Dupont.*

*** — Mémoires du général baron de Marbot. I. Gênes-Austerlitz-Eylau. In-8, XII-390 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Merchier (A.). — Les conseillers du grand roi: Colbert, Louvois, Vauban: *Nouv. éd.* In-8, 320 p. *Lecène, Oudin et Cie.*

Moranvillé (H.). — Le texte latin de la Chronique abrégée de Guillaume de Nangis; In-8, 8 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

M. (R. de). — La France et l'Italie; In-8, 13 p. *Annonay, Hervé.*

Nerlinger (G.). — Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (1469-1474); In-8, X-172 *Nancy, Berger-Levrault et Cie.*

Oncken (W.). — Häusser's Geschichte der französischen Revolution, 1789-1799. 3. Aufl. *Berlin, Weidmann.*

Paillard (C.). — L'invasion allemande en 1544. Fragments d'une histoire militaire et diplomatique de l'expédition de Charles-Quint écrite sur les documents originaux inédits des archives de Bruxelles, de Vienne et de Venise, ouvrage pos-

thume de Charles Paillard, chargé de mission du gouvernement français à Bruxelles. Mis en ordre et publiés, par G. Hérelle. In-8, VI-450 p. et cartes. *Paris, Champion.*

Pallain (G.). — Correspondance diplomatique de Talleyrand. Ambassade de Talleyrand à Londres (1830-1834). Première partie. Avec introduction et notes. In-8, XVI-348 p, *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Perret (P. M.). — Le renouvellement par Charles VIII du traité du 9 janvier 1478 entre la France et Venise (1484). In-8, 22 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Picot (G). — Collection des ordonnances des rois de France. Septième rapport sur les travaux de la commission chargée de la publication. In-8, 8 p. *Orléans, Girardot.*

Saint-Amand (I. de). — Marie Antoinette and the end of the Old Régime Trans. by Thomas Sergeant. With Portrait. In-8. *London, Hutchinson.*

Saint-Amand (Imbert de). — Marie-Lonise and the invasion of 1814. From the french by Thos. Sergeant Perry. In-12, 301 p. *New York, Chas. Scribner's Sons.*

Saint-Amand (I. de) The court of the Empress Josephine. Trans. by Thomas Sergeant Perry. With portrait. In-8, 332 p. *London, Hutchinson.*

Sorel (Albert). — L'Europe et la Révolution française. 3e partie : la guerre aux rois, 1792-1793. In-8, 556 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Taisey-Chatenoy (marquise de). — A la cour de Napoléon III: 2e éd. In-18, 328 p. *Paris, Savine.*

Thoumas. — Le maréchal Lannes ; In-8, VI-392 p. *Paris, C. Lévy.*

Turba (Dr Gust.)—Ueber den Zug Kaiser Karl's V. gegen Algier. In 8, 84 p. *Wien, Tempsky.*

Thouvenel (L.). — Nicolas Ier et Napoléon III. Les préliminaires de la guerre de Crimée 1852-1854, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel. In-8, XV-389 p. *Paris, C. Lévy.*

Weil (G. D.). — L'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de la France en 1870-1871. Le Cabinet Gladstone et l'opinion publique ; In-8, 92 p. *Paris, Marpon et Flammarion.*

Welvert (E.). — La saisie des papiers du conventionnel Courtois (1816) : testament de Marie-Antoinette, papiers de Robespierre, lettres du comte de Provence ; In-8. 50 p. *Paris, Bourloton.*

ALLEMAGNE

Deutche Zeit. u. Streit-Fragen, Flugschriften zur Kenntniss der Gegenwart. Hrsg. v. J. B. Meyer. Neue Folge. 77. *Hft.* Hambourg.—**E. Metzger** : Vierzig Jahre niederländischer Kolonialherrschaft in Ostindien.

Freund's politische Handbuecher. — Oeffentliches Recht u. öffentl. Leben in volksthüml. Darstellg. Bd, 8. u. 9. *Breslau.* — **E. Harmening** : Das Recht der Völker auf Frieden.

Hanserecesse, 2. Abth. Hrsg. vom Verein f. hansische Geschichte.—6 Bd. 4. *Leipzig, Duncker et Humblot.* **G. Frhr. v. der Ropp:** Hanserecesse von 1411-1476.

Hansische Geschichtsquellen, Hrsg. vom Verein f. hans. Geschichte. VI. Bd. *Halle a. S., Buchh. d. Waisenhauses.* — **K. Kunze :** Hanseakten aus England 1165 bis 1412.

Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. *12. Bd.*—Westfalen und Rheinland im. 15. Jahrh. II. Die Münsterische Stiftsfehde.

Publikationen der Gesellschaft f. Rheinische Geschichtskunde. VII. *Leipzig, Duncker et Humblot.*—**G. Rauschen** : Die Legende Karls d. Gr. im 11. u. 12. Jahrh.— **H. Loersch** : Anh. üb. Urkunden Karls d. Grossen u. Friedrichs I. f. Aachen.

Altmann (Wilh.). — Codex diplomaticus Silesiae. XV. Acta Nicolai Gramis. Urkunden und Aktenstücke betr. die Beziehungen Schlesiens zum Baseler Konzile. In-8, XV-280 p. *Breslau, Max et Co.*

Beck (Karl).—Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbunds. In-4, *Leipzig, Fock.*

Berbig (M.). — Die Gemahlinnen der Regenten d. Gothaischen Landes seit der Herrschaft der Ernestiner. *Gotha, Glaser.*

Blume (E.). — Quellensätze zur Geschichte unseres Volkes. 3. Bd. Von der Zeit Rudolfs v. Habsburg bis zum Schlusse d. Mittelalters. 1. Abtlg *Cöthen, O. Schulze.*

Bloomfield (Baronin G.). — Mitteilungen üb. europäische Höfe u. deren Diplomatie seit 1842. Aus dem Engl. v. I. Goeken. 1. Bd. *Berlin, Stuhr.*

Brandenburg (E.). — König Sigmund u. Kurfürst Friedrich I. v. Brandenburg. Ein Beitrag zur Geschichte u. deutschen

Reiches im 15. Jahrh. *Berlin, Mayer et Müller.*

Bruckner (Carl.). — Studien zur Geschichte der sächsischen Kaiser. In-8, 93 p. *Leipzig, Fock.*

Cavaignac (G.). — La formation de la Prusse contemporaine. Les origines. Le ministère de Stein (1806-1808). In-8, VIII-510 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Dieffenbach (Ferd.). — Der französische Einfluss in Deutschland unter Ludwig XIV. und der Widerstand der kurbrandenburgischen und kursächsischen Politik. In-8, V-132 p. *Dresden, Oehlmann.*

Dippe (A.). — Das Geschichtsstudium m. seinen Zielen et Fragen. Ein Beitrag zur Philosophie der Geschichte. *Berlin, Wiegandt et Grieben.*

Hagens (Luitp. von). — Staat, Recht und Völkerrecht. Rechtswissenschaftliche Erörterungen. In-8, VII-90 p. *München, T. Ackermann.*

Hasse (Dr. P.). — Schleswig-Holstein-Lauenburgische Regesten und Urkunden. III (1301-1340). Fasc. 1-2. In-4, 160 p. *Hamburg, Voss.*

Hessler (K.). — Geschichte v. Hessen. Mit Ausschluss der beim Tode Philipps d. Grossmütigen abgetrennten Gebiete. *Cassel, Klaunig.*

Janhke (Aerm.). — Kaiser Wilhelm II. Ein Bild seines Lebens und seiner Zeit. Neue Aufl. In-8, III-303 p. *Berlin, Kittel.*

*** — Jahrbuch der deutschen Kolonialpolitik. Aktenstücke der deutschen Kolonialpolitik. III (1889). In-8, V-220. *Leipzig, Renger.*

Janssen (J.). — Drei geschichtliche Vorträge. Karl der Grosse. Gustav Adolf in Deutschland, Russland u. Polen vor hundert Jahren. 3. Auf. *Frankfurt a/M., Foesser Nachf.*

Kœppen (Fedor von). — Der deutsche Reichskanzler Fürst Otto von Bismarck und die Stätten seines Wirkens. In-4, VII-259 p. *Leipzig, Titze.*

Klopp (O.). — Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs 1632. 2. Ausg. d. Werkes : Tilly im dreissigjähr. Kriege. (In 3 Bd.) 1. Bd. *Paderborn, F. Schöningh.*

Oesterreich (H.). — Die Handelsbeziehungen der Stadt Thorn zu Polen. Von der Gründg. der Stadt bis zum Ende des 16. Jahrh. 1232—1577. *Danzig, Th. Bertling.*

Lavisse (E.). — La jeunesse du grand Frédéric ; In-8, XV-452 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Maurenbrecher (Wilh.). — Archivalische Beiträge zur Geschichte des Jahres 1563. In-4, 38 p. *Leipzig, Hinrichs.*

Melle (W.v.). — Das Hamburgische Staatsrecht. *Hamburg, Voss.*

Merkle (J.). — Katharina Pawlowna, Königin von Würtemberg. In-8, IX-102 p. *Stuttgart, Kohlhammer.*

*** — Monumenta Germaniae historica ab a. D usque ad a. MD. Legum tom. V. In-fol., VII-452 p. *Hannover, Hahn.*

*** — Monumenta Germaniae historica inde ab a. Chr. D usque ad a. MD. Necrologia Germaniae II. pars I. Dioecesis Salisburgensis ed. Sigism. Herbberg-Fränkel. In-4, IV-283 p. *Berlin, Weidmann.*

Niox (le colonel). — Géographie militaire. III : Allemagne, Pays-Bas. Danemark, Russie occidentale : *3e éd.* avec cartes. In-18, 337 p. *Paris, Baudoin.*

Paulig (F. N.). — Geschichte der Befreiungskriege. Ein Beitrag zur deutschen Geschichte der J. 1805 bis 1816. In-8, VIII-368 p. *Frankfurt a/M., Paulig.*

Pflugk-Harttung (J. von). — Untersuchungen zur Geschichte Kaiser Konrads II. In-8, VIII-144 p. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Plew (Dr J.). — Quellenuntersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrian. In-8, III-121 p. *Strasburg, Trübner.*

Rachfahl (F.). — Der Stettiner Erbfolgestreit (1464—1472). Ein Beitrag zur brandenburgisch-pommerschen Geschichte d. 15. Jahrh. *Breslau, Koebner.*

Richter (Dr Gust.) u. Dr H. **Kohl**. — Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter. 1e Folge. I. Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier. Von der Gründung des deutschen Reichs durch Heinrich I. bis zür höchsten Machtentfaltung des Kaisertums unter Heinrich III. In-8, X-427 p. *Halle, Buchhandlung des Waisenhauses.*

Ring (Vikt.). — Asiatische Handlungscompagnien Friedrichs des Grossen. In-8, VIII-336 p. *Berlin, C. Heymann.*

Schreiber (Dr. Wilh.). — Geschichte Bayerns in Verbindung mit der deutsch-

en Geschichte. 1. Von den Algilofingern bis zum Ausgang des spanischen Erbfolgekrieges. In-8, VII-898 p. *Freiburg i/Br., Herder.*

Seligmann (Dr. Ernst). — Beiträge zur Lehre vom Staatsgesetz und Staatsvertrag. II. Abschluss und Wirksamkeit der Staatsverträge. In-8, XVI-320 p. *Freiburg i/B., Mohr.*

Stern (A.). — Allemagne. Publications relatives à l'histoire de la Réforme. In-8, 19 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Stoerk (Félix).— Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens. 2e série. XIV, 2e livr. In-8, 215 à 547 p. *Göttingen, Dieterich.*

Stratz (R.). — Die Revolutionen der J. 1848 u. 1849 in Europa, geschichtlich dargestellt. 2 Th. Die Revolutionsereignisse des Sommers 1848. *Heidelberg, C. Winter.*

Zeller (J.). — Histoire d'Allemagne. La Réforme ; Jean Huss, Martin Luther ; Premiers empereurs de la maison d'Autriche. In-8, 427 p. *Paris, Perrin et Cie.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Lehmann (B.). — Die Rechtsverhältnisse der Fremden in Argentinien. In-8, V-148 p. *Hamburg, Kittler.*

Mariani (Mario). — L'ultima revoluzione argentina. In-16, 127 p. *Milano, Angelo Bietti.*

AUTRICHE-HONGRIE

BULLETIN INTERNATION'L DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE — *Mars.* — Walters von Plettenberg, Landmeisters von Livland, Verhältniss zum deutschen Orden, zu Littauen und Moskau 1500-1525 par F. Koneczny. — *Avril.* — Ueber die Politik Polens gegen die Nachbarstaaten und gegen die Ruthenen im J. 1432 par A. Lewicky. — Rapport sur les recherches faites dans les archives de Rome par S. Smolka.

FONTES RERUM AUSTRIACARUM.— Oesterreichische Geschichts-Quellen. Hrsg. v. der histor. Commission der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien (Tempsky). 2. Abth. Diplomata et acta. 45. Bd. 2. Hälfte.— **H. Schlitter** : Die Berichte des ersten Agenten Osterreichs in den Vereinigten Staaten v. Amerika Baron de Beelen-Bertholff an die Regierung der österreichischen Niederlande in Brüssel 1784-1789.

Baussnern (G. von). — Deutschland und Oesterreich-Ungarn. Abhandlungen, Reden und Briefe (1868-1889). In-8, VII-239 p. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Huber (A.). — Die Erwerbung Siebenbürgens durch König Ferdinand I. im Jahre 1551 und Bruder Georgs Ende. In-8, 65 p. *Wien, Tempsky.*

Hübner (A. Graf v.). — Ein Jahr meines Lebens. 1848—1849. *Leipzig, Brockhaus.*

Hübner (Comte de). — Une année de ma vie (1848-1849). In-8, 581 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Kaindl (Fr.). u. A. **Manastyrski**. — Beiträge zur Geschichte der Bukowina. III. Die Rutenen in der Bukowina. In-8, 88 p. *Czernowitz, Pardini.*

Korzeniowski (Dr. Jos.). — Catalogus actorum et documentorum res gestas Poloniae illustrantium, quae ex codicibus manuscriptis in tabulariis et bibliothecis italicis servatis expeditionis Romanae cura 1886-1888 deprompta sunt. In-8, LXIV p. *Krakau, Friedlein.*

Kunz (Herm.). — Die Feldzüge des Feldmarschalls Radetzky in Oberitalien 1848 und 1849. In-8, V-144 p. *Berlin, Wilhelmi.*

Lingg (Dr. Emil). — Empirische Untersuchungen zur allgemeinen Staatslehre. In 8, XV-236 p. *Wien, Hölder.*

Loserth (J.). — Beiträge zur Geschichte der husitischen Bewegung. IV. Die Streitschriften und Unionsverhandlungen zwischen den Katholiken und Husiten in den J. 1412 und 1413. In-8, 127 p. *Wien, Tempsky.*

Pribram (Alfr.).— Oesterreichische Vermittelungs-Politik im polnisch-russischen Kriege (1654-1660). In-8, 66 p. *Wien, Tempsky.*

Sauerhering (Frdr.). — Die Entstehung des Friedens zu Schönbrunn im J. 1809. In-8, 71 p. *Leipzig, Fock.*

Wertheimer (Ed.). — Geschichte Oes-

terreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des 19. Jahrh. II. Von Pressburg bis Schönbrunn, in-8, XXII-441 p. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

BELGIQUE

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *N° 2.* — **W. Kauffmann** : Le droit international et la dette publique égyptienne. — **Paternostro** : La révision des traités avec le Japon au point de vue du droit international.

Vercamer (Em.). — Des franchises diplomatiques et spécialement de l'exterritorialité. In-8, XVI-333 p. *Bruxelles, Lebègue.*

BRÉSIL

Santa-Anna Nery (F. J. de). — Aux États-Unis du Brésil. Voyages de M. T. Durand. In-8, VIII-340 p. *Paris, Delagrave.*

CHILI

Kunz (H.). — Chile u. die deutschen Colonien. *Leipzig, Klinkhardt.*

ESPAGNE

*** — Collección de documentos inéditos para la Historia de Espana. XCVI. Cartas de D. Pedro de Toledo y Osorio, Marqués de Villafranca, al Rey Felipe III, 1616 à 1618. Cartas de Felipe IV de 1644 à 1647, relativas à la guerra de Cataluna. In-4, 521 p. *Madrid, Murillo.*

*** — Collección de escritores castellanos. LXXXVII. Conquista de Nápoles y Sicilia, y relación de Moscovia, por el duque de Berwick. Precede una noticia de la vida y escritos del autor, por A. Paz y Melia. In-8, CVIII-468 p. *Madrid, M. Tello.*

*** — Collección legislativa de España (continatión de la Collección de decretos). Primer semestre de 1889. Tomo CXLII. In-4, 1164 p. *Madrid, M. Tello.*

Fernandez Duro (C.). — Collección de escritores castellanos. Volumen LXXXVIII. Estudios históricos del reinado de Felipe II. (El desastre de los Gelves (1560-61). Antonio Pérez en Inglaterra y Francia (1591-1612). In-8, 460 p. *Madrid, M. Tello.*

Lafuente (M.). — Historia general de Espana desde los tiempos primitivos hasta la muerte de Fernando VII. Tome XXIII. In-4, 393 p. *Barcelona, Montaner y Simón.*

La Guardia (Mig. de). — Biblioteca judicial. Vol. LXXIX. Las leyes de Indias, con las posteriores à este Código, vigentes hoy, y un epilogo sobre las reformas legislativas ultramarinas. Tomo XIII. In-8, 274 p. *Madrid, Pedro Núñez.*

Retortillo y Tornos (A.). — Apuntes para un estudio sobre la guerra y la paz armada. — In-8. 174 p. *Madrid, Fortanet.*

ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUATERLY REVIEW. — *Avril.* — **John A. Mooney** : The popes and the temporal power, 1790-1823.

Adams (Henry). — History of the United States of America. Vols VII, VIII, IX. In-12. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Bigelow (John). — Autobiography and letters of Benjamin Franklin. In-8, 638 p. *London, Whard, Lock and Co.*

Burgess (John W.) — Political science and comparative constitutional law. In-8, 337 + 404, 2 vols. *Boston, Ginn and Co.*

Chittenden (L. E.). — Recollections of President Lincoln and his administration. In-8, 477 p. *New-York, Harper.*

Collum (Capt. R. S.) — History of the U. S. marine Corps. *Rev. ed.* In-8, 308 p. *Philadelphia, L. R. Hamesly and Co.*

Franklin (B.) — Autobiographie. New ed. (Cassel's National Library. In-8, 180 p. *London, Cassell.*

Gaullieur (H.). — Études américaines ; par Henri Gaullieur. (Race blanche, race noire, rage rouge, Jones de Chicago) In-18, VII-305 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Holst (H. v.). Verfassung u. Demokratie

der Vereinigten Staaten v. Amerika. I.Thl.: Staatensouveränetät u. Sklaverei. 5. Abth. : Von der Inauguration Buchanan's bis zur Zerreissg. der Union. 2. Hälfte. A. u. d. T. : Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten v. Amerika seit der Administration Jackson's.4. Bd. 2. Hälfte. (Schluss d. Werkes). *Berlin, Springer.*

Keltie (J. Scott). — The Statesman's Year Book, 1891. In-12, *New-York, Macmillan. and Co.*

Prince (A,). — Le congrès des trois Amériques (1889-1890). Avant le congrès, d'après la presse des États-Unis ; le congrès d'après la presse européenne; le congrès d'après la presse des États-Unis. Rapports officiels. Traduction d'après les documents officiels, avec une carte de l'Amérique. In-8, xiv-767 p. *Paris, Guillaumin et Cie.*

Roosevelt (T.). — New-York. (Historic towns). In-8, 234 p. *London, Longmans.*

Shipley (J. B. and Marie A).— The English rediscovery and colonisation of America. In-8, 150 p. *London, Stock.*

Tarducci (Francesco). — The life of Christopher Columbus. From the italian by Henry F. Brownson. In-8, 375 + 369 2 vols. *Detroit, Henry F. Brownson.*

Thwaites (Reuben Gold). — The Colonies, 1492-1750. With 4 maps. Epochs of American history. In-12. 308 p. *London, Longmans.*

Zenen (A. S.). — Episodios históricos de America : descubrimiento, conquista, coloniaje, independencia. In-8, 191 p. con laminas. *Paris, Garnier hermanos.*

GRANDE-BRETAGNE

GOVERNMENTS PUBLICATIONS. — **Colonies.** — Handbooks for, 1891. No. I, Canada; No. 2, New South Wales ; No. 3, Victoria ; No. 4, South Australia ; No. 5, Queensland ; No. 6, Western Australia; No. 7, Tasmania ; No. 8, New Zealand; No. 9, Cape Colony ; No. 10, Natal. Each. with Map. — **Id.** — Handbooks for, 1891. No. 11, Professional handbook dealing with professions in the colonies ; No. 12, Emigration statutes and general handbook. — **Id.** — Handbooks for 1891. Nos, 1 to 12 in 1 vol.

Anderson (J. H.). — History of George the Third's reign. In-8, 140 p. *London, Longmans.*

Barnett Smith (G.). — Life of W. E. Gladstone. In-8, 596 p. *London, Ward, Lock and Co.*

Clayden (P. W.). — England under Lord Beaconsfield : A history of political events from the end of 1873 to the fall of the Tory Ministry in 1880. Third and popular ed. In-8, xii 388. *London, T. Fisher Unwin.*

Driou (A.). — Marie Stuart ; In-8, 72 p. *Limoges, Ardant et Cie.*

Fearenside (C. S.) and **Evans** (A. F.). History of England, from A. D. 1760-1798. (Univ. Corr. Coll. Tutorial Series). In-12, 172 p. *London, Clive.*

Gibb (William). — The royal house of Stuart. With an introd. by John Skelton. *New-York, Macmillan and Co.*

Hosmer (J. K.). — A short history of Anglo-Saxon freedom: the polity of the English-speaking race outlined in its inception, development, diffusion, and present condition. In-8, *London, W. Scott.*

Jordan (F.). — Body, parentage and character history : notes on the Tudor period. In-8, 82 p. *London, Paul, Trübner and Co.*

Lake (Henry). — Earl of Beaconsfield. Personal reminiscences of the Right Honourable Benjamin Disraeli, Earl of Beaconsfield, K. G. With two original portraits, autographs, and an original letter in facsimile. In-8, 104 p. *London, Cassel.*

McCarthy (Justin). — Sir Robert Peel. Portrait. (Prime ministers of Queen Victoria). In-8, viii-176 p. *London, Low.*

Ruble (A. de). — La première jeunesse de Marie Stuart. In-8, 326 p. *Paris, Paul, Huard et Guillemin.*

Scott Keltie (J.). — The statesman'-Year-Book. Statistical and historical ans nual of the states of the world, for the year 1891. Revised after official returns. In-8, xviii-1,132. *London, Macmillan.*

Spencer Walpole. — Life of Lord John Russell, 2 vol. in-8, 1020 p. *London, Longmans.*

Stuart Parker (Ch.). — Sir Robert Peel in early life 1788-1812 ; as Irish secretary, 1812-18 ; and as secretary of

State, 1822-27. from his private correspondence published by the trustees of his papers, Viscount Hardinge and Right Hon. Arthur Wellesley Peel. With a portrait. In-8, 500 p. *London, Murray.*

Thierry (A.). — Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. In-8, 240 p. *Limoges, Ardant et Cie.*

Thursfield (J. R.). — Peel (English statesmen). In-8, 246 p. *London, Macmillan.*

White (J.). — History of England, from the earliest times. New ed. In-8, 852 p. *London, Routledge.*

CANADA

CANADA FRANÇAIS. — *Dernière livraison.* — **A. Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada, de 1840 à 1850 (fin). Tables.

Burnham (J. Hampden). — Canadians in the imperial, naval and military service abroad. In-12, 240 p. *Toronto, Ont., Williamson Co.*

Demanche (G.). — Au Canada et chez les Peaux-Rouges. In-8, 198 p. avec grav. et carte. *Paris, Hachette et Cie.*

Griswell (Rev. Wm. Parr.). — Geography of the dominion of Canada and Newfoundland. In 16, 12 + 154 p. maps. *New-York, Macmillan and Co.*

Kingsford (William). — The history of Canada. Vol. 4, 1756-1763. With. maps. In-8, xx-584 p. *London, Paul, Trübner and Co.*

COLONIES

Carstairs (R.). — British work in India In-8, 300 p. *London, Blackwood and Sons.*

Gisborne (William). — The colony of New Zealand : Its history, vicissitudes and progress. Re-issue with statistical information brought down to 1890. In-8, 374 p. *London, Peterick.*

Harvey (M.). — A short history of Newfoundland, England's oldest colony. 2nd ed., Revised and enlarged. With map. In-8, 196 p. *London, Collins.*

Lucas (C. P.). — A historical geography of the British colonies. Vol. I, 12. 343 p. *New-York, Macmillan and Co.*

Malleson (Col. G. B.). — The Indian mutiny of 1857. With portraits and plans. 2nd ed. In-8, 420 p. *London, Seeley.*

Seton-Karr (W. S.) Rulers of India. The Marquess Cornwalis. In-12, 202 p. *New York, Macmillan and Co.*

Zaleski (Mgr.). — Ceylan et les Indes. In 18, 411 p. *Paris, Savine.*

GRÈCE

Dragoumis. — Souvenirs historiques : Capo d'Istria ; la régence ; le règne d'Othon. Traduits du grec moderne par Jules Blancard. In-18, XI-400 p. *Paris, Firmin-Didot et Cie.*

HAITI

Mathou (E.). — Documents pour l'histoire d'Haïti. Révolutions de 1888-1889. Actes des trois départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite et du gouvernement provisoire du 27 novembre 1888. In-8, 264 p. *Châteauroux, Majesté.*

ITALIE

(*par le Dr Carlo Merkel.*)

Abba (Gius.). — Da uarto, al Volturno : noterelle d'uno dei mille. Terza edizione con aggiunte. In-16, 233 p. *Bologna, Zanichelli.*

Bergamaschi (Giov.).—Giovanni Osorio: Storia Argentina. In-16, 207 p. *Roma Trevisini.*

Berwick (Jacque F. J., De). —Conquista de Napoles y Sicilia y relacion de Moscovia. Precede una noticia de la vida y escritos del autor, par A. PAZ Y MÉLIA. 1890. In-16, CVIII-468 p. *Madrid, Tello.*

Bordone (Philippe). — Général Bordone, Garibaldi (1867-82). La république romaine, les mille, armée des Vosges. In-16, XV-464 p. *Paris, Flammarion.*

Brady W. Mazière. — Anglo-roman papers : The English palace in Rome. 2. The eldest natural son of Charles II. 3. Memoirs of cardinal Erskine, papal envoy

to the court of George III. 1890. In-8, 280. p. *London, Gardner.*

Cadier (L.). — Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou ; In-8, VIII-310 p. *Paris, Thorin.*

Caprin (Gius.). —I tempi andati : pagine della vita Triestina (1830-48). In-8., 527 p. *Trieste, Caprin.*

Castelli (Michelangelo). — Carteggio politico Edito per cura di Luigi CHIALA, Vol. II, (1864-75). In-8, 651 p. *Torino, Roux.*

Cestaro (F.P.).—Frontiere e nazioni irredente. In-8 183 p. *Torino, Roux.*

Ciscato (Art.). Vicenza ai Tempi del primo regno d'Italia. 1890. In-8, 34 p. *Vicenza, Paroni.*

Dragoumis. — Souvenirs historiques. Capo d'Istria, la Régence, le règne d'Othon. Traduits du grec moderne par Jules BLANCARD. 1890. In-16. XI-400 p. *Paris, Didot.*

Du Bois-Melly (Charles). — Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime, 1754-1792. In-8, 349 p. *Genève et Bale, Georg.*

Fontane (Marius). — Histoire universelle (de 754 à 63 av. J.-C.). In-8, 565 p. *Paris, Lemerre.*

Franciosi (Pietro). — Garibaldi e la repubblica di S. Marino : cenni Storico-critici. In-16, 71 p. *Bologna, Zanichelli.*

Freeman (E. A.). — The history of Sicily, from the earliest times. With maps. 2 vols. In-8, 1,2000 p. *London, Clarendon Press.*

Gabotto (Ferd.). — Eufemio e il movimento separatista nell'Italia bizantina : studio. 1890. In-16, 32 p. *Torino, La Letteratura editrice.*

Germandt (Carl). — Die erste Romfahrt Heinrich V. 1890. In-8, 77 p. *Heidelberg, Groos.*

Gessi (Romolo). — Sette anni nel Sudan Egiziano ; esplorazioni, caccie e guerre contro i negrieri : memorie riunite e publicate da sus figlio Felice Gessi, e coordinate dal cap. Manfredo CAMPERIO. In-8, XV-489. *Milano, Galli.*

Gherardi (Aless.). — Le consulte della repubblica fiorentina per la prima volta edite. Fasc. XVIII. In-4, 153-92 p. *Firenze. Sansoni.*

Ginzoni (Pietro). — Rettifiche alla Storia (di Milano) di Bernardino Corio, a proposito di Cristiano I re di Danimarca. In-8, 1 p. *Milano, Bertolotti.*

Gittermann (John). — Eselin von Romano I Theil, Die Gründung der Signorie (1194-1244). 1890. In 8, XVI 164. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Gizzi (L.). — La politique du gouvernement italien dans ses rapports nationaux et internationaux. In-8, 44 p. *Paris, Ducher.*

Helfert (von). — Ausgang der französischen Herrschaft in Ober-Italien und Brescia-Mailänder Militär-Verschwörung. 1890. In-8, 151 p. *Wien, Tempsky.*

Kindt (Benno). — Die Katastrophe Ludovico Moros in Novara im april 1500. Eine Quellenkritische Untersuchung. 1890, In-8, 100 p. *Greisswald, Abel.*

Krebs (Léonce), **Moris** (Henri). —Campagnes dans les Alpes pendant la révolution d'après les archives des états-majors français et austro-sardes, 1792-93. In-8, 399 p. *Paris, Plon Nourrit.*

Luzio (Aless). — Francesi e Giacobini a Mantova dal 1797 al 1799. 1890. In-8, VIII-223 p. *Mantova. Segni.*

Mancardi (F.). — Reminiscenze storiche edite ed inedite documentate. In-8, X-885 p. Vol. I. parte 2a. *Torino Roux.*

Marcotti (Gius). — Il generale Enrico Cialdini duca di Gaeta. In-16, 130 p. *Firenze, Barbèra.*

Mario Jessie. — Mazzi nella sua vita e nel suo apostolato. In-4, 495 p. *Milano, Sonzogno.*

Masi (Ern.). — Il Segreto di re Carlo Alberto. Cospiratori in Romagna dal 1815 al 1859. In-16, 277 p. *Bologna, Zanichelli.*

Massarani (Tullio). — Cesare Correnti nella vita e nelle opere : introduzione a una edizione postuma degli scritti di lui in parte inediti, o rari, con lettere e documenti. 1890. In-8, VIII-653 p. *Roma, Forzani.*

Mazzini (Joseph). — Life and writings of Joseph Mazzini Vol. 6. Autobiographical and political. New ed. In-8, 414 p. *London, Smith, Edler and Co.*

Mencacci (Pa.). — Memorie documentat

per la Storia della rivoluzione italiana. Vol. IV, disp. 1-2. In-8, 123 p. *Roma, Artigianelli.*

Minghetti (Marco). — Miei ricordi. Vol. II et III. 1890. In-8, 487, 607 p. *Torino, Roux.*

Mordacq (C.). — Influence italienne à Tunis et dans la Tripolitaine. In-8, 11. *Paris, Davy.*

Mommsen (Theod.). — Römische Geschichte. 8 Aufl., Bd. I-III, V. 1888-89. In-8. *Berlin, Weidmann.*

Nogara (B.). — Cristoforo Colombo e la scoperta dell' America. In-16, 60 p. *Milano, Palma.*

Origini (Le). — Della Monarchio e del Papato. In-16, 161-339 p. *Milano, Trèves.*

Orsi (Pietro). — Come fu fatta l'Italia. In-16, 205 p. *Torino, Roux.*

Pennesi (Guis.). — Pietro Della Valle e i suoi viaggi in Turchia, Persia e India. In-8, 63 p. *Roma, Civelli.*

Pio (Oscar). — Storia Universale. In-4, 806 p. *Roma, Perino.*

Pittavino (Alb.) — L'occupazione francese e la peste del 1630 in Pinerolo. In-8, 47 p. *Pinerolo, tip. sociale.*

Provenzali (Pompeo). — Le vite del capitano Vincenzo Provenzali e dell' alfiere Michele, suo fratello, morti nelle guerre di Fiandra, gli anni 1640-43, ora per la prima volta stampate. In-8, 129 p. *Lucca.*

Revel (di) **Genova**. — Dal 1847 al 1855 : la spedizione in Crimea : ricordi di un commissario militare del re. In-8, 191 p. *Milano, Damolard.*

Rusconi (Carlo) e **Nullo** (Amato). — I tribuni : Masaniello, Cola di Rienzi, Ciceruachio, Michele di Lando, Balilla. In-4, 240 p. *Roma, Perino.*

Sanuto (Marino) **J. Diari.** — Vol. XXXVIII e XXX-XXXI, fasc. 135-37, col. 769-824, 289-494, 1-288, In-4. *Venezia, Visentini.*

Schack (Adolf Fr. v.). — Geschichte der Normannen in Sicilien. 1889. In-8. *Deuts. Verlags-Anstalt.*

Todo y Güell (Eduardo). — Un poble català d'Italia. L'Alguer. 1888. In-8, 200 p. *Barcelona, imprenta La Renaiscenza.*

Vugliano (Cesare). — Gli ultimi avvenimenti del Sudan Egiziano. In-8, 28 p. *Frosinone, Stracca.*

Wrigthson (Richard H.). — The sancta republica romana. A Handbook to the history of Rome and Italy from the division of the Roman world to the breaking-up of Charle-Magnés Empire, a. D. 395-888. 1890. In-16, II, 280 p. *London, Frowde.*

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Gonner (N.). — Die Luxemburger in der neuen Welt. Beiträge zur Geschichte der Luxemburger. In-8, XIV-489 p. *Chicago, Mühlbauer et Behrle.*

Liez (N.). — Wilhelm III. König der Niederlande, Groszherzog von Luxemburg ; Adolf Wilhelm Friedrich Karl August Herzog von Nassau, Kronprinz von Luxemburg und ihre Vorfahren. In-8, 134 p. et fig. *Luxembourg, Brück.*

PORTUGAL

Stephen (H. Morse). — Portugal. (The Story of the Nations). In-8, XXV-450. *London, T. Fisher Unwin.*

Weale (J. P. Mansel). — The truth about the Portuguese in Africa. With map. In-8, 198 p. *London, Swan Sonnenschein.*

PAYS-BAS

Hartog (Dr. L. de). — Das Staatsrecht des Königr. der Niederlande. In-8, 102 p. *Freiburg i/B, Mohr.*

PERSE

Rausch von Traubenger (Dr Paul). — Hauptverkehrswege Persiens. Versuch einer Verkehrsgeographie dieses Landes. In-8, IV-128 p. *Halle, Tausch et Grosse.*

RUSSIE

(par le Dr Kordt)

ARCHIVES RUSSES (Rousski Arkhiv). — *Mai, Juillet, Novembre.* — La correspondance

de Catherine II, avec les frères de Louis XVI (mai). — **E. S. Choumigorski** : L'impératrice Maria Feodorowna. — **S. S. Tatistchew** : La correspondance secrète sur le mariage projeté entre Napoléon et la grande duchesse Anna Pawlowna, 1809-1810. Préface et annotations.

JOURNAL DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Journal ministerstwa narodnawo proswechtchenïa). — **P. N. Milior-ckow** : L'économie politique en Russie et les réformes de Pierre le Grand. — **N. M. Boubnow** : Les motifs d'élection de Hugues-Capet au trône.

L'ANCIENNE RUSSIE (Rousskaïa Starina). — La ville de Pskow et ses curiosités historiques. — Sur le Danube et pendant le siège de Silistria en 1854. Extraits des mémoires du lieutenant-général A. O. Streng.

MESSAGER D'ÉUROPE (Vestnik Iewropy). — *Août-novembre*. — **A. Bruckner** : Gustave IV et Catherine II, en 1796.

MESSAGER HISTORIQUE (Istoritcheski Vestnik). — *Avril-juin*. — **A. N. Petrow** : Les diplomates russes aux conférences de Vienne en 1855.

MESSAGER RUSSE (Rousski Vestnik). — **P. P. Kartsow** : Les colonies militaires du comte Araktcheiew (mars-avril). — **N. K. Childer** : Mémoires de Griasew, compagnon de travail du général Souvorow en 1799. Publiées par **S. S. Tatischew** : Le partage du monde. Dès Filsit à Erfourte. — **W. A. Teplow** : Les représentants des puissances européennes dans l'ancien Constantinople. — **P. Kalitine** : L'expédition d'Akhal-Féké. — **A. P. Malchinski** : La vérité définitive sur la mort de Griboïedow (ambassadeur russe à Teheran). — **D. J. Ilowaiski** : Esquisses de l'organisation de la Moscovie au XVIe siècle. — **J. N. Sougorski** : Les relations entre la Perse et la Russie sous Boris Godounow. — **G. J. Bobrikow** : La part de la Serbie dans la guerre dernière (1877). — **A. J. Iwanow** : La colonisation russe au Tourkestan. — **L. B. Iwanow** : Antoine de Lavalle, d'après des documents inédits des archives de Woronech (décembre). — **P. Matweïew** : Le mémoire du prince Tcherkasski sur la Bulgarie (décembre).

***. — Actes concernant l'histoire du gouvernement de Jaroslaw. Publiés sous la rédaction de Th. Bytchkow. Livr. I. *Jarosl.*

***. Actes concernant la Russie moscovite publiés par l'Académie imp. des sciences, sous la rédaction de N. Popow. F. I (1571-1634). In-4, XLIV, 766 p. *St-Pétersb.*

Adrianow (A.). — Tomsk, son passé historique, son état présent. In-16, 433 p. *Tomsk.*

***. — Annuaire des archives du ministère de la Justice de Moscou. In-8, 234 p. *Moscou.*

***. — Archives du prince Th. Kourakine. T. I. In-8, 362 p. *St-Pétersbourg.*

***. — Archives du Sénat dirigeant. T. III. Ses journaux et ses décisions 1741. In-8, 639 p. *St-Pétersbourg.*

Barssoukow (E.). — Nouveaux matériaux pour servir à l'histoire du schisme russe (staroobriadstwo) aux XVII-XVIIIe siècles. In-8, 243 p. *Moscou.*

Baskakow (V.). — La guerre du Nord (1700-1721) La campagne de Grodno jusqu'à Poltawa. Livr. I. In-8, 264 p. *St-Pétersb.*

Bobrinski (le comte A.). — Les familles de la noblesse russe, qui se trouvent inscrites dans l'armorial général de l'empire russe. 2 vol. In-8, F. I, 756 p.; t. II, 795 p. *St-Pétersb.*

Bobrowski (P.). — L'église gréco-unitaire durant le règne de l'empereur Alexandre I. *St-Pétersb.*

Id. — Discours sur les lois militaires de Pierre le Grand. In-8, 40 p. *St-Pétersb.*

Boreniousse (G.). — Actes pour servir à l'éclaircissement de la situation politique du Grand-Duché de Finlande. *Helsingfors.*

Botchagow (A.). — Notre commerce et nos manufactures dans le passé et à présent. *St-Pétersb.*

Constantin (de). — L'Archimandrite Païsi et l'Ataman Achinof. Une expédition religieuse en Abyssinie. Préface de Mme Adam. In-18, xv-345 p. *Paris, libr. de la Nouvelle Revue.*

Dmitriew (A.). — Les antiquités de Perme. Livr. I. *Perme.*

Evarnitski (D.). — Les privilèges des cosaques Saporogues. In-8, 384 p. *St-Pétersb.*

Ge (G.). — Esquisse historique du centenaire de la ville de Nicolaïew sur

l'Ingoul (1790-1890). In-8, 122 p. *Nicolaïew.*

Hamley (General Sir Edward). — The war in the Crimea. With portraits and plans. 3rd. ed. In-8, 300. p. *London, Seeley.*

Iakouchkine (V.). — Essai pour servir à l'histoire de la politique agraire russe aux XVIIIe et XIXe siècles. In-8. *Moscou.*

Iassinski (M.). — Matériaux pour servir à l'histoire des révoltes des paysans en Russie. In-8, 54 p. *Kiew.*

Ikonnikow (V.). — Dimitri l'imposteur et Sigismound III Épisode tiré de la période des troubles dans la Russie moscovite. In-8, 18 p. *Kiew.*

Ilowaiski (D.). — Histoire de la Russie. T. III. Le XVIe siècle In-8, 717 p. *Moscou.*

Iwanowsky (J.) Notices sur les divers recueils des traités internationaux. *Odessa.*

Karéew (N.). — L'essentiel du procédé historique et le rôle de l'individu dans l'histoire. In-8. Livr. II, 289-626 p. *St-Pétersb.*

Karéew (N.). — Les réformes en Pologne au XVIIIe siècle. *St-Pétersbourg.*

Karéiev (N.). — Causes de la chute de la Pologne. In-8, 49 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Karsinkine (A.). — Les médailles de Dimitri I, l'imposteur. *Moscou.*

Koulich (P.). — La séparation de la Petite Russie de la Pologne (1340-1654). T. I, 283 p.; t. II, 399 p.; t. III, 415 p.; *Moscou.*

Kousnezow (J.). — Actes historiques du XVIIe siècle, (1633-1699) : matériaux pour l'histoire de la Sibérie. In-8, 111 p. *Tomsk.*

Kunz (Herm.). — Der polnisch-russische Krieg von 1831. In-8, VII-223 p. *Berlin, F. Luckhardt.*

Lappo-Danilevski (A.). — L'organisation des impôts directs dans la Russie moscovite, depuis les temps des troubles jusqu'à la période des réformes (XVIIe siècle). *St-Pétersb.*

Makchéew (A.). — Études pour servir à l'histoire du Turkestan et du mouvement agressif russe dans ce pays. In-8, 374 p., *St-Pétersb.*

Masslowski. — L'armée russe pendant la guerre de Sept ans. Livr. III. La campagne en Prusse du comte P. Saldykow et de A. Boutourline. Le siège de Colberg par le comte Roumiantsew, 1759-1762. In-8. *Moscou.*

***. — Matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie impériale des sciences (de St-Pétersbourg). T. V, VI. *St-Pétersb.*

Meurman (A). — La Finlande d'autrefois et d'aujourd'hui. Réflexions à propos des attaques dans la presse russe. Trad. du suédois. In-8, *Helsingfors.*

Nemirow (G.). — Essai historique de la Bourse de St-Pétersbourg, en liaison avec l'histoire de St-Pétersbourg. Livr. VI. La Bourse pendant le dernier mois du règne de Pierre le Grand. In-8, 26 p. *St-Pétersb.*

Ogorodnikow (S.). — Essai d'histoire commerciale et industrielle de la ville d'Arkchangel. In-8, 327 p. *St-Pétersb.*,

Ouktomski (E). — Relations avec la Perse sous Godounow. *St-Pétersb.*

Petrow (A.). — La guerre de la Russie avec la Turquie. La campagne du Danube, 1853 et 1854 (Composé par ordre impérial). In-8, tome I, 188 p.; t. II, 412 p. *St-Pétersb.*

Pypine (A.). — L'histoire de l'ethnographie russe. In-8, t. I, 424 p.; t. II, 428 p. *St-Pétersb.*

Reader (A.). — Russia and the Jews : A brief sketch of Russian history, and the condition of its Jewish subjects. In-8, 96 p. *London, Digby and Long.*

Sissermane (A.). — Le maréchal de camp prince A. J. Bariatinski (1816-1879). T. II (dernier). *Moscou.*

Sokolow (A.). — Esquisses des mœurs russes pendant le XVIIe siècle. In-8, 27 p. *St-Pétersb.*

Tatistcheff (S.). — Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite (1801-1812). In 8, XIII-640 p. *Paris, Perrin et Cie.*

Tsvetaew (D.). — Le protestantisme et les protestants en Russie, jusqu'à l'époque des réformes. In-8, 782 p. *Moscou,*

Vinogradow (J.). — Abrégé historique de la ville de Vjasma, depuis les temps

les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle. In-8, 140 p. *Moscou*, 1890.

***. — Nos hommes d'État et de lettres. In-8, 586 p. *St-Pétersb.*

SAINT-SIÈGE

(*Par le Dr Carlo Merkel*).

Buonvisi (Franc.) — Relationes Cardinalis Buonvisi in imperatoris et regis Hungariæ curia nuntii apostolici anno 1686 exaratæ. 1886. In-4, CLIV-310. *Budapest, Társulat.*

Digard (G.). — La papauté et l'étude du droit romain au XIIIe siècle, à propos de la fausse bulle d'Innocent IV, «Dolentes». In-8, 41 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Hefele (Carl. von). — Conciliengeschichte. VI. Bd., 2, *vermehrte u. verbesserte Auflage, besorgt von Alois Knöpfler.*

Neumann (Karl Johs.). — Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian. Tome I, in-8, XII-334. *Leipzig, Veit u. Co.*

Pastor (Dr. Ludw.). — Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. II. Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zum Tode Sixtus IV. In-8, XLVII-687 et 38 p. *Freiburg i/Br., Herder.*

Pastor (Lod.). — Storia dei papi dalla fine del medio evo. Traduzione italiana del sac. Clementi Benetti. Vol. I (Storia dei papi nell' epoca del risorgimento fino alla elezione di Pio II). In-8, XXIV-717 p. *Trento, Artigianelli.*

Robert (Ylisse). — Histoire du pape Caliste II. In-8, XXVI-262 p. *Paris, Ricard.*

Rohrbacher. — Storia universale della chiesa cattolica dal principio del mondo ai dì nostri, continuata dall' anno 1846 sino all elezione del sommo pontefica Leone XIII da Mons. Pietro BALAN. In-8, 950, 802, 839 p. Vol. VII-IX. Ediz. 9^a, *Torino, Marietti.*

Sauer (Aug.). — Rom und Wien im Jahre 1683. Ausgewählte Actenstücke aus Römischen Archiven. 1883. In-8, VIII-195 p. *Wien, Hof und Staatsdruckerei.*

Stouff (L.). — Le pouvoir temporel et le régime municipal dans un évêché de l'empire germanique jusqu'à la Réforme (l'évêché de Bâle). Notes et appendices. In-8, 50 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Sylvester II Papa (Gerbert). — Lettres de Gerbert (983-97) publiées avec une introduction et des notes par Julien HAVET. 1889. In-8, LXXXVII-253 p. *Paris, Picard.*

Wolfsgruber. — Gregor der Grosse. 1890. In-16, XIV-610 p. *Sandgau, Kitz.*

SERBIE

Millet (R.). — Souvenirs des Balkans (de Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique). In-8, XIII-401 p. *Paris, Hachette et Cie.*

SUÈDE

Kleen (R.). — Neutralitetens lagar. I trä delar. Senare delen. Neutralas rättigheter. Neutralitetens rättsmedel. In-8, 923 p. *Stockholm, Gernandt.*

SUISSE

Bois-Melly (Ch. du). — Relations de la cour de la Sardaigne et de la république de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime (1754-1792). In-8, 349 p. *Genève, H. Georg.*

Escher (J.) u. P. **Schweizer**. — Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. Tome II, 1. In-4, 200 p. *Zürich. S. Hohr.*

***. — Jahrbuch fur schweizer. Geschichte XV. In-8, LXII-387 p. *Zurich, S. Hohr.*

Oechsli (With.).— Bausteine zur Schweizergeschichte. In-8, 142 p. *Zürich, Schulthess.*

TURQUIE

Jaequemyns (M. S. Rolin). — Armenia, the Armenians and the treaties. Trans. from the Revue de droit international et de législation comparée (Brussels), and revised by the author. In-8, XVII-104 p. *London, Heyvood.*

Lacoine (E.). — Tables de concordance des dates des calendriers arabe, copte, grégorien, israélite, julien, républicain, etc. établies d'après une nouvelle méthode. In-8, XVI-64 p. *Paris, Baudry et Cie.*

VÉNÉZUÉLA

Andueza-Palacio (R.). — Lettre politique du président de la République de Vénézuela, au général Antonio Guzman Blanco. In-8, 8 p. *Le Havre, Murer.*

Le Gérant : E. JAMIN.

LA SERBIE AU CONGRÈS DE BERLIN

Dans la séance à huis-clos de la skoupchtina nationale serbe, tenue à Kragouïévatz le 13 juillet 1878 (a. s.), M. Iovan Ristitch, alors ministre des Affaires étrangères, rendit compte de sa mission à Berlin auprès du Congrès réuni dans cette ville, en faisant précéder son exposé d'un court résumé historique de la première et de la deuxième guerre de la Serbie avec la Turquie. De ce discours de M. Ristitch, nous ne reproduirons que quelques lignes, seulement ce qui est nécessaire pour l'intelligence de ce que nous nous proposons de raconter ci-après.

« Avant que la Serbie prît les armes pour la deuxième fois » — dit M. I. Ristitch devant la représentation nationale — « *il nous fut recom-* « *mandé de la part de la Russie* (conformément au désir de l'Autriche) « *de ne rien entreprendre sur la Drina,* pour ne pas provoquer l'Autriche. « L'Autriche elle-même, quand nous lui demandâmes dans quelles li- « mites se trouvait circonscrite la sphère de ses intérêts, nous répon- « dit que ceux-ci s'étendaient jusqu'à la Drina et au Lim. En traver- « sant la Drina et le Lim, nous aurions donc porté atteinte aux intérêts « de cette puissance, *avec l'armée de laquelle nous serions entrés en con-* « *flit.*

« En déterminant la sphère de ses intérêts, l'Autriche traça du « même coup *la limite de nos aspirations politiques du côté de l'Occident.* « Aussi, lorsque les négociations de San Stefano furent ouvertes, nous « ne pûmes songer à demander la faculté de franchir la Drina et le « Lim, que nous nous étions déjà abstenus de traverser durant les « hostilités. Nous nous bornâmes à pousser de l'avant en Vieille-Serbie,

« autant que faire se pouvait. C'est de ce côté que nous cherchâmes « nos nouvelles frontières politiques.

« Les négociations de San Stefano furent menées assez secrètement « pour que nous n'en eussions qu'une connaissance imparfaite, bien « que nous eussions entretenu pendant toute la durée de la guerre, « auprès de l'État-major général russe, un de nos représentants, le co- « lonel K. Catardji. *Ces négociations prirent, dès le commencement, une « tournure très défavorable pour nous.* D'abord on parla d'étendre la Ser- « bie jusqu'à *Novi-Pazar, mais sans lui donner cette localité ;* ensuite on « fit passer la ligne frontière par Voutchitrn et Golak, pour la faire « aboutir *au dessous de Leskovatz ;* plus tard il fut question de faire de « la Morava notre frontière et *d'annexer Nich à la Bulgarie,* ainsi que « toutes les régions en-deçà de la ligne choisie, bien que ces pays « aient été témoins de nos triomphes, bien que leurs habitants, comme « c'est le cas à Vrania, Pirot et Trn, soient nos frères par le sang.

« Dans ces circonstances, notre Auguste Prince, secondé par son gou- « vernement, s'employa activement à conserver à la Serbie *au moins « Nich,* notre acquisition la plus précieuse. Son Altesse le Prince en- « voya au quartier-général russe un second représentant, le colonel « Lechanine, porteur de lettres adressées à S. A. I. le grand-duc Ni- « colas et au général Ignatiev, le premier plénipotentiaire du Tsar « pour les négociations en vue de la paix. Ces lettres défendaient les « intérêts serbes aussi vivement que sérieusement. Ces démarches « eurent enfin pour résultat de préserver Nich, grâce à la magnani- « mité, qui ne se dément jamais, du Tsar Alexandre ; mais les frontiè- « res autour de Nich subirent d'importantes modifications au cours « des négociations. L'on voulut d'abord faire passer la ligne de dé- « marcation sous les murs même de la ville (près du village de Maltché « qui est à deux pas de Nich !), et ensuite comprendre seulement Bela- « Palanka dans les nouvelles limites de la Serbie. Tel était l'état de « choses que nous avait apporté la paix de San Stefano, *et l'on compren- « dra que nous ne pouvions nous en féliciter.* »

Nous ne citerons rien de plus des explications de M. Ristitch ; car nous espérons exposer ce qui a suivi le traité de San Stefano avec beaucoup plus de détails que ne pouvait en donner l'orateur ministériel dans le cadre d'un discours parlementaire.

I

Après le traité de San Stefano, le prince Milan M. Obrénovitch IV comprit que la politique extérieure observée jusque-là par la Serbie s'inspirait d'un sentimentalisme absolument dangereux, et il résolut de s'engager dans une voie nouvelle, de suivre une politique *ayant pour unique mobile les intérêts du pays.* Aussi, quand l'Europe entière s'éleva contre le traité de San-Stefano, quand un congrès de toutes les grandes puissances fut convoqué à Berlin pour arrêter les conditions de la paix, le prince de Serbie envoya son ministre des Affaires étrangères à Berlin défendre les intérêts serbes auprès du Congrès ; et, afin de mettre son représentant en mesure d'agir avec plus de chances de succès, il le chargea de remplir, à son passage à Vienne, une mission spéciale, de remettre au comte Andrassy une lettre et d'essayer d'arriver à un *modus vivendi* entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie sur la base de la nouvelle situation politique.

M. I. Ristitch arriva à Vienne le $\frac{\text{25 mai}}{\text{6 juin}}$ 1878, au soir. Le lendemain, il remettait au chancelier de la monarchie austro-hongroise, le comte Julius Andrassy, la lettre de son souverain, lettre qui fait époque dans l'histoire de la politique extérieure du nouvel État serbe.

Dans cette lettre, datée de Belgrade, 22 mai 1878 (a. s.), le prince de Serbie M. M. Obrénovitch IV dit que les multiples intérêts qui découlent pour la Serbie de son voisinage avec la monarchie austro-hongroise, dont la politique extérieure se trouve dirigée avec autant de sagesse que de fermeté par le Comte — que ces multiples intérêts lui font un devoir, à lui le prince Milan, de s'adresser en toute sincérité à Son Excellence. A cette fin, il a chargé M. Ristitch de se faire l'interprète de ses vues et de conférer avec S. E. au sujet de la situation présente.

Il s'est résolu à cette démarche avec d'autant plus de confiance que S. M. I. et R. lui a toujours témoigné, à lui personnellement, une bienveillance toute particulière dont il conserve précieusement le souvenir. D'autre part, Son Excellence, de son côté, après avoir donné des preuves de sa sollicitude pour la Serbie lors de la conclusion de la paix de 1877, a, à plusieurs reprises, déclaré devant les Délégations que l'indépendance de la Serbie ne va en rien à l'encontre des intérêts de la monarchie et que le gouvernement Impérial et Royal n'a nulle intention de s'opposer à une extension territoriale de la principauté.

Désirant prouver sa reconnaissance ainsi que son sérieux désir d'éviter tout ce qui pourrait être désagréable au gouvernement I. et R., durant la dernière guerre, il (le prince Milan) s'est abstenu de tout acte qui aurait pu provoquer la désapprobation de la monarchie. Malgré sa brillante campagne en Vieille-Serbie, malgré les facilités extraordinaires qu'elle avait de pénétrer en Bosnie, son armée n'a traversé ni le Lim ni la Drina.

Cette conduite — ajoute le prince Milan — lui a été dictée par son vif désir de conserver intacts ses bons rapports avec la monarchie voisine. Ces mêmes sentiments sont partagés par la population éclairée de Serbie, et ils ne tarderont pas à se généraliser, car l'opinion publique, comprenant l'importance des rapports que la nouvelle situation crée à la principauté vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, est en mesure de mieux apprécier la communauté d'intérêts qui résultent d'un bon voisinage.

L'attitude pleine de bienveillance assumée par le gouvernement de l'Empereur et Roi vis-à-vis de la Serbie aura une influence prépondérante sur l'esprit du peuple serbe ; et le prince avoue à S. E. que cette attitude le confirme dans l'espoir qu'il pourra, à l'occasion du règlement définitif de la question d'Orient par le Congrès, compter sur l'appui du gouvernement de S. M. I. et R. pour faire obtenir à son pays non-seulement l'indépendance, mais aussi une extension territoriale absolument indispensable pour sa prospérité. M. Ristitch trouvera l'occasion d'exposer cette question avec plus de détails et d'indiquer les solutions

de nature à étouffer tout germe de désaccord à venir entre les nationalités intéressées, ainsi qu'à assurer à ces dernières les bienfaits d'une paix durable.

Comme les désirs ci-dessus énoncés sont parfaitement légitimes et comme ils cadrent avec les intérêts généraux, le prince se flatte de pouvoir compter sur l'appui de M. le ministre qui doit pertinemment savoir que la Serbie, quel que soit son agrandissement territorial, ne cessera pas de demeurer inoffensive pour les grandes puissances et que ce pays, plus seront importants les intérêts qu'il aura à sauvegarder, sentira d'autant plus le besoin d'entretenir des relations cordiales avec la monarchie austro-hongroise, et de s'appuyer sur sa puissante et sympathique voisine.

C'est avec ces sentiments que le prince prie M. le comte de recevoir les assurances de sa haute considération, etc.

En lisant cette lettre, le comte Andrassy exprima à plusieurs reprises qu'il était d'accord avec son contenu et montra que ses termes, dans leur ensemble, lui faisaient plaisir.

Il déclara immédiatement à M. Ristitch qu'il était prêt à soutenir la Serbie devant le Congrès, bien qu'il n'eût, ajouta-t-il, aucune raison d'agir ainsi, puisque la Serbie ne lui avait jamais demandé conseil et qu'il fût autorisé à la laisser, isolée, supporter les conséquences de ses actes.

« Il ne m'est guère facile — ajouta le comte Andrassy — d'ap-
« puyer la Serbie devant l'opinion publique de mon pays, qui n'est
« pas favorable à la principauté, pas plus que devant les grandes puis-
« sances : car tandis que le Monténégro rencontre les plus grandes sym-
« pathies en Europe, la Serbie n'a pas la même chance auprès de tout
« le monde. »

En réponse à cette remarque, M. Ristitch fit observer qu'en 1876, tant en Serbie que dans les régions turques voisines, l'opinion publique était en faveur de la guerre à tel point que personne n'aurait pu la contrecarrer. S'il avait, dans ces circonstances, demandé l'avis du gouvernement Impérial et Royal, le gouverne-

ment serbe se serait mis dans une fausse position, car, suivant toute apparence, il n'aurait pu suivre les conseils qui lui auraient été donnés et il n'aurait fait qu'augmenter la somme des mécontentements. La Serbie avait donc dû s'engager dans l'action sous sa propre responsabilité, avec l'espoir que l'on apprécierait pleinement les difficultés de sa situation. Voilà ce que l'on pouvait dire de la première guerre. Quant à la seconde, après l'insuccès de la première d'un côté et l'entrée en scène de la Russie d'autre part, elle était devenue indispensable dans l'intérêt de la réputation nationale de l'armée : car, bien que les événements ultérieurs aient suffisamment démontré la force de résistance de la Serbie, le monde, pourtant, n'avait sous les yeux que ce simple fait que la Serbie avait été terrassée, et c'est sur cette impression première qu'il avait prononcé son jugement défavorable. Pour ce qui est de la mesure des sympathies diverses dont jouissent la Serbie et le Monténégro, ajouta M. Ristitch, il faut remarquer que les sympathies en faveur du Monténégro ont leur origine dans des sentimeuts poétiques qui font toujours apprécier avec plus de bienveillance tous ses actes, tandis que la Serbie a provoqué des mécontentements par une seconde guerre dont les causes viennent d'être expliquées.

Le comte Andrassy reconnut le bien fondé des raisons qui avaient nécessité la seconde campagne et ne contesta pas l'opinion de M. Ristitch sur le caractère poétique des sympathies éveillées par la Tsernagore.

Notre représentant expliqua ensuite combien le gouvernement serbe désirait vivre en bons rapports avec la monarchie voisine. A ce moment de l'entretien M. Andrassy dit, comme en passant, qu'il avait demandé aux Russes de jouer cartes sur table avec lui. M. Ristitch pensa que c'était là un avertissement à l'adresse de la Serbie également ; il ajouta :

« Le meilleur moyen de donner un caractère de sincérité aux négociations consiste à sortir des généralités et à préciser les désirs des deux parties. Du reste, la sincérité de notre démarche est garantie par la signature de notre Souverain, et les petits

Etats sont aussi chatouilleux que les grands dans les questions de dignité. Si aujourd'hui nous pouvons arriver plus facilement qu'autrefois à une entente, c'est surtout grâce à la situation nouvelle qui a facilité la marche vers le but à atteindre, grâce aux preuves de la politique bienveillante de V. E. que nous avons appris à apprécier dès la publication du Livre rouge, grâce aux déclarations favorables pour nous, formulées par V. E. devant les Délégations, ainsi que grâce à l'attitude pleine de prévenances que vous avez, M. le Comte, adoptée à l'égard de la Serbie. Cette attitude dissipera tous les préjugés, à supposer qu'ils existent encore dans notre pays, pourvu, naturellement, que nos voisins les plus proches, les compatriotes de V. E. en Hongrie, abandonnent leur système d'hostilité vis-à-vis de la Serbie. »

Le comte reconnut que ses compatriotes ne s'étaient pas comportés avec grande sagesse envers la Serbie à l'époque de la guerre et condamna leur conduite. Il invita ensuite M. Ristitch à préciser ses desiderata.

M. Ristitch mentionna en premier lieu l'*indépendance de la Serbie avec garantie de l'Europe.*

« Je ne puis consentir à cela, — répondit le comte Andrassy — ni laisser un autre consentir, pour cette raison fort simple que je ne saurais admettre l'existence d'une garantie étrangère sur les frontières de la monarchie. Du reste, la Russie ne pense pas autrement au sujet de la garantie à donner à la Roumanie ! »

Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir quant à la garantie de l'Europe, M. Ristitch demanda simplement la reconnaissance *de l'indépendance*. Le chancelier autrichien déclara immédiatement qu'il acceptait.

Ensuite M. Ristitch aborda le troisième point de ses desiderata : l'*agrandissement territorial de la Serbie.*

« Sur ce point — déclara le ministre impérial — vous pouvez compter sur mon appui devant le Congrès *aux conditions qui vont suivre* : cet agrandissement ne peut porter sur les districts de Novi-Pazar et de Mitrovitsa pour des raisons connues, se rattachant à la question des chemins de fer. »

« Bien que nous considérions Novi-Pazar — répondit M. Ristitch — comme important pour la Serbie en tant que point historique, nous sommes prêts à y renoncer par égard pour vos désirs et moyennant une compensation d'un autre côté. »

« Qu'il y ait compensation ou non — observa le comte Andrassy — vous ne pouvez prétendre à ce district; notre appui aux fins d'assurer une extension territoriale à la Serbie ne se rapporte pas à Novi-Pazar — c'est là une question à part. »

M. Ristitch exprima le désir de savoir où, dans ces conditions, commencerait notre frontière ; ayant pris une carte, il demanda si notre frontière pourrait commencer à courir du plateau de Borda.

Le comte Andrassy lui montra du doigt le Kopaonik...

M. Ristitch entreprit de démontrer que l'Ibar était beaucoup plus propre à servir de ligne de démarcation, mais ce fut en vain.

Quant à Vrania, le Comte observa que les Russes eux-mêmes consentaient à la laisser à la Serbie, *mais qu'il n'en était pas de même pour Pirot* que la Russie désirait donner aux Bulgares ; cependant il promit de prendre parti pour les Serbes dans cette question.

Ensuite M. Ristitch indiqua comme frontière à venir de la Serbie une ligne allant de Guilan à St-Ilia, englobant Trn et Dragoman et aboutissant au défilé de St-Nicolas. Il ajouta des explications sur la population et les sentiments de cette dernière. Le Comte exprima sa satisfaction d'apprendre que la Serbie pouvait compter sur le vote favorable d'un nombre suffisant des habitants intéressés, si l'on recourait à un plébiscite.

Sur la question de M. Ristitch quant aux intentions de M. le Comte relativement à Widdin, Andrassy répondit qu'il ne pouvait se prononcer, ce point n'ayant pas encore été réglé. Il prit note du désir de la Serbie d'obtenir le district de Koula, mais sans se prononcer non plus à ce sujet.

« Oserai-je demander — dit M. Ristitch — à qui V. E. a fait allusion en déclarant devant les Délégations que certains districts protestent contre leur annexion à la Serbie ? »

« Les Turcs de Novi-Pazar — répondit le Comte — ont déclaré qu'ils résisteraient à la Serbie les armes à la main ; et, de son côté, la Porte prétend qu'il n'existe pas un seul Serbe dans les districts de Kourchoumlié et de Voutchitrn, que tous les habitants de ces parages sont des Arnautes. »

M. Ristitch répliqua en donnant des explications sur l'émigration des Serbes de ces régions et sur la venue des Arnautes. Mais ces derniers, si nombreux qu'ils soient, ajouta-t-il, ne forment pas la majorité et sont *des nouveau-venus*. Chaque enclave ne peut être considérée comme un État, à elle seule.

Le comte Andrassy dut se rappeler que, en Autriche-Hongrie également, il y a des habitants que l'on considère comme nouveau-venus : car il accueillit l'observation de M. Ristitch avec les marques de la plus vive approbation.

« L'Autriche-Hongrie — continua M. Ristitch — ne peut, au point de vue *politique*, prendre ombrage en voyant la Serbie augmenter sa population de quelques milliers d'âmes ; et au point de vue *commercial*, elle doit désirer ce recul de la frontière serbe qui agrandira le rayon d'action du commerce austro-hongrois, ce dernier devant trouver immédiatement au-delà une première barrière, la frontière bulgare, puis une seconde, la frontière turque. Si nous ne pouvons pas obtenir toute la Vieille-Serbie, c'est du moins pour nous une question d'amour-propre de conserver ce que nous avons conquis. En cela V. E. peut nous seconder. Et il serait juste que V. E. nous prêtât, sur ce terrain, un concours libéral, de manière à nous faire obtenir des avantages *dont nous aurons à remercier la seule monarchie voisine.* »

La réponse du Comte fit comprendre à M. Ristitch que Andrassy aurait vu sans inquiétude la Serbie s'avancer vers l'Orient même jusqu'à Sofia, mais naturellement à la condition d'obtenir la réalisation des prétentions élevées par l'Autriche-Hongrie, *quant à son commerce et aux chemins de fer*. Dans cet ordre d'idées, le ministre impérial exposa alors à M. Ristitch *ses conditions, faute de l'observation desquelles* — dit-il — *il ne pourrait aider la Serbie à obtenir même les limites arrêtées à San-Stefano, pas même*

Nich. Comme la première de ces conditions, il mentionna : *Un traité de commerce.* Le Comte ne précisant pas davantage les bases de ce traité, M. Ristitch, pour éviter tout malentendu, s'en tint seulement à la question d'une union douanière (Zollverein) et se retrancha derrière cet argument que la question était nouvelle pour lui et n'avait pas encore été étudiée. M. Ristitch ajouta :

« Que faut-il croire des bruits mis en circulation par les journaux, et suivant lesquels vous auriez l'intention de réclamer de nous une alliance douanière ? »

« Je vous assure — répondit le comte Andrassy — que *la Russie nous a offert même cette concession ;* mais je ne songe pas à vous imposer un Zollverein, pas plus que je n'ai l'intention de vous proposer une convention militaire : car les traités imposés de force ont, eux aussi, leurs conséquences désagréables et entraînent des représailles avec le temps. »

Sur cette réflexion, le Comte passa au second point de ses conditions, *le chemin de fer.*

« Nich — dit-il — est le Knotenpunkt (point de jonction) du réseau ferré Constantinople-Sofia d'une part, et du réseau Salonique-Mitrovitsa d'autre part. *Une administration uniforme* est nécessaire et, pour obtenir l'uniformité requise, il faut confier l'exploitation de ces lignes à une seule et même compagnie. Je vous engage donc à ne soulever aucune difficulté à ce sujet, si vous ne voulez pas compromettre vos demandes d'une extension territoriale, ainsi que de la possession même de Nich. Si j'avais trouvé avantage à m'opposer à vos désirs, soyez convaincu que, pour ce faire, j'aurais rencontré l'appui de la plupart des puissances ainsi que de mon propre pays. »

L'on comprendra dans quelle situation difficile se trouvait alors placé M. Ristitch. Il invoqua les difficultés financières, exposant que, le chemin de fer une fois construit, la question de son exploitation pourrait recevoir une des solution suivantes : La Serbie conserverait le réseau pour elle-même ou bien le cédérait à une compagnie *en donnant, à conditions égales, la préfé-*

rence à la compagnie patronnée par M. le Comte; ou encore *la Serbie concèderait à cette compagnie la construction sans garantie de l'État*, ainsi que l'exploitation. En tous cas, ajouta M. Ristitch, la Serbie doit conserver sa liberté d'action quant à la législation en la matière.

Le Comte écarta immédiatement la première solution (l'exploitation par l'État) ainsi que la deuxième, « comme incompatibles avec le projet d'une administration uniforme » ; sur la troisième combinaison proposée il réserva son avis, promettant d'y réfléchir.

Enfin, sur la demande de M. Ristitch, le Comte décida de déléguer un de ses subordonnés, avec lequel notre représentant pourrait se livrer à la discussion des détails. Andrassy désigna, pour ce faire, le baron Schwegel, chef de section pour les affaires commerciales, qu'il devait également charger de discuter avec M. Ristitch les autres questions ne ressortissant pas au commerce : car ce fonctionnaire était désigné pour l'accompagner à Berlin. Il fut convenu que M. Ristitch aurait sa première conférence avec M. le baron Schwegel le 29 mai (a. s.).

Sans reproduire, dans les lignes ci-dessus, tout l'entretien de M. Ristitch avec le comte Andrassy, lequel ne dura pas moins d'une heure et demie, nous n'avons pas omis une seule des questions soulevées, nous n'avons pas laissé échapper un seul des arguments principaux formulés dans cette conférence.

En quittant le comte Andrassy, M. Ristitch rendit visite à l'ambassadeur de Russie à Vienne et exprima à ce dernier l'espoir des Serbes que la Russie ne s'intéresserait pas moins à la Serbie que le gouvernement austro-hongrois, l'espoir que le gouvernement russe ne donnerait pas au monde le spectacle pénible d'une opposition à l'Autriche-Hongrie, qui aurait lieu *aux dépens de la Serbie*. L'ambassadeur de Russie répondit à M. Ristitch qu'il « espérait », lui aussi, que les choses n'iraient pas jusqu'à ce point...

Le $\frac{27 \text{ mai}}{8 \text{ juin}}$, M. Iévrem Grouïtch, ministre de la Justice, chargé

par intérim du portefeuille des Affaires étrangères, télégraphia à M. Ristitch que Son Altesse désirait avoir son avis à lui, Ristitch, au sujet de la pétition bosniaque destinée au Congrès. Cette pétition demandait l'annexion à la Serbie ou, si l'annexion était impossible, l'autonomie. N. N. avait été délégué comme fondé de pouvoirs par la skoupchtina de Tichkovo, réunie durant le mois de mars précédent, pour porter cette pétition à Berlin.

Le lendemain, 28 mai (a. s.), M. Ristitch répondit par dépêche à M. Iévrem Grouïtch que, à son avis, il suffisait d'envoyer cette pétition par la poste. Il ferait savoir de Berlin si N. N. devait se rendre dans cette ville. Il ajoutait qu'il avait télégraphié au Prince le résultat de son entrevue avec le comte Andrassy et qu'il lui adressait par express une lettre sur le même sujet.

Cette lettre, M. Ristitch l'écrivit le 28 mai (a. s.).

Il appert que M. Ristitch eut une entrevue avec le baron Schwegel avant la date, convenue d'abord, du 29 mai (a. s.): car nous trouvons un télégramme qu'il adressait au prince Milan dans l'après-midi du 28 mai (a. s.) et portant que, dans la conférence « d'hier » — par conséquent le 27 (a. s.) — le baron Schwegel avait exprimé le désir que l'on signât à Berlin, avant la clôture du Congrès, l'arrangement serbo-autrichien formulant les idées principales et les engagements réciproques. Notre représentant ajoutait qu'il aurait le lendemain une nouvelle conférence avec le baron, qu'il demanderait que les choses fussent précisées par écrit, mais qu'il ne signerait rien sans l'autorisation de Son Altesse et l'approbation du gouvernement. Enfin, dans cette même dépêche, il disait encore qu'il avait besoin du concours d'un économiste compétent, tel que Tsoukitch par exemple, qui pourrait le rejoindre à Berlin, si Son Altesse y consentait. Il terminait en annonçant qu'il partirait le lendemain soir pour Berlin.

Le prince Milan répondit à M. Ristitch le lendemain, 29 mai (a.s.), qu'il allait communiquer sa dépêche au Conseil des ministres, en suite du télégramme reçu par M. Iévrem Grouïtch, et que le cabinet lui ferait probablement connaître sa manière de

voir. Le Prince ajoutait que, s'il n'était pas pleinement d'accord avec cet avis, il télégraphierait à part ; qu'en tout cas il estimait qu'il y avait lieu d'accepter l'arrangement avec l'Autriche, si cette dernière voulait appuyer nos prétentions. Quant au financier nécessaire, le Prince pensait que Tsoukitch était le plus apte à remplir la mission.

Le même jour, dans l'après-midi, le Prince télégraphia de nouveau à M. Ristitch, disant que lui et le gouvernement étaient d'accord pour lui adjoindre Tsoukitch et que, quant au reste, on avait décidé d'attendre la lettre annoncée.

Le baron Schwegel fit sur M. Ristitch l'impression d'un homme parfaitement initié à toutes les questions se rapportant à la Serbie et à la grande question d'Orient dans son ensemble.

Les thèmes examinés par ces deux hommes d'État furent en partie les mêmes que ceux discutés par M. Ristitch avec le comte Andrassy. De nouveaux furent également abordés. Parmi les questions de la première catégorie figurent : 1° la garantie de l'Europe, 2° l'indépendance de la Serbie et 3° l'extension territoriale de cette dernière.

Au sujet des deux premières questions, le baron ne formula pas de vues nouvelles. Pour ce qui concerne l'extension territoriale, M. Ristitch fut amené à conclure, du langage de son interlocuteur, qu'il était déjà *décidé* de ne pas laisser la Serbie s'étendre au-delà du Kopaonik. Du côté de Vrania, de Trn et de Pirot, on ne lui fit aucune observation ; mais, quant à Guilan, notre représentant rencontra des scrupules, sous le prétexte qu'il y avait dans cette région de nombreux Arnautes qui créeraient à la Serbie des difficultés insurmontables. M. Ristitch eut raison de ces remarques en expliquant que le district de Guilan renfermait plus de Serbes que d'Arnautes, que ces derniers eux-mêmes avaient déclaré préférer l'autorité serbe à celle des Bulgares.

Enfin — ajouta M. Ristitch — nous acceptons en connaissance de cause les difficultés qui nous écherront en partage et nous nous chargeons de les surmonter, de manière à répondre du

maintien de la paix dans ces régions, même pour la durée d'une génération. »

M. Ristitch avait compris tout de suite que cette tendre sollicitude du baron à notre égard n'était pas sérieuse, qu'elle avait son origine dans le désir de nous tenir aussi loin que possible de la route de Novi-Pazar et du chemin de fer. C'est pourquoi il entreprit de démontrer que, du point de Guilan proposé comme frontière par la Serbie, il y avait une distance de 2 à 3 heures jusqu'à la voie ferrée, et que cette distance suffisait amplement pour assurer la protection de la ligne.

Quant à l'annexion du district de Koula, le baron déclara que le comte Andrassy ne s'y opposerait pas, mais que l'adhésion des autres puissances était problématique.

M. Ristitch parla ensuite de la rectification de notre frontière près d'Ouvatz, demandant de faire entrer dans le territoire serbe quelques villages tels que Archim, Doutchitch ; mais le baron l'engagea à ne pas soulever cette question, en faisant observer que la Turquie était tellement harcelée de ce côté qu'il n'y avait pas de chance de pouvoir la pressurer davantage.

Les autres questions abordées par le baron Schwegel furent :

4° la navigation du Danube,

5 la régularisation des Portes de Fer,

6° les chemins de fer,

7° les traités de commerce,

8° les capitulations.

Par bonheur, M. Ristitch, avant de quitter Belgrade, avait prévu que toutes ces questions seraient mises sur le tapis et il avait saisi une occasion pour les faire examiner par le Conseil des ministres, lequel avait, après délibération, pris une décision à ce sujet; en sorte que M. Ristitch se trouvait prêt pour la discussion.

Relativement aux Portes de fer, le baron déclara que l'Autriche-Hongrie désirait se charger à elle seule de leur régularisation et qu'elle ne réclamait de la Serbie, comme État riverain, que des facilités locales.

Enfin, au sujet des chemins de fer, le baron exprima les idées

déjà énoncées par le comte Andrassy dans sa conversation ci-dessus avec M. Ristitch.

Ce dernier, en présence de la menace du ministre Impérial de ne pas aider la Serbie à obtenir les frontières stipulées par le traité de San-Stefano, ni même Nich, déclara que son pays était disposé à faciliter la solution de la question des chemins de fer, mais il confessa franchement que la Serbie ne possédait ni n'avait la possibilité de trouver les ressources nécessaires pour la construction d'une voie ferrée, et qu'elle ne pouvait fournir ni garantie ni subvention.

Le baron Schwegel lui rappela que, nulle part, on ne construit des chemins de fer sans s'exposer à des sacrifices, et demanda si la Serbie pourrait faciliter l'entreprise par une cession de terrains, de bois, etc.

« Si l'affaire pouvait s'arranger ainsi — se dit en lui-même M. Ris-
« titch — nous aurions de bonnes raisons de nous en féliciter : car
« il y a toute apparence que tous ces projets nous seront imposés,
« sinon d'un seul coup, du moins peu à peu, *et cela sans qu'on nous de-*
« *mande notre consentement.* »

Sur la liberté d'action de la Serbie quant à la législation en matière de chemins de fer, le baron s'efforça de tranquilliser M. Ristitch en mettant en avant un projet, réalisé depuis, de réunir à Vienne *une commission permanente des chemins de fer*, dans laquelle se trouveraient représentées l'Autriche-Hongrie, la Serbie, la Bulgarie et la Turquie. Cette commission serait chargée de maintenir le principe d'uniformité dans la législation et l'administration des chemins de fer ; et, ajouta le baron, les principes et les tarifs que l'Autriche-Hongrie s'engagera à appliquer pourront toujours être également adoptés de la Serbie.

Passant à la question des capitulations, le baron exprima l'avis que celles-ci devraient être maintenues jusqu'à ce qu'un traité entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie vînt modifier l'état des choses existant.

M. Ristitch répliqua que cette manière de voir était erronée,

que l'indépendance de la Serbie rendait caduques *ipso facto* et les capitulations et toutes les conventions avec la Turquie, sans qu'il fût besoin d'attendre l'organisation d'un nouvel état de choses ; en outre, à propos de la navigation sur le Danube, M. Ristitch réclama les droits de puissance riveraine.

L'objectif principal de l'Autriche-Hongrie, M. Ristitch le reconnut dans cette conférence avec le baron Schwegel, était de consigner sur le papier, à Berlin même, *et cela avant la clôture du Congrès qui allait s'ouvrir*, les bases qui serviraient de point de départ pour la solution des questions du chemin de fer, du traité de commerce, des Portes de Fer, etc. Notre représentant vit qu'il ne pourrait éluder les sollicitations de l'Autriche sur ce terrain, ce qui ne laissa pas de lui inspirer de grandes préoccupations.

Ces préoccupations percent dans une lettre qu'il adressa à M. Iévrem Grouïtch, le 29 mai (a. s.), dans laquelle il dit :

« Le gouvernement de Son Altesse voit que je considère toutes ces « questions comme très graves, très difficiles, comme étant de nature « à nous créer des préoccupations. Les entretiens que j'ai eus avec le « ministre austro-hongrois des Affaires étrangères et avec les chefs de « son département m'ont fourni la certitude que nous ne pourrons « éluder ces questions. Je ne dirai pas que l'on veut nous tromper ni « même nous jouer ; mais l'on nourrit *l'intention manifeste*, sans la « dissimuler beaucoup d'ailleurs, de réduire à néant, de faire dispa- « raître, une fois pour toutes, l'influence russe dans les régions que « l'on considère comme ressortissant à la sphère de l'Autriche-Hongrie. « Et comme la majorité des puissances se rangera, sur ce point, du côté « de l'Autriche-Hongrie, il y a toute apparence que cette dernière « réussira, ce qui détruit notre espérance de pouvoir résister avec « succès. La situation se résume comme il suit : Si nous adhérons « aux propositions de l'Autriche-Hongrie, nous nous assurons l'appui « de cette dernière avec la perspective d'une extension territoriale « *allant au delà des frontières fixées par les préliminaires de San-Stefano* ; « si nous n'adhérons pas, *tout* est remis en question, *même les frontières* « *de San-Stefano et la possession de Nich*.

« *C'est ce que l'on m'a donné assez clairement à entendre.*

« Mais au milieu de ces difficultés de la situation, il y a une cir-
« constance qui doit nous consoler ; c'est que plus l'Autriche-Hongrie
« attachera de prix à ses propositions, plus nous nous trouverons forts
« pour donner *une large envergure* à la question territoriale, laquelle
« est pour nous *la question capitale*. Quant à une appréciation défini-
« tive de la nouvelle situation, nous ne pourrons la faire que du mo-
« ment où nous aurons sous les yeux, consignées par écrit, les propo-
« sitions de l'Autriche-Hongrie. Nous apprécierons alors, *en commun*,
« ces propositions, car je vous les télégraphierai de Berlin. Tant que
« je n'aurai pas l'autorisation de son Altesse et le consentement formel
« du gouvernement princier, je ne donnerai pas ma signature.

« Il va sans dire que, dans l'acte écrit, je m'efforcerai de faire entrer
« les engagements réciproques — c'est-à-dire, indépendamment de nos
« obligations, celles de l'Autriche-Hongrie quant à l'appui qu'elle nous
« prêtera au Congrès ».

II

Aussitôt après avoir expédié cette lettre à Belgrade, le 29 mai (a. s.) au soir, M. Ristitch partit pour Berlin, où il annonça au prince son arrivée, le surlendemain.

Le 31 mai (a. s.), à 2 heures du matin, le prince lui télégraphia qu'il avait ajourné son départ pour Nich ; car le général Protitch, chef de l'État-major général à Nich, lui avait signalé le passage par cette ville d'un officier russe se rendant à Belgrade porteur de lettres du général Todleben, lesquelles invitaient le prince à faire délimiter les lignes des positions serbes et russes devant Pirot.

M. Ristitch répondit immédiatement au prince, le 31 mai au matin (a. s.), par une dépêche portant qu'il était à désirer que la détermination des lignes en question fût ajournée ou tout au moins que l'affaire fût traînée en longueur jusqu'à la clôture du congrès de Berlin. M. Ristitch ajoutait que tous les représentants des grandes puissances devaient arriver le même jour (31 mai a. s.) à Berlin, et que le délégué russe lui avait déclaré que la

paix semblait probable, mais que personne, pourtant, ne pouvait prévoir l'issue des décisions du Congrès.

Cependant le comte Andrassy était arrivé à Berlin. Son premier soin semble avoir été, dès son installation dans cette ville, de répondre à la lettre du prince Milan remise par M. Ristitch : car sa réponse est datée de Berlin 11 juin (30 mai a. s.).

Dans cette réponse, le comte Andrassy croit devoir, avant tout, exprimer à S. A. sa reconnaissance pour les paroles gracieuses que la lettre princière contient à son adresse.

Il est en outre particulièrement heureux de voir que S. A. apprécie les sentiments de bienveillance de S. M. l'Empereur et Roi. Ces sentiments restent acquis à S. A. pour l'avenir, de même qu'ils l'ont été jusqu'à ce moment.

Le comte se félicite ensuite de la bonté avec laquelle S. A. a bien voulu reconnaître son vif intérêt, à lui Andrassy, pour la personne et le pays de S. A. De même que S. A., il est heureux de pouvoir espérer que l'attitude observée jusqu'ici par le gouvernement Impérial et Royal aura une influence décisive sur l'esprit du peuple serbe. Ainsi qu'il l'a déclaré à M. Ristitch, il ne considère pas comme incompatibles avec les intérêts austro-hongrois l'indépendance de la Serbie et l'extension de ses frontières dans une mesure équitable ; et le comte Andrassy prie S. A. d'être convaincue qu'il tiendra compte de ses intérêts, à l'occasion des délibérations européennes qui ont actuellement lieu à Berlin. Il s'emploiera dans ce sens également auprès des autres grandes puissances. Enfin il prie le Prince de croire aux sentiments de haute considération avec lesquels il est, de S. A., le très humble et très obéissant serviteur, etc.

Le 2 juin 1878 (a. s.) eut lieu à Belgrade une très importante séance du Conseil des ministres, dans laquelle il fut donné lecture du rapport envoyé de Vienne par M. Ristitch.

Ce même jour, M. Iévrem Grouïtch, chargé par intérim du portefeuille des Affaires étrangères en l'absence du titulaire M. Ristitch, écrivit à ce dernier une longue lettre exprimant les discussions qui avaient eu lieu à la séance ministérielle. Il terminait ainsi cette lettre :

« Nous sommes d'accord pour reconnaître qu'une extension territo-
« riale s'impose avant tout. Mais nous craignons que cette extension
« soit plus que compensée par les charges imposées non-seulement à
« ce territoire, mais encore à celui que nous possédons déjà ; et, s'il
« en devait être ainsi, comme il (le prince Milan ?) nous l'a expliqué
« verbalement et amicalement, *nous avons à redouter les conséquences d'une*
« *hypothèque autrichienne sur la Serbie.* Puissent votre activité patrioti-
« que et votre sagesse préserver le pays de cette calamité, en nous
« gardant en même temps de l'hostilité des Austro-Hongrois !

« Je suis surpris que la sagesse avérée du comte Andrassy lui ait
« permis de nous offrir une alternative aussi terrible ; ou consentir et
« signer un aussi gros traité, ou craindre de perdre même Nich, dont
« nous avons acheté la libération au prix de tant de sang.

« Une attitude plus bienveillante, ne comportant point une mise
« en demeure aussi hâtive et aussi menaçante, n'aurait-elle pas donné
« des résultats plus satisfaisants en éveillant, par des traités progres-
« sifs, notre confiance dans la réciprocité des intérêts dont la sauve-
« garde eût été assurée par des arrangements que la Serbie, indépen-
« dante mais faible, doit désirer beaucoup plus que l'Autriche, à la-
« quelle suffit la satisfaction de se savoir incomparablement plus
« forte ?

« Et quel est le pays, aujourd'hui, qui peut rester sans chemins de
« fer, sans traités de commerce, etc. ? Ne serions-nous pas arrivés de
« nous-mêmes, et cela avec plus de confiance dans la réciprocité des
« intérêts en jeu, à tous les traités nécessaires, sans qu'il fût utile de
« nous mettre en demeure au moyen d'une pareille alternative ?

« Nous trouvons dans votre rapport un passage plus consolant quand
« vous dites que l'Autriche-Hongrie ne s'oppose pas à notre indépen-
« dance, et cela sans formuler aucune condition. Seulement c'est la
« garantie de l'Europe que nous eussions désirée.

« Nous sommes heureux de la nouvelle que vous nous avez télégra-
« phiée de Berlin, que les Austro-Hongrois n'ont pas poursuivi les né-
« gociations et que vous ne soulevez pas la question.

« Les journaux ont annoncé que le baron Hirsch, lui aussi, se rend
« à Berlin à cause des chemins de fer ; nous n'en craignons que davan-
« tage encore de tomber sous le coup d'obligations qui auraient pour
« nous des conséquences funestes.

« Vous avez eu raison de solliciter le concours de M. Tsoukitch ;

« vous pourriez peut-être encore appeler à votre aide quelques-uns de « nos gens compétents.

« Mon autre lettre de ce jour traite les autres actualités ».

Malgré ce style d'homme d'État aux hautes allures, qui sonne comme du français habillé en serbe, nous ne pouvons suivre M. Grouïtch dans ses autres actualités : il nous suffit de retenir celle que M. Andrassy avait mise à l'ordre du jour par ses conditions.

III

La veille, — Berlin avait assisté à l'ouverture du Congrès — M. Ristitch annonçait au prince Milan que le prince de Bismarck a été élu président du Congrès et que Bobrikov, adjoint au représentant russe, « insiste toujours pour la ligne Guilan-St-Ilia-Sneg-Polié-Ak-Palanka », tandis que l'Autriche-Hongrie veut faire passer la frontière par le Kopaonik, Golak, Trnovatz, St-Ilia, Trn, Dragoman, St-Nicolas. Il ajoute qu'il continue ses démarches pour obtenir Koula et les environs. La comte Andrassy n'a pas encore dit son dernier mot sur cette région ; mais, s'il arrive à promettre, on réussira certainement. Le baron Schwegel n'a pas encore repris les négociations, et M. Ristitch s'abstient de toute initiative à ce sujet.

Le 3/15 juin, M. Ristitch télégraphie que l'alliance israëlite va remettre au Congrès un mémoire se plaignant de la Roumanie et de la Serbie et réclamant l'égalité de droits pour les Juifs.

Cependant, à Berlin, les négociations des représentants des grandes puissances en dehors du Congrès, suivaient leur cours dans le sens de la paix.

Le 4/16 juin, M. Ristitch avise que l'on ne croit pas que la question serbe soit abordée avant la semaine suivante. Le plénipotentiaire russe Chouvalov, qui est seul à s'occuper des affaires au nom de la Russie par suite de l'indisposition de Gortchakov,

se montre incliné à accepter un projet d'extension plus favorable pour la Serbie.

L'Angleterre n'aime pas la Serbie, mais elle la tolère, et M. Ristitch croit qu'elle ne nous créera aucune difficulté. Le plénipotentiaire roumain a remis une lettre par laquelle il demande à être, lui aussi, admis au Congrès. M. Ristitch n'a pas voulu imiter cette démarche et s'associer à la Roumanie, de peur de compromettre notre situation, qui paraît plus favorable.

Parti le 5 juin au matin (a. s.) de Belgrade pour Nich, le prince Milan ne put répondre que le 6 juin (a. s.) à cette dernière dépêche de M. Ristitch. Dans sa réponse, S. A. approuve pleinement M. Ristitch de ne pas hâter son admission au Congrès. Le principal, dit-il, est d'obtenir l'agrandissement territorial le plus considérable possible. Quant à la demande en vue de l'admission au Congrès, M. Ristitch peut la faire quand il la jugera nécessaire. Un trait fort intéressant, c'est que le prince, parlant de la lettre écrite par M. Grouïtch au nom du Conseil des ministres, en réponse aux rapports envoyés de Vienne par M. Ristitch, fait l'observation suivante : « Je décline toute solidarité et toute responsabilité au sujet de cette lettre ».

En recevant l'aide-de-camp de Todleben avant le départ de Belgrade, le prince lui avait dit qu'il se rendait à Nich pour y résoudre la question. Évidemment le prince cherchait à ajourner ou tout au moins à faire traîner en longueur l'affaire soulevée par le général russe ; mais il était déterminé, dans la fixation de la ligne de démarcation entre les deux armées, à ne rien céder de ce qu'il pouvait attendre du Congrès, comme la frontière future de Serbie.

Le télégramme que M. Ristitch adressa de Berlin tant au prince qu'à M. Iévrem Grouïtch, le 7/19 juin à 1 h. 20 s., a une grande importance. Il signale le désir de Bismarck *que l'Autriche-Hongrie puisse satisfaire ses aspirations dans la sphère de ses intérêts*. Le négociateur ajoute qu'il n'a pas encore formulé ses demandes, que le Congrès travaille très lentement, que rien n'a été décidé jusqu'à ce moment, puis il dit textuellement :

« Chouvalov conseille *que nous nous entendions avec l'Autriche-Hongrie*
« *sur tous les points ;* il va demander à Pétersbourg d'approuver la ligne-
« frontière qui sera consentie par l'Autriche-Hongrie ».

Cependant le prince commençait à attribuer plus d'importance que durant les jours précédents à cette circonstance que l'Autriche ne formulait pas ses conditions. Il eût préféré qu'elle parlât, plutôt que de la voir persévérer dans son silence. Ce même jour (7 juin a. s.) il télégraphie dans la soirée à M. Ristitch qu'à son avis il serait sage et « de bonne politique », de la part de notre représentant, de demander lui-même la reprise des négociations commencées à Vienne, au lieu de l'éviter. Il craint que notre réserve à ce sujet ne provoque des doutes et une attitude « défavorable » de la part de l'Autriche, sans nous rapporter le moindre avantage : car nous devrons, tôt ou tard, nous soumettre aux exigences autrichiennes. Au reste, M. Ristitch se trouvera en mesure de suivre ce conseil d'autant plus facilement que Chouvalov lui-même lui recommande de s'entendre avec l'Autriche. En tout cas, que M. Ristitch ne perde pas de vue la nécessité d'obtenir l'extension territoriale la plus grande possible ; car, sans cette augmentation de territoire, tout le résultat de la guerre se trouvera compromis et dans le pays et à l'extérieur. Quant aux concessions au prix desquelles on paiera cet agrandissement de la Serbie, à supposer qu'elles provoquent des « embarras » intérieurs, l'on viendra facilement à bout de ces derniers.

Le lendemain 8 juin (a. s.) M. Ristitch répondait à la lettre de M. Iévrem Grouïtch, dont nous avons donné plus haut des extraits. A en juger par cette réponse, l'Autriche-Hongrie joue, déjà alors, un rôle très prépondérant au sein du Congrès. Tout le monde est d'accord non-seulement pour la satisfaire, mais encore pour écarter tout ce qui pourrait blesser sa susceptibilité. Le délégué français a dit à M. Ristitch (à titre confidentiel, autorisé par leurs longues relations communes) que le prince de Bismarck lui a expliqué *comment il attache de l'importance à ce que l'Autriche-Hongrie soit satisfaite* dans la mesure qu'elle considère

comme la sphère de ses intérêts. Le représentant français a donc recommandé à M. Ristitch de s'entendre avec l'Autriche en ajoutant *que la Serbie ne pourra réussir qu'autant qu'elle sera d'accord avec l'Autriche*. Le comte Chouvalov qui, par suite de l'indisposition du prince Gortchakov, occupe en réalité la situation de premier plénipotentiaire russe, se montre encore plus anxieux d'arriver à un accord entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. M. Ristitch observe à son sujet : « Il m'a formellement engagé « *non-seulement à tenter tous mes efforts pour arriver à une entente* « *avec l'Autriche-Hongrie, mais à ne faire auprès du Congrès au-* « *cune démarche qui porterait ombrage au comte Andrassy* ». M. Ristitch explique plus loin que l'Italie est bien disposée pour nous, mais que sa voix n'est pas prépondérante, et qu'elle a assumé, au sein du Congrès, une attitude plutôt réservée. L'Angleterre, autant que M. Ristitch a pu s'en rendre compte, ne nous fait aucune opposition. Elle ne s'intéresse pas à nous (sûrement à cause de la longue guerre), mais elle nous tolère et nous abandonne au sort que nous fera « la sphère austro-hongroise ». Le centre de gravité de nos affaires se trouve donc entre les mains de l'Autriche-Hongrie.

Celle-ci peut réduire à un minimum insignifiant nos acquisitions territoriales, et elle peut tout aussi bien reculer nos frontières au-delà des limites prévues par le traité de San Stefano. Tout dépend de l'arrangement que nous passerons avec elle. Cependant les plénipotentiaires autrichiens ne formulent pas les conditions dont ils avaient parlé lors des entrevues de Vienne. Il ne faut pas conclure de ce fait qu'ils continueront à garder le silence ; car hier soir (7 juin a. s.) le comte Andrassy a profité d'une circonstance fortuite pour exprimer le désir de se rencontrer un jour prochain avec M. Ristitch.

La question territoriale a été abordée, le 7 juin (a. s.), dans une sous-commission russo-autrichienne, laquelle a discuté les frontières bulgares. Le général Bobrikov a défendu son projet bien connu, qui laisse aux Bulgares Trn et Pirot et qui fait passer notre frontière, à partir de l'ouest de

Guilan, par St-Ilia, Sneg-Polié et Ak.-Palanka; mais M. Ristitch espère que l'idée de M. Bobrikov sera abandonnée si la Serbie s'entend avec l'Autriche, car, dans ce cas, l'on pourra compter même sur l'appui du comte Chouvalov. Alors nous n'aurons pas Guilan, sans doute, mais nous recevrons et Trn et Pirot et toute la région jusqu'à St-Nicolas. En ce qui concerne la frontière sur les autres points, M. Ristitch n'est pas encore en mesure de faire connaître les probabilités. Le Congrès n'a encore pris aucune résolution, pas même sur la question de savoir s'il doit laisser les représentants des petits États participer à ses délibérations. Le comte Chouvalov lui a fait connaître, à lui Ristitch, que la Russie ne peut admettre la présence des plénipotentiaires *roumains* au sein du Congrès : cette manière de voir doit porter également sur notre situation et sur celle du Monténégro vis-à-vis du Congrès ; mais si les plénipotentiaires roumains viennent à être admis, il n'y a pas de doute que le même droit sera reconnu au représentant serbe. Au reste, ce n'est là qu'une question de forme, de l'avis de M. Ristitch : car les affaires se règlent *en dehors du Congrès* et entre les grandes puissances ; les questions qui nous intéressent seront donc résolues *derrière les coulisses* et simplement enregistrées au Congrès. M. Ristitch a ajourné la présentation de sa demande aux fins de participer au Congrès, simplement pour ne pas s'identifier avec les Roumains dont les chances sont désespérées et, d'un autre côté, par égard pour l'opinion de Chouvalov. Les espérances des Monténégrins ne sont pas non plus bien brillantes. Les Autrichiens ne leur consentent pas *un pouce de terrain au-delà de la Tara* et leur contestent même Gatsko. Antivari restera probablemont aux mains du Monténégro, mais l'Autriche demande de pouvoir y exercer « la haute police ».

La fin de la lettre que nous analysons ne manque pas de piquant et donne la caractéristique de ce qui se passait alors au sein du Conseil des ministres de Serbie. C'est seulement en terminant, en effet, que M. Ristitch répond aux diverses « actualités » de M. Grouïtch :

« Je désire maintenir une solidarité parfaite avec mes collègues et « partager avec eux les responsabilités ; *mais, même si toute la responsa-* « *bilité devait retomber sur moi seul, il me suffirait de voir Son Altesse* « *ratifier mes actes.*

« Enfin, en réponse à un passage de votre lettre, je vous ferai re- « marquer qu'il ressort de ma correspondance de Vienne, là où il est « question de M. Novikov, que *j'agis pleinement d'accord avec les repré-* « *sentants russes* — ce dont la présente lettre vous apporte la confirma- « tion. — En aucun cas, *nous ne pouvons nous prêter à devenir l'instru-* « *ment de l'Autriche pour combattre l'influence russe* dans nos régions ; « *et si ce fait se produisait,* ce serait *avec la pleine adhésion et au su de* « *la Russie.* »

Le même jour (8 juin a. s.), M. Ristitch télégraphiait à son souverain. Il a la certitude, dit-il, que l'Autriche formulera bientôt ses prétentions, car le comte Andrassy lui a fait connaître hier qu'il désire le voir « incessamment». Une commission russo-autrichienne s'est occupée de notre frontière orientale. Bobrikov reste invariable dans sa manière de voir, mais il sera forcé de céder, si nous traitons avec l'Autriche. M. Ristitch est pleinement d'accord avec Son Altesse pour considérer comme la question « capitale » l'augmentation de territoire. Les acquisitions de ce genre sont seules durables ; quant aux autres conditions plus ou moins satisfaisantes, on pourra les modifier avec le temps.

IV

Cependant les choses avaient pris, à Berlin, une tournure telle que M. Ristitch crut ne pas devoir ajourner plus longtemps sa démarche auprès du Congrès : le 12 juin (a. s.), il présenta donc un mémoire contenant les réclamations de la Serbie, ainsi qu'une lettre demandant que les affaires de la principauté ne fussent pas réglées par le Congrès avant que celui-ci eût entendu le représentant serbe.

Cette démarche, M. Ristitch la notifia au gouvernement princier par lettre en date du 12 juin (a. s). La question bulgare étant réglée en principe, dit-il dans cette lettre, il lui a semblé que le moment était venu de ne pas ajourner plus longtemps sa démarche, d'autant plus que le Congrès travaille maintenant plus vite que durant les jours passés et que les chances du maintien de la paix réapparaissent avec des symptômes plus favorables. Une autre raison a poussé M. Ristitch à cette démarche, c'est son désir de déblayer le terrain vis-à-vis des délégués autrichiens et de ne rien faire qui pût les mécontenter ou les irriter. Le pas est maintenant franchi. Sur le conseil du comte Chouvalov, M. Ristitch a, au préalable, sondé le comte Andrassy au sujet de ce mémoire et, en évitant tout ce qui pourrait provoquer quelque désagrément, préparé le terrain pour une démarche en due forme auprès du Congrès.

Le mémoire, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure, traite deux questions ; 1° l'indépendance avec garantie des grandes puissances, et 2° l'extension territoriale dans les limites que la Serbie, même avant le traité de San-Stefano, a indiquées à la Russie en tant que revendications légitimes. Bien que l'Autriche-Hongrie lui ait fait savoir qu'il doit formuler ces revendications dans une mesure permettant d'assurer leur succès, M. Ristitch n'a pu souscrire à pareille résolution, afin de ne pas paraître renoncer aux droits historiques de la Serbie. En ce qui concerne la Bosnie, nous reproduirons plus bas l'allusion formulée à son sujet par M. Ristitch, dans son mémoire. Il n'en pouvait dire davantage, sans risque de provoquer l'Autriche ; quant à la garantie, M. Ristitch ne pouvait non plus la laisser passer sous silence, bien que ce fût sans chance aucune de succès.

En même temps qu'il remettait son mémoire, le représentant de la Serbie fit une seconde démarche, aux fins d'obtenir son admission au Congrès. Nous donnerons ci-après le texte de sa lettre au président du Congrès, le prince de Bismarck. Le comte Chouvalov lui ayant déclaré qu'il ne pouvait voir avec indifférence la Roumanie représentée au Congrès et que, par suite, il lui était

impossible de seconder les Serbes et les Monténégrins sur cette même question, M. Ristitch se gardait bien de solliciter en termes formels son admission : il se bornait à demander qu'on lui fît l'honneur de l'entendre au moment où la question serbe viendrait sur le tapis. Si l'on prenait en considération sa demande présentée sous cette forme, et il y avait des chances pour qu'il en fût ainsi, son but se trouvait atteint. La Grèce, elle non plus, n'avait pas grande chance d'arriver à ses fins dans la même question ; car, en suite des propositions de l'Angleterre et de la France, on avait seulement parlé (mais non encore décidé) de lui accorder l'autorisation de se faire entendre sur la question grecque.

Quant à la Bulgarie — ajoutait M. Ristitch dans sa lettre du 12 juin — il a été jusqu'ici décidé que cette principauté s'étendra jusqu'au Balkan, et que les passes balkaniques resteront entre les mains des Turcs. Cet arrangement a été soutenu avec insistance par l'Autriche et l'Angleterre qui désirent protéger la Turquie, dans l'avenir, contre tout mouvement rapide des Russes, semblable à celui qui les a portés au-delà du Balkan durant la dernière guerre. Pour nous, le point important est que la ville de Sofia, bien que située de ce côté-ci du Balkan, doit revenir à la principauté bulgare. Le Congrès discutera ensuite la question de la province autonome « bulgare » au pied du Balkan.

Nous citerons *in extenso* la fin de cette lettre du 12 juin :

« De la Bosnie — dit M. Ristitch — il n'a pas encore été question « au Congrès, mais on en a parlé en dehors. *Les Russes reconnaissent « qu'avant la guerre*, pour s'assurer la neutralité autrichienne, *ils ont « offert la Bosnie à l'Autriche*, mais que l'Angleterre n'a pas permis « alors que ce pays profitât, sans tirer l'épée, des embarras de la Tur- « quie, et qu'elle s'annexât sans plus deux provinces. Aujourd'hui, « disent les Russes, le comte Andrassy se montre disposé *à mettre à « profit l'offre que nous lui avons faite autrefois*, en affirmant que les « Anglais eux-mêmes sont consentants ; mais ces derniers contestent « leur consentement *devant les Russes* et reprochent à l'Autriche sa « duplicité ».

Et maintenant, voici le texte de la lettre de M. Ristitch au prince de Bismarck :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse que Son Altesse le Prince « de Serbie m'a chargé de représenter les intérêts serbes auprès du Con- « grès actuellement réuni à Berlin, et qu'à cet effet il m'a muni des « pleins-pouvoirs nécessaires.

« Je me permets donc d'exprimer l'espoir que le Congrès, avant de « prendre une décision définitive au sujet de la Serbie, voudra bien « me faire l'insigne honneur d'entendre les explications que j'aurais à « lui présenter.

« Dans cet espoir je prends la liberté de soumettre à Votre Altesse, « comme président du Congrès, le mémoire ci-joint, qui expose la na- « ture des désirs et des besoins du peuple serbe, et qui explique en « même temps les moyens de les satisfaire et de les faire cadrer avec « les intérêts généraux.

« Je prie Votre Altesse de vouloir bien agréer ce document et de « daigner le soumettre à la bienveillante appréciation de la haute as- « semblée.

« Qu'il me soit permis d'ajouter que ma connaissance exacte des « nationalités de ces régions me donne la conviction d'avoir indiqué « les moyens les plus propres pour leur assurer un repos et un bon- « heur durables et d'en faire un des éléments les plus sûrs pour le « maintien de l'ordre et de la paix en Orient.

« Je saisis cette occasion pour prier Votre Altesse d'agréer, etc. ».

Le mémoire, remis par le représentant serbe au Congrès de Berlin, était conçu comme suit :

« Le soussigné, ministre des Affaires étrangères de Serbie, délégué « par Son Altesse le prince de Serbie pour représenter les intérêts du « peuple serbe auprès du Congrès actuellement réuni à Berlin, et « muni à cet effet des pleins-pouvoirs nécessaires, a l'honneur de « soumettre ce qui suit à la bienveillante appréciation de la haute « assemblée.

« La Serbie, après avoir « reconquis » son existence politique, a « éprouvé le besoin impérieux d'être protégée et de pouvoir acquérir,

« dans la paix, le degré de bien-être et de civilisation auquel elle « aspire si ardemment. Par malheur, ses aspirations se sont heurtées « à des difficultés insurmontables. Placée dans une situation intoléra- « ble qui menaçait de se perpétuer, la Serbie a été forcée d'accepter la « guerre, malgré ses désirs pacifiques.

« Le soussigné demande qu'on lui permette d'exposer en peu de « mots comment les choses en sont venues à ce point.

« L'histoire du peuple serbe, durant les cinq derniers siècles, n'a « été qu'une série de luttes sanglantes contre les Turcs. Après une ré- « sistance héroïque, les souverains serbes durent se résigner, en 1395, « à devenir les vassaux de la Porte, mais sous *certaines conditions*. A « partir de ce moment l'État serbe, dans le sens propre du mot, cessa « d'exister: il se transforma en quelques provinces turques autonomes « n'ayant plus aucun lien entre elles et dépendant, chacune isolément, « des sultans. Cependant la lutte ne cessa pas de continuer, et l'État « serbe, bien que réduit au vasselage, ainsi que le remarque l'illustre « historien Hammer dans son ouvrage sur l'Empire ottoman, résista « aux Turcs encore pendant tout un siècle. Durant cette période, deux « souverains serbes succombèrent sur les champs de bataille, en re- « vendiquant la liberté de leur patrie. Il n'y a pas de doute que cette « résistance à l'effroyable expansion de la puissance ottomane n'ait « rendu un immense service à la sécurité et à la civilisation de l'Eu- « rope : car ce n'est qu'après la disparition des souverains serbes que « les Turcs parvinrent à franchir le Danube et à s'avancer sur l'Occi- « dent.

« Tandis que les autres peuples de la péninsule balkanique suppor- « taient leur esclavage en silence, les Serbes, les musulmans comme « les chrétiens orthodoxes, enflammés du même esprit d'indépendance « et de la conviction qu'ils ne devaient se soumettre que d'une ma- « nière conditionnelle à une force supérieure, les Serbes furent les « seuls à protester sans relâche contre la prépondérance ottomane. « Cette protestation de cinq siècles, qui se manifesta par une série « ininterrompue de soulèvements populaires, par des émigrations en « masse, par notre participation à toutes les luttes de l'Autriche et de « la Hongrie contre la Turquie — cette longue protestation constitue, « à tous points de vue, la continuation du droit national serbe à une « vie politique indépendante.

« A ces titres légués par l'antiquité viennent s'en ajouter d'autres « qui datent des temps modernes.

« Il y a cinquante ans à peine que la Sublime Porte a reconnu l'exis- « tence politique de la principauté, et déjà les Serbes ont pu faire la « triste expérience que l'on continue à procéder avec eux comme on « le faisait avec leur État d'autrefois, alors que ce dernier était vassal. « Ce serait chose bien longue d'énumérer tous les griefs de la Serbie « contre la Porte depuis la conclusion du traité de Bucharest de 1812, « jusqu'à la signature de la convention de Belgrade survenue en 1862, « la veille du jour où les Turcs bombardèrent la capitale serbe, ainsi « que depuis cet évènement jusqu'à ce jour. Au reste cette énuméra- « tion n'est pas nécessaire ; car le monde officiel connaît suffisamment « tout cela.

« Ce qui a creusé un abîme entre la principauté et la Porte, c'est « l'administration ottomane dans les provinces qui nous sont circon- « voisines. Dans son mémoire présenté à la conférence de Constanti- « nople, le 24 décembre 1876, le gouvernement princier expliquait « déjà l'influence de ce régime sur la Serbie. Il est dit dans ce mémoire: « Tout soulèvement dans les provinces voisines exerce son influence « sur la Serbie, et compromet la paix publique et le bon ordre sur le « territoire de cette dernière. Ce danger planera toujours sur la prin- « cipauté, et celle-ci ne pourra maintenir d'une manière permanente « la paix et le bon ordre dans ses limites, tant que les provinces voi- « sines présenteront des éléments de soulèvements périodiques. Ces « causes extérieures semblent exposer la Serbie à des dangers plus « grands encore que ceux résultant des plaintes légitimes que la « principauté est en droit de formuler contre la Sublime-Porte. »

« Enfin les dévastations et les actes de cruauté commis par l'armée « turque dans les parties de la Principauté qu'elle est parvenue à tra- « verser durant la guerre de 1876, ont pour toujours détourné de la « Sublime Porte l'esprit du peuple serbe.

« Le mémoire ci-joint (du 24 décembre 1876) avait été présenté par « le gouvernement princier à la conférence de Constantinople aux fins « de recommander aux protecteurs de la Serbie le sort de ses trois « districts dévastés, pour leur demander d'amener la Sublime Porte à « accorder une indemnité aux populations inoffensives ruinées par « une guerre conduite au mépris de toutes les règles du droit interna- « tional. Ce document se recommande donc, aujourd'hui encore, à la

« haute considération de LL. EE. les représentants des grandes « puissances. Il contient en même temps des preuves graves des actes « commis par les Turcs sans qu'aucune nécessité militaire les imposât.

« Tous ces motifs ont rendu impossible le retour des relations au- « trefois existantes entre la Serbie et la Sublime Porte, et ont forcé la « principauté d'engager sa seconde guerre pour sauvegarder son in- « dépendance.

« L'impossibilité de rétablir les rapports d'autrefois entre la Serbie « et la Sublime Porte a sa raison d'être non seulement dans des consi- « dérations morales, mais encore dans des circonstances financières. « La Serbie, petit pays à peine sorti de l'esclavage et dans lequel il « fallait tout reconstituer, se trouvait empêché dans son développe- « ment par la lourde charge qu'imposait le tribut réclamé par la Porte. « Aujourd'hui que la guerre a ruiné une partie de la principauté, le « paiement du tribut est devenu impossible. Quelque importante que « soit l'extension territoriale que la sagesse et la bienveillance des « grandes puissances réservent à la Serbie, cette augmentation de ter- « ritoire ne rendra pas sa situation financière plus facile. Bien au con- « traire, les provinces serbes voisines de la principauté ont été telle- « ment dévastées, durant ces trois dernières années, que le gouverne- « ment princier devra, pendant bien longtemps, puiser à ses propres « sources spéciales pour y ramener la prospérité.

« Eu égard à ce qui précède, le soussigné se permet de soumettre « au Congrès, au nom de Son Altesse le Prince de Serbie, *la demande* « *respectueuse* de vouloir bien reconnaître l'indépendance de la princi- « pauté et de placer cette dernière sous la protection des grandes puis- « sances.

« Le soussigné n'estime pas qu'il ait besoin de faire ressortir com- « ment la Sublime Porte elle-même a déjà reconnu l'indépendance de « la Serbie et renoncé à ses droits suzerains vis-à-vis d'elle, en signant « le traité de San Stefano.

« La nécessité d'une nouvelle réorganisation territoriale impose à « la Serbie l'obligation de formuler sa seconde demande.

« Malgré les bruits qui ont démontré l'importance de la question « serbe dans la grande question d'Orient, il semble que cette impor- « tance ne rencontre pas une appréciation suffisante. Aujourd'hui « que les évènements qui ont pris leur origine dans les pays serbes « ont amené la crise orientale au point où nous la voyons aujourd'hui,

« personne ne peut plus contester cette importance. Tant qu'elle n'aura « pas été réglée d'une manière satisfaisante, la question serbe provo- « quera de graves difficultés et restera la clef de la question d'Orient. « Avec toute sa puissance, avec toute son énergie qui est capable « d'avoir raison de la vaillance la plus résolue, la Porte, après cinq « siècles d'efforts, n'est pas parvenue à étouffer la question serbe ni à « prévenir ses explosions périodiques. On peut donc conclure de ce fait « que la question serbe ne pourra jamais être écartée et que l'intérêt « général exige catégoriquement qu'elle soit enfin une bonne fois « réglée.

« En ce qui concerne les pays d'au-delà de la Drina et du Lim, nous « pouvons affirmer sans crainte d'exagération qu'ils ne jouiront ja- « mais des bienfaits de la paix sans une transformation radicale.

« Mais le gouvernement serbe ne pense pas qu'il doive insister sur « le mode de règlement d'une affaire que les hautes puissances ont « prise en main. Il se borne à exprimer sa confiance que les grandes « puissances, dans leur sagesse, trouveront une solution qui éteindra « les cris de désespoir que, jusqu'ici, les Serbes de la principauté ont « été condamnés à entendre de leurs frères habitant l'autre côté de la « Drina et du Lim.

« Dans les provinces situées en deçà de ces deux cours d'eau, les « évènements ont créé une situation toute nouvelle. La principauté a « dû, une seconde fois, prendre les armes, et ses progrès n'ont pas « tardé à étendre à la Vieille-Serbie tout entière le rayon de son ac- « tion. Comment lui eût-il été possible de s'écarter de ce rayon, d'a- « bandonner les habitants de ces contrées à la vengeance des musul- « mans et de les laisser s'immerger à nouveau dans l'abîme d'une « effroyable situation, dont personne ne peut se rendre un compte « exact ? Le meilleur moyen d'assurer à ces régions les bienfaits d'une « paix durable consiste à satisfaire les légitimes désirs de leurs popu- « lations, à les affranchir et à les réunir à la mère-patrie.

« En annexant le territoire, aujourd'hui le vilayet, de Kossovo à la « Serbie, cette dernière aurait à l'ouest la Drina et le Lim comme « ligne-frontière, laquelle engloberait également le Mali Zvornik dont « la question a été tranchée dès 1831, mais dont le règlement, retardé « dans son exécution, est devenu plus tard une source inépuisable de « difficultés avec la Sublime Porte. La frontière sud engloberait les « environs de Kitchévo, d'Uskub et d'Egri-Palanka, et la frontière est

« serait portée au-delà de Trn, Pirot, Belgratchik et Widdin. En ou-
« tre, une bande de terrain au-delà du Timok est absolument indispen-
« sable pour la protection de la frontière serbe de ce côté. C'est ce que
« les évènements de la première guerre ont démontré ; car les Serbes
« ont dû alors abandonner la ligne du Timok, dominée, sur toute la
« longueur de ce cours d'eau, par les hauteurs avoisinantes de la rive
« gauche. Indépendamment des raisons stratégiques, lesquelles offrent
« la plus haute importance pour un pays qui doit défendre son indépen-
« dance, un seul coup d'œil jeté sur la carte suffira pour permettre de
« reconnaître que ce territoire, habité surtout par une population
« serbe et arrosé par le Danube, la limite naturelle de la Serbie, est
« absolument indispensable à la principauté, tant par suite de sa con-
« figuration topographique qu'en raison de la nécessité d'assurer nos
« coudées franches sur le Timok en matière commerciale.

« La carte ci-jointe, avec les annotations qui y sont consignées,
« indique exactement les frontières du territoire que la Serbie réclame
« aujourd'hui comme lui appartenant.

« Ainsi tranquillisée au sujet du sort de ses frères, placée dans une
« meilleure posture, protégée par des garanties qui assureraient son
« développement, la Serbie se sentirait pénétrée d'une profonde re-
« connaissance envers les grandes puissances : car ce seraient leurs
« bienveillants efforts qui auraient créé cet état de choses. La Serbie
« ne pourrait alors mieux prouver sa reconnaissance qu'en poursui-
« vant son œuvre de civilisation et de progrès, qu'en s'efforçant dans
« tous les sens de mériter la confiance dont elle serait l'objet, et en
« consacrant tous ses efforts au maintien de la paix et de l'ordre en
« Orient, c'est-à-dire à une œuvre d'intérêt général, à laquelle elle se
« sentirait astreinte plus que jamais.

« Les idées ci-dessus étant de nature à faciliter la réalisation des
« intentions des grandes puissances, le soussigné se flatte de l'espoir
« que le Congrès voudra bien leur accorder sa haute et bienveillante
« attention. »

V

Voilà un mémoire écrit de main de maître. Je doute pourtant que son auteur ait cru ce qu'il disait, quand « il se flattait de

l'espoir... » : car deux jours à peine s'étaient écoulés depuis la remise de ce mémoire que nous le voyons dans la nécessité, le 14 juin (a. s.), de télégraphier à son souverain qu'il a appris de bonne source que le plénipotentiaire *russe* a l'intention de proposer au représentant autrichien, à titre de transaction, une ligne passant par Vrania, Sneg-Polié, Tsaribrod, Pandiralo et, par suite, n'englobant *ni Trn, ni Pirot, ni Stara Planina, ni St-Nicolas.*

M. Ristitch a combattu sérieusement ce projet auprès du représentant russe, lequel a éludé la question en disant qu'il attendait des instructions de St-Pétersbourg. Notre représentant a, en outre, déclaré au plénipotentiaire autrichien qu'il ne peut prendre aucun engagement sans avoir la sécurité d'obtenir la frontière dont il a parlé avec lui : car peu importe aux Serbes d'acquérir uniquement Pirot, s'ils n'obtiennent pas leur frontière naturelle. Or, cette dernière passe par St-Ilia, se confond avec la frontière du pachalik de Nich jusqu'à Dragoman, puis atteint Stara-Planina, St-Nicolas. M. Ristitch ajoute que le baron Hirsch est arrivé à Berlin et que lui, de son côté, il a prié Tsoukitch de venir le rejoindre.

Le lendemain, 15 juin (a. s.), M. Ristitch télégraphie au prince Milan que l'Autriche a des chances d'obtenir la Bosnie et l'Herzégovine, et qu'elle réclame en outre le défilé (de Novi-Pazar?). Il croit être parvenu à persuader aux Russes de ne pas nous contester Trn et Pirot, mais, maintenant, ils (les Russes) arguent qu'il faudrait consulter la population de cette région, pour savoir si elle veut appartenir à la Serbie ou à la Bulgarie. Ils (les Russes) proposent que, pour l'époque où le plébiscite aura lieu, l'on retire l'armée et l'administration serbes de la région intéressée. Enfin notre représentant demande au prince si, en cas de ce retrait, l'on aurait à craindre quelque agitation bulgare provoquée par Sofia ou par l'évêque de Pirot.

Ce même jour, par dépêche datée de Nich, le prince répond que nous n'avons à Pirot et à Trn, en fait d'armée, que deux compagnies. La population, surtout dans les villages, est pleine d'enthousiasme pour la Serbie qui réclame moins d'impôts et ne

lève pas de recrues, contrairement à la pratique des Russes. Le prince est certain que l'immense majorité de la population votera pour la Serbie, sans la moindre agitation de la part de cette dernière. Mais si l'on retire l'administration serbe, on laissera le champ libre aux agitateurs russo-bulgares, et la situation deviendra alors plus difficile.

Tout en n'osant pas se porter garant du succès dans ce dernier cas, le prince espère pourtant que l'on arrivera à un bon résultat. Mais il conseille à M. Ristitch de demander, s'il doit y avoir plébiscite, l'établissement d'une administration provisoire qui fonctionnerait sous le contrôle de l'Europe. Il serait bon, si les Anglais se montrent impartiaux, d'amener le plénipotentiaire britannique à demander des renseignements à Marschall, auquel le prince a donné audience ce jour même et qui remporte de Serbie de bonnes impressions, car il a été partout.

Avant de recevoir cette réponse du prince, M. Ristitch écrivit sa sixième (de cette mission) lettre à M. Iévrem Grouïtch. Il ressort de ce document que, au 15 juin (a. s.), l'état de notre question devant le Congrès (ou plutôt en dehors du Congrès) était le suivant :

Tandis que l'Autriche-Hongrie nous éloigne de la région de Novi-Pazar, *la Russie n'est pas en mesure de* [1] *nous protéger ;* tandis que l'Autriche-Hongrie nous donne (ou plus exactement nous *vend*) une compensation du côté de la frontière bulgare en nous laissant, indépendamment de la région de Vrania, celles de Trn et de Pirot, *la Russie s'oppose à la cession de Trn et de Pirot* et propose en échange la région de Guilan — ce à quoi s'oppose à son tour l'Autriche-Hongrie, laquelle ne veut même pas nous consentir Novo Brdo, malgré les instances réitérées de M. Ristitch. En outre, l'Autriche-Hongrie fait dépendre son appui des questions du chemin de fer et du traité de commerce.

M. Ristitch devait donc exercer son activité dans deux sens : vis-à-vis des Russes et vis-à-vis des Autrichiens.

[1] ou ne veut pas

Aux Russes (le comte Chouvalov, le baron Jomini et le général Bobrikov) M. Ristitch parla très sérieusement et très clairement. Voici ce qu'il leur dit : — Quand les Autrichiens nous chassent de Novi-Pazar, vous n'êtes pas en mesure de nous défendre ; et quand les Autrichiens nous accordent quelque compensation, vous vous y opposez. La compensation, *particulièrement celle-ci*, nous intéresse au point qu'il nous faut *à tout prix* la recevoir ; et tout ce que nous obtiendrons *à un prix plus élevé*, nous ne pourrons que vous l'attribuer : car l'Autriche-Hongrie, voyant que votre résistance lui donne la clef de notre frontière sud-est, ne démord pas de ses dures conditions. *C'est pour nous un pénible spectacle de voir la Russie, dans sa lutte avec l'Autriche, se déclarer contre nous.* Il a déjà été commis assez de fautes. *Le traité de San-Stefano aurait donné toute la Vieille-Serbie aux Bulgares.* L'occasion se présente aujourd'hui de réparer les erreurs commises, au lieu de laisser subsister *un levain de discorde* entre deux peuples d'une commune origine et, d'un autre côté, de faire disparaître des souvenirs *qui éloigneront le peuple serbe de la Russie.*

On croirait entendre parler un progressiste endurci. Mais non, c'est M. Ristitch qui disait cela, M. Ristitch que ses frères russes poussaient à bout.

« J'espère — répondit le comte Chouvalov à M. Ristitch — que les choses n'iront pas à ce point. J'attends de nouvelles instructions de Pétersbourg et j'espère pouvoir présenter une *proposition à titre de transaction.* »

Cette proposition — répliqua vivement M. Ristitch — est telle, autant que je sache, qu'elle ne nous satisfera pas. Ce n'est pas Pirot seulement que nous demandons, mais nos limites naturelles, et celles-ci se trouvent au-delà de Pirot.

« Mais de ce côté — remarqua le comte Chouvalov — tout le monde est bulgare, à ce que nos gens nous assurent. »

« Que l'on interroge la population — répondit M. Ristitch — qu'on la fasse voter. Nous nous soumettons d'avance au résultat du vote, quel qu'il soit. Au reste, M. le comte, je vous prie de ne pas oublier que vous aurez, vous Russes, de gros comptes à ré-

gler un jour avec l'Autriche ; et, au moment de la liquidation, croyez bien que la Serbie prouvera qu'elle a plus de valeur que la Bulgarie. »

Cette conversation de M. Ristitch avec le comte Chouvalov semble n'avoir pas laissé de donner des résultats, car, deux jours après, lorsqu'il rendit visite à Jomini et à Bobrikov, ces deux personnages russes entretinrent M. Ristitch de la nécessité de prendre en considération les vœux de la population de Trn et de Pirot ; mais au préalable (c'est Bobrikov qui parle) il faut retirer de ces districts l'armée et l'administration serbes, et le plébiscite aura lieu sous le contrôle d'une commission européenne, laquelle aura pouvoir de trancher définitivement la question (en dernier ressort) en tenant compte du vote émis par les intéressés.

« On ne sait même encore pas sûrement — écrit M. Ristitch à M. Iévrem Grouïtch — si l'on adoptera cette manière de procéder, car les « idées qui s'agitent « autour du Congrès » sont diverses. Mais si l'on « en vient au vote, une question importante se pose devant nous ; celle « de savoir quel sera le résultat. Si nous devons compter sur un résultat favorable, il nous est loisible de parler sur un autre ton, même « vis-à-vis de l'Autriche ; mais si nous ne sommes pas certains du « succès, il faut négocier. En cas d'arrangement, il n'y aura pas plébiscite, car l'Autriche-Hongrie peut empêcher cette opération d'autant mieux que, pour des raisons faciles à comprendre, elle n'est pas « inclinée à admettre le principe du vote. »

Se tournant du côté des Autrichiens, M. Ristitch s'employa à nouveau, auprès de ces derniers, à leur faire formuler des conditions favorables. Ceux-ci avaient fait venir le baron Hirsch et l'avaient lâché sur le représentant de la Serbie. Ce fut du baron Hirsch lui-même que M. Ristitch apprit que le baron Schwegel avait préparé un projet *qui devait nous engager absolument à donner à Hirsch l'exploitation de nos chemins de fer*, en nous laissant toute liberté d'action quant à la construction. Cette communication fit que, le 14 juin (a. s.), M. Ristitch prit à part le comte Andrassy dans une soirée, pour lui représenter combien était injustifié le projet de son subordonné.

« Vouloir nous astreindre — dit M. Ristitch — à construire deux voies ferrées allant sur Salonique et Sofia, qui peuvent coûter au moins de 5 à 6 millions de ducats, vouloir nous obliger d'avance à verser tant de millions entre les mains d'un tiers, à l'aveuglette, presque sans conditions, et, en échange de tout cela, nous promettre d'appuyer notre demande d'augmentation de territoire sur la frontière S.-E., puis enfin me présenter ces conditions à la veille du règlement de notre question par le Congrès et dire : « *choisissez* » — cela n'est rien moins que *nous mettre le couteau sur la gorge*. Ce n'est pas la génération actuelle qui a affranchi la principauté, et si l'accroissement territorial de cette dernière, indépendamment des sacrifices déjà faits, doit coûter de nouveaux millions qui viendront grever sensiblement les conquêtes de nos pères, je n'oserai pas alors prendre sur moi la responsabilité de proposer au Prince quelque chose dans ce sens. Pas n'est besoin que le gouvernement Impérial et Royal s'intéresse au chemin de fer de Serbie pour que nous construisions ce dernier ; et même si vous n'insistiez pas pour que l'exploitation fût donnée à Hirsch, celui-ci resterait encore le concurrent le plus sérieux — mais quant à lui promettre irrévocablement cette exploitation, nous n'osons le faire. L'on pourrait à la rigueur promettre la préférence à Hirsch à conditions égales ou quelque chose de ce genre, mais avec cette réserve que la skoupchtina nationale ratifiât l'engagement. »

« Cher M. Ristitch — répondit le comte Andrassy — je dois contester votre manière de voir, d'après laquelle je voudrais vous mettre « *le couteau sur la gorge* ». Veuillez croire, je vous en donne ma parole de gentilhomme, que je n'ai même pas lu ce qu'a préparé mon directeur, M. le baron Schwegel — ici le comte indiqua par une mimique ce qu'il ne voulait pas dire tout haut. Cette pantomime prouva à M. Ristitch qu'il ne fallait pas prendre tellement au sérieux ce que disait M. le baron Schwegel. — Quant à votre réserve portant sur la ratification, par la skoupchtina, de notre arrangement quel qu'il puisse être, elle me fait peur ; car votre skoupchtina ne m'inspire pas suffisamment confiance. »

« Je suis prêt à prendre l'engagement que le gouvernement princier ne se bornera pas seulement à soumettre notre traité à la skoupchtina, mais qu'il le défendra en outre sérieusement — observa M. Ristitch. »

« Voilà une proposition qui mérite d'être prise en sérieuse considération — observa le comte. »

Malheureusement survinrent à ce moment d'autres diplomates et quelques dames qui accaparèrent le charmant comte Andrassy et l'absorbèrent par leurs propos aimables et frivoles, en sorte que cet entretien si intéressant pour nous n'eut pas de suite.

Le lendemain, 16 juin (a. s.), sur la proposition du premier plénipotentiaire français, le Congrès accordait à l'unanimité aux Juifs de Serbie des droits égaux à ceux des autres habitants de la principauté. En outre, le premier plénipotentiaire anglais proposait que l'Europe autorisât l'Autriche-Hongrie à occuper, pour un laps de temps illimité, la Bosnie et l'Herzégovine ainsi qu'à organiser ces deux provinces. Le représentant turc combattit cette proposition.

Ce même jour, M. Ristitch écrivit sa septième lettre à M. Iévrem Grouïtch, expliquant à ce dernier que, depuis deux ou trois jours, il circule certains bruits qui étonnent tout le monde.

On a cru jusqu'ici, dit-il, que la question bosniaque serait réglée au moyen d'une occupation par l'Autriche-Hongrie, qui durerait autant que l'occupation russe de la Bulgarie ; mais aujourd'hui on parle, et cela sérieusement, de l'annexion par l'Autriche-Hongrie non-seulement de la Bosnie, mais encore de l'Herzégovine.

L'Angleterre *officielle* soutient les prétentions de l'Autriche-Hongrie, et c'est là le secret des chances d'aboutir qu'a cette dernière.

Lord Beaconsfield est venu au Congrès pour renforcer et régénérer la Turquie. Trouvant que l'Empire ottoman souffre de son extension territoriale, il est d'avis qu'il faut lui enlever toutes ses provinces inutiles et malades, de manière à lui permettre de

se consolider dans les territoires épargnés et d'y concentrer ses forces. Or, il considère la Bosnie et l'Herzégovine comme un membre malade et il seconde l'Autriche dans ses prétentions, bien qu'il ait éprouvé et éprouve peut-être encore des scrupules à propos du dangereux précédent qui va être créé, en vertu duquel un État peut enlever à un autre deux provinces, sans guerre préalable et de gré à gré.

Quant aux arrangements existants sur ce point entre la Russie et l'Autriche-Hongrie et à la date de ces arrangements, M. Ristitch ne peut que se livrer à des suppositions; mais en ce qui concerne la posture prise en ce moment par la Russie à l'égard de la question bosniaque, M. Ristitch la connaît et la voit : *la Russie est décidée à céder sur tous les points.*

« Et qu'est-ce que nous obtiendrons comme fiche de consolation ? — demanda M. Ristitch aux plénipotentiaires russes. »

« Votre consolation — lui répondit le baron Jomini — consiste en ce que, avec le temps, dans une quinzaine d'années *au plus*, la situation deviendra telle que nous devrons compter avec l'Autriche. »

« Maigre consolation ! — se dit tout bas M. Ristitch en latin. Il n'y avait pas d'issue possible ! Le comte Chouvalov également lui avait dit la même chose. »

Cependant, ajoute M. Ristich dans sa lettre, Andrassy n'est pas encore content. L'appétit vient en mangeant. La Bosnie et l'Herzégovine ne lui suffisent pas. Il réclame encore le défilé de Novi-Pazar jusqu'à Mitrovitsa. Si la Russie persiste dans la résignation dont elle fait preuve présentement, de ce côté aussi l'Autriche-Hongrie arrivera à ses fins.

M. Ristitch s'est efforcé d'empêcher au moins cette dernière concession, quand il a vu aller à vau-l'eau les deux tiers de nos aspirations nationales. Il n'a pu déterminer exactement quels mobiles ont amené l'Autriche à recueillir un pareil élément de faiblesse et de complications ; mais on croit généralement qu'elle se flatte de l'espoir d'être à même, grâce à un chemin de fer traversant la Bosnie, d'acheminer au besoin son armée sur Saloni-

que et d'occuper les positions les plus avantageuses avant que la Russie puisse même s'approcher du Balkan.

Le 17 juin (a. s.), les membres du Congrès discutèrent les frontières de la Serbie et du Monténégro. Le premier plénipotentiaire français et le premier délégué italien avaient promis leur appui à M. Ristitch, avant cette conférence. Le représentant turc s'opposa à la cession de Vrania.

Le 18 juin (a. s.), M. Iévrem Grouïtch télégraphia au Prince qu'il venait de recevoir, de M. Ristitch, la dépêche suivante :

« Le Congrès a décidé de reconnaître l'indépendance de la Serbie, « pourvu que celle-ci se déclare prête à proclamer l'égalité absolue de « toutes les confessions, par conséquent à supprimer les mesures res- « trictives appliquées à l'égard des Israélites. Mon avis est qu'il faut « faire cette déclaration, si le prince l'approuve et si le gouvernement « y consent. La question des frontières est à l'étude dans une commis- « sion. Les résistances sont fortes. Nous sommes entrés en négocia- « tions avec l'Autriche : car il est impossible d'éluder l'obligation de « traiter. »

Le Prince répondit immédiatement et télégraphiquement de Nich à M. Iévrem Grouïtch :

« Je vous prie de faire tenir ce qui suit à M. Ristitch comme ma ré- « ponse à sa dépêche de ce jour : En ce qui me concerne, j'estime qu'il « faut, sans la moindre hésitation, que nous nous déclarions prêts à « proclamer la complète égalité des diverses confessions, et je vous « autorise à formuler une déclaration dans ce sens. Prince Milan. — « J'espère que le gouvernement est d'accord sur ce point, puisqu'il y « va de notre indépendance?... »

M. Ristitch, dès le 20 juin (a. s.), télégraphiait au Prince cette grosse nouvelle :

« De l'avis de la sous-commission du Congrès, Vrania doit nous « rester avec le village de Kontchoul, tandis que Loujan sera attribué « aux Turcs. *Pour Trn et Pirot nous avons toutes les voix, celle de la Russie*

« *exceptée. Le plénipotentiaire russe propose d'ajourner la décision sur ce* « *point et d'envoyer sur les lieux* une commission européenne, non pas « *pour consulter la population,* mais simplement pour constater l'état des « choses. Evidemment il veut ajourner toute décision, voyant qu'il va « perdre sa cause. La seule ressource — ajoute M. Ristitch — con- « siste en ce que Votre Altesse télégraphie, quand même ce serait en « clair, au Tsar de Russie qu'il recommande à ses plénipotentiaires de « nous faciliter le règlement de nos frontières orientales par la cession « de Trn et de Pirot, que nous avons la chance de nous voir consentis « par toutes les autres puissances et dont les habitants désirent reve- « nir à la Serbie, et comme Serbes, et comme témoins des sanglants « sacrifices que nous avons faits pour eux. »

Un autre télégramme, lancé le même jour par M. Ristitch, portait que les négociations avec l'Autriche-Hongrie prennent *une tournure assez satisfaisante.* La seule obligation d'importance, ajoutait M. Ristitch, est de construire le chemin de fer en trois ans. Au lieu de la cession de l'exploitation à une compagnie, le principe de l'uniformité de l'exploitation sera adopté pour l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, la Serbie et la Turquie.

La réponse du prince Milan à la proposition désespérée de M. Ristitch de se tourner à nouveau vers les Russes donne bien la caractéristique de la situation d'alors. Dans sa dépêche du 20 juin (a. s.) au soir, le prince dit, entre autres choses :

« Si la skoupchtina n'était pas réunie, je pourrais me rendre à Bel- « grade et de là, par l'intermédiaire de M. Persiani, télégraphier au « Tsar. D'ici, je ne pourrais qu'employer le langage clair et je n'y vois « aucun profit. Le Congrès travaille à huis-clos, et je n'ose pas met- « tre à jour les opinions des plénipotentiaires de telle ou telle puis- « sance. Je ne peux exposer ni moi-même ni le pays à une réponse « négative et publique du Tsar, surtout à la veille de l'ouverture de la « skoupchtina. Du moment que toutes les autres puissances sont avec « nous, il est au moins permis d'espérer que la décision sera prononcée « à notre profit. Le seul côté fâcheux est que la Russie se sépare de « nous, mais je crains, en désirant aider, de gâter tout et auprès « de la Russie et auprès des autres puissances qui concluraient, de

« ma démarche, que nous faisons uniquement fond sur les bonnes « grâces de la Russie. »

Le 22 juin (a. s.), le Prince reçoit de M. Ristitch une dépêche lancée de Berlin le 21 juin (a. s.) au soir et portant que lui, Ristitch, a télégraphié ce même jour au gouvernement le texte de la convention projetée avec l'Autriche-Hongrie. Le représentant de la Serbie prie Son Altesse d'insister pour que cette convention soit acceptée telle quelle, tous changements étant impossibles. Il sollicite en même temps une réponse dans le plus bref délai.

Et en effet, le 22 juin (a. s.) au matin, le gouvernement avait reçu à Kragouïévatz trois longues dépêches chiffrées de M. Ristitch, à peu près conçues comme il suit :

Les négociations avec l'Autriche ont abouti en dernier ressort aux conditions suivantes, dont celle-ci entend ne pas se départir, pour nous apporter auprès du Congrès l'appui qui nous est indispensable.

Ensuite vient le préambule, puis :

1° L'Autriche-Hongrie s'engage à relier Belgrade, dans les trois ans, avec son réseau de voies ferrées. La Serbie s'engage à construire, relier et exploiter, conformément aux décisions du Congrès, ses chemins de fer projetés qui vont jusqu'à son ancienne frontière d'Alexinatz pour se rattacher d'un côté au chemin de fer de Bellova et, de l'autre côté, à la ligne Salonique-Mitrovitsa. En même temps elle s'engage à construire et exploiter la ligne de raccord entre Belgrade et Nich. Ces différentes lignes devront être terminées dans les trois ans.

2° Les deux gouvernements s'emploieront, en commun et d'accord, à assurer en même temps l'achèvement et le raccordement des lignes correspondantes de Bulgarie et de Turquie.

3° La construction, l'entretien et l'exploitation de ces lignes s'exécuteront d'une manière *uniforme* ; et les règlements y relatifs devront concorder, autant que possible, avec les règlements en vigueur sur les lignes principales du réseau austro-hongrois

et du réseau actuellement existant de la Roumélie. A cet effet sera réunie à Vienne, aussitôt après la conclusion de la paix, une commission composée de représentants de l'Autriche-Hongrie, de la Serbie, de la Turquie et de la Bulgarie, et chargée, d'une part, d'élaborer les conventions nécessaires entre ces États et les compagnies intéressées, de manière à assurer l'exécution des stipulations ci-dessus, et, d'autre part, de diriger et surveiller, au nom de ces mêmes États et dans les limites de sa compétence, l'exploitation de toutes les lignes intéressées.

4° Les relations commerciales entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie seront réglées de manière à faciliter le plus possible l'échange des provenances réciproques et à encourager le développement ininterrompu de rapports intimes et permanents, en tenant compte des besoins particuliers des régions limitrophes. Le commerce, sur la frontière, sera soumis à une organisation spéciale. A cet effet l'Autriche-Hongrie et la Serbie s'engagent réciproquement à conclure un traité de commerce destiné à faire atteindre le but en vue. En même temps on *étudiera* la question de la conclusion d'une union douanière entre les deux pays, autant que la chose sera jugée nécessaire dans l'intérêt des deux parties contractantes. A cette fin, les plénipotentiaires des deux puissances se réuniront à Vienne quatre mois après cette date, et plus tôt même si faire se peut.

5° L'Autriche-Hongrie se chargeant de régulariser à ses propres frais les Portes de Fer sans demander, pour ce faire, le concours financier de la principauté, cette dernière s'engage à fournir toutes les facilités qui pourront lui être réclamées dans l'intérêt de l'exécution de ce travail, en tant qu'il sera nécessaire, pour les opérations, de se servir temporairement de la rive *serbe*. La Serbie sera traitée comme nation la plus favorisée quant à la navigation par les Portes de Fer. Les deux parties s'engagent à faire approuver, s'il est nécessaire, la présente convention par leurs autorités législatives respectives.

Le projet de Berlin, écrivait M. Ristitch, oblige la Serbie à approuver, pour notre nouveau territoire, l'arrangement passé

par la Porte avec le baron Hirsch, et cette idée a été élevée à la hauteur d'une des décisions du Congrès, lesquelles sont en dehors de toute discussion. Tsoukitch et moi, nous ne voyons pas la possibilité d'éviter la conclusion de cette convention et de toute autre du même genre avec l'Autriche-Hongrie : c'est pourquoi, prenant en considération les suites fâcheuses si je ne signe pas et les avantages si je signe, je vote pour l'acceptation. Répondez-moi par le télégraphe le plus tôt possible : car la décision du Congrès, quant aux frontières, dépend de la convention avec l'Autriche-Hongrie.

Le 23 juin (a. s) nous voyons le prince et le gouvernement répondre à M. Ristitch, mais quelle différence entre les deux réponses ! Le prince Milan, dès son arrivée le soir à Kragouïévatz, lut le texte de la convention et se convainquit qu'elle était pour la Serbie plus avantageuse qu'il n'était permis de l'espérer en pareille circonstance : il comprit de suite quelle urgence il y avait à accepter ladite convention. Il envoya donc immédiatement par télégraphe, à M. Ristitch, sa « *pleine et entière approbation* ». Il approuvait, ajoutait-il, parce qu'il estimait que la rédaction de la convention était satisfaisante autant qu'on pouvait l'espérer. Il trouvait seulement à recommander à M. Ristitch d'obtenir, autant que possible, que le délai consenti pour la construction du chemin de fer fût prolongé, au besoin d'une année seulement.

Par contre, M. Iévrem Grouïtch télégraphia tout tranquillement à M. Ristitch que le gouvernement « étudiait » ses dépêches sur la convention, mais qu'il le priait d'indiquer exactement et le plus tôt possible le détail de toute la nouvelle frontière que l'Autriche s'engagerait à obtenir pour nous en cas de conclusion de la convention, ainsi que le détail de ce que serait cette frontière à défaut de la convention en question.

Ainsi, contrairement à l'avis du prince Milan, le ministère serbe subordonnait l'acceptation de l'arrangement sur les chemins de fer au règlement préalable de la question territoriale. Voilà qui nous amène à revenir sur cette question.

VI

Même avant la réunion du Congrès, il était manifeste que la Serbie n'avait pas la moindre chance d'obtenir la Vieille-Serbie, ni même les modestes frontières consignées dans le mémoire de M. Ristitch.

L'Autriche-Hongrie, bien avant la réunion du Congrès, avait préparé le terrain de manière à éloigner la Serbie du district de Novi-Pazar : aussi, au premier mot formulé à ce sujet, les membres du Congrès écartèrent de l'ordre du jour la question de savoir si cette région devait nous être annexée. Pour mieux dire, cette question ne fut pas même abordée, et, l'Autriche ayant déclaré que sa « sphère » s'étendait jusqu'au Kopaonik, c'est seulement à partir de ce point que la Serbie pouvait songer à ses nouvelles frontières.

A l'est, la Serbie, dans ses revendications, devait tenir compte des intérêts russo-bulgares, et, au S. O. des intérêts turco-autrichiens.

En outre de ces deux influences, M. Ristitch avait encore à compter avec les représentants des deux courants, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte par l'analyse des lettres ci-dessus.

Au cours des pourparlers avec les représentants autrichiens, il apprit que ces derniers désiraient laisser la vallée du Vardar entre les mains des Turcs. A titre d'explication, on invoqua la nécessité de laisser au chemin de fer de Salonique sa nationalité turque ; mais, en réalité, l'on visait plus loin. Tant qu'on se borna à repousser ses instances au sujet de Guilan, M. Ristitch put admettre les arguments autrichiens ; mais à partir du moment où l'on écarta sa demande relative à Novo Brdo, qui est à six heures du chemin de fer, il eut la certitude que d'autres mobiles étaient en jeu — que l'Autriche, en demandant au bon Dieu de l'aider dans ses projets, poussait sa « sphère » — jusqu'à la Strouma.

Antérieurement, M. Ristitch avait remis confidentiellement aux plénipotentiaires autrichiens son projet des nouvelles frontières serbes.

Quand il se fut convaincu qu'il ne pouvait absolument pas obtenir Guilan, M. Ristitch chercha à sauver au moins Novo Brdo et soumit, en conséquence, aux plénipotentiaires austro-hongrois, son deuxième projet.

La question de la nouvelle frontière S. O. de la Serbie étant mûre pour l'appréciation des techniciens, le Congrès la renvoya devant la commission militaire, dans laquelle toutes les puissances contractantes se trouvaient représentées. Cette commission était chargée de déterminer dans une certaine mesure, en tenant compte des considérations géographico-stratégiques, les limites S. O. de la Serbie.

On sait comment la commission militaire s'acquitta de sa tâche.

Pour la délimitation du reste de la frontière, les plénipotentiaires s'étaient réservé d'arrêter au préalable les principes à suivre.

Mais même cette partie de la nouvelle ligne de démarcation, du Kopaonik à Tserni Verk, donna lieu à de longues et vives contestations.

C'est ainsi que nous voyons le Lab perdu pour la Serbie, parce que les Anglais et les Turcs demandaient que, si l'on assurait la position de Prépolatz aux Serbes, on laissât à la Turquie le défilé de Louptché. Et comme la Porte avait insisté pour que la frontière serbe partît seulement de la position de Samokovo, au-dessus de Kourchoumlié, les commissaires qui avaient adopté comme principe de leur répartition la division naturelle du terrain — la ligne des eaux — laissèrent le Lab à la Turquie, tandis que les autres s'en tenaient à la frontière près de Prépolatz. Si ce principe fut pernicieux à la Serbie en ce qui concerne le Lab, il devint d'autant plus avantageux pour elle dans la région de Vrania.

En effet, après avoir acheminé la frontière serbe jusqu'au plateau de Djak, les commissaires turcs et anglais proposèrent de la diriger droit sur Grdelitsa, ce qui aurait enlevé à la Serbie

tout le district de Vrania et la moitié du district de Leskovatz. Par contre, les commissaires allemand, italien et français, disposés à plus de bienveillance envers nous, demandèrent que la frontière fût dirigée, du plateau de Polianitsa, droit sur Priboï, ce qui aurait été bien plus naturel, tout en nous faisant perdre Vrania. Mais contrairement à ces deux propositions, l'on appliqua le principe qui avait laissé le Lab aux Turcs, en sorte que la nouvelle frontière serbe aboutit à Kontchoul.

A la fin de la séance de cette commission militaire, ayant appris que les représentants autrichiens avaient voté pour la conservation aux Turcs de la vallée du Lab et même de Vrania ; craignant en outre que le Congrès ne s'avisât de régler immédiatement l'affaire — M. Ristitch écrivit en toute hâte et envoya immédiatement au comte Andrassy, qui siégeait à ce moment dans une séance du Congrès, la lettre suivante :

« Monsieur le comte,

« Je prends la liberté d'appeler Votre haute attention sur ce qui « suit :

« Lors de mon séjour à Vienne, j'ai avisé le prince Milan que notre « frontière S. O. suivrait la crête du Kopaonik et que Votre Excellence « soutiendrait le projet attribuant à la Serbie Vrania, Trn et Pirot.

« Or, j'apprends qu'hier, dans la commission des experts, les délé- « gués austro-hongrois ont voté non pas pour la ligne du Kopaonik « mais pour les frontières du pachalik de Nich — ce qui nous ferait « perdre la vallée du Lab. Ils ont même abandonné leur propre projet « au sujet de Vrania. Par bonheur, la majorité s'est prononcée en no- « tre faveur. Enfin notre frontière orientale (Trn-Pirot) n'a pas même « été l'objet d'une décision définitive.

« Si mes observations sont exactes, je crois qu'il suffira que je les « communique à Votre Excellence et que je la prie de nous laisser la « vallée du Lab, en nous assurant en même temps Trn et Pirot sur la « frontière orientale.

« J'apprends que les plénipotentiaires russes ne seraient pas oppo- « sés à cette combinaison, si l'on attribuait à la principauté de Bulga- « rie tout le sandjak de Sofia, sans aucun retranchement.

« Sachant Votre Excellence fort occupée, je me permettrai seule-
« ment d'ajouter encore ceci : que je devrais désespérer et considérer
« que j'ai entièrement échoué dans ma mission si je ne parvenais pas
« à assurer à mon pays la possession de la vallée du Lab, de Vrania,
« Trn et Pirot.

« Agréez, etc.

« RISTITCH ».

Ce même soir (22 juin a. s.), à une soirée, le comte Andrassy alla à M. Ristitch :

« J'ai reçu votre lettre, lui dit-il, mais *vos informations au su-*
« *jet de Vrania ne sont pas fondées*. Au reste, quand même mes
« militaires auraient voté contre Vrania, leurs voix ne seraient
« pas prépondérantes. Ce ne sont pas les militaires qui décident
« en dernier ressort, mais le Congrès ! »

« Et le Lab ? — demanda M. Ristitch ».

« Et je n'ai jamais songé à donner une autre solution à cette question. Je vous ai promis que la nouvelle frontière de Serbie commencerait au Kopaonik, et elle partira certainement de ce point. »

Voyant qu'il ne pouvait arracher au comte la vallée du Lab — M. Ristitch entreprit d'expliquer aux autres plénipotentiaires l'importance que présentait pour la Serbie cette fertile région, surtout en comparaison des montagnes et des rochers que l'on nous accordait au sud-ouest — mais en vain !

Au reste, M. Ristitch savait que le point principal de cette fraction de la nouvelle frontière serbe — Vrania — était acquis, et ce fut pour lui une consolation, car il appréciait fort bien quelles résistances il faudrait vaincre pour sauver Vrania. Le plénipotentiaire turc, Mehmed-Ali Pacha, allait d'un membre du Congrès à l'autre, présentant des mémoires aux fins de faire restituer à la Turquie non seulement Vrania mais encore Grdelitsa et démontrant que, si ces points n'étaient pas reconnus à la Porte, celle-ci aurait tout son territoire, jusqu'à Koumanovo, exposé sans défense. M. Ristitch suivit Mehmed-Ali sur les talons et démontra que la Serbie, elle, ne réclamait point des positions stra-

tégiques mais des terrains capables de donner du pain à ses pauvres anciens et aux pauvres nouveaux qu'on allait lui adjoindre. M. Ristitch crut remarquer que ses explications étaient mieux appréciées que celles du Turc — de la part des puissances neutres. D'un autre côté, le général Bobrikov soutenait M. Ristitch et l'aidait dans sa revendication de Vrania, peut-être parce qu'il savait que la Serbie s'était *politiquement* assuré d'avance cette ville et qu'elle l'obtiendrait, quelle que fût la décision de la commission militaire.

Pendant que ces évènements se déroulaient à Berlin, nous trouvons quelques dépêches fort intéressantes échangées entre M. Ristitch d'une part, et le prince et le gouvernement d'autre part.

Pour le 23 juin, nous avons deux dépêches de M. Ristitch. Dans la première, il informe le prince que le délai pour la construction du chemin de fer est fixé à trois années par le traité austro-turc et que, par suite, il lui est impossible d'obtenir une prorogation pour l'établissement de notre voie ferrée. Il ajoute que les Monténégrins et les Roumains sont très mécontents des décisions du Congrès. « Ils nous jalousent tous » — dit-il. — Dans la seconde dépêche, il annonce que le Congrès a terminé avec la Tsernagore et que la question serbe n'est pas encore venue sur le tapis. Il croit que Andrassy temporise, attendant la réponse de la Serbie au sujet de la convention à signer. « Le « Congrès est à la veille de terminer ses travaux — conclut no- « tre représentant — et nous serons maltraités si, au lieu d'une « réponse définitive, je continue à recevoir de Kragouiévatz *des* « *questions oiseuses* ».

Le 24 juin, M. Ristitch demande une réponse définitive.

Le lendemain (25 juin a. s.), M. Grouïtch répond :

« Du moment que nous n'avons même pas une garantie de succès et « que, en outre, nous sommes menacés, de la part de l'Autriche, d'une « hostilité dont on ne peut prévoir les conséquences, comme vous le « dites (numéro télégraphique tel et tel), *il ne reste plus qu'une ressource,* « *c'est que vous cherchiez aide et protection auprès des plénipotentiaires im-*

« *périaux russes*, et, si ces derniers ne peuvent nous venir en aide, en « fait de convention signez avec l'Autriche ce que vous pouvez obtenir « de plus avantageux pour les intérêts serbes ».

M. Ristitch télégraphia aussitôt :

« Mes lettres, qui vous ont appris *que le plénipotentiaire russe m'a con-* « *seillé non-seulement de m'entendre avec l'Autriche-Hongrie, mais encore de* « *ne rien entreprendre au Congrès sans l'approbation de cette dernière*, expli- « quent que nous ne pourrons atteindre quelque avantage que si nous « nous mettons d'accord avec l'Autriche. Or, la convention a juste- « ment pour objet de nous faire réussir du côté de la frontière orien- « tale, sur laquelle *la Russie va jusqu'à réclamer Pirot pour la Bulgarie*, « en dépit de toutes mes démarches verbales et écrites. *Par conséquent*, « *demander la protection de la Russie en pareilles cironstances équivaudrait* « *à une sollicitation, de notre part, de la protection austro-hongroise pour* « *l'obtention de Novi-Pazar*. Je ne pourrai donc tenter la démarche que « vous réclamez *sans laisser croire que j'ignore absolument la situation et* « *sans m'exposer à être tourné en ridicule. Par suite*, je ne puis considérer « votre télégramme *inconséquent* de ce jour comme une réponse.

« Mercredi, je le répète, aura lieu *la dernière séance du Congrès*, et « c'est demain que la question qui nous concerne doit être réglée par « la commission ».

Voici la réponse du ministère serbe :

« En suite de votre nouveau télégramme de ce matin, remis à 11 « heures à Son Altesse le Prince, dans lequel vous annoncez que le « Congrès aura terminé ses travaux mercredi prochain et que les « chances sont en notre faveur mais que personne ne peut donner de « garanties, *le gouvernement consent, avec l'approbation du Prince, à ce* « *que vous signiez la convention avec l'Autriche* ».

Nous reviendrons sur cette négociation dont nous devons interrompre le récit pour expliquer ce qui se passait en même temps à Berlin dans un tout autre ordre d'idées.

VII

Le 21 juin (a. s.), M. Ristitch avait dû écrire au prince de Bismarck à propos de la question israélite.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'Alliance israélite avait soumis au Congrès de Berlin un mémorandum spécial sur la situation de ses coreligionnaires des principautés danubiennes.

Voici le passage de ce document qui se rapporte aux israélites de Serbie :

« En Serbie ils (les Israélites) sont peu à peu refoulés de l'intérieur « du pays et de la plupart des villes, et exclus du service de l'État, « de toute fonction publique, condamnés à la misère; privés des droits « les plus précieux, ils ne sont en échange affranchis d'aucune charge : « ils acquittent tous les impôts, ils servent dans l'armée comme les « autres Serbes. Lors de la dernière guerre, ils espéraient que leur « patriotisme aurait raison de l'injustice que commet envers eux leur « patrie, et ils ont combattu courageusement, versant leur sang à côté « de leurs compatriotes. Tant de sacrifices leur ont à peine valu quel- « ques paroles de remerciement de la part du ministre de l'Intérieur, « à la grande skoupchtina nationale de 1877. En vain la Turquie, en « signant la convention de 1877 avec la Serbie, avait réclamé pour les « Israélites les droits que cette dernière leur refuse obstinément, leur « situation ne s'est en rien modifiée. Sous un pareil régime, leur nom- « bre s'est depuis longtemps réduit de moitié ; ils habitent seulement « quelques villes, avec la menace incessamment suspendue, sur leur « tête, de voir apparaître quelque décret qui les chasse du pays. Un « jour le prince Michel a expliqué le mobile de ces persécutions dans « les termes suivants : « Ainsi que les ministres serbes l'ont déjà ex- « posé au consul général anglais, la seule raison faisant obstacle à « l'émancipation des Juifs de Serbie réside dans la jalousie des com- « merçants composant la représentation nationale, car ceux ci consi- « dèrent les Israélites comme des concurrents qui vendent des mar- « chandises meilleures que les leurs et à meilleur marché. »

Dès que ce mémorandum eût été présenté au Congrès, M. Ris-

titch eut soin de recourir aux bons offices des correspondants de journaux qui se trouvaient alors réunis en assez grand nombre à Berlin pour faire expliquer, dans diverses feuilles françaises, anglaises et allemandes, la véritable situation des Juifs serbes.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la demande des Juifs avait de grandes chances de succès, et pas une seule voix ne semblait s'élever contre eux au Congrès.

Quand la question de l'indépendance de la Serbie vint à l'ordre du jour devant le Congrès, le premier plénipotentiaire français, le ministre Waddington, proposa que l'indépendance fût reconnue à la condition que la Serbie proclamât la pleine égalité de toutes les confessions.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Dès qu'il eut reçu du prince Milan l'autorisation de promettre cette égalité, M. Ristitch se hâta d'en informer M. Waddington.

« Je vous engage — lui répondit le ministre français — à faire connaître cela par lettre au président du Congrès : car l'Europe considère comme une question d'honneur l'égalité des Israëlites avec les membres des autres confessions. Je suis convaincu que cette communication de votre part exercera une influence satisfaisante sur vos autres questions. Et à ce propos, permettez-moi de vous le dire, M. Ristitch, je trouve que, dans les circonstances actuelles qui sont si difficiles, vous avez su faire valoir la cause serbe d'une manière telle que l'on peut vous en féliciter, vous et la Serbie. Votre pays va obtenir le maximum de ce qu'il peut recevoir, étant donnée la situation présente. »

« C'est seulement — répondit M. Ristitch — la sincère bienveillance de Votre Excellence et de M. de St-Vallier pour notre cause qui peut inspirer une aussi flatteuse appréciation des efforts que j'ai faits, en cette occasion, pour servir dans la mesure du possible mon souverain et mon pays ; et, si mes faibles tentatives procurent quelques avantages à la Serbie, celle-ci les devra au noble appui que la France a toujours, et dans cette circonstance également, prêté à mon pays. C'est pourquoi tout

conseil de Votre Excellence est pour moi si précieux que je considère de mon devoir de m'y conformer toujours. Je prendrai aujourd'hui même la liberté d'écrire à ce sujet à Son Altesse le prince de Bismarck. »

En effet, M. Ristitch écrivit ce même jour, 21 juin (a. s.), au président du Congrès, mettant à profit la communication qu'il avait à faire pour réfuter en même temps, et indirectement, les réclamations des Juifs contre la Serbie, ainsi que pour présenter sous son véritable jour l'état de la question confessionnelle en Serbie.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« J'ai appris que le Congrès s'est occupé de la situation des Israé-
« lites en Orient, et par conséquent en Serbie.

« A ce sujet, je me permets de soumettre à Votre Altesse quelques
« explications auxquelles, je l'espère, le Congrès voudra bien accorder
« sa haute attention.

« Je puis affirmer, M. le Président, et je ne crains pas d'être dé-
« menti par personne, que, de tous les pays d'Orient, il n'en est pas un
« seul qui soit aussi tolérant que la Serbie en matière religieuse. La
« libre pratique de tous les cultes n'est pas seulement reconnue et
« garantie par la constitution nationale (art. 219), mais le gouverne-
« ment lui prête encore toutes les facilités possibles. C'est ainsi que,
« malgré l'insignifiance de leur nombre, le gouvernement a construit
« à Belgrade un temple pour les protestants, et qu'il entretient leur
« pasteur aux frais de l'État. Un emplacement spécial est, en outre,
« actuellement réservé pour l'édification d'une église catholique. Et
« bien qu'il n'existe pas de population musulmane dans la capitale
« serbe, le gouvernement y entretient une mosquée à l'usage exprès
« des musulmans de passage à Belgrade. En ce qui concerne les Juifs
« spécialement, je dois constater que leur nombre ne dépasse pas 1200.
« Ils jouissent, au point de vue religieux, d'une complète égalité de
« droits avec tous leurs autres concitoyens des autres confessions. Je
« puis même ajouter qu'ils sont, dans une certaine mesure, privilégiés :
« car, tandis que les chrétiens orthodoxes doivent subvenir eux-mê-
« mes aux frais d'entretien de leur clergé, le rabbin israélite de Bel-

« grade reçoit de l'État une subvention de six cents francs. Leurs « écoles sont entretenues par l'État comme toutes les autres écoles.

« Les Juifs ont les mêmes droits politiques que les autres sujets « serbes. Ils ont accès dans tous les services publics, ils sont électeurs « et éligibles. La preuve, c'est que, à la dernière grande skoupchtina « nationale serbe, un des huit députés de Belgrade était Israélite.

« Pour établir l'égalité complète, il suffit d'abroger une seule dis- « position légale qui interdit aux Juifs le séjour, à titre permanent, en « dehors de Belgrade. Les Juifs qui s'étaient établis autrefois dans les « villes de l'intérieur telles que Chabatz, Semendria, Pojarévatz, sont « restés, même après la promulgation de cette loi, dans leurs foyers, « et il n'est venu à l'esprit de personne de les inquiéter. Tout démon- « tre donc que les Juifs, établis en si petit nombre en Serbie, y sont « suffisamment protégés dans tous les sens et dans tous leurs droits. « Quoi qu'il en soit, je suis heureux, M. le Président, de pouvoir « porter à la connaissance du Congrès que Son Altesse le Prince de « Serbie vient de m'autoriser à déclarer que le gouvernement serbe « saisira la première occasion pour abroger, par voie légale, même la « dernière restriction qui se rapporte aux Juifs, ainsi que pour les « placer sur un pied d'égalité parfaite avec tous leurs concitoyens des « autres confessions.

« Recevez, etc.

RISTITCH. »

VIII

Revenons au travail d'enfantement de la convention serbo-austro-hongroise.

Malgré sa conviction que le comte Andrassy n'accéderait à aucune des réserves que les Serbes pourraient formuler quant à la signature de la convention, au reçu de la dépêche du 23 juin (a. s.) dans laquelle M. Iévrem Grouïtch exprimait le désir de savoir quelle serait la frontière serbe que l'Autriche-Hongrie aiderait à obtenir en cas de signature de la convention — M. Ristitch tenta quelques démarches par déférence pour ses collègues. Il écrivit immédiatement et envoya à M. Schwegel, par l'entremise de M. Tsoukitch, la lettre suivante :

Monsieur le Baron,

« Je me suis hâté de télégraphier le texte de la convention à con-
« clure entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie relativement aux chemins
« de fer, au traité de commerce et à la régularisation des Portes de
« Fer.

« Eu égard aux énormes sacrifices pécuniaires que nous impose la
« convention en question, on me demande de faire connaître sur quelles
« acquisitions territoriales peut compter la Serbie, grâce au bien-
« veillant appui du gouvernement Impérial et Royal.

« J'espère, Monsieur le Baron, que S. E. le Comte Andrassy, dans
« son esprit de justice, trouvera cette démarche du gouvernement
« princier très naturelle et uniquement inspirée par le désir que nos
« relations étroites soient assurées, dès leur début, contre tout malen-
« tendu.

« Agréez, etc. »

Non-seulement cette lettre resta *sans réponse*, mais le baron Schwegel et le baron Hemmerlé, deuxième plénipotentiaire autrichien au Congrès, s'exprimèrent en des termes ressemblant assez à des menaces pour le cas où la convention ne serait pas signée, s'irritant en même temps de ce que l'on n'accordait pas confiance au caractère *chevaleresque* du comte Andrassy, lequel avait promis de faire tout ce qu'il pourrait.

Le 26 juin (a. s.), M. Tsoukitch se rendit auprès du baron Schwegel pour l'informer que M. Ristitch avait reçu l'autorisation de signer la convention et pour déclarer en outre qu'ils (Ristitch et Tsoukitch) étaient convaincus que cette convention contribuerait seulement à rendre les relations entre les deux pays plus difficiles si, une fois qu'elle aurait été signée, la Serbie ne recevait pas satisfaction dans la question des frontières.

M. Ristitch, de son côté, s'exprima dans le même sens vis-à-vis du comte Andrassy, en prenant la plume pour signer la convention. « Permettez-moi de vous expliquer, M. le comte — dit M. Ristitch — que c'est là un traité que je n'oserais pas défendre devant la skoupchtina nationale, si la Serbie n'obtenait pas du côté de l'Orient les limites que Votre Excellence s'est engagée

à lui faire attribuer ; et du moment que je n'oserais pas, moi, assumer une pareille responsabilité, je doute qu'il se trouverait quelque autre pour avoir cette audace.

Le comte Andrassy écouta cette explication de M. Ristitch avec une bonne dose de mauvaise humeur, et il lui répondit textuellement :

« Quant à moi, M. Ristitch, je ne suis pas un boutiquier qui discute les prix et marchande. *L'absence de votre signature au bas de cette convention serait à mes yeux une raison suffisante pour me faire voter contre toute nouvelle frontière serbe.* »

M. Ristitch savait fort bien que ce « contre » de l'Autriche-Hongrie était pour la Serbie un véritable péril : car l'Autriche-Hongrie se trouvait là « dans sa sphère » et par trop forte auprès du Congrès, surtout quand elle voulait empêcher quelque chose, ainsi qu'on a pu le constater dans la question des nouvelles frontières de la Tsernagore, laquelle n'a pas obtenu un pouce de terrain au-delà de ce que lui consentait l'Autriche-Hongrie. La convention avait donc pour objet non seulement d'assurer à la Serbie l'appui de l'Autriche-Hongrie, mais encore de prévenir un vote hostile de cette dernière, surtout dans la question des nouvelles frontières.

En envoyant l'original de la convention avec sa lettre n° 12 du 28 juin 1878 (a. s.), M. Ristitch dit à M. Grouïtch :

« Je vous ai déjà annoncé, dans un précédent télégramme, que c'est « à l'Autriche-Hongrie qu'il faut *surtout* attribuer tout ce que nous « recevons au-delà des frontières de San-Stefano, et maintenant j'a- « jouterai *que, n'eût été son appui, nous étions en danger de perdre au « Congrès et Vrania et Grdelitsa du fait de l'Angleterre, et Pirot du fait « de la Russie.* »

IX

La question des nouvelles frontières de Serbie, sans avoir une importance capitale aux yeux du Congrès, lui donna tout autant de préoccupations qu'une question transcendante, sinon plus encore.

« La nouvelle délimitation de la Serbie — observe M. Ristitch « dans sa lettre du 29 juin 1878 (a. s.) à M. Grouïtch — va à l'en- « contre des intérêts autrichiens, turcs et malheureusement à « l'encontre des intérêts russes, tels que les apprécient le géné- « ral Bobrikov et le comte Chouvalov ».

L'Autriche, ainsi que nous l'avons déjà vu, avait mis à l'abri ses propres intérêts, même avant la réunion du Congrès, en plaçant hors de conteste la région de Novi-Pazar.

La Serbie, par cette délimitation, se trouvait refoulée jusqu'au Kopaonik. A partir de ce point commençaient les intérêts turcs.

Pour mieux comprendre la marche de ces affaires, il faut rappeler que, dans la commission, les résolutions étaient prises à la majorité des voix, tandis que le Congrès, lui, *ne prononçait ses décisions qu'à l'unanimité des voix*.

La question serbe avait affronté sans encombre toutes les commissions du Congrès, les commissions militaires formées d'officiers supérieurs de toutes les puissances, et les commissions politiques dans lesquelles siégeaient les autres plénipotentiaires des grandes puissances participant au Congrès. Presque toujours la Serbie obtint, au sein de ces commissions, une majorité de 5 ou 7 voix contre 2 ou 3. Mais en cherchant à obtenir une majorité pour chacune des questions nous intéressant, M. Ristitch ne pouvait prévoir l'existence d'un élément qui représentait pour nous un sérieux obstacle devant le Congrès.

Nous voulons parler de la nerveuse impatience du Président du Congrès.

La commission avait décidé *à la majorité des voix* qu'au sud (au S. O. de Vrania), le dernier village serbe serait Kontchoul, et que Loujané reviendrait à la Turquie. Mais les Turcs et les Anglais ne démordaient pas de leur projet de conserver à la Porte Grdelitsa et toute la partie au sud de cette localité, démontrant que, au cas contraire, Koumanovo et tout le reste de la région seraient exposés à souffrir de la Serbie, celle-ci étant la partie agressive (et non la Porte).

Or cette question de la frontière S. O., bien qu'elle eût été ré-

glée par les commissions militaire et politique, ne vint pas devant le Congrès avant que la frontière orientale eût été examinée par les commissions elles-mêmes.

« Sur ce point — observe M. Ristitch dans une lettre — *nous* « *nous sommes malheureusement heurtés contre la résistance déterminée de* « *la Russie*, inspirée par le général Bobrikov. Déjà, lors de son passage « à Belgrade, ce personnage avait remporté à Pétersbourg l'impres- « sion que notre frontière S. E. devait aller de Saint-Ilia à Sneg-Polié, « puis à Pandiralo !...

« Le Comte Chouvalov m'a répété en toutes occasions que, d'après « ses renseignements, les habitants de la région de Pirot étaient bul- « gares et que son gouvernement attachait la plus grande importance « à ce que cette région fût conservée à la Bulgarie. Quand je lui ai « déclaré que *nous acceptions le plébiscite*, il a mis en avant cette idée « qu'une commission européenne devrait se rendre sur les lieux et « constater le caractère des désirs et des intérêts de la région, *sans* « *faire voter les habitants*. Évidemment il prenait ce détour pour évi- « ter une solution dont les apparences nous étaient favorables.

« Après toutes ces explications verbales, je me suis résolu à repré- « senter également par écrit au plénipotentiaire russe l'importance « que nous attribuons à cette question. Dans ma lettre, datée du 20 de « ce mois (a. s.), j'ai rappelé au Comte Chouvalov qu'il commettait « *une erreur historique*. »

Arrêtons un instant la citation de ce rapport pour voir le texte de la lettre de M. Ristitch sur « l'erreur historique » du comte Chouvalov.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Comte,

« J'ai expliqué à Votre Excellence que la Serbie est prête à se sou- « mettre au résultat d'un plébiscite qui aurait lieu à Trn et à Pirot. « Nous comptons sur les bonnes dispositions de la population de cette « région qui est, en majorité, serbe, et qui a des sympathies pour la « Serbie ; car elle a été témoin des sanglants sacrifices que nous avons « faits pour son affranchissement.

« Naturellement Son Altesse le prince de Serbie préférerait un règlement satisfaisant définitif à toute solution qui laisserait l'affaire en suspens ; mais, si ce règlement n'est pas immédiatement possible, je suis autorisé à maintenir ma déclaration première.

« Votre Excellence m'a communiqué son intention de proposer, au lieu d'un plébiscite, une enquête qui se ferait par les soins d'une commission spéciale.

« Que Votre Excellence me pardonne si je me permets de lui exposer que cette solution ne donnerait satisfaction ni aux Bulgares ni aux Serbes. De cette manière, en effet, la question demeurerait ouverte et pourrait demeurer telle durant des années. Pendant ce temps l'agitation des concurrents, qui ne manquerait pas de se produire, compromettrait la bonne harmonie qui doit régner entre eux. Seuls, les ennemis des Slaves pourraient trouver un avantage dans l'antagonisme qui se produirait et qui se transformerait facilement en inimitié.

« Tout le peuple serbe déplorerait un pareil ajournement de la question à trancher.

« Je n'essayerai pas de dépeindre à Votre Excellence la stupeur qui s'emparerait de tous les Serbes en apprenant qu'il dépendait uniquement de la Russie de leur assurer certains avantages, et que c'étaient justement les plénipotentiaires russes qui ne voulaient pas leur accorder ces avantages, tandis que les représentants de toutes les autres puissances étaient disposés à nous les concéder.

« Je me permettrai seulement d'ajouter qu'un pareil procédé serait une *erreur qui resterait historique*. La Serbie ne demande rien en dehors de son droit basé sur la nationalité serbe de la majorité de la population en question, ainsi que sur les sanglants sacrifices que nous avons faits dans ces régions.

« Nous devons d'ailleurs insister pour obtenir une bonne frontière du côté de l'est d'autant plus que, suivant toutes apparences, notre frontière occidentale ne pourra en aucune sorte nous satisfaire. Forcés, sur la demande de l'Autriche-Hongrie, de nous retirer du sandjak de Novi-Pazar et de reculer jusqu'au Kopaonik, nous sommes, sur ce point, mutilés encore par la commission militaire qui a déclaré que nous devons faire à la Turquie rétrocession de la vallée du Lab, ce qui ne nous laisserait au sud-est qu'un territoire stérile et improductif. Que Votre Excellence jette seulement un coup d'œil sur la carte, et elle se convaincra de tout ce qui précède.

« J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien prendre en consi-
« dération les explications ci-dessus et accorder aux désirs serbes sa
« haute protection : car c'est seulement de Votre Excellence que dépend
« la réalisation de ces désirs.

« Agréez, etc.

« RISTITCH ».

Quel fut l'effet de cette lettre sur le diplomate russe, c'est ce que nous allons bientôt voir.

Et maintenant reprenons la citation de la lettre de M. Ristitch à M. Grouitch.

« Par malheur — ajoute M. Ristitch — l'affaire s'est compliquée en-
« core d'une autre circonstance.

« En consentant à l'annexion du sandjak de Sofia à la principauté
« bulgare, Beaconsfield avait réservé au Congrès le droit de trouver et
« d'assurer à la Turquie des frontières stratégiques de ce côté.

« Les Russes pensaient que ces réserves tomberaient, mais quand
« les ministres anglais reçurent de Londres avis que, dans les cercles
« de leurs amis, l'on condamnait la concession de Sofia, Beaconsfield
« s'est mis à insister tout de bon pour obtenir la réalisation de ses ré-
« serves.

« Le Comte Chouvalov et le général Bobrikov m'ont engagé à in-
« sister, de mon côté, pour que les Anglais renonçassent à leurs deman-
« des, *ajoutant qu'ils nous abandonneraient alors tout, du côté de l'est,*
« *jusqu'à la frontière du pachalik de Nich.*

« Mais personne n'a voulu assumer la responsabilité de servir d'in-
« termédiaire pour soulever cette question. Andrassy et Waddington
« trouvèrent qu'il n'y avait là *aucune corrélation* avec les autres pro-
« blèmes. Et moi-même j'ai craint que mon intervention n'eût lieu à nos
« dépens et je n'ai fait aucune démarche : car, en cas d'insuccès, nous
« aurions eu sûrement à payer les pertes que la diplomatie russe au-
« rait éprouvées à l'est et au sud du sandjak de Sofia.

« Afin d'éviter de plus grands désavantages, Andrassy et Chouvalov
« se sont mis d'accord pour laisser à la Bulgarie le territoire jusqu'à
« Tsaribrod *et abandonner à la Serbie le district de Trn.* Bobrikov lui-
« même s'est prononcé vis-à-vis de moi dans ce sens : mais je n'ai pas
« laissé de démontrer avec insistance auprès du comte Andrassy, des

« Russes et des délégués français, italiens et allemands, les droits de la « Serbie sur toute la région de Pirot jusqu'aux frontières du pachalik. « Ce n'était pas en effet à moi de céder ; il suffit que nous devions ac- « cepter tout ce qui se décide à nos dépens et au-dessus de notre vo- « lonté.

« Quand l'affaire a été portée devant la commission politique et mi- « litaire, la majorité a décidé que, au sujet de Vrania, l'on s'en tien- « drait à la première résolution (Kontchoul-Loujané) et, pour Pirot, « que le territoire jusqu'à Tsaribrod reviendrait à la Bulgarie tandis que « le district de Trn demeurait acquis à la Serbie. En conséquence, la « frontière a été déterminée comme il suit : Plateau de Grlo, à deux « kilomètres au nord des sources des rivières Divlianska et Kouka- « vitchka, en descendant, dans cette direction, le cours de la rivière « de Loukavitsa (c'est-à-dire à 2 kilomètres de celle-ci : autrement la « route serait revenue à la Serbie) jusqu'au village de Jélioucha, où la « frontière coupe la route et la Nichava, pour suivre ensuite une ligne « presque droite entre les villages de Doïkinatz et de Senokoss sur le « plateau de Radotchine.

« Le même jour, 26 juin (a. s.), l'affaire est venue devant le Congrès, « lequel a d'abord discuté la frontière du côté de Sofia. Les Russes « ont perdu au S. E. Ichtiman et au S. O. Djouma (le monastère de « Rilia a sauvé le plateau du même nom). Le comte Chouvalov ayant « alors demandé une compensation, le président l'a invité à formuler « une proposition : et le plénipotentiaire russe a aussitôt réclamé, en « échange, le territoire jusqu'à Tsaribrod (inclusivement) *et le district « de Trn (!!), bien qu'il eût promis de ne formuler aucune prétention sur cette « région* (!) En réponse à une remarque qui lui a été faite dans ce sens, « il a expliqué qu'il avait supporté de grandes pertes et qu'il devait « accentuer d'autant ses demandes de compensation, que les questions « sur le tapis étaient solidaires et que les Bulgares, au point de vue de « la nationalité, avaient droit même à Pirot. A l'observation que les « Serbes acceptaient le plébiscite, il a répliqué que les Serbes avaient « chassé l'évêque de Pirot et que, aussitôt qu'il n'y aurait plus per- « sonne pour influencer la population, il accepterait le plébiscite.

« Quand la discussion a pris un ton plus vif, le président est inter- « venu à sa manière. D'après tout ce que j'ai entendu dire sur sa fa- « çon d'agir, j'estime qu'il fait marcher le Congrès la baguette à la « main. Il s'est écrié d'un ton irrité : « Est-ce que la paix du monde « dépend des frontières serbes ? » Andrassy s'est borné à réclamer

« Trn pour la Serbie ; l'affaire a été renvoyée à une commission char-
« gée de déterminer les limites à la majorité, avec prière de régler dé-
« nitivement.

« Restait la question de la frontière de Vrania.

« Voici en quels termes le comte Chouvalov lui-même m'a raconté
« la marche de cette dernière affaire devant le Congrès : « Les Anglais
« insistaient toujours pour qu'on laissât le défilé de Grdelitsa à la Tur-
« quie et importunaient fort le Congrès à ce sujet : nous vous avons
« défendus. Le Président a recommencé à s'inquiéter et a observé qu'il
« ne voulait plus entendre même le nom de cette localité et qu'il ne
« songeait pas, à plus forte raison, à en faire dépendre la paix de l'Eu-
« rope. Sur cette observation Andrassy est intervenu et, après un
« échange d'observations avec lui, Bismarck a mis la question aux
« voix. La majorité *en votre faveur* (pour Kontchoul-Loujané) *a été*
« *énorme*, mais les Anglais ne se sont pas encore tenus pour battus. Alors,
« après quelques instants de discussion, St-Vallier a proposé que cette
« discussion fût également renvoyée à la commission militaire, avec
« indication de la frontière à arrêter, en tenant compte des intérêts
« anglo-turcs, sous réserve que, en tout cas, Vrania resterait aux mains
« des Serbes. Le Président a accepté cette proposition, mais de manière
« telle qu'elle ne reviendra plus devant le Congrès, et qu'elle sera en-
« terrée par la Commission ».

« Tel est le récit que m'a fait Chouvalov lui-même et duquel il ré-
« sulte que nous sommes redevables de Vrania à l'Autriche et à la
« France.

« Il n'est pas sans intérêt de savoir comment Chouvalov explique
« son attitude dans la question de Pirot : Mon gouvernement — m'a-
« t-il dit hier — attachait une grande importance à cette région et
« *j'ignore* pourquoi j'ai reçu l'ordre de la défendre, mais je me suis
« heurté contre une énergique résistance de la part de l'Autriche.
« Quant à votre proposition de *plébiscite*, je ne pouvais l'accepter en
« principe. Voyant que *les Autrichiens ne me laisseraient pas* exécuter
« l'ordre de mon gouvernement, j'ai proposé une *commission européenne*,
« mais *vos amis* (les Autrichiens et les Français) n'ont pas voulu enten-
« dre parler même de cette combinaison. Ayant éprouvé dans le sand-
« jak de Sofia des pertes allant au delà de mes prévisions, j'ai dû ré-
« clamer Trn à titre de compensation ».

« Ce langage se passe de commentaires. Si Andrassy n'avait pas ré-

« clamé la mise aux voix pour Vrania sous la pression du courroux « présidentiel, nous aurions pu tout perdre jusqu'à Grdelitsa : car la « connaissance exacte des localités n'était pas le côté fort des membres « du Congrès, si bien que l'on pouvait entendre certains d'entre eux « demander qu'on attribuât *Grdelitsa aux Turcs et Vrania aux Serbes* !!

« Il ressort en outre clairement du langage du plénipotentiaire russe « qu'il n'aurait pas abandonné ses prétentions au sujet de Pirot s'il ne « s'était pas heurté à la résistance des Autrichiens ; et c'est sans doute « cette circonstance qui avait fait germer, dans l'esprit du général Bo- « brikov, le projet en vertu duquel notre frontière orientale aurait « couru de Saint-Ilia à Sneg-Polié, pour passer à côté de Ak-Palanka « et aboutir à Pandiralo.

« Les explications du premier plénipotentiaire russe nous donnent « en outre la réponse à *votre télégramme* du 22 courant (a. s.), dans le- « quel vous demandez quelle aurait été notre frontière sans la conclu- « sion de la convention. Cette frontière serait allée à peu près *de Go- « lak à Leskovatz, pour passer devant Ak-Palanka et aboutir à Pandiralo.*

« Non-seulement nous avons évité tout cela, mais prenant en consi- « dération les difficultés que nous avons rencontrées, il nous semble « que nous n'avons pas à nous plaindre de l'issue. Aucun autre État « d'Orient n'a eu à se débattre au milieu d'obstacles aussi forts et aussi « compliqués que ceux auxquels nous avons eu à faire face. Tandis « que les intérêts grecs ne se trouvaient être en conflit qu'avec les « turcs, les intérêts roumains avec les russes et les intérêts monténé- « grins avec les turcs et les autrichiens — nos intérêts, à nous, faisaient « opposition à ceux des Turcs, des Autrichiens et des Russes (ces der- « niers le croyaient du moins). Et pourtant l'on estime partout, dans « les cercles du Congrès et dans ceux du reste du monde diplomati- « que, que la Serbie est sortie des épreuves du Congrès à meilleur « prix que tous les autres États précités. C'est la conviction que j'em- « porte, moi aussi, de Berlin.

« Tandis que le traité de San-Stefano n'assurait à la Serbie que 154 « milles carrés de territoire, le traité de Berlin lui donne encore un gain « d'environ 50 milles carrés en plus ; car, d'après le calcul fait par M. « le lieutenant-colonel Dragachévitch, notre nouveau territoire se chif- « fre par 197 milles carrés. Il est incontestable, d'autre part, qu'au « point de vue de la nature du terrain et du nombre des habitants an- « nexés, notre gain est incomparablement plus sensible.

« *Cette solution si satisfaisante de notre question devant le Congrès est* « *due en premier lieu à l'appui de l'Autriche*, avec laquelle nous avons « opportunément engagé de bonnes relations et à laquelle, au moment « décisif, nous avons fait quelques concessions par la signature de la « convention ; nous devons en outre remercier les puissances neutres « et surtout la France dont le premier plénipotentiaire, le ministre « Waddington, nous a obligés d'une manière fort appréciable.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'appui des Russes *ne nous a pas* « *fait défaut* dans toutes les questions, sauf pour ce qui concerne notre « nouvelle frontière orientale... ».

M. Ristitch avait dû raconter les manifestations si amères de l'affection transcendante que professe la Russie envers sa fidèle alliée et adoratrice, envers la Serbie. Dans sa résignation, il dit lui-même que ces manifestations se passent de commentaires. Il se console, parce que l'appui de la Russie n'a pas fait défaut (bien que celle-ci n'ait pas voulu prendre aucune initiative) à la Serbie là où elle aurait obtenu, même sans cet appui, ce qui lui est revenu finalement.

X

La Serbie n'en avait pas encore fini avec le Congrès de Berlin. Ainsi que le gouvernement serbe lui-même l'avait prévu, on ne manqua pas d'ajouter également, au programme du Congrès les questions de *transfert* d'une part proportionnelle *des dettes de l'Empire ottoman* aux pays dont l'indépendance avait été reconnue.

Le Congrès décida non seulement qu'une part proportionnelle de ces dettes serait transférée aux territoires nouvellement acquis par la Serbie et la Tsernagore, mais, en outre, quant à la Serbie et à la Roumanie, qu'une somme proportionnelle serait prélevée, à titre de *capitalisation*, sur le montant du tribut jusque-là acquitté par ces deux pays. Ce principe fut surtout préconisé par Beaconsfield, qui expliqua qu'il fallait rappeler aux autres provinces qu'en se détachant de la Turquie elles ne pourraient pas en même temps s'affranchir des dettes de cette der-

nière. Une décision à ce sujet devait être d'autant plus facilement adoptée que les créanciers de la Turquie déclaraient avoir fait entrer en ligne de compte, en prêtant leur argent à la Porte, tous les revenus de cette dernière, y compris le tribut de la Serbie et de la Roumanie.

« Quand j'ai entendu parler de cette résolution — écrit M. Ristitch à « à M. Iévrem Grouïtch dans sa 14e lettre en date du 30 juin 1878 « (a. s.) — j'ai expliqué à plusieurs membres du Congrès que la « Serbie ne se soumettrait pas à cette décision *au sujet du tribut* et que « j'étais convaincu que la Roumanie procéderait de même : car la Porte « ne nous a pas vendu notre indépendance, que nous avons acquise les « armes à la main, et les dettes turques n'ont aucune corrélation avec « notre tribut, etc. Le 28 de ce mois (a. s.), j'ai parlé dans ce sens au « comte Chouvalov également, lui déclarant formellement *que cette dé-* « *cision du Congrès ne pourrait recevoir son application sans une nouvelle* « *guerre*, que ce n'était là rien moins qu'un germe de nouvelles compli- « cations en Orient et que j'avais la certitude de voir mes paroles plei- « nement approuvées par le prince et tout le pays. Le plénipotentiaire « russe est resté sous l'impression de mes déclarations et, le lende- « main, il m'en a donné une bonne preuve.

« Hier soir, 29 (a. s.), il s'est approché de moi et m'a dit d'un ton « joyeux qu'il avait été heureux de pouvoir faire « *aujourd'hui* » quel- « que chose de bon pour nous. Lors de la lecture du texte du traité, « quand on fut arrivé à l'article transférant une part proportionnelle « de la dette turque aux anciennes principautés tributaires, la Serbie « et la Roumanie, il avait pris la parole et remarqué qu'il n'entendait « pas la chose ainsi, qu'il ne pourrait consentir à ce que les dettes « turques fussent également étendues au tribut, mais seulement aux « territoires annexés. Le comte entreprit de démontrer que les prin- « cipautés avaient conquis leur indépendance et qu'elles jouissaient « de cette indépendance de par le droit du vainqueur. Salisbury, de « son côté, se mit à contester les victoires roumaines et serbes, rap- « pelant qu'il n'avait entendu parler que des victoires russes. Le comte « Chouvalov répliqua que les Roumains avaient enlevé des batteries « et que les Serbes se trouvaient sur le territoire turc, qu'en outre la « décision proposée quant au tribut constituerait un germe de compli-

« cations nouvelles, qu'il était douteux que les principautés s'y sou-
« missent. Les plénipotentiaires français prirent le parti des Russes,
« les Italiens et enfin les Autrichiens également, si bien que la clause
« d'abord arrêtée finit par être abandonnée, quant à la capitalisation
« du tribut.

« En terminant. j'ajouterai que j'ai été traité, de la part de la Cour,
« comme les représentants des autres États d'Orient, jusqu'ici indé-
« pendants ou non. Lors de l'ouverture du Congrès, nous n'avons pas
« été invités au dîner officiel qui a réuni les membres du Congrès,
« mais plus tard *et à part*; et aujourd'hui, à l'occasion de la clôture du
« Congrès, la Cour offre aux membres de ce dernier un banquet au-
« quel nous sommes également invités. »

La question *de la capitalisation du tribut* est d'une importance telle qu'elle mérite que nous nous y arrêtions encore un peu. Avec plus de détails encore que dans sa dernière lettre de Berlin, M. Ristitch traita cette question dans la séance à huis-clos de la skoupchtina nationale, à Kragouïévatz. Le passage y relatif se trouve aux pages 24-27 de son discours (« imprimé seulement « pour les besoins officiels », 1878) et est ainsi conçu :

« Quand le Congrès eut décidé (dans sa 8e séance du 16-28 juin) de
« reconnaître l'indépendance de la Serbie, le premier plénipotentiaire
« turc, Karathéodory-Pacha, proposa que le tribut servi par la Serbie
« à la Porte fût capitalisé, et que la somme ainsi obtenue fût versée à
« la caisse impériale dans un délai déterminé. Capitaliser le tribut si-
« gnifie prendre la somme servie chaque année à la Porte comme in-
« térêt annuel, puis déduire du chiffre de l'intérêt le montant du
« capital correspondant.

« Cette proposition, combattue seulement par les plénipotentiaires
« russes, fut presque adoptée en suite des insistances du deuxième
« plénipotentiaire anglais : car elle fut renvoyée pour la rédaction, à
« la commission compétente, laquelle n'était saisie que des questions
« décidées en principe et dont il ne restait plus qu'à arrêter la forme
« quant au style.

« Dans la 10e séance, $\frac{19 \text{ juin}}{1^{er} \text{ juillet}}$, la même rédaction fut adoptée à l'é-
« gard de la Roumanie, mais comme la décision prise ce même

« jour à propos de la Bessarabie avait indisposé les plénipotentiaires « roumains, ceux-ci, dans leur mauvaise humeur, quittèrent Berlin le « lendemain. Ce fut donc à moi seul qu'échut la mission de chercher à « éloigner une charge qui menaçait à la fois la Serbie et la Roumanie.

« Je représentai immmédiatement aux plénipotentiaires, auprès des- « quels je pensais pouvoir trouver un appui, la gravité et l'injustice « de l'obligation que les délégués turcs et anglais se préparaient « à nous faire imposer par le Congrès. « Cette charge, dis-je, est « avant tout injuste : car la Serbie ne s'est pas présentée devant le « Congrès pour acheter son indépendance ; et, si elle avait voulu « l'acquérir à prix d'argent, elle ne se serait pas exposée à une guerre et « à ses sanglantes conséquences ; elle n'aurait pas, avant cette guerre, « engagé des négociations avec la Porte. En outre la Serbie est inca- « pable, aujourd'hui, de supporter une pareille charge après l'épuise- « ment que la guerre lui a apporté en même temps que l'indépen- « dance. Le Congrès formulerait donc une résolution non seulement « injuste mais encore irrréalisable ; et, s'il voulait faire appliquer sa « décision, il devrait en même temps déléguer une armée pour en « assurer l'exécution par la force.

« En tout cas, la décision du Congrès resterait illusoire ou laisserait « après elle le germe de nouveaux conflits entre la Serbie et la Porte ; « et c'est ce que ne peut désirer le Congrès, lequel s'est réuni pour « affermir la paix en Orient, en déblayant le terrain de tous les élé- « ments de discorde ».

« J'ose dire, Messieurs, que j'ai été heureux dans cette partie de ma « mission ; car mes démarches ont été accueillies de manière à éloi- « gner une lourde charge de notre pays. On en était déjà aux der- « nières séances, et la commission de rédaction avait soumis l'ensemble « de l'instrument de paix, complètement revisé quant au style. L'arti- « cle sur la capitalisation des tributs serbe et roumain, lu dans la « 18e séance, $\frac{\text{24 juin,}}{\text{11 juillet}}$ était ainsi conçu : *Le tribut serbe (roumain) sera « capitalisé, et les représentants des puissances détermineront à Constanti- « nople le montant de cette capitalisation d'accord avec la Sublime Porte.*

« Lord Salisbury prit immédiatement la parole pour défendre la « capitalisation. Il trouvait là deux questions : la question du tribut en « elle-même et la question des intérêts des créanciers ottomans. Quant « au tribut, le représentant anglais estimait qu'il n'avait été racheté

« ni par de grands sacrifices ni par d'éclatantes victoires. Sans doute « les Roumains et les Serbes se seraient affranchis du tribut s'ils « avaient été vainqueurs, mais en réalité c'était la Russie qui avait eu « raison de la Porte Ottomane. D'un autre côté, le tribut représentait « une partie des gages des créanciers ottomans, qu'il était impossible « d'enlever à ces derniers.

« Ce fut le prince Gortchakov qui s'éleva le premier et le plus éner- « giquement contre cette manière de voir. Il exposa qu'il n'avait pas « été question de capitalisation quand on avait proclamé l'indépen- « dance de la Roumanie et de la Serbie ; qu'il considérait ces deux « pays comme libres de toutes obligations, sauf celles se rattachant à « leurs nouveaux territoires, sur lesquels retombait naturellement « une part de la dette de la Porte. D'un autre côté, ajouta-t-il, si l'on « imputait une pareille charge aux principautés, ces dernières trouve- « raient difficilement les sommes nécessaires, et leurs obligations de « ce chef deviendraient plus fortes que le tribut dont elles auraient à « se libérer.

« Le prince Gortchakov trouva un vigoureux appui dans le comte « Chouvalov. Ce dernier démolit littéralement les arguments de Lord « Salisbury, d'après lequel les armées roumaine et serbe n'avaient « remporté aucun succès militaire. Il rappela que l'armée roumaine « avait enlevé plusieurs redoutes à Plewna et que l'armée serbe avait « occupé et occupait encore une partie du territoire ottoman.

« La question prit une tournure franchement favorable pour nous « lorsque le ministre français Waddington déclara qu'il s'associait à « l'avis des plénipotentiaires russes, en rappelant le rôle brillant rem- « pli dans la guerre par la Serbie et la Roumanie. Le comte Andrassy « ne fit pas preuve de moins d'énergie dans notre défense. Il rappela « que le traité de San-Stefano avait stipulé une indemnité de guerre « au profit de la Roumanie, et que le Congrès avait écarté cette clause « ainsi que la demande de même nature formulée par la Serbie à l'effet « d'obtenir une compensation pour les incendies et les dévastations « commises dans ses districts frontières en 1876.

« Considérant donc que la capitalisation du tribut provoquerait de « nouvelles difficultés au moment même où l'on travaillait à étouffer « tout germe de discordes nouvelles, le Congrès décida *de supprimer* « *l'article du projet concernant la capitalisation des tributs serbe et rou-* « *main.* »

Les Roumains reconnurent immédiatement le service que M. Ristitch avait rendu à leur pays, en s'interposant pour empêcher la capitalisation du tribut. Nous en trouvons la preuve dans les feuilles roumaines de l'époque.

Quiconque aura lu les lignes ci-dessus aura en même temps acquis la conviction, nous l'espérons du moins, que les modestes conquêtes acquises à la Serbie après deux sanglantes guerres et consacrées par le traité de Berlin sont dues surtout à la dextérité et à l'esprit de décision de son souverain, le prince Milan Obrénovitch IV, ainsi qu'à l'habileté de M. Iovan Ristitch, chargé alors de la direction des Affaires étrangères de la principauté.

Docteur VLADAN GEORGÉVITCH.

(Traduit sur le manuscrit serbe par M. Auguste Giron.)

LA

PRISON DU PRINCE CHARLES-ÉDOUARD STUART

Tragédie anglaise à l'imitation de Shakespeare

*Traduit de l'anglais par le Sr *** [1] en prose — 5 actes*

1749

LA DURÉE DE CETTE PIÈCE EST D'ENVIRON 8 MOIS

France et divers États de l'Europe

1730-1747

M. d'Argenson

Archives des Affaires étrangères

502

INTRODUCTION

Le drame fait par le marquis d'Argenson sur le modèle des tragédies historiques de Shakespeare, dont nous insérons ici des fragments, a été composé dans des circonstances singulières qui lui donnent presque la valeur d'un document historique.

On sait que par l'un des articles du traité d'Aix-la-Chapelle qui termina la guerre de la Succession d'Autriche, le gouvernement français avait dû prendre l'engagement de bannir du royaume toute la famille du prétendant au trône d'Angleterre et en parti-

[1] Cette pièce est tirée du fond de France, au ministère des Affaires étrangères, nº 502.

culier son fils aîné, Charles-Édouard, jeune et brillant prince, qui, dix ans auparavant, avait tenté cette expédition d'Écosse, que les romans et les poésies ont rendue célèbre.

Cette condition était très pénible et, jusqu'à un certain point, humiliante pour Louis XV et ses ministres, car la France avait pris très publiquement fait et cause pour le jeune prince dans sa lutte contre le roi Georges II, et sa personne excitait en France une sympathie très générale. Il était triste de paraître l'abandonner dans l'infortune après l'avoir provoqué à se mettre en avant, au risque de perdre la liberté et même la vie.

L'exécution d'une clause si rigoureuse fut encore plus douloureuse que ne l'avait été l'engagement lui-même. Le prince, invité à quitter la France, refusa de se conformer à cette injonction et affecta même de la braver en se montrant avec ostentation dans les lieux publics. Il fallut l'arrêter à la sortie de l'Opéra et le reconduire de force à la frontière. Ce fut un scène très affligeante, qui causa une grande émotion dans le public et contribua à faire juger avec sévérité l'acte diplomatique, déjà très peu populaire, qui avait mis fin à la guerre.

C'est cet incident très dramatique qui a fourni au marquis d'Argenson le sujet de la pièce qu'on va lire.

Mais ce qui donne à cet essai, assez médiocre au point de vue littéraire, un intérêt de curiosité, c'est que d'Argenson, ministre des Affaires étrangères, pendant l'expédition de Charles-Édouard, n'avait été disgrâcié qu'un an avant la paix d'Aix-la-Chapelle. Dans le cabinet qui avait signé cette paix, il comptait tous ses collègues de la veille : Maurepas, Tencin, le maréchal de Noailles, etc., et ce sont eux qu'il met en scène, ainsi que le roi lui-même, dont il avait été le ministre, et il nous fait connaître son jugement sur le caractère de personnages qu'il avait vus de si près, par le langage qu'il leur prête et le rôle qu'il leur fait jouer.

Duc de Broglie.

Acteurs :

Le prince Charles-Edouard Stuart.
Le roi Jacques Stuart.
Le cardinal d'York.
Milord Listmow.
Le P. Calotini, jésuite, confesseur du roi Jacques.
Suite du roi Jacques.
Le roi de France.
Le duc de Gesvres.
Ministres du roi : le comte Tencin, le maréchal de Noailles, le marquis de Puisieux, les comtes de Maurepas et d'Argenson.
Un huissier du cabinet du roi.
La princesse de Tallemont.
Le prince de Tallemont.
Leur suisse.
Leurs femmes et laquais.
La duchesse d'Aiguillon.
Le Ch. Grœme.
Milord Dauclay.
M. Lally.
Le baron Corruptif.
Le chevalier Iscariott.
La marquise de Mézières.
Mistress Foley, sa confidente.
Milord Sympill, écossais.
Milord Tyrronell, anglais.
M. Kennedy, irlandais.
M. de Vaudreuil, major du régiment des gardes.
Sergents et soldats aux gardes.
Des femmes du peuple de Paris.
Plusieurs badauds.
Chœur de badauds.
Une mouche.
Trois officiers aux gardes.
Un petit-maître.
Un courtaud de boutique.
Le marquis du Châtelet, gouverneur de Vincennes.
M. de Perussi et plusieurs mousquetaires.

La scène est à Paris, à Versailles, à Vincennes et à Rome.

ACTE Ier

SCÈNE PREMIÈRE

Le théâtre représente le cabinet de madame la princesse de Tallemont.

Mme de TALLEMONT, Mme d'AIGUILLON.

Mme D'AIGUILLON.

Je n'ai pas voulu, madame, partir pour Versailles sans avoir l'honneur de vous voir ; vous savez sans doute les grandes nouvelles de la paix.

Mme DE TALLEMONT.

On m'a réveillée très matin pour me les dire ; une aussi bonne française que moi se réjouit des avantages de la nation, c'est un grand bien que la paix. (Elle chante :)

Mortels, dans votre sort pénible,
Le plus grand bien est le repos.

La gloire est sans doute de la partie ; nous devons croire que le roi garde la meilleure portion de ses conquêtes et surtout que la France se montre plus que jamais l'asile des Princes malheureux, qu'elle les comble de plus de biens que le sort injuste ne leur en a fait perdre. Ma maison en sera toujours un grand monument dans l'histoire ; ainsi le Prince Edouard, dont je suis l'alliée et encore plus l'amie et l'admiratrice, doit trouver son compte dans la paix, je ne le révoque pas en doute ; que lui donne-t-on ? Est-ce le royaume d'Ecosse ou d'Irlande, quelque établissement considérable ; dans quelle partie de l'Europe donnera-t il des lois ? Un gros revenu, un traitement de souverain est le moins qu'il puisse espérer pour les droits de sa naissance, pour le prix de son courage et des services qu'il nous a rendus pendant cette guerre.

Mme D'AIGUILLON.

On n'en parle pas ainsi tout à fait, on le sait, et ce silence n'est que trop négatif. Le roi gagne certainement beaucoup de gloire par la paix. Ayant su vaincre et pardonner, sa politique acquiert une haute réputation de justice ; on ne dira plus que nous visons à la monarchie universelle ; nous avons cependant montré toutes les forces qui pourraient y conduire ; mais par des desseins supérieurs encore à ces moyens, nous ne nous mêlons plus des affaires d'Europe que pour les accommoder ; il est vrai que la marine doit seconder les forces de terre ; il y faut du temps et du repos, sans cela on ne vaincra jamais de toutes parts les véritables ennemis de la paix. Ce ne sera que l'affaire de quelques années ; vous connaissez dans quelles mains habiles est ce département ; la promptitude, l'intelligence, l'étendue des desseins président à tout ce qui leur est confié.

Mme DE TALLEMONT.

Mais le Prince Edouard, que deviendra-t-il en attendant ? parlez donc.

Mme D'AIGUILLON.

C'est pour son propre bien qu'il faut qu'il se repose comme nos armes ; l'on doit cesser quelque temps la poursuite de ses droits et dissimuler même l'intérêt qu'on y prend. Le rétablissement de notre marine ne doit avoir pour objet visible que le commerce et les colonies ; celui de forces et de supériorité intégrale doit être caché ; son appui en dépend ; plus nous donnerons le change, plus nous assurerons son retour ; ce que je vous confie ; je le tiens de M. Maurepas.

Mme DE TALLEMONT.

Madame, j'accorde à ce ministre tous les talents qu'il a avec tout le zèle qu'il doit avoir pour les grands objets qu'il se propose ; je conviens qu'il est fort aimable ; mais ce repos même du prince Edouard ne saurait être qu'honorable à lui et à la France

si le Roi est bien servi. Je veux croire que vous parlez encore sans rien savoir ; je connais votre courage, vous imagineriez comme moi, cependant vous n'imaginez rien et vous parlez comme instruite ; vous soutenez une mauvaise cause ; qui cherchez-vous à tromper ?

Mme D'AIGUILLON.

Eh bien, madame, il faut donc vous dire que le prince va retourner à Rome, qu'on reprend les anciens engagements d'exclusion avec la Maison de Hanovre, mais...

Mme DE TALLEMONT.

Arrêtez, qu'osez-vous m'annoncer ? Quoi, serait-il possible que ce héros n'aurait ni royaume, ni duché, ni palais en France ?

Mme D'AIGUILLON.

Non, madame, rien du tout ; nous revenons aux traités d'Utrecht et de Londres, et même avec de nouvelles clauses qu'ont occasionnées les derniers évènements ; attendons un meilleur temps, espérons tout de la fortune et de la justice.

Mme DE TALLEMONT

(reste longtemps sans parler ; elle s'évanouit et elle tombe dans des convulsions qui font craindre pour sa vie ; on appelle du secours ; elle le renvoie, elle reprend ses forces et dit fort précipitamment ce qui suit :)

Quoi, il obéirait, il repasserait les monts ; il reverrait les reliques et les catacombes de Rome ; il passerait ses jours avec ces vils Italiens ; son courage et ses forces ne s'emploiraient plus qu'à la chasse dans les Apennins ou sur d'autres objets si peu dignes de lui. Quoi, cher Prince, je ne vous reverrais plus !.. Non, madame, tout ce que vous venez de me dire sont des nouvelles de la mauvaise compagnie. Je connais le Roi, il a été mon héros comme le prince Edouard ; il ne peut recevoir d'aussi indignes conseils ; on n'oserait les lui donner depuis qu'il choisit lui-même ses ministres ; il ne les a pris que dignes de ses desseins. Je sais ce qui vous porte à inventer des évènements si miséra-

bles ; vous m'insultez par vos mensonges, vous voulez m'accabler et me faire mourir ; je vous ménage et je vous hais ; votre malignité détruit ma prudence ; j'ai su vos desseins sur le Prince Edouard, il vous a refusée ; je ne vous compterai jamais parmi les sacrifices dignes de moi, il me faut d'autres victimes ; je n'exige point celui de la gloire, je m'y immolerais moi-même pour le Prince ; mais vous, c'est l'intérêt qui vous guide en tout ; vos attraits ont passé avant que d'être ; vous avez l'esprit faux et le cœur hypocrite.

Mme D'AIGUILLON.

Je vous renvoie à la chanson de M. de la Trémoïlle, vieille Princesse... mais modérez-vous ; quelle fureur ! vous m'arrachez le bras, ah ! ah ! au secours ! elle me décoiffe.

Mme DE TALLEMONT.

Vous périrez de ma main... (Les femmes et les laquais accourent ; on sépare ces deux dames, on raccommode leurs ajustements. Mme d'Aiguillon s'en va).

SCÈNE II

Mme DE TALLEMONT.

Qu'on me laisse seule ; qu'on aille chercher milord Dauclay. Je ne crois rien du tout de ce qu'on vient de me dire, cependant je brûle d'impatience de savoir d'autres nouvelles de cette grande paix qui règle le sort du genre humain ; quoi qu'il en soit, le Prince ne doit jamais sortir de France ; ce n'est pas seulement ma passion pour lui qui me l'inspire, c'est son salut, c'est la gloire de ma nouvelle patrie, c'est le bonheur du monde entier et la justice divine qui l'ordonnent.

SCÈNE III

Mme de TALLEMONT, milord DAUCLAY.

DAUCLAY (d'un air consterné :)

L'on vous a fait, madame, un fidèle rapport,
L'Hanovrien triomphe et l'héroïsme est mort.

Tout ce qui avait soutenu les entreprises de la France, toutes les espérances d'une situation glorieuse s'éteignent tout à coup en France par la trahison du ministère ; une paix indigne termine les glorieuses campagnes du Roi ; sa première condition est de renvoyer le prince Edouard en Italie, même à Rome ; et sachez qu'il n'y a sortes de contraintes qu'on ne soit résolu à exercer ici à son égard, s'il s'y refuse. Ainsi l'Hanovrien gouverne tout en Europe comme en Angleterre ; chez ses ennemis comme chez ses amis, l'argent fait tout ; les guinées et le vice subjuguent la nation française. Ah ! madame, il faut périr ; donnons-nous la mort si elle ne vient pas assez tôt à notre secours.

Mme DE TALLEMONT.

Non, le prince Edouard ne doit jamais sortir de France ; il en sort sans honneur s'il se prête jamais à cette misérable condition ; apprenons-lui à connaître ses forces. Et quelle récompense donne-t-on à tant de services rendus, à tant de mérite éclatant et reconnu ?

DAUCLAY.

Peut-être quelque augmentation de pension qu'il n'acceptera point.

Mme DE TALLEMONT.

Qu'il reste ici, qu'il tienne bon ; il a pour lui le public et nos intérêts ! qui osera le chasser ? Un héros tel que lui n'a que le ciel à ménager ; le gouvernement n'est qu'un monstre que mon Alcide saura terrasser ; il a l'exemple de Charles XII, quand il resta par-

mi les Turcs ; il est plus brave encore que Charles XII, et, en vérité, le ministère français n'est pas moins stupide que les Turcs. Soutenir quelques combats dans la maison est le pis-aller d'un tel parti, mais comptez, milord, qu'on ne poussera jamais les choses jusque-là ; il effraiera des esprits timides déjà étonnés par sa constance : *on n'osera.*

DAUCLAY.

Madame, ce parti n'est pas trop sage ; je ne vous dis pas que les résolutions de fermeté ne puissent arrêter ici quelque temps; un gouvernement doux et absolu ne trouve que des victoires aisées et est peu accoutumé aux obstacles; leur idée arrête et suspend les délibérations ; mais enfin l'irrésolution trop longtemps suspendue se rompt tout-à-coup et se porte subitement à des actes contraires, violents et furieux ; leur excès en est d'autant plus singulier que la timidité aurait retenu leurs ressorts. Le public, ami des malheureux, et d'une juste résistance, ne sert plus à la cour qu'à lui faire remarquer ses fautes; il la pousse par le ridicule et le mépris à plus qu'elle n'aurait voulu faire. D'ailleurs, pour faire jouer à notre Prince le rôle que vous voudriez, il lui faudrait un autre caractère, adroit, insinuant, menaçant quelquefois ; il serait nécessaire qu'il amusât la cour de France par des promesses vaines, qu'il eût des amis parmi les grands et le ministère ; qu'il se comportât, en un mot, comme fit le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, quand il vint à la cour de Henri IV pour se dispenser de restituer Saluces et quand il fit décoller le maréchal de Biron. Mais notre prince n'est pas propre à cela ; il n'a aucun ami, il est raide comme une barre de fer, il n'amusera personne, il heurtera tout de front. La seule réputation fait si peu dans les affaires du monde ; elle révolte les républiques, elle est le jouet des intrigants à la cour des rois.

Mme DE TALLEMONT.

Ah ! que vos propos me scandalisent, Milord Dauclay ; le Prince a pour lui le peuple, son courage, mes conseils et ma tendresse.

DAUCLAY.

Madame, avec cela il ira un soir coucher au Châtelet de la façon dont je vois les choses disposées. Pardonnez si je vous parle si librement, mais vous devez considérer que nous ne sommes pas ici dans une démocratie ni dans une aristocratie comme est votre royaume de Pologne ; tranchons le mot : la France est un gouvernement despotique, non, à la vérité par les Rois qui sont ordinairement doux et raisonnables, craignant Dieu et le public, mais par leurs ministres qui donnent à leurs passions l'air de la sagesse et de l'intérêt du prince ; par là ils exercent une tyrannie pire que celle des Turcs ; ceux-ci agissent avec cruauté et à découvert, nos ministres avec subtilité, avec les apparences de la douceur et de l'humanité, et n'en sont que plus malfaisants à l'innocence qui ne peut se défendre.

Mme DE TALLEMONT.

Le Prince trouvera à la cour plus d'amis que vous ne pensez ; je sais que le comte de Maurepas le servira bien, et ces mêmes ministres dont vous parlez sont toujours divisés entre eux.

DAUCLAY.

Oui, Madame, quand il s'agit de faire le bien ; mais ils se passent toujours le mal les uns aux autres pour servir leurs passions favorites aux dépens de la multitude qu'ils méprisent. Cette vue politique est devenue leur penchant secret ; par là ils espèrent encore de se nuire entre eux ; cela leur attire des ennemis qui les ébranlent et surtout le ridicule qui est le Jupiter foudroyant de la cour de France. D'ailleurs votre M. de Maurepas est-il un défenseur bien choisi ? le connaissez-vous bien ? Sa ligue à la cour ne fut jamais défensive, elle est toujours offensive, même sans dessein, contre le mérite et la vertu : il tirera de vous vos raisons pour s'en faire des armes ; le sérieux lui sera comique, tout l'usage qu'il en fera sera de vous sacrifier à quelques intrigues ; d'ailleurs ne venez-vous pas d'offenser Mme d'Aiguillon ? je viens de la voir sortir d'ici toute courroucée ; elle m'a dit qu'elle n'y reviendrait de ses jours !

Mme DE TALLEMONT.

Brisons-là, Milord. Tous ceux qui désespèrent de la gloire de mon Prince me sont plus odieux que ceux qui désespéraient à Rome du salut de la République. Puissent-ils éprouver dans cette vie tous les malheurs de l'humanité, et dans l'autre (s'il en est une pour les mortels), tout le courroux du ciel et des enfers.

. . . . . .

. . . . . .

ACTE II

SCÈNE 1re

La scène est chez le Prince Edouard ; il tient conseil avec les principaux de son parti ; parmi eux il y a quelques traîtres.

LE PRINCE EDOUARD, LE CHEVALIER GROEME, MIL. SYMPILL, M. LALLY et plusieurs autres.

LE PRINCE EDOUARD.

Quoi qu'on en dise, vous savez, mes bons amis, que je ne fais rien sans conseil, mais je prescris à mes conseillers de ne me rien proposer qui ne soit de mon goût ; que tout soit noble et courageux ! on connaît bien d'heureuses témérités, mais on ne connaît point d'heureuses bassesses. Je me suis bien trouvé jusqu'ici d'agir comme je sens, je n'ai point perdu de terrain parce qu'à la vérité je suis né sans terre ; mais l'empire des cœurs, l'opinion qui régit les corps, je me flatte encore d'y conquérir chaque jour ; j'ai possédé quelque temps une partie de l'Ecosse ; compagnons de mes dangers, vous ne me disiez que trop vrai : ma Régence ne tenait qu'au premier échec, je l'ai éprouvé en peu d'heures à Culloden. J'ai mérité cependant de la réputation par ce que j'ai eu d'actions heureuses, je n'en déchois pas même par mes malheurs. Je me suis retiré en France où je songe nuit et

jour à ce qui pourrait relever mon parti abattu : mais loin d'ici quiconque me conseillerait la souplesse et l'intrigue ; je renonce à qui m'abandonne, je méprise les suffrages qui ne se donnent pas mais qui s'achètent. Que l'envie et la haine logent dans les cœurs pervers qui ne vivent que pour se venger ; la recherche des méchants n'est qu'une basse prostitution de l'honneur. Quand j'aurai des sujets, j'aimerai par mon cœur et je punirai par les lois ; n'ayant encore pour sujets que des amis, je ne sais punir les déserteurs de l'amitié qu'en la leur retirant moi-même ! tant que je les aime, c'est par devoir et par passion. Ainsi je serais Roi dans les fers tandis que tant de monarques ne vivent qu'en sujets sur leur trône. Je connais la France, le peuple m'y estime ; son amour suit son opinion, mais les révolutions sont promptes dans les affections françaises ; je disposerais davantage, dit-on, de ceux qui sont sans pouvoir, mais les grands me fuient ; ils sont capables de donner contre moi les plus mauvais conseils. Le Roi très chrétien qui descend comme moi du grand Henri, l'idole des Français, m'aime au fond de son cœur ; la paix est dans son âme. Que ne puis-je y voir et y parler ! On y saurait combien ma tendresse est sincère ; mais par quels canaux s'y faire entendre ? Par de vils courtisans qui ont fait du trône une bourse marchande où tout se calcule, où tout s'agiote, jusqu'aux partisans. Dans ces circonstances, abandonné de la France par une manière de paix plâtrée que ses ministres viennent de conclure, je vous demande, Messieurs, quel parti vous croyez que je doive prendre.

GRŒME.

Seigneur, par les choses que Votre Altesse Royale vient de nous dire, elle nous trace nos conseils plus qu'elle ne nous les demande. Vous ne voulez entendre parler d'aucun qui sente la bassesse ; je connais tout ce que cela renferme, vous refusez celui de l'obéissance. Cependant que quelqu'un me dise un milieu entre sortir du royaume ou y rester. Que ferez-vous, Monseigneur, quand le Roi vous l'ordonnera précisément ?

LE PRINCE EDOUARD.

Grœme, vous ne parlez pas comme il convient ; rendez grâce à mon estime pour vous ; je supporte cependant avec peine des termes qui blessent un homme de mon rang. Vous parlez toujours ici d'*obéir* et de *commander*, je n'ai d'ordre à recevoir que de mon père tant qu'il vivra ; nos droits viennent de Dieu ; les plus grands princes sont mes égaux.

GRŒME.

Je me corrigerai dans les expressions, mais enfin la loi naturelle veut que chacun soit maître chez soi. Quand le grand Charles-Quint traversa la France, François Ier pouvait le refuser ou lui faire hâter ses pas ; l'hospitalité n'est pas servitude ; si ces droits étaient aussi douteux qu'ils sont clairs, la force les déciderait. Un homme sage ne doit pas se proposer la résistance à des forces trop supérieures ; les corps cèdent à un choc irrésistible, mais l'esprit demeure libre. Voilà, Seigneur, où nous en sommes sur le parti à prendre, si le Roi de France persiste dans sa volonté jusqu'ici déclarée.

SYMPILL.

Les souverains peuvent tout ce que leurs forces savent soutenir ; j'en conviens, milord Grœme, mais vous injuriez la France en étendant trop ses volontés par son pouvoir. Nous ne sommes pas ici dans l'un de ces Etats despotiques dont les résolutions sont sans retour ; l'honneur, la raison, l'estime publique, les intérêts savamment entendus y tiennent le premier rang. Le grand Prince qui nous donne asile écoute plus qu'un autre tous ces ressorts, il les cherche assidûment ; malheur à qui les lui refuse, si son conseil ne l'éclaire pas encore assez sur l'intérêt et l'honneur qui le lient avec l'illustre maison Stuart, il faut se faire mieux entendre. Le Prince de Galles veut lui en donner le temps en ne précipitant pas son départ ; ce n'est pas résister que de temporiser.

LE PRINCE EDOUARD.

Ce que j'ai appris ce matin, messieurs, trouble mon repos ; je le goûtais jusqu'à cette heure, j'espérais au temps ; mais le temps me désespère ; ma seule ressource est dans un changement de la volonté du Roi T. C. Qui le peut opérer ? La voix des peuples ; mais comment se fait-elle entendre à lui ? hélas, par quelques ministres dans les affaires ordinaires et par un conseil assemblé dans les plus grandes affaires. Je sais que tout le conseil du Roi m'est contraire sans exception. J'aurais dû compter sur le cardinal de Tencin ; sachez qu'il est mon ennemi plus que tous les autres ministres à la fois ; c'est lui qui a fait prendre à mon frère le détestable parti de se faire cardinal, c'est lui avec son M. Dobryen qui empoisonne mon père de conseils de honte et de mollesse. La cause d'événements si contraires, je ne la comprends pas ; ce n'est ni le ciel ni même la terre qui les produisent ; ce ne peut être que l'enfer. O puissance des guinées d'Angleterre, que tu as fait de mal en ces lieux et ce que tu en feras encore ! la vertu me soutient et n'opère ici que faiblesse ! tout ce qu'il y a d'infâme me fait la guerre et triomphe. La crainte, l'avarice, cette malheureuse vicissitude des affaires françaises changent mon sort à tout moment : je me suis vu en France un héros quand je revins d'Ecosse, vaincu et fugitif ; aujourd'hui j'y suis un importun, et l'on m'y fait passer pour un voluptueux sans dessein et sans esprit. Je sais tout ce qu'on dit de moi, on m'a aimé, je déplais par mes malheurs, ma seule présence m'avilit. Mais réveillons le cri public, je redeviendrai un demi-dieu ; la compassion qu'attirent de nouvelles disgrâces changera l'opinion, et l'opinion percera jusqu'au Roi qu'elle touchera. La résistance, l'opiniâtreté, la violence, le blâme qu'encourent les ministres sont ici de grands spectacles, il me faut des *abderites* pour me porter où je veux aller ; où il y en a-t-il davantage qu'en Angleterre ? les révolutions se passent dans les têtes et dans les sens en tumulte avant que de s'opérer en action. L'Hanovrien qui occupe mon trône a déjà confirmé son usurpation à la suite de Nassau par les années d'une possession trop paisible ; on nous reproche avec raison la

douceur, la patience, la religion romaine et l'attachement à la France ; dépouillons à la fois toutes ces qualités par une conduite éclatante et bizarre : voilà mes desseins.

GRŒME.

Ah ! Seigneur ! vous en savez bien plus que nous ; quel grand dessein ! Vous seul pouvez le conduire ; nous vous assisterons.

SYMPILL.

Faut-il mourir pour vous, Prince, ordonnez ; mes désirs sont des sacrifices.

LE PRINCE EDOUARD.

Qu'on apporte la soupe au vin ! vivons toujours à l'écossaise ; nous reverrons nos déserts et nos chers compagnons, nous y placerons les richesses d'Angleterre, nous y enterrerons l'or avec les vices . . . . . .

SCÈNE IV

La scène est dans l'appartement du Prince Edouard à Paris.

LE PRINCE EDOUARD, M. DE PUISIEUX.

M. DE PUISIEUX.

Le Roi, toujours attentif à ce qui vous regarde, Monsieur, toujours rempli de la même bonne volonté pour vous (bienveillance vraiment royale qu'excitent ceux qui approchent de S. M., pour des Princes de votre mérite), le Roi, digne héritier du trône qu'il possède et des vertus qui ont orné ses augustes prédécesseurs, rempli d'amour pour votre maison, lié étroitement par le sang, par l'alliance et plus encore par une sympathie naturelle, par la ressemblance des vertus et du courage ; le Roi, mon maître enfin, m'a chargé de vous dire, Monsieur, qu'il fallait sortir de la capitale et de son royaume dans peu de jours. Prenez la peine de lire l'article des préliminaires qui vous concerne.

LE PRINCE EDOUARD (lit tout bas le papier qu'on lui donne).

Je le savais par le public.

M. DE PUISIEUX.

Tout ceci ne se passe pas, à la vérité, Monsieur, comme je l'aurais souhaité ! Mais dans les affaires étrangères on ne fait pas tout ce que l'on voudrait. Vous savez combien Mme de Puisieux et moi nous intéressons à ce qui vous regarde ; je serai toujours avide d'en donner de nouvelles preuves ; je ne cherche que votre amitié ; j'ai eu de grands ménagements pour vos Ecossais et je continuerai de même dans tout ce qui dépend de mon ministère. Je viens d'obtenir le cordon rouge pour M. Dobryen que le Prétendant a fait comte de Listmorre ; j'espère faire donner incessamment une grosse abbaye à Mgr. le cardinal d'York ; M. le cardinal de Tencin, créature de votre Maison, est de mes meilleurs amis et vous garantira mes sentiments.

LE PRINCE EDOUARD.

Voilà qui est fort beau ; mais que prétendez-vous de moi qui puisse s'accorder avec les promesses que le Roi m'a fait lui-même ?

M. DE PUISIEUX.

Vous l'avez lu, Monsieur, dans l'article des préliminaires ; il n'est pas besoin de vous le répéter. Les temps viendront certainement (trop heureux si ma faible santé et mes vapeurs me permettent de les voir) où la France travaillera plus efficacement qu'elle n'a pu faire encore à vous remettre sur le trône de vos Pères ; mais il faut auparavant rétablir la marine de France et celle d'Espagne. Jusque-là que pouvons-nous pour vous ? vous l'avez vu vous-même étant en Angleterre ; deux fois le Roi vous prêtait de grandes forces, deux fois le passage s'est trouvé impossible ; les Anglais y opposaient une marine redoutable ; le courage eût été folie.

LE PRINCE EDOUARD.

Que le Roi T. C. soit mieux servi, et ses entreprises seront toujours aussi heureuses que justes.

M. DE PUISIEUX.

Ah ! que cela est bien dit ! Oui, monsieur, vous vous montrerez toujours digne du trône, votre sagesse égalera votre valeur ; les Anglais vous désirent ; le roi a le dessein de vous satisfaire. A la tête de ses plus hauts projets, je sais les seconder, grâce à Dieu. La paix nous était nécessaire pour accomplir ces mêmes desseins ; l'on ne se prépare à la guerre que par la paix, comme on n'obtient la paix que par la guerre ; en attendant, demandez tout ce qu'il vous plaira, j'ai ordre de vous l'offrir et la permission de vous l'accorder.

LE PRINCE EDOUARD.

Je veux rester ici.

M. DE PUISIEUX.

Je vais vous apprendre ce que j'ai fait sans vous le dire. Je vous ai ménagé un asile dans le canton de Fribourg ; vous y vivrez plutôt en roi qu'en citoyen ; les bons Suisses sont charmés de vous posséder. A l'égard de la dépense, prescrivez à quelle somme vous voulez qu'elle monte. Tout est prévu ; nous avons considéré que la religion du corps helvétique étant mêlée des deux communions, les Anglais ne vous suspecteraient plus comme ils faisaient à Rome : vous y serez à portée de la France et de nos ports de l'Océan ; que le parti de Hanovre dise sur cela ce qu'il voudra, nous le bravons.

LE PRINCE EDOUARD.

Je savais déjà tout cela par les gazettes ; je veux rester ici.

M. DE PUISIEUX.

Mais que voulez-vous, monsieur, que je réponde au roi ?

LE PRINCE EDOUARD.

Dites-lui que je ne vous crois en rien, que les traités parlent mieux que vous, qu'un grand Roi garde les engagements et que rien au monde ne peut me faire croire qu'il y manque.

M. DE PUISIEUX.

Mais je vous parle par son ordre, je suis secrétaire d'État.

LE PRINCE EDOUARD.

Je suis son allié ; j'ai son traité, sa signature et son scel, j'ai sa parole qui vaut encore mieux que tous les actes de chancellerie.

M. DE PUISIEUX.

Le roi donne la paix à ses peuples et à l'Europe ; il revient aux engagements du feu Roi. La paix d'Utrecht, jurée avec toutes les nations, fut le salut du genre humain.

LE PRINCE EDOUARD.

Alors la France était vaincue ; par la paix elle conservait l'Espagne dans sa Maison ; aujourd'hui elle est victorieuse, elle rend ses conquêtes ; non, je ne puis croire que par dessus tout cela elle sacrifie encore ses alliés.

M. DE PUISIEUX.

Croyez-le cependant, rien n'est plus vrai, c'est mon ouvrage ; mais espérons au temps.

LE PRINCE EDOUARD.

L'attente du temps ne contient que de frivoles espérances ; le présent doit être la réalité des promesses.

M. DE PUISIEUX.

Allez à Fribourg ; je vous le conseille.

LE PRINCE EDOUARD.

Je veux rester ici.

M. DE PUISIEUX.

Allez donc à Rome ! Vous irez, je vous le jure.

LE PRINCE EDOUARD.

Sortez d'ici, ministre importun ! (M. de Puisieux sort). Malheureux les rois vertueux qui n'ont pour conseils que la faiblesse et l'indifférence ! Leur gloire, leurs bienfaits sont trahis ; leurs forces s'altèrent et tous leurs efforts ne font qu'avancer la décadence de leur empire !

ACTE III

SCÈNE III

La scène est chez le prince Edouard.

LE PRINCE EDOUARD, LE DUC DE GESVRES.

LE PRINCE EDOUARD.

Qui vous amène de si bonne heure, duc de Gesvres ?

LE DUC DE GESVRES.

Votre Altesse Royale veut-elle bien m'accorder quelques moments ? Le roi m'a ordonné de vous parler ; je ne citerai point ici M. de Puisieux, car je sais qu'il vous est insupportable, odieux, à moins qu'on ne suppose que quelque prévention vous ait outré contre lui et que vous n'en soyez comblé. Il est reconnu pour bon homme, doux, honnête et grand ami du prince Charles que vous estimez ; je conviens que l'on n'a pas précisément retrouvé en lui le cardinal de Richelieu : mais il a bien des parties, comme le disait l'autre jour Mme de Luynes ; il vous aurait bien servi, Monseigneur, si vous vous l'étiez plus attaché, per-

mettez-moi de vous le dire. Pour la femme, c'est une bavarde, on ne peut plus y tenir; elle hasarde tout; c'est une pie-grièche, sans égards et sans décence ; on est cependant assez content d'elle à la Cour, de la façon dont elle tient sa maison ; mais dans le particulier, c'est à qui l'évitera ; elle a un bon cuisinier ; vous avez vu ses deux nouveaux gredins, ils sont amusants, caressants.

LE PRINCE EDOUARD.

J'aime à parler d'affaires avec vous, Monsieur le Duc ; voilà comme nous les traitions les soirs à St-Ouen.

M. DE GESVRES.

Le Roi donc m'a ordonné, Monseigneur, de vous parler de vos affaires et de vous proposer pour votre départ tout ce qui vous plaira, tout ce qui vous conviendra, tant pour Votre Altesse Royale que pour ses créatures ; vous n'avez qu'à dire. Le Roi vous aime ; il a su vos bontés pour moi, il a cru que ce qu'il avait à traiter avec vous passerait mieux par mes mains que par celles de tout autre ; c'est m'honorer beaucoup, j'en suis flatté et je le sens avec excès.

LE PRINCE EDOUARD.

Toute commission qui me regarde ne pouvait être en meilleures mains que dans les vôtres. La voilà faite, Monsieur ; je ne veux rien, pas même d'argent ; la paix est faite, je ne cherche plus aujourd'hui à rentrer en Angleterre ni dans le royaume de mon Père dont il m'avait cédé la régence : je réserve à des temps où le Roi sera mieux servi les secours qui me rendraient à mes fidèles sujets ; je ne veux donc que rester comme je suis et où je suis. J'avais sur cela à vous parler d'une affaire où vous pouvez m'obliger. Je suis en marché d'une maison qui me plaît beaucoup sur le quai des Théatins auprès de mon cousin le duc de Bouillon ; nous sommes convenus avec les vendeurs à 400,000 ll. ; mon argent est tout prêt, mais j'apprends qu'un certain abbé Anisson obtient la préférence sur moi, je voudrais l'en faire dé-

sister par égards et par justice ; ne le pourriez-vous pas par vos amis ?

LE DUC DE GESVRES.

Je connais l'abbé Anisson, j'ai passé ma vie avec lui et avec Mme Dambres ; je lui suis allié par feu ma femme ; il ignore sans doute que c'est vous qui le trouverez dans votre chemin. C'est le plus galant homme du monde, il sait se tenir à sa place ; mais ce ce n'est pas là la difficulté.

LE PRINCE EDOUARD.

Je ne vous demande pas des difficultés mais des facilités.

LE DUC DE GESVRES.

Croyez-moi, mon Prince, ne cherchez plus à acheter ni même à louer des maisons à la ville ou à la campagne. M. de Puisieux ne vous a-t-il pas parlé clairement ?

LE PRINCE EDOUARD.

Oui, Monsieur, il m'a parlé puisqu'il faut vous le dire ; et si vous savez aussi ma réponse, elle a été que j'en croyais plus les traités et la foi donnée par le Roi lui-même que les prétendus ordres qu'il m'apportait. Je vois que vous venez à l'appui de la même insinuation et comme je vous aime autant que je fais peu de cas de ce ministre, je vous répondrai avec plus de détail.

M. DE GESVRES (à part).

Je savais bien que je réussirais. (Ils s'assoient).

LE PRINCE EDOUARD.

Qu'a-t-on pensé de moi en France ? m'y a-t-on cru capable de servir de jouet, d'appât, de bilboquet pour aider quelques moments les desseins mal concertés de votre Conseil de Versailles ? Que le Roi se donne de meilleurs conseillers, ses projets seront mieux fondés et mieux suivis. Ceux de Louis XIV parurent conçus dès sa naissance ; il les exécuta jusqu'à sa mort. Les

voisins de la France ne retombent que trop souvent dans l'opinion qu'elle est près de sa chute ; ils lui font sentir sa force. Ce grand Roi ne cessa jamais de vouloir abaisser ses ennemis et élever ses amis ; mon grand-oncle et mon aïeul furent des premiers ; le premier s'exposa pour lui, le second s'y immola. Louis XIV le reconnut, et jamais ses principes ne s'altérèrent ; il traita Jacques II avec une magnificence qui faisait presque oublier ses malheurs ; il saisit quelques occasions de le rétablir par des secours, et s'ils manquèrent, nous ne nous en prenons qu'au destin. Il reconnut mon père comme roi à la mort de mon aïeul ; il n'hésita pas à s'attirer par là une grande guerre qui aurait pu se calmer sans cela, malgré l'acquisition que vous faisiez du trône d'Espagne. Que l'Angleterre se fût ralentie, la reine Anne, ma tante, qui succéda alors à l'usurpateur Guillaume, eût été médiatrice de cette grande querelle des nations, et eût décidé pour la paix. Je conviens qu'à la paix d'Utrecht, il fallut céder au temps et retirer la France de la plus irrémédiable situation où eût été cet empire depuis les temps d'Henri V, d'Henri VI et de votre Charles VII : mais que ne peut la reconnaissance sur les cœurs généreux ? mon père s'y sacrifia et il y eût ajouté encore, si on le lui avait demandé, l'abnégation de ses droits et le dévouement de sa propre personne ; vous l'aviez alors assez mérité de nous. Cependant la reine Anne méditait le retour de mon père quand nos ennemis l'empoisonnèrent. De ce règne-ci, la régence commença à se jouer de mon père : elle le fit servir d'instrument à son indigne traité de Hanovre, traité qui, sous le masque de la paix, n'éclairait l'Europe que du flambeau des Furies, pacifiait ce qui jouissait déjà du repos, éteignait des droits justes, privait l'Espagne du meilleur ministre qu'elle eût eu depuis Ximénès, flattait la reine d'Espagne d'établissements en Italie qui ont fait répandre tant de sang, agrandissait l'Autriche et soumettait la France à l'arbitrage ou plutôt à la tyrannie des Hanovriens. C'était l'ouvrage du ministre le plus scélérat qu'ait eu la France depuis la Balue, du cardinal Dubois enfin, politique affreux, capable des plus grands crimes, seul propre aux desseins qui offensent sans

nécessité la justice et qui insultent aux malheureux ; par là on ajoute à nos proscriptions. Nous vivions à Rome dans l'obscurité de nos disgrâces, nous y avons éprouvé les secours du ciel plus que ceux de la terre ; mon père y a échappé à mille complots ; son mariage, ma naissance et celle de mon frère, notre conservation sont des miracles de la Providence. Enfin l'on m'appelle en France ; je me suis montré, j'ai vaincu ; j'ai exposé cent fois ma tête ; Dieu m'a soutenu dans mes travaux et sauvé dans mes périls ; les rochers d'Ecosse m'ont mis à l'abri de mes ennemis ; j'ai cédé au plus grand nombre ; je suis aimé de mes peuples ; l'on dit que j'ai de la réputation en Europe. Est-ce donc pour tout cela que la France m'a tiré d'Italie ? ne m'a-t-on mandé que pour me jeter aujourd'hui dans les voies du déshonneur après que je me suis placé dans celles de l'honneur et de la gloire ? Pourquoi la France s'empresse-t-elle de servir si bien l'Angleterre ? Change-t-elle de principes ou connaît-elle encore ses intérêts ? L'Angleterre vaincue joue ici le rôle des vainqueurs et paraît vous pardonner ; elle ne se réconcilie pas avec vous, tandis que vous allez au devant de toute sa sûreté. De quel danger suis-je ici aux Hanovriens, seul et sans armes, retiré dans une cour amie, voyant peu le roi, incapable d'intrigues à sa cour.

Le duc de Hanovre, au contraire, gage mille émissaires en France, même dans le sanctuaire de l'administration ; il sait tout, il persuade tout, il peut suivre ses desseins sur la France par les fausses démarches de la France même ; il arbore en même temps la hauteur et la fraude. Plus vous lui céderez avec volonté, plus il vous fera céder par contrainte. Il vous fera sentir votre faiblesse à chaque action de raison et de justice, et les Français, devenus mécontents de leur gouvernement, ne feront plus qu'avec murmure tout ce qu'ils font ordinairement par amour pour leur roi.

Dites-moi : qu'aurait-il coûté à vos grands négociateurs de la paix de m'excepter des grands sacrifices qu'ils ont offerts ; quelques jours de plus donnés à la fermeté eussent produit une paix honorable ou moins sujette à la satire. Je ne dis rien de plus, je n'amuse personne ; mais je devais ou être compté pour peu de

chose afin qu'on me craignît moins et qu'on me laissât tranquille, ou être prisé davantage en sorte qu'on me ménageât et qu'on se servît de moi à des fins utiles. Les partis ambigus viennent de défaillance et de précipitation dans le gouvernement politique ; tout se contredit dans ce que je vois : la France vaincue obtenait de grandes choses et n'en cédait que de petites à Utrecht ; la France victorieuse cède tout et obtient peu à Aix-la-Chapelle.

Voilà mes raisons, Monsieur, exposez-les au Roi ; j'aime mieux qu'elles passent par un ami moins instruit des affaires qui les fera valoir que par un ministre ennemi qui les infecterait de faiblesse et de malice. Je prétends montrer à la France par ma conduite celle qu'elle aurait dû tenir ; ma fermeté impuissante fera plus que la puissance sans dignité. Qu'on n'aille pas m'imputer des vues cachées que je rejette avec indignation ; je sais qu'on dit de moi que je veux me brouiller avec les cours de France et de Rome pour plaire aux Anglais et aux ministres de leur communion anglicane. Ah ! qu'on me connaît mal et que je suis incapable d'un tel projet ; oui, si j'étais encore capable de fléchir sous les tristes conditions que vous me proposez, ce serait pour éviter cette imputation qui m'offense ; je conserve mes amis tant qu'ils veulent l'être et je suis trop sincère pour feindre un abandon qui ne serait point dans mon cœur ; je ne recherche point les offenses, j'en essuie trop pour en désirer ; j'entends les intérêts de ma maison, et je ne les trahirai pas ni dans ce monde ni dans l'autre ; j'aime ma nation, je veux son bien et sa gloire. Je pratiquerai toujours ma religion ; le Vicaire de Dieu en terre permet que ce soit en secret si ce ne peut être en public ; je tolérerai, je protégerai même la religion nationale comme on tolérera la mienne ; je serai ennemi de la persécution autant que les persécuteurs le sont du repos des consciences et de la société ; on ne craindra plus ma Maison, on l'aimera quand les Anglais la connaîtront par moi ; que mes enfants fassent de même, ils naîtront, ils seront élevés au tolérantisme avec la vertu. La France peut être amie de ma nation quand les Rois d'Angleterre n'y seront point étrangers, surtout quand ils ne seront pas comme aujour-

d'hui sujets de la Maison d'Autriche. Voilà, Monsieur, ma profession de foi et de politique, rendez-en compte à votre maître.

LE DUC DE GESVRES.

Hélas ! Monseigneur, je voulais vous convaincre de ce qui m'amenait ; je ne sais si vous ne m'avez pas persuadé de ce qui vous fait rester ici ; je suis touché autant que vous-même, je suis de vos amis ; j'ai de la mémoire et j'aime à parler ; comptez que je n'oublierai rien de ce que je viens d'entendre. (Il sort).

SCÈNE IV.

LE PRINCE EDOUARD, M. DE PUISIEUX.

M. DE PUISIEUX.

J'ai ordre, Monsieur, de vous remettre cette lettre du Chevalier de Saint-Georges, votre père ; elle vous ordonne de partir à l'instant pour l'Italie ; il y parle comme ami, il y parle comme père et comme votre Roi ; lisez et obéissez.

LE PRINCE EDOUARD.

Donnez, je la lirai. (Il met la lettre sur la cheminée). N'avez-vous plus rien à me dire ! Adieu. (M. de Puisieux se retire).

SCÈNE V.

La scène est chez Me de Tallemont.

Mme DE TALLEMONT, LE PRINCE EDOUARD, LE CHEVALIER GROEME, suite du Prince, quelques amis de Mme de Tallemont.

LE PRINCE EDOUARD.

J'ai su, Madame, que vous ne sortiez pas d'aujourd'hui ; j'ai quitté de bonne heure la comédie pour venir m'informer moi-même de votre santé.

Mme DE TALLEMONT.

Elle n'est pas trop bonne, mon Prince, au milieu de tous les soucis qui la traversent ; vous êtres un héros, vous domptez le chagrin comme les monstres; mais nous autres femmes, qu'aurions-nous sans la sensibilité ? C'est la première de nos vertus ; je ne cherche point à y opposer la force d'esprit. La gloire m'apprend à vous connaître ; vous m'apprenez à connaître la crainte.

LE PRINCE EDOUARD.

Et moi, Madame, j'apprends à suivre les conseils en ne suivant que les vôtres ; je ne crains rien, je me montre partout ; il me semble que le public me voit de bon œil et que tous les habitants de cette capitale m'aiment autant que ceux qui me servent par attachement et par intérêt ; je suis en sûreté au milieu d'un peuple étranger ; j'ai été aujourd'hui à la belle messe des Feuillants, aux Tuileries et à la comédie. Votre régime de conduite n'est pas pénible, il augmente mon goût pour un séjour qu'on voudrait me faire quitter. Je ne conçois pas comment le souverain de cette ville se prive volontairement d'y faire sa résidence : j'y aime la représentation, moi qui n'y suis que citoyen ; quel devrait être le plaisir d'un Roi de France d'habiter une si belle ville, d'y voir sans cesse rassemblés des peuples riches, spirituels, affectionnés, qui suivraient ses pas par amour et qui le béniraient par reconnaissance des biens qu'il leur aurait faits !

GRŒME.

Nous espérons bien, Monseigneur, que votre Altesse Royale jouira un jour de ces délices dans la grande ville de Londres.

LE PRINCE EDOUARD.

J'y compte de même, chevalier Grœme, et si j'ai quitté les mœurs du lieu de ma naissance, n'en concluez pas que je doive jamais me dépouiller des usages de France quand je régnerai en Angleterre. Je m'écarterai du faux zèle qui a perdu Jacques second et qu'il puisait des conseils de France : mais pour les ma-

nières françaises, ces mœurs douces et franches, la politesse sans affectation, la finesse sans fausseté, ces spectacles qui parlent au cœur et aux sens, qui ne se ressentent ni de la férocité du tempérament ni de la bile noire de ma nation, je vous avouerai que je ne dois jamais être anglais sur ce point là. Je préfère même déjà la musique française à l'italienne, quoique élevé à celle-ci et destiné à un pays qui n'en connaît pas d'autre. Je ne crois pas me faire jamais d'affaires sérieuses par là : je franciserai les mœurs, les manières et les arts ; je serai très bon anglais pour tout le reste, je ne serai italien par aucun endroit.

GRŒME.

Le séjour de Rome n'était pas fait pour le Prince ; les inclinations anglaises et françaises et, surtout, son humeur écossaise ont percé de bonne heure à travers l'éducation la plus contraire ; on ne lui a vu à Rome d'occupation que la chasse dans les Apennins et non dans ces prairies émaillées de fleurs ou dans ces bois odoriférants qui portent à la mollesse et qui écartent la fatigue. Ainsi la Fable nous parle-t-elle de la jeunesse d'Achille qui, passant pour fille, maniait mal les fuseaux et se jetait sur les armes. En deux années, il a passé du pays des sybarites à la plus austère rudesse dans des lieux aussi sauvages qu'est notre Ecosse : il s'y est montré né pour la fatigue et pour les plus rudes travaux ; sa santé a augmenté de ce qui détruisait celle des autres hommes, et je suis sûr qu'elle dépérirait aujourd'hui dans les délices. O Anglais, ô Ecossais, que vous connaissez mal vos intérêts si vous ne vous donnez bientôt un tel maître ! Notre Prince, tout italien qu'il est, rappellerait votre première gloire, votre honneur et vos mœurs antiques ; l'Allemand qui vous tyrannise ne vous donne que les mœurs de la basse Italie, l'avarice, la débauche, la corruption et la bassesse.

Mme DE TALLEMONT.

J'aime M. Grœme, c'est le plus excellent conseiller qui fut jamais; il aime son Prince pour la seule gloire ; son admiration

n'est l'effet ni du préjugé ni de l'intérêt et je suis sûr qu'il le quitterait si l'on pouvait supposer qu'il cessât jamais de l'estimer.

LE PRINCE EDOUARD (à Mme de Tallemont).

J'aurais quelque chose à vous communiquer en particulier, madame, m'en accordez-vous la permission? (Les autres acteurs passent dans le second cabinet).

SCÈNE VI.

LE PRINCE EDOUARD, Mme DE TALLEMONT.

Mme DE TALLEMONT.

Votre situation m'occupe sans cesse, et plus j'y médite, moins je trouve que ce soit un sujet de méditation. Le génie, le courage seuls doivent dicter ce qui est à faire, la réflexion affaiblit ce qui est de leur ressort ; abandonnez-vous au destin (ou à la Providence si vous voulez) ; tout est écrit au ciel, surtout les grands événements ; les intrigants combinent leurs intérêts et vont au plus sûr ; ils craignent ce qui peut nuire, ils rampent devant ce qui sert. Les banquiers calculent, les héros brusquent ; ils s'élèvent par les dangers, ils forcent la fortune à plier et à obéir ; méprisez, méprisez tout ce qui s'oppose à votre volonté ; tel est, mon Prince, le résultat de mes plus tranquilles réflexions.

LE PRINCE EDOUARD.

Je n'ai encore trouvé de prudence que dans vous seule, madame, vous méritiez de naître Ecossaise ou Romaine ; les autres conseils qu'on me donne ne se ressentent que de la sagesse des faibles ; toujours craindre, espérer peu, remettre à l'avenir ce que le présent nous refuse ; non, madame, j'aurais perdu le jour si je le passais sans quelque entreprise ; la disgrâce qui abat ma maison depuis soixante ans m'élève, et j'y trouve plus d'encouragement que dans la prospérité même. Je possède une voix intérieure qui me dit sans cesse que je réussirai tôt ou tard ; faible de raison

quand je l'examine, je me trouve d'une force de persuasion que quelque secourable divinité m'inspire sans doute ; on ne connaît pas tous mes modèles. Avec l'ardeur pour les combats de Charles XII, je me suis proposé l'obstination du grand Gustave Wasa qui resta dix ans enfermé dans les cavernes de la Dalécarlie ; j'en sortirai comme lui victorieux de mes ennemis et des tyrans de mon royaume ; je ne connais point d'épreuves d'une patience opiniâtre dont je ne sois capable, ni d'obstacles qui me rebutent.

Mme DE TALLEMONT.

Vous vaincrez, Prince, par ce qui abat les autres courages ; votre génie toujours actif ne verra que le point qu'il attaque et méconnaîtra jusqu'à la différence de la droite et de la gauche ; laissons les autres hommes perdre leur courage dans leur esprit ; trouvons les moyens dans la fin même, vous ne pouvez les séparer sans les retarder ni les affaiblir.

LE PRINCE EDOUARD.

Oui, Madame, je resterai à Paris malgré toutes les puissances de la terre ; qu'on me chasse, j'y reviendrai encore, et comme Antée, lorsqu'il touchait la terre, je retrouverai mes forces à vos genoux ; ici sont mes vues, j'y rassemble mes amis, j'y vois de plus près les côtes de l'Angleterre, j'y vois des mœurs anglaises qui forment les miennes ; les Français s'en rapprochent chaque jour, je les y vois admirées plus qu'à Londres. Je sais que depuis la paix il est venu à Paris quantité d'Anglais et d'Anglaises seulement pour me considérer aux spectacles publics, et je me flatte de n'avoir pas perdu à me faire voir ; ils n'osent encore se déclarer ; mais leur cœur parle pour moi ; le cœur mène l'esprit et les corps ; ces fidèles sujets me croient leur dès qu'ils se voient libres ; s'accoutumant à ma présence, ils s'habituent à mon empire. C'est en France où sont mes forces, il ne s'agit que de les employer ; le temps et ma destinée vont les mettre en mouvement.

Mme DE TALLEMONT.

Nous ne sommes point gouvernés par un aveugle destin ; le

Dieu qui nous a formés nous conduit par une providence parfaitement juste ; la perfection du mécanisme de l'univers nous annonce celle de la direction des êtres libres et pensants ; que nos vues soient bienfaisantes, cette même providence les exauce indubitablement... mais que veut M. de Tallemont ?

SCÈNE VII

M. DE TALLEMONT (survenant d'un air favorable).

Je n'interromps point des affaires sérieuses, mon Prince ; je ne serai jamais de trop quand vous traiterez de vos intérêts, vous devez savoir combien j'y prends de part. Que ne suivez-vous les conseils de nos bons amis les Jésuites? Dieu vous guidera toujours mieux que les hommes ; mais, j'ose vous le demander, avec des sentiments comme les miens, prenez-vous aujourd'hui la prudence pour guide ; j'entends dire que vous voulez rester en France malgré le Roi ; vous éludez les ordres précis qui vous ont été donnés d'en sortir ; y avez-vous fait toutes les réflexions nécessaires ? permettez-moi du moins de n'en être pas complice. (Le Prince Edouard sort brusquement sans le regarder ; Mme de Tallemont passe dans un autre cabinet).

SCÈNE VIII

M. DE TALLEMONT, SON SUISSE.

M. DE TALLEMONT.

Qu'on m'appelle mon suisse. Fribourg, ne laissez plus entrer le prince Edouard ; quand il viendra ici, dites-lui que nous n'y sommes pas, ni la Princesse ni moi.

LE SUISSE.

J'obéirai, Monseigneur ; mais je crains ses violences, il est volontaire et terrible.

M. DE TALLEMONT (seul).

C'est un beau prince, je l'aurais aimé autant que ma femme ; que n'est-il saint et dirigé par la Congrégation de St-Ignace comme le Roi, son père ? mais Mme de Tallemont lui prêche l'indépendance et l'incrédulité ; elle m'attire la malédiction de Dieu ; à quel âge arrivera la conversion que je demande sans cesse à St-François-Xavier !...

ACTE IV

SCÈNE PREMIÈRE

Le Conseil du roi à Versailles.

LE ROI, LE CARDINAL TENCIN, LE MARÉCHAL DE NOAILLES, M. DE MAUREPAS, M. D'ARGENSON, M. DE PUISIEUX.

M. DE PUISIEUX (lit un papier écrit comme il suit :)

J'ai à demander à votre Majesté ses ordres sur quelques points principaux de l'exécution de la paix. Nous revenons au traité d'Utrecht et à celui de Londres, nous allons même plus loin encore quant à la proscription de la maison Stuart ; mais cette extension n'est qu'une intégrité plus complète des premières stipulations. Le feu Roi s'était attiré la guerre de 1688, pour avoir reçu en France le roi Jacques II, pour l'avoir traité comme seul roi légitime et pour avoir refusé de reconnaître le roi Guillaume ; à la paix de Ryswick on reconnut le successeur sans pour cela dégrader le prédécesseur et sans lui rien ôter du traitement qui lui avait été accordé ; mais à la paix d'Utrecht, l'Espagne, conservée dans la Maison de France, les temps difficiles, un heureux accord terminèrent tant de calamités ; l'obligation enfin que nous en eûmes à l'Angleterre, tout fit supporter facilement la dégradation et la proscription de la Maison Stuart ; on renvoya à Rome le chevalier de Saint-Georges, on ne reconnut plus sa Mai-

son comme Maison royale. Pendant la minorité de Votre Majesté, le Régent acheva la paix générale ; l'Espagne n'était pas encore pacifiée avec l'Empereur ni l'empire ; Albéroni commençait de nouvelles entreprises qui eussent enflammé l'Europe ; on se servit de l'Angleterre pour contraindre l'Espagne et par là on ajouta encore de nouvelles perfections à l'exclusion des Stuart. Il est né des fils au prince malheureux que ses partisans nomment Jacques III ; le roi d'Angleterre demande qu'on traite les fils comme le père, qu'ils n'approchent plus de France, qu'ils n'habitent aucune des terres enclavées dans le royaume, qu'ils résident à Rome, cour non seulement fort distante de l'Angleterre, mais dont l'air même infecte pour ainsi dire leurs droits sur un royaume protestant. V. M. l'a accordé ainsi par le traité d'Aix-la-Chapelle ; il n'est plus question d'en peser ici la justice ou la dignité. Cette proscription des Stuart, ainsi que la démolition du port de Dunkerque, ne sont plus aujourd'hui des sujets d'humiliation pour la France ; elles furent accordées dans des temps où elles rachetaient par là de grands malheurs et acquéraient beaucoup de bien et de gloire ; il est beau de garder sa parole en tout temps ; la guerre dont nous sortons n'était pas pour notre compte. V. M. n'a jamais prétendu y rien gagner, elle n'a fait que suspendre les conventions précédentes ; la paix les rétablit. Certainement les Anglais ont plus à cœur l'éloignement du fils du prétendant que du prétendant lui-même, Jacques III ni de Jacques II. Ils ne regardent plus ce Jacques III que comme mort et canonisé ; mais plus son fils, le prince Edouard a montré de valeur et d'opiniâtreté, plus ils ont à souhaiter de le voir hors de portée d'inquiéter la Grande-Bretagne. Ce sont ces mêmes grandes qualités qu'admirent les uns, que rabaissent les autres, qui nous jettent aujourd'hui dans un très grand embarras et dont il y a peu d'exemples dans l'histoire.

(M. de Puisieux dit ce qui suit sans lire)

V. M. connaît elle-même quels défauts accompagnent et font haïr malheureusement ces vertus du prince Edouard ; elle a su

quelle vie il mène ici depuis son retour d'Ecosse, son peu de docilité, enfin son manque de respect pour un Roi, son bienfaiteur et son appui. Le père de ce prince se montra tout autrement Français dès qu'il sut quelle était la paix d'Utrecht; il se fit honneur de l'obéissance; le sacrifice de ses droits lui parut une trop légère preuve de la reconnaissance. Le prétendu duc d'York, son second fils, aujourd'hui cardinal, a imité son père, et a même prévenu d'abord les ordres qu'il pressentait. Pour le prince Edouard, il affecte la conduite la plus indécente en toutes choses; je dis qu'il l'*affecte*; car ses actions peuvent-elles être regardées comme les suites d'une opinion raisonnable ou de quelques espérances prétextées et colorées? Tout a été employé pour rappeler sa raison, négociations, prières, ordres, menaces, lettres de son père et de son Roi; rien ne l'a pu fléchir; tout l'irrite, tout accroît sa résistance et le plonge dans une insolence qui brave le souverain dans le centre même de son empire.

Sitôt après la signature des préliminaires, je l'avais fait pressentir de ce qui allait arriver; connaissant sa mutinerie naturelle, je prévis bien qu'il résisterait; cette raideur de caractère lui aurait profité si elle eût connu des bornes, car j'avais imaginé de lui procurer un asile en Suisse; le canton de Fribourg le recevait; les Anglais s'y prêtaient, même en secret, connaissant notre embarras; et rien n'était plus heureux à tous égards. Mais le prince Edouard refuse tout, il veut rester à Paris malgré V. M.; il blesse le droit des gens, il viole l'hospitalité accordée, il donne aux sujets de V. M. le terrible exemple de résistance; son hôtel paraît une citadelle ennemie au milieu même de votre capitale; je dis une citadelle, car il est rempli d'armes et de munitions; tous les lieux où il promène son audace paraissent soumis à sa puissance; il y traîne une cohorte de partisans et de sujets; spectacles, promenades publiques, églises, il se montre partout avec la hauteur d'un souverain et le dédain d'un rebelle; il insulte la puissance publique, il affecte et il augmente tout ce qui peut blesser Votre Majesté. Cependant, les otages anglais nous en font des reproches; ils crient avec raison à l'infraction des traités;

eux qui répondent sur leurs têtes de l'exécution qu'y doit l'Angleterre. De quelle injustice ne trouvent-ils pas nos manquements? Ainsi V. M. se doit à elle-même, à ses alliés, à ses voisins et à ses peuples la fin d'un spectacle si scandaleux.

Mais il y a plus, Sire ; pourvoyons aussi à la conservation de ce même prince, seul reste, pour ainsi dire, de sa triste Maison, seul capable de la faire prospérer, seule espérance de ses droits ; on sait qu'il en veut à ses propres jours ; il y attentera si on le contraint sans précaution, il porte sur lui nuit et jour des armes à feu et un poignard ; c'est la folie qui déshonore le courage.

Dans ces circonstances, quel parti conseiller à V. M. pour terminer tant d'embarras? Il y a plus de trois mois que dure cette conjoncture. Tout a été tenté, mais tout accroît le mal ; je ne puis donc proposer que le parti de la force. Il faut faire arrêter ce prince violent par le régiment des gardes quand il arrivera à l'Opéra, lui faire traverser le Palais-Royal et de là l'enfermer à Vincennes, mais la plus essentielle de toutes les précautions est de lui lier les mains et les pieds et de le désarmer ; voilà mon avis.

LE ROI.

C'est avec peine que je me porte à ce parti ; je veux cependant, avant de l'ordonner, savoir les avis de mon conseil : parlez, monsieur le cardinal.

LE CARDINAL TENCIN.

Sire, ce sera le plus grand trait de mon obéissance et de mon respect que de dire mon avis dans une affaire qui tient de profondes racines à mon cœur et aux sentiments les plus précieux de ma reconnaissance. V. M. m'ordonna elle-même, il y a dix ans, d'accepter la nomination du Prétendant au cardinalat ; mes serments me lient à votre couronne et au Pape ; mes obligations, à ce malheureux Prince et à sa Maison. Mais le premier de mes devoirs est pour mon maître et pour ma patrie. La puissance douce et aimable qui nous gouverne doit

être obéie ; la moindre tache l'affaiblit et peut la détruire. J'avouerai donc, Sire, que la résistance du Prince Edouard me paraît d'une terrible conséquence ; je vois que son Père non seulement la désavoue, mais qu'il emploie inutilement l'autorité la plus sainte de père et de roi pour la faire cesser ; ainsi ce n'est pas seulement venger les droits de V. M. que de prendre de justes mesures pour renvoyer le Prince Edouard en Italie ; c'est même exaucer les prières d'un ami et d'un digne allié tel que le Chevalier de St-Georges ; il réclame votre autorité coercitive pour tirer son fils des mauvais conseils et du désordre. Ce père infortuné est un prince du premier mérite ; il ne lui manque que d'être connu personnellement de V. M. pour en être estimé et même admiré ; il aime V. M. de tout son cœur ; il aime Dieu et le repos des nations, il prie pour les ennemis ; son fils, le cardinal d'York, a toutes les vertus de ses ancêtres ; il en aura la sainteté sans en avoir essuyé les faiblesses pendant sa jeunesse ; ce sera un soldat vierge de l'armée de Jésus-Christ. (Le conseil éclate de rire). Pour l'aîné, j'avoue qu'il est incompatible avec ses supérieurs, dédaigneux avec ses égaux, ingrat avec ses serviteurs ; pour quelque courage (que bien des gens lui disputent encore), il nous fait trop acheter ce qu'il a de vertu par ses défauts qui éclatent ; il semble s'être modelé sur les fanatiques du bas peuple qu'il aspire à gouverner... J'en dirais trop, je me contente de conclure qu'il n'y a aucune difficulté à suivre le sage parti que vient de proposer M. le marquis de Puisieux.

LE MARECHAL DE NOAILLES.

Puisque V. M. me permet de parler dans un lieu si respectable par la Majesté qui y préside et par l'importance de ce qui s'y délibère, je dirai ce que mon père et Madame de Maintenon disaient souvent au feu Roi dans le secret de leurs conversations familières : *tous ces Stuart ne sont que des traîne-potence qui filent leur corde* ; les uns ne sont pas plus raisonnables que les autres ; comment Dieu les aiderait-il puisqu'ils ne savent pas s'aider eux-mêmes ?

M. de Lauzun qui était à la bataille de la Boyne, où fut tué le pauvre maréchal de Schomberg, m'a dit que le Roi Jacques lisait son bréviaire au lieu de combattre ; il n'en n'est pas ainsi véritablement de son petit-fils ; il sait se battre, et on a tort de mal parler de son courage à la guerre, mais il est encore plus mauvais politique que son Père n'a été mauvais soldat. Pour moi, je voulais qu'on le soutînt en Ecosse et qu'il ne fût jamais question de porter nos armes en Angleterre ; j'en ai dit souvent ma pensée à V. M. dans son conseil et dans le particulier où elle me fait l'honneur de m'admettre. Depuis que le Prince Edouard est de retour en France, quelle vie mène-t-il ? du libertinage, de la débauche même, à ce que m'a dit le duc d'Agen qui lui trouve d'ailleurs peu d'esprit. Non, Messieurs, ce n'est pas par une telle conduite qu'on s'acquiert la protection de Dieu et le secours des hommes ; je vous le dis, *il aura une mauvaise fin ;* il sera donc aussi bien à Rome qu'ici. Quand nous aurons besoin de lui, nous saurons bien le trouver et l'avoir à nous. Ce n'est pas entendre la politique que de se livrer à un seul parti : il faut donner à penser aux hommes, à espérer à nos ennemis et à craindre à nos amis. Voici un temps nouveau depuis la paix ; les Anglais nous recherchent, ils ont besoin de nous plus qu'on ne croit pour des raisons que je sais bien; il faut aujourd'hui leur plaire et les servir. Le temps viendra de leur nuire, je le dirai ; d'ailleurs l'Impératrice reine de Hongrie s'intéresse beaucoup à eux : on ne connaît pas encore ici toutes les vertus de cette Princesse ; j'ai beau le dire : j'ai prédit juste qu'elle serait impératrice, je ne me suis trompé en rien ; je sais qu'elle est remplie d'amitié pour la France ; ce serait un grand trait de malhabileté de ne pas profiter de cette occasion pour servir ses intérêts en toutes choses... Je n'en dirai pas davantage, je pense comme M. le Marquis de Puisieux ; c'est un ministre fort éclairé ; il me croit, il me consulte autant que son prédécesseur s'éloignait de moi sans savoir pourquoi ; aussi lui est-il arrivé malheur. Je suis donc du même avis.

M. DE MAUREPAS.

Ce qui vient d'être proposé à V. M. étant de mon département

quant à l'exécution, je signerai ce que V.M. ordonne pour le régiment des gardes et le guet de Paris. La matière est épuisée, et V. M. nous a assez marqué d'avance quelles étaient ses dispositions dans cette affaire ; il faut cependant s'attendre à des gazettes anglaises fort choquantes de la part du parti de l'opposition ; j'en ai déjà traduit plusieurs et je rendrai compte des autres ; attendons-nous aussi à bien des satires et des chansons françaises ; je songe à tout : j'ai déjà prévenu M. Berryer de ce qu'il avait à faire pour contenir les criards, les nouvellistes et les mauvais Français ; ce ne sera pas par moi que le service manquera. Je prévois que Mme de Tallemont défendra son héros du bec et des ongles, elle le couvrira de son égide ; pour elle, elle se pendra à l'anglaise ou se jettera du haut du Pont-Royal. J'ai dit.

M. D'ARGENSON [1] (d'un air triste et embarrassé).

Sire, je n'ai pas assez bien suivi cette affaire dans ses différentes phases depuis la paix pour donner mon avis à V. M. avec l'exactitude que mérite son importance ; je vois toute la nécessité de faire obéir un grand Roi et de faire cesser un scandale public déjà trop long ; mais d'un autre côté, je sais combien le Prince Edouard est digne de compassion. Il serait à souhaiter que sa prudence fût égale à sa valeur ; sa situation passée et future doivent toucher également ; il a été utile à nos armes pendant le siège de Bruxelles. M. le Maréchal de Saxe qui exécuta ce projet avec beaucoup de secret en dut principalement le succès à la diversion d'Ecosse, ce que je ne dis pas pour ôter rien de la gloire d'un général qui est cher à V. M. Je dois ajouter que le Prince Edouard est aimé dans Paris, il a plus d'intrigue qu'on ne croit ; il possède des partisans jusque dans les Halles ; ainsi l'on ne saurait prendre trop de précautions pour ce grand coup d'autorité puisque l'intention de V. M. est absolument qu'il s'exécute. MM. de Puisieux et de Maurepas sont doués de toute la prudence et de l'intelligence nécessaires, rien ne manquera par eux, ce seront leurs troupes qui s'en chargeront : celles du

[1] Ministre de la guerre et frère de l'auteur de ce drame.

département qui m'est confié vont se reposer désormais ; tout mon soin sera qu'elles coûtent peu aux finances de V. M. et que leur réduction soit faite de façon qu'elles puissent s'augmenter facilement quand la guerre recommencera, avenir que je crois très éloigné par la bonne et sage conduite de l'administration politique.

LE ROI (se levant).

Monsieur de Maurepas, vous me rendrez compte ce soir, à quelque heure que ce soit, de ce qui se sera passé.

SCÈNE II.

La scène est dans le cabinet du Prince Edouard.

LE PRINCE EDOUARD, LE DUC DE GESVRES.

LE DUC DE GESVRES (entrant d'un air effaré).

Mon Prince, je viens encore par ordre. Le Roi croit avec raison que personne en France n'est plus attaché que je le suis à Votre Altesse Royale ; ayez donc la bonté de m'écouter et de m'exaucer. Quoi, Monseigneur, vous prétendez résister ici à toute la volonté, à toute l'autorité du Roi ! S. M. est très en colère ; elle m'envoie encore vers vous ; je parlerai cependant plus de moi-même que par les instructions qu'on m'a données ; ceci se fait à l'insu des ministres ; c'est aux seuls égards du Prince que vous le devez. Oui, Monseigneur, l'on est furieux contre vous ; il ne s'agit présentement de rien moins que de perdre pour toujours l'appui de la France ; l'amitié va se tourner en haine et en vengeance. Vous avez lu la lettre du Roi, votre père ; M. de Puisieux vous l'a apportée ; que vous prescrit-elle, sinon d'obéir promptement ; où prenez-vous ces conseils de résistance ?

LE PRINCE EDOUARD.

Dans la justice du Roi, dans son honneur. La France est célèbre pour l'asile généreux qu'elle donne aux Princes infortunés :

j'ai de plus pour moi des paroles et des traités ; je suis venu ici d'Italie sur des paroles positives ; depuis, j'ai signé un traité ; j'ai rendu de grands services par ma diversion ; puis-je craindre après cela qu'on me renvoie malgré moi ?

LE DUC DE GESVRES.

Croyez-le cependant, et faites en sorte que la fin du jour ne vous trouve pas à Paris si vous êtes sage.

LE PRINCE EDOUARD.

Je suis malheureux, mais je suis ferme.

LE DUC DE GESVRES.

Eh, que trop, Monseigneur ! votre intrépidité vous aveugle ; vous cherchez l'honneur et vous vous exposez à la honte ; voulez-vous qu'on vous arrête avec violence ?

LE PRINCE EDOUARD.

On n'oserait.

LE DUC DE GESVRES.

Vous êtes seul ; tous vos amis eux-mêmes vous abandonnent depuis les ordres du Roi, votre père ; et quand vous en auriez autant qu'il vous en manque, comment pourriez-vous résister à tout ce qui va être commandé pour vous forcer ?

LE PRINCE EDOUARD.

Je ne crains rien ; j'ai de quoi me soustraire à la violence.

LE DUC DE GESVRES.

Ah, que dites-vous, Monseigneur, que me faites-vous entendre ? Je n'ignore pas que vous portez toujours sur vous des armes à feu. Ah ! vous serviriez mieux l'Electeur de Hanovre que le plus scélérat de vos ennemis !

LE PRINCE EDOUARD (en riant).

Le sens que vous donnez à mes paroles est trop plaisant pour n'en pas rire quoique nous traitions des affaires les plus sérieuses.

LE DUC DE GESVRES (se jetant aux genoux du Prince).

Non, Monseigneur, vous ne me refuserez pas toujours ; je vous fléchirai ; voyez à vos pieds le meilleur de vos amis, il vous demande grâce pour vous-même ; faites ce que le Roi désire tant. Retirez-vous à Fribourg, rien ne vous manquera ; vous y trouverez tous les avantages à la fois ; tout m'est promis pour vous, je vous garantis tous vos désirs dans cette retraite ; les temps changeront, les révolutions politiques vous amèneront des conjonctures bien ménagées ; le Roi les saisira, on ne travaillera plus que pour vous.

LE PRINCE EDOUARD (l'embrassant).

Non, mon cher Duc, avec le ministère que je connais ici, on ne se corrige de rien, on ne profite de rien ; réservez-moi ces sentiments pour plaindre seulement les malheurs auxquels je suis destiné ; vous n'obtiendrez de moi que mon amitié et ma reconnaissance. Quant à ma conduite, je sais ce que j'ai à faire. (Le duc de Gesvre sort).

SCÈNE III.

LE PRINCE EDOUARD, grand nombre de ses courtisans qui entrent à la fois après que le duc de Gesvres est sorti.

LE CHEVALIER GRŒME.

Je vous parle, Monseigneur, au nom de ce que vous avez de plus fidèles serviteurs ; pesez un moment notre situation avec toutes les horreurs qu'elle entraîne ; vous résistez à ce que commande le Roi de France dans ses États ; vous avez sans doute des raisons supérieures, vos droits sont fort au-dessus des nôtres ; mais nous recevons des ordres du Roi Jacques III pour nous re-

tirer de France ; nous l'avons reconnu pour notre souverain ; que ferons-nous ?

LE PRINCE EDOUARD.

Il est mon roi comme le vôtre par le droit de la nature et des gens ; je le sers comme je le dois et mieux qu'il ne le pense lui-même ; j'ai pris mon parti ; ce n'est cependant pas sans embarras sur les représentations que vous me faites ; je sais comme je le sers ; pour vous autres qui n'en devez pas tant savoir, obéissez.

GRŒME.

Nous nous retirons donc, Monseigneur ; nous sortons de Paris, nous allons attendre de nouveaux ordres dans les provinces de France qui mènent aux Alpes : nous n'y serons occupés que de votre sûreté et de l'honneur de la Maison Royale de la Grande Bretagne ; puisse notre attachement lui donner un jour de plus grandes preuves encore que celles de l'obéissance et des vœux ! (Bas au Prince). Défiez-vous, Monseigneur, de ceux qui vont nous remplacer près de V. A. R. et avec qui nous vous laissons, souvenez-vous que les plus complaisants ne sont pas toujours les plus fidèles.

SCÈNE IV

LE PRINCE EDOUARD, LE CHEVALIER ISCARIOTT, LE BARON CORRUPTIF.

LE CHEVALIER ISCARIOTT.

Voilà des seigneurs qui se montrent bien peu attachés à votre personne ; quels serviteurs, quels amis ! oserai-je le dire ? l'intérêt vous les avait donnés, la première disgrâce vous les ôte.

LE PRINCE EDOUARD.

Ne jugeons personne ; la bonne conscience décide de tout ; les lumières ne changent rien aux intentions trop courtes ; elles ser-

vent mal, mais elles n'inculpent jamais. Ceux qui obéissent au Roi, mon père, se défient de ma sagesse ; certainement, ils pourraient mieux faire s'ils me pénétraient davantage ; peut-être serait-ce un mal qu'ils vissent plus clair dans ma conduite ; pour vous, messieurs, je vous crois sans doute aussi zélés et plus éclairés ; vous m'en donnerez des preuves par vos bons conseils.

LE BARON CORRUPTIF.

Dès ma première jeunesse, je me suis fait une étude continuelle des intérêts de votre Maison ; j'ai trouvé que les seuls obstacles à votre rétablissement étaient l'amitié de la France, l'attachement à la religion romaine et le domicile à Rome. Rompez ces trois liaisons, Monseigneur ; fiez-vous aux seuls amis que vous avez en Angleterre ; je crois vous voir déjà dans ces principes ; vous voulez rompre pour toujours avec la France, vous avez juré de ne retourner jamais à Rome, et je ne vous vois aucun éloignement pour la communion anglicane ; suivez un si beau projet ; que rien ne vous ébranle dans cette carrière ; devenez irréconciliable avec la France ; que cela conduise le ministère de Versailles à ce point de ressentiment qu'il travaille contre vous de concert avec Hanovre ; alors je vous vois bientôt sur le trône de vos pères par la propre volonté de votre nation.

LE PRINCE EDOUARD.

Je ne vous dirai pas, Baron, si vous me devinez juste, mais seulement que vous poussez les choses bien loin. La religion est une affaire qui se passe dans la conscience, elle doit éviter la violence autant que le scandale. Je peux calmer la défiance des Anglais sur mon amitié pour la France, sans m'y brouiller avec l'atrocité que vous me conseillez ; nous devons conserver nos anciens amis sans nous y livrer ; nous pouvons cesser l'usage de leurs secours suspects sans méconnaître pour cela nos premières obligations ; les princes cheminent par la droiture et par la foi publique ; ils ne tournent pas leurs cœurs comme les fourbes qui

intriguent dans le monde et qui n'aiment ou ne haïssent que suivant les besoins de leur fortune.

LE CHEVALIER ISCARIOTT.

Craignez-vous, mon Prince, de jamais manquer d'argent dans vos entreprises ? Faites ce que vous conseille le Baron, les meilleures bourses de Londres vous seront ouvertes ; la haine contre Hanovre fait vos richesses ; que deviendrait la liberté britannique si vos prétentions s'éteignaient avec votre race ? j'ai une parfaite certitude que le retranchement des subsides français vous en procurera au décuple en bonnes guinées ; je m'offre à gouverner votre trésor et votre dépense avec l'ordre et le désintéressement que V. A. R. a déjà éprouvés.

LE PRINCE EDOUARD.

Vous savez aussi que je n'y prends pas garde de bien près, je suis sensible au zèle ; je regrette les efforts qui coûtent à mes sujets ; que ne puis-je les rendre tous riches et tranquilles. Je ne séparerai jamais le désir de régner de celui de rendre l'Angleterre heureuse ; contribuez-y messieurs, par des avis sincères, mais joignez le secret aux résolutions ; vous croyez faussement que je n'ai plus d'amis en France, j'y ai toujours le Roi et ses peuples ; mais tout ce qui est entre le trône et le peuple est devenu mon ennemi capital ; la cour de France n'est plus ce qu'elle était jadis ; mon aïeul y trouva de la vertu, mon père du mépris, et moi de la haine. . . . . .

. . . . . .

ACTE V

SCÈNE Ire

Le théâtre représente la place du Palais-Royal et le cul-de-sac de l'Opéra.

M. DE VAUDREUIL (parlant à ses soldats et sergents).

Enfants, tout est-il disposé comme je l'ai ordonné, vos armes

sont-elles en bon état, les postes sont-ils placés, vos camarades sont-ils bien travestis, les carosses de louage sont-ils avancés dans la petite rue ?

UN SERGENT.

Oui, mon général, et je me suis avisé de plus de fermer une grille derrière l'Opéra par où le peuple aurait pu accourir par les faux fuyants du Palais-Royal.

UN AUTRE SERGENT.

Voici les menottes et des cordons de soie pour lier les membres de ce prince si méchant ; nous en avons vu bien d'autres.

M. DE VAUDREUIL.

Bon, quelle heure est-il ?

LE SERGENT.

Cinq heures sonnées.

UNE MOUCHE.

Monsieur, voilà le Prince qui arrive, son carrosse est vis-à-vis la rue de Richelieu avec un carrosse de suite, qui a été séparé par un embarras. (Le Prince arrive avec sa suite, il descend dans le cul-de-sac, on l'arrête et on le garrotte, on l'emmène au fond du cul-de sac où il disparait ; ceux qui descendent du second carrosse sont aussi arrêtés et menés à la Bastille ; la populace et l'affluence de badauds se taisent un moment, puis s'écrient en chorus :)

Ah, c'est ce pauvre prince Edouard qu'on arrête et qu'on mène en prison ; quel revers, quelle cruauté !

UN PETIT MAITRE.

Voilà qui va troubler l'Opéra.

UNE FEMME.

Hélas ! c'était un si beau Prince !

UN COURTAUD DE BOUTIQUE.

Il était brave comme l'épée qu'il porte ; ils font bien de la lui ôter, ces vilains pierrots ! voilà un exploit digne d'eux.

UNE VIEILE FEMME.

Hé ! je me souviens d'avoir été guérie des fièvres par une neuvaine que je fis au tombeau de son grand père, le bon roi Jacques ; j'y dis bien des injures au prince d'Orange. Que dira-t-il là haut, ce saint Roi, quand il parlera au bon Dieu et à la bonne Vierge et quand il leur apprendra que son petit-fils est emmené ici comme une bête morte ? Hélas ! le pauvre enfant ; on trompe notre bon Roi, ce sont ces vilains maltôtiers qui conseillent tout cela.

UN BADAUD.

Courons vite ! on tue tout le monde dans le Palais-Royal; on a beau garrotter le brave Prince, il a déjà tiré vingt coups de pistolet et tué plus de quarante hommes ; c'est bien fait.

UN SECOND BADAUD.

Bon, le Prince est déjà bien loin ; on lui fait courir la poste, on l'emmène dans une citadelle au bout de la France, d'où ces Judas doivent le livrer aux Anglais.

UN SERGENT AUX GARDES.

Taisez-vous, canailles, retirez-vous, retenez vos langues ou je vous perce de ma hallebarde ; holà, gardes, faites feu si on ne se retire.

(On dissipe la populace).

SCÈNE II

Le théâtre représente le donjon de Vincennes.

LE PRINCE EDOUARD, TROIS OFFICIERS AUX GARDES.

LE PRINCE ÉDOUARD.

Qu'on me laisse seul !

UN OFFICIER.

Nous ne le pouvons, Monseigneur.

LE PRINCE EDOUARD.

Retirez-vous au moins vers la croisée et laissez-moi le fond de la chambre (ils se retirent et le laissent ; le prince Edouard se tait aussi quelque temps, puis il dit :)

Ce lieu est affreux pour moi ; il fait sur mes sens des impressions qui m'étaient inconnues jusqu'ici ; je ne le prévoyais pas. O mânes de mon aïeul Charles Ier, ô Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France, vous me parlez ici, vous me dites que vous pérites sur un échaffaud à la suite d'une longue prison ; la mort me touche peu, mais la perte de la liberté est pire que celle de la vie ; l'homme est mortel, mais l'homme est né libre ; il doit vivre et mourir libre. Je conservai ma gaîté dans les antres d'Ecosse ; mes ennemis me poursuivaient de rochers en rochers ; ma tête était à prix, mais je pouvais la défendre et je l'aurais vendue bien cher à qui fût venu l'attaquer avec des armes.

Je suis cependant chez une nation amie, on y connaît la flatterie et la vengeance mais non la perfidie ; on ne me livrera point au duc de Hanovre ; on veut me bannir de France, voilà tout le mal qu'on me veut ; il est grand pour moi, je m'y plaisais, mais ma politique peut trouver son compte à la quitter ; oui, le ciel et les hommes me servent mieux que je me servais moi-même ! Eh bien, adoptons cette conduite forcée qu'on me trace ; renonçons à la France et à ses charmes ; l'éclat ridicule que l'on fait ici me vaudra mieux que cinquante vaisseaux de la marine délabrée de France... Cependant le mauvais traitement que je viens d'essuyer est outré, il est indigne du Roi et de moi... non, il ne tombe pas sur moi ; la fureur déshonore plus que la lâcheté, l'innocence est à l'abri du déshonneur... finissons mes réflexions, remettons-les à cette nuit... (tout haut) :

Messieurs, vous venez de me donner un spectacle inouï, mais vous obéissez, je vous ai déjà pardonné ; quels ordres, bon Dieu,

vous venez d'exécuter ; je suis certain qu'ils n'avaient pas été dirigés par votre maître ! Les précautions que vous avez prises avec moi surpassaient le besoin d'en prendre pour m'arrêter : je portais des armes, mais c'étaient contre les assassins ; je ne vous ai pas cru tels, mais vous m'avez traité comme si je l'étais. Je n'ai jamais prétendu désobéir à la volonté d'un prince que j'aime et que je respecte, mais je valais bien la peine qu'il me la marquât de sa propre bouche ; j'ai toujours douté de ce qu'il me faisait dire par d'autres ; pouvais-je croire, sans lui faire injure, qu'il manquât aux promesses et aux traités ? Quel crime ai-je commis ? On m'a lié, on m'a désarmé, on me constitue prisonnier ! Non, rien de tout cela ne peut me déshonorer ; l'infamie tombe sur ceux qui... mais tout est dit, parlons d'autre chose (les trois officiers se se taisent).

UN OFFICIER.

Monseigneur veut-il souper ?

LE PRINCE ÉDOUARD.

Je ne mangerai pas, je ne veux que du thé. (Les officiers soupent, le Prince les regarde et s'égaie peu à peu). On m'a fait perdre une représentation de l'Opéra ; je comptais bien d'entendre chanter la Sel et Jelliot. J'avais pris goût aux spectacles de Paris, je ne me serais jamais imaginé de pouvoir aimer la musique française. Né en Italie, ayant poussé assez loin mes connaissances dans cette musique étrangère qu'on dit aujourd'hui surpasser les autres et qui donne le ton à l'Europe, j'ai senti peu à peu que celle de France parle seule à l'esprit et au cœur ; elle va à l'âme avec la voix de la belle nature avec moins d'art que celle qu'on lui préfère ; Rameau sait allier les deux goûts opposés ; il n'exile pas les Français de ses concerts et il apprivoise les étrangers à votre musique par la leur ; il joint la science de l'harmonie de l'une aux grâces, au tendre et à la simplicité de l'autre.

UN OFFICIER.

Rameau s'en glorifie beaucoup, Monseigneur ; il se prétend un

grand politique et même un missionnaire pour convertir ; il se compare à ces habiles missionnaires jésuites qui persuadent le christianisme à la Chine en supportant encore quelques-unes des pratiques idolâtres les moins dangereuses.

LE PRINCE ÉDOUARD.

Vous offensez la respectable société, mais je sais que vous ne désobligeriez pas le Pape s'il vous entendait ; il est fort opposé à ces pratiques loyelistes, et il les a condamnées plus d'une fois.

UN AUTRE OFFICIER.

Monseigneur, voilà de bon vin de Champagne qu'a M. le gouverneur.

LE PRINCE ÉDOUARD.

Vous me donnez envie d'en boire un coup.

L'OFFICIER.

Il mousse jusqu'au fond du verre ; voilà un bouchon qui fera autant de bruit que le canon de Dettinghe.

LE PRINCE ÉDOUARD.

Pour en boire, il faut manger un morceau ; qu'on m'ôte ce thé ; monsieur, donnez-moi ce couvert. (L'officier lui donne la cuillère et la fourchette sans le couteau). C'est le couteau que je demande principalement ; je n'ai plus rien dans mes poches, Dieu merci, et grâce à Monsieur le Major. (Les officiers se taisent). Quoi ! vous ne voulez pas me donner ce couteau ! Parlez donc, Messieurs !

L'OFFICIER.

Mon Prince, pour dire la vérité, nous avons ordre précis de vous en refuser.

LE PRINCE ÉDOUARD (en riant).

A propos, je me rappelle qu'on a dit au Roi que j'en voulais à ma vie ; non, Messieurs, je ne suis pas anglais à ce point-là ; j'ai mieux à faire que de me tuer et j'ai bien des choses à faire avant de mourir. Qu'on me donne mon couteau, s'il vous plaît, et je

vous donne ma parole pour tout le souper que je ne m'en servirai pas contre moi, mais pour moi ; voilà toute la parole d'honneur que vous tirerez de moi pour aujourd'hui.

Je suis très content de la compagnie qu'on m'a donnée ici ; votre politesse et vos égards me consolent de ce que j'endure ; pour M. de Vaudreuil, qu'on ne me le montre jamais, je vous prie. Oublions tout ce soir et je tâcherai d'en faire autant dès cette nuit: un peu de nourriture contribue au sommeil, et le sommeil donne les meilleurs conseils. Je veux cependant sortir d'ici avant qu'il soit peu ; le Roi est le maître : que n'agit-il davantage par lui-même ? il s'aviserait mieux que tout son Conseil ensemble s'il s'estimait autant que nous l'estimons et que nous l'aimons.

SCÈNE III

La scène est à Versailles dans la chambre du Conseil. Le Conseil étant levé, le Roi fait la conversation avec les ministres.

M. DE MAUREPAS.

Sire, l'arrêt du prince Edouard s'est passé avec toutes sortes de succès ; on n'a pas soufflé ; les ordres avaient été si bien donnés que rien n'a manqué pour l'exécution ; le peuple ne doit jamais être compté pour rien en pareil cas quand on y oppose des forces suffisantes : les divisant avec adresse, on le rend aussi immobile que les maisons; j'avais oublié de proposer à V. M. une attention qui m'a paru convenable, ça été de prévenir M. le duc d'Orléans que le prince Edouard traverserait le Palais-Royal avec le détachement des gardes françaises.

LE ROI.

Fort bien, que vous a-t-il répondu?

M. DE MAUREPAS.

Rien, mais je dois me louer de l'obéissance de ses officiers, ils ont même indiqué d'autres précautions de sûreté qui ont parfaitement réussi ; le reste a été suivant le plan que V. M. m'a vu hier au soir.

M. DE PUISIEUX.

Voilà un grand coup que fait V. M. et qui apprendra à lui obéir.

M. DE MAUREPAS.

C'est votre ouvrage, Monsieur ; vous avez conseillé, j'ai exécuté.

M. D'ARGENSON.

M. de Puisieux est prudent et sage, il sait quel effet ceci doit produire dans les affaires générales ; certainement cela n'est pas destiné à déplaire à l'Angleterre ; on ne saurait trop signaler une réconciliation comme la nôtre ; toute l'Europe était attentive à cet événement.

M. DE PUISIEUX.

Messieurs, vous marquez assez partout où il est question de cette affaire que vous n'y avez eu aucune part ; eh bien, je la prends tout entière sur moi, puisque vous le voulez ; je hasarde volontiers tout ce qui m'intéresse pour le service de mon maître ; son autorité était blessée, et nos nouveaux amis, les Anglais, avaient trop de sujet de se plaindre de nous si cela eut duré davantage. Au reste, le prince Edouard continue à se conduire en prison avec la même singularité qu'il faisait en liberté ; il refuse de donner sa parole pour sortir du royaume ; je crains que sa détention ne soit plus longue qu'on ne l'avait prévu ; en vérité, il y a bien à rabattre de la grande opinion que l'on s'était d'abord faite de lui.

LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

C'est le héros des Halles, comme on disait de feu M. de Beaufort ; il devrait aussi à son imitation trouver le moyen de s'évader de Vincennes, mais je crains qu'il ne disparaisse un jour à quelque siège de Candie.

LE CARDINAL TENCIN.

Si la Maison finissait en lui, ce serait cependant un chapeau de

cardinal de moins dont V. M. dispose ordinairement et dont elle peut faire un bon usage.

LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Comme on a fait à votre égard, Monsieur le Cardinal.

M. DE MAUREPAS.

A moins que nous ne perdions bientôt M. de Tallemont, je ne vois pas le jour à marier le prince Edouard ; Mme de Tallemont ne le souffrirait pas ; elle appellerait en duel quiconque prétendrait à sa main.

Je dois montrer à V. M. la lettre ridicule qu'elle m'a écrite pour obtenir la liberté d'un de ses gens qui avait été arrêté par méprise avec ceux du prince Edouard. Voici la pièce : « Les « triomphes du Roi sont au comble, mais comme ils n'augmen- « teront point par la détention de mon laquais, je vous prie de « me le rendre. » (Un huissier entre et apporte à M. de Maurepas une lettre que celui-ci remet à M. de Puisieux).

M. DE PUISIEUX.

Ah ! c'est du prince Edouard au Roi. (Il l'ouvre et la lit :)

« Sire, je ne dois jamais oublier les services que V. M. m'a « rendus ci-devant ni ceux du feu roi Louis XIV en faveur de « ma Maison. Je promets à V. M. de sortir de son royaume dès « qu'elle m'aura rendu la liberté. »

« CHARLES ÉDOUARD. »

LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

Voilà qui est parlé, cela ; voilà donc la mutinerie raisonnable ! je le savais bien, moi, que cela ne tarderait pas : je l'avais bien dit, et que ne l'avons-nous fait plus tôt ? M. de Puisieux s'est montré en cette occasion-ci, comme en toute autre, un sage et prudent ministre ; je conviens qu'il a tiré là V. M. d'un pas très délicat et très difficile.

M. DE MAUREPAS.

Je vais, Sire, donner les ordres qui étaient déjà tout arrangés pour les voitures et le détachement qui doivent conduire le prince Edouard au pont de Beauvoisin.

LE CARDINAL TENCIN (à M. de Maurepas).

Je vous fais mes compliments, Monsieur, sur la précision et la netteté de tous ces ordres ; rien n'a jamais été mieux exécuté que tout ceci, c'est ce qu'on appelle ouvrage de maître ; puisse le Ciel vous le rendre en toute semblable occasion[1]. Je vais écrire à Rome.

M. DE PUISIEUX.

Et moi je vais expédier à Rome un courrier qui y sera certainement bien traité. Que de succès ! J'en suis ébloui moi-même ; quelle heureuse nouvelle pour nos nouveaux alliés !

SCÈNE IV ET DERNIÈRE

La scène est dans la cour de Vincennes ; le prince Edouard, prêt à monter en chaise de poste ; M. de Perussi, commandant du détachement des mousquetaires ; suite ; le marquis du Châtelet, gouverneur de Vincennes.

LE PRINCE ÉDOUARD.

Adieu, Messieurs ; je vous remercie de vos honnêtetés et de vos soins ; laissez-moi seul quelques moments, je vous prie ; je voudrais me promener dans cette allée pendant qu'on achèvera de charger ma chaise.

LE PRINCE (seul).

Adieu, France, adieu, Paris, capitale du monde ; vous pourriez être le centre de la politique et de la sagesse comme vous l'êtes des arts et des richesses. Adieu peut-être pour jamais ; mes regrets diminuent quand je considère mes hautes destinées ; un puissant trône m'attend ; Paris ne pouvait être pour moi que le lieu charmant d'un exil toujours odieux ; mais si cet exil doit

[1] M. de Maurepas a été exilé quelques mois après.

avoir encore quelques années de durée, je regrette un séjour délicieux où je coulais doucement mes jours, où j'apprenais la sagesse au milieu même des plus agréables folies. Je me reprocherais ces regrets s'il était écrit au livre des destinées que mon retour en France dépendît d'un changement de règne. Ciel, éloignez ce moment fatal ! Changez les esprits et non les hommes. J'ai montré bien peu de génie dans la prétention que j'avais au cœur du monarque qui règne aujourd'hui sur la France. Je voulais en faire mon ami, je le quitte mon ennemi ; quelle fatalité a pu s'opposer à un dessein si vertueux, mais, hélas ! peut-il estimer tous ceux qu'il traite bien ; méprise-t-il au fond du cœur tous ceux qu'il rejette ! Il serait fait pour avoir la vertu et la probité pour amies ; la séduction l'assiège, le vice se déguise en prudence et en politique ; il usurpe indignement la place de la simplicité et de la justice ; il promet tout ce qu'il ne tient jamais ; sa gloire est fausse, ses succès sont pernicieux ; mais on ne reconnaît l'illusion qu'à ses effets, et le repentir vient toujours trop tard.

Oui, Prince, je vous pardonne tout ce qui me regarde ; je démêle en vous tout ce qui n'est pas de vous ; je prétendrai toujours à votre amitié, vous m'aimerez par des qualités qui sont en vous ; faites-vous des amis qui vous conviennent et je serais près de vous ce que j'y devais être.

Et vous, peuples de France, vous dont j'avais gagné les cœurs, à qui je rends des souhaits pour des sentiments, j'ai reconnu votre légèreté et votre heureux naturel ; semblables à votre Roi, vous vivriez chez vous dans l'âge d'or si vous étiez gouvernés par des gens de votre caractère national ; si c'était des Français, ils seraient francs, simples, généreux, élevés ; à quelle gloire, à quel bonheur ne vous mèneraient-ils pas sans art et sans efforts ? Mais non, ce sont des Italiens, des moines déguisés, des sauvages polis qui président à vos affaires sous des noms français, sous des naissances empruntées ; vous prenez pour quelque temps les vices de vos voisins en voulant vous enrichir de leurs découvertes ; le bien dort chez vous, le mal se montre jusqu'à ce que

la mode revienne de décrier ce qu'elle a chéri ; ainsi enchérissez-vous aujourd'hui sur l'amour de l'intérêt, idole de la Hollande ; vous prodiguez comme Français ce que vous amassez en Arabes ; vous pratiquez la corruption de Londres dans des lieux où la servitude n'a rien à demander à la liberté ; vous ruinez votre commerce par l'agio et par le crédit ; les faveurs de cours obscurcissent la grandeur et la dignité ; la protection pervertit vos mœurs, la fourberie italienne gouverne la société ; la tendresse s'ignore et s'oublie entre les proches et même entre les amants. Vous vous défigurez, Français ; vous ne paraissez plus ce que vous êtes, mais vous retrouverez un jour l'usage de vos vertus naturelles comme je remonterai sur le trône de vos aïeux ; oui, vous redeviendrez Français *de fait* comme vous l'êtes *de droit* et quand l'Hanovrien cessera d'être *roi de fait*.

Je vais dans d'autres contrées augmenter mes réflexions, accroître mon expérience et ma renommée ; le physique est forcé, le moral est libre, le ciel doue de vigueur et de santé ; mais c'est à nous seuls que nous devons nos vertus.

COMPTES-RENDUS

Traité de droit international public, européen et américain, suivant les progrès de la science et de la pratique contemporaines, par P. Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, etc. — In-8° de 1171 pages. Paris, Pedone-Lauriel, 1891.

M. Pradier-Fodéré continue la publication de son grand ouvrage sur le droit international public. N'ayant pas eu occasion de le faire, je dois d'abord féliciter l'auteur d'avoir laissé de côté la malencontreuse expression de *droit des gens*, laquelle, appliquée aux relations internationales, a jeté tant de confusion dans les idées, surtout lorsqu'on a cru la compléter et définir en y ajoutant *droit de la nature*. Si l'on voulait remonter aux Romains, on aurait pu, à la rigueur, dire *le droit fécial*, tandis que leur *jus gentium* serait rendu plus exactement par *droit des gentils*, lequel correspondrait à notre droit international *privé* dans une certaine mesure.

Dans le nouveau volume, qui est le cinquième de l'ouvrage, M. Pradier-Fodéré traite des relations maritimes en temps de paix. Comme dans les volumes précédents, l'exposé doctrinal est accompagné de nombreux exemples de manière que l'ensemble de l'ouvrage offre non seulement la théorie, mais l'histoire du droit public international, une histoire qui sera complète, mais une histoire découpée par ordre de matière au lieu de l'être par ordre chronologique, comme les œuvres des historiens formels. Cette méthode présente un grand avantage pratique, comme il nous sera facile de le montrer.

Le nouveau volume de M. Pradier-Fodéré arrive, en effet, fort à propos au moment où les deux plus grandes puissances maritimes se trouvent engagées dans une guerre de plume et de parole sur l'une des plus graves parmi les relations maritimes des États en temps de paix. Dans la livraison du mois de janvier écoulé, la *Revue d'histoire diplomatique* exposait avec quelque détail la marche et l'issue des négociations de Bruxelles sur la répression de la traite sur mer. Nous n'y reviendrons pas ; mais nous signalerons combien la discussion eût été plus pertinente si nos hommes d'État eussent étudié le paragraphe 2543 de M. Pradier-Fodéré sur l'*enquête du pavillon*.

« Procéder à l'enquête du pavillon, dit l'auteur, à la reconnaissance de la nationalité, s'approcher d'un navire pour se mettre en communication avec lui, ce n'est pas, en général, exercer un droit : c'est mettre en pratique un usage qui est couramment observé par la plupart des marines les unes à l'égard des autres,

qui existe pour toutes les nations, pour tous les navires soit de guerre, soit de commerce, parce qu'*il est une nécessité de la vie maritime*.....

« Le navire qui veut communiquer ainsi avec un autre navire, manœuvre de manière à s'approcher de ce dernier (c'est le fait qu'on désigne par l'expression (*donner la chasse*). Il fait connaître sa nationalité et son intention en arborant son pavillon ; il l'appelle (c'est ce qu'on exprime en disant : *il le hèle*); il le joint à portée de voix et lui pose les questions qu'il a besoin de lui adresser (en langage de marine, *il l'arraisonne* ; il le fait *raisonner*)...

« En fait, il n'est pas un navire portant légitimement le pavillon d'un État ami, naviguant dans un but licite, qui ne se prête à cette demande de communication... Chasser, hèler, arraisonner et raisonner sont des actes courants de la vie maritime ; le besoin de communiquer en mer avec les voiles aperçues les justifie; la courtoisie, les convenances réciproques en font comme une règle universelle des relations des peuples navigateurs ; et, si les personnes qui ont quelque habitude de la mer ne peuvent en nier la nécessité, *ils n'affectent en rien la dignité et l'indépendance des États* (p. 1072). »

Sur le même sujet, vous trouverez à la page 1079 les instructions adressés en 1859 aux chefs des divisions navales française et anglaise, et qui sont peu connues. Les paragraphes 2532 et suivants contiennent un exposé détaillé des négociations et arrangements relatifs au droit de visite. Je ferai remarquer incidemment que les tables, quoique fort complètes, ne sont pas disposées typographiquement de manière à faciliter les recherches.

L'espace ne me permet pas d'aborder d'autres sujets. Ce qui précède suffira à montrer que les ouvrages de ce genre, à la fois théoriques et historiques, peuvent être fort utiles, non seulement aux jurisconsultes, mais aux publicistes et aux hommes d'État.

A. D'AVRIL.

Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, par M. HENRI DONIOL, t. III, X et 868 pages ; t. IV, XII et 721 pages. Paris, Alphonse Picard, 2 vol. in-4.

Parmi les entreprises de l'ancienne monarchie française, aucune n'a été mieux conçue et menée plus glorieusement à son terme que la guerre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Venger les humiliations de la guerre de Sept Ans, abaisser l'Angleterre dont la prépondérance maritime devenait écrasante, assurer la liberté des mers, c'était une œuvre digne de Louis XVI, et elle fut conduite par M. de Vergennes avec une habileté d'autant plus rare qu'elle était jointe à une honnêteté absolue. M. Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale, a voulu réunir tous les documents qui se rattachent à cette grande lutte. Cette publication, sortie des presses de l'Imprimerie nationale, a une beauté d'exécution qui est le cachet de son origine. Aussi a-t-elle eu les honneurs de l'Exposition universelle en 1889.

L'ouvrage doit comprendre six volumes. Nous ne nous occuperons que des

deux dernièrement publiés, le tome III et le tome IV, qui vont de la reconnaissance des États-Unis par la France à la capitulation de Cornvallis à Yorcktown.

Cette période offre un puissant intérêt. On y voit tous les efforts du cabinet de Versailles pour amener l'Espagne à participer à la lutte, les répugnances de cette puissance, qui ne voulait point se risquer sans qu'on lui promit des avantages sérieux, les débuts de Lafayette en Amérique, l'expédition de Rochambeau, l'insuffisance des ressources militaires compensée par la profonde conception du ministre des Affaires étrangères, provoquant et organisant contre l'Angleterre la neutralité armée de toutes les puissances maritimes, et, enfin, par le concours réuni de La Fayette et de Rochambeau sur terre, du comte de Grasse sur mer, l'enlèvement du corps commandé par lord Cornvallis, succès décisif, qui prépare l'évacuation définitive des États-Unis par les Anglais.

Le récit est présenté dans une suite de chapitres très vivants et, à la fin de chaque chapitre, M. Doniol a reproduit de nombreuses pièces justificatives. Beaucoup de ces pièces étaient jusqu'ici inédites et plusieurs offrent un grand intérêt. On lira avec curiosité une série de lettres adressées par La Fayette au ministre de la marine, qui donnent une idée très complète de l'état des colonies anglaises au moment de leur séparation. La correspondance de M. de Vergennes avec l'ambassadeur de France en Espagne nous fait assister à toutes les incertitudes et à toutes les difficultés auxquelles l'habile ministre a été en butte. M. Doniol donne aussi le texte du traité de la France avec les États-Unis, l'exposé des motifs de la guerre faite à l'Angleterre, les instructions données par le Congrès à ses représentants pour la négociation de la paix, etc.

Cet ouvrage est donc plein de choses. Malheureusement il est trop volumineux : six volumes in-4° ne peuvent trouver place que dans un petit nombre de bibliothèques. Mais je ferai à l'auteur un reproche plus sérieux. Il a trop appuyé sur les difficultés de chaque jour que rencontre toute grande œuvre : les calculs égoïstes de l'Espagne, les antipathies que nous témoignèrent certains Américains, etc. Nous lisons le récit d'une entreprise glorieuse, et nous ne trouvons à chaque page que de petits mécomptes et de petits déboires. Il y a là un défaut de perspective. Sans doute, il est bon de se replacer dans le milieu contemporain, et tous ceux qui ont touché aux affaires savent que celles qui réussissent le mieux ont été cent fois au moment de ne pas réussir. Mais il ne faut pas oublier que l'on écrit pour la postérité. Celle-ci se préoccupe surtout du résultat, et on la déroute si on donne aux incidents qui n'ont pas eu de suite autant et plus de développements qu'aux circonstances qui ont concouru à amener le succès final.

E. de Vorges.

Spectacles contemporains, par M. le Vte E.M. de Vogüé, (Paris, Colin). — **Essais de littérature et d'histoire**, par René Lavollée, docteur ès-lettres, ancien consul général de France (Paris, Hachette, 1891).

Ce n'est pas sans intention que je crois pouvoir réunir ici deux noms, chers à notre Société. Anciens collègues dans la carrière diplomatique, à laquelle ils

ont préféré celle des lettres ; quoiqu'elle leur ouvrit aussi de brillants horizons, MM. Lavollée et de Vogüé ne sont ni l'un ni l'autre hommes de parti pris. Leurs tempéraments, quoique très dissemblables, se rapprochent par l'extrême liberté d'esprit, par le caractère alerte et primesautier, largement, généreusement sensible à toute idée humaine ou juste. Tous deux ont le culte de l'équité ; ils ne se retrouvent pas bien dans les entraînements de la foule : ils croient pouvoir penser, même parler librement. Et comme cette largeur d'âme leur fait jeter les yeux d'un bout du monde à l'autre, par delà les frontières de toute sorte, à les suivre on exécute un perpétuel et brillant voyage. M. le vicomte de Vogüé, qui ne le sait ? étincelle de poésie : c'est un poète vibrant. Son âme résonne au contact des choses extérieures, il s'en échappe des notes extraordinaires. M. Lavollée est un observateur, au trait fin et précis, un philosophe, un homme d'État, qui excelle à saisir le fort et le faible des choses, et à souligner le second par un demi-sourire sensible aux esprits délicats. L'enthousiasme caractérise M. de Vogüé, la réflexion M. Lavollée : l'un agit par induction, l'autre par déduction. Partis de Rome à Samarcande avec M. de Vogüé au milieu d'un perpétuel éblouissement, nous nous étonnons d'être si vite arrivés, nous en voulons un peu à M. le général Annenkof de n'avoir pas encore percé les montagnes bleuâtres qui, à l'horizon, enferment l'empire des Célestes, tant cela nous paraît naturel et amusant : pour nous réconcilier, il faut le post-scriptum des journaux, annonçant qu'une nouvelle ligne, un joujou, va être établie à travers la Sibérie et que celle-ci ira jusqu'en Chine. En attendant, et pour peu que nous nous y prêtions, M. de Vogüé nous emporterait d'un coup d'aile, dans le fond de l'Afrique, pour voir quels souvenirs y a laissés Stanley et si tout est prêt pour la canonisation de cet illustre pionnier.

M. Lavollée nous promène plus paisiblement aux rives prochaines, à Byzance et en Pologne; bien plus, il nous y arrête et nous présente des choses intéressantes ou singulières. Il nous montre la floraison du latin en Pologne. Il n'a pas l'air de rire, en nous narrant, avec la bouche d'or de St-Jean Chrysostome, certains traits de mœurs, un peu originaux, du monde byzantin ; femmes, riches, clergé, tout cela défile sous des traits infiniment curieux, tellement curieux que le lecteur en arrive à se poser un point d'interrogation, à se demander si c'est vrai. Mais M. Lavollée le dit, St-Jean Chrysostome l'atteste !

Certes, on a rarement la bonne fortune de pouvoir présenter et recommander deux œuvres aussi exquises que ces deux petits volumes. Il ne faudrait pas croire pourtant que leur intérêt réside seulement dans les pages charmantes dont nous venons d'indiquer l'objet et que tout le monde a lues ou lira. Poète, M. de Vogüé n'est pas que poète, pas plus que M. Lavollée n'est simplement moraliste. Ces deux esprits si ouverts et si sincères ont besoin de quelque chose de plus ; aussi incapables de plier leur liberté, leur personnalité, à l'étiquette stricte d'un genre qu'aux conventions d'une carrière, il faut qu'ils montent vers la vérité vraie, qu'ils cherchent l'avenir, qu'ils veuillent pénétrer les premiers son secret. De là, les belles pages, si brillantes, que M. de Vogüé consacre au Vatican ou qui jaillissent de son cœur devant les cendres du vieil empereur Guillaume Ier ; de là, ces nobles vues de M. Lavollée sur les *Unions internationales*, et sur la *Conven-*

tion de Berne. Nos lecteurs en ont eu la primeur ; nous n'avons plus rien à leur apprendre.

Certes, ces grandes, ces larges vues d'avenir ne peuvent pas ne point se heurter à des contradictions. Mais ceux qui ne croiraient pas devoir les approuver ne sauraient méconnaitre la valeur des témoins. Qui contestera la sincérité, la chaleur de cœur, la conviction de M. de Vogüé, lequel, cependant, avoue lui-même avoir trouvé bien des censeurs ; c'est chose hardie que de dire tout haut une pensée, sans s'inquiéter du mot d'ordre ou du *convenu* qui fournit à tant de personnes un abri paisible pour leur prestige.

M. Lavollée, qui est plus prudent, qui a, par le genre même de ses observations, plus d'autorité, ne nous dit pas si, lui aussi, il a trouvé des contradictions, mais je m'en tiens pour certain. L'acuité des débats religieux en France déborde dans le champ scientifique ; tous les jours, on voit des docteurs, qui n'ont jamais rien sacrifié à leur cause, demander la clarté du jour, puis se plaindre quand ils la trouvent. Quelle que soit la haute bonne foi de M. Lavollée et les preuves assez péremptoires qu'il en a fournies, il a dû être blâmé de donner tant de détails sur le clergé de Byzance, quelle que soit aussi la morale qu'il en tire ; et le nom de St-Jean Chrysostome n'a pas dû toujours suffire à le défendre. Mais il se place assez haut pour dominer de pareilles passions. De même, quand il nous montre, avec sa philosophie élevée, la solidarité nécessaire des États d'Europe, solidarité croissante dans le domaine économique, il voit néanmoins les fossés se creuser partout, les barrières s'élever ; il entend le cliquetis à peine dissimulé des armes ; mieux que personne, il connait aussi les besoins, les exigences des populations agricoles. Mais, comme je le disais en commençant, c'est le privilège de ces rares esprits, familiarisés par la diplomatie avec les aspects très divers des choses et demeurés très libres de voir, d'observer, de peindre le présent, puis de s'envoler vers l'avenir. Leur sagesse consiste à bien comprendre ce qui est, mais à ne pas s'y ensevelir, et à se demander aussi ce qui sera, ce qui doit être.

R. M.

Monographie du ghetto de Rome, par E. Rodocanachi, typ. Delattre, 1890, in-4°, 22 p. — **Le Saint-Siège et les Juifs**, par E. Rodocanachi. Paris, Didot, 1891, 8°, 340 p.

M. Rodocanachi, déjà avantageusement connu dans le monde de la science par d'intéressantes publications, s'est consacré à une question d'histoire internationale encore brûlante, celle de la situation des Juifs dans le monde chrétien. Dans les publications dont nous venons de transcrire le titre, il s'attache à établir leur situation à Rome, depuis les Empereurs romains jusqu'aux temps modernes.

M. Rodocanachi appartient à l'école descriptive, plutôt qu'à l'école abstraite : de là, l'agrément de ses écrits, dont on peut recommander la lecture à tout le monde. Quels que soient ses sentiments personnels, il se garde de conclure et d'apprécier : il expose. Ce n'est pas sans raison qu'il se réclame de M. de Barante, qu'il a manifestement pris pour modèle et dont il cite avec honneur la formule :

« Laisser au lecteur comme à soi-même son libre arbitre pour blâmer ou approuver ». Nous lui rendrons donc de grand cœur cette justice que son livre ne porte pas trace de pédantisme, et qu'il forme un tableau coloré. C'est, à la fois, une œuvre d'artiste et d'homme du monde.

M. Rodocanachi dit quelque part que les Juifs furent traités à Rome non en parias, mais en étrangers. Il ne s'étend pas sur ce point qu'il considère comme acquis, et il a parfaitement raison. L'erreur de beaucoup d'écrivains qui ont touché à cette question sans préparation suffisante, a été de croire que les Juifs étaient, autrefois, considérés dans les pays chrétiens comme une caste inférieure, contre laquelle tout pouvait sembler permis. Non : la doctrine des romanistes, les actes gouvernementaux, les coutumes mêmes des Juifs qui ont toujours cherché à former des communautés distinctes, reconnues, si ce n'est privilégiées, tout s'accorde à montrer qu'on les considérait et qu'ils se considéraient eux-mêmes comme étrangers. Voici, d'ailleurs, comment M. Rodocanachi résume leur situation à Rome, aux temps de Cicéron, de Tacite et même des barbares :

« La colonie juive formait dans Rome une commune à part, un État minuscule, mais distinct dans l'État. Il en avait toujours été ainsi. Obéissant à cet esprit de solidarité et d'exclusivisme qui a été longtemps la caractéristique et aussi la force de la nation israélite, les premiers Juifs débarqués à Rome se groupèrent, comme on l'a vu, dans un même quartier ; déjà au temps de Cicéron, ils constituaient une communauté unie, compacte, presque redoutable ; ils possédaient une synagogue, des écoles dans lesquelles se perpétuait le souvenir de la patrie et surtout le respect de la tradition ; un tribunal particulier, le Beth-Dim, où des juges nommés par eux tranchaient leurs différends selon la loi mosaïque ; et tel fut le respect des empereurs pour ce tribunal qu'ils donnèrent à ses décisions force de loi.... La colonie juive des bords du Tibre rappelait le quartier nègre à Oran ou la ville chinoise à San Francisco ».

M. Rodocanachi nous expose ensuite que, seule, la communauté juive de Rome supporta sans fléchir les invasions barbares. Elle se retrouva dans la Rome papale « aussi unie, aussi compacte, aussi fidèle à ses traditions que par le passé ».

Quelles furent en somme les relations du pape-roi avec cette colonie étrangère et hétérodoxe ? A peu de chose près les mêmes que celles de la Rome païenne ; en principe,— car, en fait, les papes y apportèrent beaucoup plus de mansuétude. Comme papes et comme rois, ils tendent à modérer l'explosion des colères publiques, qui se manifestent notamment par la voie des conseils locaux. M. Rodocanachi distingue trois périodes : la première, qui s'étend de la chute de l'Empire romain au XVIe siècle, comprend cette longue série de siècles où les papes exercèrent une autorité suprême. C'est un temps de douceur pour les Juifs qui obtiennent une vie pratique fort sortable et conforme à leurs propres traditions ; respectés dans leurs croyances, libres possesseurs de synagogues et d'écoles, libres de s'administrer et de se juger eux-mêmes, continuant à former un État dans l'État. A partir de 1555, la papauté, entrée dans une période de guerre, prend par la bouche de Paul IV, de Pie V, de Clément VIII, des mesures sévères contre eux. Mais ces rigueurs, mêlées de répits, s'adoucissent bientôt, et la troisième période, la dernière, si elle nous montre les Juifs de Rome encore en proie à l'a-

nimadversion publique, prouve aussi l'esprit libéral et équitable du gouvernement.

Telle est, en résumé, la solution plutôt expérimentale et pratique donnée pendant des siècles par le gouvernement des papes à cette irritante question de droit international. Dans son ensemble, elle laisse une haute idée du pouvoir moral de la papauté, et de la force considérable que ce pouvoir donnait aux idées de justice et d'équité.

Nous venons d'indiquer les données qui résultent d'une partie seulement du livre de M. Rodocanachi, la partie qui a trait à l'objet spécial de notre Revue. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que l'auteur trace aussi un tableau complet de l'organisation de la juiverie de Rome, — organisation judiciaire, scolaire, administrative et financière, — des mœurs, des habitudes, des costumes, de l'habitation. Il a même donné de longs et intéressants développements à la question de l'habitation, et consacré à l'histoire du ghetto de Rome une véritable monographie. Il nous montre les Juifs se fixant d'abord au Transtévère, puis émigrant sur la rive gauche du Tibre, où ils créent un nouveau cimetière et une synagogue. A la suite de cette émigration, ils se trouvent plus ou moins mêlés aux chrétiens et demeurent longtemps tels : Paul IV établit le ghetto, non sans de multiples difficultés matérielles, car il faut élever une enceinte, exproprier d'un côté des chrétiens, de l'autre des Juifs, raser des églises... Cela ne se fit pas sans murmures ; car, à chaque page de l'histoire civile des Juifs, on trouve les passions déchaînées, et il faut prendre son parti de perpétuelles récriminations, soit des Juifs, soit des chrétiens, contre le gouvernement.

Le livre de M. Rodocanachi forme ainsi une œuvre complète intéressante et bien écrite, dont la lecture se recommande tout naturellement aux esprits sérieux et élevés.

R. M.

Des Privilèges et immunités des agents diplomatiques en pays de chrétienté, par P. G. Odier, docteur en droit, ancien attaché à la légation de Suisse en France. Paris, Rousseau, 1890.

Dans tous les pays civilisés, les représentants des nations étrangères jouissent d'immunités fort étendues qui les mettent à l'abri de toute juridiction civile ou pénale, les dispensent du paiement des contributions directes et rendent leurs personnes inviolables. De pratique universelle, ces privilèges ne sont pourtant nulle part consignés dans un code, exposés tout au long de leur teneur et de leurs conséquences. Les diversités d'interprétation et d'application auxquelles ils donnent lieu, non moins que les graves objections juridiques soulevées par l'extension abusive de certains d'entre eux, rendaient particulièrement désirable une étude raisonnée et méthodique de leurs fondements rationnels, de leur histoire et des justes limites qu'il convient d'y reconnaître. Ce travail ardu et délicat a été accompli par M. Odier avec autant de science que de clarté. Examinées l'une après l'autre, les immunités diplomatiques sont de sa part l'objet d'un débat approfondi et d'une critique très prudente qui font de son livre le guide le plus utile pour

tous ceux, diplomates ou juristes, dont les subtiles questions du droit des gens excitent l'intérêt. Quant aux profanes, ils ne sauraient mieux s'adresser pour acquérir une notion exacte et complète de choses mal connues au sujet desquelles l'ignorance a répandu plus d'une légende.

L. Béclard.

Estat de la Perse en 1660, par le P. Raphael, du Mans, Supérieur de la mission des capucins d'Yspahan, publié avec notes et appendices par Ch. Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'École des langues orientales vivantes. 1 vol. gr. in-8° de 464 pages. Paris, Ernest Leroux (Publications de l'École des langues orientales vivantes, 2e série, vol. XX).

Ce recueil de documents, tous inédits et fort intéressants, appartenant aux archives des Affaires étrangères, est précédé d'une notice qui énumère de façon très complète les diverses missions ou expéditions privées, par lesquelles furent entretenues les premières relations entre la Perse et les États européens.

Voici d'abord la mission de l'Anglais Shirley; ses négociations avec Shah Abbas de la part d'Élisabeth; puis, de la part de Shah Abbas, avec la Moscovie, où nous observons que sa qualité d'Anglais le fait éconduire (page VII), à Prague, à Venise, à Rome, en Espagne. Ces deux derniers États seuls semblent s'être préoccupés de l'intérêt de la religion ; aussi voit-on les conversions se multiplier parmi les nobles Persans de l'ambassade. Le Souverain Pontife et le Roi Catholique sont parfaitement à la hauteur de leur caractère de princes chrétiens. Par contre, l'envoyé anglais fait peu d'honneur à sa race et à sa religion. Nous aurions aimé à trouver quelques détails sur l'ouvrage publié par un des convertis, *Don Juan de Persia*, ouvrage que M. Schefer se contente de mentionner à la note 1, page IX.

Nous voyons ensuite partir l'ambassade de l'empereur Rodolphe, conduite par le Transylvanien Kakasch, et celle de Philippe III, confiée au digne Père Simon Moralès. C'est aussi à ce prince sincèrement pieux qu'est due la première mission chrétienne dans ces contrées.

Robert Shirley, frère du précédent, lui succède comme envoyé du Shah et parcourt l'Europe avec d'étranges aventures (pages XV et suiv.). Le voyage de l'Espagnol Figuera est également digne d'intérêt ; et surtout le récit de la conquête d'Ormuz sur les Portugais (pages XXV et suiv.), avec la part qu'y prirent les Anglais.

Jusqu'alors, la France restait en dehors de tout ce mouvement vers l'Asie. Richelieu, le premier, entreprend d'établir des relations suivies. Les religieux français se distinguent désormais par leur piété, leur dévouement, leur intelligence. Ils forment dans ces contrées divers établissements longtemps prospères, et ne tardent pas à acquérir une profonde connaissance de la langue et des mœurs du pays, ce qui les met en mesure de rendre d'importants services, d'éclairer les voyageurs et diplomates européens, parfois de redresser leurs erreurs et d'atténuer leurs fautes.

Il serait trop long d'énumérer ici les voyageurs, les missionnaires dont les

actes sont racontés en cette introduction. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire ces récits : une analyse rapide en affaiblirait considérablement l'intérêt et supprimerait forcément des détails essentiels. Nous nous bornerons donc à répéter, avec le savant distingué qui nous les fait connaitre, que ces récits seront certainement « lus avec intérêt par ceux qui ont conservé le culte des tra- « ditions françaises en Orient » (page CXV).

A. D'AVRIL.

CHRONIQUE

Société d'histoire diplomatique — La Société a perdu MM. André Joubert, le révérend C. P. Miles.

M. Paul Cambon a été nommé ambassadeur de la République française près S. M. le Sultan ; M. le comte de Montebello, ambassadeur de la République française près S. M. l'Empereur de toutes les Russies ; M. le comte d'Aubigny, ministre de France à Tanger ; M. Cogordan, délégué de la France à la Commission européenne du Danube ; M. le comte Sala, consul de France à la Havane ; M. Charpentier, consul général de France à Gênes.

S. E. Djevad-Pacha a été appelé au poste de grand-vizir; M. Guillaume Singer a pris la direction du *Neue Wiener Tageblatt* à Vienne ; le marquis de Bute a été nommé président de la *British Record Society*.

M. de Laboulaye a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur ; M. Schlumberger, chevalier ; M. Léon Say a reçu le grand-cordon de l'Osmanié, et M. Paul Cambon, le grand collier de Charles III.

France.—Le premier volume des *Mémoires du général baron de Marbot* (Gênes, Austerlitz, Eylau) a obtenu non seulement auprès des hommes d'étude, mais encore auprès de tout le public, beaucoup de succès. Le second volume (Madrid, Essling, Torrès-Védras) est, si possible, plus intéressant que le premier. Il n'est pas d'œuvre de fantaisie, pas de roman, pas de récit d'aventures sorti de l'imagination de nos conteurs, plus attachant. C'est un roman vécu. Quoi de plus émouvant que cette guerre d'Espagne, origine de tous les malheurs de Napoléon et les affreux différends de Charles IV et de son fils, les luttes qui déchirent le peuple espagnol trahi, et le fameux siège de Saragosse, et les batailles gigantesques d'Eckmühl, d'Essling, de Ratisbonne, où l'Empereur reçut la seule blessure qui l'ait atteint dans ses combats ; et la funeste campagne de Portugal ! L'auteur, à force de simplicité et d'exactitude, nous apprend, mieux et plus facilement que ne le ferait le plus savant historien, les détails stratégiques. Les traits d'anecdotes dramatiques ou amusantes fourmillent à chaque page et nous font pénétrer dans l'intimité de Napoléon et de ses maréchaux. Il y a surtout des détails curieux et nouveaux sur les rivalités qui divisaient les satellites du grand homme, par exemple sur les querelles de Lannes et de Bessières. Notons aussi les récits des sanglantes escarmouches en Espagne : d'une expédition des plus périlleuses effectuée par l'auteur sur le Danube débordé ; d'une singulière aventure de Napoléon dans un bal masqué.

etc., tous écrits avec une verve qui rappelle les meilleures pages de Mérimée et qui a, de plus, l'intérêt de la vérité historique.

Pour éclairer les questions coloniales actuelles, questions brûlantes qui passionnent le Parlement et l'opinion publique, rien n'est plus utile que l'étude de la fondation, du développement, de la prospérité, du déclin de nos colonies. Tant au point de vue de l'histoire qu'au point de vue de la géographie, ces grands problèmes sont peu connus en France, où l'on ne porte pas les regards plus loin que les frontières de la mère patrie ; on ignore les ressources de ces « Frances nouvelles » qui sont unies à la métropole, malgré l'océan. M. Léon Deschamps, professeur d'histoire des plus distingués, vient de combler une déplorable lacune en publiant chez Plon son excellente *Histoire de la question coloniale en France*, qui commence dès l'aurore du seizième siècle avec les *découvertes*, continue du ministère de Richelieu à la fin du règne de Louis XIV avec *les compagnies et la plus grande extension coloniale*, jusqu'aux questions actuellement à l'ordre du jour, en passant par Louis XV, Louis XVI, la Révolution et l'Empire. Ce travail fournit une solution raisonnée à ces grands problèmes : Les Français ont-ils le goût et le génie de la colonisation ? L'action coloniale est-elle contre le sentiment national ?

M. Albert Vandal vient de réunir en brochure (chez Alcan), les articles qu'il a récemment publiés dans les *Annales de l'école des sciences politiques* sur la *France et la Russie pendant la campagne de 1809*. Il y a joint, à titre de documents justificatifs, les pièces inédites de la négociation entamée entre Napoleon et Alexandre Ier, en 1809 et 1810, au sujet du traité de garantie demandé par la Russie contre le rétablissement de la Pologne. M. Albert Vandal vient également de publier son étude sur *le second mariage de Napoléon*, insérée en partie dans la *Revue historique*.

M. Chotard a consacré dans la *Revue d'Auvergne* quelques intéressants détails à la famille de Chazerat, connue, au XVIIe siècle, par un ingénieur, directeur des fortifications d'Ypres.

M. de La Ferrière publie *Marguerite d'Angoulême. Une véritable abbesse de Jouarre*. — C'est un véritable régal de lettrés, qu'un portrait de femme du XVIe siècle tracé par M. le comte de La Ferrière. Les deux nouveaux portraits que voici (Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur de François Ier et Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre) ne dépareront pas la collection. Ce sont deux figures séduisantes et curieuses, dont M. le comte de La Ferrière fait les honneurs avec sa verve toujours jeune. M. de La Ferrière a, d'ailleurs, tous les bonheurs. Il a mis la main sur des documents nouveaux du plus grand intérêt. On croyait posséder déjà Marguerite d'Angoulême tout entière : on se trompait.

Boffile del Giudice était un aventurier napolitain du XVe siècle qui, compromis dans les affaires politiques de son pays, passa au service du roi de France Louis XI et fut spécialement chargé par lui de diriger l'action diplomatique de la France en Italie. Il remplit d'ailleurs des missions fort diverses, et reçut du roi en récompense le comté de Castres et la main d'une fille du sire d'Albret. Boffile prit part aussi comme commissaire royal au procès du duc d'Armagnac et du comte du Perche. Mêlé ainsi aux plus difficiles besognes de Louis XI, ce personnage n'était pas encore satisfait et méditait de s'enrôler au service de Venise. En effet, après

la mort de Louis XI, une réaction facile à prévoir éclata contre Boffile. Après avoir opposé une grande résistance, Boffile, méprisé de la famille d'Albret, honni par tous, finit par tomber dans une disgrâce complète. Son comté de Castres lui fut contesté. Sa fille se maria sans son consentement. Vainement Boffile multiplia ses efforts pour entrer à la solde de Venise. Il finit par mourir dans un isolement complet en déshéritant sa femme et sa fille. Son enterrement même donna lieu à de pénibles scènes. M. Perret a savamment établi les principaux traits de cette vie d'aventures dans un article : *Boffile de Juge... et la république de Venise*, publié dans les *Annales du Midi* (tome III).

A l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances des 4 et 11 juillet, M. Casati a fait une communication sur le lion en bronze qui se trouve à Venise sur la Piazzetta et auquel il attribue une origine étrusque. M. Émile Bourgeois a lu un mémoire sur Alberoni, la princesse des Ursins et la Reine Élisabeth Farnèse.

Sous le titre de *Varia*, M. L.-G. Pélissier publie une quatrième série d'extraits de la *Revue rétrospective* (Paris, in-8 de 29 p.). Dans son nouveau fascicule se trouve le morceau suivant : *Lettres du colonel Espinasse sur la prise de Rome*, 1859 (collection d'autographes de la Bibliothèque municipale de Carcassonne).

Notons encore quelques travaux intéressants, quoique du genre très varié, publiés par plusieurs de nos associés :

Au Tonkin, milice et piraterie (Paris, Lavauzelle, 1891), par un pseudonyme qui se déguise sous le nom de *Bévin*, pour donner des détails édifiants, mais peu gais, sur l'état réel des choses au Tonkin ; insuffisance de la milice, développement de la piraterie, incohérence et insuffisance du commandement.

Souveraineté temporelle des évêques de Maurienne au moyen-âge, par le comte de Mareschal de Luciane (Chambéry, imprimerie savoisienne, 1891). C'est un discours de réception à l'Académie de Savoie, œuvre de forte érudition en même temps que de forme littéraire. Bien que M. de Mareschal se présente modestement comme un « amateur », l'érudit se trahit, par sa parfaite connaissance de l'histoire locale.

Bibliografia di Chambéry (Torino, stamp. Paravia, 1891), par M. le baron Mannò, notre excellent correspondant de Turin ; le baron Mannò, secrétaire de l'Académie des sciences de Turin, et membre, en même temps, de l'Académie de Savoie, dont l'activité égale la science, publie, comme on sait, une *Bibliografia storica* des États de la Monarchie de Savoie. Il a inséré dans le quatrième volume cette bibliographie de Chambéry pour la dédier à ses amis et collègues de Savoie et de France, et il en a fait un tirage à part de 150 exemplaires. Cette bibliographie contient les nos 16556 à 17221.

Le ghetto à Rome, par E. Rodocanachi (Paris, Durlacher, 1891), conférence faite à la Société des études juives ; résumé des travaux plus étendus, auxquels nous consacrons un compte-rendu spécial.

L'origine du nom Napoléon, extrait de la *Nouvelle Revue*. M. Rodocanachi conclut que le prénom Napoléon a signifié originairement *napolitain*, à titre de sobriquet sarcastique.

La frontière franco-suisse pendant la Révolution, par M. Pingaud (Besançon, 1891). Cette brochure touche de plus près aux matières qui nous sont familières. C'est un récit des stratagèmes, curieux, habiles, dramatiques ou touchants, em-

ployés par les proscrits successifs pendant la Révolution pour déjouer les rigueurs de la frontière, gagner l'étranger ou revoir leur patrie. On devine ce qu'un tel sujet, fécond en anecdotes, peut produire sous une plume comme celle de notre éminent ami et collaborateur. Ici un proscrit est arrêté en vue de la frontière libératrice et exécuté ; un autre traverse heureusement mille péripéties. La note est quelquefois gaie ; ainsi, les gardes nationaux de Jaigne arrêtent bruyamment Mlle Sainval, comédienne, qu'après visite de ses bagages ils prennent pour une reine, pour la reine...

M. Charles Nerlinger a achevé la publication dans les *Annales de l'Est* de la thèse qu'il avait présentée en 1889 à l'École des chartes sur *Pierre de Hagenbach et la Domination bourguignonne en Alsace* (1469-1474) et il vient d'en donner un tirage à part (Nancy, Berger-Levrault). Bien que le gouvernement allemand n'ait pas laissé au jeune érudit le libre accès des archives d'Alsace, et qu'il ait dû se contenter des pièces conservées dans les dépôts français, son travail contient sur une question fort intéressante des renseignements nouveaux ; les conclusions de l'auteur, appuyées sur une étude consciencieuse des documents, nous paraissent acceptables, bien qu'on puisse formuler quelques réserves. Assurément, il ne faut point prendre pour vérités d'évangile tout ce que racontent sur Pierre de Hagenbach des chroniqueurs qui lui sont systématiquement hostiles ; et Pierre de Hagenbach eut peut-être raison de dire à ses juges qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son maître : mais ne les a-t-il point outrepassés ? M. Nerlinger nous montre le Téméraire désavouant parfois son lieutenant ; et il proclame que, si le duc de Bourgogne avait eu connaissance de telle action de son officier, il l'aurait peut-être remplacé par un plus habile. Était-il utile de noter dans la bibliographie des ouvrages comme la *Nouvelle Biographie générale ?* Et quant aux *Fontes rerum Austriacarum* et autres ouvrages de ce genre, ne fallait-il pas citer les volumes dont on s'était servi ?

Notre collaborateur, M. Ernest Lehr, publie dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, un article sur « le duel d'après les principales législations de l'Europe. »

M. le comte H. de La Ferrière continue dans la *Revue du Monde Latin* ses études sur la *St-Barthélémy*. Dans le no du 1er août, il nous montre *le lendemain de la St-Barthélémy* devant l'Europe, mis en scène avec infiniment d'art. Le théâtre représente successivement le Vatican, la cour de Vienne, la cour de Philippe II, celle de la reine Élisabeth.

Il nous reste à signaler un article d'actualité de M. Pierre Bertrand, notre collaborateur, paru dans la *Revue Encyclopédique* (1er août), et intitulé *Étude critique des mémoires de Talleyrand, leur authenticité et leur caractère*.

M. Pierre Bertrand soutient d'abord, contre M. Aulard, que les mémoires sont authentiques dans leur ensemble, ensuite contre M. Funck-Brentano, que les mémoires sont authentiques jusque dans leurs derniers détails. M. Bertrand ne croit pas aux interpolations de M. de Bacourt.

« Talleyrand croyait indigne de lui de s'astreindre à une tâche, quelle qu'elle « fût, dont il pouvait se décharger sur autrui ; d'autre part, il parlait volontiers « avec dédain des hommes de lettres ; il n'ambitionna jamais d'être réputé un « écrivain de profession ; on croira donc facilement qu'il écrivait peu par lui-

« même. »..... Quand il revoyait ses dictées, « tout ce qui ne touchait pas « l'objet qu'il avait en vue le laissait indifférent, et l'on rencontre souvent dans « des pièces qui émanent incontestablement de lui des négligences et des « erreurs qu'un véritable écrivain n'aurait pas laissé passer... Lorsqu'un détail « n'a pas d'importance pour lui, il ne s'y attarde pas, ni le contrôle. »

M. Bertrand reproche à M. Aulard de ne pas s'être posé la question : Pourquoi Talleyrand a-t-il écrit ses mémoires ? « M. Albert Sorel croit que les mémoires « ont été écrits pour être lus par Louis XVIII, et pour le convaincre qu'après « la grande commotion révolutionnaire, Talleyrand, afin de mieux travailler au « rétablissement de la monarchie, avait dû accepter de servir successivement le « Directoire et Napoléon. »

M. Bertrand n'est pas loin de donner raison à M. Sorel en s'appuyant sur la façon dont Talleyrand justifie le 18 brumaire : « c'était une nécessité de tra- « vailler au rétablissement de la monarchie sans s'occuper de la maison de Bour- « bon que le temps pourrait ramener... »

M. Bertrand considère comme la pensée maîtresse qui a présidé à la composition des mémoires l'idée de Talleyrand que la France devait subir plusieurs gouvernements avant de revenir à la monarchie des Bourbons.

Cependant, l'auteur pense que Talleyrand n'a jamais prévu les changements de gouvernement en France. « Cet homme, si perspicace lorsqu'il s'agissait de « politique extérieure, a rarement prévu, quoi qu'il en ait dit, les bouleverse- « ments intérieurs de son pays. »

Ici, M. Bertrand est, pour le fond, d'accord avec M. Funck-Brentano. M. Bertrand dit que Talleyrand ne prévoyait pas les changements intérieurs ; M. Funck-Brentano dit que Talleyrand ne se souciait pas de ces changements, qu'il ne s'arrêtait qu'au *fait permanent* qui, pour lui, était la France, quel que fût son gouvernement.

En résumé, M. Pierre Bertrand admet que les mémoires ne font pas honneur au caractère de Talleyrand, mais il est convaincu qu'ils sont en entier de Talleyrand et qu'ils n'ont subi aucune espèce de mutilation.

Autriche. — Le *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (juin), publie un important article de notre correspondant, M. S. Smolka, sous le titre : *L'Europe et la constitution du 3 mai en Pologne*. L'attention de l'auteur s'est concentrée sur la politique de l'empereur Léopold, pour laquelle il n'a pas assez d'éloges. Léopold rompit complètement avec les traditions de Joseph II et Kaunitz. Pour tenir en échec la Prusse, il fallait non pas lui faire la guerre, mais s'allier avec elle et stipuler dans le contrat d'alliance que la Pologne serait respectée.

« Tant que la Pologne enfoncerait un coin entre la Silésie et la Prusse, la Silésie n'était pas perdue sans retour. On pouvait la regagner un jour par la seule voie des compensations..... La Pologne, unie à la Saxe, c'était le rempart de l'Autriche à la fois contre la Russie et la Prusse. »

L'auteur conclut : « L'historien essayerait en vain de prévoir ce qui se serait « passé, si la mort n'avait pas frappé l'empereur Léopold. Il peut seulement

« affirmer que, du vivant de ce prince, Catherine n'osa pas le heurter en face et « braver son opposition. L'attentat contre la Pologne lui eût semblé une folie, « tant que Léopold n'y eût pas donné la main. »

Grande-Bretagne.— *Londres et les Anglais en 1771, d'après les notes de MM. Rondeaux Sétry et de Montbrey et d'après l'ouvrage de Grosley.* Dans une brochure parue sous ce titre, M. Join-Lambert trace un très piquant tableau de Londres en 1761 : pratiques mondaines, usages, étiquette, politique, tout ce qui peut frapper un voyageur, depuis les parapluies jusqu'aux plus hautes considérations politiques. Cette brochure amusera ceux qui voient Londres aujourd'hui.

Italie. — La conquête de Constantinople par les Turcs produisit une grande émotion dans le monde chrétien : dans la seconde moitié du XVe siècle, il n'est question que de guerroyer contre les Turcs ; on ne parle que de croisades...Mais il ne manque que des croisés : comme l'observe M Giac. Romano, dans son opuscule *Filippo Maria Visconti et i Turchi* (Milano 1890), ces idées de croisade avaient encore en France quelque succès, mais en Italie tout le monde traitait sous main avec le nouveau souverain de Byzance, et Ludovic le More l'appela ouvertement à son secours. Cette politique fit scandale : M. Romano a entrepris de la justifier non pas en la niant, mais en démontrant que Filippo Maria Visconti, au commencement du XVe siècle entretenait déjà des rapports amicaux et suivis avec les sultans, pendant que l'Europe se liguait contre eux et que l'empereur chrétien de Constantinople multipliait ses appels. La thèse n'est peut-être pas neuve, mais elle est curieuse, et savamment renouvelée et justifiée.

Russie. — La librairie Leroux vient de publier le neuvième volume de la *Bibliothèque slave elzévirienne*. Il est intitulé *La Russie et l'Orient. Mariage d'un tsar au Vatican. Ivan III et Sophie Paléologue*, par le P. Pierling. Ce volume contient des documents inédits d'une grande importance.

Suisse. —Le libraire Soullier, de Genève, a publié une conférence donnée en cette ville le 16 juin 1891, par le président du comité international de la Croix-Rouge. Le nom de M. Gustave Moynier suffit à montrer l'intérêt de cette publication (in-8, 36 p.)

Turquie. — S. Exc. le docteur S.S. Mavrogény pacha, l'éminent collaborateur de la *Gazette des hôpitaux* de Constantinople, est, en français, un écrivain plein d'humour et d'originalité, un écrivain grand seigneur. Il vient d'en donner une nouvelle preuve par sa brochure : *Les bains orientaux* (Strasbourg, imprimerie alsacienne), qu'on lira avec le plus grand intérêt. Elle se compose d'une notice sur Jules van Millingen, « notre bon et archaique Julius van Millingen » et d'une chaude description des bains orientaux.

PUBLICATIONS

DES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. — **Boletin mensual.** — *Avril et juin.* — Legacion de Chile. Notas cambiadas à propósito del paso de tropas chilenas desarmadas por territorio nacional. — *Juillet.* — Conferencia monetaria internacional de Washington. Informe del delegado argentino. — Informe de la delegacion argentina à la comision del Ferro-carril intercontinental, reunida en Washington. — Visacion de documentos de Aduana en los Consulados argentinos. Circular al Cuerpo diplomatico argentino.

Memoria de relaciones exteriores presentada al honorable congreso nacional en 1891. In 8, 385 p. *Buenos Aires.*

GRANDE-BRETAGNE

PARLIAMENTARY. — **East India.** Cambay disturbances, correspondence. — **Manipur.** Nos. 1 and 2, despatches. **Turkey**; No. 3. Affairs in the East. Further correspondence. — **Jamaica.** Sale of the Jamaica Railway to an American Syndicate. Correspondence. — **Turkey.** No. 4. Affairs of Crete. Further correspondence. — **United States.** No. 2. Behring Sea Seal Fisheries. Further correspondence.

ITALIE

Incidente di Nuovo Orleans. Documenti diplomatici presentati al Parlamento italiano. In-4, 44 p. *Roma, tip. della Camera dei Deputati.*

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Cinquième législature.* Débats parlementaires. Session ordinaire de 1891. T. 1er : du 13 janvier au 21 mars 1891. In-4° à 3 col., 919 p. *Paris, impr. des journ. off.*

ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Documents parlementaires.* T. 31 : Session ordinaire de 1890. T. 2 : du 10 juin au 6 août 1890. In-4° à 3 col., 947 p. T. 32. Session extraordinaire de 1890. T. 3 : du 20 octobre au 24 décembre 1890. In-4 à 3 col., 607 p. *Paris, impr. des journ. off.*

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Avril.* — **Alb. Sorel** : La guerre et le procès de Louis XVI. — **J. Capperon** : La propriété féodale et la Révolution française. — **A. Vandal** : La France et la Russie pendant la campagne de 1809. — **M. Labordère** : Les grandes compagnies coloniales anglaises de notre temps. — **J. Darcy** : Les Mémoires de Talleyrand.

ANNALES DE L'EST. — *Avril.* — **A. Roserot** : Construction d'une route entre la Lorraine et la France au XVIIe siècle.

ANNALES DU SÉNAT. — *Débats parlementaires.* Session ordinaire de 1891. T. 30 : du 13 janvier au 21 mars 1891. In-4 à 3 col., 307 p. *Paris, impr. des journ. off.*

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Mars-mai.* — **L. Pingaud** : La frontière franco-suisse pendant la Révolution. — **A. Lods** : Une lettre inédite de Mirabeau au lendemain de son évasion du fort de Joux.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Avril.* — **Ch. Read** : Les démarches des réfugiés huguenots auprès des négociateurs de la paix de Ryswick pour leur rétablissement en France. — **N. Weiss** : François Ier, les Vaudois et les Bernois. — *Mai-Juin.* — **N. Weiss** : L'intolérance de Jeanne d'Albret.

CORRESPONDANT. — 10 *mai.* — **P. Thureau-Dangin** : Les dernières années du maréchal Bugeaud en Algérie (fin).

ÉCONOMISTE FRANÇAIS. — 7 *février.* — Madagascar et le protectorat français. — La République dominicaine, son histoire, son gouvernement, ses ressources, son commerce et les peuples qui y prennent part. — 14 *mars.* — La situation de la République argentine et du Brésil. — L'Algérie et la Tunisie avant la conquête ; les progrès de la France dans les méthodes coloniales. — *Avril.* — Les négociations commerciales entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ; la question des céréales. — Le Tonkin et la Chine ; la politique à suivre envers le gouvernement central et les autorités provinciales.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES. — *Mai.* — **R. P. Desjardins** : Le concile du Vatican (suite).

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — *Mai.* — **Gal Lewal** : Le maréchal de Moltke organisateur et stratège. — **Gal Cosseron de Villenoisy** : La France à Tunis. — **Ct Weil** : La cavalerie des armées alliées pendant la campagne de 1814 (suite).

NOUVELLE REVUE. — 1er *mai.* — **V. Rossel** : Un homme d'État suisse. **Fr. Loliée** : Lord Granville. — **Ph. Lehaut** : L'alliance anglo-chinoise. — 15 *mai.* — **D. Bellet** : L'Inde restera-t-elle anglaise ? — **Ed. Fuster** : Moltke. — 1er *juin.* — **Th. Funck-Brentano** : Les trois Talleyrand.

REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU. — *Mars et mai.* — **J. Trévédy** : Le siège de Crozon (1594) ; Anglais et Espagnols en Bretagne. — *Mars.* — **J.-M. Kerviler** : La bataille de Navarin (1827). — Épisodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Janvier.* — **R. Mays Smith** : La politique des États-Unis relative à l'émigration.

REVUE DE GASCOGNE. — *Avril.* — **Abbé Tauzin** : Les sénéchaux anglais en Guyenne (1137-1453).

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Février.* — **A. Picard** : Montréal au Canada. — **G. Marcel** : Les Fuégiens au XVIIe siècle d'après des documents français inédits. — *Mars.* — **A. de Gérando** : Le défilé du Bas-Danube depuis Bazias jusqu'à Orsova (suite). — *Avril.* — **L. Drapeyron** : Le criterium géographique de l'homme d'État, à propos de Talleyrand. — **A. Faure** : Les origines de l'Empire français dans l'Indo-Chine (suite). — *Mai.* — **P. Calmena d'Almeida** : Le répartition des troupes russes en temps de paix. — *Juin.* — *** Le grand atlas de géographie physique et politique de M. E. Levasseur.

REVUE DE LA FRANCE MODERNE. — *Avril.* — **C. de Royer** : Le prince Napoléon.

REVUE DE L'AGENAIS. — *Mars-avril.* — **J. F. Bladé** : Les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie (fin).

REVUE DE L'ART FRANÇAIS. — *Février-mars.* — **Vte de Grouchy** : Le tombeau de Colbert ; marché conclu avec les sculpteurs Ant. Coysevox et J.-B. Tuby. — *Avril.* — **Vte de Grouchy** : Restauration de figures antiques pour le cardinal de Mazarin.

REVUE DES ÉTUDES JUIVES. — *Janvier-mars.* — **E. Rodocanachi** : Le ghetto à Rome.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Juillet.* — **Ad. d'Avril** : Le moyen âge en Espagne.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — 15 *mars.* — Les Canadiens français. — **D. Radiguet** : Un diplomate pontifical dans l'Inde. — 1er *avril.* — **G. Vasco** : Le traité du Dahomey devant la Chambre. — Le conflit franco-terre-neuvien. — L'avenir de l'Afrique australe anglaise. — Relations commerciales entre la Russie et l'Allemagne. — 15. — **V. Ricey** : La situation en Arménie. — La question algérienne. — 1er *mai.* — **E. Marbeau** : M. Ribot et l'esclavage en Tunisie.

REVUE HISTORIQUE. — *Juillet-août.* — **G. Pagès** : Les frères Formont et les relations du Grand-Électeur avec la Cour de France. — *Septembre.* — **P. Monceaux** : La légende des Pygmées et les nains de l'Afrique équatoriale. — **G. Bonet-Maury** : Le testament de Renée de France, duchesse de Ferrare (suite et fin).

REVUE POITEVINE ET SAINTONGEAISE. — *Mars.* — **B. Ledain** : Jeanne d'Arc à Poitiers.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — 21 *mars.* — **Max. Petit** : La politique à l'étranger. — 28. — *** A propos des Mémoires de Talleyrand. — 11 *avril.* — **J. Grand-Carteret** : Portraits et caricatures de Talleyrand. — **P. Deschanel** : L'influence française en Égypte. — 2 *mai.* — **Alb. Malet** : Les journées de juillet et l'exil de Charles X. — **G. Bapst** : Le patriotisme au moyen âge ; les fêtes de Jeanne d'Arcet la délivrance d'Orléans.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Janvier.* — **Alb. Sorel** : Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges. — **Alb. Desjardins** : De l'origine des capitulations dans l'Empire ottoman. — *Avril.* — **G. Picot** : Rapport sur la publication des « Ordonnances des rois de France ».

SCIENCE SOCIALE. — *Février.* — **P. de Rousiers** : Le conflit actuel entre Yankees et Peaux-Rouges. — *Mars.* — **H. Saint-Romain** : La politique de l'Église et les temps nouveaux. — **A. de Préville** : Les races étrangères dans la vallée du Nil. — **H. de Tourville** : Les modifications du transport et les formations politiques en Europe. — *Avril.* — **E. Demolins** : La guerre ou la paix. — **L. Gérin** : Les premières tentatives et les premiers échecs de colonisation française au Canada. — *Mai.* — **P. de Rousiers** : Le différend italo-américain.

Audivi. — Le prince Napoléon. Notes et souvenirs. In-8, 40 p. *Paris, Dentu.*

Bladé (J. F.). — Les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie. In-8, 38 p. *Agen, Ve Lamy.*

Borelli (G. B.). — Politica italiana e politica francese. In-4, 32 p. *Torino, L. Roux.*

Boulay de la Meurthe (Comte). — Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801. T. 1er. In-8, XXX-446 p. *Paris, Leroux.*

Broglie (Duc de). — Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson. ; 2 vol. In-8. T. 1er, 456 p. ; t. 2, II-402 p. *Paris, C. Lévy.*

Carlyle (Thomas). — The French Revolu-

tion : A history. With an introduction. In-8, 610. *London, Ward, Lock and Co.*

Clercq (J. de). — Recueil des traités de la France, publié sous les auspices du ministère des Affaires étrangères ; T. 17. (1886-1887.) In-8, XXIV-568 p. *Saint-Dizier, Saint-Aubin et Thévenot.*

Id. — Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires, suivi du tarif des chancelleries et du texte des principales lois, ordonnances, circulaires et instructions ministérielles relatives aux consulats, publié sous les auspices du ministère des Affaires étrangères ; par M. A. de Clercq et M. C. de Vallat, anciens ministres plénipotentiaires. 6e *édition*, mise à jour d'après les plus récents documents officiels. T. 2. In 8, XXXII-907 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

*** — Concordat (le). Qu'on l'observe loyalement ou qu'on le dénonce ; par Un laïc. In-16, 133 p. *Lyon, Bloud et Barral.*

Cottin (P.). — Rapports inédits du lieutenant de police René d'Argenson (1697-1715), publiés d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, Introduction, notes et index. In-18, CXXXVI-419 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Darimon (A.). — L'agonie de l'Empire. *Nouv. éd.* In-18, XVII-359 p. *Paris, Ollendorff.*

Delaporte (P. V.). — De historia Galliæ, publica, privata, litteraria, regnante Ludovico XIV, latinis versibus a Jesuitis Gallis scripta, thèse. In-8, 185 p. *Paris, Reteaux et fils.*

Depeyre (G.). — Les ducs de Montpensier. In-16, 97 p. *Paris, Champion..*

Deschamps (L.). — Histoire de la question coloniale en France. In 8, XVI-407 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Donnat (L.). — La politique expérimentale. In-12, XI-589 p. *Paris, Reinwald et Cie.*

Folliet (A.). — Les députés savoisiens aux assemblées législatives de la Révolution (1792-1800). In-8, 78 p. et fac-similés. *Paris, Charavay frères.*

Gaffarel (P.). — Campagnes du premier Empire. Période des désastres (1813-1815). In-8, 271 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Ghika (la princesse A.). — Le prince Napoléon. In 8, 7 p. *Lectoure, Oriacombe.*

Glasson (E.). — Histoire du droit et des institutions de la France. T. 4 : la féodalité, les sources du droit : la féodalité civile ; la féodalité politique. In-8, XLVII-764 p. *Paris, Pichon.*

Gontaut (Mme de). — Mémoires de Mme la duchesse de Gontaut, gouvernante des Enfants de France pendant la Restauration (1773-1836). In-8, 404 p. et portrait en héliogravure. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Gravillon (A. de). — En revenant de Tunis, lettre adressée à M. Pradier-Fodéré, conseiller à la cour de Lyon, auteur du Traité de droit international. In-8, 64 p. *Paris, Savine.*

Grouchy (Vicomte de). — Pierre le Grand à Paris en 1717, suivi de : Un privilège pour la foire Saint-Laurent (1717). In-8, 8 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Guyho (C.). — Études d'histoire parlementaire. Les hommes de 1852. In-18, IV-353 p. *Paris, C. Lévy.*

Hall (Mrs. Angus). — Memoirs of the Prince de Talleyrand. Edit. with a preface and notes, by the Duc de Broglie. Translated, Vol. 3. With a portrait, In-8, 324 p. *London, Griffith, Farran and Co.*

Hartmann (K. A. Mart.). — Die militärischen Proklamationen und Ansprachen Napoleons I (1796-1815). In-8, VII-81 p. *Oppeln, Franck.*

Herbomez (A. d'). — Une lettre de Louis XI à Sixte IV relative aux affaires d'Espagne, tirée de la bibliothèque de Saint-Marc, de Venise. In 8, 8 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

*** — Histoire officielle de la France depuis le 5 mai 1789 jusqu'à nos jours. Table générale du « Moniteur » et du Journal officiel. I, Compte rendu chronologique de toutes les séances des assemblées législatives ; II, Répertoire méthodique de tous les documents fournis par les journaux officiels, etc. ; III, Biographie alphabétique de tous les membres des assemblées, orateurs parlementaires, etc. Première partie. Livraisons 1 à 25. In-4 à 2 col., p. 1 à 200. *Paris, impr. Charlemagne.*

Imbert de Saint-Amand. — Les femmes des Tuileries. Marie-Amélie et

la cour de Palerme (1806-1814). In-18, 261 p. *Paris, Dentu.*

Jullian (C.) — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France : par Fustel de Coulanges, de l'Institut (Académie des sciences morales). « L'invasion germanique et la fin de l'Empire. » Ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur. In-8, XII-572 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Krebs (L.) et H. **Moris.** — Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, d'après les archives des états-majors français et austro-sarde (1792-1793.) In-8, CLVII-405 p. cinq croquis. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

La Cour de La Gardiolle (P. de). — Guerre de Sept-Ans. Rosbach. In-8, 27 p. *Nîmes, Chastanier.*

La Ferrière (H. de). — Marguerite d'Angoulême Une véritable abbesse de Jouarre. In-18, IV-347 p. *Paris, C. Lévy.*

Laracine (H.). — Occupation espagnole (1745). Emprisonnement de six délégués de la province de Savoie au château-fort de Miolans. In-8, 30 p. *Chambéry, Impr. savoisienne.*

Lavisse (E.). — La vie politique à l'étranger (2e année, 1890). Avec une préface par le vicomte Melchior de Vogüé, In-18, IX-582 p. avec tables analytique et alphabétique. *Paris, Charpentier.*

Lecoy de La Marche (A.). — La guerre aux erreurs historiques. In-18, 360 p. *Paris, Letouzy et Ané.*

*** — Lettres inédites concernant les croisades (1275-1307). In-8, 18 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Lissignolo (O.). — Ein deutsch-französisches Bündniss. In-8, 19 p. *Kassel, Brünnemann.*

Lubomirski. — Histoire contemporaine de la transformation politique et sociale de l'Europe : T. 3 : De Sébastopol à Solférino. In-8, 601 p. *Paris, C. Lévy.*

Luchaire (A). — Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180) : 2e *éd.* 2 vol. In-8. T. 1er, XIV-342 p. ; t. 2, 383 p. *Paris, Picard.*

Maag (R.). — Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweizer. Eidgenossenschaft vom Tode Karls des Kühnen bis zum Frieden von Nymwegen (1477-1678). In-8, 366 p. *Zürich, S, Höhr.*

Mahy (F. de). — Autour de l'île Bourbon et de Madagascar. Fragments de lettres familières. In-18, IV-296 p. *Paris, Lemerre.*

Mandrot (B. de). — Quel est le véritable auteur de la Chronique anonyme de Louis XI, dite la scandaleuse ? In-8, 5 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Mas Latrie (R. de). — Chroniques d'Amadi et de Stambaldi. Première partie : Chronique d'Amadi. In-4, VII-140 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Mavidal (J.) et E. **Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 1re série. (1778 à 1799.) T. 36 : du 11 décembre 1791 au 1er janvier 1792. *Paris, P. Dupont.*

*** — Mémoires du général baron de Marbot. T. 1er (Gênes, Austerlitz, Eylau.) In-8, XII-391 p. et portrait. T. 2. Madrid, Essling. Torrès-Védras. In-8, 499 p. et portrait. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*

Meyniard (C.). — Le Second Empire en Indo-Chine (Siam, Cambodge, Annam) ; L'ouverture de Siam au commerce et la convention du Cambodge. Précédé d'une préface par M. Flourens, 22 gravures, plans, cartes, etc. In-8, XVIII-508 p. *Paris, Société d'éditions scientifiques.*

Mordacq (C.). — La politique coloniale de la France en Afrique depuis 1880. In-8, 12 p. *Paris, Davy.*

Narjoux (F.). — Français et Italiens. In-12, 288 p. *Paris, Savine.*

*** — Nationalité. Déclarations. Acquisition et répudiation de la qualité de Français (Janvier-mars 1891.) In-8, 67 p. *Paris, Imprimerie nationale.*

Northrop (Henry H.). — The history of the French Revolution, 1789 to 1795. In-8, 38 — 725 p. *Richmond, Va., B. F. Johnson and Co.*

*** — Note relative à l'Algérie. Indigènes, gouvernement, organisation judiciaire. instruction publique, impôt, budget, sol, domaine, colonisation, agriculture, chemins de fer, douanes, commerce, In-4, 23 p. *Paris, P. Dupont.*

Nys (Ernest). — Les théories politiques et le droit international en France jus-

qu'au XVIIIe siècle, In-8, 208 p. *Bruxelles, C. Weissenbruch.*

Perret (P. M.). — L'ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne et d'Alain Chartier à Venise, d'après les documents vénitiens (1425). In-8, 10 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Piou (J). — Discussion du projet de loi portant approbation de l'acte général de la conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890. Discours prononcé à la séance de la Chambre des députés du 25 juin 1891. In-32, 36 p. *Paris, impr. des journaux officiels.*

Rabillon (V.). — Les empereurs provinciaux des Gaules et les invasions de la fin du IIIe siècle. In-8, 62 p. *Rennes, Laurent et Cie.*

Ravaisson (F.) et L. **Ravaisson-Mollien.** — Archives de la Bastille. Documents inédits. T. 17: Règne de Louis XV (1757 à 1762). In-8, III-504 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

*** — Recueil de documents concernant la zone franche de la Haute-Savoie et les relations entre la France et la Suisse. In-8, 62 p. *Saint-Julien, Mariat.*

Reinach (J.). — Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre (4 septembre 1870, 6 février 1871). T. 2. In-8, IV-540 p. *Paris, Charpentier et Fasquelle.*

Ricard (L.X. de). — Autour des Bonaparte. Fragments de mémoires du général de Ricard, ancien aide de camp du roi Jérôme. In-18, 357 p. *Paris, Savine.*

Ricard (Mgr). — Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury (1792-1817). L'élection du dernier roi des Romains; les affaires de France: le conclave de Venise; le Concordat de 1801; le sacre; l'empire; la Restauration. T. 1er, et 2. 2 vol. In-8. T. 1er, LXXI-520 p. et portrait; t. 2, 580 p. et portrait. *Lille, lib. de la Société de Saint-Augustin.*

Saint-Amand (Imbert de). — Marie Louise and the return from Elba. In-12. *New-York, Chas. Scribner's Sons.*

Stockmar (Ern. von). — Ludwig XVI. und Marie Antoinette auf der Flucht nach Montmédy im J. 1791. In-8, V-162 p. *Berlin, Hertz.*

Strindberg (A.). — Les relations de la France avec la Suède jusqu'à nos jours. Esquisses historiques des relations des deux pays. In-8, 253 p. *Paris, Ollendorff.*

*** — Talleyrand. Confession de Talleyrand. — (1754-1838). In-18, XVIII-240 p. *Paris, lib. Bauvaître.*

*** — Talleyrand intime, d'après sa correspondance inédite avec la duchesse de Courlande. La Restauration en 1814. In-18, 286 p. *Paris, Kolb.*

Thouvenel (L.). — Nicolas Ier et Napoléon III. Les Préliminaires de la guerre de Crimée (1852-1854), d'après les papiers inédits de M. Thouvenel. In-8, XXXI-396 p. *Paris, C. Lévy.*

Trousset — Histoire d'un siècle (la Révolution française, le Concordat, l'Empire, les deux Restaurations, la Monarchie parlementaire, la deuxième République, le second Empire, la troisième République). T. 7 (1815-1830). In-8, 359 p. *Paris, Librairie illustrée.*

Verdier (A.). — Établissements français. Assinie, Grand-Bassam et Lahou, côte d'Or (golfe de Guinée). In-8, 16 p. *La Rochelle, Siret.*

Weil (le comte). — La campagne de 1814, d'après les documents des Archives impériales et royales de la guerre à Vienne. La cavalerie des armées alliées pendant la campagne de 1814. Avec une préface par M. le général Lewal. T. 1er. In-8, VIII-550 p. et 2 cartes. *Paris, Baudoin.*

ALLEMAGNE

DEUTSCHE ZEIT- U. STREIT-FRAGEN. Flugschriften zur Kenntniss der Gegenwart. Hrsg. v. Jürgen Bona Meyer. Neue Folge. *80-82. Hft. Hamburg.* — 80. **A. Kleinschmidt**: Katharina II. als Civilisatorin — *81-82.* — **H. Schumacher**: Aus dem modernen Ungarn. Kuturhistorische u. polit. Skizzen.

GESCHICHTE D. WISSENSCHAFTEN IN DEUTSCHLAND. — Neuere Zeit. Hrsg. durch die histor. Kommission bei der kgl. Akademie der Wissenschaften. *21. Bd. 3. Abtlg. München, R. Oldembourg.* — **M. Jæhns**: Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland. 3. Abtlg. 18. Jahrh. seit dem Auftreten Friedrichs d. Grossen 1740-1800.

HALLE'SCHE ABHANDLUNGEN ZUR NEUEREN

GESCHICHTE. — Hrsg. v. G. Droysen. *26. u. 27. Hft. Halle a/s., Niemeyer.* — 26.—**J. Griessdorf**: Der Zug Kaiser Karls V. gegen Metz im J. 1552.— 27.— **F. Troska** : Die Publizistik zur sächsischen Frage auf dem Wiener Kongress.

MONUMENTA GERMANIAE historica inde ab a. Chr. D. usque ada MD, edidit societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Auctorum antiquissimorum *Tome IX. 4. Berlin, Weidmann.*—**Th. Mommsen** : Chronica minora saec. IV. V. VI. VII. Vol. I. fasc. I.

PUBLICATIONEN AUS DEN K. PREUSSISCHEN STAATSARCHIVEN. — *Leipzig. S. Hirzel.* — **G. Irwer** : Die Verhandlungen Schwedens u. seiner Verbündeten m. Wallenstein u dem Kaiser von 1631-1634. 3. Thl. 1633 u. 1634.

URKUNDEN U. ACTENSTUECKE ZUR GESCHICHTE D. KURFUERSTEN FRIEDRICH WILHELM V. BRANDENBURG. 14 Bd. 2. Thl. *Berlin, G. Reimer.*— **A. F. Pribram** : Auswärtige Acten. 3. Bd. 2. Thl. [Oesterreich].

*** — Akten, vatikanische, zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs d. Bayern. Hrsg. durch die histor. Kommission bei der königl. Akademie der Wissenschaften. *Innsbruck, Wagner.*

Adam (R.). — Völkerrechtliche Okkupation u. deutsches Kolonialstaatsrecht. *Freiburg i/Br., J. C. B. Mohr.*

Altmann (W.). u. **E. Bernheim**. — Ausgewälte Urkunden u. Erläuterung der Verfassungsgeschichte Deutschlands im Mittelalter. *Berlin, R. Gaertner.*

Bachmann (Dr Adf.) — Zur deutschen Königswahl Maximilians I. In-8, 49 p. *Wien, Tempsky.*

Baudissin (Gräfin). — Deutsch und Welsch. Ein Kampf um Lothringen. In-8, 488 p. *Leipzig, Böhme.*

*** — Bismarck-briefe. Neue Folge, 3. Bdchn. *Berlin, C. Heyman.*

Bockenheimer (K. G.). — Geschichte der Stadt Mainz während der 2. französischen Herrschaft (1798-1814). In-8, VII-446 p. *Mainz, Kupferberg.*

Bodemann (E.). — Aus den Briefen der Herzogin Elisabeth Charlotte v. Orléans an die Kurfürstin Sophie v. Hannover. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte d. 17. u. 18. Jahrh. 2 Bde. *Hannover, Hahn.*

Bonnel (W.). — Bilder aus drei Jahrhunderten brandenburgisch-preussischer Geschichte. 1 .Bd. Das Jahrhundert d. Grossen Kurfürsten. *Berlin, Buchh. der Deutschen Lehrer-Zeitg.*

Boretius (A.) et **V. Krause**. — Monumenta Germaniae historica. Legum sectio II. Capitularia regum Francorum denuo ediderunt. Tomi II, pars 1. In-4, IX-192 p. *Hannover, Hahn.*

*** — Die polnische Frage. Historische Beiträge zu ihrer Lösung. In-8, III-105 p. *Breslau, Freund.*

Dumas (l'abbé F.). — Hermann et les Hohenzollern, ou Destinées de la Prusse ; In-8°, 295 p. *Lille, librairie de la Société de Saint-Augustin.*

*** — Fürst Bismarck's deutsche Politik seit Begründung des neuen Reiches. In-8, 126 p. *Leipzig, Spamer.*

Gaehtgens (D. P.). — Die Beziehungen zwischen Brandenburg und Preussen unter Friedrich II (1440-1470). In-8, VI. 152 p. *Giessen, Ricker.*

Goette (R.). — Geschichte der deutschen Einheitsbewegung im 19. Jahrh. 1. Bd.: Das Zeitalter der deutschen Erhebg. 1807-1815. *Gotha, F. A. Perthes.*

Grossmann (Jul.) u. **Scheins** (Mart.). —Monumenta Zollerana. Urkunden-Buch zur Geschichte des Hauses Hohenzollern. VIII (1805-1417). In 4, XI-488 p. *Berlin, Moeser.*

*** — Hof-und Staats-Handbuch des Grossherzogthums Hessen (1890). In-8, XXIV-438 et 29 p. *Darmstadt, Jonghauss.*

*** — Hof- und Staats-Handbuch des Königr. Bayern (1890). In-8, XXIV-130 p. *München, Oldenbourg.*

Koch (Karl).—Alldeutschlands Sedanfeier. Geschichte des Krieges von 1870-1871. In 8, 100 p. *Minden, Köhlen.*

Kurze (F.). Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis recusi. Reginonis abbatus Prumiensis chronicon, cum continuatione Treverensi. In-8, XX-196 p. *Hannover, Hahn.*

Lalance (Aug.). — L'avenir des peuples de l'Europe centrale. Traduit de l'allemand. In-8, XII-67 p. *Nancy, Berger-Levrault et Cie.*

Laband (P.). — Das Staatsrecht des deutschen Reiches 2. Aufl. (In 2 Bdn.)

2. Bd. 3. Abth. *Freiburg i/Br., J. C. B. Mohr.*

Lehmann (H.O.).—Quellen zur deutschen Reichs- u. Rechtsgeschichte. Zusammengestellt u. m. Anmerkgn. versehen. *Berlin, O. Liebmann.*

Lindner (Thdr.).— Deutsche Geschichte unter den Habsburgern (1273-1437). I. Von Rudolf von Habsburg bis zu Ludwig dem Baiern. In-8, 486 p. *Stuttgart, Cotta.*

Lulvès (Dr Jean). — Die Summa cancellariae des Johann von Neumarkt. Eine Handschriftuntersuchung über die Formularbücher aus der Kanzlei Kaiser Kars IV. In-8, 127 p. *Berlin, Mayer und Müller.*

Marquardt (Ludw.)—Charakterzüge und Anekdoten aus dem Leben Kaiser Wilhelms. (In-8, 250 p. *Leipzig, R. Richter.*

Meister (Dr Aloys). — Die Hohenstaufen im Elsass. Mit besond. Berücksicht. des Reichsbesitzes und des Familiengutes derselben im Elsass (1079-1225). In-8, vii-159 p. *Strassburg, Trübner.*

*** — Memoiren e. alten Diplomaten. *Berlin, Eckstein Nachf.*

Mollat (G.). — Geschichte der deutschen Staatswissenschaft von Kant bis Bluntschli. 1. Abth. Lesebuch zur Geschichte der deutschen Staatswissenschaft von Kant bis Bluntschli. *Leipzig, Robolsky.*

Mundt (**Miss Clara M.**) — Frederick the Great and his court. Tr. from the 8th rev. ed. In-12, 299 p. *New-York, U. S. Book Co.*

Neubauer (E.). — Wallenstein und die Stadt Magdeburg. *Magdeburg, A. Rathke.*

Nirrnheim (Dr Hans). — Hamburg und Ostfriesland in der ersten Hälfte des 15. Jahrh. In-8 viii-157 p. *Hamburg, O. Meissner.*

Platz (Dr Bonif.).— Die Völker der Erde. Bd. II. In-8, xviii-464 p. *Würzburg, Woerl.*

Zwiedineck-Südenhorst (Hans von). — Deutsche Geschichte im Zeitraum der Gründung des preussichen Königtums. I. Vom westfäl. Frieden bis zum Tode des Grossen Kurfürsten. In-8, xii-588 p. *Stuttgart, Cotta.*

Robolsky (H.). — Die mitteleuropäische Friedensliga. Ihre Entstehg., Entwickelg. u. Zukunft. *Leipzig, Renger.*

Rogge (Bernh.). — Das Buch von den preussichen Königen. In-8, viii-544 p. *Hannover, C. Meyer.*

Rogge-Ludwig (**W.**). — Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. Systematisches Inhaltsverzeickniss zu den ersten 24 Bänden. In-8, ii-54 p. *Kassel, Freyschmidt.*

Scheibert (J.) u. M. v. **Reymond**. — Die mitteleuropäischen Kriege in den J. 1864, 1866 u. 1870-71. Nach den Werken d. österreich. u. preuss. Generalstabes bearb. 2 Bde. 1. Die Kriege v. 1864 u. 1866. Von M. v. Reymond. — 2. Der Krieg zwischen Frankreich u. Deutschland in den J. 1870-71. Bearb. v. J. v. Scheibert. *Berlin, W. Pauli.*

Schmelzer (A.). — Chronik des grossen Krieges von 1870-71. In-12, iv-125 p. *Merseburg, Steffenhagen.*

Seyboth (Adph.). —Das alte Strassburg vom 13 Jahrh. bis zum J. 1870. Geschichtliche Topographie. In-4, xvi-331 p. et 44 pl. *Strassburg, Heitz.*

Sybel (**Henrich von**). — The founding of the German empire by William I. Vol. II and III. Tr. by Marshall Livingston Perrine, assisted by Gamalied Bradford, In-8, 63 4 et 478 p. *New-York, Thos. Y. Crowel and Co.*

Tanera (C.). — Deutschlands Kriege von Fehrbellin bis Kröniggrätz. Eine vaterländ. Bibliothek f. das deutsche Volk u. Heer. 9. u. 10, Bd. 9. Die Befreiungskriege. 1. Tl. 1813. — 10. Id. 1814 u. 1818. *München, C. H. Beck.*

Taysen (A. V.). — Die äussere Erscheinung Friedrichs d. Grossen u. der nächsten Angehörigen seines Hauses. Mit Bildnissen. *Berlin, E. S. Mittler u. Sohn.*

Triebs (Dr Aug.). — Das deutsche Reich und die deutschen Bundesstaaten in ihren rechtlichen Beziehungen. In-8, vii-232 p. *Puttkammer u. Muhlbrecht.*

Weber (G.)— Allgemeine Weltgeschichte. Register IV. Zum 13. 15 Bd. Geschichte der neuesten Zeit. In-8, 147 p. *Leipzig, Engelmann.*

Wehrmann (M.). — Aus Pommerns Vergangenheit. Abhandlungen zur pommerschen Geschichte. *Stettin, M. Bosch.*

Whitmann (Sidney). — Imperial Germany: A critical study of fact and character. Revised ed. In-8, 304 p. *London, Heineman.*

Wœrle (K.). — Deutscher Geschichtskalender üb. die wichtigsten politischen u. kulturhistorischen Ereignisse f. jeden Tag d. Jahres von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. *Leipzig, Abel Müller.*

Prümers (R.). — Pommersches Urkundenbuch. 3. Bd. 2. Abth. 1296-1300. *Stettin, Fr. Nagel.*

AUTRICHE

BULLETIN INTERNATIONAL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE. — *Mai.* — **A. Lewicki.** — Codex epistolaris sæculi decimi quinti. Vol. II. (Monumenta medii aevi, resgestas Poloniæ illustrantia, vol. XII). — *Juin.* — **S. Smolka** : L'Europe et la constitution du 3 mai en Pologne.

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS F. OESTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — *N° 2.* — **A. F. Pribram** : Ein französisches Urtheil über den Wiener Hof in 1671-1672.

Arneth (le chev. d') et **J. Flammermont.** — Correspondance secrète du comte Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz. T. 2. In-8, 593 p. *Paris, Hachette et Cᵉ.*

Id. — Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz. « Introduction ». In-8, LXXXVIII p. *Paris, Hachette et Cᵉ.*

Brandl (V.) — Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae. XII (1391-1399). In-4. X-539 p. *Brünn, Winiker.*

Dan (Demeter). — Die Völkerschaften der Bukowina. II. Oriental. Armenier in der Bukowina. In-8, 39 p. *Czernowitz, Pardini.*

E. (A. von). — Offene Worte über die österreichisch-ungarische Armee in ihrem Verhältniss zum deutschen Reichsheer. Auf Grund eigener Beobachtgn. *Leipzig, Rauert u. Rocco.*

Gumplowicz (L.). — Das österreichische Staatsrecht (Verfassungs-u. Verwaltungsrecht). Ein Lehr- u. Handbuch. *Wien, Manz.*

Krones (F. Ritter v.). — Aus dem Tagebuche Erzherzogs Johanns v. Oesterreich 1810-1815. Zur Geschichte d. Befreiungskriege u. d. Wiener Kongresses. *Innsbrück, Wagner.*

Id. — Josef Frhr. von Simbschen und die Stellung Osterreichs zur serbischen Frage (1807-1810). In-8, 134 p. *Wien, Tempsky.*

Lewicki (A.). — Monumenta medii historica res gestas Poloniae illustrantia. Editio collegii historici academiae literarum Cracoviensis. Tom. XII. Codex epistolaris saeculi XV. Tom. II. Collectus opera. *Krakau, Buchh. d. poln. Verlags-Gesellschaft.*

Mateklovits (Dʳ Alex. von). — Die Zollpolitik der österreichisch-ungarischen Monarchie und des deutschen Reiches seit 1868 und deren nächste Zukunft. In-8, VIII-963 p. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Menger (M). — Der böhmische Ausgleich *Stuttgart, Cotta Nachf.*

Mulacz u. F. Vogel. — Hand-Atlas der k. u. k. österreichisch-ungarischen Consularämter. Hrsg. im Auftrage d. hohen k. u. k, Ministeriums d. Æussern. Red. vom Consular-Departement. Fol. *Wien, Freytag u. Berndt.*

Planitz (Ernst von der). — Die volle Wahrheit über die Katastrophe in Meierling. In-16, 244 p. *München, Niszler.*

Roy (J. J. E.). — Histoire de Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême. In-8, 240 p. *Tours, Mame et fils.*

Scheichl (Dʳ Frz). — Bilder aus der Zeit der Gegenreformation in Oesterreich (1564-1618). In-8, VII-51 p. *Gotha, Perthes.*

Szapary (Graf Julius). — An der Spitze Ungarns. Ein Lebens-und Charakterbild. In-8, VII-49 p. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Teuber (O.). — Offene Worte f. die österreichisch-ungarische Armee. Abfertigung der Broschüre ; « Offene Worte üb. die österr.-ungar. Armee in ihrem Verhältniss zum deutschen Reichschere ». 2. Aufl. *Wien, L. W. Seidel u. Sohn.*

Vambéry (A.). — Historia de Hungria. Trad. por J. de Caso. In 4, XVI-434 p. *Madrid, Murillo.*

BELGIQUE

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — *Février.* — **Ch. Piot** : L'arrestation des membres du Conseil d'État à Bruxelles en 1576.

Bulletin de la société belge de géographie. — *Novembre - décembre.* — **A. Couvreur** : La Turquie d'Europe et les Etats des Balkans (suite). — **N. Ghennadieff** : La Macédoine.

Revue de droit international et de législation comparée. — *N° 3.* — **E. Lehr** : Du duel d'après les principales législations de l'Europe. — **F. H. Geffcken** : La question d'Alaska. — **J. Westlake**: Le conflit anglo-portugais.

Revue générale. — *Janvier.* — **E. de Groote** : Mœurs politiques au Japon. — *Février.* — **L. van Keymeulen** : L'esprit français pendant la Révolution. — **V. Brants** : L'ouvrier russe.

Allard (E.). — Conséquences de la dénonciation du traité de commerce franco-belge, mémoire. In-8, 59 p. *Paris, P. Dupont.*

Marneffe (Edgar de). — La principauté de Liège et les Pays-Bas au xvi° siècle. Correspondances et documents politiques. III. In-8, 390 p. *Liège, Grandmont-Donders.*

Zeissberg (H. R. v.). — Zwei Jahre belgischer Geschichte (1791-1792). I. Thl. Von der Convention im Haag bis zum Tode Kaiser Leopolds II. *Wien, F. Tempsky.*

BULGARIE

Jirecek (C.). — Das Fürstenthum Bulgarien. Seine Bodengestaltung, Natur, Bevölkerg., wirthschaftl. Zustände, geist. Cultur, Staatsverfassg., Staatsverwaltg. u. neueste Geschichte. *Leipzig, G. Freytag.*

CHILI

*** — Coleccion de códigos de la republica de Chile. In-18, xxii-1018 p. *Paris, Garnier frères.*

CHINE

Moule (Ven. Arthur E.). — New China and old. Personal recollections and observations of thirty years. With 31 illusts. In-8,310 p. *London, Seeley.*

Rosny (L. de). — Les peuples orientaux connus des anciens Chinois. In-16, 287 p. *Paris, Leroux.*

CONGO

Ward (H.). — Fünf Jahre unter den Stämmen d. Kongo-Staates. Deutsch v. H. Wobeser. *Leipzig, C. F. Amelang.*

ESPAGNE

Revista la España regional. — *Janvier.* — La democracia bascongada y la moderna democracia. — **C. Rieman** : Revista política y comercial de las Republicas hispano - americanas. — **J. Pella y Forgas** : Memorias inéditas de un caballero catalan del siglo XVII (suite). — *Février.* — **J.-M. Oller** : La Republica Argentina.

Bladé (J. F.). — Les Vascons espagnols depuis les dernières années du vi° siècle jusqu'à l'origine du royaume de Navarre. In-8, 100 p. *Agen, V° Lamy.*

Cat (E.). — De Caroli V in Africa rebus gestis, thèse. In-8, x-103 p. *Paris, Leroux.*

Cobo (p. Bern.). — Historia del Nuevo Mundo. Tomo I. In-4, viii-530 p. *Sevilla, E. Rasco.*

*** — Coleccion legislativa de España (continuacion de la Colleccion de Decretos). Segundo semestre de 1888. Tomo CXLI. In-4, 896 p. *Madrid, imp. del Ministerio de Gracia y Justicia.*

*** — Correspondance du marquis de Croix, capitaine général des armées de S. M. C., vice-roi du Mexique. (1737-1786). In-4, xii-343 p. et portraits. *Nantes, Grimaud.*

Courcy (de). — L'Espagne après la paix d'Utrecht (1713 1715). La Princesse des Ursins et le marquis de Brancas ; Un grand inquisiteur d'Espagne à la cour de France; les débuts d'une nouvelle reine. In-8, iii-444 p. *Paris, Plon, Nourrit et C°.*

*** — Memorial historico español, Tomo XXII. De los muchos sucesos dignos de memoria que han occurrido en Barcelona y otros lugares de Cataluña, cronica escrita por Miguel Parets, entre los años de 1626 à 1660. Tomo III (1640-1641). In-4, xxx-482 p. *Madrid, M. Tello.*

Moret (P. José de). — Anales del Reino de Navara. Tomo IV. In-4, 414 p. *Tolosa, Eusebio Lopez.*

Salazar (A. M.). — Biblioteca gallega. Tomo XXV. Sucesos militares de Galicia en 1809, y operaciones de la pre-

sente guerra, del coronel D. Manuel Garcia del Barrio. Reproduccion de la impresa en Cadiz en 1811. In-8, xv-204 p. *La Coruna, Casa de Misericordia.*

Santa-Maria de Paredes (V.). — Curso de derecho politico segun la filosofia politica moderna, la historia general de España y la législation vigente. Nueva ed. In-4, 858 p. *Madrid, F. Fé.*

ÉTATS-UNIS

Chittenden (L. E.). — Recollections of President Lincoln and his administration. In-12, viii-470 p. *New-York, Harper and Bros.*

Dureau (B.). — Les États-Unis en 1850. Notes et souvenirs. In-18, iv-544 p. *Clermont, Daix frères.*

French (Ch. W.). — Abraham Lincoln, the Liberator. In 12, 938 p. *New-York, Funk and Wagnalls.*

Girardin (J.). — Vie et Voyages de Christophe Colomb, d'après Washington Irving ; 4e *éd.* In-8, 191 p. *Paris, Hachette et Cie.*

Green (T. M.). — The spanish conspiracy; A review of early spanish movements in the southwest. In-8, 405 p. *Cincinnati, Robt. Clarke and Co.*

Guillemard (F. H. H.). — The life of Ferdinand Magellan and the first circumnavigation of the globe, 1480-1521. The « World's Great Explorers and Explorations » series. In-12, 353 p. *New-York, Dodd, Mead and Co.*

Lodge (H.C.).— Boston (Historic Towns). In-8, 242 p. *London, Longmans.*

Noailles (duc de). — Cent ans de république aux États-Unis ; T. 2. In-8, 479 p. *Paris, C. Lévy.*

Phisterer (F.). — New York in the war of the rebellion, 1861-1865. In-8, 533 p. *Albany, F. Phisterer's Sons.*

Preston (Hovard W.). — Documents illustrative of American history, 1606-1863. 2*d ed.* In 12, 5-320, *New York, G. P. Putnam's Sons.*

Scudder (H. E). — A short history of the United States of America for beginners. In 12, 286 p. *New York. Taintor Bros and Co.*

Werner (Edgar A.). — Civil list and constitutional history of the colony and State of New York, In-8, 805 p. *Albany, Weed, Parsons and Co.*

ÉQUATEUR

Lambel (comte de). — Garcia Moreno, président de l'Équateur. In-12, 144 p. *Paris, Lefort.*

GRANDE-BRETAGNE

EDINBURG REVIEW. — *Janvier.* — The french occupation of Egypt.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — *Record Works.* — **Scargill-Bird**: A guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office. — **Burnett** and **Mackay**: Rotuli Scaccarii Regum Scotorum. The Exchequer Rolls of Scotland, Vol. 13, A. D. 1508-13.— *Military.*—**Capt. C. E. Callwell**: Handbook of the armies of the minor Balkan States : Roumania, Servia, Bulgaria, Montenegro and Greece. Prepared in the intelligence Division of the war Office. — *Chronicles.* — **W. Hardy** and **E. L. C. P. Hardy** : Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretaigne, à Present Nommé Engleterre. Par Jehan De Waurin, Seigneur du Forestel. Vol. 5. From A. D. 1447 to A. D. 1471.

PARLEMENTARY. — *Historical MSS. Commission.* 12th Report. Appendix. Part 8. MSS. of Duke of Athole and Earl of Home. — Part 9. MSS. of Duke of Beaufort, Earl of Donoughmore, and others. — Part 10. MSS. and correspondence of James, First Earl of Charlemont.

QUARTERLY REVIEW. — *Janvier.* — Döllinger and the Papacy. — Russia, its people and government.— Greek at the Universities. — The prospects of Conservatism in England. — *Février.* — Canada and the United States; their past and present relations.

Bell (J. H.). — Bristish India fifty years ago: Joseph Pease and his contemporaries. —Containing letters by Thomas Clarkson, Daniel O'Connell, Wendell Phillips, William Lloyd Garrison, Richard Cobden and others. In-8, 220 p. *London, Heywood.*

Yonge (Ch. Duke). — Life of Duke of Wellington. With portrait of Wellington and plans of all his principal battles. (Minerva Library). In-8, 540 p. *London, Ward, Lock and Co.*

Gibbins (H. de B.). — The history of commerce in Europe. With map. In-8, 240 p. *London, Macmillan.*

Glassford Bell (H.). — Life of Mary, queen of Scots. Reprinted from the original ed. Vol. I. In-12, 338 p. *Edinburgh, Brown.*

Fraser (Sir W.).— Disraeli and his day. In-8, 490 p. *London. Paul, Trübner and Co.*

Gribavedoff (Valerian). — The french invasion of Ireland, III, 1798. Leaves of unwritten history, that tell of an heroic endeavour and a lost opportunity to throw off England's yoke. In-8, 192. *London, Gay and Bird.*

Haydn (J.). — The book of Dignities; containing lists of official personages of the British empire, founded on Beatson's political Index (1806), continued ad the present time. In-8, 1186 p. *London, W. H. Allen.*

Jacob (Evan T.). — Life of William Pitt (Victoria Library). In-18, 310 p. *London, L. Reeve and Co.*

Jewett (Sarah Orne). — The Normans. Told chiefly in relation to their conquest of England. (Story of the Nations). In 8. 172 p. *London, Fisher Unwin.*

Lee (Sidney). — A dictionary of national biography. Vol. 27. Hindmarsh-Hovenden. In-8, 435 p. *London, Smith, Elder and Co.*

Linton (W.J.). — The English republic. Edited with introduction and notes by Kineton Parkes. In-8, 226 p. *London, Sonnenschein.*

Low (C. R.). — The great battles of the British navy, from the earliest period down to the present time. New. ed. In-8, 556 p. *London, Routledge.*

Mitsukuri (G.). — Englisch-niederländische Unionsbestrebungen im Zeitalter Cromwells. *Tübingen, H. Laupp.*

Morris (W O'Connor). — Great commanders of modern times and the campaign of 1815. Reprinted from the *Illustrated Naval and Military Magazine.* In-8, 366 p. *London, W. H. Allen.*

Sharp Hume (M. A.) — Chronicle of King Henry VIII. of England. Tr. from the Spanish, with notes. In-12. *New York, Chas. Scribners Sons.*

Southey (R.). — Life of lord Nelson. With a preface by J. K. Laughton. In-8. 340 p *London, Cassell.*

Verita. — Horatio, Viscount Nelson, Duke of Brontè. In-8, 120 p *London, Miles.*

CANADA

Bonnechose (C. de). — Montcalm et le Canada français. Essai historique. 8e éd. In-8, 191 p. *Paris, Hachette.*

COLONIES

Adams (W. H. D.). — Episodes of Anglo-Indian history : A series of chapters from the annals of British India. New ed. In-8, *London, Malborough.*

Kelly (J.). — The coming revolt of the English in the Transvaal. With an account of the sieges of Johannesburg and Pretoria, and the annexation of the two South African republics to the British empire. In-8, 22 p. *London, Simpkin.*

Mathers (E. P.). — Zambesia England's El Dorado in Africa : Being a description of Matabeleland and Mashonaland and the less known adjacent territories, and an account of the gold fields of British South Africa. Illusts., portrait, and 2 maps. In-8, 470 p. *London, King Sell and Railton.*

Pruen (S. Tristram). — The Arab and the African. Experiences in eastern equatorial Africa during a residence of three years. With illusts. In-8, 338 p. *London, Seeley.*

Theal (G. McC.). — History of South Africa (1795-1834). In-8, 482 p. *London, Swan Sonnenschein*

GRÈCE

Trost (L.). — König Ludwig I. von Bayern in seinen Briefen an seinen Sohn, den König Otto von Griechenland. *Bamberg, Buchner.*

HAITI

*** — Histoire du gouvernement du général Légitime, président de la république d'Haïti. In-8, XLVI-429 p. *Paris, Leroux*

ITALIE

(*par le Dr Carlo Merkel*)

ARCHIVIO STORICO ITALIANO. S. 5a, VII, 2. — **Sanesi** (G. R.). Durante la guerra della successione spagnuola.

Rivista marittima. XXIV, 7-8. — **Cerasoli**. (F.). Battaglia navale fra Turchi e Veneziani e presa di Scio (febbraio 1695).

Rivista storica italiana. VIII, 1-2. — **Merkel** (C.). Adelaide di Savoia elettrice di Baviera. Contributo alla storia dei costumi nel seicento.

Albicini (Ces.). — Le utopie del diritto internazionale. In-8, 14 p. *Bologna, Nicola Zanichelli.*

Balbo (Dante). — Il genio dei Napoleonidi. Conferenza. 1889. In-8, 24 p. *Rovigo, Minelli.*

Barnaba (Dom.). — Dal 17 marzo al 14 ottobre 1848. Ricordi. 2ª edizione, 1891. In-8, 205 p. *S. Vito al Tagliamento, Polo.*

Beisso (Dom.). — Il risorgimento italiano. Prima conferenza : La caduta del Regno Italico e le restaurazioni. 1891. In-16. 23 p. *Roma, tip. Romana.*

Bordone (le général). — Garibaldi (1807 1882). La République romaine ; les Mille; Armée des Vosges. In-8, xv-464 p. avec portrait. *Paris, Flammarion.*

Bragagnolo (Giov.).— Commemorazione del principe Amedeo di Savoia duca d'Aosta. 1891. In-8. 35 p. *Lonigo, Gaspari.*

Butti (A. H.). — I fattori della repubblica Ambrosiana (agosto 1447-decembre 1449). 1891, In-8, 40 p. *Vercelli, Gallardi.*

Castro (Giov. De). — Milano e le cospirazioni lombarde (1814-20), giusta le poesie, le caricature i diari e le altre testimonianze dei tempi. Studio. 1892, In-16, 418 p. *Milano, Dumolard.*

Cecconi (Giov.).—Il principe Napoleone in Toscana. 1891. In-8, 11 p. *Roma, Baldi.*

Cerboni (Gius.). — Commemorazione di Cesare Correnti, pronunziata il 23 dec. 1890. 1891. In-8, 35 p. *Roma, Bertero.*

Ceresole (V.). — Alleanza perpetua dei Waldstetten (Brunnen), 1291, 1° agosto. 1891. In-8, fig. 11 p. *Venezia, Naratovich.*

Cipolla (C.). — Una lettera Savonese e il sacco di Pavia del 1410. Atti e memorie della società Storica Savonese. Vol. II, 1889-90.

Cipolla (C.). — Di un diploma perduto di Carlo III (il Grosso) in favore della chiesa di Vercelli. Nota. 1891. In-8, 9 p. [estr. dagli Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, XXVI]. *Torino, Clausen.*

Cipolla (C.). — Nuovi studi sull' itinerario di Corrado II nel 1026 : nota I : Corrado II a Peschiera. 1891. In-8, 9 p. [estr. dagli Atti d. r. accademia d. Scienze di Torino. Vol. XXVI]. *Torino, Clausen.*

Colombo (Fr.). — Ricordi storici del principe Amedeo di Savoia, duca d'Aosta. 1891. In-8, 86 p. *Torino. Tarizzo.*

Crispi (Fr.). — Un antico parlamentare col suo Diario della spedizione dei mille. 1891, In-16, 210 p. *Roma, Perino.*

Davari (St.). — Federico Gonzaga e la famiglia Palcologa del Monferrato (1515-1533). 1891. In-8, 107 p. *Genova, Sordomuti.*

Filopanti (C.). — Storia di un secolo dal 1789 ai giorni nostri. Fasc. 1° Dal 1789 al 1821, rivoluzione francese e Napoleone. 1891. In-16, 61 p. *Milano, Sonzogno.*

Grand-Carteret (John). — Crispi, Bismarck et la triple alliance en caricatures, avec 140 reproductions de caricatures italiennes, françaises et autres, dont 2 coloriées. Dessins originaux de J. Blass, Moloch, De Sta, Tiret-Rognet, Pilotelle. 1891. In-16, 319 p. *Paris, Delagrave.*

Lubomirski (Jos.). — De Sébastopol à Solférino, 1891. In-8, 597 p.. *Paris, Lévy.*

Manno (A.) e **Ferrero** (Erm.). — Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla prima alla seconda restaurazione (1559-1814). Francia : periodo III, Vol. III (1717-1719). 1891. In-8, VIII-391 p. *Torino, Bocca.*

Marchesi (Vinc.). — Il passagio della regina Cristina di Svezia per gli Stati Veneti nel 1655 : note d'archivio. 1891. In-8. 7 p. [estr. dagli Atti dell' Accademia di Udine, S. 2a, vol. IX]. *Udine, Doretto.*

Matuschka (L.).— Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (Geschichte der Kämpfe Oesterreichs). Bd. XVI-XVII : Der Türken-Krieg. 1716-18 . Nach den Feld-Acten und anderen authenti-

schen Quellen. 1891. T. II. In-8. *Wien, k. u. k. Generalstabes.*

Mitrovic (Bart.). — Frederico II e l'opera sua in Italia. Studio. 1891. In-8, 127 p. *Trieste, Batestra.*

Müns (S.). — Aus Quirinal und Vatikan. Studien und Skizzen. *Berlin, Hüttig.*

Münz (Sig.). — Aus Quirinal und Vatican. Studien und Skizzen. 1891. In-8, IV-210 p. *Berlin, Hüttig.*

Pasquali (G.). — Le due battaglie di Velletri 1744-1849. Parte I : la battaglia del 1744, 1891. In-8, 48 p. *Velletri, Bertini.*

Peretti (Ant.). — Nota relativa al ducato di Modena per le conferenze di Bruxelles [del 1849]. 1891. In-8, 35 p. [pubblicata da N. Campanini per nozze Prandi-Cugini). *Reggio Emilia, Artigianelli.*

Ricasoli (Bett.). — Lettere e documenti pubblicati per cura di Marco Tabarini e Aurelio Gotti. Vol. VI : (dal giugno 1861 al marzo 1862). 1891. In-8, XXXVIII-482 p. *Firenze, Le Monnier.*

Ruffini (Fr.).— Lineamenti storici delle relazioni fra lo Stato e la Chiesa in Italia. 1891. In-8, 48 p. *Torino, Bocca.*

Rumor (Seb.). — Maria d'Austria e Luigi Gonzaga a Vicenza. 1891. In-8, fig. 21 p. *Vicenza, tip. S. Giuseppe.*

Salvarezza (E.). — Curiosità storiche sulla repubblica di Napoli e sulle relazioni bassate nel 1656 fra Genove e Marsiglia documenti inediti. 1891. In-16, 55 p. [per nozze Salvarezza-Boccalandro]. *Genova, Sordomuti.*

Salvoni (Vitt.). — L'opera di Vittorio Emanuele II nella storia e nella civiltà. 1891. In-8, 28 p. *Pesaro, Nobili.*

Sanuto (Mar.). — I. Diari. T. XXIX-XXXI, fasc. 138-40. 1891 In-4, *Venezia, Visentini.*

Theyras (G.). — Garibaldi en France, 1870-71. 2e edizione. 1891. In-8, 752 p. *Paris, Dentu.*

Vayra (P.). — Il principe Napoleone e l'Italia. 1891. In-8, 72 p. *Torino, Casanova.*

MEXIQUE

Jankoff (Thdr.). — Die europäische Intervention in Mexiko und die Annahme der mexikanischen Kaiserkrone durch Erzherzog Maximilian von Oesterreich. In-8, 50 p. *Bern, Huber.*

Schrynmakers (A. de).— Le Mexique, histoire de l'établissement et de la chute de l'empire de Maximilien. In-8, 358 p. *Bruxelles, Castaigne.*

PARAGUAY

Pfotenhauer (J.). — De Missionen der Jesuiten in Paraguay. Ein Bild aus der älteren röm. Missionsthätigkeit, zugleich e. Antwort auf die Frage nach dem Werte röm. Mission, sowie e. Beitrag zur Geschichte Südamerikas. 1. geschichtl. Tl. *Gütersloh, C. Bertelsmann.*

ROUMANIE

Roosevelt (Blanche). — Elisabeth of Roumania : A study. With two tales from the German of Carmen Sylva (Her Majesty Queen Elisabeth). In-8, 382 p. *London, Chapman and Hall.*

RUSSIE

Dacosta (J.). — A scientific frontier ; or, the danger of a russian invasion of India. In-8, 190 p. *London, W. H. Allen.*

Gogol (N.). — Tarass Boulba. Mœurs des Cosaques zaporogues ; Traduit du russe par B. Tseytline et E. Jaubert. In-8, 239 p. *Paris, Oudin et Cie.*

Hins (E.). — La politique de la Russie. In 8, 56 p. *Bruxelles, P. Weissenbruch.*

Marin (P.). — Autour des dépouilles de l'empire ottoman. Bulgares et Russes vis-à-vis la Triple alliance ; [Traité de San Stefano, Traité de Berlin (3 mars, 13 juillet 1878); Alexandre Ier, prince de Bulgarie (29 avril 1879) ; Traité de Kasar-Saïd (12 mai 1881) ; Entrevues de Gastein, de Kissingen, de Vienne (juin, octobre 1881).] In-8, 347 p. *Paris, Baudoin.*

Masslowski. — Der siebenjährige Krieg nach russischer Darstellung. 2. Thl. Der Feldzug d. Grafen Fermor in den östl. Gebieten v. Preussen (1757-1759). Uebers. u. m. Anmerkgn. versehen von A. v. Drigalski. *Berlin, Eisenschmidt.*

Pierling (le P.). — La Russie et l'Orient. Mariage d'un tsar au Vatican. Ivan III et Sophie Paléologue ; In-18, VIII-215 p. *Paris, Leroux.*

Salvat (G.). — La Russie et l'Europe. In-8. 184 p. *Nice, Ventre.*

Samson - Himmelstjerna (H. v.). — Russland unter Alexander III. Mit Rückblicken auf die jüngste Vergangenheit. St. Petersburger Schildergn. u. Briefe. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Wrangell (de). — Le Nord de la Sibérie. Voyage parmi les peuplades de la Russie asiatique et dans la mer Glaciale. Traduit du russe par le prince Emmanuel Galitzin. In-8, 296 p. *Limoges, Ardant et Cie.*

SAINT-SIÈGE

(*par le Dr Carlo Merkel*)

ARCHIVIO DELLA R. SOCIETA ROMANA DI STORIA PATRIA. XIV, 1-2. — **Giorgi** (I.). — Una lettera di Sistov a Filippo II.

*** — De conditione opificum, Sanctissimi D. N. Leonis Papæ XIII litteræ encyclicæ (die 15 maii 1891). In-8, 26 p. *Paris, Lethielleux.*

Pinton (P.). — Le donazioni barbariche ai pape loro importanza per l'origine del potere temporale della Chiesa e per le condizioni politiche di Roma nel medio evo. Studio storico. 1890. In 8, XII-241 p. *Roma, Civelli.*

Saegmüller (Dr J. B.). — Die Papstwahlen und die Staaten von 1447-1555. (Nikolaus V. bis Paul IV). In-8, VI-238 p. *Tübingen, Laup.*

Schack (A. F. Graf v.). — Joseph Mazzini u. die italienische Einheit. *Stuttgart, J. G. Cotta Nachf.*

Schultess (K.). — Papst Silvester II. [Gerbert] als Lehrer u. Staatsmann. *Hamburg, Herold's Verl.*

Sickel (Th. von). — Das Privilegium Otto I. für die römische Kirche vom Jahr 962 erläutert. 1883. In-8, V-182 p. *Innsbruck, Wagner.*

Tesi (Pass.). — Leone XIII ed il suo tempo : Storia contemporanea. Vol. I. 1890. In-4, 100 p. *Torino, Negro.*

SUÈDE

(*Par M. Th. Westrin*)

PROTOCOLES DE LA NOBLESSE SUÉDOISE, ASSEMBLÉE EN DIÈTE DEPUIS L'AN 1749 (rédacteur **C. Silfoerstolpe**). Tomes XII et XIII (les années 1740-1743). *Stockholm, Norstedt et Söner.*

REGISTRE DU ROI GUSTAVE Ier. Publié par les Archives du Royaume sous la direction de **V. Granlund**. Tome XII, années 1538-1539). 1890. *Stockholm, Norstedt et Söner.*

REVUE HISTORIQUE (rédacteur **E. Hildebrand**). Xe année. 1890. — *** Stanislas Poniatowski (le père du roi du même nom). Fragment de son autobiographie, contenant une relation de ses aventures avec Charles XII pendant les années 1702-1712. — **J. E. Nordvall** : La Suède et la Russie après la paix de Kardis (1661). — **G. S. Rydberg** : Remarque sur le document de l'union (de Kalmar) de l'année 1397. — **A. Hammarskjold** : Tordenskjold et les Suédois (le célèbre amiral danois pendant la grande guerre du Nord). — **F. U. Wrangel** : Ponce de la Gardie et sa famille en France pendant les XVIe et XVIIe siècles. — **Th. Westrin** : La mission de Philippe Sadler dans la Transylvanie, 1626 (relation de Sadler en latin.

Alin (O.). — Den svensk-norska unionen (L'union de Suède et de Norvège). 2. Frägan om norska grundlagens « normaltext » (La question du « texte normal » de la loi fondamentale de Norvège). In-8°. *Stockholm, Norstedt et Söner.*

Arnheim (F.).— Beiträge zur Geschichte der Nordischen Frage in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts (Fortsetzung). III. Das russische Project einer Nordischen Allianz und die Parteien in Schweden. IV. Der Stockholmer Reichstag. 1765-66, und die Europäischen Mächte (à suivre). Separat-Abdruck aus der deutschen Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. *Freiburg, i. B.*

Bonsdorff (C. von). — Landskapsmöten i Finland pä 1670-1680 (Assemblées provinciales dans la Finlande pendant les années 1670 et 1680). *Helsingfors.*

Bœrjesson (M.). — Riksdagen i Stockholm 1655 (La diète de Stockholm en 1655). In-8°. Thèse. *Norrköping.*

Danielson (J. R.). — Finlands förening med ryska riket. Med anledning of K. Ordin; arbete « Finlands underkufvande » (L'union de la Finlande avec l'empire russe. A propos du livre de K. Ordin intitulé : « La conquête de la Finlande. » In-8. *Borgä, W. Söderström.*

Fahrœus (G. R.). — Am förändringen of Sveriges allianssystem ären 1680-1682 i dess sammanhang med de europeiska förvecklingarna (Le changement dans le système d'alliances de la Suède pendant les années 1680-1682 par rapport aux complications européennes). In-8. Thèse. *Upsala.*

*** — Generalstabens krigshistoriska afdelning. (La section historique de l'état-major). Sveriges krig ären 1808 och 1809 (Les guerres de la Suède pendant les années 1808 et 1809). 1er vol. (Introduction : Aperçu de la politique extérieure de la Suède après la Révolution française jusqu'en 1808. Forces défensives : l'armée, les places fortes, les flottes). In-8. *Stockholm, Norstedt et Söner.*

Hedin (A.). — Studier i franska revolutionens historia (Études sur l'histoire de la Révolution française). I. Halsbandsäfventyret (Le procès du collier). In-8. *Stockholm, Fritze.*

*** — Mademoiselle de Sombreuille. — En lögnsägen i franska revolutionens historia (Une tradition mensongère dans l'histoire de la Révolution française). *Revue « Ur dagens trönika »*, 1890.

Hjærne (H.). — Rysslands orientpolitik och Sverige (La politique orientale de la Russie et de la Suède). *Revue « Ny svensk tidskrift »*, 1890.

Holmberg (C.). — Carl XV som enskild man, konung och konstnär (Charles XV dans sa vie privée, comme roi et artiste). In-8. *Stockholm, Fahlcrantz.*

Key-Aberg (K.). — De diplomatiska förbindelserna mellan Sverige och Storbritannien under Gustaf IV Adolfs senaste regeringsär (17 sept. 1807, 13 mars 1809) (Les relations diplomatiques entre la Suède et la Grande-Bretagne pendant les dernières années du règne de Gustave Adolphe IV). In-8. *Upsala.*

Kleen (R.). — Neutralitetens lagar (Les lois de la neutralité). II. *Stockholm.*

Lagerhjelm (H.). — Napoleon och Carl Johan under kriget i Tyskland 1813 till och med slaget vid Leipzig (Napoléon et Charles-Jean (Bernadotte) pendant la guerre d'Allemagne de l'an 1813 jusqu'à la bataille de Leipzig incl.). In-8. *Stockholm, P. A. Norsted et Söner.*

Larsson (H.). — Grefve Karl Gyllenborg i London ären 1715-1717. Ett bridrag till Sveriges yttre politik under Karl XII sista regeringsär (Le comte Charles Gyllenborg à Londres pendant les années 1715-1717. Recherches pour servir à l'histoire de la politique extérieure de la Suède pendant les dernières années du règne de Charles XII). In-8. *Söteborg, Wettergren et Kerber.*

Nielsen (Y.). — Diplomatiske aktstykken vedkommende Norges opgjör med Danmark 1818-1819 (Documents diplomatiques touchant le règlement entre la Norvège et le Danemark, 1818-1819). Comptes-rendus de la Société des sciences de Christiania, 1890. *Christiania, Dybwad.*

Palme (S.). — Ställningar och förhållanden i Finland (La situation actuelle dans la Finlande). In-8. *Stockholm, Fritze.*

Regnér (P. B.). — Kriget och tillständet i Vesterbotten, 1809 (La guerre dans la Bothnie occidentale et l'état de cette province, 1809). In-8. Thèse.

Ronimus (J. W.). — Voltaire som Peter den stores historieskrifvare (Voltaire en historien de Pierre-le-Grand. *Viborg.*

Rydberg (O. S.). — Sverges traktater med främmande magter (Traités de la Suède). Tome III, 1re livraison (années 1409-1436), och tome V, 1re liv. (années 1572-1609). *Stockholm, Norstedt et Söner.*

Rydfors (A.). — De diplomatiska förbindelserna mellan Sverige och England, 1624, maj 1630 (Les relations diplomatiques entre la Suède et la Grande-Bretagne). In-8. Thèse. *Upsala.*

Sandegren (M.). — Till historien om statshvalfningen i Sverige 1809 (Matériaux pour servir à l'histoire de la révolution suédoise de 1809). In-4. Thèse. *Göteborg.*

Sonden (P). — Axel Oxenstierna, chancelier du royaume. — Écrits et correspondance, publiés par l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités. 3e vol. I. Lettres au chancelier de son frère Gabriel (grand chancelier de justice, riksdrots, 1631-1640, 1611-1640. II. Lettres au chancelier de Per-Brahe (grand chancelier de justice, 1641-1680), 1643-1651. *Stockholm, Norstedt et Söner.*

Stavenow (L.). — Am viksrädsvalen under frihetstiden (Sur les élections des sénateurs pendant l'ère de la liberté, 1718-1772). In-8. Thèse. *Upsala.*

Wibling (C.). — Carl X Gustaf och Georg Rakoczi II. In-8. *Lund.*

Wrangel (F. M.). — Liste des diplomates français en Suède, 1531-1891. *Stockholm, P. A. Norstedt et Söner.*

Zetterqvist (Ed.). — Grundläggningen of svenska väldet i hertigdömena Bremen och Verden (La fondation de la domination de Suède dans les duchés de Brême et Verden). In-8. *Oskarshamm.*

Zettersten (A.). — Svenska flottans historia ären 1522-1634 (L'histoire de la marine suédoise, 1522-1632). In-8. *Stockholm, Seligmann.*

SUISSE

Ah (J. J. von). — Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen (1291-1513). In-8, 168 p. *Einsiedeln, Benziger et Co.*

*** — Fontes rerum Bernensium. Bern's Geschichtsquellen. VI, 1. In-8, 192 p. *Bern, Schmid, Francke u. Co.*

Hilty (Carl.). — Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft, V. (1890). In-8, III-1132 p. *Bern, Wyss.*

Huber (A.). — Die Entwicklung des eidg. Zollwesens vom Beginn der ersten Tarife bis zur Bundesverfassung des Jahres 1848. In-8, VII-243 p. *Bern, Stampfli.*

Koch (G. J.). — Repetitorium der allgemeinen und der Schweizergeschichte für obere Lehranstalten. II. Die mittlere und neue Geschichte bis zur ersten französ. Revolution von 1789. In-3, 194 p. *Baxel, Louis Jenke.*

Langhard (Dr J.). — Das Recht der politischen Fremdenausweisung mit besond. Berücksicht. der Schweiz. In-8, VI-137 p. *Leipzig, Duncker u. Humblot.*

Montet (A. de). — Madame de Warens et le pays de Vaud. In-8, 254 p. *Lausanne, G. Bridel et Cie.*

Schollenberger (Dr J.).—Vergleichende Darstellungen aus dem öffentlichen Rechte der schweizerischen Kantone. III. Die schweizerische Freizügigkeit. In-8, XVI-239 p. *Zürich, Alb. Müller.*

Schweizer (P.). u. **Zeller-Werdmüller**. — Sigelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich. 1. Lfg. Fol. *Zürich, S. Höhr.*

TURQUIE

Régla (P. de). — La Turquie officielle. Constantinople, son gouvernement, ses habitants, son présent et son avenir ; In-8, XIX-451 p. *Paris, May et Motteroz.*

VÉNÉZUÉLA

*** — Documentos relativos al albitrage en la cuestión de limites entre las republicas de Venezuela y Colombia. In-4, 16 p. *Madrid, Progresso Editorial.*

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1891.

BERLIN IL Y A CENT ANS, par M. Frédéric Masson. I, p. 23.

COMPTE RENDU DE M. O. NOEL, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1891. III, p. 343.

CONFÉRENCE (LA) ANTI-ESCLAVAGISTE DE BRUXELLES, par M. le baron d'Avril. I, p. 66; II, p. 176.

COUR (LA) D'ESPAGNE ET LA SITUATION DE LA SAVOIE EN 1746, D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE CONTEMPORAINE, par M. H. Aubert. II, p. 253.

DISCOURS DE M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1891. III, p. 315.

JUSTIFICATIONS PRÉSENTÉES PAR TALLEYRAND SUR LE MEURTRE DU DUC D'ENGHIEN. FRAGMENT INÉDIT DES « MÉMOIRES », avec introduction de M. le marquis de Gabriac. III, p. 366.

LETTRE (UNE) DU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY A LA VILLE DE STRASBOURG, communiquée par M. Baudran. III, p. 419.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTORE DIPLOMATIQTE (JANVIER 1891). I, p. 1.

MÉMOIRE (UN) INÉDIT DE MARGUERITE DE VALOIS, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. II, p. 161.

MÉMOIRES DRESSÉS DEPUIS LA MORT DU ROI SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DANS LE MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 1715 (suite et fin), par M. Schefer. I, p. 83.

MOBILIER (UN) D'AMBASSADEUR AU XVIIIe SIÈCLE, par M. H. Léonardon. II, p. 192.

PHILHELLÉNISME (LE) EN FRANCE, par M. D. Bikélas. III, p. 346.

POLITIQUE (LA) EXTÉRIEURE DU ROI MATHIAS DE HONGRIE, par M. le docteur Fraknoï. III, p. 383.

PRISON (LA) DU PRINCE CHARLES-EDOUARD STUART, tragédie anglaise à l'imitation de Shakespeare, 1749, communiquée par M. le duc de Broglie. IV, p. 553.

RAPPORT DE M. DE MAULDE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1891. III, p. 324.

RAPPORT DU CHEVALIER DE LA LUZERNE, MINISTRE DE FRANCE A PHILADELPHIE, SUR LA SITUATION POLITIQUE, MILITAIRE ET COMMERCIALE DES ÉTATS-UNIS A LA FIN DE L'ANNÉE 1781, par M. H. Doniol. III, p. 421.

RÉCEPTIONS D'AMBASSADEURS A ORLÉANS AU MOYEN AGE, par M. Jules Doinel. I, p. 98.

RUSSIE (LA) ET L'ANGLETERRE AU DÉBUT DE LEURS RELATIONS RÉCIPROQUES, par M. de Martens. I, p. 103; II, p. 197.

SERBIE (LA) AU CONGRÈS DE BERLIN, par le Dr Vladan Georgévitch. Trad. de M. A. Giron. IV, p. 483.

COMPTES RENDUS

Correspondance diplomatique de Talleyrand. Le ministère de Talleyrand sous le Directoire. — Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-1834. Première partie, avec introduction et notes, par M. Pallain (Pierre BERTRAND). II, p. 275.

Des privilèges et immunités des agents diplomatiques en pays de chrétienté, par P. G. Odier (Léon BÉCLARD). IV, p. 613.

Estat de la Perse en 1660, par le P. Raphaël du Mans, supérieur de la mission des capucins d'Yspahan, publié avec notes et appendices par Ch. Schefer (A. d'AVRIL). IV, p. 614.

Études sur l'Espagne, par M. A. Morel-Fatio (H. LÉONARDON). I, p. 126.

Grèce (la) du roi Othon. Correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis, par M. L. Thouvenel (A. d'AVRIL). II, p. 282.

Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique, par Henri Doniol, t. III et IV (E. de VORGES). IV, p. 608.

Histoire de Louis XII, par M. de Maulde-La Clavière (Mme DARMSTETTER). I, p. 128.

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, par Fustel de Coulanges. — *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne. Les origines du système féodal, le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne*, notes de l'auteur, par M. Camille Julian. — *Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges*, par Albert Sorel (Frantz FUNCK-BRENTANO). III, p. 444.

Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du traité de Berlin, par M. A. Debidour (Pierre BERTRAND). II, p. 286.

Leben (das) Mirabeau's, von Alfred Stern (Léonce PINGAUD). II, p. 281.

Mémoires du prince de Talleyrand, avec une préface et des notes par le duc de Broglie (Jean DARCY), III, p. 437.

Monographie du ghetto de Rome. — Le Saint-Siège et les Juifs, par E. Rodocanachi (R. de MAULDE). IV, p. 611.

Pologne (la) et l'Europe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, par M. K. Waliszewski (K. WALISZEWSKI). II, p. 284.

Première (la) jeunesse de Marie Stuart, par le baron de Ruble (KERVYN DE LETTENHOVE). III, p. 447.

Souvenirs des Balkans. De Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique, par René Millet (A. d'AVRIL). III, p. 449.

Souvenirs du baron de Barante, par M. le baron C. de Barante (Ed. FRÉMY). II, p. 278.

Spectacles contemporains, par le Vte de Vogué. — *Essais de littérature et d'histoire*, par René Lavollée (R. de MAULDE). IV, p. 609.

Traité de droit international public, européen et américain, suivant les progrès de la science et de la pratique contemporaines, par P. Pradier-Fodéré (A. d'AVRIL). IV, p. 607.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

MM.

AUBERT (H.). — P. 253.
AVRIL (Baron d'). — PP. 66, 176. — Comptes rendus, pp. 282, 449, 607, 614.
BAUDRAN (Lieutenant). — P. 419.
BÉCLARD (Léon). — Comptes rendus, p. 613.
BERTRAND (Pierre). — Comptes rendus, pp. 275, 286.
BIKÉLAS (D.). — P. 346.
BROGLIE (Duc de). — PP. 315, 553.
DARCY (Jean). — Comptes rendus, p. 437.
DARMSTETTER (Mme). — Comptes rendus, p. 128.
DOINEL (Jules). — P. 98.
DONIOL (H.). — P. 421.
FRAKNOÏ (le Dr). — P. 383.
FRÉMY (Comte Éd.). — Comptes rendus, p. 278.
FUNCK-BRENTANO (Frantz). — Comptes rendus, p. 444.
GABRIAC (Marquis de). — P. 366.
GEORGÉVITCH (Dr Vladan). — P. 483.
GIRON (Auguste). — P. 483.
KERVYN DE LETTENHOVE (Baron). P. 161. — Comptes rendus, p. 447.
KORDT (le Dr). — Bibliographie p. 478.
LÉONARDON (H.). — P. 192. — Comptes rendus, p. 126.
MARTENS (de). — PP. 103, 197.
MASSON (Frédéric). — P. 28.
MAULDE (R. de). — P. 324. — Comptes rendus, pp. 609, 611. — Chronique, pp. 133, 289, 452, 616.
MAYOR. — Chronique, p. 453.
MERKEL (le Dr). — Bibliographie, pp. 158, 159, 312, 476, 481, 634, 636.
NOEL (Oct.). — P. 343.
OULANITSKI (W.). — Chronique, p. 149.
PINGAUD (Léonce). — Comptes rendus, p. 281.
PRIBRAM (A.-F.). — Chronique, p. 135.
RUBIO Y LLUCH (A.). — Chronique, p. 143.
SCHEFER (Charles). — P. 83.
SCHEFER (Christian). — Chronique, p. 461.
VORGES (E de) — Comptes rendus, p 608.
WALISZEWSKI (K.). — Comptes rendus, p. 284.
WESTRIN (Th.). — Chronique, p. 299. — Bibliographie, p. 637.

Le Gérant : E. JAMIN.

JX
3
R48
1891

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY